This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 27.88.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Juillet et Août 1900

TOME XLI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1900

Digitized by Google

SOMMAIRE

JUILLET-AOUT

Les fouilles du monastère de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire) et les conclusions à en tirer. — **Léon Maître** 5

Mgr Maricourt (Souvenirs intimes). — **E. Grimault** 9

Chapitres généraux des abbayes de Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers (XIVe-XVIe siècles). — **Dom Léon Guilloreau** 23

Le Congrès international d'histoire comparée au Collège de France. — **Joseph Joûbert** 63

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — XVII. Le grand vicaire démissionnaire (août-novembre 1850); XVIII. Le curé de Juigné-sur-Loire (Novembre 1850-novembre 1851). — **A. Houtin** 86

Le Moulin Bellanger. Ouessant. — **René Daxor** 117

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 120

Fiefs du Comté d'Anjou aux XIVe et XVe siècles (suite et fin). — **G. d'Espinay** 133

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Juillet-août 1900. — **A. Cheux** 148

Chronique 150

Les fouilles de Méron et la Commission historique et archéologique de la Mayenne. — Le baptême du *René Montrieux* et de l'*Aimé Blavier*. — La collection paléontologique de M. Bas. — Un nouveau tableau de M. Audfray à la Madeleine. — Un succès de M. Maurice Legendre. — *Les Tromperies des Taverniers* de André Dubreil. — Le monument de Mgr Freppel à Obernai. — Le nouveau commandant du 9e corps. — Le colonel Labiche. — Mouvement judiciaire. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Palmes académiques, Mérite agricole. — M. Perrin, chevalier de Saint-Grégoire. — Médailles d'honneur. — Prix de vertu. — Service pour les Français massacrés en Chine. — Départ pour la Chine. — Le colonel Villebois-Mareuil. — Nécrologie : M. Paul Henry, enseigne de vaisseau. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Le département de Maine-et-Loire dans la *Géographie pittoresque et monumentale de la France*. — *Guide-Anjou*. — Autographes angevins. — A. Houtin, *Notice sur le Petit Séminaire Mongazon*, etc. — **Ch. U.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-ET-UNIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1900

Digitized by Google

Fr 27.88

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
Jan. 1, 1930

Digitized by Google

LES FOUILLES

DU

MONASTÈRE DE SAINT-MAUR DE GLANFEUIL

(Maine-et-Loire)

et les conclusions à en tirer

Le Père C. de la Croix est un fouilleur plein d'audace et de persévérance, qui ne connaît pas les demi-mesures et les tâtonnements. Quand il entre dans un champ ou dans un édifice, il faut qu'il en connaisse tout le sous-sol et les fondations; il les laboure et les retourne dans tous les sens, coûte que coûte, et creuse ses tranchées aussi profondément qu'il est nécessaire, et, s'il aperçoit un puits, il y descend bien vite pour l'explorer. C'est grâce à cette méthode radicale d'investigation qu'il est arrivé à des découvertes de premier ordre à Sanxay et ailleurs. Quand le R. Père abbé de Glanfeuil l'invita à opérer dans l'enclos de son monastère, les déblais furent poussés aussi loin qu'en rase campagne, et bientôt on vit sortir de terre des murs antiques, des fûts de colonnes, des briques romaines, un bassin attestant que cet emplacement était occupé dès les premiers siècles de notre ère.

Les témoins des fouilles ne furent qu'à demi surpris. L'historien de Glanfeuil, le moine Faustus, raconte, en effet, que saint Maur fut accueilli, vers 543, par un person-

Digitized by Google

nage du nom de Florus, qui l'établit dans sa villa. Les critiques objectaient que le narrateur Odon, étant du IXe siècle, ses informations pouvaient être erronées et que, d'ailleurs, l'abbaye avait été livrée pendant plus de cent ans aux brutalités des abbés laïques, personnages qui avaient tout saccagé et rompu les traditions. Aujourd'hui, il faut s'incliner et reconnaître l'exactitude du chroniqueur.

Cette rencontre d'une villa gallo-romaine à côté d'un monastère mérovingien n'a rien de surprenant; elle est fréquente dans l'histoire de nos fondations religieuses antérieures à l'an mille. Les apôtres de cette époque recherchaient d'autant plus les donations de cette sorte qu'ils n'avaient pas de frais d'installation à supporter. Ils prenaient les bâtiments qu'on leur offrait et les transformaient à leur usage. On ne faisait pas la moindre difficulté, au VIe siècle, pour établir une chapelle dans les pièces les plus spacieuses d'un établissement de bains privés. C'est ainsi que fut érigée la première église de Concelles (Loire-Inférieure) dans la villa de Nociogilum, appartenant à saint Bertrand, évêque du Mans.

Nous ne pouvons nous éclairer sur la forme des constructions monastiques de Glanfeuil que par induction, car le Père de la Croix n'en a pas retrouvé vestiges, et il n'y comptait guère, puisque le même historien, Odon, l'avait averti que le comte Rainfroy fit démolir le monastère et emporta le mobilier avec les archives à Angers.

Malgré le passage de ce vandale, le Père de la Croix persiste à croire que l'oratoire de Saint-Martin échappa à la destruction, et il présente à notre vénération, comme un édifice du VIe siècle, les substructions qu'il a découvertes sous la chapelle du XIIIe siècle. J'avoue, avec M. Enlart, que cette proposition confond toutes les données que nous possédons sur l'architecture mérovingienne. Personne n'a jamais vu d'oratoire du VIe siècle bâti avec de gros piliers rectangulaires, des murs épais, des arcades timides, des

Digitized by Google

collatéraux étroits, prêts à contrebuter des voûtes ; tout cet ensemble fait plutôt penser aux œuvres du XIe siècle. Les églises mérovingiennes n'avaient qu'une nef très modeste, en forme de rectangle long ou carré, élevée avec des murs de 0 m. 60 ou 0 m. 70 d'épaisseur. Nous en avons des spécimens dans le diocèse de Nantes, à Saint-Étienne (près Saint-Donatien), à Saint-Lupien et à la Blanche de Rezé. Quelquefois c'est un rectangle terminé à l'orient par trois absides, comme à Saint-Herblon (VIIIe siècle).

Je ferai une autre objection contre l'antiquité de la chapelle Saint-Martin de Glanfeuil. Le terrain sur lequel elle est érigée ne fait pas partie des couches du VIe siècle et de l'agglomération gallo-romaine qui l'enveloppait ; or, il n'était pas dans les habitudes des premiers chrétiens de bâtir des oratoires isolés. Ceux que nous trouvons marqués de l'empreinte gallo-romaine sont toujours liés à un groupe d'habitations. Ce n'est pas le cas de l'oratoire de Glanfeuil.

Le sarcophage que le Père de la Croix nous présente comme le tombeau de saint Maur, ne peut pas être invoqué comme un témoignage favorable à son opinion, car sa décoration est celle de tous les sarcophages vulgaires, antérieurs à l'an mille. Les stries grossières qui en font le seul ornement ne sont pas le procédé propre au temps mérovingien. D'ailleurs, il n'est pas croyable qu'un personnage aussi important que saint Maur ait été déposé dans une auge de calcaire ordinaire. Au VIe siècle, le marbre était d'un usage courant, le Père de la Croix le sait mieux que personne, et il a dû être mis à contribution par les disciples du fondateur de Glanfeuil, comme ont fait les fils spirituels de saint Filibert. On peut même présumer hardiment que les différentes faces du sarcophage du saint auraient été décorées de croix à trois branches, de croix chrismées et de croix inscrites dans un cercle avec l'*alpha* et l'*omega*, si les religieux avaient été dans la nécessité de se contenter d'un monument en pierre calcaire. Je regrette

Digitized by Google

que les rôles ne soient pas renversés, car personne ne ferait mieux valoir cette objection que le Père de la Croix, qui a trouvé tant de sarcophages sculptés dans les cimetières du Poitou et qui les a si bien décrits.

Je regrette aussi que l'éminent fouilleur, dont nous recueillons toutes les paroles avec respect, ne nous ait pas communiqué ses impressions sur la position singulière qu'aurait occupée le tombeau d'après le rapport de l'historien Odon. Les saints personnages qui mouraient à l'époque mérovingienne et qui opéraient des miracles, comme saint Maur, n'étaient pas enfouis comme le commun des mortels; ils étaient à la place d'honneur sous le maître-autel, dans une confession souterraine où les fidèles pouvaient aller toucher leur tombeau; ou bien, quand on avait à redouter les Normands, on les plaçait dans une cachette murée percée d'une *fenestrella*. Comment se fait-il que les religieux de Glanfeuil *prirent les reliques de leur patron du côté de l'épître* pour les mettre derrière l'autel de saint Martin *retro* (vers l'Orient), c'est-à-dire contre le mur du chevet, *suivant la coutume du* IXe *siècle*, dit Odon. Il serait intéressant de savoir si le Père de la Croix a rencontré d'autres exemples d'un fait aussi anormal en Anjou. On sait, en effet, que les sanctuaires mérovingiens de l'Anjou avaient leur crypte. La collégiale de Saint-Maurille avait la sienne voûtée en berceau, l'église Saint-Pierre avait un chœur avec crypte, appelée la *cave Saint-Aubin*. On y voyait aussi la *cave de Saint-René*. Comment se fait-il qu'on n'ait jamais parlé de la cave de Saint-Maur?

Léon Maitre,
Archiviste de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

Mgr MARICOURT

(Souvenirs intimes)

J'ai recueilli quelques notes sur Mgr Maricourt et l'on m'a prié de les utiliser pour les lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Les voici, simplement, telles qu'elles me sont venues. C'est peu de chose, et, sans doute, c'est encore trop. Il n'y avait plus rien à dire après le très bel éloge consacré à la mémoire de notre vénéré ami par Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques d'Angers [1]. Pour m'excuser de parler après lui, je le citerai plus d'une fois.

Mgr Maricourt eut pour grand-père un riche meunier de Picardie. On peut encore voir, près du village de Lihons, la maison où il naquit en 1824. La poésie du moulin paternel, la contemplation de ses grandes ailes qui, l'une après l'autre, montaient vers l'azur, le mouvement des meules qui broyaient le blé, toute cette mystérieuse ambiance qui, pendant de longues journées, captiva l'enfant, le disposa-t-elle à la rêverie? Il est permis de le croire. Toute sa vie il fut méditatif, épris d'idéal, plein des grands projets que lui suggérait sa belle âme, ardent à s'envoler dans le champ de la pensée. Je ne veux pas dire que sa vie en demeura stérile. D'ordinaire, l'inaction est

[1] *Éloge funèbre de Mgr Maricourt*, prélat de la Maison de Sa Sainteté, doyen du Chapitre d'Angers, prononcé le jour de ses obsèques, 5 juin 1900, dans la Cathédrale, par Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques. — Angers, Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

le défaut des contemplatifs, l'écueil des longues heures accordées à la spéculation au détriment de la vie pratique. Telle ne fut point la rêverie de notre ami, et il suffit d'un coup d'œil jeté sur sa carrière pour voir qu'elle fut bien employée.

A peine sorti du séminaire d'Amiens, il va se joindre aux prêtres zélés qui rayonnaient, alors, autour de M. Bautain et s'annonçaient comme les pionniers de l'enseignement libre. Peu après nous le voyons à Paris, continuant ses études sous la direction du maître et se livrant à la prédication ; puis à Rome où il complète, à Saint-Louis des Français, sa science théologique. Supérieur pendant dix ans du collège de Juilly, Supérieur de l'École des Carmes, aumônier de l'armée du Nord pendant la guerre de 1870 ; appelé par Mgr Freppel dans le diocèse d'Angers où il devient, successivement, rédacteur des Conférences ecclésiastiques, membre du Conseil départemental de l'Instruction publique, Doyen de la Faculté des Lettres, Recteur de l'Université catholique, Supérieur de la Congrégation du Bon-Pasteur et Doyen du Chapitre, quelle existence fut mieux remplie que la sienne ? Et pourtant il est vrai de dire qu'il vécut plus au dedans qu'au dehors de lui-même, et que sa pensée, facilement distraite des réalités extérieures, suivait naturellement les pentes de la rêverie.

En veut-on des preuves ? Combien de fois, par exemple, l'avons-nous entendu idéaliser le Lihons de son enfance, et ce moulin pittoresque qui l'avait enchanté à l'aurore de sa vie ! Devenu vieux et frileux à l'excès, il regrettait de ne pouvoir habiter « une maison ronde et mobile qu'il eût tournée à volonté ; en été vers le nord, l'hiver du côté du soleil ! » Avait-il lu Loti et les *Pêcheurs d'Islande ?* Avait-il entendu Botrel ? Un jour il me dit : « Quand je mourrai, je voudrais être enseveli dans la mer ! Quel linceul ! »

Il y a quelques semaines j'ai raconté, devant les enfants de chœur de la cathédrale, les propos que nous échan-

Digitized by Google

geâmes, un jour, à leur sujet, Mgr Maricourt et moi, en face de cet océan qui occupait si souvent sa pensée. C'était au Pouliguen, dans ces vastes champs qui bordent la falaise de Penchâteau et qui étalent, au-dessus des flots, de si belles moissons de blé. Vus de loin, quand ces blés sont hauts et verts et que le vent les fait frissonner en longues ondulations, on dirait le commencement de la grande plaine mobile, le premier plan des vagues vertes qui se balancent aussi, mais plus loin, en chantant sous le soleil ! Ce jour-là, les blés étaient mûrs et leurs têtes blanchies s'inclinaient vers le sol : *Albæ sunt jam ad messem*, eût dit saint Jean. Si le spectacle avait sa mélancolie, il était égayé par une nuée de pavots rouges en pleine fleur, disséminés dans la profondeur de la moisson. Je regardai mon compagnon : « Oui, me dit-il, nous voilà comme ces blés jaunis; « comme eux, nous inclinons nos têtes vers la terre; « comme eux, aussi, nous serons bientôt fauchés par la « mort... Et remarquez-vous que nous sommes, encore « comme eux, près d'un gouffre..., près de l'éternité, notre « océan ! » Il se tut. « Et les pavots ? lui dis-je en sou- « riant, qu'en faites-vous ? » Et lui, se souvenant tout à coup de nos petits auxiliaires de la cathédrale, de leurs robes rouges et de leurs coiffures écarlates, reprit avec enjouement : « Oh ! ces fleurs vivantes au milieu des blés « mûrs ? Ces pavots rouges ?... Ce sont les enfants de « chœur du Chapitre ! »

De tels souvenirs peignent sa nature méditative. J'en relève de plus larges et de plus expressifs dans le travail de Mgr Pasquier :

« Son séjour à Rome, dit-il, fut l'âge de la poésie dans sa vie... et sa douceur, à Rome comme à Juilly, lui gagna des amitiés précieuses. Une des plus vives et des plus durables fut celle de M. Saivet, le futur évêque de Mende et de Perpignan. L'année dernière, Mgr Maricourt, répondant

Digitized by Google

à l'historien de son ami d'autrefois, dépeignait ainsi leurs promenades dans la ville sainte : « Tous les jours, après « avoir visité l'église où le Saint-Sacrement était exposé, « nous allions de préférence errer dans les solitudes de la « campagne romaine, ou dans les ruines de la vieille « Rome, lisant tantôt Virgile, tantôt les psaumes, quelque- « fois même Lamartine, nous emplissant d'infini autant « que nous pouvions, et d'immortalité et d'espérances « chrétiennes, à travers les décombres et les désolations « des palais et des temples païens. » — Une lettre, écrite à cette époque par l'abbé Saivet, faisait cette peinture d'une de leurs promenades : « Nous avons passé près des vagues « dormantes de Némi, l'abbé Maricourt et moi, une semaine « et trois nuits. Nous avions pris à Rome une Bible, un « Horace, un Tacite et les *Harmonies* de Lamartine. Et « nos âmes se berçaient, comme notre nacelle, à tous ces « flots de poésie, qui nous venaient de l'Éden, du Sinaï, de « la Judée, de la Rome païenne et de l'enivrante nature « qui nous environnait... »

Si le paysage de Lihons eut son influence sur l'âme de Mgr Maricourt, le spectacle de ses parents acheva de lui donner sa physionomie. Quand un homme a gardé du foyer paternel des souvenirs d'union, de bonheur et de quiétude, il lui reste dans le cœur une délicatesse de sentiments, une placidité, une douceur de caractère qui persistent à travers toutes les circonstances de sa vie. Tel fut le bon Prélat : *in lenitate ipsius sanctum fecit illum.* Dieu l'avait sanctifié dans la douceur.

La douceur exerce autour de celui qui la possède un ascendant irrésistible. Par elle, on vient de le voir, Mgr Maricourt conquit des amitiés qui ont honoré sa vie. Dans un discours prononcé, l'année dernière, à l'occasion des noces d'or sacerdotales du vénéré Prélat, Mgr Pasquier

Digitized by Google

a énuméré tous ses grands amis, et de leur souvenir il a fait un charmant bouquet de fête.

M. l'abbé Bautain ouvre cette longue liste ; M. Bautain, « tout frais sorti de l'École normale supérieure où il avait eu pour maîtres les plus grands esprits de l'Université dans la première moitié du siècle, les Villemain, les Cousin, les Guizot, et pour condisciple le penseur le plus attachant parmi les pauvres incroyants, Jouffroy... »

Devenu apôtre chrétien, après avoir été simple professeur de philosophie, M. Bautain s'était entouré d'une pléiade de jeunes prêtres, les Level, les Goschler et autres, quand Mgr Mioland, évêque d'Amiens, envoya, dans ce cénacle, le jeune abbé Maricourt alors âgé de vingt-deux ans. En arrivant « dans ce beau parc de Juilly aux ombrages séculaires..., il trouve sur le perron de la maison un prêtre grave, immobile, qui avait habité le pays des Sphynxs et des monuments impassibles. M. Nestor Level avait vécu en Égypte et il était venu, avec son frère Jules, se ranger sous la direction de M. Bautain. Les deux Level étaient deux juifs convertis, deux cœurs d'or. Le plus jeune deviendra supérieur de Saint-Louis des Français à Rome... »

Là, encore, Mgr Maricourt rencontre l'aimable, gracieux et expansif abbé Martha, aujourd'hui aumônier des Sœurs de Sainte-Élisabeth, à Paris ; puis le futur évêque d'Amiens, Mgr Bataille. Plus tard, devenu chapelain de Sainte-Geneviève, il y connut Mgr Duquesnay, Mgr Lavigerie, etc., et enfin celui qui devait être l'illustre évêque d'Angers, Mgr Freppel.

Comment le retrouva-t-il en Anjou, et comment fut-il amené à passer auprès de lui une grande partie de sa vie ? J'ai eu déjà l'occasion de le dire dans cette belle fête des « Noces d'or » qui fut donnée, l'année dernière, au cher défunt. Je ne puis que me répéter. Malheureusement Mgr Maricourt n'est plus là pour m'entendre.

Digitized by Google

Rappelant le jour où il apparut au milieu de nous pour la première fois : « Il me semble, lui disais-je, que ce jour-là était hier, et pourtant voilà vingt-huit ans qu'il est passé..... Oui, je vous vois encore arriver par un soir d'hiver, en 1871, au mois de mars qui suivit l'année terrible. Je vous vois, dis-je, entrer à sept heures du soir, accompagnant Mgr Freppel, dans cette salle à manger de l'Évêché où nous attendions, commensaux de notre évêque, l'heure du dîner. Il y avait là sa vénérable mère et quelques parents, Mgr Pessard et celui qui vous parle en ce moment. La journée avait été sombre, pleine de mauvaises nouvelles. On craignait l'horrible guerre civile ; et ce fut le jour même de votre arrivée qu'elle éclata. Vous aviez quitté Paris menaçant ; à Angers, vous appreniez qu'il était en pleine révolte. Venu pour un jour auprès de notre grand évêque, vous alliez y demeurer jusqu'à la fin de sa vie.

« Ce que vous avez été à l'évêché d'Angers, pendant plus de vingt ans, il semble que Mgr Freppel l'ait pressenti, ou plutôt qu'il l'ait voulu, quand il vous offrait, peu de temps après votre arrivée, son portrait photographié avec cette délicate inscription tirée des Proverbes : *Bonis amici consiliis anima dulcoratur*. Oui vous avez mêlé votre mansuétude à cette puissante et rude nature, vous avez été plus d'une fois la goutte d'huile de ses mouvements et le frein de ses audaces... Assurément, il se connaissait, l'illustre Évêque, quand il disait que son âme s'adoucirait au contact de la vôtre. D'avance il vous remerciait de ce fonds de bienveillance et d'aménité que vous apporteriez à sa vie, de ce parfum de politesse et de courtoisie que vous répandriez à l'intérieur de l'Évêché, surtout aux jours des grandes luttes et des combats éclatants... »

Comment l'extrême douceur de Mgr Maricourt put-elle plaire à Mgr Freppel ? Comment ce rude batailleur, qui aimait les caractères énergiques, put-il s'accommoder de

Digitized by Google

cette nature si calme dont le voisinage formait avec la sienne un si grand contraste ? Que de fois le bouillant évêque s'est indigné contre les braves gens dont on lui vantait la douceur et qui se croisaient les bras sans oser rien faire : « Cela, de la douceur ? s'écriait-il, mais c'est de la mollesse ! cela, de la bonté ? dites de la niaiserie ! Cela, de la bienveillance ? dites de l'aveuglement !... » Tel était l'homme dans l'intimité duquel le doux Mgr Maricourt allait vivre pendant plus de vingt ans. Mais le contraste fut surtout extérieur. Au fond, Mgr Maricourt, par la fermeté de sa doctrine et la netteté de ses principes, avait plus d'une affinité avec le grand évêque. Jamais, et pas plus que lui, il ne connut le frisson vil de la peur. Puis, ils étaient bons tous deux, d'une bonté vraie, indulgente, généreuse à l'occasion, l'un malgré sa nature belliqueuse, l'autre dans son inaltérable douceur. Et comme ils respectaient, l'un et l'autre, la souveraineté de la raison ! Certes, il n'était pas toujours facile, quand on discutait avec l'évêque, de lui opposer un syllogisme ; — il y avait des jours où le son d'une parole inutile lui semblait irritant comme une grossièreté, — mais je n'étonnerai aucun de ceux qui l'ont connu, en disant qu'il savait écouter un adversaire loyal et se rendre à un bon argument.

Personne, du reste, ne sut, mieux que Mgr Maricourt, apprécier Mgr Freppel, faire la part de sa fougue dans la conversation privée, et celle de l'exquise sagesse qui l'a toujours inspiré dans le discours public. Ce qui compte dans une vie, disait le doux Prélat, ce ne sont pas les boutades de l'amour-propre, ni les saillies échappées à l'humeur ; non, pour une grande âme, les vrais événements de son histoire sont ceux qui relèvent de sa conscience, ceux qui relèvent de la justice de Dieu. A ce sujet nous remarquions combien il peut être injuste de noter un petit fait, de citer une anecdote pour juger un grand homme. Souvent l'anecdote, très vraie d'ailleurs,

Digitized by Google

fausse l'histoire qu'elle prétend éclairer. « Un homme n'est pas boiteux parce qu'il a choppé, dit Louis Veuillot, et le grand événement ne sort pas de la petite cause qui paraît en avoir été l'occasion. L'humeur de l'homme n'est pas son caractère, son caractère n'est pas sa conscience. L'humeur et le caractère de l'homme sont l'accident, la conscience et Dieu sont l'événement... » Voyez, ajoutait Mgr Maricourt, comme notre cher évêque s'est toujours inspiré de sa conscience dans ses actes publics. A peine arrivé en Anjou, il adressait au Conseil général de Maine-et-Loire des *Observations,* et au Conseil Municipal d'Angers un *Avertissement* qui pouvaient lui créer beaucoup d'ennemis. Et sa *Lettre au Figaro*, que d'hostilités ne lui a-t-elle pas suscitées, dans un monde dont il pouvait avoir besoin ! Eh bien, il a dû peser tout cela, et il a parlé suivant sa conscience ! Ces réflexions méritaient d'être citées, à l'honneur de celui qui les a faites, comme à l'honneur de celui qui les a justifiées.

L'*Avertissement* au Conseil municipal d'Angers, dont on vient d'évoquer le souvenir, me rappelle — malgré moi, car il ne faudrait pas joindre si tôt le plaisant au sévère — une anecdote qui fit alors fortune. Qu'on me permette de la redire. Il ne faut pas tant, non plus, mépriser l'anecdote !

Mme Freppel, la vénérable mère de Monseigneur, s'effrayait naturellement des audaces de son fils. Un jour que nous étions à table — c'était après la publication du fameux *Avertissement* — elle lui dit : « Mon cher, écoutez votre mère et ne bataillez pas tant contre les méchants. Vous verrez qu'ils vous feront du mal ! » L'un de nous crut alors pouvoir reprendre, en riant, la bonne dame : « Comment ! Madame, vous osez prêcher la pusillanimité, la lâcheté, à votre fils ! vous qui devez être sa digne mère ! Voyez donc si Notre-Seigneur craignait de dire leur fait aux Juifs, aux Pharisiens de son temps... — Aussi, excu-

Digitized by Google

sez, reprit-elle vivement, elle a joliment fini cette histoire-là ! » C'était le cri de la mère oubliant la chrétienne. Un instant, l'évêque en fut interdit. Puis nous voyant rire, il prit aussi le parti de s'en égayer.

Mgr Maricourt n'était pas le seul qui, dans ce temps-là, rendît justice à Mgr Freppel. Je me souviens qu'alors l'illustre Évêque eut l'occasion de représenter à la Chambre, qui allait voter une loi contre les catholiques, ces droits imprescriptibles de la conscience qu'on vient de rappeler : « Vous aurez beau faire, dit-il aux Députés, la conscience est une et indivisible ! — « Comme la République alors », crièrent, en gouaillant, les derviches hurleurs de la gauche. Le lendemain, dans son journal, Rochefort écrivait : « Hier, M. Freppel a dit à la Chambre que la conscience est une et indivisible, et les Députés ont ri. M. Freppel avait raison et les Députés sont des imbéciles ! » C'était aussi la pensée de Mgr Maricourt ; mais cette douce nature ne le disait pas si cru.

Doux, il aimait les doux ; ami de la paix, il se plaisait avec les pacifiques, sachant que la douceur est fleur de la charité, comme dit Bossuet. Un jour, cependant, il eut la surprise — une surprise enjouée, on va le voir — de constater que l'amour de la paix, chez certaines âmes, pouvait n'être pas toujours inspiré par une vraie charité. C'était au début de la guerre de 1870. Après nos premières défaites, de nombreux blessés furent dirigés à l'intérieur du pays. A Angers, Mgr Freppel avait demandé à ses communautés religieuses d'organiser, chez elles, des ambulances où seraient soignés nos soldats. En recevant cet ordre, l'une des Supérieures — je ne la nommerai pas, elle était débonnaire entre toutes — ne put retenir sa stupéfaction : « — Quoi ! dit-elle à l'envoyé épiscopal, des soldats ! des soldats chez nous ! — Eh ! oui, ma bonne mère, des soldats ! — Des hommes ! — Que voulez-vous, ce sont des hommes qui se sont battus pour nous. — Ah ! mon Dieu,

Digitized by Google

fit-elle en joignant les mains et en levant les yeux au ciel, mon Dieu ! pourquoi ne font-ils donc pas la paix ! »

Ce que cette histoire, racontée plus tard à Mgr Maricourt, lui fit faire de bon sang, je ne saurais le dire. Elle lui était servie quand il était repris, lui aussi, de ses grands rêves de pacification universelle et d'embrassade générale des peuples. Et il s'en allait souriant de lui-même, et répétant l'adorable naïveté de la Supérieure : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi ne font-ils donc pas la paix ! »

C'était une séduction de l'entendre parler, dans sa douceur, de le voir marcher quand il vous abordait en humant sa prise et en vous enveloppant d'un regard subitement agrandi. Sa voix, qu'il avait très douce et bien timbrée, s'harmonisait de suite avec ce fonds de bienveillance qui lui était propre et ne le quittait jamais. Un fin sourire éclairait ses traits délicats, réguliers, légèrement basanés. Avec quelle politesse il s'informait de votre santé! Et quel bon geste d'étonnement, quelle exclamation naïve lui échappaient, quand on lui apprenait quelque nouvelle intéressante ! Une précoce calvitie lui avait de bonne heure donné un air vénérable. Il marchait lentement, d'un pas souple et relevé, avec une distinction qui était dans toute sa personne. Les pauvres l'avaient vite reconnu quand il passait dans la rue, car il avait toujours quelque indigent à sa suite, et cette clientèle était une armée dont les grandes manœuvres duraient toujours !

Chose curieuse, cet homme si doux, d'apparence assez frêle, était taillé pour les exercices du corps, et d'une souplesse qui ajoutait une grâce à sa personne. Il fallait le voir dans certaines occasions, par exemple en villégiature au Pouliguen, quand il plongeait dans la mer et qu'il dépassait les plus habiles nageurs, ou quand il s'évertuait au billard et qu'il y gagnait les virtuoses les plus renommés.

Peu répandu dans la société angevine, il était l'homme

Digitized by Google

du foyer et de l'intimité domestique, se plaisant à vivre près de ceux que la Providence lui avait donnés pour commensaux. Leur société lui suffisait, et il n'éprouvait pas le besoin d'aller chercher au dehors une récréation qu'il trouvait avec eux, et surtout avec lui-même. Parlant peu, il le faisait toujours aimablement, mais sans désir immodéré de plaire; poliment, avec un sourire quand il avait à exprimer une contradiction; et c'est ici, à mon avis, que s'affirmait la supériorité de sa nature. Sans s'écarter jamais de sa bienveillance et de sa douceur innées, il gardait son indépendance, n'étant pas de ces hommes qui sont toujours de l'avis de ceux à qui ils parlent, et qui ne voient pas combien ce besoin d'être agréable et de produire de l'effet démoralise vite une nature et confine de près à la fausseté.

J'ai eu plus d'une fois l'honneur de l'accompagner en visite chez un vénérable magistrat d'Angers, M. Coutret, ancien président de Chambre à la Cour, qu'une infirmité précoce a longtemps cloué sur sa chaise longue. Comment cet homme si délicat, et d'une urbanité si exquise, accueillait le prêtre distingué dont l'aménité répondait à la sienne et qui appréciait sainement, comme lui, les hommes et les choses, je ne saurais m'en souvenir sans charme et sans profit.

Nous nous rencontrions aussi, avec quelques amis, chez une respectable octogénaire, Mme Dumont, veuve de l'ancien médecin qui a demeuré près de la cathédrale et laissé dans notre ville de si honorables souvenirs. Des relations de famille l'avaient amenée, au commencement du siècle, à l'évêché d'Angers où elle avait été élevée sous le regard de Mgr Montault. Elle se souvenait, avec une lucidité merveilleuse, de ses premières années et de la physionomie que présentait alors le palais épiscopal. Avec le nom de Mgr Montault, ceux de MM. Prieur, Montalent et Régnier, vicaires généraux; de MM. Denais,

Digitized by Google

Quincé, Vallée et Raveneau, secrétaires, revenaient souvent à sa mémoire et dans ses discours. Et que d'autres figures angevines, comme celle de la maréchale d'Aubeterre, de M. de Civrac, de M. Mongazon, avaient défilé sous ses yeux dans le vieil évêché! Nous nous entretenions de ce passé et de mille autres sujets, allant d'un pôle à l'autre, effleurant toutes choses, controversant avec gaieté, nous accordant avec bonheur, prenant autant de plaisir à discuter qu'à nous entendre.

Puis nous faisions un peu de musique, car, sans être musicien, le cher défunt aimait ce grand art, la musique religieuse surtout. Mgr Pasquier nous a fait remarquer combien son esprit était naturellement ouvert au beau. Il goûtait tous les arts. Son jugement était sûr en matière de statues ou de tableaux. En musique, j'ai souvent remarqué que ses préférences allaient aux vieux maîtres du XVIe siècle, aux grands primitifs du style d'imitation, à Palestrina, à Vittoria, à Orlando de Lassus, ces géants d'autrefois, ces Pères de l'Église chantante. Parmi les modernes, Schubert trouvait écho dans sa nature rêveuse. Que de fois, dans nos soirées d'hiver, je lui ai joué quelque *lied* du maître allemand. Ce qui le frappait, surtout, c'était la mélancolie de ces petits poèmes mélodiques, ces longues notes élevées que le compositeur a placées sur des mots de valeur, cris déchirants, jetés dans l'espace comme de lointains appels aux profondeurs de l'âme humaine. Comment n'eût-il pas aimé la musique quand son cœur en était plein? « *Domine sancte, si das pacem, si gaudium sanctum* « *infundis, erit anima servi tui plena modulatione* », dit l'auteur de l'*Imitation*. Oui, son âme chantait parce qu'elle vivait dans la paix, parce qu'elle était visitée par une joie divine. Et cette joie débordait sur les choses. Quand il souhaitait d'avoir l'Océan pour linceul, c'est que la mer était, pour lui, non pas une chose terrifiante, mais un concert de joie!

Digitized by Google

Comment il fixa la fin de sa vie et quel fut son dernier asile, je le dirai, non pour achever de le peindre, mais pour ajouter un trait à cette physionomie trop rapidement dessinée.

Après la mort de Mgr Freppel, il revenait de sa sépulture, l'âme en détresse, quand Mgr Pasquier, qui lui avait succédé comme Recteur de l'Université catholique, s'approcha de lui et lui dit : « Qu'allez-vous faire maintenant? Pourquoi ne viendriez-vous pas demeurer avec nous à Saint-Aubin? De notre mieux, nous abriterons votre vieillesse. » Vous croyez, peut-être, que sa délicatesse éleva une objection, que sa discrétion le fit hésiter, qu'une sorte de pudeur lui suggéra la pensée de ne pas se mettre sous la dépendance de celui qui l'avait remplacé? Non ; il dit, de suite, simplement : « J'y avais pensé! » Et voilà pourquoi Mgr Pasquier pleure aujourd'hui comme un frère, comme un ami, comme un modèle, ce cœur candide qui s'était donné si promptement et si simplement à lui.

Mes notes s'arrêtent là, très incomplètes, comme on le voit. Je n'ai rien dit de l'immense charité du défunt, de son amour des pauvres, de la prodigalité qui lui a fait dépenser en bonnes œuvres un patrimoine considérable, de sa piété, de ses lumières sacerdotales qui lui ont valu l'honneur d'une insigne confiance, de ses élans vers la justice et vers tout bien. Mais on trouvera ces détails, en forme parfaite, dans le discours de Mgr Pasquier.

Je ferai seulement une remarque avant de finir. Depuis quelques années, on a trop calomnié notre race en la disant livrée aux étroits calculs de l'égoïsme. Sans doute, il y a aujourd'hui, en France, de très mesquins et de très vilains personnages — il y en a toujours eu — mais le vieux type chevaleresque du pays, ce type généreux, désintéressé, prompt à s'enflammer pour une belle cause, à croire au bien, à se donner sans compter, ce type-là, grâce à Dieu,

Digitized by Google

n'a pas encore disparu. Ne l'avons-nous pas eu sous les yeux, pendant trente ans, dans la personne de l'excellent prêtre qui vient de mourir ?

Et quelle lumière se dégage de sa vie ! Non, un tel homme ne meurt pas tout entier. Non, une âme si noble ne saurait être anéantie par la transformation du corps. Quand les clartés de la foi ne nous donneraient pas d'invincibles espérances, quand la parole de Notre-Seigneur : « Je suis la résurrection et la vie », ne nous inspirerait pas la certitude de notre immortalité, le seul cri de la raison nous l'attesterait. Il y a des êtres, il y a des cœurs qu'il est impossible, qu'il semble monstrueux de vouer au néant. En face du cercueil de Mgr Maricourt, cela est éblouissant de vérité. Un auteur contemporain l'a dit, quoique mondain, dans une page éloquente[1] : « Puisque nos corps, quand la mort les prend, ne font que changer de forme, puisqu'ainsi la matière est immortelle et que ce qu'il y a en nous de plus fragile et de plus misérable doit exister éternellement, comment concevoir que nos pensées les plus hautes et nos sentiments les plus sublimes, que nos dévouements, notre charité, notre foi, nos élans vers Dieu, nos souffrances, nos larmes, que tout cela doive périr avec nous sans laisser de traces... sans trouver un avenir, un refuge, une justice ! Ainsi tout survivrait, excepté ce qui est pur ! tout serait éternel, excepté ce qu'il y a en nous de bon et de grand... excepté tout ce qui honore la vie, tout ce qui décore la terre, tout ce qui plaît au ciel ! Oh ! non ! Il y a une source haute d'où nos âmes descendent et où elles remontent ! »

C'est là qu'est allée l'âme très belle et très pure de celui qui fut Mgr Maricourt.

E. Grimault, chanoine.

[1] Octave Feuillet.

Digitized by Google

CHAPITRES GÉNÉRAUX[1]

DES ABBAYES DE

SAINT-AUBIN ET SAINT-SERGE D'ANGERS

XIVe-XVIe SIÈCLES

L'idée initiale qui a inspiré la réunion des Chapitres Généraux dans l'ordre bénédictin — l'ordre noir, ainsi qu'on l'appelait jadis — a été tout ensemble une idée de groupement et une idée de réforme. Dès la première moitié du XIIe siècle, l'on saisit les indices de cette préoccupation, à laquelle ne demeurèrent pas étrangères les pratiques déjà en vigueur dans la réforme récente encore de Cîteaux[2]. Tel était, nous le savons, le but poursuivi par ces abbés de la province

[1] Sur cette matière encore peu explorée des Chapitres généraux dans l'ordre bénédictin en France, voici quelques-unes des études les plus récentes : Prou (Maurice), *Statuts d'un Chapitre général bénédictin tenu à Angers en 1220.* Ecole franç. de Rome : *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. IV, 1884, p. 345-356. — Berlière (D. Ursmer.), *Les Chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît avant le IVe Concile de Latran* (1215). *Revue bénédictine,* t. VIII (1891), p. 255-264. — *Les Chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît du XIIIe au XVe siècle, ibid.*, t. IX (1892), p. 545-557. — *Documents inédits pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique* (1894), p. 58-117. — Lecomte (Maurice), *Le Chapitre général bénédictin de Saint-Faron* (Meaux) *d'avril 1410*, Meaux 1896. — Berlière (D. U.), *Contributions à l'histoire de l'Ordre bénédictin. Revue bénédictine,* t. XIV (1897), p. 370-380. — Besse (Dom J. M.), *Provincial chapters of the black moncks in France.* Spicilegium benedictinum. Rome (1899), fascic. XIII, p. 1-29 ; fascic. XIV, p. 54-67.

[2] Le premier Chapitre général de Cîteaux se tint en 1106. La date de ceux qui devaient suivre fut fixée au 13 septembre de chaque année. Jacques de Vitry : *Hist. occidentalis,* c. 14. Chez les Chartreux le premier Chapitre général n'eut lieu qu'en 1142. — D. Le Couteulx : *Annales ord. Cartus*, t. II, p. 4-9.

Digitized by Google

ecclésiastique de Reims auxquels, entre 1135 et 1136, Innocent II adressait de Pise (17 novembre) une lettre d'encouragements et de félicitations pour les résultats déjà obtenus, avec promesse de ratifier par la suite ce qu'ils tenteraient d'un commun accord « pour la conservation de l'institut monastique et pour l'amendement des frères[1] ». L'assemblée en question se tint dans le courant de 1131, ou peu de temps après, et, outre un règlement particulier en faveur des Frères défunts appartenant aux diverses abbayes de la confédération qui venait de se former, les capitulants se préoccupèrent de restreindre une portion de la psalmodie journalière qui se surajoutait à l'office divin proprement dit, d'abréger certaines cérémonies du chœur, de remettre en vigueur la défense d'user de viande, sauf dans le cas de maladie, et d'obliger leurs subordonnés à un silence absolu dans le cloître[2]. Ces louables essais donnèrent occasion à une très curieuse correspondance entre le cardinal-légat Mathieu d'Albano et les abbés réformateurs[3].

L'un des hommes qui, avec le pape, coopérèrent le plus efficacement à l'entreprise précitée, est un angevin — Renaud de Martigné, archevêque de Reims depuis 1125[4], — et un coup d'œil sur la longue carrière de ce prélat ne nous écartera point outre mesure de notre sujet. Renaud était un tout jeune laïc, de mœurs plutôt mondaines, lorsqu'en 1101, à la suite du départ de Geoffroy de Mayenne pour

[1] D. Martène : *Thes. anecdot.*, t. I, col. 389. *P. lat.*, t. CLXXIX, col. 253-54.

[2] M. A. Molinier a fait connaître le premier dans ses *Obituaires français au moyen âge* (pièces justificatives, p. 288-289) le texte analysé plus haut ; il l'intitule « Acte d'association spirituelle et temporelle entre plusieurs abbayes de la province de Reims » ; mais le R. P. Dom Berlière, mieux renseigné, a clairement indiqué la nature véritable de ce document : c'est un *recessus* de Chapitre général, il n'y a pas à en douter. *Rev. bénéd.* t. VIII, p. 259-260. — *Docum. inéd.*, p. 91-92.

[3] *Docum. inéd.*, p. 93-116.

[4] *Gesta abbatum Lobbiensium.* M. G., t. XXI, p. 224-225.

Digitized by Google

Cluny, un mouvement populaire l'imposa de force au clergé et au chapitre cathédral pour occuper le siège vacant d'Angers [1]. Les gens influents du voisinage ne dissimulèrent pas leur désapprobation d'un choix fait en de telles conditions [2]. L'évêque du Mans, Hildebert, refusa d'assister au sacre du nouvel élu [3], et Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, acerbe d'ordinaire dans sa correspondance, réserva au successeur de saint Maurille ses traits les plus acérés et les plus mortifiants [4]. On lui doit même rendre ce témoignage qu'il ne s'épargna aucune démarche pour provoquer contre Renaud l'opposition des plus importants monastères de son diocèse [5]. Mais l'onction sainte et le don de l'Esprit divin devaient transformer merveilleusement ce candidat de la plèbe et en faire un des évêques les plus accomplis de son temps. La discipline ecclésiastique n'eut pas de promoteur plus infatigable, de plus ferme appui que lui ; la papauté, diminuée par la schisme, ne rencontra pas en deçà des monts de partisan plus dévoué, à tel point que sa fidélité lui valut les injures de l'antipape Anaclet [6]. Cet ami de la religion fut honoré de la faveur des princes et — chose rare en tout temps — il sut en jouir sans rien sacrifier de la dignité de son caractère, sans déroger à aucun de ses devoirs. Louis VI, qui l'estimait, l'appela du siège d'Angers à la métropole de Reims, et cette élévation lui valut de sacrer le jour de Pâques, 14 avril 1129, en présence de Henri Ier, roi d'Angleterre, le jeune Philippe, héritier du trône, qu'un tragique accident devait enlever deux ans plus tard à la fleur de l'âge [7].

[1] *P. lat.*, t. CLVII, col. 113-118.
[2] *P. lat.*, t. CLXXI, col. 210-213.
[3] *P. lat.*, t. CLVII, col. 121.
[4] *Ibid.*, col. 152-155.
[5] *Ibid.*, col. 155-156.
[6] Baronius, *Annales*, ad ann. 1131.
[7] *Annales S. Dionysii Remenses*. Mon. Ger., t. XIII, p. 83. — *Annales Remenses, ibid.*, t. XVI, p. 732.

Digitized by Google

Zélé pour le bien de son clergé, dont il ne cessa de poursuivre la réforme, Renaud ne témoigna pas un moindre intérêt à l'ordre monastique, et il est bien peu d'abbayes angevines, de prieurés ou de collégiales qui ne lui doivent quelque terre ou rente. Dans les « Rotuli » du Ronceray, son nom apparaît maintes fois, et la plume des notaires s'y fait délicate pour louer la noblesse de son origine, la gravité de ses mœurs, la sagesse de vieillard qui rehaussait sa jeunesse [1]. Dans les titres de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Florent et de Marmoutier, il est aussi question assez souvent de son intervention ou de ses bons offices. Enfin, des années de son pontificat en notre région date la fondation des monastères de Toussaint, du Louroux, de Nyoiseau et du Perray-aux-Nonnains. En Champagne, dernier théâtre de sa féconde activité, Renaud fit preuve d'une égale munificence envers les nombreux centres religieux épars dans son nouveau et vaste diocèse. Igny lui doit son origine et ses premiers revenus (1127) [2]; la Chartreuse du Mont-Dieu le proclame son fondateur au même titre qu'Odon, abbé de Saint-Rémy (1136) [3]; de plus les moines de Saint-Nicaise, ceux du prieuré clunisien de Tours-sur-Marne, les chanoines réguliers de Saint-Martin d'Épernay et de Saint-Martin de Laon, les Prémontrés de Sept-Fontaines ont expérimenté à diverses reprises les effets de sa bienveillance. Qu'un tel prélat ait encouragé de tout son pouvoir, ainsi que le rapporte l'auteur des *Gesta abbatum Lobbiensium*, les tentatives des abbés bénédictins de son voisinage pour le relèvement de la discipline régulière autour d'eux, il n'y a point lieu d'en être surpris, croyons-nous.

Le Concile de Latran (1215) activa, en leur donnant force de loi et en les imposant à l'ordre « noir » tout entier,

[1] Cartul. du Ronceray, CLXXXI.
[2] Manrique, *Annales Cisterc.*, t. I, p. 180-181.
[3] D. Le Couteulx, *Annales Ord. Cartus*, t. I, p. 401-406.

Digitized by Google

ces réunions caractéristiques, dont on relève quelques traces sous le pontificat de plusieurs des successeurs d'Innocent II. Grand nombre d'abbés et de prieurs avaient répondu à la convocation de cette mémorable assemblée qui demeure une des plus importantes du haut moyen âge, beaucoup d'autres s'étaient fait représenter [1]. L'on peut donc croire que le canon XIIe du Concile renferme assez exactement la pensée de tous ces personnages. Or, voici en abrégé le dispositif que nous fournit ce texte : Dans chaque état ou province devaient se réunir en chapitre général, tous les trois ans, les abbés et prieurs qui n'avaient pas encore adopté cette coutume. Un monastère, d'accès facile, serait choisi à cette fin. Les capitulants étaient engagés à s'y rendre avec un train et un entourage modeste; durant le temps des sessions, limitées à quelques jours, ils suivraient autant que possible les exercices de la vie commune. Pour guider l'inexpérience des débutants, le Concile leur recommandait d'avoir recours aux lumières et à la pratique des abbés de Cîteaux. Deux d'entre ces derniers seraient appelés à présider les sessions, mais avec l'obligation de s'adjoindre comme assesseurs deux membres du chapitre, à leur choix. Les délibérations porteraient sur l'observance régulière et sur la réforme de l'ordre; les statuts une fois approuvés par les quatre présidents auraient force de loi. Le Concile ordonnait encore la création de visiteurs chargés de parcourir les monastères tant d'hommes que de femmes, d'y relever les abus et de les corriger de concert avec l'évêque diocésain, sans toutefois outrepasser la mesure. La nouvelle législation, il n'est pas indifférent de le remarquer, laissait subsister intégralement les droits antérieurs des ordinaires. La date du pro-

[1] « Abbates et priores ultra octingintos. » *Chron. Montis Sereni*. Mon. Germ., t. XXIII, p. 186. — La Chronique de Henri de Livonie (ibid. p. 293) et celles de Burchard et de Conrad d'Ursperg (ibid. p. 378) s'expriment à peu près en mêmes termes.

Digitized by Google

chain chapitre général devait être signifiée à la clôture des sessions et il demeurait stipulé que les frais de séjour seraient supportés en commun[1].

En Anjou, les décisions du Concile de Latran reçurent exécution sans trop de retards. Au mois de juillet 1220, pendant l'octave de la translation des reliques de saint Benoît, c'est-à-dire du 11 au 20, les moines « noirs » de la province de Tours se réunirent à Angers; mais on ignore dans lequel des trois monastères bénédictins alors existants : Saint-Aubin, Saint-Serge ou Saint-Nicolas[2]. On ne sait pas davantage le nombre d'abbés qui répondirent à cette convocation. Par contre, les statuts élaborés par eux nous ont été conservés en copie dans un manuscrit de la Bibliothèque vaticane[3]; l'on doit reconnaître que les législateurs usèrent sagement des pouvoirs qui leur avaient été concédés. L'assistance obligatoire au chapitre général, le mode de visite canonique, le recrutement des monastères, la nourriture et le vêtement des frères, les devoirs de l'abbé, le rôle et les attributions du prieur-majeur, les obligations des moines claustraux, celles des « obédienciers », ou habitants des prieurés ruraux, l'administration du temporel forment la matière principale des quarante-cinq articles dont se compose le texte. On trouverait difficilement une réglementation plus modérée et mieux appropriée aux temps et aux circonstances.

Toutefois, avant de faire connaissance avec le directoire définitif et officiel qui régira par la suite les Chapitres

[1] Labbe. *Concil. t. XI.* P. I. col. 163-165.

[2] L'article premier des statuts indique seulement que le siège du prochain Chapitre Général sera l'abbaye de Saint-Aubin et que la réunion aura lieu le vendredi d'avant le IIIe Dimanche après Pâques. « In sequenti termino, feria VI ante dominicam qua cantabitur *Jubilate,* abbates nostre universitatis personaliter accedant ad monasterium Sancti Albini Andegavensis parati ad residentiam trium vel quatuor dierum, si opus fuerit, faciendam, pena X librarum cursualis monete negligentibus indispensabiliter infligenda. »

[3] Codex 520 du fonds de la reine Christine.

Digitized by Google

généraux bénédictins, il nous faut franchir encore une longue étape et arriver jusqu'au pontificat de Benoît XII, en plein XIVe siècle (20 décembre 1334 - 25 avril 1342). Dans sa jeunesse, ce pape avait émis profession dans l'ordre de Cîteaux, à l'abbaye de Boulbonne[1] ; il s'appelait Jacques Fournier alors et rien dans son passé ne pouvait faire soupçonner les suprêmes honneurs qui couronneraient son âge mûr[2]. Le successeur de Jean XXII était un homme de trempe austère : il connaissait ses contemporains — leurs travers — et, au fond du cœur, il avait conservé pour son premier état de vie un amour intense. Aussi peut-on affirmer que, malgré les multiples sollicitudes de son pontificat, il ne perdit jamais de vue le sort des instituts religieux. Tour à tour, la réforme des ordres de Cîteaux, de Saint-Benoît, de Saint-Augustin et de Saint-François hanta sa pensée : bien plus, il y employa toutes les ressources de son zèle et, si le résultat final ne répondit pas à la tenacité de l'effort, il faut s'en prendre moins à ses intentions qu'au défaut de clairvoyance de ses collaborateurs en cette œuvre, à la conception spéciale que lui-même se faisait de

[1] Commune de Cintegabelle (Haute-Garonne). Le monastère où fit profession le futur Benoît XII se trouvait primitivement sur le territoire d'Audressein ou Tramesaïgues (canton de Castillon, Ariège). Pendant les guerres de religion, la totalité des bâtiments claustraux ayant été ruinée, les Cisterciens durent chercher un asile temporaire à Toulouse, dans le couvent de leurs étudiants, puis en 1652 ils élevèrent une abbaye complète à Boulbonne, en un site merveilleux.

[2] Jacques Fournier était né à Saverdun (Ariège) et, d'après un de ses biographes, la famille d'où il sortait n'avait rien d'illustre. (Baluze, *Vitæ Papar. Avenion*, t. I, col. 239). Suivant une coutume en vigueur dans son ordre, sitôt après ses vœux de religion on l'envoya étudier aux Universités. De ce fait, le collège des Bernardins, à Paris, le compta d'abord au nombre de ses écoliers, puis parmi ses professeurs, lorsqu'il eut acquis le grade de maître en théologie. Il y enseignait en cette qualité, lorsqu'en 1311, les moines de Fontfroide l'élurent pour abbé. Il ne fit que passer parmi eux et, quatre ans plus tard, il était appelé à recueillir la succession du second évêque de Pamiers, poste qu'il occupa jusqu'à son transfert au siège de Mirepoix (26 janvier 1326). Enfin, le 10 décembre 1327, Jean XXII lui donnait rang parmi les cardinaux avec le titre de Sainte Prisque. Plusieurs actes du Cartulaire de l'Université de Paris font mention de Jacques Fournier, sous cette dernière appellation de cardinal de Sainte Prisque.

Digitized by Google

la vie régulière [1], enfin aux circonstances actuelles qui perpétuaient les abus au sein des illustres corporations dont il avait entrepris le relèvement.

La première tentative de Benoît XII — et il ne pouvait en être autrement — fut en faveur de la « religion » qui l'avait accueilli aux années de sa jeunesse. A Cîteaux, comme ailleurs, les hommes et le temps s'étaient ligués pour faire aux observances primitives de larges brèches. La bulle *Fulgens sicut stella*, datée du Pont-de Sorgues [2] (12 juillet 1335) vint rappeler aux moines « blancs » les splendeurs de leur origine, les services rendus à l'Église dans le passé, ceux que le siège apostolique attendait d'eux dans le présent, et la nécessité de remédier aux abus qui paralysaient les bonnes volontés [3]. L'année suivante, ce fut le tour de l'ordre « noir », dont les abbayes et les prieurés couvraient l'Europe par milliers. Le pape, il faut le remarquer, n'agissait point à l'aventure. Sur son ordre, divers abbés ou religieux de savoir et de mérite — ils étaient presque tous docteurs, soit en théologie, soit en droit canonique — avaient parcouru un certain nombre de monastères afin de se renseigner sur les usages locaux et de relever les abus qui leur seraient signalés [4]. Cette enquête terminée, le Pontife remit à une commission extraordinaire de cardinaux et de prélats bénédictins les éléments d'infor-

[1] Voici par exemple ce que dit Wadding de la réforme franciscaine tentée par Benoît XII : « Hoc anno (1336), IV kalend. decemb. amplissimas edidit Benedictus XII constitutiones pro regimine Fratrum et Monialium, in quibus nova plurima instituit, vetera multa Ordinis decreta destituit, et alia decrevit quæ magis in relaxationem, quam reformationem Ordinis manifesta et perniciosa experientia tetenderunt... Mortuo tamen Benedicto, in variis comitiis rejectæ sunt a Patribus doctioribus, disciplinæ regularis zelosis tanquam nostro Instituto omnino nocivæ. » *Annales Minorum* ad an. 1336, t. VII, p. 200.

[2] Château et résidence d'été des papes d'Avignon, canton de Bédarrides (Vaucluse).

[3] *Bullar. M.*, t. 1, p. 209-217.

[4] Baluze, *Vitæ papar. avenion.*, t. I., col. 205-206.

Digitized by Google

mation recueillis par les visiteurs, avec mission d'en tirer une série d'ordonnances en rapport avec l'objet qu'il se proposait[1]. Telle est la genèse de la célèbre constitution *Summi Magistri* (Avignon, 20 juin 1336), dite encore bulle bénédictine. Ce n'est point ici le lieu d'examiner en détail les trente-neuf chapitres de ce document, l'un des plus considérables qui soient émanés de la chancellerie pontificale. Nous nous bornerons à remarquer que, dès le préambule, Benoît XII énonce clairement ses intentions : le relèvement du service divin dans les monastères, le rappel aux observances, la dignité de vie qui convient aux moines, la nécessité des études sacrées et même profanes, les dangers que rencontre la règle dans l'abondance des biens temporels. L'obligation de réunir tous les trois ans un Chapitre général provincial est rappelée de nouveau avec une insistance voulue. Bien plus : afin de couper court à tout subterfuge de la part des intéressés, le pape — et c'est là une des dispositions les plus importantes de sa bulle — divisait l'Ordre entier en trente-cinq provinces — inaugurant ainsi le premier, à sa manière, la délicate tentative d'une centralisation des maisons d'observance bénédictine. Dans ce dénombrement n'étaient pas compris, il est vrai, l'ordre de Cluny, non plus que les moines de Vallombreuse et du Mont-Vierge, les Célestins, les Silvestrins ou Ermites du Mont-Fano, les Olivétains et les Guillelmites, mais ces Congrégations ou Instituts de date plus récente avaient déjà leur organisation spéciale réglée par des constitutions papales antérieures.

En France les volontés de Benoît XII reçurent sans tarder un commencement d'exécution. Dans le courant des années 1337-1338, il se tint un certain nombre de Cha-

[1] Ces prélats étaient : Pierre de Chastelux, abbé de Cluny; Jean de Chandorat, abbé de la Chaise-Dieu; Gilbert de Cantobre, abbé de Saint-Victor de Marseille; Raymond de Serinhac, abbé de Psalmody; Guillaume d'Aure, abbé de Montelieu, et Grégoire, abbé de Saint-Austrémoine d'Issoire.

Digitized by Google

pitres Généraux qui, en guise de statuts, promulguèrent la bulle *Summi Magistri*, en l'accompagnant de quelques brièves ordonnances. Ainsi procédèrent les abbés de la province de Vienne, Arles, Aix et Embrun, convoqués à Manosque par Gilbert de Cantobre et Raymond de Boulbon, commissaires délégués à cet effet [1] (14 mai 1337). Ceux de la province de Narbonne, Auch et Toulouse se réunirent à Narbonne un mois plus tard environ [2]. La province de Reims et de Sens, et celle de Lyon, Besançon et Tarentaise tinrent également assise, la première à Saint-Germain-des-Prés [3] (26 juin 1337) ; la seconde à Saint-Vincent de Mâcon (20 juillet). Notre région de l'Ouest, dénommée dans le document pontifical Province de Rouen et de Tours, eut de même son Chapitre Général qui s'assembla au Mans, dans l'abbaye de la Couture (26 et 27 juin 1337). Jean de Chandorat, abbé de la Chaise-Dieu, y publia la bulle à laquelle il avait collaboré et l'abbé de Marmoutier, Simon Le Maire, fut chargé avec celui de Saint-Florent de Saumur, d'en surveiller l'exécution [4]. A cette fin, Simon parcourut la Normandie et imposa des règlements à divers monastères, notamment à ceux du Mont Saint-Michel et de Saint-Taurin d'Évreux, tandis que son collègue Hélie visitait de la même façon les abbayes tourangelles [5]. Malgré ce succès relatif, la tentative de Benoît XII demeura, on peut l'affirmer, quasi infructueuse, car en quantité d'autres pays son effet fut nul ou à peu de chose près. Au reste, trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'il devenait urgent de modifier en partie une douzaine de paragraphes de la « Bénédic-

[1] *Gallia Ch.*, t. I, col. 692.

[2] *Die Dominico in octavis Pentecostes*. D.-J. Besse, *Provincial Chapters*, p. 3.

[3] J. Du Breul, *Bullæ tres* : Gregorii IX, Nicolai IV, Benedicti XII. Parisiis, M.DC.IV, p. 32.

[4] Cartul. de la Couture, CCCCXXXVII. — *Gallia Christ.*, t. II, col. 342.

[5] D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, t. II, p. 281-282.

Digitized by Google

tine ». Certains statuts concernant les visiteurs, les étudiants aux Universités, les emprunts, la clôture monastique, les pénalités édictées contre les délinquants n'étaient pas suffisamment clairs, ou avaient été mal compris. De là des réclamations et des plaintes auxquelles le pape essaya de satisfaire par la bulle *Dudum pro bono*[1] (Avignon, 5 octobre 1340). Cette nouvelle constitution ne calma les esprits qu'à moitié : il paraît surtout que les censures, suspenses et autres mesures coercitives largement distribuées dans la première bulle étaient l'objet d'une telle appréhension pour les ayants cause qu'un des premiers soins de Clément VI, successeur immédiat de Benoît XII fut de substituer les voies de la douceur à ces moyens, légitimes en eux-mêmes, mais par trop rudes en beaucoup de cas[2]. De toutes les provinces françaises, celle d'Auch, semble-t-il, se conforma pendant le plus long temps aux injonctions de Rome. L'existence de ses assemblées triennales nous est connue par l'analyse qu'en fit, il y a deux siècles, Dom Estiennot. La dernière de ces assemblées est datée du 27 juin 1499[3].

*
* *

[1] Baluze, *Miscellan.*, t. VII, p. 142. — L'analyse se trouve dans Guerra, *Pontific. Constitut. Epitome.*, t. III, p. 378.

[2] Baluze, *Vitæ Paparum Avenion.*, t. I., col. 285. « Eodem anno (1342) Pontifex idem constitutionis per dictum Dominum Benedictum Papam XII, prædecessorem suum editæ super reformatione monachorum nigrorum rigorem attendens, illam oleo suæ clementiæ misericordis aspergens modificavit in multis, et eam discretionis lima reformans, ad jugi dominici suavitatem et levitatem omnes cum æquitate reduxit. » Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que Pierre Roger, le futur Clément VI, avait pratiqué la règle bénédictine dès ses plus tendres années à l'abbaye de la Chaise-Dieu.

[3] En 1449, les abbés et prieurs majeurs de cette province se plaignent à Nicolas V que, depuis un certain temps, ils ont été obligés, en raison des guerres et autres événements calamiteux qui désolaient leurs quartiers, de suspendre leurs réunions accoutumées : d'où il résulte un très grand préjudice pour la « religion » et les observances régulières. Ils terminent leurs doléances en suppliant le pape de tenir la main à ce que les mauvaises volontés, qui tentent de profiter de cette interruption, soient maintenues dans le devoir. Denifle, *La désolation des églises, monastères en France pendant la guerre de Cent-Ans*, t. I, p. 575-76.

Digitized by Google

En regard de ces Chapitres généraux, triennaux et provinciaux, il nous reste à examiner un genre de réunions de même nature et qualifiées de même nom, mais celles-là annuelles et restreintes exclusivement aux membres de chaque abbaye ayant quelque importance. Pierre le Vénérable y fait peut-être allusion dans l'une de ses lettres à saint Bernard (1143), où il mentionne ces « grandes assemblées » des moines clunisiens, qui lui fournissaient l'occasion de recommander à tous l'union et la concorde avec l'Ordre de Cîteaux[1]. En 1207, Innocent III, imposant aux moines de Bourgueil tout un ensemble de réformes, interdit à l'abbé de faire aucun règlement « sinon dans le Chapitre général qui a lieu en la fête des apôtres Pierre et Paul[2] ». Un demi-siècle plus tard, l'abbé d'Évron profite de la présence de tous les prieurs de sa dépendance à un Chapitre général qui clôturait les fêtes de la dédicace de l'église abbatiale, pour concéder juridiquement aux Chartreux du Parc-en-Charnie le prieuré de Saint-Denis d'Orques[3]. A Saint-Père de Chartres, à Coulombs, à Bonnevaux, à la Trinité de Vendôme, à Pontlevoy, à Marmoutier, à Saint-Julien de Tours, à Cormery, à Noyers, à la Couture du Mans, à Saint-Mélaine de Rennes, on trouve pareillement des vestiges de rassemblements capitulaires de ce genre. C'est enfin à cette seconde catégorie de « comitia » que se rattachent les statuts, dont le texte suit plus loin, et auxquels sera consacrée la dernière partie de cette étude. Sauf deux, ces procès-verbaux n'ont rien d'officiel : ce sont tout sim-

[1] « Studui ego semper ut sanctos illos congregationis vestræ monachos nostris fratribus commendarem, et ipsos illis perfectæ unione charitatis, si fieri posset, etiam inviscerarem. Hoc publice, hoc privatim, hoc in *magnis nostrorum conventibus* facere non neglexi... » *P. lat.*, t. CLXXXII, col. 416.

[2] Baluze, *Epist. Innocentii III* (1682), *lib.* X, *ep. 14*.

[3] «... Datum apud Ebronium, de consensu et voluntate conventus nostri et omnium priorum congregatorum in *nostro Capitulo generali*, dominica ante Nativitatem Beate Virginis, in festo Dedicationis nostre ecclesie, anno Domini 1252. » Arch. de la Sarthe, H, 1132.

Digitized by Google

plement des copies d'originaux aujourd'hui disparus, transcrites sans ordre sur des feuillets de manuscrits demeurés libres[1]. Il n'empêche que l'on doit bénir la mémoire des scribes dont l'heureuse inspiration nous a conservé sous cette forme un petit nombre de détails d'autant mieux venus que l'histoire interne des monastères à cette époque est plus pauvre en renseignements. Dans cette contribution, la part de Saint-Aubin est la plus considérable : huit documents sur dix nous viennent de cette abbaye. A Saint-Serge, il faut croire, les ravages du temps ont connivé avec l'incurie des hommes à la même œuvre de destruction.

Nos Chapitres généraux de Saint-Aubin s'échelonnent de la sorte : 2 mars 1309; 2 mars 1310; 2 mars 1320; 2 mars 1331 ; 2 mars 1332 ; 2 mars 1333 ; 2 mars 1338 (?) ; 2 mars 1543[2]. Il y a lieu de noter au passage cette fixité dans la date de convocation : en nombre d'autres monastères on la retrouve. Dans le cas présent, elle avait certainement pour but de permettre aux prieurs ruraux d'assister à la fête patronale de l'abbaye — le « natale » de Saint-Aubin tombant le 1er mars — et de leur éviter avant tout

[1] Il ne sera ici question que pour mémoire d'un Chapitre général, qui se serait tenu à Saint-Aubin d'Angers le 2 mars 1183. Le cyrographe qui en renferme la teneur a excité les justes méfiances de M. Marchegay : la qualité du parchemin, la forme des caractères, l'encre, dénotent, d'après cet érudit, une pièce forgée après coup. M. Bertrand de Broussillon, qui a inséré l'acte dans son *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, p. 90-92, fait remarquer à son tour « que ni les formules, ni les noms des témoins n'appartiennent au XIIe siècle ». Ceci posé et admis, nous nous contenterons d'ajouter que cet acte, faux extrinséquement, s'appuie néanmoins sur un fait réel, ainsi que le prouve la charte DLVIII du même recueil, dont personne ne songe à suspecter l'authenticité. Il pourrait donc se faire que nous nous trouvions en présence d'un acte simplement interpolé : à moins de maintenir qu'un sacristain de Saint-Aubin, peu scrupuleux, a imaginé ce texte dans le dessein d'augmenter les pièces de son vestiaire.

[2] Ces textes, hormis les nos II et VIII des *Pièces justificatives*, se trouvent dans le ms. 778 de la Bibliothèque d'Angers, provenant de l'abbaye de Saint-Aubin. C'est un volume en parchemin, renfermant un calendrier, un martyrologe et une Règle de saint Benoît. Sur les pages restées blanches, plusieurs actes d'association ont été ajoutés après coup. Nos statuts occupent les fos 105-109.

Digitized by Google

des déplacements réitérés et toujours onéreux. L'abbé Jean de Mozé, dont le nom apparaît dans les procès-verbaux de 1309, 1310 et 1320 ne nous est connu que par quelques actes d'importance secondaire[1]. Les détails suivants donneront quelque idée de son administration. En 1309, préoccupé d'assurer à ses restes un lieu décent pour leur sépulture, il fait choix d'un emplacement dans l'église abbatiale, devant l'autel de saint Louis. Il stipule en même temps, avec le convent, que chaque année, à partir de son trépas, il aura le bénéfice d'un anniversaire. En retour, pour amortir les frais, il cède aux moines quatre arpents de terre à Limelle, sept quartiers et demi de pré au Bois-Bourreau, trois autres arpents aux bords de la Maine, sept quartiers de vigne, plus quarante-cinq sous de revenu sur divers immeubles. Outre cela, il est arrêté que, chaque fois que les frères passeront processionnellement devant le tombeau du défunt, ils feront station et chanteront le *Subvenite*, ce qui leur vaudra le soir, à la collation, une rasade de vin de choix.

En 1320, nous retrouvons Jean de Mozé réglant à l'amiable avec son entourage certaines mutations de ventes et de bénéfices. Le chantre versera chaque année à la mense commune cent livres prélevées sur le revenu de ses vignes des Champs-Saint-Aubin ; il fournira également cinq sommes de vin à l'hôtelier. A ce prix, il demeure exempt de toute contribution pour la réparation des ornements sacrés et des châsses. Le convent et le sacristain supporteront seuls cette charge, encore ce dernier reçoit-il, en manière de compensation, l'usufruit de cinq quartiers de vigne au clos du Pin. Quelques statuts anciens, remis en vigueur par l'abbé, complètent ce procès-verbal. La

[1] Son sceau en cire brune, ovale, demeure appendu, en bon état de conservation, à une charte de 1316 relative au prieuré de Pruniers (Arch. de M.-et-L. G. 772). Jean y est représenté debout, tenant la crosse, et de la main gauche un livre sur la poitrine.

Digitized by Google

peine d'excommunication y est maintenue contre les détenteurs et recéleurs de biens de moines défunts, dépassant une valeur de cinq sous, contre ceux qui portent des armes hors le cas de légitime défense, contre les joueurs, contre ceux qui passent contrat par devant les cours séculières, contre les révélateurs du secret capitulaire. Une note du copiste nous apprend en même temps que le texte des Chapitres généraux était conservé en quadruple exemplaire à l'abbaye de Saint-Aubin. L'abbé en possédait un, l'infirmier un autre, le troisième prenait place dans le coffre renfermant les sceaux du monastère, le quatrième était serré dans les archives du dortoir.

Gervais Médy, deuxième successeur de Jean de Mozé, n'est guère mieux connu que son devancier. Le moderne continuateur du *Gallia*, par exemple, se borne à nous faire savoir que dans trois ou quatre actes apparaît le nom de Gervais, et que ce personnage a édicté quelques règlements[1]. Il n'en sait pas plus long. Nos statuts permettent d'en dire davantage et d'affirmer que l'abbatiat de Gervais inaugure une période malheureuse. Certaines notions fondamentales de la vie religieuse se sont oblitérées avec le temps : ainsi les gens de Saint-Aubin, bien rentés et peu soucieux de compromettre l'avenir, ne songent qu'à jouir en paix de leurs bénéfices et de leurs revenus. Dans ce but, en 1331, l'abbé s'engage à ne créer aucun profès ni à recevoir aucun novice, durant l'espace de sept ans — sauf exception pour une vingtaine de sujets, présentés par des particuliers et déjà admis en principe. Désormais, le nombre des moines valides dans l'abbaye ne dépassera celui de quarante. La peste noire, il est vrai, se chargera bientôt de troubler ce calcul. Autre signe des temps : chaque officier ou bénéficier n'est plus obligé à remettre les clefs de sa charge ou de son office à l'abbé nouvellement élu. Ce dernier, par contre,

[1] *Gallia christiana*, t. XII, col. 618.

Digitized by Google

avant de prendre possession, doit jurer sur les Évangiles qu'il est prêt à défendre les droits du monastère, à observer tous les statuts qui y sont en vigueur, à se conformer à toutes ses coutumes et libertés. Les moines de l'abbaye contresignent ces conventions à la suite de vingt-neuf prieurs ruraux présents à la séance.

Les fragments du Chapitre général de 1333 renferment le curieux contrat de deux anniversaires fondés, l'un par frère Robert de la Couture, prieur de Chateau-Gonthier, le jour de Sainte-Catherine; l'autre par frère Robert du Puiset, prieur du Coudray, en la fête de la Conception de Notre-Dame. Le luminaire et la sonnerie sont minutieusement déterminés, ainsi que le rit de l'office. Pour parer à ses débours particuliers, le sacristain touchera la somme de trente sols, et le procureur, sur les rentes qu'il perçoit, devra faire en sorte que la table du convent, ce jour-là, soit plus amplement servie. Avant de quitter Saint-Aubin, un mot de la singulière contestation qui éclata au Chapitre de 1542, et dont le détail nous est connu par un extrait conservé dans les papiers de la sacristie. Le président de l'Assemblée, frère René Le Lièvre, vicaire général de l'abbé commendataire Charles de Pisseleu, ayant fait une motion qui tendait à dépouiller le sacristain du droit immémorial de s'approprier certaines pièces de linge à lui réservées après l'inhumation des défunts; ce dernier, frère André du Thilleul, protesta énergiquement et fut soutenu dans ses dires par deux de ses confrères, l'armarier Gilles Salles et frère Aimeri Lenfant. Malgré cette tierce opposition, le Chapitre passa outre; mais frère André du Thilleul ne se tint pas pour battu et déclara qu'il saurait se défendre de la bonne manière. On ne sait comment finit l'incident.

Jean Rebours, abbé de Saint-Serge, est contemporain de Guillaume Le Maire, l'évêque bien connu d'Angers. Il gouvernait déjà cette abbaye lorsque, la veille de la Pentecôte (2 juin 1291), ce prélat, élu, mais non encore consacré,

Digitized by Google

vint prendre gîte à Saint-Serge — en vertu d'un droit établi — devant recevoir le lendemain l'onction épiscopale en l'église de Saint-Aubin[1]. Guillaume, dans son *Journal*, nous laisse entrevoir qu'entre lui et l'abbé, son voisin, les relations furent toujours empreintes de cordialité, quoique avec une nuance très marquée de déférence de la part de ce dernier[2]. C'est bien du reste la note qui apparaît dans l'acte du Chapitre Général présidé par Jean Rebours, en octobre 1301. Les biens du prieuré de Briolay, l'un des membres les plus importants de l'abbaye, constituaient un revenu dont le cellérier touchait le montant. Par la suite, cet arrangement se trouva rompu et l'on n'eut point à se féliciter du nouvel ordre de choses. La cellérerie, frustrée du plus clair de ses recettes, ne fut bientôt plus en état de faire face aux dépenses qui lui incombaient. Il fallut user d'expédients, opérer des virements de fonds qui soulevèrent des différends. Jean Rebours, en homme prudent, revint à l'ancienne pratique, mais non sans stipuler que l'union du prieuré à l'office du cellérier ne préjudicierait en rien à l'intégrité du service divin, que les frères avaient coutume de célébrer en cet endroit. L'évêque fut supplié de ratifier la transaction, et il le fit sans doute d'autant plus volontiers que, déjà deux mois auparavant, les moines s'étaient rendus à ses réclamations au sujet de certains empiètements juridiques commis dans le canton de Bouchet en Villevêque par les officiers de l'abbaye[3].

Les constitutions de Jean de Bernay datent du 1er mai 1446[4]. C'est une époque calamiteuse pour Saint-Serge. La

[1] *Liber Guill. Majoris* édit. Port. — *Docum. hist.*, t. II, p. 245.

[2] Dom Fournereau raconte que Jean Rebours obtint de l'évêque un acte gracieux qui eximait de l'autorité de l'église, de celle de l'archidiacre ou de toute autre personne les abbayes bénédictines de la ville d'Angers. *Hist. reg. abbat. SS. Sergii et Bacchi*, § V.

[3] *Liber Guill. Majoris*, p. 465 69.

[4] Le texte en est conservé dans le ms. 812 de la Bibliothèque d'Angers, volume en papier, fort avarié. Le corps du livre est

Digitized by Google

guerre de Cent-Ans tire à sa fin, il est vrai, mais nos quartiers de l'Ouest subissent rudement les dernières secousses de la lutte. Le monastère, à demi ruiné par les « gens d'armes » et par les crues de la Maine, était quasi inhabitable. Le cloître et les autres lieux réguliers tombaient de vétusté ; un des côtés du chœur de l'église s'était écroulé. Les granges et les manoirs ne rendaient plus rien, ou presque rien : la misère sous toutes ses formes assiégeait les moines[1]. Au milieu de tant d'infortunes, Jean de Bernay a eu la claire vue du danger que couraient la fidélité de ses moines et leur bonne observance. Au moyen des dix-neuf décrets de son Chapitre Général il s'est efforcé de sauvegarder l'une et l'autre. Il insiste sur le principe de désappropriation absolue, sur le silence, sur la défense d'user de viande. Les frères éviteront la singularité et l'étrangeté dans le costume : ils s'approcheront des sacrements à des dates fréquentes. Le Chapitre Général se tiendra régulièrement chaque année, et tous les supérieurs et bénificiers seront tenus d'y présenter un état des rentes qu'ils doivent à l'abbaye-mère. Il ne se formera point de coteries dans le monastère : l'abbé ou son représentant devront expliquer la Règle en chapitre. Interdiction de passer des contrats frauduleux, de céder à ferme les fruits ou revenus des bénéfices, d'engager à des tiers les titres de propriété, les vases sacrés, les meubles précieux, les ornements de prix. Les prieurs conventuels veilleront à pourvoir du nécessaire leurs subordonnés. Ceux-ci ne fréquenteront point les tavernes, éviteront les blasphèmes et autres mots malséants, ne se livreront point en public à des jeux réservés aux séculiers, non plus qu'ils ne se rendront à la ville en un costume qui ne rappellerait pas leur

rempli par les Dialogues de saint Grégoire le Grand : les statuts de Jean de Bernay ont été transcrits tout à la fin f°s 107 v°-109 v°.

[1] R. P. Denifle, *La désolation des églises, monastères.* — *Documents*, t. I, p. 95-96.

Digitized by Google

condition. Les églises et oratoires seront tenus en parfait état de propreté et de conservation : chaque prieuré enfin devra être pourvu d'un texte de la Règle.

Cette législation, en partie empruntée à la bulle « bénédictine » et aux constitutions papales antérieures à Benoît XII, amena-t-elle un résultat quelconque pour la conservation de la discipline ? On ne le sait. Par contre, la pénurie et la ruine matérielle continuèrent à désoler le monastère. En 1448, les réparations n'avancent que lentement, faute de ressources : cinq ans plus tard, le successeur de Jean de Bernay[1] se plaint de ne pouvoir terminer dans l'église un travail important. En 1454, les moines doivent se contenter de mauvais pain et, un peu plus tard, leur maigre ordinaire ne s'améliore que grâce à un don généreux de l'évêque du Mans, Martin Berruyer.

Nous en avons fini avec nos Chapitres Généraux angevins, et leur ensemble, il est facile de s'en convaincre, ne constitue qu'une bien légère contribution à l'histoire générale. En revanche, ils nous ouvrent une visée intéressante sur un coin encore inexploré des annales monastiques et c'est à ce seul titre qu'il nous a semblé loisible de tirer de l'oubli, où ils gisaient, ces textes qui nous initient à l'effort collectif de générations disparues vers le plus parfait[2].

Dom Léon Guilloreau.

[1] Voici la mention de son obit d'après le ms. 105 de la Bibl. d'Angers : « VIII kal. maii. Anniversarium dni Johannis de Bernayo abbatis. Infirmarius debet pictantiam monasterii. »

[2] Dom Fournereau dans son *Historia regalis abbatiæ SS. Sergii et Bacchi*, § V, nous fournit encore la mention de deux Chapitres Généraux, l'un tenu sous Pierre de Chastelux, en 1320, et dont les statuts visent surtout l'obligation, pour les moines des dépendances, de chanter chaque jour la messe matutinale *De Beata*, ainsi que cela se pratiquait dans l'abbaye-mère. Le second eut lieu du temps de l'abbé François d'Orignai (2 mai 1468). Le principal article concernait le chambrier et la fourniture de chaussures que devait faire ce dignitaire à l'abbé, aux officiers et aux chapelains résidents, en la journée du Jeudi-Saint.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Chapitre général à Saint-Aubin

(2 mars 1309, N. S.)

Anno Domini M. CCC° octavo, die dominica marciali qua cantatur *Oculi mei*, actum et concordatum fuit inter religiosos viros et discretos in capitulo generali, fratrem Iohannem de Mozé abbatem, et conventum beati Albini andegavensis, quod dictus religiosus abbas posset eligere sepulturam suam in monasterio beati Albini, coram altari beati Ludovici, et dictus abbas legat ad anniversarium suum quolibet anno faciendum et solvendum par manum Abbatis, qui pro tempore fuerit, conquestas suas sitas, scilicet apud Nimelle[1] quatuor arpenta terrarum, et septem quarteria cum dimidio pratorum sitorum apud locum qui vocatur Boys-Bourreau[2], in feodo domini de Muris; et tria arpenta pratorum que condam fuerunt deffuncti Gauffridi Quarreau, sita in riparia de Meduana; et septem quarteria vinearum, videlicet quinque apud Campos sancti Albini[3] et due apud Poylle[4], que condam fuerunt deffuncti Thome Loychoin, et quadraginta solidos sitos super domum dicti Moceint in villa andegavensi. Item quindecim solidos sitos apud Villam sequart[5] super quandam

[1] Limelle, ferme, commune de Bécon (Maine-et-Loire).

[2] Bois-Bourreau, ferme, commune de Mûrs (Maine-et-Loire).

[3] Les Champs-Saint-Aubin, aujourd'hui ferme des Noyers, commune d'Angers, N.-E.

[4] Pouillé, hameau, commune de Cornillé (Maine-et-Loire).

[5] Villesicard, village, commune d'Angers, dans l'ancienne paroisse de Saint-Augustin.

Digitized by Google

domum que condam fuit Bertholoti de Ponte Saii. Ita tamen quod quociens conventus faciet ibidem transitum et processionem coram tumulo prefati Iohannis Abbatis, quod dictus conventus incipiat illam antiphonam que incipit *Subvenite*, et orationem dicat in commemoracionem dicti deffuncti. Et illa die qua dicetur antiphona *Subvenite* quod conventus habeat maiorem brocium, seu broc galice, ad collationem plenum meliori vino de quo abbas consueverit bibere ad mensam suam, et tamen melior quam conventus consueverit habere in cænobio suo.

Item fuit statutum quod sacrista, qui pro tempore fuerit, habebit decem solidos super melior domus defuncti Philippi Servientis, et super stagnum de Grezil[1], et super molendinum de Molleres[2] et super molendinum de Nimelle. Ita tamen quod dictus sacrista faciet fieri quatuor cereos ardentes, ad *Placebo*, ad *Dirige* et ad missas et faciet pulsari. Ita quod in die anniversarii abbatis debet solvere ad illam datam omnes expensas.

(Bibl. d'Angers. ms. 798 (714) f° 110 v°.)

II

Chapitre général à Saint-Aubin

(2 mars 1310, N. S.)

Anno Domini M. CCC^mo nono, die esterna festi b^i Albini marcialis, statutum fuit a Domno Johanne de Mozé abbate monasterii beati Albini Andegavis, in capitulo generali, de communi consensu et voluntate tocius capituli, ut nullus recipiatur in monachum, nec eciam induatur habitu monachali, nisi prius tres vel duo ad minus proximiores de genere eiusdem recipiendi vel induendi iuraverint in presencia abbatis vel, eo absente ..... tocius conventus vel saltem maioris partis, quod ille recipiendus vel induendus sit natus in matrimonio legitimo, et quod ..... nec credunt ipsum morbo alieno vel aliquo alio impedimento detineri propter

[1] Le Bas-Grésil, ferme, commune de Bouchemaine (Maine-et-Loire).

[2] Molières, ancien fief et seigneurie en Beaucouzé (Maine-et-Loire). Les abbés de Saint-Aubin y avaient un très beau manoir.

Digitized by Google

quod non possit vel debeat inter fratres monasterii eiusdem conversari et ad ordines promoveri.

(Bibl. d'Angers, ms. 288 (279) f° 198 v°.)

III

Chapitre général à Saint-Aubin[1]

(2 mars 1320, N. S.)

Universis presentes litteras inspecturis et audituris frater Johannes (permissione divina[2]) humilis abbas monasterii sancti Albini Andegavensis ejusdemque loci capitulum, salutem in Domino sempiternam. Noveritis quod nos, considerata pensata diligenter[3] et actente utilitate nostra ac nostri (predicti) monasterii, de voluntate communi, consensu unanimi et concordi statuimus et per modum statuti ordinavimus quod, post mortem Dni Radulphi de Fixa canonici Andegavensis, cantoris nostri jam dicti monasterii, qui pro tempore fuerit, habeat vineas cum pressorio et domo ad nostrum monasterium pertinentes sitas apud Campos, quas idem Dns Radulphus tenet, super quibus idem cantor tenebitur reddere conventui nostri sepedicti monasteri centum solidos annuatim hiis terminis, videlicet in festo Omnium Sanctorum quinquaginta solidos et in festo S^ti Albini marciali alios quinquaginta. Acto tamen expresse quod idem conventus ad reparacionem cassarum in quibus reliquie non cotidiane in ecclesia reponuntur, et eciam ad reparacionem orariorum, stolarum, infularum non cotidianarum et omnium aliorum ornamentorum non cotidianorum tenebitur in futurum. Ad reparacionem vero ornamentorum cotidianorum et reliquiarum que communiter seu cotidie in ecclesia ostenduntur, sacrista nostri monasterii tenebitur ad filum coloris pro ornamentis eciam non cotidianis et ad alia sicut hactenus extitit consuetum. Cantor autem predictus ratione vinearum predictarum solvet et reddet annuatim quinque summas vini pro decima hoste-

[1] En tête de ce document on lit : *Tenor alterius statuti.*

[2] Ces mots sont en surcharge.

[3] Ms. : *diligenti et actenta.*

Digitized by Google

lario nostri monasterii, qui pro tempore fuerit. Sed tunc idem ostellarius nullam decimam habebit de vineis hactenus acquisitis et quas tenemus in cultura de Poillé et apud Campos.

Iterum statuimus quod post mortem Guillelmi de Mozé prior[is] prioratus nostri de Cella [Columniac] ensi[1], habeat omnes vineas et domos in feodo nostra sitas apud Mo ..... quas frater Guillelmus tenet ex causa donationis ..... ad ..... suum filium. Super quibus vineis idem prior, qui pro tempore fuerit, solvet pro quolibet quarterio quinque solidos et decimam et alia servicia consueta, de quibus denariis ipse prior solvet conventui viginti solidos in festo sancti Albini marciali annis singulis, quos nos abbas eidem conventui debemus pro vineis quas ab eodem conventu habemus apud Precigneium[2]. Quod autem supererit de pecunia idem prior solvet nobis vel abbati, qui pro tempore fuerit, annis singulis et in festo predicto.

Item statuimus quod post obitum Dni Stephani de Burgolio, sacriste nostri monasterii, qui pro tempore fuerit habeat tria arpenta vinearum sitarum in clauso de Pinu[3], quod tenet Stephanus supradictus, ut idem sacrista onera officio suo incumbentia melius valeat supportare. Item tamen sacrista solvet et reddet annuatim nobis vel abbati, qui pro tempore fuerit, in festo beati Albini marciali tresdecim denarios census annui pro quolibet quarterio vinearum predictarum.

Item statuimus quod post mortem seu obitum Johannis de Mozé non sit prepositus in nostro monasterio, et eciam quod post obitum Johannes dicti Le Sage non sit serviens ostellarie in nostro monasterio, sed quidquid habent isti prepositus et serviens predicti nobis vel abbati, qui pro tempore fuerit, remaneat et nos vel abbas pro tempore ad expensas nostras faciemus de ipsorum officiis de servire.

Iterum statuimus quod sigillum nostri capituli in litteris

[1] La Selle-Guerchaise, hameau, commune de la Guerche (Ille-et-Vilaine).

[2] Précigné, canton de Sablé (Sarthe).

[3] Le Pin, ferme, commune des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

super receptionem noviciorum seu monachorum confectis de cetero nullatenus apponatur.

Item in hiis scriptis redigi fecimus statuta nostri capituli a nostris predecessoribus edita et a nobis eciam approbata, in quibus est excommunicationis sentencia lata in temere venientes contra eadem statuta que secuntur :

Monachi nostri monasterii qui retinent et occultant bona monachorum deffunctorum ultra valorem quinque solidorum. Qui defferunt arma sine justa causa timoris. Qui ludunt ad taxillos cum laicis in loco publico. Qui dolent statuta scripta in Regula. Qui obligant ad conventiones suas per litteras judicum secularium. Qui revelant facta seu dicta secreta nostri capituli aliis quam sociis nostris incurrunt excommunicacionis sentenciam ipso facto.

In quorum omnium testimonium sigilla nostra quibus utimur in actis et contractibus perpetuis presentibus litteris duximus apponenda. Datum et actum in nostro Capitulo generali in crastino festi beati Albini marcialis, anno Dni M° CCC° nono decimo.

Nicholaus pbr.

Hec autem predicta statuta reperientur unum apud dnum Abbatem, aliud in archa ubi sigilla conventus custodiuntur, aliud in archivis dormitorii et aliud in custodia infirmarii sub sigillo Abbatis, et conventus sigillato, preter ultimum quod est in custodia Abbatis, de quo habetur transcriptum in supradictis archivis sub premissis sigillis sicut alia sigillatum.

(Bibl. d'Angers, ms. 798 (714), f°s 107 v°, 108 r°).

IV

Chapitre général à Saint-Aubin [1]

(2 mars 1331, N. S.)

Universis presentes litteras inspecturis et audituris frater Gervasius permissione divina humilis abbas monasterii beati Albini Andegavensis, totusque ejusdem loci conventus salu-

[1] Ce texte a pour rubrique : *De numero monachorum monasterii S. Albini.*

Digitized by Google

tem in eo qui est omnium vera salus. Noverint universi quod nos, deliberatione ad invicem habita diligenti, utilitati nostri monasterii predicti consulere cupientes et importunis precibus petencium seu petitionibus obviare volentes, per quos non concedenda multociens conceduntur; considerantes actente quod integrum est judicium plurimorum sentenciis approbatum, quod per ampliores homines perfectissima veritas revelatur; consensu unanimi et concordi statuimus et eciam ordinamus per modum statuti observandum in ipso nostro monasterio in futurum ea que inferius subsequuntur.

Primo videlicet quod a data presencium litterarum usque ad septennium completum per nos Abbatem predictum seu quemcumque alium successorem nostrum, si ipso durante contingeret a seculo nos migrare, quod totum est in nostri dispositione Creatoris, nullus possit recipi nec creari in monacum seu commissum in eodem nostro monasterio supradicto, nisi de consensu tocius nostri capituli in festo beati Albini marciali, exceptis aliquibus inferius annotatis jam receptis, quos secundum ordinacionem nostri Abbatis predicti infra idem tempus indui in eodem nostro monasterio faciemus; et quod elapso septennio eciam nullus creetur monachus quousque numerus monachorum conventum nostri monasterii faciencium usque ad quadraginta monachos fuerit diminutus. Quem quidem numerum quadragenarium monachorum in conventu statuimus observari extunc, nec posse excedi per nos seu quemcumque nostrorum successorum in futurum. Hoc tamen addimus quod impotentes, debiles et perpetuo infirmi verisimiliter eodem numero nullatenus includantur.

Item statuimus justam consuetudinem nostri monasterii sepedicti antiquam et eciam approbatam et ordinamus per modum statuti observandi in eodem nostro monasterio in futurum, quod nullus fratrum seu commonachorum nostrorum nunc vel in futurum optinens prioratum, beneficium, vel officium cum possessionibus et redditibus antiquis, per nos seu quemcumque successorem nostrum a regimine seu ab administratione prioratus, beneficii seu officii cum redditibus, ut prefertur, valeat amoveri seu privari, nisi ipso prius vocato

Digitized by Google

et causa saltim summarie cognita in capitulo, propter quam merito debeat amoveri, cum consilio conventus et aliquorum priorum nostrorum ad hec eciam vocatorum; et quod nullus fratrum seu commonachorum nostrorum nunc vel in futurum optinens beneficium ceu officium cum possessionnibus antiquis et redditibus abbati noviter creando seu creato cuicumque claves sui officii reddere seu traddere teneatur, nec ad hoc cogi valeat aut compelli.

Item statuimus quod abbas quicumque, de quo monasterio nostro per electionem, postulationem seu provisionem provisum extiterit in futurum, post benedictionem suam de novo veniens ad monasterium, ante installationem de ipso faciendam, ad fores ecclesie prestet corporaliter, tactis sacrosanctis evangeliis, iuramentum de observando statuta premissa et alia statuta nostri monasterii antiquitus approbata et deffendendo iura et servando pro posse consuetudines et libertates nostri monasterii sepedicti et hec statuta servare.

Et hec statuta servare iuravimus tactis, sacrosanctis evangeliis, Nos abbas et conventus predicti et omnes in capitulo, congregati, et nomina fratrum seu commonachorum conventum faciencium et aliorum qui iurarunt inferius inscribuntur. Fratres : Hardouinus prior claustralis, Johannes supprior, Robertus sacrista, Johannes elemosinarius, Stephanus celerarius, Johannes infirmarius, Hemericus hostellarius, Robertus cantor ipsius nostri monasterii.

Fratres : Robertus de Castrogonterii, Guillelmus de Sancto Remigio, Guillelmus de Allodiis sancti Albini, Guillelmus de Changeyo, Petrus de Sancto Johanne supra Ligerim, Hemericus de Curto campo, Robertus de Coudreyo, Matheus de Brionis [o]..... (grattage)..... de Ludio, Johannes de Lucheio, Johannes de Sancto Audoeno cenomanensi, Habertus de Fresneyo, Petrus de Malicornia, Nicholaus de Boucia, Robertus de Fixa, Johannes de Gouiz, Vivianus de Campigneyo inter Sartam et Meduanam, Guillelmus de Signeio, Hardoinus de Monsteriolo, Bertholomeus de Leonio, Robertus de Andigneio, Petrus de Sancto Juliano, Gaufridus de Cella, Thomas de Pruneriis, Johannes de Sasseio, Petrus de Odonio, Jocellinus de Pinceio, Johannes de Corseto, prioratuum priores.

Digitized by Google

Et fratres Andreas de Insula, Petrus de Fontibus, Petrus de Bannis[1], Joh. de Mathefelon, Joh. de Soucelle, Phillipus Vassin, Guillelmus Bourmaut, Petrus Bouyn, Matheus Clerenbaut, Guillelmus de Moreis, Herbertus de Chozé, Herbertus le Bacle, Guillelmus Armigerii[2], Guiffredus de Vado, Hugo de Guessallart, Hugo de Man [e] rio, Matheus de Portu, Andreas Lunelli, Petrus de Burgolio..... (grattages)....., Guillelmus de Foresteria, Gauffridus de Bannis, Matheus de Senz, Thomas de Betay, Petrus de..... dou Broc, Guillelmus Sourdeau, Matheus Quentin, Johannes de Cloto iunior, Simon de Sancto Juliano et Guillelmus Godicheau, Robertus Fretart, Hardoinus de Favoilleriis iunior, Johannes de Pousat, Johannes de Mortou claustrales, tam in monasterio quam in membris.

Sequitur (*sic*) qui monachi jam recepti infra septennium sint creandi, et non plures. Unus per nos abbatem : iterum per priorem claustralem unus. Item per priorem de Castrogonterii unus : per priorem de Allodiis unus : per priorem de Malicornia unus : per priorem de Fixa unus : per priorem de Champigneio inter Sartam et Meduanam unus, et per rectorem ipsius loci unus : per priorem de Vallibus unus : per priorem de Curtocampo unus : per elemosinarium unus : per sacristam unus : per priorem de Champigneio Sicco unus. Item unus de prope Malicorniam ad preces Regis nobis per Magistrum scolasticum Andegav. nuper literatorie factas : per dominum Hardoinum Daurat militem unus : per Magistrum Mauricium de Susim unus : per Joh. Bovyn de Fixa unus, et per Guillelmum Filium presbyteri Andegavensem civem unus.

In quorum omnium testimonium sigilla nostra litteris presentibus duximus apponenda ad premissorum confirmationem et memoriam firmiorem. Datum in nostro Capitulo Generali in crastino festi beati Albini marcialis, anno Domini M.CCC°.XXX°.

(Bibl. d'Angers, ms. 798 (714) f°s 105ro-106vo.)

[1] Mort victime de la peste noire, qui désola l'Anjou en 1347-1349 (*Chron. S.-Albini Andeg.*, éd. Marchegay, p. 59).

[2] Périt emporté par le même fléau, ainsi que l'armarier Pierre Piéferré et le maître des enfants, frère Robert Grafin. (*Ibid.*)

Digitized by Google

V

Chapitre général à Saint-Aubin

(2 mars 1332, N. S.)

Anno Domini M.CCC°.XXX° primo, die lune in crastino beati Albini marciali, in Capitulo Generali juraverunt fratres quorum nomina secuntur, primo Matheus prior de Trevis; Gauffridus prior de Bosco; Thomas prior de Vallibus; Berthelotus prior de Rayllon; Guydo de Tavent; Hugo de Gueysallart; Stephanus de Corceis; Gauffridus dou Gué; Laurencius Morin; Johannes de Vion tenere et observare statuta et ordinata a Domno abbate et conventu beati Albini Andegavensis in Capitulo Generali in crastino beati Albini marcialis, anno Domini M.CCC°.XXX°.

(Bibl. d'Angers, ms. 798 (714) f° 108r°)

VI

Chapitre général à Saint-Aubin

(2 mars 1333, N. S.)

Anno Domini M.CCC°XXXII°, in crastino festi beati Albini martialis in Capitulo Generali ordinatum fuit et statutum quod festum beate Katerine, que (*sic*) apud nos celebrata fuerat usque nunc de tribus lectionibus, a modo sollempnius annuatim cum duodecim lectionibus sub duplici officio cum luminari, videlicet cum sex cereis ad majus altare et lampadibus ante existentibus et lampadibus de bordono ante crucifixum sito, et in crastino dicti festi, annis singulis, in conventu celebretur una missa ad notam de *Beata Maria* vel de *Sancto Spiritu* pro fratre Roberto de Cultura, priore de Castro gonterii, quamdiu ipse vivet; et post ejus obitum fiat anniversarium ipsius fratris Roberti in conventu, in crastino dicti festi sollempniter cum classico pulsato in turri. Et istis diebus festi beate Katerine [et] in crastino ipsius festi procurator conventus tenebitur abbati et conventui providere de cibariis ad coquinam, videlicet de duobus ferculis bonorum ciborum carnium vel piscium, pro diebus quibus festum et

Digitized by Google

anniversarium evenient annuatim; et pro istis habebit conventus annis singulis quindecim libras annui redditus per manum prioris de Castro gonterii, super conquestas factas per ipsum fratrem Robertum apud Castro gonterium suo tempore; super quibus solvet dictus conventus sacriste nostri monasterii XXX^ta^ solidos pro luminari et classico et aliis ad suum officium pertinentibus faciendis.

Item fuit statutum ipsis anno et die quod fragmenta carnea conventus in diebus carnium pauperibus erogentur de cetero per subelemosinarium, et celerarius habebit quindecim libras annui reditus propter priorem predictum de Castro gonterii, super conquestis predictis et satisfaciet familiaribus super hec, qui antea dicta fragmenta habere consueverant, prout hec omnia in litteris super hoc confectis sigillis nostris sigillatis et in archivio reservatis, plenius continetur.

Anno Domini M.CCC°.XXXII°, in nostro Capitulo Generali, in crastino festi beati Albini marcialis ordinatum fuit et statutum quod festum Conceptionis Beate Marie Virginis, que (*sic*) antea in monasterio nostro minime celebrata fuerat, de cetero annuatim sub duplici officio sollempnisetur de duodecim lectionibus et de luminari, scilicet de sex cereis ad maius altare et lampadibus ante altare existentibus et eciam cum lampadibus de bordono ante crucifixum, et pulsabitur per familiares sacriste grossum signum in turri, et in crastino fiat anniversarium fratris Roberti de Puysiaco condam priore de Coudreyo sollempniter, sicut de abbate fieri consuevit, pulsato ut prius etiam grosso signo. Et in festo predicto Conceptionis Beate Marie Virginis et in crastino die anniversarii ipsius fratris Roberti, cellerarius tenebitur ministrare abbati et conventui expensas de coquina, videlicet duo fercula bona ciborum in carnibus vel in piscibus, pro diebus quibus ipsum festum et anniversarium evenient annuatim, et unum vas, quod apud nos *congri* publice nominatur, plenum bono vino in die anniversarii duntaxat. Et pro [expen]sis habebit celerarius decem libras annui redditus, quos (sic) dictus frater Robertus emerat apud Coudreyum a quodam nomine Laurentius Houdri et quinquaginta solidos annui redditus quos idem frater Robertus emerat apud Meroneium

Digitized by Google

a quodam nomine Stephano de Mausé, super certis rebus. Et super istis idem celerarius solvet annis singulis sacriste nostri monasterii XXX^ta^ solidos pro luminari et pulsatione predictis, prout hec omnia in litteris super hoc confectis sigillis nostris sigillatis in archivio monasterii conservatis plenius continetur.

(Bibl. d'Angers, ms. 798 (714) f°s 109 r°, 110 r°.

VII

Chapitre général à Saint-Aubin [1]

(2 mars 1338, N. S. [?])

Omnibus hec visuris et audituris frater Gervasius abbas monasterii beati Albini Andegavensis totiusque ejusdem loci capitulum, salutem in Domino sempiternam. Noveritis quod nos communi nostri monasterii utilitate pensata, habitoque per nos tractatu super hoc diligenti et respectu maximo, ad divinum servicium de cetero in nostro monasterio melius faciendum, statutum quod anno elapso a data presencium in nostro Capitulo Generali edidimus de quadragenario numero monachorum in nostro monasterio predicto observando, maxime elapso septennio a data ipsius statuti, prout in littera super hoc confecta cui presens littera est annexa plenius continetur : per modum statuti ita duximus declarandum et eciam observandum, videlicet quod in illo numero quadragenario sint viginti octo tam presbiteri quam in aliis sacris ordinibus constituti, sex novicii et sex in puericya pueri, et sic predictum divinum servicium in nostro monasterio sollempnius et devocius celebrabitur, Domini nostri Jesu Christi gratia concedente.

Iterum ad id quod cavetur in eodem statuto de juramento prestando ab abbate noviter creando vel creato in eodem nostro monasterio, cum primum post benedictionem suam ad nostrum monasterium venerit supradictum super juribus, statutis, libertatibus et consuetudinibus approbatis ipsius

[1] Ce procès-verbal a pour titre : *Declaratio Statutorum Capituli Generalis.*

Digitized by Google

monasterii observandis, prout continetur plenius in littera cui presens est annexa, istud quod sequitur addicimus statuendo, quod ad peticionem prioris claustralis, sacriste, elemosinarii, celerarii, hotellerii ac infirmarii ipsius nostri monasterii seu cujus ipsorum, quos et eorum quemlibet in solidum in hiis scriptis procuratores nostros et dicti monasterii facimus, ac eciam ordinamus quo ad petendum et exigendum ab ipso abbate huius modi iuramentum in presencia tocius conventus ad fores ecclesie nostri monasterii, ut in eodem statuto cavetur, prestare corporaliter teneatur. Alioquin ipsis procuratoribus nostris et eorum cuilibet damus potestatem et mandatum speciale ipsum abbatem ab ingressu nostri monasterii predicti reppellandi et eidem aditum denegandi prout melius fieri poterit et debebit. In quorum omnium testimonium seu munimen presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda ad ..... tariam roboris firmitatem.

Datum in nostro Capitulo Generali festi beati Albini marcialis, die lune post festum predictum anno Domini M° CCC° XXX .....

(Bibl. d'Angers, ms. 798 (714) f°s 106 v°, 107 r°).

VIII

Chapitre général à Saint-Aubin [1]

(2 mars 1542, V. S.)

Congregatis et comparentibus in Capitulo Generali post festum beatissimi Albini dnis religiosis huius monasterii, presidente Dno ac fratre Renato Leliepvre Reverendissimi Dni Abbatis ejusdem monasterii vicario generali, dictus dns vicarius retulit ea que hesternis diebus supra traditione mapparum ad..... huiusmodi cenobii decedentium et ibidem inhumatorum sepulture deferenda corpora extiterint proposita : quibusdam dictorum Capitulantium dicentium Dnm Abbatem ad hoc teneri, dicto vero dno vicario dicente Dnm Abbatem minime teneri, petens, deliberatione facta, super

[1] Ce texte porte en titre : *Extractum a Registro Capituli Generalis Monasterii S^ti Albini Andegavis.*

Digitized by Google

hoc provideri. Omnes Dni Capitulantes et congregati (demptis fratribus Andrea du Thilleul sacrista, Egidio Salles armario et Amorico Lenfant), in hanc sentenciam et opinionem devenerunt, quod Dns Abbas et eius successores, eo quod est heres omnium religiosorum, capitque eorum bona mobilia iure regali, ad hoc tenetur et hoc implendo liceat ei dictas nappas seu longerias recuperare et retinere. Qui quidem sacrista dixit ad caussam sui officii seu beneficii sacristie multis oneribus pro universali communitate dicti monasterii tam pro luminari ecclesie et dormitorii quam super munitione lintheaminum ad decorem dicte ecclesie huius monasterii et divini cultus necessariorum onerari; pro huiusmodi oneribus supportandis esse in antiquissima et immemoriali posessione et saisina capiendi, recipiendi et detinendi omne in quod supra corpora religiosorum decedentium et inhumatorum ac inhumandorum in dicto monasterio, et maxime nappas et alia lintheamina quibus corpora dictorum religiosorum sepulture tradenda deferuntur, et nichil contra eius posessionem innovari debet, protestando de nullitate, si contra quid actum fuerit; dictis Salles et Lenfant dicentibus [1] nihil debere fieri contra posessiones et iura dicta sacristie, que est membrum dicti monasterii, et tam in cappitte quam in membris omnes debent manuteneri in eorum posessionibus et quod nichil innovari debet.

Nichilominus dictus dns vicarius, scrutatis singulorum vocibus, conclusit quod de cetero dns Abbas et sui successores nappas seu longerias ad religiosorum tam claustralium officiariorum quam aliorum ejusdem monasterii et in ipso decedentium corpora sepulture ibidem defferenda necessarias, in futurum perpetuis temporibus tradere et de eisdem munire seu furnire tenebitur; ita quod, postquam dicta corpora sepulta et inhumata fuerint, dictus Dns Abbas suique successores ipsas nappas, longerias seu lintheamina quibus corpora deferuntur capiet, retinereque et de eis libere disponere poterit. Habebitque et percipiet dictus sacrista et sui successores velamem seu cooperturam lecti, una cum pannis

[1] Ms. : *dicentes.*

Digitized by Google

super religiosorum claustralium et aliorum in dicto monasterio decedentium corpora, apositis et quinque solidis pro luminari quod affertur et afferetur in futurum, ultra illud quod debetur per eumdem sacristam in obsequiis et sepulturis dictorum religiosorum : quidquid sacrista de dicta conclusione appellavit, in quantum contra eum facit. Et statim post, dixit et declaravit dictus sacrista nolle insistere appellationi..... a qua resiliit et renunciavit, protestando alia via prosequi sua jura et interesse prout videbitur.

Acta fuerunt hec in Capitulo Generali eiusdem monasterii in eodem celebrato die secunda mensis martii, anno Dni millesimo quingentesimo quadragesimo secondo (*sic*).

Sign. G. Ligier.

(Archives de M.-et-L. H. 153. Copie sur papier, au dos de laquelle on lit : *Copie du tiltre* [*pour*]..... *le secretain de Saint-Aubin touchant le droit qu'il a aux décès et funérailles des religieux de lad. abbaye.*)

IX

Chapitre général à Saint-Serge

(7 octobre 1301)

Universis presentes litteras inspecturis et audituris frater Johannes, miseracione divina monasterii Sancti Sergii Andegavensis humilis abbas, et eiusdem loci conventus salutem in Domino. Noveritis quod nos in nostro Generali Capitulo congregati, considerantes et attendentes prioratum nostrum de Brioleyo[1], [quod] celerarie monasterii nostri diu est, alias fuisse annexum et per tempora diuturna vintum, dicteque celerarie redditus et proventus adeo fore tenues et exiles, quod sine redditibus et proventibus dicti prioratus vel aliis equivalentibus sufficere non possint ad provisionem ad quam tenetur celerarius dicti monasterii et ad alia dicte celerarie onera supportenda, et quod, postquam dictus prioratus fuit aliis personis quam celerario nostri monasterii assignatus, necesse habuimus quam plura de bonis nostri monasterii,

[1] Saint-Marcel de Briolay, arr. d'Angers (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

que erant in usus alios convertenda, in necessitatem dicte celerarie expendere et ad usus ad quos tenetur dicta celeraria applicare; considerantes eciam nostri esse consonum et racioni amicum ut res ad naturam propriam revertatur, considerata et diligenter attenta utilitate nostra et monasterii nostri ac etiam prioratus et celerarie predictorum, habitoque super hoc inter nos in nostro Generali Capitulo diligenti tractatu et deliberacione eciam pleniori, dictum prioratum cum suis juribus et pertinenciis, quibuscumque dicte celerarie perpetuo annectimus et unimus et annexionem ac unionem de premissis dudum factam innovamus ac eciam approbamus, ordinantes ac eciam statuentes, unanimiter in eodem nostro Capitulo Generali quod dicta celeraria et prioratus predictus unum et idem beneficium seu una eademque administracio sit de cetero, unum idemque beneficium seu una eademque censeatur ac per unam eamdemque personam perpetuo gubernetur.

Ita tamen quod in dicto prioratu per unionem seu innovacionem huiusmodi non diminuatur aliquatenus cultus divinus, nec numerus servitorum, sed ibi divina officia seu alia [que] retroactis temporibus fieri consuevit ad laudem et gloriam omnipotentis Dei, beatissime virginis Marie et omnium sanctorum, digne, honorifice et laudabiliter celebrentur. Supplicantes tenore presencium humiliter et devote Reverendo in Christo Patri ac Dno Domino G. divina providencia episcopo Andegavensi, quod ipse unioni seu innovacioni predictorum suum benigne imperciatur assensum, eamque auctoritate seu lege diocesana confirmare dignetur. In quorum testimonium presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda.

Datum et actum in nostro Generali Capitulo die sabbati in festo beatorum Sergii et Bachi, anno Dni millesimo trecentesimo primo.

Arch. de M.-et-L. — H. 858. Original sur parchemin, autrefois scellé de deux sceaux sur queues de parchemin

Digitized by Google

X

Chapitre général à Saint-Serge

(1er mai 1446)

Secuntur quedam constituciones seu ordinaciones in brevi compendio, extracte a pluribus juribus approbatis per nos Johannem Dei gratia abbatem monasterii sanctorum Sergii et Bachi prope Andeg. ordinis sancti Benedicti, quas volumus de catero observari et teneri in monasterio nostro et prioratibus nobis subditis per priores et conreligiosos nostros in dicto monasterio et prioratibus commorantes seu existentes, et quilibet poterit habere coppiam de dictis constitucionibus loco et tempore opportunis.

Et primo.

Monemus vos omnes et singulos et in Christo exhortamur ne aliquis vestrum camisiis lineis utetur. Insuper monemus et exhortamur in virtute sancte obediencie ne quis vestrum proprium aliquo modo possideat, sed si quis aliquid habet proprii totum incontinenti resignet. Qui vero post hec aliquam proprietatem fuerit deprehensus habere, regulari monicione premissa, de monasterio expellatur, nec recipiatur ulterius nisi peniteat secundum monasticam disciplinam. In oratorio, refectorio et dormitorio continuum sillencium observetur. In refectorio nullus omnino carnibus vescatur, secundum quod cavetur in decretali : *Cum ad monasterium*, sub penis in eadem decretali contentis.

Item monemus vos et exhortamur ut habeatis superiorem vestem nigri aut bruni coloris et quod ipsa sit rotunda per circuitum et non fixa, nec longitudine nimia aut brevitate. Longas manicas habeat usque ad pugnum protensas, non consuticias vel quomodolibet botonatas, et capucia honesta scisa super humeros, et sotulares corrigiatos et altos. Et singulis mensibus tam in monasterio nostro quam extra, sublata occasione quacumque, ad confessionem saltem semel accedatis omnes et singuli et in prima dominica mensis cuiuslibet in dicto monasterio nostro existentes semper communicetis ; et quod nullus ad curias principum absque nostra speciali licentia se transferre

Digitized by Google

presumat. Si quis autem temerarius premissorum violator extiterit regulari subiaceat discipline : si quidem prior, per annum se noverit beneficii collatione suspensum ; si vero alius fuerit ab administracione, si quam obtinet, sit per annum suspensus ; quod si nullam habeat, eo ipso per annum reddatur inhabilis ad administracionem et ecclesiasticum beneficium optinendum, prout hec habentur in decretali : *Ne in agro*.

Item monemus vos omnes et singulos et exhortamur ut singulis annis in isto monasterio nostro capitulum generale celebretur, in quo personaliter comparetis, si interesse poteritis, ad tractandum de reformacione nostri ordinis seu religionis et observancia regulari, ad finem corrigendi et reformandi ibidem tam in spiritualibus quam temporalibus que corrigenda fuerint ac eciam reformanda, et quod quilibet vestrum reddat in scriptis racionem fidelem rerum, beneficiorum seu receptorum vel officiorum, et grossarum sommarum, videlicet quoad pensiones annuas nobis debitas. Quod si non venerint non impediti legitime, vel non miserint ad dictum capitulum nostrum generale subiaceant penis, quas eis duximus super hoc imponendas, contentis in *Benedictina*, capite : *Rursus*, de capitulis generalibus.

Item monemus vos et exhortamur quod in dicto monasterio nostro capitulum fiat et teneatur die qualibet ordinatum, in quo, priusquam ad generalia procedatur, plene secundum regulam monasticam [et] consuetudines approbatas in dicto monasterio nostro : excessus, transgressiones et negligencie corrigantur ac de disciplina et reformacione regulari agatur in illo. Ut nullus vestrum clamose aut irreverenter alterum deffendere vel sustinere presumat, et hec habentur in decretali : *Rursus que per cotidianam*, etc. ; et eciam de hoc plenius habetur in Regula beati Benedicti in capite : *Ut in monasterio*. Et quociens Regula prenunciata fuerit a lectore per presidentem in capitulo vel alium, cui hoc ipse jusserit, ejusdem Regule summa vulgariter exponatur.

Item monemus vos omnes et exhortamur ne aliquas fraudes adhibeatis seu faciatis et dolos vel simulatos seu fictos

Digitized by Google

contractus cum patre, matre, fratre, [nepote[1]] vel consanguineo seu quolibet alio coniuncto, afine, familiari, servitore, amico seu mercatore recepisse mutuo vel alias sub penis quas vobis seu illi qui hec fecerit duximus imponendas secundumque in capite *Preterea* declarantur de fictis et dolosis contractibus.

Item monemus vos priores et beneficiatos et exhortamur ne proventus seu loca prioratuum et officiorum vestrorum ad firmam de cetero concedatis nisi in causa et casu necessario sive utili evidenter et absque licencia, consensu et consilio nostris. Quod si secus actum fuerit, firma vel vendicio ipsa et contractus et quelibet alia super hoc confecta nullam optineant firmitatem. Et qui contra fecerit per nos arguatur graviter et debite pugniatur, prout habetur in capite : *Verum : De locis non tradendis ad firmam nisi cum certa solempnitate*, in *Benedictina* continetur.

Item monemus vos omnes et singulos et exhortamur, quod privilegia, litteras apostolicas et non apostolicas et instrumenta quibus possessiones, libertates, res et iura monasterii nostri et domorum nostrarum armantur ; vasa eciam aurea et argentea, ornamenta ecclesiastica, libros, pecunias, blada, vina, animalia et alias res nobis et monasterio nostro et domibus nostris spectantes et pertinentes apud vos vel consanguineos vestros et propinquos seu alios quoscumque fraudulenter et dolose in dampnum monasterii nostri et locorum nostrorum nullathenus transportetis, seu tenere presumatis. Ymo, si detinetis aliquam rem de istis rebus sic declaratis, nobis restituatis infra mensem sub penis contentis in capite *Preterea*, et que habentur in loco intitulato : *De privillegiis et aliis non tenendis extra loca administracionum ;* que pene sunt valde graves. Ideo caveat qui voluerit.

Item monemus vos priores et officiarios et exhortamur qui tenetis (*sic*) tradere aliqua pro beneficiis seu officiis vestris, quod sufficienter victualia, vestiaria omniaque alia necessaria Religiosis claustralibus ministretis[2] ; et ubi alius certus

[1] En marge.

[2] On lit dans le ms. *ministratis*.

Digitized by Google

terminus super hoc non fuerit ordinatus, singulis annis videlicet prima die mensis octobris vestiaria prebeatis. Et qui contra fecerit, erit per censuram ecclesiasticam puniendus et corrigendus, prout de hoc habetur in capite *Nempe. Ne victualia in pecuniam ministrentur.*

Item monemus vos omnes quod residuum cibi et potus ac pitancie de administratis vobis, quod supererit, elemosine applicetur per illum qui ad hoc depputatus fuerit, nec aliquis alius per se vel per alium de refectorio seu infirmitorio, vel alio loco seu domo aut camera, in quo monachi comedent, aliquid extrahere vel alibi deferre seu alteri usui applicare presumat prout habetur in capite *Ceterum*, in *Benedictina*, tertio titulo ordinatum.

Item monemus vos omnes et singulos et in Xpo exhortamur ne mulieres habeatis in prioratibus seu domibus vestris aut alibi, non obstante quacumque consanguinitate seu affinitate, nisi prius habeatis a nobis licenciam sub pena incurrendi penas et suspensas ac puniciones contentas in capite *Insuper: Ne mulieres habitent in locis monachorum.*

Item monemus vos omnes et singulos quod per annum quemlibet feria quarta, sexta et septima, nullus vestrum comedere debet carnes in dictis feriis eciam si *Nativitas Domini* evenerit in aliqua ipsarum feriarum. Nec non a prima dominica *Adventus* usque ad *Nativitatem Domini* et a dominica *Septuagesime* usque ad diem *Pasche* et sic abstineatis vos ab esu carnium in dictis feriis et diebus seu terminis ibi declaratis, nisi infirmitatis aut debilitatis necessitas supersit, sub penis contentis in capite *Verum*, ubi loquitur de esu et abstinentia carnium.

Item monemus vos omnes in sacerdotio constitutos infra monasterium nostrum residentes ut missas celebrare studeatis bis vel ter in septimana : qui vero in prioratu suo aut in alio loco sive alibi fuerint, etsi non frequentius, saltem semel in septimana. Alii vero non sacerdotes singulis mensibus confiteantur et ad communionem accedant. Sub penis contentis in capite *Monemus*, qualiter transgressores premissorum debite subjaceant regulari discipline : Eciam de hoc habetur superius in decretali *Ne in agro.*

Digitized by Google

Item monemus vos omnes et singulos quod nullus vestrum sit ausus ire neque intrare ad tabernas pro comedendo seu bibendo nisi casu tantum itineris transseundi, seu peregrinacionis prout habetur in decretali *Clerici*, le tiers (*sic*) *De vita et honestate clericorum*. Et qui contrarium fecerit regulari subiaceat discipline.

Item monemus insuper vos omnes et singulos et exhortamur quod de cetero caveatis iurare seu blasphemare Deum, Virginem Mariam, et sanctos et sanctas, nec ludere ad aliquos ludos inhonestos, ac eciam vos spoliare in parvis tunicis in locis publicis aut alibi pro ludendo, nisi pro rebus et negociis vestris tantummodo et quod vestre parve tunice sint longe usque ad genua ad minus. Et qui contrarium fecerit subiaceat regulari discipline.

Item monemus vos et exorthamur ac eciam iniungimus ut ecclesiam monasterii nostri, necnon ecclesias prioratuum nobis subditorum, oratoria, altaria, vasa, corporalia, vestimenta et alia ornamenta ecclesiastica munda et nitida conservetis et faciatis ab aliis conservari sub pena regularis discipline, ut habetur de hac in capite *Sane universis et singulis*, et capite *De custodia et reverencia ornamentorum ecclesie*.

Item monemus vos omnes et singulos et exhortamur quod de cetero caveatis ire per villam et civitatem Andegavensem et per alia loca publica sine habitu vestro, scilicet sine floco et qui contrarium fecerit subiaceat regulari discipline, prout continetur in Clementina, capite *Ne in agro*.

Item monemus vos omnes et singulos priores residentes extra monasterium nostrum, qui beneficia seu officia detinetis, quod infra annum proximum habeatis Regulam integram beati Benedicti, videlicet infra capitulum nostrum generale proximum venientem. Et qui de hoc negligens fuerit quin habeat dictam Regulam infra dictum capitulum et secum non apportaverit pro nobis certifficando de bona dilligencia sua, in dicto capitulo subiaceat regulari discipline.

Item monemus vos omnes et singulos in virtute sancte obediencie quod de cetero a Penthecostem usque ad caput quadragesime feria quarta et sexta jeiunetis, excepto si in una istarum feriarum dies Natalis Dni evenerit. Insuper monemus

Digitized by Google

vos ut tribus diebus Rogacionum et ecciam die beati Marci evangeliste similiter jeiunetis. Quod qui contrarium premissorum fecerit discipline regulari subiaceat, nisi infirmitatis, senectutis aut alterius debilitatis necessitas supersit. Tamen non ficte, ut superius habetur capite. *Verum de esu et abstinencia carnium* et capite Regule : *Quibus horis oporteat reficere fratres.*

Postremo monemus vos omnes et singulos et in xpo exhortamur ut constituciones seu ordinaciones nostre huiusmodi et omnia alia et singula suppra scripta in monasterio nostro ac prioratibus nobis subditis per vos et vestrum quemlibet fideliter conserventur et quod in singulis capitulis nostris generalibus integre et attente legantur et eciam auscultentur.

Datum in capitulo nostro generali coram omnibus et singulis prioribus et aliis conreligiosis nostris, die prima mensis maii, anno dni millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto.

(Bibl. d'Angers, ms. 812 (728) f°s 107ro — 19vo.)

Digitized by Google

LE CONGRÈS INTERNATIONAL
D'HISTOIRE COMPARÉE
AU COLLÈGE DE FRANCE

Le 23 juillet s'est ouvert solennellement au Collège de France le Congrès international d'Histoire comparée organisé par MM. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et de Maulde de la Clavière, directeur de la Société diplomatique.

C'est pour la seconde fois que se tiennent ces assises de la Science historique et diplomatique ; la première réunion avait eu lieu à La Haye il y a deux ans (on sait avec quel succès) sous les auspices de MM. Le Play et de Maulde.

On peut dire que l'heure est aux congrès ; presque chaque jour Paris, dont le sceptre intellectuel, n'en déplaise aux gallophobes, domine le monde, en voit éclore quelque nouveau. Les uns sont bruyants, aux allures déclamatoires ; d'autres, comme celui qui nous occupe, se tiennent dans le Temple même de la Science avec le recueillement et la gravité qui conviennent à des travaux de l'esprit n'ayant pour but que la recherche laborieuse de la vérité dans le splendide domaine des annales de l'humanité, dont le champ pour ainsi dire illimité confond l'imagination et élève l'intelligence. En effet, aux yeux agrandis et émerveillés de l'historien, les nobles études qui embrassent la longue théorie des âges, ne font-elles pas paraître bien mesquines les querelles passagères des partis, presque

Digitized by Google

lilliputiennes ces ardentes luttes politiques, amplifiées démesurément par leurs auteurs et qui ne sont pour un Montesquieu, un Macaulay, un Taine ou un Momsen que des gouttes imperceptibles dans l'océan des siècles?

Aussi, animés d'une même ardeur pour l'étude et désireux d'échanger leurs idées, d'étendre par la *comparaison* l'horizon de leurs connaissances, les historiens des divers pays ont-ils saisi avec empressement l'occasion de se retrouver dans la capitale de la France.

On peut dire, sans exagération, que presque tous les écrivains qui, à l'étranger et chez nous, ont un nom dans les Sciences historiques, s'étaient donné rendez-vous au Collège de France ou du moins avaient envoyé leur adhésion au Congrès.

Plusieurs gouvernements ont tenu d'ailleurs à se faire représenter officiellement. Ainsi la Russie avait délégué M. Simson, maître de droit international; l'Italie, le comte Greppi, sénateur, ancien ambassadeur; le gouvernement hongrois, M. Jules Lanczy, député; l'Espagne, M. Ricardo Velasquez; les États-Unis, le Dr James Gustavus Whiteley, de Baltimore; la Roumanie, M. Xénopol, recteur de l'Université de Yassy; les Pays-Bas, M. van Welderen, baron Rengers, chambellan de S. M. la Reine; la Belgique, MM. Henry Hymans et Prosper Poullet; la principauté de Monaco, M. Saige, archiviste de Son Altesse Sérénissime; la République Sud-Africaine, S. E. le Dr Leyds, secrétaire d'État du Transvaal, qui défend avec une habileté consommée les intérêts du vaillant peuple boër sur le terrain diplomatique et dont le nom restera à jamais associé à celui du président Krüger; la Suède, M. Westrin, premier archiviste du royaume à Stockolm; le Mexique, M. S. B. de Mier, ministre plénipotentiaire de la République mexicaine à Paris; le Pérou, M. Pradier-Fodéré, doyen honoraire de la Faculté de Lima; le Montenegro, M. Melon, Consul général de la principauté à Paris.

Digitized by Google

Le Congrès comprenait huit sections : Histoire générale et diplomatique, président M. Henry Houssaye, de l'Académie française ; Histoire des Institutions et du Droit, président M. Glasson, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Histoire comparée de l'Économie sociale, président le comte Albert de Mun, de l'Académie française, député ; Histoire des Affaires religieuses, président M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Académie des Sciences morales ; Histoire des Sciences, président M. Berthelot, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; Histoire littéraire, président M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie française ; Histoire des Arts du dessin, président M. Guillaume, de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome ; Histoire de la Musique, président M. Camille Saint-Saëns, de l'Académie des Beaux-Arts.

On voit par ce simple énoncé l'ampleur des matières soumises aux débats des congressistes. Ce vaste programme résume pour ainsi dire la synthèse de l'Histoire, sa grandiose philosophie, dont le *concept*, comme « un idéal de la raison pure », s'il arrivait à être saisi par l'intelligence des gouvernements, éclairerait le monde d'un flambeau aux lueurs magiques duquel se dissiperait à jamais la poudre maudite des batailles et de la guerre « *matribus detestata !* »

Parmi les étrangers de marque présents ou qui s'étaient fait inscrire nous citerons :

S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco ; S. Exc. Beernaert, ministre d'État, et le baron Jules d'Anethan, conseiller de légation à Bruxelles ; S. Exc. le comte de Beaufort, ministre des Affaires étrangères à La Haye ; S. Exc. W. de Villa-Urutia, ministre d'Espagne à Bruxelles ; le prince N. Galitzine, attaché aux Archives centrales du Ministère des Affaires étrangères, S. Exc. Wenewitinow, directeur du Musée Roumiantzow, et M. Troutowsky, conseiller de Cour, à Moscou ; M. Gerbaix de Sonnaz, ministre plénipotentiaire d'Italie à Lisbonne ; le professeur Milenco Vesnitch,

Digitized by Google

ancien ministre à Belgrade; M. de Burenstam, ancien ministre plénipotentiaire de Suède; lord Acton et le professeur Oscar Browning, de Cambridge; S. Exc. Caratheoderi-Effendi, ministre de Turquie à Bruxelles et à Berne; le Commandeur Gorrini, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères à Rome; le comte Nani Mocenigo, de Venise; le chambellan Von Weech, directeur des Archives grand-ducales à Karlsruhe; les professeurs-docteurs Erdmansdörffer, de Heidelberg, Hüffer, de Bonn, von Sicherer, de Munich, et Fournier, de Vienne; M. Urechia, professeur à l'Université de Bucharest, ancien ministre; M. de Bertha, de Budapest; M. Ant. Aldassy, de Hongrie; M. Ohner, directeur des Archives royales de Suède, et M. le Professeur Conseiller Pedroso, délégué de la Société de Géographie de Lisbonne; M. Michel Holban, ancien consul (Roumanie); MM. E. Rodocanachi et Demetrius Bikelas, d'Athènes; M. van Hamel, professeur à l'Université de Groningue; M. Nicolas de Lubovitsch, professeur à l'Université de Varsovie; M. Bredius, directeur du Musée royal de La Haye; M. Venturi, directeur de la Galerie nationale à Rome; M. Alcée Fortier, professeur à l'Université, Nouvelle-Orléans; le docteur Isiharu Watanabe, de Tokio (Japon); Mme la marquise Arconati-Visconti, etc., etc.

Quant à la France il faudrait nommer pour ainsi dire tous ceux qui comptent dans les Lettres, les Sciences et les Arts; en plus des éminentes personnalités déjà mentionnées contentons-nous de citer :

S. A. le prince Roland Bonaparte; S. A. le prince Henri d'Orléans; le marquis de Laborde, ancien président de la Société de l'Histoire de France; le comte de Meaux, M. Hanotaux et M. Rambaud, anciens ministres; M. Decrais, ministre des Colonies; le baron d'Avril et M. Patrimonio, ministres plénipotentiaires; M. Lavollée, ancien consul général; M. Béclard, secrétaire d'Ambassade; le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil héraldique de France; le comte de Tarade, trésorier du Congrès; l'abbé Duchesne,

Digitized by Google

directeur de l'École française à Rome ; le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie; M. Foncin, président de « l'Alliance française »; le comte de Marolles, président de l'Association des Journalistes chrétiens ; le baron de Schickler, président de la Société du Protestantisme français ; M. Kaemphen, directeur des Musées nationaux ; MM. Gaston Paris, le comte d'Haussonville, A. Mézières, le comte de Mun, le marquis de Vogüé, J. Claretie, Thureau-Dangin, Victor Sardou, le marquis Costa de Beauregard, Ferdinand Brunetière, de l'Académie Française ; MM. Émile Senart, Maspero, le comte de Lasteyrie, Perrot, Auguste Longnon, le docteur Hamy, Bertrand, Heuzey, Schlumberger, Collignon, Dieulafoy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; MM. Levasseur, Paul Leroy-Beaulieu, Antonin Lefèvre-Pontalis, de l'Académie des Sciences morales et politiques ; MM. Darboux, le colonel Laussedat et Poincarré, de l'Académie des Sciences; MM. Bonnat, Larroumet et Georges Lafenestre, de l'Académie des Beaux-Arts ; le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Institut ; MM. Molinier et André Michel, conservateurs du Musée du Louvre ; M. Bourgault-Ducoudray, professeur d'Histoire de la Musique au Conservatoire ; MM. de Lamarzelle, Le Cour Grand-Maison, le docteur Pozzi, sénateurs; MM. l'abbé Lemire et H. Cochin, députés ; le comte Léon Lavedan, directeur du *Correspondant*; MM. de Barante, le vicomte d'Avenel, Funck-Brentano, le baron Hulot, Lichstenstein, Frédéric Masson, le baron Félix Bouvier ; les docteurs Paul Berger, Ch. Richet, Hamy ; MM. les professeurs Gaillard et Albert Malet ; M. Le Glay, secrétaire du Congrès ; MM. Lichtemberger, le comte de Castries, le baron Jehan de Witte, Dimier, Blanchet, Bouchot, Vincent d'Indy, Camille Bellaigue ; Mme Édouard André, etc., etc.

Le Congrès a été ouvert par M. de Maulde qui, avec beaucoup de tact, a rappelé l'œuvre si méritoire de la Con-

Digitized by Google

férence de La Haye, réunie sous l'initiative philanthropique du tsar Nicolas II et patronnée avec ardeur par le comte Mouravief, ce diplomate russe de grande envergure, « enlevé si prématurément dans la pleine activité de sa vie ! »

L'orateur met en relief l'intérêt majeur qu'ont les peuples à se rapprocher et se félicite que ce Congrès « ait la bonne « fortune de relier ensemble sur le terrain commun de la « Science un grand nombre d'hommes illustres, de ceux « dont la pensée *conserve la tradition des États* ». Ces nouvelles assises des Sciences historiques montreront combien il importe à la civilisation de juxtaposer le patrimoine commun des idées léguées par la suite des siècles, « sans rien perdre de la juste fierté que chacun de nous « peut et doit éprouver au contact des glorieux souvenirs « du génie national ». M. de Maulde, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, salue le Président du Congrès, l'illustre M. Gaston Boissier, « dont le nom défie les « critiques et résume toutes les sympathies ! »

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie française répond avec éloquence; il souhaite d'abord la bienvenue aux membres si distingués du Congrès et déclare qu'en temps d'Exposition, à côté du triomphe de la matière, l'Esprit humain a également sa large part. Si, au cours du siècle qui vient de s'écouler, les Sciences ont été en grande faveur, les Lettres, elles aussi, ont jeté leur éclat, surtout l'Histoire, qui règne sur la critique littéraire et a pénétré l'étude de la jurisprudence et du droit; on peut dire que l'emploi judicieux des méthodes historiques a rajeuni toutes les sciences.

L'orateur aborde ensuite, avec l'autorité qui lui appartient, la *Méthode comparée* en matière historique. A notre époque s'est développé « un régime nouveau de susceptibilités nationales », inconnu de nos pères. Jamais on n'a plus voyagé qu'aujourd'hui. Ne pouvait-on, dès lors, espérer

Digitized by Google

qu'en se voyant souvent les peuples finiraient par se rapprocher et se fondre? Or, malheureusement le contraire s'est produit. Plus les relations internationales ont été fréquentes, plus on s'est vu et plus le sentiment de la patrie s'est développé avec intensité; on aime aujourd'hui son pays avec une susceptibilité jalouse. Faut-il sonder les causes de ce phénomène? L'Histoire y a-t-elle sa part? N'a-t-elle pas donné naissance à la doctrine des *Nationalités*? La recherche ardente des sources historiques a certes contribué au développement des idées traditionnalistes dans certains pays; mais n'oublions pas que ce n'est que *par comparaison* que l'on se connaît; c'est en étudiant les autres peuples que l'on arrive à la connaissance de sa propre nation. Après une suggestive allusion aux admirables œuvres d'Amédée et d'Augustin Thierry sur les Gaules, M. Boissier proteste contre l'opinion reçue que les travaux historiques peuvent être de pures *études de cabinet*. Au contraire, de « ces études spéculatives naissent des idées « qui elles-mêmes sortent des livres pour entrer dans les « mêlées humaines ».

Cependant il y a une grande différence entre nos luttes dans le domaine *historique* et celles de l'industrie; le savant travaille, exempt d'envie, dans l'intérêt commun; à nos combats *historiques* ne se mêle aucune amertume. La communauté d'études forme un lien solide entre les historiens; « quand les mains se tendent, les cœurs s'ouvrent! » L'*Histoire* devient ainsi un trait d'union.

Nous venons de donner un résumé bien incomplet, une trop faible esquisse du beau morceau d'éloquence qui a tant charmé les auditeurs et mériterait de figurer comme une magistrale préface à une grande étude sur l'*Histoire comparée*.

L'après-midi les congressistes ont entendu une brillante (ou plutôt merveilleuse) conférence de M. Brunetière sur la nécessité d'avoir au Collège de France une chaire d'His-

Digitized by Google

toire comparée. L'orateur rappelle avec à-propos le souvenir de Mme de Staël, peut-être un peu oubliée aujourd'hui, mais dont les magnifiques œuvres sur l'Allemagne et l'Italie ont tracé en quelque sorte la voie à ceux qui depuis se sont livrés à l'étude sur l'Histoire comparée.

M. Brunetière a traité ensuite de la littérature comparée au moyen âge et fait ressortir avec une brillante érudition cette particularité que presque toutes les grandes œuvres littéraires en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre ont un fonds commun, puisent pour ainsi dire aux mêmes sources, mais que c'est le génie de l'écrivain avec le cachet traditionnaliste, avec l'estampille *nationale* de la race qui constitue l'originalité propre de chaque chef-d'œuvre en deçà ou au delà du Rhin, des Alpes, des Pyrénées ou de la Manche. Il nous semble retrouver là comme un écho de la fameuse théorie de Taine (peut-être trop systématique) sur « le milieu, le moment et la race ».

M. Brunetière est à la fois un causeur captivant, un dialecticien émérite et un prestigieux magicien de la parole. Sa diction vibrante, très nette, concise avec ampleur, jointe à un regard pétillant, à un geste expressif, sait faire valoir tous les jeux colorés et parfois éblouissants du discours, où les idées, splendidement parées, défilent devant l'esprit émerveillé de l'auditoire, comme les images miroitantes d'un kaléidoscope passent devant les yeux ravis des spectateurs. Le succès de cette étincelante conférence a été des plus vifs auprès des congressistes, suspendus pendant une heure aux lèvres éloquentes du Maître.

Nous avons dit plus haut que le Congrès s'était divisé en huit sections. Nous ne rendrons compte que des travaux de la première, que nous avons suivis avec un intense intérêt.

La section d'*Histoire générale et diplomatique* avait pour président M. Henry Houssaye; pour vice-présidents,

Digitized by Google

MM. Decrais, ancien ambassadeur, Foncin, le marquis de Laborde, MM. Antonin Lefèvre-Pontalis et Auguste Longnon; pour secrétaires, MM. Béclard, Gaillard, professeur au collège Stanislas, et Albert Malet, professeur au lycée Voltaire.

Le 24 juillet la section s'est réunie sous la présidence de M. Houssaye, l'histoirien si connu, dont l'aménité égale le talent, et qui a prononcé, en ouvrant la séance, une remarquable allocution, débordante de finesse et rehaussée par des pensées aussi originales qu'élevées. L'auteur de *1814* et de *1815* fait observer que « le public, de plus en plus avide d'histoire, repousse les hypothèses et exige des faits, des faits précis et encore des faits ». Il faut donc que l'historien se mette à la recherche des pièces inédites, à cette chasse au « gibier » documentaire, qui procure à l'investigateur dans le domaine réservé de l'histoire des émotions indicibles, des plaisirs inexprimables.

M. Houssaye a des phrases charmantes sur ce sujet peu banal, en parlant des heures si agréables qu'il a passées en fouillant les archives à l'Arsenal, à l'hôtel de Soubise, dans les biblothèques, tant en France qu'à l'étranger, et il cite ce mot profond de Montaigne : « Écrire, c'est criblier ses pensées ». Aujourd'hui, le goût est tout à fait tourné vers les études historiques. « On commence à comprendre « que la psychologie de Napoléon est aussi curieuse que « toute fiction, et l'on s'aperçoit que le vrai est aussi inté- « ressant que le vraisemblable ! »

La première communication faite au Congrès a été celle de M. Xénopol sur l'*Hypothèse dans l'Histoire*. Le savant professeur de l'Université de Jassy a traité ce sujet spéculatif d'abord d'une manière générale, puis dans son application à un fait particulier : la persistance de la race romaine en Roumanie depuis la conquête de la Dacie par les légions de Trajan. M. Xénopol a étudié les deux hypothèses : ou les Romains sont toujours restés dans la

Digitized by Google

Dacie ; ou bien, après l'avoir quittée, ils sont revenus dans cette contrée à la suite d'une nouvelle migration.

Quelques-unes des théories émises ont été brillamment discutées, avec une chaleur n'excluant pas la parfaite courtoisie, par M. Jules Lanczy, professeur à l'Université de Budapest.

En l'absence de M. Urechia, de Bucharest, M. Malet a lu un mémoire de cet érudit sur *les Armoiries du peuple roumain*. M. Urechia dégage des données héraldiques le côté historique et même philosophique et fait remarquer que la fixité des armoiries chez un peuple est un *indice de la fin de l'évolution nationale*, tandis que la transformation du blason correspond aux diverses phases du *processus* de la nationalité. M. Urechia, dans son beau travail, a fourni de très curieuses indications sur les anciennes armoiries de la Valachie et de la Moldavie, auxquelles la politique et la révolution ont donné de nouvelles armes.

Après lui M. Jules Lanczy a communiqué un Mémoire de haut intérêt sur la *Canonisation de Célestin V et le grand Refus du Dante*.

Puis le Secrétaire a lu un essai très spécial de M. de Laigues, consul général de France à Amsterdam (retenu en Hollande), sur *Les mœurs privées des Friso-Bataves*.

La Frise était autrefois couverte d'énormes forêts, de lacs immenses, d'affreux marais. Le *vicus* ou *pagus* antique occupait un espace considérable ; les indigènes habitaient des paillottes très simples, dispersées et entourées de fossés ; le *sagium*, agrémenté de dessins à ramages et à fleurons, formait leur principal vêtement ; les Friso-Bataves avaient renoncé au tatouage sur le corps humain pour l'adapter à l'étoffe qui leur servait de costume ; ils portaient aussi des fourrures et se servaient de haches en pierre ; leur main droite brandissait la framée ; leur coiffure de guerre, analogue à celle des Gaulois, se terminait en cimier ailé. Généralement de haute taille, ils avaient les

Digitized by Google

yeux bleus et de longs cheveux rutilants. Le mémoire de M. de Laigues conclut en faisant observer que le type ethnique chez les Friso-Bataves, qui n'a pas été altéré par des apports étrangers, semble s'être à peu près maintenu dans sa pureté primitive.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire très documenté de M. Gerbaix de Sonnaz, ministre plénipotentiaire d'Italie à Lisbonne, sur le *Couronnement de Henri VII de Luxembourg à Saint-Jean de Latran.* C'est une triste page de l'histoire de Rome que celle où sont racontés le pillage et l'incendie de la Ville Éternelle, livrée aux excès d'une soldatesque germanique déchaînée : après une vigoureuse résistance, le Capitole, défendu avec énergie par les Guelfes mais que cernent de près les Impériaux, est réduit à se rendre, et, maître de ce fort, Henri VII veut s'emparer du Vatican ; les milices allemandes se rapprochent peu à peu et parviennent au pont Saint-Ange ; la lutte continue acharnée entre les Gibelins et les Guelfes que commande le bouillant Orsini. Enfin le Vatican subit le sort du Capitole ; alors de longues et pénibles négociations s'entament entre les cardinaux légats et le monarque vainqueur au sujet du sacre de Henri VII à Saint-Pierre ; les pourparlers échouent malheureusement et les luttes reprennent entre les factions avec un redoublement de furie. Cependant le peuple soulevé contraint les cardinaux à consentir au sacre, et le 29 juin 1312 a lieu, avec un luxe inouï, le couronnement du roi des Romains. Splendidement costumé tout de blanc, suivi des princes, barons et chevaliers bannerets de Savoie ainsi que d'un nombreux clergé, Henri VII, sur un palefroi richement caparaçonné, s'avance, au milieu des ovations populaires, jusqu'à Saint-Jean de Latran ; au parvis le roi met pied à terre et pénètre dans la basilique où la cérémonie religieuse s'accomplit en grande pompe ; mais le pape et les ambassadeurs des puissances manquent à cette solennité du sacre de l'empereur

Digitized by Google

imposé par la violence. Grâce à ses recherches M. Gerbaix de Sonnaz a su compléter par d'intéressants détails un fait historique déjà connu et étudié.

Le 25 juin l'assemblée a entendu des communications également très savantes de M. Ant. Aldassy sur les *Cartulaires des relations entre la Hongrie et les Slaves du Sud* — de M. le comte de Pange sur des *Recherches concernant une chronique françaises du XVe siècle* — de M. Darvai sur *La Hongrie et ses premiers vassaux roumains.*

Puis M. Malet a communiqué, au nom de Mgr Fraknoi, un mémoire sur l'*Ambassade de Pétrarque à Vérone en 1347* et, au nom de M. Maere d'Aertrycke, un essai sur des *Questions controversées à propos des batailles de Courtrai et de Rosebecque.*

La séance du 26 juin a été tout particulièrement intéressante; nous avons eu le plaisir d'entendre un de nos plus distingués concitoyens, un des conférenciers les plus goûtés de l'Université catholique d'Angers, M. l'abbé Dedouvres, qui a fait une remarquable communication sur le *Père Joseph* (François Leclerc du Tremblay) et *Le siège de La Rochelle.*

L'historien a rappelé que « le capucin patriote, à la fois homme d'Église et homme d'État », a eu la main dans presque toutes les grandes affaires politiques sous Louis XIII, et cela au milieu des circonstances les plus graves. Pendant 25 ans le Père Joseph a mené de front le service de l'Église et celui de la France avec la force d'un rare génie et cependant sans avoir de situation officielle. « Il y a là un profond mystère dont sa vie est enveloppée et qui a donné naissance à la fois à la calomnie et à la légende. »

Passant à l'épisode spécial du siège de La Rochelle, qui constitue un des plus importants événements du règne de Louis XIII, M. l'abbé Dedouvres déclare que « l'influence du Père Joseph y est énorme » ; il n'hésite pas à dire que

Digitized by Google

l'on trouve dans les préparatifs du siège des traits de génie comparables à ceux de Bonaparte ; d'ailleurs « l'Éminence grise » avait compris avec Richelieu que, pour rallier les Protestants au Roi, il fallait commencer par les ramener dans le giron de l'Église ; c'est pourquoi, guidé par cette idée, le Père Joseph n'eut de cesse qu'il décidât le monarque et Richelieu à entreprendre le siège de La Rochelle, et lui-même, s'improvisant stratégiste, ne fut pas étranger au plan de la fameuse *digue* devenue historique. On est surpris de découvrir quelle a été la part *énorme* du célèbre capucin dans la prise de La Rochelle. « Il y a deux documents écrasants à cet égard, deux manuscrits, l'un, *La Vie du Père Joseph* (par quel auteur ?) et qui est la propriété des Capucins ; l'autre, intitulé *Supplément à l'Histoire de France de 1624 à 1648*, qui se trouve au *British Museum* ; ce dernier ouvrage a été composé sur des pièces secrètes et authentiques. »

M. l'abbé Dedouvres affirme que l'influence du Père Joseph n'a pas été limitée, comme on se le figure généralement, à Richelieu et à Louis XIII, mais encore que, par les écrits du religieux, elle a rayonné sur le public. Le capucin avait une puissance d'écrire extraordinaire ; si on publiait tous ses ouvrages, ils formeraient au moins trente volumes in-octavo.

En terminant, le conférencier affirme, non sans une certaine émotion communicative, que le Père Joseph « a été un tolérant en même temps qu'un apôtre, et qu'il n'eût, lui, jamais conseillé les dragonnades ! »

Ce mémoire, rédigé avec grand talent, a produit une vive sensation sur l'auditoire, dont plusieurs membres sont venus offrir à l'érudit professeur leurs chaleureuses félicitations sur un essai historique, qui était pour eux une révélation et éclaire d'un jour tout nouveau la figure singulièrement puissante, anoblie et moins énigmatique du dévoué auxiliaire du Grand Cardinal.

Digitized by Google

On sait que M. l'abbé Dedouvres, qui a réuni avec une patience infatigable des documents de haute valeur sur ce personnage historique, a déjà publié divers ouvrages très estimés : *Le Père Joseph polémiste* (1623-1626), une thèse latine sur la *Turciade* du Père Joseph, *Le Père Joseph et le Sacré-Cœur*, etc.

Souhaitons avec tous les congressistes, que l'érudit professeur de l'Université d'Angers, poursuivant ses travaux, nous donne bientôt une histoire complète du Père Joseph, à la mémoire duquel il a déjà consacré des années de labeur incessant, digne d'une grande cause, où l'avocat, pièces en main, saura faire triompher la justice et la vérité, en gagnant un procès historique, obscurci par la mauvaise foi et la légende depuis plus de deux siècles et demi.

Après la communication de M. l'Abbé Dedouvres, M. de Bertha a lu un très curieux mémoire sur un héros madgyar, *le poète Zrinyi*, en lequel, à une époque troublée, s'incarnèrent pour ainsi dire l'âme et le patriotisme de la Hongrie. L'historien fait d'abord un saisissant tableau de la poignante situation où se trouvait, au XVIe siècle, ce royaume ravagé par les Turcs farouches, démembré par de funestes divisions intestines, et il trace une peinture pittoresque de l'existence nationale des Hongrois dans leur chère *putza* aux moissons fertiles et aux horizons à perte de vue. Alors la domination détestée du Croissant coupait en deux la contrée où Nicolas Zrinyi devait jouer un rôle si éclatant.

M. de Bertha parle ensuite de la forte éducation donnée au futur poète qui cultiva la poésie latine avec ardeur avant d'aller à Venise et à Rome étudier les Maîtres et enflammer son enthousiasme à ces foyers étincelants des Lettres et des Arts. De retour au pays natal Zrinyi prit en main l'administration des biens patrimoniaux et, animé d'une fiévreuse activité, organisa un système de défense contre les Turcs, méditant déjà de créer de toutes pièces

Digitized by Google

une armée nationale. En 1643, il fut promu chef des carabiniers croates et, en 1648, nommé ambassadeur à Venise. Désormais son esprit ne devait plus être hanté que de grandioses visions patriotiques et le barde hongrois, aux lèvres d'or, allait « parler le langage des dieux ! »

M. de Bertha cite l'éblouissante épopée qui a mis le sceau à la renommée du poète national, « *la Chute de Sgiget* », mais il ajoute que Zrinyi a en outre composé des idylles et aussi écrit en prose des *Essais historiques et philosophiques* », ainsi qu'un « *Commentaire de la Vie de Mathias Corvin* », cet illustre monarque, brave comme un Richard cœur de lion, législateur et ami des Lettres comme un Charlemagne.

Quoique fervent admirateur du doux Virgile et du Tasse flamboyant, le chantre des exploits madgyars a su déployer dans ses œuvres puissantes un talent original qui dérobera son nom à l'oubli. Malgré les services signalés rendus à la patrie hongroise par le valeureux capitaine devenu *ban* de Croatie, Zrinyi éprouva l'ingratitude des Grands : le célèbre Montecuculli tenta par jalousie de le perdre et le poète-guerrier eut une fin tragique. Suivant les uns, il aurait été assassiné par quelque spadassin soudoyé; d'après d'autres, sa mort serait due à un accident de chasse; cet intéressant point d'histoire n'a pas encore été élucidé. L'auditoire a fait le meilleur accueil à ce brillant panégyrique, inspiré par le patriotisme madgyar et digne du noble héros, dont le portrait et le sabre recourbé figurent au premier rang dans le splendide « Pavillon de la Hongrie » à l'Exposition Universelle.

M. Marki Sandor fait ensuite une savante communication sur *les Jacobins hongrois*, étudiés à un point de vue tout nouveau, et M. Prosper Poullet lit un mémoire d'un haut intérêt international sur *la Sainte-Alliance et le Royaume des Pays-Bas*. Le délégué de la Belgique indique la cause

Digitized by Google

primordiale de cette fameuse alliance : garantir l'état territorial, fixé par le traité de Vienne; puis il rappelle que, dès 1816, certaines puissances voulurent faire tourner au profit du « conservatisme antilibéral » l'accord intervenu entre les trois cours de Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg et scellé successivement aux congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone; cette déviation du but primitif auquel avait tendu la Sainte-Alliance devait amener son démembrement du fait de l'opposition de l'Angleterre, acquise aux traditions libérales.

A l'exemple de la Grande-Bretagne, les Pays-Bas se montrèrent, eux aussi, récalcitrants. Le premier incident s'éleva au sujet des réfugiés français, dont l'expulsion était réclamée par les ministres des États alliés accrédités à La Haye. Une autre difficulté surgit à propos des journaux fondés par les proscrits et qui attaquaient violemment la Sainte-Alliance. M. Poullet fait allusion au cruel embarras des ministres de Guillaume Ier, d'une part tenus de ménager les puissances qui avaient fait don de la couronne des Pays-Bas à la Maison de Nassau, de l'autre liés par la Constitution du royaume où était inscrite la liberté de la Presse. Cependant les États-Généraux se résignèrent à voter, *pour la forme*, une loi restrictive de la Presse et, par ailleurs, le gouvernement français finit, de guerre lasse, par renoncer à des récriminations aussi vaines que platoniques.

Au cours de cette intéressante communication, l'historien belge, qui a compulsé les archives de Paris et de Vienne, a donné des aperçus fort curieux sur les dessous diplomatiques de la Sainte-Alliance.

Après une brillante joute oratoire entre M. Darsy et quelques-uns de ses collègues sur une question de méthode pédagogique, l'*Emploi des textes historiques dans l'Enseignement secondaire*, M. Westrin lit un mémoire sur

Digitized by Google

l'Usage du français dans les documents relatifs aux relations extérieures des États.

L'érudit archiviste de Stockholm réfute l'opinion généralement reçue qu'à partir du traité de Westphalie (1648) le latin fut remplacé dans la diplomatie par la langue française. Il y a là une erreur ou du moins une exagération : la lutte a été plus longue qu'on ne le croit entre le latin, le français et les langues nationales.

En ce qui concerne la Suède, pendant tout le XVIIe siècle le français fut très peu employé dans la correspondance diplomatique, l'allemand lui faisant une redoutable concurrence; l'usage du latin n'était pas rare non plus; ainsi, même au siècle suivant, en 1742, le ministre de Suède à Berlin, ayant écrit en français un rapport diplomatique, fut blâmé par « le Comité secret des Affaires étrangères de Suède ». Gustave III, malgré son affection pour la France, voulut que la correspondance relative à la politique étrangère fût rédigée en suédois. Sous Bernadotte naturellement le français devint prépondérant dans les relations internationales; une circulaire ministérielle adressée aux ambassadeurs rendit même obligatoire la langue de la première patrie du Roi. Oscar Ier, lui, autorisa l'usage soit du français, soit du suédois; actuellement les questions de diplomatie pure sont traitées par le cabinet de Stockholm en langue française.

M. Westrin passe ensuite en revue les principaux États sous le rapport de l'emploi du français comme langue diplomatique. En Pologne les rois correspondirent toujours en latin; en Prusse Frédéric II, en Autriche Marie-Thérèse recouraient au français dans leurs lettres intimes; de même Catherine II de Russie, qui, comme on sait, aimait à échanger des lettres avec Voltaire et recevait Diderot à sa cour. Il est curieux de remarquer que Guillaume le Taciturne, l'ennemi juré de Louis XIV, écrivait dans la langue de Racine. Le français triompha définitivement en

Digitized by Google

Angleterre en 1722, en Russie en 1766, en Danemark en 1771, en Prusse en 1775, en Portugal en 1793.

Relativement aux traités de paix et aux conventions internationales, les instruments diplomatiques du royaume de Suède furent rédigés dans l'idiome national jusqu'à la fin du XVIIe siècle; « la Triple-Alliance », par contre, dans sa lutte contre Charles XII resta fidèle au latin. Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle notre langue ne cessa de se rapprocher en Europe de la domination; mais ce fut le Congrès de Vienne de 1815 qui consacra la victoire du français sur le terrain diplomatique.

Cette communication, basée sur de patientes recherches dans les archives de Suède, fait grand honneur à son auteur. Dût notre amour-propre national en être légèrement éprouvé, sachons gré à M. Westrin d'avoir rétabli intégralement la vérité historique. Le savant suédois n'a-t-il pas d'ailleurs reconnu que jamais le règne de la langue française, *au point de vue diplomatique*, n'a été plus étendu que de nos jours? Souhaitons que cette suprématie persiste et, viendrait-elle à être menacée, puissions-nous du moins défendre victorieusement une conquête si précieuse, qui nous console un peu dans nos épreuves et contribue à faire rayonner le prestige de la France dans les hautes sphères de la politique internationale!

Le 28 juillet M. de Maulde a prononcé, au Collège de France, le discours de clôture ou plutôt une charmante allocution, dans laquelle le sympathique président a fait allusion aux cordiales relations qui venaient de se nouer entre les congressistes de nationalités diverses. Avec un gracieux à-propos il a exprimé les sentiments unanimes de l'assemblée, en déclarant que « de cette vie en commun « résulteraient des souvenirs d'aimable confraternité », et il a ajouté « que le Bureau trouve très doux de prononcer, « en disant adieu, à côté du mot de science celui d'ami- « tié! »

Digitized by Google

Les organisateurs du Congrès avaient eu l'heureuse idée de préparer une excursion à Chantilly, et le vendredi un train spécial conduisait une centaine de congressistes à la gare de cette petite ville, d'où ils gagnaient le château par la magnifique *Avenue de l'Aigle*, qui n'est en quelque sorte qu'une longue charmille, qu'un large berceau de verdure s'espaçant à perte de vue.

Le choix de Chantilly a réuni tous les suffrages : nos hôtes de distinction, en effet, devaient emporter un puissant et vivace souvenir de la visite de ce domaine, parc et château reconstitués par un royal Mécène qui, lui aussi, aimait l'histoire et l'écrivait avec feu, avec science, avec art. Le duc d'Aumale, l'auteur de la superbe *Histoire des princes de Condé*, ne suivait-il pas d'ailleurs l'exemple de célèbres devanciers qui, comme Thucydide, Xénophon, Camoëns, Cervantès, ont ceint le glaive ou l'épée avant de prendre la plume et n'ont brillé dans les Lettres qu'après s'être illustrés à la guerre, méritant ainsi deux fois la couronne de lauriers, décernée à la double valeur du Capitaine et de l'écrivain ?

Que de merveilles artistiques peuplent et animent ces salles et ces galeries décorées avec un luxe sobre, avec une majestueuse simplicité : tableaux, gravures et dessins des plus grands maîtres, incomparables chefs-d'œuvre de sculpture, de verrerie, de céramique, de tapisserie, trésors d'orfèvrerie, de ciselure, de marqueterie, incunables ou elzévirs des plus rares aux admirables reliures !

N'est-ce pas l'histoire de tous les âges, que celle que le génial pinceau des plus fameux peintres à fixée sur la toile en des pages immortelles qui représentent soit des portraits de monarques, de diplomates, d'hommes d'épée, de princes de l'Église les plus renommés, soit des grandes scènes de batailles, de sièges, de combats navals, de fêtes et d'événements dramatiques, qui ont tracé leur profond sillon dans les annales de la France ?

Digitized by Google

Après les cruels malheurs qui ont accablé notre pays, n'est-il pas consolant de nous réfugier dans les gloires du passé, d'évoquer les magnifiques fastes de notre histoire nationale, comme illuminée par la magie féerique du grand Art, et de faire étinceler aux yeux des historiens étrangers la miroitante panoplie des Victoires et des Conquêtes, d'où a jailli la vigoureuse unité de « la Patrie Française ? »

Que n'était-il là, le duc d'Aumale, trois fois prince par la naissance, le génie des Lettres et le prestige de la Victoire, que n'était-il là cet académicien grand seigneur au goût si sûr, au sens artistique si développé, pour faire lui-même les honneurs de ce petit Louvre, dont il avait certes le droit d'être fier ! La visite des galeries aurait eu encore plus de charme avec un guide à l'érudition si vaste et qui se plaisait en fines anecdotes, en aperçus originaux où excellait son esprit très cultivé, très éclectique, exempt de toute étroitesse de système ou d'école.

Le prince historien aimait en particulier à s'arrêter avec les visiteurs dans cette célèbre galerie « où sont peintes « les actions du Grand Condé », qui, comme s'est écrié Bossuet, « a honoré la Maison de France, tout le nom fran- « çais, son siècle et, pour ainsi dire, l'humanité tout « entière ! »

La modestie portait le duc d'Aumale à traverser rapidement la salle triomphale où, à côté de son portrait de général et de l'enlèvement du col de Mouzaïa, figure la fameuse toile de la *Prise de la Smalah*, incroyable exploit accompli par ce jeune héros de vingt et un ans, faisant revivre, juste à deux siècles d'intervalle, la fougue juvénile et le génie militaire du prince le plus illustre de sa Maison, le glorieux vainqueur de Rocroi.

Le restaurateur de Chantilly se serait fait un plaisir d'accompagner ses hôtes dans le magnifique parc, dessiné primitivement par Le Nôtre, où alternent les pelouses spacieuses, les élégants parterres, les allées ombreuses, les

Digitized by Google

terrasses monumentales aux flancs desquelles bruissent les eaux jaillissantes des fontaines et des dauphins. A Chantilly, comme à Versailles, la Nature, merveilleusement façonnée et parée, repose l'œil ébloui par les éclatants chefs-d'œuvre que l'Art a prodigués dans les galeries du *Musée de Condé* ainsi que dans les salles du somptueux château élevé par le Grand Roi.

Le samedi les congressistes ont été reçus avec la plus cordiale hospitalité par le Bureau du Conseil municipal de Paris, qui leur a offert un *lunch* dans la grande salle de réception de l'Hôtel de Ville. M. Grébauval, le nouveau et sympathique président, a prononcé une éloquente allocution au cours de laquelle il a dit que Paris, cet immense foyer de lumière, ce gigantesque laboratoire intellectuel où éclosent les idées qui vont ensuite rayonner par l'univers, ne pouvait rester indifférent aux nobles travaux d'Histoire que poursuivent les congressistes, représentants de l'élite scientifique de tous les pays.

La Municipalité de la capitale et le président de la Chambre des Députés devaient donner des fêtes en l'honneur des membres du Congrès, mais elles n'ont pu avoir lieu à cause du deuil général imposé par la mort tragique du roi d'Italie.

Le 26 juillet, une charmante soirée musicale avait réuni la plupart des congressistes chez M. Émile Senard, l'éminent membre de l'Institut, et le surlendemain le prince Roland Bonaparte donnait, à l'occasion du Congrès, une magnifique réception dans son hôtel d'une majestueuse ordonnance, qui se dresse à l'angle des avenues d'Iéna et du Trocadéro. Les invités y ont entendu un superbe concert historique comprenant un choix de merveilleuses harmonies à travers les âges : hymnes delphiques de l'antiquité, chants grégoriens, musique religieuse et profane polyphonique des xve et xvie siècles,

Digitized by Google

chansons populaires françaises, etc., pour terminer par le *Chant national du 14 juillet 1800 !*

Le principal attrait de ce palais, c'est l'ensemble des précieux souvenirs historiques du Consulat, du Premier Empire et de l'Ile d'Elbe qui en décorent les vestibules d'honneur, les splendides salons où brille l'or de l'aigle impériale éployée : bustes en marbre des quatre frères de Napoléon et de l'infortuné duc de Reichstadt, portraits en pied de Napoléon Ier, de Charles Bonaparte, de Madame Mère, bas-relief et médaillon en bronze représentant l'un Lucien Bonaparte, aïeul du Prince, l'autre le futur vainqueur de Marengo passant le Saint-Gothard, remarquable copie de la grande toile de Philipoteau, la *Bataille de Rivoli*, plâtre authentique du visage de Napoléon Ier sur son lit de mort, etc.

L'immense bibliothèque, dont le Prince peut être fier à juste titre, a offert un intérêt particulier aux congressistes; elle se compose de quatre galeries à panneaux sculptés, dans lesquelles 140.000 volumes, classés avec une méthode parfaite, garnissent des rayons innombrables.

Fidèle aux traditions de la branche des Lucien Bonaparte, qui a compté plus d'un savant et d'un lettré distingués, le prince Roland, dont la carrière militaire a été brisée prématurément, bien qu'il se soit toujours tenu à l'écart de la politique, a consacré sa vie à l'étude et à la Science. Il a rapporté de ses grands voyages à travers les continents une multitude de documents inestimables et fait de remarquables publications qui ont rendu son nom populaire dans tous les milieux savants de la France et de l'étranger; aussi sa place était-elle marquée à la présidence de la *Commission centrale* de la Société de Géographie de Paris. Les recherches ethnographiques et relatives à l'anthropologie ont, en particulier, le don de passionner le Prince, qui fait autorité dans ces sciences très spéciales.

Digitized by Google

Une importante question a été soulevée dans la dernière séance de la section d'Histoire générale, celle du choix de la ville d'Italie où se tiendrait, dans deux ans, le prochain Congrès. Le comte Nani Mocenigo, historien des plus distingués, a gracieusement proposé Venise, sa ville natale, dont la grandeur éclipsée lui a inspiré de si belles pages. Cette motion ne peut manquer d'être étudiée avec sollicitude par le Comité d'organisation du Congrès de 1902; mais, sans préjuger ses décisions, nous pouvons bien dire que la désignation de Vénise a paru sourire à beaucoup de congressistes, qui seraient heureux de se retrouver dans l'artistique cité des Doges, où vivent tant d'illustres souvenirs historiques, comme suspendus dans l'air limpide, au-dessus des canaux silencieux sur lesquels se mirent les imposants palais de marbre et glissent mollement les noires gondoles.

Joseph Joûbert.

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

CHAPITRE XVII

Le grand vicaire démissionnaire
(Août-novembre 1850)

A peine la nouvelle de la démission de M. Bernier fut-elle connue, que de toutes parts s'élevèrent des protestations. Les curés de la ville, ayant à leur tête ceux de la cathédrale et de la Trinité, MM. Denéchau et Legeard de la Dyriais vinrent près de l'évêque réclamer contre cette décision inopportune. Des curés de cantons lui écrivirent dans le même sens. On trouvait que si, à l'extrême rigueur, M. Bernier ne pouvait plus être vicaire général titulaire, au moins devait-il rester à Angers pour aider encore le clergé de ses conseils et pour garder une considération dont tout le monde voulait qu'il restât entouré; on aimait mieux le voir sans position — ses amis se chargeaient de le faire vivre — plutôt que de le voir en accepter une ne répondant point à ses mérites.

Au milieu de protestations aussi générales, comme pour ne point gêner la liberté de l'évêque, l'ex-grand vicaire annonça la résolution de s'absenter quelque temps. Avant

Digitized by Google

de partir il alla faire visite à Monseigneur et lui parla de donner sa démission des quatre communautés dont il était supérieur[1]. Ne voulant pas qu'on imputât à la mauvaise humeur cette démarche qui n'avait été précédée d'aucune ouverture, M. Bernier ne fit part là-dessus que d'intentions et quitta l'évêque sans rien décider, rien promettre et en se réservant d'y penser.

Le 1er août, M. Bernier partait pour un mystérieux voyage. Mlle Leguay lui en fournit les moyens, l'abbé Legeard de la Dyriais voulut y ajouter quelques pièces d'or qu'il avait mises en réserve pour ses vacances au fond d'un tiroir de son secrétaire. Arrivé à Paris, le 4 août à dix heures du soir, M. Bernier prit connaissance de l'*Univers*. Le numéro du 31 juillet portait sa lettre, mais une note de de la rédaction maintenait les prétendues remontrances du Concile de Rennes[2]. Le numéro du 2 août reproduisait, d'après l'*Union* et avec des commentaires désobligeants, un article d'un journal protestant, le *Semeur*, appréciant la conduite de M. Bernier[3].

[1] Voici le nom de ces communautés : l'Hôpital de Doué dont M. Bernier était supérieur depuis près de vingt ans; Saint-Charles d'Angers, dont il était chargé depuis 1842; et les deux couvents de Baugé : la communauté du Saint-Cœur de Marie, qui dessert l'établissement dit des Incurables (fondé à la fin du XVIIIe siècle par Mlle Hardouin de la Girouardière), la communauté de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph (fondée au XVIIe siècle par Marthe de la Beausse et Anne de Melun). La supériorité de ces deux maisons avait été confiée à M. Bernier, à son retour du Concile de Rennes, après la démission du chanoine Guy Ménard.

[2] On peut rapprocher de ces insinuations le procédé de Du Lac envers l'abbé Guettée qui, disait-il, n'avait pas reçu les approbations dont il faisait mention. (Cf. *Souvenirs*, p. 199.)

[3] « Le respectable vicaire général se soumet, mais sans savoir à quoi. On l'a condamné, mais sans prendre la peine de l'instruire; il n'a donc pu changer d'avis sur aucun point particulier; mais il cède à ce que nous nommerons volontiers avec lui une prédisposition à la soumission. Elle n'empêche pas que les grands principes qu'il a soutenus subsistent tout entiers dans son esprit, qu'ils aient de profondes racines dans son cœur et, si l'occasion s'en présentait de nouveau, il saurait, nous l'espérons, les défendre avec la même conviction et le même courage. Que n'a-t-on été plus explicite avec lui! On l'aurait vu, nous aimons à le penser, se prévaloir lui-même

Digitized by Google

M. Bernier, qui devait partir le lendemain, écrivit de suite une longue lettre à l'*Univers*, le rendant responsable du jugement erroné porté par le *Semeur*. Il chargea un allié de sa famille, chez lequel il descendait, M. Jouan-Duverger, d'aller remettre à Louis Veuillot sa protestation. « Je trouve, répondit le journaliste, que M. Bernier se fait beaucoup de tort et qu'il devrait garder le silence. Je ne veux pas l'aider à se compromettre davantage dans la mauvaise voie où il semble s'engager. J'insérerai cette lettre, s'il l'exige; il peut m'y forcer, mais je ne le ferai pas volontairement. Dites-lui de la reprendre, de la lire à tête reposée, d'y réfléchir quelques jours. Je l'en prie à titre de chrétien, en dehors de toute question personnelle. » Louis Veuillot demanda ensuite si M. Bernier était à Paris. Sans répondre, M. Jouan-Duverger se borna à faire entendre que l'auteur ne changerait rien à sa lettre; il ajouta cependant qu'il prenait sur lui-même de la garder, si l'*Univers* consentait à insérer une rétractation. Louis Veuillot demanda sur quel point elle porterait; le messager mal informé ne put répondre. Il se retira donc avec sa protestation et le lendemain un huissier venait contraindre le rédacteur de l'*Univers* à la publier. Elle parut dans le numéro du 8.

Paris, le 5 août 1850.

A M. le Rédacteur de l' « Univers ».

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je croyais avoir acquis, par la modération dont j'ai usé à votre égard, le droit de ne plus figurer dans les colonnes de votre journal. Le droit à l'oubli, c'est modeste, assurément. Cependant vous me le déniez. Comme il vous plaira; mais résignez-vous à m'écouter un peu.

de ce droit de libre examen qu'il a revendiqué avec tant d'énergie pour les autres. Les vérités qu'on attaque en nous doivent nous en devenir plus chères. »

Digitized by Google

A l'occasion d'un article du *Semeur*, que je n'ai point lu, mais que, d'après les appréciations de personnes non moins éclairées qu'impartiales, on aurait dû citer plus amplement si l'on voulait satisfaire aux règles de la bonne foi, l'*Union* a commis à mon égard une injustice dont l'*Univers* est la cause et qui n'est réellement imputable qu'à lui. En insérant avec de grands éloges de copieux fragments de la brochure de M. A**, votre journal a itérativement affirmé que j'ai pris pour point de départ et pour base de tous mes raisonnements le *libre examen de la religion protestante ;* vous avez abusé du mot *libre examen* pour dénaturer et travestir ma pensée. De là l'erreur de l'*Union* et du *Semeur*. Singulière position que la mienne ! Vous interprétez d'une manière forcée, complètement fausse et très défavorable pour moi, ce que j'ai écrit, à la faveur d'un silence que je me suis imposé par des considérations de pure délicatesse ; vos interprétations sont adoptées de confiance par le *Semeur*, journal protestant, et voilà qu'on s'arme contre moi de cette adoption et qu'on m'en fait un crime ? En vérité, c'est à dégoûter de la modération.

Oui, Monsieur, quoi que vous en puissiez dire, le *libre examen*, malgré l'extension abusive et pernicieuse que lui ont donnée tous les hérétiques, est un principe que la véritable religion, la religion catholique romaine, n'a jamais entendu répudier d'une manière absolue. C'est par le libre examen qu'on arrive à la foi, en acquérant la certitude de la révélation. C'est par lui que le chrétien qui a perdu la foi la recouvre en revenant aux preuves de la révélation. C'est par lui que le croyant fidèle se rend compte et se met en mesure de rendre compte aux autres de la solidité de sa foi, en reconnaissant à nouveau le cachet divin de la révélation. Ainsi le *libre examen* dont j'ai parlé, et vous ne l'ignorez pas, puisque je l'ai dit très expressément, ne *s'applique qu'aux faits appelés révélation.*

L'examen appliqué aux faits de la révélation est libre de la part de toutes personnes non baptisées, tout le monde en convient et cela est évident. Mais il est libre aussi, quoique d'une manière moins complète, dans un adulte baptisé. Ce dernier pèche assurément, et je n'ai ni dit ni pensé le contraire, par cela seul qu'il entretient dans son âme un doute volontaire. Mais du moment qu'il examine, soit qu'il doute, soit qu'il ne doute pas, son *examen* est véritablement *libre*,

Digitized by Google

en ce sens qu'il n'y a pas d'autorité à interposer entre son intelligence et le fait de la révélation, et que pour lui, tout autant que pour celui qui n'est pas chrétien, *c'est la certitude de la révélation qui est la base nécessaire de la certitude de l'autorité de l'Eglise.* « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, disait saint Paul, votre foi est vaine et nous-mêmes nous ne sommes que de faux témoins. »

Est-ce donc là, qu'on le dise, le *libre examen* du protestant qui soumet tout à son appréciation personnelle, même la divine inspiration des saintes Écritures ?

A la manière dont vous m'avez combattu sur ce point, vous donnez lieu à l'incrédule de vous dire avec un dédaigneux sourire que votre foi est un paralogisme et toute votre religion un cercle vicieux. A la manière dont vous avez interprété le Concile de Trente, vous autorisez l'impie à vous reprocher que la *soumission de la foi* est une soumission de *contrainte imposée par la force.* Enfin, à la manière dont vous défendez l'Église et son autorité, vous surexcitez l'esprit de dénigrement et de calomnie qui se plaît à l'accuser de vouloir absorber les droits de État et de ne réclamer la liberté que pour arriver à la domination. Soyez à mon égard injuste et sans ménagements, mais, de grâce, ne défendez pas notre sainte religion d'une façon si compromettante pour elle. Vengez au besoin la foi catholique, mais ne lui faites pas l'injure et le tort de la confondre avec de pures opinions. Si vous voulez faire aimer et adopter la vérité révélée, ne la surchargez pas de croyances *controversables.* Si vous désirez que vos frères errants viennent à vous, n'allez pas trop loin d'eux, ne dépassez pas la ligne où s'arrête l'église enseignante ; en un mot, ne soyez pas *ultra-catholique.*

On a osé nous parler *de secte* à propos de *gallicanisme*, qui n'est pas plus en cause dans cette affaire que tel autre point de controverse ; ici comme toujours on ne définit pas le gallicanisme, on le laisse dans le vague, afin d'en parler plus à l'aise. Il n'y a secte, qu'on le sache donc bien, que là où il y a attachement à une doctrine condamnée par le Saint-Siège. Or, la Sainte-Congrégation de la Pénitencerie admettant elle-même formellement la distinction très réelle qui existe entre la déclaration de 1682 et la doctrine énoncée dans cette déclaration le 27 septembre 1820, *qu'aucune note de censure théologique n'a été imprimée à la doctrine contenue dans cette*

Digitized by Google

déclaration[1]. On devrait savoir aussi que la fameuse *Défense* de Bossuet, qui est consacrée tout entière à soutenir les quatre articles dont il fut le rédacteur, n'à pas même été mise à l'*Index*.

Quant à la solution d'une énigme en ce qui concerne les renseignements sur le Concile de Rennes, je vous assure qu'il n'y aura pas de solution, attendu qu'il n'y a pas d'énigme ; vous avez eu trop de confiance dans certains correspondants, et voilà tout. Cependant, je dois avouer qu'il y a près de quatre ans un vénérable évêque à qui j'avais envoyé *l'humble remontrance*, et qui ne partage pas mes opinions, me fit l'honneur de m'adresser quelques observations ; mais j'ajoute que j'ai en portefeuille, et que je suis en mesure d'exhiber un bon nombre de lettres d'évêques et d'archevêques qui m'ont adressé, sur cet opuscule, des félicitations.

Malgré les insinuations que je trouve dans votre article du 26 juillet, je respecte trop la Congrégation de l'Index pour la croire solidaire, soit de loin, soit de près, de vos arguments et de ceux de M.***.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le 5 août, M. Bernier partait pour Londres d'où il rentra le 11 à Paris. Le récit de son voyage eût été très intéressant et il avait pris la peine de l'écrire. Il est arrivé à son manuscrit le sort de beaucoup d'autres déposés en des archives ecclésiastiques. Chaque génération supprime charitablement ce qui contrarie la mode théologique en faveur de son époque, de sorte qu'avec le temps il ne reste plus que des documents aussi peu nombreux que peu caractéristiques.

Si l'importante relation laissée par M. Bernier a disparu, du moins on sait pourquoi, malgré ses goûts sédentaires, il entreprit une telle expédition.

[1] Il est évident qu'il y a une lacune dans cette phrase. On peut remarquer sur ce passage que la Pénitencerie n'est pas une *congrégation*, mais simplement un tribunal, comme la Daterie. Voici le texte entier du jugement : « Nullam tamen theologicæ censuræ notam doctrinæ declaratione illa contentæ inustam fuisse ; propterea nihil obstare quominus sacramentali absolutione donentur sacerdotes, illi qui, *bona fide et ex animi sui persuasione*, doctrinæ illi *adhuc* adhæreant, modo absolutione digni aliunde videantur. »

Digitized by Google

Au sacre de Mgr Angebault, M. Bernier avait vu le vicaire apostolique de Londres. Ils avaient causé de la conversion de l'Angleterre et le prélat lui avait dit que la position prise officiellement dans le Royaume-Uni par les catholiques romains était celle du gallicanisme théologique. Le 25 janvier 1826, tous les archevêques, évêques et coadjuteurs d'Irlande au nombre de trente, avaient fait une déclaration absolument imbue de cette doctrine qu'ils présentaient comme catholique. Peu de temps après, les évêques et vicaires apostoliques en Angleterre et en Écosse suivaient leur exemple. Depuis, on n'avait jamais entendu dire sur le continent qu'ils eussent varié ni qu'ils se montrassent enclins à l'ultramontanisme. Comment donc Rome laissait-elle tracasser en France la doctrine qu'un épiscopat professait en corps dans un autre pays? Le gallicanisme était-il donc permis seulement comme tactique? M. Bernier avait une trop haute idée de la sainteté de la chaire apostolique pour s'arrêter à cette opinion, mais, ne pouvant expliquer cette antinomie, il résolut d'aller en demander la solution au vicaire apostolique de Londres.

L'Angleterre était alors à une grande date de son histoire religieuse [1]. L'église romaine s'y préparait à la restauration de sa hiérarchie. L'église établie subissait une crise, avec l'affaire Gorham qui allait décider la sécession

[1] Cf. *Theology, Past and Present, at Maynooth* by the Very Rev. Dr. Neville, rector of the Catholic University of Ireland. *Dublin Review*, october 1879. — *The Alleged Gallicanism of Maynooth and of the* Irish Clergy, by the Rev. William J. Walsh, vice-président of St. Patrick's College, Maynooth. *Dublin Review*, january 1880. — *Maynooth College, its centenary history* (Dublin, 1895) p. 271-287. — Purcell, *Life of Cardinal Manning*, t. II, chap. V et VI. — Chez les catholiques anglais la campagne contre le gallicanisme ne commença qu'en 1859. Elle ressemble fort à celle qui fut menée en France. Manning écrivait à Monsignor George Talbot : « Until the present race of bishops expires there is no hope. » Talbot répondait le 13 décembre 1860 : « I agree with you more and more, and see that until the old generation of bishops and priests is removed — to Heaven, I hope, because they are good men — no great progress of religion can be expected in England. » Purcell, *op. cit.*, t. II, p. 89-101. Talbot en arriva à dire de J.-H. Newman : C'est l'homme le plus dangereux de l'Angleterre !

Digitized by Google

d'un archidiacre dont le zèle de néophyte devait battre en brèche, au profit de l'ultramonanisme, le particularisme des catholiques romains. Mais, personne ne pouvait prévoir un coup d'état aussi prochain que la démission du coadjuteur Errington, et l'épiscopat continuait tranquillement les errements de ses pères. Il est à croire que M. Bernier ne reçut dans son voyage que des explications réconfortantes. Si elles lui eussent été défavorables ainsi qu'à sa chère doctrine, on n'aurait pas supprimé son manuscrit.

En rentrant à Paris, le 11 au soir, M. Bernier prit connaissance de l'*Univers*. Il vit qu'on avait publié sa protestation par contrainte d'huissier, en l'accompagnant de cette note : « Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour obtenir que M. l'abbé Bernier ne nous obligeât pas à publier cette lettre. » Cette formule ne sembla pas claire, et il fit porter au journal par la même voie, une relation de M. Jouan-Duverger, racontant comment les faits s'étaient passés.

Le désir de M. Bernier eût été de rester quelques jours dans la capitale pour y voir M. Freslon et quelques ecclésiastiques distingués, mais il repartit dès le lendemain matin. Des lettres qui l'attendaient d'Angers lui apprenaient qu'on craignait pour la vie de l'évêque.

Mgr Angebault éprouva dans sa carrière trois grands chocs : l'opposition qu'on lui fit au début de son épiscopat[1], la condamnation de M. Bernier, le blâme qu'il encourut de Rome, dans l'affaire dite des jeunes prêtres[2]. A la suite de ce dernier incident, il tomba malade. Lors du premier, il fut obligé de quitter le diocèse pour aller se soigner dans sa famille. Il avait fallu l'industrie et l'énergie de M. Bernier pour lui remonter le moral et l'empêcher de donner sa démission. La condamnation de son vicaire général lui fut

[1] Cf. sup. ch. IX.
[2] Cf. *Vie de Mgr Angebault*, p. 406.

Digitized by Google

un coup plus sensible. Il crut son épiscopat déshonoré. Quel triomphe pour ceux qui lui avaient fait une constante opposition! Et d'un autre côté, comment ne pas voir que la grande majorité du clergé protestait contre la retraite du grand vicaire avec un air qui semblait lui attribuer les mérites et la capacité de l'administration?

De tous côtés, le pauvre évêque n'apercevait que honte, confusion, embarras. Il refusa toute nourriture, toute conversation, se mit au lit et parla de mourir. Les médecins se déclarèrent impuissants. Bientôt, l'inquiétude de l'entourage épiscopal atteignit une telle extrémité que, le 8 août, le clergé reçut l'ordre de commencer des prières publiques pour sa guérison. Dans son mandement le vicaire général, M. Joubert, disait: « Nous disputerons au ciel, qui le réclame, un évêque que ses vertus, ses talents, son expérience nous rendent si nécessaire. » Quand le bruit d'une amélioration dans l'état du malade se fut répandu, des Angevins osèrent douter qu'une telle expression fût orthodoxe. Ils avaient entendu dire jusque-là qu'on disputait une âme à l'enfer et à Satan, mais la disputer au ciel et à Dieu! Si le mandement de ce bon M. Joubert allait être, lui aussi, mis à l'Index!

Non seulement il ne se produisit aucune catastrophe, mais l'évêque se sentit bientôt revivre. A la prostration succéda l'ardeur mystique. Il se fit apporter dans sa chambre sa chape et sa mitre, s'en revêtit; on ouvrit les fenêtres, et, plein d'idées et de forces nouvelles, il salua, remerciant Dieu, sa bonne ville d'Angers, et se mit à dicter le brouillon d'une lettre pastorale. Il disait à ses diocésains : « En apparaissant une première fois au milieu de vous, il y a huit ans, nous n'avions à vous adresser que des paroles d'espérance et d'amour. Nous vous promettions de nous consacrer à vous sans partage et, dans ce jour, nous commencions à cimenter cette union qui doit faire le bonheur de la famille et unir toujours le père et les enfants, par les liens mutuels de la charité. Aujourd'hui, une autre mission

Digitized by Google

nous est confiée : que de choses nous aurions à vous dire ! Quand on est arrivé sur cette limite qui sépare les deux mondes, les yeux s'éclaircissent au flambeau de la foi, qui jette un éclat plus vif ; les illusions disparaissent, ces nuages qui cachent la vérité s'envolent comme ces hommes qui s'élèvent portés sur les ailes des vents. On ne voit plus que dans un lointain qui s'efface le monde, ses vapeurs, ses misères, ses ambitions et ses vaines espérances. Vous avertissant au nom de celui qui est et qui nous envoie vers vous, nous venons vous dire : *tempus breve est*, le temps est court, oui, bien court ; c'est la vapeur qui disparaît, c'est le sillon qui fuit sous la marche du vaisseau rapide[1]... »

En rentrant à Angers, M. Bernier y trouva les marques les plus touchantes d'affection et de dévouement respectueux.

« Vous savez, vénérable ami, lui avait écrit le curé de Saint-Martin de Beaupréau, que nulle part vous ne trouverez plus d'amis de cœur que dans notre canton, où chacun s'empressera de vous rendre plus supportable l'épreuve si accablante que la Providence vous envoie. En tout autre temps, je n'aurais osé vous offrir ma maison, et aujourd'hui je me sens vivement pressé de la mettre à votre disposition pour autant de temps qu'il pourra vous être agréable de l'habiter[2]. »

Le curé de Bouchemaine[3] mettait à sa disposition une maison de campagne qu'il possédait à Avrillé. Un autre prêtre lui disait :

« Oh ! s'il est vrai que vous avez eu quelques bons moments en venant à Tigné autrefois, je vous en prie,

[1] Cette lettre pastorale ne fut publiée que le 15 septembre, et l'évêque la data de Sucé, près Nantes, où il était allé en convalescence chez son frère.

[2] Lettre du 3 août ; le curé était M. Rabouan.

[3] M. Roffay.

Digitized by Google

revenez-y maintenant! Vous me serez encore bien plus cher; je serais si heureux de vous entourer d'amour et de prévenance! Venez à Tigné, vous en serez le Curé et vous m'aurez pour Vicaire. Vous vous souvenez que j'ai des peines; avec vous elles deviendront légères; vous présent, elles disparaîtront[1]. »

Pendant le voyage de M. Bernier, un de ses amis, le curé de Saumur, M. Fourmy, s'était occupé de ses finances, dont il suspectait le mauvais état. Grâce aux renseignements de Mlle Leguay, il acquit promptement la certitude que le vicaire général, malgré l'austérité de sa vie et l'ordre de sa dépense, se trouvait dénué des ressources nécessaires à l'installation d'une petite cure de campagne. M. Bernier avait employé, au fur et à mesure, ses modestes émoluments à secourir sa famille, donnant, par ailleurs, généreusement aux bonnes œuvres quand il se trouvait mieux en fonds. Or, il existait en dépôt dans les greniers de la cure de Saumur une grande quantité d'exemplaires de la Bible éditée par l'ancien curé[2]. M. Fourmy eut l'idée d'exposer délicatement la situation de son ami à ses collègues. « Nous sommes, leur disait-il dans une circulaire, au moins sept cents prêtres dans le diocèse. Qu'il me soit permis, qu'il me soit commandé par vous tous d'envoyer à chacun un exemplaire de la Bible, au prix de neuf francs. Nous le garderons pour nous-mêmes, si nous ne l'avons déjà; dans le cas contraire, nous le donnerons à quelque pauvre famille et ce sera deux bonnes œuvres à la fois, et notre sacrifice sera léger et nulle délicatesse n'aura à souffrir. Nous en placerons encore dans le cercle de nos connaissances, et le témoignage d'estime et de gratitude que

[1] Lettre du curé B. Vivion.

[2] M. Bernier avait confié l'impression de ses *Extraits Bibliques* à un de ses anciens paroissiens qui, manquant de place dans ses magasins, en obtint au presbytère pour remiser une trop copieuse édition.

Digitized by Google

nous voulons offrir à un confrère vénéré s'accroîtra d'autant. » Cette sorte de souscription rapporta environ 4.000 francs, avec lesquels M. Bernier paya une partie de l'impression de sa Bible, qui était bien loin d'être soldée. M. Fourmy eut encore la pensée de réclamer pour son ami l'application du décret du 26 février 1810 et de l'ordonnance du 29 septembre 1824, qui assurent aux vicaires généraux révoqués un traitement de 1.500 francs en attendant un canonicat. La demande fut préalablement appuyée par les députés Freslon, Bineau, de La Touche, auprès du ministre M. de Parieu, et M. Bernier la présenta directement dans la même lettre où Mgr Angebault sollicitait l'approbation du gouvernement pour le nouveau vicaire général, M. Bompois. Le ministre répondit que le cas de M. Bernier ne rentrait pas dans ceux que précisait le décret invoqué ; toutefois, on accorda pour l'année 1850 une somme de 500 francs, et si, l'année suivante, l'ex-vicaire général n'était pas pourvu d'un emploi, sur une pétition de l'évêque, le gouvernement serait disposé à accueillir la proposition d'une subvention plus élevée. En montrant cette réponse à M. Bernier, son ancien collègue, M. Joubert, lui conseilla de demander de préférence à la cure de Bagneux celle de Juigné-sur-Loire, dont le desservant sollicitait depuis longtemps sa retraite. Ayant déjà songé à cette combinaison, M. Bernier n'eut pas de peine à suivre le conseil. Mgr Angebault, feignant de ne pas entendre ceux qui émettaient l'avis de donner une cure de la ville d'Angers à l'ex-grand vicaire, et paraissant le croire pressé de partir à la campagne, se hâta de lui accorder l'objet de sa demande.

Les relations de l'évêque et de M. Bernier devenaient peu à peu celles d'un administrateur condescendant, vaguement bienveillant, avec un subordonné coupable. « J'ai cru, écrivait au ministre des cultes le prélat, j'ai cru que des raisons de haute convenance s'opposent à ce que

Digitized by Google

cet ecclésiastique exerce dorénavant les fonctions de vicaire général, malgré sa soumission entière et spontanée audit décret. Il a su comprendre et apprécier lui-même ces graves motifs[1]. » L'abandon d'un évêque pour lequel il s'était tout dévoué fut la grande peine de M. Bernier. Sa demande d'une cure de campagne n'avait d'autre motif que de ne pas vouloir compromettre par sa présence celui qu'il considérait comme un bienfaiteur et un ami. Il lui fut bientôt impossible de s'illusionner. Par fierté, il serait volontiers parti sur-le-champ dans son exil, et pourtant avec quelle reconnaissance n'aurait-il pas accepté une intervention qui eût fait rapporter sa nomination ! Les circonstances prolongèrent cet état d'anxiété. Le presbytère de Juigné était inhabitable. L'ancien curé, ne pouvant obtenir de ses fabriciens les réparations nécessaires et voulant se retirer dans sa paroisse, y avait acheté une maison où il vivait depuis plusieurs années. La cure, à demi-ruinée, exigeait une complète restauration. On se mit à l'œuvre pour le nouveau pasteur, mais les travaux ne pouvaient être terminés avant le mois de novembre. Toutes les fois que M. Bernier revenait de les presser et de les visiter, il apparaissait en proie à une certaine tristesse dont il ne voulait pas convenir, qu'il s'efforçait de dissiper, mais qui contrastait très fort avec la sérénité parfaite et toujours égale de son caractère. « Deux choses me contrarient, avoua-t-il une fois à Mlle Leguay, l'importance de la paroisse et cette cure peu convenable. » Les amis de l'ancien vicaire général comptaient sur ces délais pour obtenir de l'évêque de ne pas éloigner son ancien conseiller. Mlle Leguay, les curés de Saumur et des Rosiers tentèrent séparément une dernière démarche. A leurs lettres dorées, Mgr Angebault répondit brièvement, en administrateur, presque dans les mêmes termes, excepté que les deux curés n'étaient

[1] Lettre du 17 août.

Digitized by Google

pas, comme l'amie dévouée, comparés à des anges gardiens[1].

Renonçant donc à tout espoir de changement, le fidèle abbé Fourmy voulut améliorer la situation et reprit auprès de l'évêque ses instances sur un autre sujet : « Il va à Juigné sans répugnance, lui écrivait-il ; il ne semble point mécontent de son sort. Maintenant je voudrais pour lui, pardon, s'il vous plaît, de ma liberté de parole, un traitement fixe et assuré, au moins égal à celui d'un curé de seconde classe, ce qui ne serait point difficile à se procurer, vu qu'il y a dans la paroisse une rente annuelle de 200 francs au profit du curé[2]. »

M. Bernier ignorait ces pourparlers dont sa dignité, si elle les eût connus, aurait été blessée. Il attendait avec résignation le moment de partir et n'avait guère d'autres distractions que de se voir poursuivre dans les journaux ultramontains. L'abbé Peltier ne désarmait pas. Il attaqua la doctrine de la lettre envoyée par M. Bernier le 5 août. Le condamné de l'Index se crut encore obligé de défendre sa foi dans une lettre publique. Une nouvelle réponse de Peltier suivit, mais si pédantesque et si manifestement entachée de traditionalisme, que sa victime se crut vengée et

[1] Voici la réponse de l'évêque à Mlle Leguay :

« *Angers, le 2 novembre 1850.*

« Ma bonne Demoiselle,

« J'ai été triste comme vous de la position à laquelle s'est trouvé réduit le bon abbé. Hélas ! s'il avait voulu écouter mes avis et aussi les vôtres, il nous aurait épargné bien des ennuis. J'ai voulu l'engager à rester à Angers. Je ne l'aurais certainement pas abandonné. Il s'y est constamment refusé et j'ai cru que je lui ferais de la peine en insistant davantage. J'ai appris heureusement que, comme un ange gardien, vous ne l'abandonneriez pas. Je vous en remercie et je m'en réjouis pour lui.

« Croyez bien que je conserve toujours pour lui un affectueux intérêt, et pour vous, ma bonne Demoiselle, la même estime et le même dévouement.

« † Guill., Ev. d'Angers. »

[2] Lettre du 25 octobre.

Digitized by Google

garda le silence[1]. Le « philosophoïde » continua la campagne tout seul, de son mieux, pendant deux années encore, avec un acharnement qui relève sans doute plutôt de la vengeance personnelle que du zèle théologique. Si la conduite de M. Bernier ne satisfit point ses implacables adversaires[2], elle excita du moins l'admiration des gallicans. Beaucoup d'entre eux croyaient qu'un décret de l'*Index* n'oblige pas strictement.

Ils reconnaissaient à la congrégation romaine le droit de condamner un ouvrage, non seulement pour une doctrine erronée, mais encore à cause d'une seule proposition inop-

[1] Lettre de Peltier au rédacteur, dans la *Voix de la Vérité* du 24 août; réplique de M. Bernier, datée du 27 août; réponse de Peltier. Ces pièces ont été reproduites dans un *Supplément à la défense de l'Église et de son autorité*, in-8° de 48 pp., imprimé à Reims en 1852.

[2] Voici ce qu'en écrivait dom Guéranger à Mgr Pie dans une lettre datée des 24-28 août 1850 : « L'abbé Bernier a tenu la triste conduite que vous avez pu suivre dans l'*Univers*. Son pauvre évêque a enfin compris, à la suite de plusieurs lettres de ses collègues, qu'il était par trop inconvenant de garder un grand vicaire dont les écrits étaient réprouvés à Rome. Il est vrai que les honneurs rendus à celui-ci par le concile de Rennes semblaient au prélat une raison de le garder auprès de lui. Il aimait à répéter qu'il n'était pour rien dans les écrits de M. Bernier, qu'il ne les avait pas lus, ce qui voulait dire que la doctrine est chose qui ne regarde pas les évêques.

« Nous en sommes là, et on veut une censure contre les écrivains orthodoxes, quand on n'en est même pas au catéchisme le plus vulgaire. Aussi cela leur a porté malheur ..... Pour en revenir à l'abbé Bernier, après quelques jours d'hésitation, tant de son évêque que de lui-même, il a fini par donner sa démission et, après un séjour à Paris, assez étrange, il a accepté à Saumur une succursale qu'il venait précisément de faire ériger sans se douter qu'elle lui était destinée.

« Il était temps qu'il vînt quelque chose de Rome sur les doctrines du personnage. La brochure de M. Peltier dont l'*Univers* a parlé avait mis en émoi le parti de M. Bernier dans l'Anjou, et ce parti est considérable, grâce aux nombreux placements qu'il avait eu soin de faire dans le diocèse durant les jours de sa puissance. Tous ces forts théologiens portaient bien haut les doctrines de leur maître et ne juraient que par son pélagianisme et son rationalisme qui leur semblaient la vérité même. Aujourd'hui assurément ils n'y voient pas plus clair sur les principes, et les populations restent entre les mains de gens qui ne savent pas et ne sauront jamais ce que c'est que *la foi*. Vous avez vu comment M. Bernier est mécontent que l'on ait compromis le concile de Trente en citant les décrets de foi par lesquels il enseigne que la foi n'est pas une chose qui soit libre pour les chrétiens baptisés. »

Digitized by Google

portune, ne le fût-elle qu'à Rome. Mais ce qui avait des inconvénients au-delà des monts pouvait bien être anodin en deçà; aussi pour devenir valable en France, la condamnation devait être confirmée par les évêques. Quatre ans après celle de M. Bernier, Mgr Clausel de Montals disait dans un écrit public : « L'*Index* n'est pas reçu en France, non plus que dans d'autres pays catholiques[1] ». En se soumettant sans épiloguer, le vicaire général d'Angers passa généralement pour donner un grand exemple.

La retraite de M. Bernier fut autant accompagnée de regrets que de commisération. On vit avec peine s'éloigner cet homme distingué, très affable quoique peu expansif, toujours disposé à rendre service de quelque manière que ce fût, dont les décisions étaient promptes, claires et sûres et qui faisait siennes toutes les causes qu'on venait lui soumettre. Les humbles, les timides, les faibles pouvaient toujours compter sur son concours empressé et persévérant; aussi lui donnèrent-ils de particulières marques de sympathie. La jeunesse cléricale l'aimait : il en faisait la conquête aux examens du séminaire. Un sourire d'autant plus charmant qu'il surprenait dans sa physionomie, ordinairement sèvère, prouvait sa bienveillance. Une question sur le pays, sur la famille, un souvenir rappelé avec un aimable à-propos ne manquait jamais de rendre l'assurance à l'examiné qui trahissait quelque trouble. Puis le grand vicaire posait ses questions d'une manière si lumineuse que l'attention des spectateurs était vivement piquée et que l'interrogé, s'il était capable, brillait toujours et, s'il ne savait pas, n'échouait jamais dans un complet naufrage. « Mgr Freppel, raconte encore volontiers le vénérable témoin d'un demi-siècle d'études au grand séminaire, Mgr Freppel seul savait questionner d'une manière aussi intéressante. » M. Bernier excellait aussi à donner aux

[1] *Coup d'œil*, p. 57.

Digitized by Google

jeunes prêtres des conseils d'étude et de travail. Il les exprimait d'un ton si pénétré que leur souvenir ne s'effaçait pas.

Un jour, traversant un corridor du séminaire, il aperçut dans une chambre, par la porte entr'ouverte, un de ses élèves de Mongazon. M. Bernier avait remarqué au collège son aimable caractère, ses heureuses dispositions et surtout sa grande application. Aussi s'approcha-t-il du jeune homme en lui demandant s'il avait toujours conservé son ardeur pour le travail. Une quinzaine d'années après, l'étudiant, M. Mathurin Subileau, devenu dans la charge de supérieur de Mongazon le plus distingué des successeurs de M. Bernier, lui rappelait avec reconnaissance que cette conversation fortuite avait été pour lui un stimulant inoubliable.

Non seulement la grande majorité du clergé angevin entoura de sa sympathie le vicaire général démissionnaire, mais encore elle témoigna du mépris à ceux qu'on accusait d'être les auteurs de son malheur. Par un jugement téméraire on mettait en leur nombre l'abbé Jules Morel. Il fit déclarer par tout l'Anjou qu'il n'y était pour rien. On doit l'en croire. Malheureusement la campagne qu'il mena dans le même temps par un brusque revirement contre Lacordaire, son intime ami de séminaire, le jeune compagnon qu'il avait entraîné à la Chenaie, et qu'il avait rêvé de suivre dans la libre Amérique, n'est guère plus honorable pour sa mémoire[1]. Sa pudeur dans l'affaire de M. Bernier ne fut pas imitée de tous. Quelques-uns, enfants perdus du parti, blessés par l'administration, jaloux de tout mérite, excités par de mesquines rivalités de coteries et de collèges[2],

[1] Cf. *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, tome II, p. 163-167.

[2] Eon, curé de Corzé, se signala contre M. Bernier parce qu'il s'était employé à faire rendre son plein exercice au petit séminaire Mongazon, ce qui pouvait faire du tort au collège où cet individu avait fait ses études.

Digitized by Google

se livrèrent à de telles manifestations que ceux qui n'étaient pas complètement aveuglés par la haine théologique en éprouvèrent de la honte et du remords.

Enfin l'incident atteignit son dénouement et M. Bernier partit pour sa cure. Juste un an auparavant il se rendait au concile de Rennes où les évêques de la province, sans inquiétude sur son orthodoxie, lui donnaient cette prépondérance qui devait déchaîner tant de colère et causer sa perte.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

Le curé de Juigné-sur-Loire

(Novembre 1850 - novembre 1851)

Le 7 novembre, M. Bernier, arrivé dans sa paroisse, écrivait à Mlle Leguay restée pour quelques jours encore à Angers : « Voici, ma bonne fille, la première lettre que je date de Juigné. Il est bien juste que vous ayez les prémices. J'ai le cœur en paix et presque joyeux. J'espère que la divine Providence sera avec nous. »

Trois jours après, M. Bernier prenait possession de son église et se présentait lui-même et sans cérémonie à ses paroissiens. « Le jour même de son installation, écrivait M. Claude à Mlle Leguay, je passais bien près de lui; la rivière seule nous séparait. En apercevant ce vieux clocher de Juigné à travers les arbres, j'avais le cœur vraiment triste, en songeant que c'est à ce misérable trou qu'allait être désormais réduit celui que tant de désirs appellent ailleurs parce qu'il en est si digne. »

Ainsi, tout était consommé. Le grand vicaire, devenu desservant de campagne, se distinguait seulement des curés voisins par les fonctions de supériorité qu'il conservait sur les deux communautés qui avaient refusé d'accepter sa démission. Cette charge le mettait parfois dans la nécessité de traiter avec l'évêque, et c'est ainsi qu'il eut bientôt à lui transmettre une invitation pour une fête des sœurs de Saint-Charles. Le prélat répondit simplement :

Digitized by Google

Angers, le 16 novembre 1850.

MON BIEN CHER ABBÉ,

Je vous renvoie la lettre de la bonne Supérieure. Je suis très heureux de ses dispositions et je me fais un plaisir d'assister à cette pieuse cérémonie.

Je vous remercie bien, mon bon abbé, des détails que vous me donnez sur votre hermitage. Puisse le bon Dieu bénir l'hermite et lui faire trouver dans la solitude le calme et le repos qui n'habitent pas toujours les villes.

Croyez bien, je vous prie, à mon affectueux dévouement,

† GUILL., évêque d'Angers.

Par une coïncidence très remarquée, Mgr Régnier se trouvait alors en Anjou, attendant les pièces nécessaires à sa prise de possession du siège de Cambrai. On fit généralement la comparaison du nouvel archevêque et de son ancien collègue. Ils partageaient, disait-on, les mêmes idées, mais l'un les gardait avec prudence, et l'autre se compromettait pour les défendre. Voilà pourquoi, partis d'un même point, placés naguère sur une même ligne, l'un se trouvait en poste cardinalice et l'autre desservant d'une humble paroisse de campagne.

Quelle que fût leur distance, Mgr Régnier voulut absolument visiter son vieil ami. L'évêque d'Angers fut du voyage et, le 20 novembre, l'unique rue de Juigné, étroite et tortueuse, vit passer le carrosse des deux prélats. M. Bernier fit avec franchise et simplicité les honneurs de sa cure. Il s'efforça, d'un air gai, de cacher ce que sa position avait de pénible pour lui et ses visiteurs.

Toujours grand distributeur d'images, Mgr Angebault en offrit une au curé et à Mlle Leguay. C'étaient de petites gravures sur bois, éditées par Letaille. Celle de M. Bernier représente un proscrit partant appuyé sur un bâton et accompagné d'un ange gardien, de robe blanche et longue. Le fugitif s'éloigne, tête basse, de sa patrie que figure une citadelle fermée, défendue par une sentinelle vigilante.

Digitized by Google

L'image porte en bas le mot Exil, et en haut, la parole divine : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Au verso, se lit une petite homélie : « Qu'importe à l'homme qui a la foi au cœur, qui a l'espérance, que lui importe sur quels parages il ait à mériter le ciel ! Ne peut-il pas dire avec saint Basile : Je ne connais point l'exil, n'étant attaché à aucun lieu ? Toute la terre est à Dieu : elle sera partout ma patrie ou plutôt le lieu de mon passage. »

Mlle Leguay s'édifia beaucoup de ces sentiments. « Bien compris par ceux qui souffrent, écrivait-elle, ils sont un baume salutaire pour le cœur et un puissant encouragement pour l'âme chrétienne, unie à son Dieu par la souffrance. » Mais la pieuse fille ne fut sans doute pas moins réconfortée par les assurances que l'évêque ne cessa de donner : qu'il accorderait à M. Bernier le premier canonicat titulaire vacant et qu'il lui laissait tous ses pouvoirs de vicaire général.

Le curé n'eut pas d'illusion. A l'un de ses amis qui, dans les mêmes jours, s'adressait à lui comme à un grand vicaire, il répondit en souriant : « Allez à l'évêché, cela sera plus sûr. » Un mois après paraissait l'*ordo* diocésain. M. Bernier l'ouvrit tout de suite à l'état du clergé : son nom ne figurait plus parmi ceux des vicaires généraux.

L'évêque se souvint bientôt de son ancien conseiller pour lui soumettre le brouillon de sa lettre pastorale du prochain carême. Le sujet traité était intitulé : *Ce que le christianisme a fait pour la femme.* Le curé proposa nombre d'observations et de corrections, mais une matière aussi complexe se traite difficilement par lettre comme on en peut juger d'après la réponse où l'évêque peint son embarras.

J'ai reçu votre lettre, mon cher Abbé, et je m'empresse de vous en remercier, car j'aime à vous dire qu'elle m'a fait

Digitized by Google

bien plaisir. J'y ai vu l'expression de vos sentiments pour moi ; j'y suis bien sensible et je vous prie de croire que les miens pour vous n'ont pas changé.

J'aborde maintenant la question du mandement. Je m'étais bien dit à moi-même qu'un mandement était ordinairement adressé à tout le troupeau, mais j'ai vu aussi des exemples contraires dans ceux de quelques-uns de mes vénérables collègues.

Puis, je dois vous l'avouer, il n'y a rien, à mon sens, de plus fastidieux à faire qu'un mandement : on ne sait à qui parler, on ne sait de quoi parler. Tous les sujets sont épuisés et le plus difficile est souvent de savoir ce qu'on va dire.

J'avais donc choisi cette thèse : elle m'a semblé belle. Sans doute elle eût demandé de plus amples développements, mais, comme vous le dites, il faudrait un livre.

Ce que je craignais, c'était d'aborder des détails scabreux de mœurs et de coutumes. Je me suis appliqué à éviter cet écueil, il paraîtrait que j'y ai réussi, vous n'avez fait aucune observation à ce sujet.

Vous me dites qu'une grande partie des auditeurs ne comprendra pas le mandement ; je le sais bien, quoique cependant tout m'y semble assez clair ; mais comment faire ?

Il faut s'adresser à toutes les classes, alors il est bien évident que la population des campagnes ne s'élèvera pas à la hauteur de celle des villes et dans les villes mêmes les degrés sont bien différents. Je vois mes collègues traiter des questions de droit social et, cependant, une immense majorité ne peuvent aborder de telles questions.

Vous craignez, me dites-vous, mon cher Abbé, des critiques sévères. Je ne sais sous quel point de vue : je n'ai pas compris toute votre pensée.

Enfin, je vous avoue que je serais bien embarrassé maintenant pour faire choix d'un autre sujet et pour trouver le temps de le travailler. Je suis accablé de travail et il me faut tout faire en courant. Veuillez donc me dire définitivement toute votre pensée.

Quant aux corrections elles seront faciles à faire, sauf un ou deux endroits où vous voudriez plus d'ordre dans les idées. Je ne me suis pas bien rendu compte de ce que vous désirez. Vous savez que, quand on a fait une chose, on n'en voit pas aussi clairement que les autres les défauts.

Digitized by Google

J'attends de vous encore un mot de réponse à cette petite lettre et je vous réitère l'assurance de mon affectueux dévouement [1].

† Guill., Év. d'Angers.

Cependant, dès son arrivée à Juigné, malgré la rigueur de l'hiver et les mauvais chemins, M. Bernier fit une visite à tous ses paroissiens. Il ne s'attendait pas à de grandes satisfactions spirituelles. Avant la Révolution, la cure bien dotée n'avait pas toujours eu des bénéficiers résidants et exemplaires. La constitution civile du clergé fut acclamée dans la région, et la paroisse s'élut un jeune ministre patriote qui devint bientôt après vicaire et secrétaire de l'évêque assermenté. Les électeurs le remplacèrent par son frère, d'idées aussi avancées. Tous deux déposèrent par la suite leurs titres de prêtrise et achetèrent ce qu'ils purent de biens nationaux. Le second acquit l'église et le domaine curial et se transforma en notaire. Le premier s'établit une façon de médecin à quelques lieues de là [2]. L'influence des deux frères sur le pays fut aussi grande que peu favorable au catholicisme. Elle dura toute leur vie, et l'un ne mourut qu'en 1842, huit années seulement avant l'arrivée de M. Bernier à Juigné. Dans cette contrée, le rétablissement

[1] La lettre pastorale fut éditée et, l'année suivante, Mgr Angebault prit pour sujet : *Ce que les femmes ont fait pour la religion.* M. Bernier ne paraît pas avoir été appelé à proposer ses corrections, autrement on n'y aurait pas lu qu'Aquila et Prisca étaient deux dames (*Salutate Priscam et Aquilam*, Ep. ad Rom., xvi, 3). Les portraits idylliques de « la métayère vendéenne » et des religieuses dénotent aussi l'œuvre exclusive du prélat : « La bonne Sœur, c'est comme la fontaine à laquelle chacun vient puiser... La Sœur de l'*Espérance*, justifiant un nom si doux vient s'asseoir au chevet du malade, voltige, en quelque sorte, autour de lui... » — Ces deux lettres pastorales ont été reproduites dans le *Recueil d'instructions* mais on y a supprimé l'erreur concernant Aquila.

[2] Loir-Mongazon (Louis-Pierre), né à la Grézille le 27 avril 1763, chirurgien-accoucheur à Brissac, exerçait en vertu d'un certificat qu'il avait obtenu le 6 messidor an XI, du sous-préfet. Ce certificat tenait lieu de diplôme, conformément à l'article 23 de la loi du 19 ventôse, an XI.

Digitized by Google

du culte par le Concordat n'avait paru que la restauration d'un service social prétendu nécessaire. Un prêtre pouvait avoir toutes les qualités personnelles, on le respectait, mais son enseignement laissait absolument indifférent. M. Bernier ne fut pas traité autrement et, après plusieurs mois de ministère, toute l'impression qu'il faisait à ses paroissiens se résumait ainsi : « Celui-là ne nous restera pas longtemps, il est trop bien en bouche. »

Ils s'étonnaient presque autant de la clarté que de la dignité de sa parole. La facilité avec laquelle un homme de si grande réputation se faisait comprendre leur semblait en diminuer le mérite. L'utile simplicité de ses sermons était encore surpassée par celle de ses explications du catéchisme. Il les rendait intéressantes, comme autrefois ses classes, en les agrémentant des détails les plus variés, d'anecdotes frappantes, de comparaisons très nettes. Comme un autre Gerson, il se complaisait à se rabaisser au niveau de ses auditeurs petits et grossiers. Il leur parlait avec une bonhommie touchante, et les quelques personnes capables d'apprécier sa situation ne purent retenir leurs larmes en l'entendant un jour dire doucement aux enfants qu'il conduisait à une lieue de là, dans une église voisine, pour y recevoir la confirmation : « Soyez sages et bien attentifs. Il faut que vous vous fassiez remarquer par votre bonne tenue, car vous ne voudriez pas donner à votre curé la confusion de présenter des enfants dissipés et sans recueillement. Il faut que les enfants de Juigné donnent l'exemple de la modestie et de la piété. »

Quelques mois auparavant, remarquait-on, il assistait aux cérémonies de ce genre au premier rang, près de l'évêque. A celle-ci, desservant d'une petite paroisse et dernier arrivant, il s'effaca derrière ses collègues. Rien n'était changé dans son extérieur, et comme autrefois il se consacrait tout à ses fonctions qui, seules, avaient varié. Il

Digitized by Google

rencontra un de ses anciens élèves près du prélat et le félicita de sa fortune, très cordialement et sans paraître aucunement songer à son propre passé.

L'action de M. Bernier, dans sa paroisse, fut surtout celle d'un administrateur. Comme la sacristie était absolument insuffisante, son premier soin fut de solliciter d'un propriétaire voisin la cession d'un emplacement convenable pour cette annexe. Il en poussa si vivement la construction qu'il put s'en servir la même année. Le succès couronna moins promptement ses innombrables démarches pour obtenir de la commune l'agrandissement et la clôture du cimetière. A toute plainte, à toute demande, les paroissiens répondaient : « Il y a bien longtemps que les choses sont en cet état ; ça peut bien durer encore. » A force de persévérance, le curé put cependant bénir un vaste cimetière parfaitement clos. Il fit à cette cérémonie une émouvante allocution, où, regardant d'un œil d'envie cette terre du dernier sommeil, il exprima le vœu d'y reposer un jour au milieu de ceux avec qui la Providence l'avait envoyé terminer sa vie.

Il ne traînait point ce qu'il appelait ses derniers jours avec fatigue ni désespoir. Une personne lui posa cette question : « Êtes-vous heureux ici ? Je crains que vous n'y rencontriez pas ce qu'il faudrait ? » Il répondit avec une sérénité qui montrait la paix de son âme : « Le vrai bonheur consiste toujours dans l'accomplissement du devoir. » Il avait besoin de cette force d'esprit pour supporter une peine qui vint s'ajouter à toutes celles du passé. Quand on vit M. Bernier depuis plusieurs mois dans sa cure, on pensa que l'évêque ne l'en retirerait jamais, et plusieurs de ceux qui lui paraissaient autrefois fort attachés lui témoignèrent de la froideur. « Il ne faut pas, disait M. Bernier, attribuer au cœur de mes amis cette défaillance de leur affection, ils subissent des influences. » Néanmoins,

Digitized by Google

l'abandon dans lequel le laissait Mgr Angebault lui était très pénible. Sa délicatesse n'en fut pas amoindrie. Sorti de l'administration, il l'entendit critiquer vivement ; il supporta même de graves reproches dont il aurait pu se justifier d'un seul mot : « Cela s'est fait sans moi et malgré moi ». Rappelait-on devant lui les circonstance qui déterminèrent son changement de position, toujours aussi charitable, il ne permettait pas que sa retraite fût attribuée à d'autres qu'à lui-même. Il poussa même si loin la délicatesse et la réserve sur ce point qu'il laissa Mlle Leguay ignorer les circonstances et les auteurs de sa condamnation. Il ne sortit qu'une fois de la réserve sévère dont il s'était fait une loi. Pour consoler son amie d'une déchéance qu'elle ne cessait de déplorer, il lui dit un jour en souriant : « Croyez-vous donc qu'il soit si agréable d'être vicaire général. Il faut mettre toute son éloquence à convaincre de leur tort de pauvres curés qui ont cent fois raison ! »

Dans ce revirement de fortune l'attitude de la société laïque lui fut une consolation. Tous ses anciens amis de l'aristocratie et de la bourgoisie, les de Monti, les de Contades, les de Cacqueray, les Mayaud, les Merlet ne cessèrent de lui témoigner leur considération. Le conseil départemental de l'instruction publique le nomma délégué cantonal pour la visite des écoles[1]. Freslon lui envoyait

[1] Les papiers de M. Bernier conservent la minute d'un intéressant rapport qu'il envoya au Conseil académique d'Angers sur les écoles des communes de Juigné-sur-Loire, de Saint-Jean-des-Mauvrets, de Saint-Saturnin et de Saint-Melaine, canton des Ponts-de-Cé. — « Le Délégué cantonal soussigné, après avoir, une première fois, visité et longuement inspecté les écoles du ressort qui lui a été spécialement assigné, se félicite de n'avoir rien à signaler qui exige l'intervention ou les délibérations du Conseil académique. Messieurs les conseillers jugeront si les notes suivantes doivent fixer leur attention.

« 1° Dans le ressort formé par les communes susdites, il y a sept écoles primaires, trois de garçons, trois de filles et une mixte, celle de Saint-Melaine. Dans cette dernière, Mme Vétault, épouse de l'instituteur, vient en aide à son mari, mais dans un seul et même appartement, qu'une demi-cloison en planches divise en deux parties

Digitized by Google

toujours de bonnes lettres, et le compromettant Bordillon ne manquait pas une occasion d'appeler sa relégation à Juigné un scandale. Ils s'étaient rencontrés un jour en voiture publique lors de la démission. Naturellement l'homme politique avait engagé la conversation sur cet événement. Après avoir exprimé beaucoup de regrets et quelques reproches, il s'était écrié tout à coup avec son originale bonhomie : « Du reste, M. le vicaire général

inégales, et qui est peu susceptible d'être convenablement approprié à cette destination.

« 2° Sur les trois écoles de filles, deux sont libres : celle de Juigné, tenue par des religieuses de la maison des Ursulines d'Angers, et celle de Saint-Saturnin tenue par les Sœurs de la Salle-de-Vihiers. Le soussigné a visité cette dernière ; mais il s'est abstenu de tout examen, par respect pour la liberté *invoquée expressément par l'Institutrice*, et, bien qu'on ne lui ait pas apporté un refus formel et positif, il n'a pas cru devoir, en faisant continuer la classe en sa présence, exercer un droit, à ses yeux, très contestable.

« 3° On ne trouve pas, dans toutes ces écoles, un seul enfant qui sache passablement appliquer les quatre premières règles du calcul ou système métrique des poids et mesures ; pas un qui possède ce que les petites grammaires enseignent, dans la première partie, sur *les dix espèces de mots*.

« 4° Les résultats sont un peu plus satisfaisants dans les écoles de filles que dans celles de garçons, du moins en ce qui concerne l'instruction religieuse. Les instituteurs ont besoin d'être poussés et stimulés sous ce rapport.

« 5° Il ne serait pas juste d'imputer à incapacité ou à incurie, de la part des instituteurs du ressort, la faiblesse des résultats qu'ils obtiennent. La principale cause en est, évidemment dans les habitudes et dans les besoins des parents, qui sont, presque tous, petits propriétaires et cultivateurs, et qui ne peuvent pas, sans faire un sacrifice relativement fort coûteux, envoyer leurs enfants assez longtemps et assez régulièrement à l'école.

« 6° Il semble au soussigné que le temps accordé aux enfants, dans les familles de cultivateurs, suffirait à un bon instituteur, du moins pour bien apprendre à un grand nombre les deux choses dont l'ignorance a été signalée plus haut, si l'on parvenait, au moyen d'une bonne méthode de lecture, à faciliter cette partie de l'enseignement, qui arrête beaucoup trop la marche des maîtres et des élèves.

« 7° Parvint-on à simplifier l'enseignement de la lecture et à dégager notablement la marche des classes, il serait toujours vrai de dire que le petit bagage scientifique dont on munit aujourd'hui tous les instituteurs dépasse énormément le niveau auquel il leur est donné de faire atteindre leurs élèves, dans nos campagnes, et que, dans la préparation et dans le choix des maîtres d'écoles primaires, on doit se préoccuper beaucoup moins du degré de savoir que de la trempe d'esprit et de caractère, de la solidité des principes et de la conduite. — *Juigné-sur-Loire, le 3 mars 1851.* — H. BERNIER, pre. »

Digitized by Google

démissionnaire, ce n'est pas vous que je plains, ce sont *les autres !*[1] »

Deux incidents apportèrent quelque diversion dans cette vie monotone de curé. M. Bernier eut à prononcer deux grands discours. L'un prêché à l'occasion du deuxième centenaire de l'Hôtel-Dieu de Baugé, le 26 novembre 1850, fut composé au milieu des préoccupations de l'installation à Juigné. C'est un panégyrique de mérite qui impressionna vivement l'auditoire nombreux et choisi. Lorsque, à la fin de la première partie l'orateur, par une transition heureuse, amena l'éloge d'un parent de la fondatrice de l'hôpital, le vicomte Armand de Melun, qui jouissait alors à Baugé de la plus grande popularité, la sainteté seule du lieu contint les applaudissements.

L'autre discours est l'éloge funèbre d'un de ses amis d'enfance, René Ploquin, curé de Notre-Dame de Cholet. Dans le récit de cette vie, d'apparence simple et commune, il sut trouver des faits caractéristiques, pour les mêler à des idées générales, d'une manière vraiment aussi intéressante que pleine d'enseignements[2].

Tout faisait croire que M. Bernier mourrait dans sa cure, quand, vers la fin de 1851, un canonicat devint vacant par la démission de son titulaire. Tourmenté depuis longtemps du désir d'être jésuite auprès de la Vierge de Fourvières et touché de la position de son ami M. Bernier, le chanoine Mercier résigna sa stalle, mais en demandant expressément à l'évêque de la donner au curé de Juigné. Quand les négociations furent terminées, il partit à Lyon d'où il avertit de son dessein le pauvre desservant. Celui-ci lui envoya la lettre suivante :

[1] Sur l'attitude du *Précurseur*, journal de Bordillon, vis-à-vis de M. Bernier, cf. les numéros des 5 et 10 août, 5 et 25 septembre 1850.

[2] Ce discours fut imprimé et vendu pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Ploquin : *Éloge funèbre de M. René Ploquin, curé de N.-D. de Cholet, prononcé dans l'église Notre-Dame le 29 juillet 1851*, Cholet, imp. Lainé, petit in-8° de 23 pages.

Digitized by Google

M. Bernier à M. Mercier, chanoine d'Angers, à Lyon :

Juigné-sur-Loire, 2 octobre 1851.

Mon cher Ami,

Une petite course m'a empêché de répondre immédiatement à ta lettre. La pensée de donner ta démission du canonicat dont tu es titulaire et celle de ma nomination sont restées unies dans ton esprit, ou plutôt dans ton cœur. Je t'en remercie bien sincèrement. Je vois là une nouvelle preuve d'une amitié dont je m'honore et qui m'est bien précieuse. Je t'avoue que je l'aurais cru, lors même que tu ne me l'aurais pas écrit, tant mon amitié se tenait sûre de la tienne; mais je t'avoue en même temps que je n'ai jamais cru, ce que je crois peu encore, à ta démission et j'ajoute qu'à ta place je ne la donnerais pas. Ce n'est pas, mon cher ami, que je doute le moins du monde de ton courage ni de ta persévérance, je connais tout ce qu'il y a de généreux dans ton âme; mais les supérieurs doutent, peut-être, de ta vocation comme j'en doute moi-même. Puis, crois donc bien qu'ils pèsent une considération dont tu ne tiens pas assez compte quand tu me dis qu'en cas de non-admission tu te jetteras dans les bras de Notre-Dame de Fourvières *pour sauver des âmes au confessionnal.* A soixante-et-un ans on peut d'un jour à l'autre tomber infirme. A la charge de qui tomberais-tu? ou bien quelles seraient tes ressources pour n'être à charge à personne? Le pauvre abbé Bideau, curé de Saint-Serge, bien plus jeune que toi, mort presque inopinément, était hier porté en terre. Le même jour on enterrait à Longué ton condisciple Hubert. L'abbé Ploquin et l'abbé Bureau[1] les avaient précédés de quelques semaines. Il nous va mal à notre âge de nous ouvrir de nouvelles carrières. J'ai quatre ans au bas mot de moins que toi, et pourtant, quoi que tu en dises, je pense *que ma vraie place* est dans le cimetière de Juigné. La tienne est dans le cimetière d'Angers. Viens donc en attendant que tu en prennes possession, prier dans ta stalle à côté du saint homme Dubois et parfois du placide abbé Joubert. Si, malgré tout tu donnes ta démission, car tu as, aussi toi, une tête où l'on trouverait, en cherchant bien,

[1] Curé de Saint-Laud d'Angers.

Digitized by Google

la bosse de l'obstination, je crois que Monseigneur m'offrira le canonicat. Il m'en dit un mot dès le mois de novembre. Que ferais-je dans cette hypothèse? Je ne le sais vraiment pas, mais ce que je sais bien c'est que j'aimerais mieux n'avoir pas à me prononcer et t'embrasser, chanoine comme devant, à la Toussaint prochaine. Les circonstances dans lesquelles et avec lesquelles cette offre serait faite contribueraient sans aucun doute à me décider pour ou contre.

Prie donc Notre-Dame de Fourvières pour ton ami.

H. Bernier.

Le chanoine Mercier persista dans sa résolution et l'évêque offrit la stalle vacante à M. Bernier. Celui-ci avait pensé que les choses se passeraient autrement et qu'il rentrerait à Angers nommé par l'administration et sans avoir lui-même à décider de son retour. Il hésita beaucoup et peut-être sa fierté fut-elle seulement vaincue par les prières de Mlle Leguay. Il finit sans doute par entrer dans les représentations qu'elle lui adressa, car il écrivait un peu plus tard : « Si je m'étais borné à comparer position à position, le canonicat aurait eu peine à l'emporter sur la succursale, mais, je suis dans ma cinquante-septième année, des infirmités, ou seulement un affaiblissement de santé me placeraient ici dans un état pénible, ma situation y serait fausse. C'est donc une pensée d'avenir, un besoin éventuel, mais présumable, de repos qui m'a décidé... Ce départ ne se fera point sans quelque peine; ce n'est jamais qu'au moment même de la transplantation qu'on reconnaît bien les racines qu'une plante a poussées dans le sol. Je n'ai pas végété longtemps dans celui de Juigné; mais si je l'ai trouvé bien inculte, il ne s'est montré ni d'une mauvaise nature, ni rebelle à la culture[1]... »

Au moment où M. Bernier sortait de Juigné, il venait d'assurer la restauration de l'église. Toutes les ressources

[1] Lettre à Mlle Bernard, en date du 25 octobre.

Digitized by Google

de son ascendant et de sa diplomatie avaient été nécessaires pour décider le conseil municipal à voter des fonds pour cette œuvre dont il refusa longtemps de comprendre la nécessité. Le préfet s'empressa d'appuyer une demande de secours au gouvernement et tout était en si bonne voie que le successeur de M. Bernier, guidé par ses conseils, parvint à posséder une belle église. Le nouveau chanoine avait pensé à patronner quelqu'un pour sa succession. Les circonstances de son changement lui firent abandonner ce dessein, et ce fut comme un desservant ordinaire et non comme un ancien vicaire général qu'il quitta le lieu de son exil.

A. Houtin.

(A suivre.)

Digitized by Google

Le Moulin Bellanger

OUESSANT

Il domine les flots de sa haute stature.
De loin, on aperçoit sa fruste architecture
Ériger sur le ciel un infrangible amer.
Plus d'ailes à son flanc !... L'âpre vent de la mer
Jadis dut les broyer en quelque nuit farouche.
Plus de meules. Pour toit, l'éther bleu, l'ombre louche ;
Pour porche, un trou béant qu'élargit chaque hiver.

Devant lui, l'Océan, nacré, saphir ou vert.

*
* *

Au bord du gouffre, *Pern*, et ses roches spectrales,
Troupeau de monstres noirs, aux formidables râles,
Hydres, sphinx, léviathans, énormes et grondants,
Lorsque la houle vient s'écraser sur leurs dents,
Couvrant leurs dos visqueux d'une laiteuse écume.
Plus au Sud, la *Jument*, comme un volcan qui fume,
Voile son flanc rugueux d'un éternel embrun,
Et Beg Feunteun-Vélen découpe son arc brun
Sur la pourpre du soir ou la blancheur de l'aube,
Derrière un morne roux, Pen-ar-Roc'h se dérobe,
Et Porsguen, Pors-ar-Land, Velgoz et Pors-Billec

Digitized by Google

Par delà le Fromveur regardent Balannec
Où le pêcheur entend des appels de sirène.

Des rocs, toujours des rocs : l'archipel de Molène !...
Là-haut, vers l'Est, le Stiff, avec son phare blanc,
Béninou, puis Keller, vrai nid de goëland,
Où, seuls, quelques moutons paissent une herbe rase,
Et voici que le ciel à l'Occident s'embrase.
On dirait d'un magique et flamboyant vitrail :
Les rocs sont des monceaux d'albâtre et de corail ;
La mer resplendissante est un lac de lumière,
Et le svelte clocher, et la basse chaumière
Se teignent de lueurs d'or rose et d'ambre clair.

Puis, soudain, le Créach darde un premier éclair ;
L'Orient se fleurit de nouvelles étoiles,
Et d'invisibles mains déroulent de longs voiles
Sur les blocs de granit, sur les flots de cristal
Et la rouge clarté du ciel occidental :
C'est la nuit.
Des hauteurs, un manteau de silence
Pèse. Les flots marins soupirent en cadence ;
Du sol monte le doux et pénétrant parfum
De l'arome ilien, où le sel de l'embrun
Se mélange aux senteurs des plantes embaumées.
Une brume s'élève, en bleuâtres fumées,
Au-dessus des marais environnant Kerdreux ;
Dans les hameaux épars scintillent mille feux
Comme des fleurs de pourpre en un champ de ténèbres.

*
* *

Bientôt l'Ile s'endort sous ses voiles funèbres.
Les feux s'éteignent ; seuls, le Créach et le Stiff,
Sur Ouessant, énorme et sauvage récif,

Digitized by Google

Sur l'avide Fromveur, aux monstrueuses rages,
Sur cette mer sinistre et fertile en naufrages,
Promènent, l'un son œil étrange, rouge et blanc,
L'autre, un éventail d'or, dans l'ombre étincelant.

*
* *

Entre ces deux flambeaux dressant sa tour massive,
Stèle noire d'où sort, parfois, la voix plaintive
De quelque oiseau de mer blotti dans ses vieux murs,
Le moulin Bellanger, triomphale ruine,
Vibre sous les baisers de la brise marine,
Comme aux baisers du jour frissonnent les blés mûrs.

(*Poésies de la mer.*) René Daxor.

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

De chaque côté du maître-autel des Epesses, on voit encore les armoiries de Claude Boylesve, accostées de deux palmes et surmontées d'une couronne de comte. Lui et sa femme, en leur qualité de barons du Puy du Fou, réparèrent cette église avec magnificence et y furent inhumés dans un caveau avec leur fils aîné; leurs cendres ont été profanées en 1793. Ils eurent de leur union : Gabriel, Claudine, Gabrielle, Thérèse et Catherine.

Claude Boylesve habita à Paris l'hôtel Carnavalet et le fit agrandir et décorer en 1654.

Supplément littéraire du « Gaulois », 3 juillet 1898. — « Claude Boylesve, l'un des intendants de Fouquet, fit remanier l'hôtel. Mansart, chargé du travail, suréleva d'un étage la façade sur la rue et les deux ailes sur la cour et recouvrit tout l'édifice d'un comble mansardé. En outre, deux sculpteurs s'efforcèrent, avec un bonheur inégal, de continuer l'œuvre de Jean Goujon en décorant de bas-reliefs les nouveaux bâtiments. »

Chartrier de Boylesve. — Contrat de mariage passé le 20 février 1634, devant René Sérézin, notaire à Angers, entre... Claude Boylesve, écuyer, seigneur de la Guérinière, fils... et demoiselle Louise Oger, fille de deffunt noble homme Louis Ogier, vivant Conseiller du Roy, contrôleur au grenier à sel d'Ingrandes et receveur de la court d'iceluy Ingrandes et de Louise le Tourneux... du consentement de François Boylesve, seigneur de la Bourdinnière son oncle, François Grimaudet, seigneur de la Croiserie, Conseiller au Parlement de Bretagne,

Digitized by Google

son beau-frère, Louis Boylesve, Conseiller assesseur au présidial d'Angers, Gabriel Boylesve, prestre, chanoine et chancelier de l'église d'Angers, conseiller audit siège, frères; ladite Ogier de noble homme Pierre le Tourneux, seigneur d'Épluchar, ancien avocat au présidial d'Angers, son grand-père et curateur, de demoiselle Jeanne Mahé son ayeule, femme dudit, de Me Jacques Ogier, oncle paternel... fait à Angers, présence de noble homme... Le Veau, seigneur de la Blayrie, Jacques Mondières, seigneur de Saulay, Me Jacques Jameray, avocat, Pierre Guérin, seigneur de la Mabillette, avocat, proches parents maternels.

Copie délivrée en 1688, par Baudon, garde notte des minutes de deffunt Serezin.

Bibliothèque Nationale, *Carrés d'Hozier*, vol. 101. — 21 avril 1645. Quittance par Claude Boylesve, écuyer, sieur de la Guérinière, conseiller du Roy, maison et couronne de France et avocat au conseil privé de S. M. à Henri Boylesve, son frère, écuyer, sieur de la Moricière.

Bibliothèque d'Angers, *Audouys*, *mss*. 1005. — 29 août 1654. Partages entre Claude Boylesve, conseiller du Roi, intendant de ses finances, mari de Louise Oger, fille unique de feu N. H. Louis Oger, conseiller... et de Louise Le Tourneux et Pierre Le Tourneux, écuyer, sieur d'Epluchard.

Chartrier de Boylesve et Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 1657. Devant Jean Manchon et Jean François, notaires du Chatelet de Paris, très hault et très illustre Prince Mgr Cœsar, duc de Vandosme, de Penthièvre, de Beaufort et d'Estampes, prince d'Anet, pair et grand maistre, chef et surintendant général de la navigation et commerce de ce royaume et... Françoise de Lorraine son épouse... vendent à messire Claude de Boylesve, chevalier, baron d'Oulmes, la Guérinière et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils, secrétaire de S. M., intendant des finances de France, le duché, terre et seigneurie de Penthièvre sis en la province de Bretagne... comprenant les seigneuries de Lamballe, Guingamp, Moncontour, etc., pour le prix de deux millions quatre cents mille livres... revenu net 49.757 l. 15 s. 9 d. plus 15000 l. d'afféa-

Digitized by Google

gements. L'an 1657 le... jour de... à midi et ont signé... cet accord le 18 may.

Collationné à l'original en parchemin le 28 octobre 1659.

LOISEAU. G. FRANÇOIS.

Bibliothèque Nationale, Pièces originales, vol. 392. — 1657. Factum duquel il résulte que le 26 mai 1657 le sieur Boylesve, secrétaire du Roi, acheta au sieur de Crussol quelques portions de la terre de Coulonge-les-Royaux, qui dépendaient du domaine du Roi de France, en Poitou.

Id. — 16 décembre 1659. Acte notarié relatif à messire Claude de Boylesve, chevalier, baron d'Hormes, conseiller du Roy en ses Conseils, dame Louise Oger son épouse et Gabriel Boylesve, évêque d'Avranches, leur frère et beau-frère.

Chartrier de Boylesve. — 8 janvier 1667. Lettre d'affaires signée : baron de Gonnord et scellée de cire rouge.

Id. — 16 mars 1668. Règlement entre Claude Boylesve, conseiller en ses conseils, cy-devant intendant des finances de France, chevalier, sieur, comte de Gonnord, marquis de Lesigny, etc. Messire Henri Boylesve, chevalier, sieur de la Moricière, Cellières, etc. Louis Boylesve, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, lieutenant-général d'Anjou, sieur de la Gillière, du Plantis, procureur de Louis Boylesve, chevalier, sieur du Plantis et de la Gislière, conseiller-président, Charles Boylesve, sieur du Plessis-Beuvreau, procureur de Charles Boylesve, sieur des Aulnais, conseiller du Roy en tous ses conseils et au parlement de Bretagne, Louis Grimaudet, chevalier, sieur de la Varenne, procureur de François Grimaudet, chevalier, sieur de Rochebouet, conseiller au même parlement... les dits Louis, Claude, Henri et Charles, frères et héritiers de Gabriel, évêque d'Avranches... sa succession s'élevait à 277.000 l. de rente...

Bibliothèque Nationale, d'Hozier, reg. I. p. 688. — Édit du Roi, août 1669, portant suppression des charges de con-

Digitized by Google

seillers-secrétaires du Roy... Claude Boylesve, maintenu du collége des 60...

Id. Pièces originales, vol. 392. — 1680. Acte notarié relatif à messire Claude de Boylesve, chevalier, comte de Gonnorre, baron d'Oulmes, Cernusson, etc., conseiller et secrétaire du Roi.

Id. Id. — 12 mars 1680. Acte notarié relatif à Louise Oger, veuve de messire Claude Boylesve, conseiller et secrétaire du Roi et intendant des finances.

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — Extrait des registres du Conseil d'État. Veu par le Roy en ses conseils, l'édit du mois d'août 1669 par lequel S. M. a révoqué la chambre de justice, l'état attaché sous le contrescel d'iceluy contenant les réserves des terres de... Lesigny, Oulmes, Guinefolle, Gonnord, Cernusson, la Panardière, maison sise à Paris et autres, adjugés en ladite chambre au procureur général de S. M. sur Claude Boylesve, l'arrest du 27 octobre 1668 pour l'ordre de la baronie d'Oulmes, Saint-Sigismond et Guinefolle sur Boylesve, 22 septembre 1668, Gonnord, Cernusson, Panardière sur Boylesve, maison dite du chastel de Carnavalet. Ordre de payer les sommes dues aux créanciers hypothécaires sur ces biens... Sur Oulmes à Antoine Gobelin 22.493 l., sur Gonnord à Barnabé, sieur des Hayes Fougereuses 71 5 s., aux religieuses Sainte-Croix du Verger, 3000 l., aux Carmes d'Angers 2400 l...

Id. Id. — 12 mars 1685. Amortissement de 500 l. crées le 10 janvier 1661 par Claude Boylesve, chevalier, sieur de Lesigny, etc. Louise Oger, sa femme et Gabriel Boylesve, conseiller au parlement de Metz, leur fils, au profit de Ch. Trudaine.

12e degré. — 1° Gabriel Boylesve, écuyer, seigneur, comte de Gonnord, reçu conseiller au parlement de Metz, le 29 novembre 1658, se retira le 16 janvier 1666 et mourut sans alliance le 15 août 1668.

Digitized by Google

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 14 février 1665. Gabriel de Boylesve, comte de Gonnort, conseiller au parlement de Metz, demeurant à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, s'oblige avec ses père et mère envers Charles Trudaine, conseiller du Roi en ses conseils, et hypothèque sa charge et une maison sise à Saint-Mandé, acquise de Mr Ménardeau, sieur de Beaumont, maître des requestes.

(Signé) Galloys, Cousinet.

De la Théardière. Journal. — « Le 15e jour d'aoust 1668, Mr de Gonord fils aisné de Mr Boylesve mon frère, mourut à Paris, pulmonicque. »

2° Claude ou Claudine Boylesve, mourut vers 1698 sans alliance.

Bibliothèque Nationale. Pièces originales, vol. 382. — 7 juin 1694. Acte où figurent Claude et Gabrielle Boylesve, filles de Claude et Louise Oger.

Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss. 1005. — 5 août 1695, don entre vifs de 30.000 l. par Dlle Claude Boylesve en faveur de Charles Boylesve son cousin, fils aîné de Charles sieur des Aulnays.

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — Transaction entre Dlle Claude Boylesve fille majeure demeurante à Paris, rue du Haume, paroisse Saint-Jean-en-Grève, donataire de feu... son père et héritière bénéficiaire avec ses sœurs de leur mère... et Mme Elizabeth Goujon, épouse de Thomas de Beringhen cy-devant conseiller au parlement de Paris... Elle lui devait 30.880 l. et en paie 9.000. Signatures.

3° Gabrielle Boylesve, baptisée le 2 mai 1664, hérita de tous les biens de son père, après la mort de son frère. Elle épousa le 3 juillet 1692 par contrat passé devant Aumont et Lorimier, notaires à Paris, François-Pierre de la Forest[1], comte d'Armaillé, conseiller au parlement de Bretagne.

[1] De la Forest : *d'argent au chef de sable.*

Digitized by Google

Elle mourut à Paris le 26 février 1738 laissant un fils unique mort sans alliance et qui légua sa fortune à ses cousins d'Armaillé, au détriment de la famille de Boylesve.

Bibliothèque Nationale, *Pièces originales*, rég. 382. — 5 septembre 1701, arrêt du parlement pour Gabrielle Boylesve, marquise d'Arroué, dame de la Bourgonnière et autres lieux, épouse séparée, quant aux biens, de messire François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevalier, sieur des Montis, conseiller du Roy en sa cour et grand chambre du parlement de Bretagne, héritière par bénéfice d'inventaire de messire Claude de Boylesve, conseiller du Roy en ses conseils, intendant des finances, son père, de dame Louise Oger sa mère, Claude et Thérèse de Boylesve ses sœurs, demanderesse à ce que les prétendues saisies réelles faites à la requeste des... créanciers des successions des dits Boylesve père et mère, des terres et seigneuries de Lesigny, Gonnord, Puy-du-Fou, Oulme, Cernusson, etc., fussent délarées nulles et de nul effet. Le parlement annule les saisies.

Chartrier de Boylesve, 1715. — Procédures pour Louise Grimaudet, veuve de Charles Boylesve, sieur de Noirieux, contre Gabrielle Boylesve, veuve de François-Pierre de la Forest, conseiller au parlement de Bretagne au sujet des sommes dues par son père et sa sœur aînée... Elle demande à s'approprier le lieu de Tartifume...

Titres du comte de Palys. — Factum de 1718 produit devant la cour souveraine de Lorraine et de Bar pour dame Gabrielle de Boylesve, marquise d'Harroué, comtesse d'Armaillé et de Gonnord, baronne du Puy-du-Fou et autres lieux, veuve de messire Pierre de la Forest d'Armaillé... en qualité d'héritière de messire Claude de Boylesve au jour de son décès, conseiller d'état du Roy très chrétien et intendant de ses finances, son père... « En ce temps, Claude de Boylesve était retiré depuis quelques années au château d'Harroué, chez le sieur Millet. Il avait été obligé de quitter la France lors de la déroute de Mr Fouquet surintendant des finances, par rapport à quelques liaisons particulières qu'il avait eues avec ce ministre en qualité d'intendant des finances et non

Digitized by Google

pas qu'il eut été son premier commis, comme on l'a mal à propos avancé, Claude de Boylesve était né gentilhomme, son père était doyen du parlement de Bretagne et tous ses ayeux avaient été élevés en ce parlement depuis sa création... Dans cette retraite Claude de Boylesve conçut le dessein de se rendre adjudicataire du marquisat d'Harroué qui pouvoit convenir à l'état présent de ses affaires. Ne trouvant pas à propos de faire cette acquisition sous son nom, il fut conseillé de la faire sous celuy du marquis de Crussol. Il y fut porté par deux motifs également judicieux. Le marquis de Crussol étoit en étroite amitié avec le frère de Claude de Boylesve qui étoit conseiller au parlement de Paris et qui depuis a été évêque d'Avranches, d'autre côté le marquis de Crussol étoit honoré de la protection du duc Charles IV et étoit l'ami particulier du sieur de Boylesve... Claude laissa les Crussol jouir d'Harroué pendant 34 ans... Les de Bassompierre voulaient exercer le retrait féodal, lignager sur la terre de ce nom dépendant d'Harroué... le duc de Lorraine vouloit retirer Harroué par retrait féodal » de là grand procès que gagna Gabrielle de Boylesve. Elle fut maintenue en possession d'Harroué, que ses héritiers ont possédé jusqu'à la révolution.

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 28 septembre 1736, nomination par haute et puissante dame Gabrielle de Boylesve, dame de Gonnor, marquise d'Harroué, etc., veuve de... demeurant à Paris, paroisse Saint-Paul, de Charles Palluau prêtre, à la chapelle Notre-Dame du château de Gonnord après la mort de François Palluau, son frère. Signature : Vernun et Mélin, notaires. Scellé de cire rouge.

4° et 5° Thérèse et Catherine de Boylesve, religieuses au monastère de Chelles.

11e degré (suite). — 5° Henry Boylesve, chevalier, sieur de la Moricière, baptisé le 2 novembre 1613, épousa le 10 avril 1639 demoiselle Renée Papin[1].

[1] Papin :

Digitized by Google

Elle mourut le 19 août 1645 et lui le 26 février 1673 laissant deux filles, René et Catherine.

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 2 novembre 1613 baptême de Henri Boylesve... parrain, Jean de Piau, écuyer, conseiller du Roy, intendant du prince de Condé.

État-civil de Saint-Pierre d'Angers. — Le 10 avril 1639 mariage de Henri Boylesve, écuyer, sieur de la Morinière, avec demoiselle Renée Papin.

De la Théardière. Journal. — « Le 19 août 1645 ma sœur de la Morinière mourut dans sa maison de la ville d'Angers sur les 8 heures du soir d'une grande fiebvre continue qui lui dura 14 jours avec délire et enfin des convulsions qui l'emportèrent, elle n'avait que 24 ans et n'a laissé que deux filles ».

Chartrier de Boylesve. — 18 mai 1660. Constitution de 666l. de rente au profit de Henry Boylesve, écuyer, sieur de la Moricière pour 12000 l. par lui versées.

De la Théardière. Journal. — « Le dimanche 26e jour de février 1673 Monsieur Boylesve mon frère mourut à Paris d'une inflammation du poumon, le 14e jour de sa maladie. »

12e degré. — 1° Renée Boylesve, dame de la Moricière, épousa par contrat du 29 septembre 1672, passé devant Guichard, notaire à Paris, Jean du Verdier[1], chevalier, sieur de Genouilhac, conseiller du Roy en son grand conseil.

Elle fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial général (Touraine p. 58).

État-civil de Saint-Pierre. — 16 novembre 1672, célébration de ce mariage.

Chartrier de Boylesve. — 4 mars 1692. Commandement à la requête de dame Renée Boylesve, femme de messire Jean du

[1] Du Verdier : *d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 émerillons d'or, becqués, chaperonnés et onglés de gueules.*

Digitized by Google

Verdier, chevalier, sieur de Genouilhac, conseiller du Roy en son grand conseil, fille et unique héritière de Henri Boylesve, écuyer, sieur de la Moricière, au sujet d'une rente de 100 l. crée pour 1800 sur Jacob Mingon, bourgeois d'Angers.

2° Catherine Boylesve, épousa Bernard-François de la Porte[1], chevalier, sieur de Vezins. Elle mourut sans postérité le 30 mai 1683.

État-civil d'Angers. — Le 31 mai 1683, inhumation aux Cordeliers de Catherine Boylesve, femme de H. et P. S. Bernard François de la Porte de Vezins.

11e degré (suite). 6° Charles Boylesve, auteur de la branche de Noirieux (voir après celle du Plantis).

3° Louis Boylesve, écuyer, sieur de la Gillière, du Plantis, baptisé le 2 mai 1598, d'abord conseiller, assesseur au présidial d'Angers, lieutenant général du sénéchal d'Anjou, fut choisi avec le maire de la ville par le tiers état député aux états de Tours que la guerre civile empêcha de réunir. Le 17 janvier 1652, le duc de Rohan, maître de la ville, alla au palais, accompagné des principaux meneurs de la Fronde, fit arrêter Boylesve qui fut conduit au château. « C'est chose étrange, dit Louvet, que cet officier eût été ainsi pris et conduit par le Pilori, les rues de la Poissonnerie et Saint-Laud, son bonnet sur la tête et sa robe de palais, sans que personne parlât et demandât pourquoi » ; fut nommé le 5 mars 1752 conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé et de ses finances, et enfin président au présidial d'Angers.

Il épousa par contrat du 22 janvier 1628, demoiselle Perrine Born[2], fille de noble homme Jacques Born, sieur des Noulis, conseiller du Roi, receveur général des traites

[1] De la Porte : *de gueules au croissant d'hermines, recercelé d'or.*
[2] Born : *de gueules à 3 vanerets d'argent.*

Digitized by Google

et impositions foraines d'Anjou, et de demoiselle Anne Porcé. Elle mourut le 11 mai 1659 et lui le 11 novembre 1683, laissant quatre enfants : Marie, Louis, François et Jacques.

Chartrier de Boylesve. — 2 mai 1598. Extrait de baptême à Saint-Michel-du-Tertre de Louis Boylesve.

Id. — 22 janvier 1628. Contrat de mariage devant Vios, notaire Royal à Angers.

État-civil de Saint-Denis. — 6 février 1628. Célébration du mariage de Louis Boylesve, sieur de la Gillière, avec Perrine Born, des Noulis.

D. Béthancourt, I, 133. — Louis de Boislesves, sieur de la Gillière, aveu de la Chastellenie, terre et seigneurie du Plantis. Angers 1635 (rég. 354, p. 31, 32), relèvent de lui : Jacques d'Aubigny, sieur de la Rocheferrières, chevalier, Charles Boylesve, sieur de la Gillière, conseiller au parlement de Bretagne, Louis d'Aubigny, sieur de Boissures, Anne Le Gras, sieur du Plessisglain, Claude, sieur de Montour, Philippe de Saint-Offange, sieur de la Ponche, écuyers.

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 15 juillet 1637. Claude Taillebois, prêtre, licencié en droit, chanoine d'Angers et vicaire général de Mgr de Rueil, autorise la bénédiction de la chapelle du Plantis dite de la Richardière par Louis Jollivet, curé de Sainte-Catherine, *dummodo eam decenter constructam et ornatam reperitis*. Elle fut bénite le 26 septembre. Cachet de cire rouge.

Bibliothèque d'Angers, *Audouys* et E, 1811. — 22 août 1643 don par le provincial des frères prêcheurs et religieux d'Angers à Louis Boylesve, sieur du Planty, lieutenant général, père et protecteur dudit couvent, d'une petite parcelle des reliques de l'os du bras de saint Sébastien pour exposer dans la chapelle du Planty.

Chartrier de Boylesve et Carrés d'Hozier, vol. 101. — 10 novembre 1643 partages nobles de la succession de Charles

Digitized by Google

Boylesve, écuyer, sieur de la Gillière... et Marie Nicolas sa femme... Il prend la Gillière pour 25000, elle était estimée 27000, il redevait 2000 l. à ses cohéritiers.

Bibliothèque nationale, Carrés d'Hozier. — 5 mars 1652. Lettres de conseiller du Roi en ses conseils privé et des finances, datées de Saumur.

De la Théardière. Journal. « Le 11e jour de may 1659, jour du dimanche, sur les 6 heures du soir, ma sœur, la lieutenante générale mourut en cette ville de longueur de maladie; elle fut ouverte, l'on dit que sa maladie était hydropisie et tysie. »

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 1667. Requête présentée par Louis Boylesve, lieutenant général au présidial d'Angers, héritier en partie de Gabriel, évêque d'Avranches, au sujet de 100000 l. pour augmentation de gages, le principal liquidé à 40000 l. le 16 décembre 1665. Cette somme déduite à Claude, frère de Gabriel, sur les 6 millions, à laquelle somme il avait été taxé à la chambre de justice... il est débouté de sa demande sauf son recours contre les héritiers de Claude.

Titres généraux. — 7 juin 1667. Maintenue de noblesse par Voysin de la Noiraye. (Voir aux Titres généraux.)

Id. Id. — 27 juillet 1667. Pose de la première pierre du maitre autel de Saint-Denis d'Angers par Louis Boylesve, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, cy devant lieutenant général.

Bibliothèque nationale, Carrés d'Hozier. — 23 juillet 1668. Constitution de rente par Louis... et François, sieur des Noulis son fils au profit des religieuses ursulines d'Angers comparantes par sœur Anne Boylesve de Goismard, supérieure.

De la Théardière. Journal. « Le 11 novembre 1683, Mr le président Boylesve, mon frère, mourut à Angers de vieillesse, il estoit sur la 85e année. »

Digitized by Google

Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss. 1005. — Le 12 novembre 1683 inhumation aux Cordeliers de Louis Boylesve de la Gillière... dans la tombe de son frère, l'évêque d'Avranches, au bas des marches de la chapelle du Roy de Sicille.

DOUZIÈME DEGRÉ

1° Marie BOYLESVE, baptisée le 5 mai 1637, épousa Charles de GUYBERT[1] de Bussy, chevalier, seigneur de Bussy.

État-civil de Saint-Denis d'Angers. — 5 mai 1637. Baptême de Marie de Boylesve fille... parain François Boylesve, aumônier du Roi.

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 7 juin 1677. Procuration de dame Marie de Boylesve, veuve de Louis de Guybert de Bussy, chevalier, sieur de Bussy, pour toucher diverses sommes dues par Henri Le Cornu, chevalier, sieur du Plessis de Cosme et Michel de Racapé, sieur de Mesnil. Signature.

2° Louis BOYLESVE, chevalier, seigneur de la Gillière, né en 1630, conseiller du Roi au présidial d'Angers, puis lieutenant général d'Anjou et premier président au présidial, épousa le 14 février 1654 demoiselle Perrine LE CHAT[2], fille de M Me Pierre Le Chat, conseiller du Roi, lieutenant général criminel et de Anne Ayrault.

Ils firent enregistrer leurs armoiries dans l'armorial général (Touraine, p. 134).

Il fut inhumé en la chapelle des Cordeliers le 10 novembre 1708 laissant deux enfants Louis et Madeleine Françoise.

Mr le marquis de Villoutreys possède une grande plaque de cuivre armoriée aux armes des Boylesve et Le Chat.

[1] De Guybert.

[2] Le Chat : *d'azur à 3 têtes de léopard d'or, 2 et 1.*

Digitized by Google

Elle a figuré à l'exposition rétrospective d'Angers en 1895, sous le n° 342.

Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 12 février 1654. Contrat de mariage devant René Moreau notaire, de Louis Boylesve et Perrine Le Chat.

État-civil de Saint-Michel du Tertre. — 14 février 1654. Célébration de ce mariage.

Bibliothèque nationale, Carrés d'Hozier. V. 101. — Constitution de rente par Louis Boylesve le jeune, sieur de la Gillière, conseiller et lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

Digitized by Google

FIEFS DU COMTÉ D'ANJOU

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

(suite et fin)

Guillaume Teffenon, à cause de sa femme, — herbergement séant à Poligné et dépendances, — lige (9 décembre 1375; n'appert de la présentation) [1];

Anne Valorie, veuve de Amérigain Capperon, chevalier, — hostel et terre de Terrefort, — lige (16 mars 1456, présenté le 18) [2];

Pierre de La Roche de Chizays, — herbergement à La Roche de Chizays, — lige (samedi feste de La Magdeleine 1329; n'appert de la présentation) [3];

Catherine Ouiarde, veuve de Huet Eschalart, — herbergement de Vernay et La Seiche; village de La Roche de Chizay, — lige (6 janvier 1380; n'appert de la présentation) [4];

Guillaume de La Touraine, — terre de La Touraine, paroisse de Pois, — lige (20 octobre 1389; n'appert de la présentation) [5];

Paillé de Mayllé, sire de Breszé (Brezé), — terre et fief du Rougnon, — lige (8 février 1381; n'appert de la pré-

[1] Poligny, commune de Chouppes, relevait de Mirebeau (Redet).

[2] Terrefort, commune de Doussay, déjà désignée.

[3] La Roche-de-Chizay. Voir ci-dessus.

[4] Vernay, commune de la Roche-de-Chizay.

[5] Poué, commune de Cuhon (Redet).

Digitized by Google

sentation, — aveu du 3 août 1389, par Païen de Maillé du même domaine)[1] ;

Guillemette Rousselle, veuve de noble homme Thomas Boylesve, — hostel de La Court, paroisse de Boussangeau, — lige (22 septembre 1470, présenté le 24)[2] ;

Olivier Grimaut, — château-fort et terre du Lison, — lige (31 mai 1441, présenté le 31)[3] ;

Bertrand de l'Estang, esc., seigneur de Ry, — hostel, fort et terre de Ry, — lige (5 janvier 1467, présenté le même jour)[4] ;

Huguet Poitevin, pour lui et ses parageurs, — herbergement de Mondon et dépendances, paroisse de Doçay, — lige (14 décembre 1382 ; n'appert de la présentation ; — autre pour la même terre, du 14 février 1444, sans nom d'avouant)[5] ;

Christophe Petit, esc., — une vieille tour et dépendances à la Grimaudière, — lige (26 mai 1444, présenté le même jour)[6] ;

Pierre Morin, esc., seigneur de La Grimaudière, — herbergement de La Grimaudière, — lige (9 février 1453 ; n'appert de la présentation) ;

Jehan de La Grézille, chevalier, — hostel de Puyraveau, — lige (jeudi avant la Saint-Michel, 1376 ; n'appert de la présentation)[7] ;

Gauvin Beslon, pour lui et ses parageurs, — hostel de Poiz et dépendances, — lige (4 novembre 1440 ; n'appert de la présentation)[8] ;

[1] Le Rougnon, commune de Saint-Jean-de-Sauves.
[2] P. 331. IXxx IX. — Boussageau, commune réunie à Lencloître.
[3] Le Lizon, commune de Thurageau.
[4] Ry, commune de Varennes, canton de Mirebeau.
[5] Mondon, commune de Doussay, relevait de Mirebeau.
[6] La Grimaudière, commune.
[7] Puyraveau, commune de Saint-Jean de Sauves.
[8] Pouhé, commune de Cuhon, ci-dessus désigné.

Digitized by Google

Jehan des Bruères, — son herbergement en la ville de Chervez, — lige (12 avril 1439; n'appert de la présentation)[1];

Louis Faucher, — Tour et herbergement de Meox (ou des Mées, démembrement ancien du fief de Chouppes), — lige (4 février 1408; n'appert de la présentation)[2];

Philippoin Vigier, à cause de Jehanne de Montlion, sa femme, — herbergement de Champeigne, — lige (samedi après quasimodo, 1381; n'appert de la présentation)[3];

Antoine de Crouail, esc., pour lui et ses parageurs, — hostel, forteresse, terre de La Roche de Chisoys, — lige (20 octobre 1460, présenté le 6 novembre)[4];

Tartarin de Mausson, seigneur de Mausson, — tour et herbergement de Mausson, — lige (vendredi avant Pentecoste, 1369; n'appert de la présentation)[5];

Aymery Poupart, valet, — herbergement de la Roche-Bernard, — lige (9 avril 1408, présenté le 25 juillet)[6];

Jehan de Marconnay, chevalier, — tour et forteresse de Marconnay et dépendances, — lige (8 mai 1438; n'appert, etc.; — autre aveu de Simon de Marconnay, du 12 juin 1459, pour la même seigneurie)[7];

Pierre Foucher, pour lui et ses parageurs, — herbergement en la ville de Craon (28 mai 1386, présenté le 11 septembre suivant)[8];

Jehan de La Roche, esc., seigneur de La Roche-Barreau,

[1] Chervez pour Cherves, commune déjà désignée.

[2] Chouppes, commune.

[3] Champeigne, plusieurs localités de ce nom (?).

[4] La Roche de Ghizay, voir ci-dessus.

[5] Monson, commune de Journet, relevait de la baronnerie de La Trémoillle (Redet)?

[6] La Roche-Bernard, commune de Thurageau.

[7] Marconnay, commune du Verger-sur-Dive.

[8] Craon ou Cron, canton de Moncontour (Vienne).

Digitized by Google

— Herbergement et terre de La Roche-Barreau (mardi après l'Ascencion 1354 ; n'appert, etc.)[1] ;

Guillaume Gouffier, esc., seigneur du Brueil de Rochefort, — Hostel et herbergement de Rochefort et dépendances, — lige (7 décembre 1463 ; n'appert, etc.)[2] ;

Eustache de Luains, pour lui et ses parageurs, — Hostel de La Bourrelière, — lige (8 janvier 1446, présenté le 7 août 1447)[3] ;

Jehan Tudert, licencié ès lois et maistre des requestes de l'hostel du roy, — Herbergement de La Gauchallière, paroisse de Cuon, — lige (22 novembre 1440, présenté le 24) ;

Guillaume de La Chaucée, seigneur de Bornezeaux, — Herbergement et dépendances de Bornezeaux, — lige (8 mai 1373 ; n'appert, etc.)[4] ;

Pierre de Curzay, chevalier, — Herbergement et terre du Puy et dépendances, — lige (mardi avant Pâques 1313, présenté le même jour au procureur du seigneur de Mirebeau)[5] ;

Jehan de Rouffignac, — Herbergement de Jarzais, — lige (6 février 1454, présenté le 4 mars)[6] ;

Huguet de Froges, — Herbergement de Massoignes et dépendances, — lige (samedi après la décollation de saint Jean-Baptiste 1365)[7] ;

Geoffroy Heuderry (ou Boudery), — Herbergement de Sauves, — lige (sans signature, ni date)[8] ;

[1] Roche Barreau, p. e. La Roche-Bourreau, commune de Massogne, qui relevait de Mirebeau (Redet) (?).

[2] Rochefort, commune de Mirebeau.

[3] La Bourrelière, commune de Cuhon, déjà nommée (Redet).

[4] Bournezeau, commune d'Amberre.

[5] P. 332, I et suivants. — Le Puy ?

[6] Jarzay, commune de Massogne.

[7] Massogne, commune.

[8] Saint-Jean-de-Sauves, déjà nommé.

Digitized by Google

Jehan Sapinaut, valet, — Terre et fief de La Ratonnière, — lige (dimanche après le 15 août 1332; n'appert de la présentation)[1].

Aveux faits à Charles VIII, Louis XII, François Ier; — Lettres délivrées par la Chambre des comptes de Paris[2].

ANJOU

LIEUX DONT AVEU EST FAIT :	LIEUX DONT ILS RELÈVENT :
Challain	Angers
Le Vergier	Baugé
Montcontour et Marne	Saumur
Faye-la-Vineuse	—
Montsoreau	—
Tourroil (Le Thoureil)	—
Richebourg, Touroil et Molhierne	—
Monstereul-Bellay, Fosses-Belay[3] et Gennes	—
Passavant	—
Chastellenie, prévosté et juridiction de Saint-Generoux (27 avril 1538)	—
Fief de Montagré (à Loudun)	Loudun
Tour de Dercé, Tille[4], La Lande, La Roche-Rigault, le Haut-Molay	—
Benye[5]	—
Dercé	—

[1] La Ratonnière, commune de Massogne.

[2] P. 348; nos XV à XIX.

[3] Fosse-Belay, aujourd'hui Fosse, commune de Cizay.

[4] P. e., Tilly, commune de Dercé.

[5] Benye, p. e., Berrye, châtellenie, puis baronnie, commune de Nueil-sur-Dive, canton des Trois-Moutiers.

Digitized by Google

Brou, Benoît, Champory[1], Candé[2] . . . . . Loudun
Lourdines[3] . . . . . —
Veniers[4] . . . . . —

TABLEAU des communes mentionnées dans la liste ci-dessus

COMMUNES	CANTONS	DÉPARTEMENTS
Amberre,	Mirebeau,	Vienne.
Ambillou,	Gennes,	Maine-et-Loire.
Andard,	Angers S.-E.,	Maine-et-Loire.
Angers,	chef-lieu du départ.,	Maine-et-Loire.
Antran,	Leigné-sur-Usseau,	Vienne.
Arçay,	Loudun,	Vienne.
Assay,	Richelieu,	Indre-et-Loire.
Aubigné,	Vihiers,	Maine-et-Loire.
Auberre,	Mirebeau,	Vienne.
Aunay,	Montcontour,	Vienne.
Auverse,	Noyant,	Maine-et-Loire.
Availle-Limousin,	Chef-lieu de canton,	Vienne.
Aviré,	Segré,	Maine-et-Loire.
Azé,	Beaufort-en-Vallée,	Maine-et-Loire.
Azé,	Craon,	Mayenne.
Baracé,	Durtal,	Maine-et-Loire.
Baugé,	Chef-lieu d'arrond.,	Maine-et-Loire.

[1] Brou, commune de Mouterre-Silly, ou Brou, commune de Maulay. — Benoît (?). — Champory, commune de Glenouze.

[2] Candé, commune de Veniers.

[3] Lourdines, commune de Curçay.

[4] Veniers, commune.

Digitized by Google

Bauné,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Beaucouzé,	Angers N.-O.,	Maine-et-Loire.
Beaupréau,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Beauvau,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Bécon,	Louroux-Béconnais,	Maine-et-Loire.
Benassay,	Vouillé,	Vienne.
Bernezay,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Bertegon,	Monts-sur-Guesne,	Vienne.
Beuxe,	Loudun,	Vienne.
Blaison,	Les Ponts-de-Cé,	Maine-et-Loire.
Bocé,	Baugé,	Maine-et-Loire.
Botz,	Saint-Florent-le-Vieil,	Maine-et-Loire.
Bouillé-Ménard,	Pouancé,	Maine-et-Loire.
Bournan,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Bouzillé,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Bourgneuf-en-Mauges,	Saint-Florent-le-Vieil,	Maine-et-Loire.
Brain-s.-l'Authion,	Angers S.-E.,	Maine-et-Loire.
Brigueil-le-Chantre,	La Trémoille,	Vienne.
Brion,	Beaufort,	Maine-et-Loire.
Brissac,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Broc,	Noyant,	Maine-et-Loire.
Bueil,	Neuvy-le-Roy,	Indre-et-Loire.
Candé,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Cantenay-Épinard,	Angers N.-O.,	Maine-et-Loire.
Céaux,	Loudun,	Vienne.
Cernusson,	Vihiers,	Maine-et-Loire.
Chacé,	Saumur S.,	Maine-et-Loire.
Challain-la-Potherie,	Candé,	Maine-et-Loire.
Chalais,	Loudun,	Vienne.
Chambellay,	Le Lion-d'Angers,	Maine et-Loire.
Champigny-le-Sec,	Mirebeau,	Vienne.
Champigny-sur-Veude,	Richelieu,	Indre-et-Loire.

Digitized by Google

Chantocé,	St-Georges-s.-Loire,	Maine-et-Loire.
Chantoceaux,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Chanzeaux,	Thouarcé,	Maine-et-Loire.
Charcé,	Thouarcé,	Maine-et-Loire.
Châtelais,	Segré,	Maine-et-Loire.
Château-Gontier,	Chef-lieu d'arrond.,	Mayenne.
Château-la-Valière,	Chef-lieu de canton,	Indre-et-Loire.
Châteauneuf-sur-Sarthe,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Chaudron,	Montrevault,	Maine-et-Loire.
Chaumont,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Chavaigne-l.-Eaux,	Thouarcé,	Maine-et-Loire.
Chazé-sur-Argos,	Candé,	Maine-et-Loire.
Chemellier,	Gennes,	Maine-et-Loire.
Chemiré-s.-Sarthe,	Châteauneuf,	Maine-et-Loire.
Cheneché,	Neuville,	Vienne.
Chenevelles,	Pleumartin,	Vienne.
Chenillé-Changé,	Châteauneuf-s.-Sarthe,	Maine-et-Loire.
Cherré,	Châteauneuf-s.-Sarthe,	Maine-et-Loire.
Cherves,	Mirebeau,	Vienne.
Chezelle,	Richelieu,	Indre-et-Loire.
Cholet,	Chef-lieu d'arrond.,	Maine-et-Loire.
Chouppes,	Monts-sur-Guesne,	Vienne.
Cizay,	Montreuil-Bellay,	Maine-et-Loire.
Claunay,	Loudun,	Vienne.
Clermont,	La Flèche,	Sarthe.
Clisson,	Chef-lieu de canton,	Loire-Inférieure.
Colombiers,	Châtellerault,	Vienne.
Corzé,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Coussay,	Monts-sur-Guesne,	Vienne.
Coussay-les-Bois,	Pleumartin,	Vienne.
Craon,	Chef-lieu de canton,	Mayenne.
Cron ou Craon,	Montcontour,	Vienne.
Cuhon,	Mirebeau,	Vienne.

Digitized by Google

Curçay,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Dampierre,	Saumur (S.),	Maine-et-Loire.
Daon,	Bierné,	Mayenne.
Daumeray,	Durtal,	Maine-et-Loire.
Denezé-s.-le-Lude,	Noyant,	Maine-et-Loire.
Dercé,	Monts-sur-Guesne,	Vienne.
Distré,	Saumur (S.),	Maine-et-Loire.
Doué,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Doussay,	Lencloître,	Vienne.
Drain,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Durtal,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Épieds,	Montreuil-Bellay,	Maine-et-Loire.
Evrune,	Mortagne,	Vendée.
Faie,	Thouarcé,	Maine-et-Loire.
Faie-la-Vineuse,	Richelieu,	Indre-et-Loire.
Feneu,	Briolay,	Maine-et-Loire.
Fontaine-Guérin,	Beaufort,	Maine-et-Loire.
Fontaine-Milon,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Fougeré,	Baugé,	Maine-et-Loire.
Gée,	Beaufort,	Maine-et-Loire.
Gennes,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Genneteil,	Noyant,	Maine-et-Loire.
Gesté,	Beaupréau,	Maine-et-Loire.
Gizeux,	Langeais,	Indre-et-Loire.
Glenouse,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Gonnord,	Thouarcé,	Maine-et-Loire.
Guémené,	Chef-lieu de canton (Pontivy),	Morbihan.
Harcourt,	Brionne (Bernay),	Eure.
Harcourt-Thuri,	Chef-lieu de canton (Falaise),	Calvados.
Ingrandes,	St.-Georges-s.-Loire,	Maine-et-Loire.
Jarzé,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Jaulnay,	Saint-Georges,	Vienne.
Journet,	La Trémoille,	Vienne.

Digitized by Google

Jumelles,	Longué,	Maine-et-Loire.
Juvardeil,	Châteauneuf-s.-Sarthe,	Maine-et-Loire.
La Chapelle Saint-Laud,	Seiches,	Maine-et-Loire.
La Chapelle-sur-Oudon,	Segré,	Maine-et-Loire.
La Chaussaire,	Montrevault,	Maine-et-Loire.
La Cornouaille,	Louroux-Béconnais,	Maine-et-Loire.
La Flèche,	Chef-lieu d'arrond.,	Sarthe.
La Grimaudière,	Montcontour,	Vienne.
La Hamelinière,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
La Jumellière,	Chemillé,	Maine-et-Loire.
La Lande-Chasle,	Longué,	Maine-et-Loire.
La Pèlerine,	Noyant,	Maine-et-Loire.
La Pommeraye,	St.-Florent-le-Vieil,	Maine-et-Loire.
La Possonnière,	St.-Georges-s.-Loire,	Maine-et-Loire.
La Roche-Clermault,	Chinon,	Indre-et-Loire.
La Roche-sur-Yon,	Chef-lieu du départ.,	Vendée.
La Romagne,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
La Renaudière,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
La Salle-Aubry (ou Chapelle-Aubry,	Montrevault,	Maine-et-Loire.
La Séguinière,	Cholet,	Maine-et-Loire.
La Suze,	Chef-lieu de canton,	Sarthe.
La Tourlandry,	Chemillé,	Maine-et-Loire.
La Tour-St-Gelin,	Richelieu,	Indre-et-Loire.
La Trémoille,	Chef-lieu de canton,	Vienne.
La Varenne,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Landemont,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Lasse,	Noyant,	Maine-et-Loire.
Latillé,	Vouillé,	Vienne.
Latus,	Montmorillon,	Vienne.
Le Bourg-d'Iré,	Segré,	Maine-et-Loire.
Le Bouchet,	Monts-sur-Guesne,	Vienne.

Digitized by Google

Le Coudray-Macouard,	Montreuil-Bellay,	Maine-et-Loire.
Le Fougeré,	Baugé,	Maine-et-Loire.
Le Fuilet,	Montrevault,	Maine-et-Loire.
Le Gué-Deniau,	Baugé,	Maine-et-Loire.
Le Longeron,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
Le Marillais,	Saint-Florent-le-Vieil,	Maine-et-Loire.
Le Toureil,	Gennes,	Maine-et-Loire.
Le Verger-s.-Dive,	Montcontour,	Vienne.
Le Vieil-Baugé,	Baugé,	Maine-et-Loire.
Le Voisde,	Vihiers,	Maine-et-Loire.
Leigné-les-Bois,	Pleumartin,	Vienne.
Leigné-sur-Usseau,	Chef-lieu de canton,	Vienne.
Lencloître,	Chef-lieu de canton,	Vienne.
Lerné,	Chinon,	Indre-et-Loire.
Lésigné,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Les Trois-Moutiers,	Chef-lieu de canton,	Vienne.
L'Hostellerie-de-Flée,	Segré,	Maine-et-Loire.
Linière-Bouton,	Noyant,	Maine-et-Loire.
Liré,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Longué,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Loudun,	Chef-lieu d'arrond.	Vienne.
Marçay,	Richelieu,	Indre-et-Loire.
Marigné ou Marigné-sur-Daon,	Châteauneuf-s.-Sarthe,	Maine-et-Loire.
Marigny-Marmande,	Richelieu,	Indre-et-Loire.
Marne,	Airvault,	Deux-Sèvres.
Massogne,	Mirebeau,	Vienne.
Maulay,	Loudun,	Vienne.
Maulévrier,	Cholet,	Maine-et-Loire.
Mazé,	Beaufort,	Maine-et-Loire.
Mazerolles,	Lussac-les-Châteaux,	Vienne.
Mazeuil,	Montcontour,	Vienne.

Digitized by Google

Messemé,	Loudun,	Vienne.
Miré,	Châteauneuf-s.-Sarthe,	Maine-et-Loire.
Mirebeau,	Chef-lieu de canton,	Vienne.
Montcontour,	Chef-lieu de canton,	Vienne.
Montfaucon,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Montigné-s.-Moyne,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
Montigny-les-Rai-ries,	Durtal,	Maine-et-Loire.
Montjean,	Saint-Florent-le-Vieil,	Maine-et-Loire.
Montmorillon,	Chef-lieu d'arrond.	Vienne.
Montreuil-Bellay,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Montreuil-Bonnin,	Vouillé,	Vienne.
Montreuil-s.-Loir,	Briolay,	Maine-et-Loire.
Montrevault,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Montsoreau,	Saumur (S.),	Maine-et-Loire.
Mouliherne,	Longué,	Maine-et-Loire.
Mouterre-Silly,	Loudun,	Vienne.
Murs,	Les Ponts-de-Cé.	Maine-et-Loire.
Noyant,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Nueil,	Neuvy-le-Roi,	Indre-et-Loire
Nueil-sous-Faye,	Monts-sur-Guesne,	Vienne.
Neuil-s.-Passavant,	Vihiers,	Maine-et-Loire.
Neuil-sur-Dive,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Nyoiseau,	Segré,	Maine-et-Loire.
Oiron,	Thouars,	Deux-Sèvres.
Orches,	Lencloître,	Vienne.
Parcé,	Noyant,	Maine-et-Loire.
Passavant,	Vihiers,	Maine-et-Loire.
Pelouailles,	Angers (N.-E.),	Maine-et-Loire.
Pontigné,	Baugé,	Maine-et-Loire.
Pouancé,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Pruillé,	Le Lion-d'Angers,	Maine-et-Loire.
Puisay-le-Sec,	Chauvigny,	Vienne.
Ranton,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Richelieu,	Chef-lieu de canton,	Indre-et-Loire.

Digitized by Google

Roiffé,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Rossay,	Loudun,	Vienne.
Roussay,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
Sammarçolle (ou Saint-Marçolle),	Loudun,	Vienne.
Sarrigné,	Angers (N.-E.),	Maine-et-Loire.
Saumur,	Chef-lieu d'arrond.,	Maine-et-Loire.
Savennières,	St-Georges-s.-Loire,	Maine-et-Loire.
Savigny,	Chinon,	Indre-et-Loire.
Segré,	Chef-lieu d'arrond.,	Maine-et-Loire.
Seiches,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Sermaises,	Seiches,	Maine-et-Loire.
Seuilly,	Chinon,	Indre-et-Loire.
Sillars,	Lussac-les-Chateaux,	Vienne.
Sommière,	Gençay,	Vienne.
Sossay,	Lencloître,	Vienne.
Soulaines,	Les Ponts-de-Cé,	Maine-et-Loire.
Saint--André-de-la-Marche,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
Saint-Cassien,	Montcontour,	Vienne.
Saint-Christophe-des-Bois,	Cholet,	Maine-et-Loire.
Saint-Christophe-la-Couperie,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Saint-Crépin-en-Mauge,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
St.-Cyr-en-Bourg,	Saumur (S.),	Maine-et-Loire.
Saint-Epain,	Sainte-Maure,	Indre-et-Loire.
St.-Florent-le-Vieil,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Saint-Generoux,	Airvault,	Deux-Sèvres.
Saint-Genest,	Lencloître,	Vienne.
Saint-Georges,	Poitiers,	Vienne.
Saint-Georges-du-Bois,	Beaufort,	Maine-et-Loire.
Saint-Germain,	Saint-Savin,	Vienne.

Digitized by Google

Saint-Germain-lès-Montfaucon,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
St.-Jean-de-Sauves.	Montcontour,	Vienne.
Saint-Lambert-des-Levées,	Saumur (N.-O.),	Maine-et-Loire.
Saint-Laurent-des-Autels,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Saint-Macaire-en-Mauges,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
Saint-Martin-de-la-Place,	Saumur (N.-O.),	Maine-et-Loire.
Saint-Martin-du-Fouilloux,	St.-Georges-s.-Loire,	Maine-et-Loire.
Saint-Philbert-du-Peuple,	Longué,	Maine-et-Loire.
Saint-Pierre-Maulimart,	Montrevault,	Maine-et-Loire.
Saint-Quentin,	Craon,	Mayenne.
Saint-Quentin-en-Mauges,	Montrevault,	Maine-et-Loire.
Saint-Sauveur,	Châtellerault,	Vienne.
Saint-Sauveur-de-Landemont,	Chantoceaux,	Maine-et-Loire.
Saint-Sylvain,	Angers (N.-E.),	Maine-et-Loire.
Sainte-Foy-de-Montgommery,	Livarot, arrond. de Lisieux,	Calvados.
Sainte-Gemmes-sur-Loire,	Les Ponts-de-Cé,	Maine-et-Loire.
Sainte-Maure,	Chef-lieu de canton,	Indre-et-Loire.
Tancarville,	Saint-Romain (arrondissement du Havre,	Seine-Inférieure.
Ternay,	Les Trois-Moutiers,	Vienne.
Thouarcé,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Thurageau,	Mirebeau,	Vienne.

Digitized by Google

Tilliers,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
Torfou,	Montfaucon,	Maine-et-Loire.
Trèves-Cunault,	Gennes,	Maine-et-Loire.
Varennes,	Mirebeau,	Vienne.
Vellèche,	Leigné-sur-Usseau,	Vienne.
Veniers,	Loudun,	Vienne.
Vernantes,	Longué,	Maine-et-Loire.
Vernoil-le-Fourrier,	Longué,	Maine-et-Loire.
Verrue,	Monts-sur-Guesne,	Vienne.
Vezins,	Cholet,	Maine-et-Loire.
Vicq,	Pleumartin,	Vienne.
Vieil-Baugé,	Baugé,	Maine-et-Loire.
Vihiers,	Chef-lieu de canton,	Maine-et-Loire.
Voulon,	Couhé,	Vienne.
Vouzailles,	Mirebeau,	Vienne.

G. D'ESPINAY,
ancien conseiller à la Cour d'Appel,
Président honoraire de la
Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Juillet 1900

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 760^{mm},22; minimum le 12, à 7 h. du matin, 751^{mm},49; maximum le 9, à 10 h. du matin, 767^{mm},89.

Moyennes thermométriques : des minima, 15°,37; des minima (sans abri), 14°,93; des minima (sur le sol), 14°,22; des maxima, 29°,21 ; des maxima (sans abri), 35°,32 ; des maxima (sur le sol), 47°,45 ; d'une eau de source, 17°,01 ; du mois, 23°,20.

Minimum le 8, 0°,5; minimum (sans abri) le 8, 7°,8; minimum (sur le sol) le 8, 6°,9 ; maximum le 19, 37°,8; maximum (sans abri) le 19, 44°,0 ; maximum (sur le sol) le 19, 57°,8.

Humidité relative, 56. Pluie, 14^{mm},9 en 5 jours appréciable au pluviomètre, et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 204^{mm},80.

Nébulosité moyenne, 4,7. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 325 environ.

Le vent a soufflé 5 jours du N; 3 du N-E; 4 de l'E; 5 du S-W ; 11 de l'W ; 3 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5^{m},4. Plus grande vitesse du vent le 27, à 2 h. du soir, 17^{m},4 par seconde.

Rosée, 9 jours ; brouillard sur terre le 10, à 6 h. 30 du matin ; éclairs les 16, 20, 27.

Digitized by Google

Orages le 12, de 4 h. 35 à 5 h. 30 du soir, de l'W au NN-E; le 26, de 10 h. 10 à 11 h. 10 du soir, du S au SS-E ; le 29, de 1 h. 30 à 3 h. 32 du matin, du S-W au N-E, orage fort, intensité des éclairs très vive, et forts coups de tonnerre à 1 h. 52 et 2 h. 21 du matin; forte pluie de 12 h. 35 à 2 h. 26 du matin, donnant une hauteur d'eau de 24^{m}0.

Août 1900

Moyenne barométrique : 759^{mm},04; minimum le 26, à 6 h. du soir, 750^{mm},20; maximum le 11, à 10 h. du matin, 769^{mm},06.

Moyennes thermométriques : des minima, 13°,13; des minima (sans abri), 12°,79; des minima (sur le sol), 11°,66; des maxima, 24°,66 ; des maxima (sans abri), 27°,68 ; des maxima (sur le sol), 36°,23 ; d'une eau de source, 16°,02 ; du mois, 19°,44.

Minimum le 12, 9°,9 ; minimum (sans abri) le 12, 9°,4 ; minimum (sur le sol) le 12, 7°,7. Maximum le 19, 32°,1 ; maximum (sans abri) le 18, 35°,4 ; maximum (sur le sol), le 18, 47°,5.

Humidité relative, 64. Pluie, 46^{mm},7 en 11 jours appréciable au pluviomètre, et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 168^{mm},00.

Nébulosité moyenne, 5,6. Nombre de jours de soleil, 31 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 235 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 7 du N-E; 2 de l'E; 9 du S-W; 7 de l'W; 3 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},5. Plus grande vitesse du vent le 3, à 2 h. 7 du soir, 19^{m},4 par seconde.

Rosée, 17 jours; halos solaires les 3, 25; éclairs les 1er, 19, 24; orage faible le 20, de 1 h. 15 à 1 h. 33 du matin, à l'E; brouillards épais les 11, 18, 30, à 7 h. du matin.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

A l'une des dernières séances de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, M. Laurain a présenté, au nom de M. l'abbé Angot, des fragments de tuiles à rebord et une tuile d'hypocauste trouvés par lui dans le champ de la Pelivière et dans une ferme qui l'avoisine, un peu au-dessus du pont Beaudoin, à Bouère, arrondissement de Château-Gontier.

« M. Tournesac — ajoute le *Bulletin de la Commission* — signalait en 1844 dans ce champ les ruines encore importantes d'un monument semblable, avec des proportions moindres, à celui qui fut découvert ces dernières années à Méron (Maine-et-Loire) et dont on n'a pas encore jusqu'à présent pu déterminer la destination.

« Le monument de Méron se compose de deux enceintes concentriques, rasées régulièrement. L'enceinte extérieure mesure 24 mètres de diamètre ; elle est interrompue à l'est et à l'ouest par une ouverture de $9^{m}50$ de largeur.

« L'enceinte intérieure, séparée de la première par un espace de 5 mètres environ, mesure 10 mètres de diamètre ; elle s'élargit à l'est et à l'ouest également, en formant une saillie rectangulaire de $4^{m}75$ de longueur, qui correspond aux ouvertures de la première enceinte.

« Les murs, larges de $0^{m}75$, reposent sur les fondations débordantes, composés de matériaux réunis sans art, où ne se voit aucune trace de ciment ni de briques romaines ; sur les parois, des assises régulières imitant le petit appareil ont été dessinées. Les fondations ne paraissent pas avoir été destinées à soutenir une lourde charge.

« A l'intérieur de la seconde enceinte, à $0^{m}20$ au-dessous du niveau des terres, entre deux couches de béton, ont été

Digitized by Google

retrouvés cinq sarcophages en pierre coquillière, rappelant assez la forme de nos auges modernes. Divers squelettes tournés vers l'orient et plusieurs objets fort intéressants ont été recueillis.

« La couche inférieure de béton s'appuie sur un lit de terre noirâtre qu'on retrouve entre les deux enceintes et jusque sur les rebords extérieurs du monument ; on y a découvert plus de 500 monnaies romaines et gauloises antérieures à la fin du Ier siècle.

« Ce monument, d'un type inconnu, destiné de fait à servir de sépulture commune ou privée, serait, suivant MM. Célestin Port et l'abbé Urseau, une œuvre gallo-franque du VIIe ou du VIIIe siècle, élevée sur l'emplacement d'un édifice qui aurait été détruit vers la fin du Ier siècle, à une date qui coïnciderait avec celle des monnaies. Ces monnaies, les fragments de poteries et de briques à rebord qui abondent dans les champs d'alentour, les substructions qui n'ont aucun rapport avec le sous-sol romain, ont amené ces messieurs à cette conclusion.

« Or à Bouère les fragments de tuiles à rebord abondent également et, suivant M. Tournesac, la construction en petit appareil avec cordons de briques présentait les caractères et les procédés gallo-romains. Il serait curieux que deux monuments semblables aient été élevés sur l'emplacement d'autres plus anciens. Les ruines de la Pelivière n'existent plus, mais le sol n'a jamais été fouillé. M. l'abbé Angot demande que la Commission veuille bien voter une somme suffisante pour permettre de faire des fouilles régulièrement conduites et qui peut-être pourront servir à déterminer la destination de ces monuments si peu connus. »

Il sera particulièrement intéressant pour nous de connaître le résultat de ces fouilles. Insistons pourtant sur une différence sérieuse entre l'édifice de Méron et les ruines découvertes par M. Tournesac : à Méron, la maçonnerie est très grossière et complètement dépourvue de cordons de briques.

***

Le 6 juillet a eu lieu, à Saint-Malo, le baptême des deux bricks-goélettes que la Commission des Ardoisières d'Angers a fait construire pour assurer et développer ses transactions sur nos côtes et à l'étranger.

Ces deux jolis bâtiments, construits dans les chantiers de

Digitized by Google

Saint-Servan par des ingénieurs émérites, étaient pavoisés de nombreux pavillons ayant au sommet les couleurs nationales et le pavillon de la Société L. et Cie (lettres blanches sur fond bleu foncé).

A 10 heures, M. le curé de Rocabey est venu procéder au baptême.

Dans le salon du bord étaient réunis les capitaines, les constructeurs-ingénieurs, M. Bordeaux-Montrieux, président de la Commission des Ardoisières, M. Larivière, gérant, et les parrains et marraines, M. Marchand et Mme Aimé Blavier pour le *René Montrieux* et M. le Dr Guichard et Mlle Gabrielle Marchand pour l'*Aimé Blavier*.

M. le Curé a béni successivement, sur chaque bateau, les chambres des capitaines et des matelots, et a parcouru le pont, suivi des marins, des parrains et marraines.

La cérémonie s'est terminée par le traditionnel vin d'honneur, offert dans le salon du *René Montrieux* aux capitaines et aux marins, ainsi que par la distribution des dragées aux assistants du bord et aux nombreux Malouins qui étaient venus de la jetée assister à cette cérémonie toujours attachante pour les gens de mer qui, demain, quitteront le port de Saint-Malo et les côtes de France.

M. le docteur Guichard a prononcé une chaleureuse allocution pour rappeler aux marins la vie si bien remplie des patrons de leurs navires (*René Montrieux* et *Aimé Blavier*), deux anciens présidents de la Commission qui portent les noms justement respectés de l'industrie ardoisière d'Angers.

M. Marchand, au nom des parrains et marraines, dans un toast fort applaudi, a porté la santé des deux filleuls et leur a souhaité d'heureuses traversées.

M. Bordeaux-Montrieux, président de la Commission, a félicité les constructeurs et tous les ouvriers qui y ont collaboré, pour la rapidité et la bonne exécution de leurs travaux, sans oublier les plus gracieux compliments adressés aux marraines et aux parrains. Il a remercié la Commission d'avoir bien voulu donner aux deux premiers bateaux de la flotte des noms qui lui sont chers, en la félicitant d'être entrée dans cette voie du progrès pour le développement de ses relations commerciales en France et à l'étranger.

***

Digitized by Google

M. Bas, capitaine-archiviste, détaché au ministère des colonies, membre de la *Société d'Études Scientifiques* d'Angers, décédé au commencement de cette année, avait formé une très remarquable collection paléontologique. Naturaliste passionné, il avait compris des premiers tout l'intérêt que peuvent avoir les musées de province au point de vue de la vulgarisation et de l'étude des sciences naturelles ; et souvent, dans ses conversations, il avait exprimé son désir de donner, un jour, sa collection au musée d'Angers.

A la mort de M. Bas, sa veuve, née Louise Vallet, originaire de l'Anjou, s'est empressée de remettre entre les mains de M. Bouvet, directeur du Musée paléontologique d'Angers, le précieux héritage scientifique de son mari.

La collection, disposée dans 600 cuvettes et 400 tubes, renferme environ 5.000 échantillons représentant plus de 1.000 espèces dont plusieurs d'une grande rareté et admirablement conservées. Les géologues pourront en prendre connaissance au Musée paléontologique de la place des Halles où elle a été installée, conformément au vœu de la donatrice.

***

L'église de la Madeleine vient de s'enrichir d'une nouvelle œuvre d'art d'un de nos compatriotes, M. Étienne Audfray, *la Présentation de Notre-Seigneur au Temple*, qui fait pendant à la *Mort de saint Joseph*, du même auteur. Conçue et exécutée dans le même sentiment décoratif que ses autres peintures murales, cette toile intéresse encore par le sentiment profond, le naturel touchant avec lequel est traduite la scène de l'Évangile.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Maurice Legendre, sculpteur, vient de remporter le 1er prix, à l'unanimité du jury, au concours d'atelier de l'École nationale des Beaux-Arts.

L'œuvre de notre compatriote (un tireur d'arc) a été exposée à la préfecture pendant la dernière session du Conseil général.

Nos félicitations au jeune artiste.

***

Digitized by Google

Dans un article intitulé *Vieux Bouquins*, le *Petit Journal* signale *Les Tromperies des Taverniers qui brouillent le vin*, volume de quelques pages. « On l'a vendu 200 fr. Il n'a d'autre intérêt, au point de vue historique, que de démontrer qu'au XVIe siècle existait déjà l'industrie des « mouilleurs » de cru. Aurait-on pu supposer qu'en 1580, M. André Dubreil, Angevin, après avoir flétri les épiciers qui sophistiquaient les épices et les confitures, pouvait écrire, avec une indignation mêlée de tristesse : « De sorte qu'il n'est plus possible, pour le jour-d'huy, boire une seule goutte de bon vin pur et naturel, sans aucune brouillerie d'autres liqueurs et drogues » ?

André Dubreil était docteur régent à la Faculté de médecine de Paris.

***

Le conseil municipal d'Obernai avait, en juin dernier, voté à l'unanimité la concession d'un emplacement pour une statue à élever en l'honneur de Mgr Freppel, le plus illustre enfant de cette petite ville.

Ce vote vient d'être annulé par le statthalter qui a voulu voir, dans cette affaire, un acte politique, tandis qu'il n'était qu'un hommage au grand théologien, à l'illustre évêque.

Cette annulation inqualifiable est due au maire d'Obernai, un horrible Prussien du nom de Gierlich, huguenot féroce, qui, au moment du vote, avait dit en plein conseil : « Je ferai casser votre délibération qui est factieuse. » L'indignation, en Alsace, est d'autant plus grande, qu'en ce moment les Allemands battent de tous côtés la grosse caisse pour réunir les fonds nécessaires pour l'érection d'une statue de Gœthe qu'ils ont la prétention d'imposer aux Strasbourgeois récalcitrants.

A cette occasion, nous serait-il permis de demander quand enfin on se décidera à placer une palme, dans la main de l'ange — ange ou femme comme on voudra — qui surmonte le monument érigé, dans la cathédrale d'Angers, à la mémoire du grand évêque ?

***

M. le général de division Tanchot, commandant la 2e division d'infanterie (13e corps), est nommé au commandement du 9e corps d'armée à Tours, en remplacement du général Lucas, maintenu dans ses fonctions de membre du Conseil supérieur de la guerre.

Digitized by Google

Le général Tanchot est bien connu en Anjou : il a commandé longtemps le 77e d'infanterie, à Cholet.

***

Parmi les récentes promotions parues à l'*Officiel*, on relève la suivante :

M. Labiche, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'artillerie à Alger, promu colonel et maintenu dans son emploi.

***

M. Forquet de Dorne, premier président à la Cour d'appel d'Angers, est nommé conseiller à la Cour de cassation.

M. Thibierge, conseiller à la Cour d'appel de Paris, est nommé premier président à la Cour d'Angers.

M. Augier, juge d'instruction à Reims, est nommé conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

***

Viennent d'être promus officiers de la Légion d'honneur :

MM. De la Celle, général de brigade, commandant l'École de Saumur ;

De Sesmaisons, général de brigade, commandant la brigade de cavalerie du 9e corps d'armée ;

D'Aviau de Piolant, général de brigade, commandant la brigade de cavalerie du 4e corps d'armée ;

Lagout, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, administrateur délégué de la Société ardoisière de l'Anjou.

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, MM. :

Chalot, capitaine breveté, au 135e d'Infanterie ;

De Gouvello, capitaine au 116e d'Infanterie ;

Guillaume, capitaine en 1er au 6e génie ;

Chastaing, capitaine en 1er au 6e génie ;

Guénin, capitaine de gendarmerie, à Angers ;

Laurence, lieutenant de gendarmerie, à Baugé ;

Samson, maréchal des logis de gendarmerie, à Saint-Florent-le-Vieil ;

Larivière, ingénieur civil des mines ;

De Manneville, secrétaire d'ambassade de 2e classe, à Londres ;

Janvier de la Motte (Ambroise), homme de lettres et auteur dramatique ;

Digitized by Google

Bazin (René), homme de lettres, romancier et publiciste des plus distingués, lauréat de l'Académie française (prix Vitet).

Nous saluons avec d'autant plus de plaisir cette dernière nomination que M. René Bazin a fait ses débuts littéraires dans la *Revue de l'Anjou*, où il publia, en 1873, une jolie poésie, *Ludibria noctis*, suivie de travaux plus importants et de notes bibliographiques qui faisaient déjà pressentir la réputation que notre distingué compatriote acquerrait plus tard dans le monde des lettres.

Ont été nommés officiers de l'instruction publique, MM. :

Jagot, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers ;

Buchalet, principal au Collège de Saumur ;

Roinard, ingénieur chargé des travaux à l'École des Arts et Métiers d'Angers ;

Ferrière, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Saumur.

Ont été nommés officiers d'Académie, MM. :

Brodiez, professeur de mathématiques au Collège de Cholet;

Massé, professeur de lettres au Collège de Cholet ;

Delâge, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Baugé ;

Margueritte, instituteur public, à Grézillé ;

Blin, maître élémentaire au Lycée d'Angers ;

Goujon, chef d'atelier, Pasquier et Poirel, professeurs à l'École des Arts et Métiers d'Angers.

***

M. Perrault, fils aîné, architecte-paysagiste, horticulteur à Angers, a été nommé officier du Mérite Agricole.

MM. Delpech, préfet de Maine-et-Loire, Esnault, propriétaire à Baugé, et Prin, propriétaire à Noyant, ont été nommés chevaliers du Mérite Agricole.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la proposition de Mgr l'Évêque d'Angers, Sa Sainteté Léon XIII vient de nommer Me Perrin, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats et professeur à l'Université catholique d'Angers, chevalier de l'Ordre Saint-Grégoire-le-Grand. Nous adressons à Me Perrin,

Digitized by Google

pour cette distinction si méritée, nos meilleurs et nos plus sincères compliments.

***

Sur la proposition de M. le Préfet, et avec l'avis du Comité supérieur de la protection des enfants du premier âge, le Ministre de l'Intérieur a accordé :

Une médaille de bronze à MM. les docteurs Lusson, médecin-inspecteur à La Pommeraye, et Rabjeau, médecin-inspecteur à Ingrandes ;

Une mention honorable à MM. les docteurs Jagot et Souvestre, médecins-inspecteurs à Angers.

***

Voici, pour le département de Maine-et-Loire, les lauréats couronnés par l'Académie française au titre d'actes de vertu :

Mme veuve Bonassaye, 25, quai Ligny, Angers, une médaille et 500 francs provenant de la fondation Honoré de Sussy ;

Mme Marie-Louise Fouchard, de Rochefort-sur-Loire, une médaille et 800 francs de la fondation Marie Lasne ;

Mme Marie Léger, à Sainte-Christine, un prix de 1.000 francs de la fondation Souriau ;

Mme veuve Levesque, 2, rue Saint-Étienne, Angers, prix de 500 francs de la fondation Buisson ;

Mme Joséphine Pot, 32, rue de l'Hommeau, Angers, une médaille et 500 francs de la fondation Péron.

***

Le 13 août, un service solennel a été célébré à la cathédrale d'Angers pour les victimes des massacres de la Chine.

Mgr l'Évêque, entouré du chapitre, tenait chapelle pontificale. M. l'abbé Grellier, vicaire général, officiait.

Dans l'assistance on remarquait des membres du Sénat, de la Chambre et du Conseil général, des officiers de l'armée de terre et de mer, et un grand nombre de fonctionnaires. M. le Préfet s'était fait représenter par son chef de cabinet.

***

Le 16 août, une compagnie du 6e génie est partie pour la Chine. Les officiers qui commandent ce détachement sont MM. Barthe, capitaine ; Rougemont et Gilbert, lieutenants ; Le Blevenec, sous-lieutenant.

***

Digitized by Google

M. de Gonckzky, un des membres les plus répandus de la colonie russe à Paris, est de retour depuis quelques jours du Transvaal, où il prit part à la campagne en qualité de volontaire dans les rangs des Boers.

Il a fait à un journaliste les déclarations suivantes :

« J'ai connu le général de Villebois-Mareuil. C'était un soldat dans toute l'acception du mot, supportant avec courage toutes les privations. Son admirable conduite là-bas a été d'un fort bel exemple pour tous ceux qui eurent l'honneur de l'approcher.

« On ignore probablement en France que, fait prisonnier et déjà blessé, il fut achevé par un soldat anglais. C'est ainsi que mourut de Villebois-Mareuil. Quant à son meurtrier, il a payé de son existence cet acte de cruauté inutile. Par ordre de l'officier anglais qui le commandait, il fut exécuté séance tenante. »

***

Nécrologie.

On a appris par une dépêche de Pékin, en date du 21 août, que les contingents français, anglais et japonais avaient dégagé la cathédrale de Peï-Tang, au nord de Pékin, qui était occupée par une petite troupe composée de 30 marins français et de 10 matelots italiens. La résistance de cette petite troupe, placée sous le commandement de notre compatriote, M. Paul Henry, enseigne du *D'Entrecasteaux*, a été absolument héroïque.

La prise de Pékin et l'heureuse délivrance de nos soldats nous donnait droit d'espérer que M. Henry était sain et sauf. C'était un vain espoir. Une dépêche du Ministère de la Marine nous annonce la triste nouvelle de la mort de M. Henry, tué à son poste d'honneur pour la France.

L'enseigne de vaisseau Henry est le fils de M. Henry, le sympathique professeur à l'Université d'Angers.

Dans ce deuil cruel, la *Revue de l'Anjou* adresse à la famille l'expression de ses plus douloureuses sympathies et de ses plus vives condoléances.

A. Z.

Digitized by Google

A Travers les Livres et les Revues

Parmi les nouveautés qui intéressent notre province, je n'ai guère à signaler aujourd'hui que deux ouvrages :

1° Les livraisons 61, 62, 63 de la *Géographie pittoresque et monumentale de la France*, par Ch. Brossard. Ces fascicules sont consacrés au département de Maine-et-Loire. La presse parisienne en fait grand éloge. Pour être juste, il faut reconnaître que l'ouvrage est illustré de superbes gravures [1] ; mais le texte est un peu banal.

2° *Guide-Anjou*, qui vient de paraître à l'imprimerie Paré, rue du Cornet, 34. Ce nouveau guide est très pratique ; il rendra de grands services aux étrangers qui visitent notre ville. La partie historique aurait pourtant besoin d'être revue : les erreurs y fourmillent ; sans être pointilleux, on y trouverait même des énormités, celle-ci en particulier : « Jean Balue, cardinal et protonotaire du Saint-Siège qui, emprisonné au château d'Angers par Louis XI, y composa cette jolie prose, le *Gloria laus*, qui se chante au dimanche de Pâques-fleuries... »

Au nombre des documents dont la mise en vente est annoncée par la *Revue des Autographes*, figurent plusieurs lettres de personnages angevins, tels que Foullon, Aristide du Petit-Thouars, David-d'Angers, Chevreul et Lenepveu.

Notre distingué collaborateur, M. A. Houtin, publie dans la *Semaine Religieuse* une intéressante *notice sur le Petit Séminaire Mongazon*. C'est la première ébauche d'une histoire complète du Petit Séminaire. L'auteur, j'en suis sûr, accepterait avec reconnaissance les renseignements qu'on pourrait lui fournir sur cette importante maison d'éducation.

[1] Pourquoi l'auteur fait-il figurer, au nombre des curiosités du département de Maine-et-Loire (p. 334), le château de Bazouges qui appartient à la Sarthe ?

Digitized by Google

A noter encore :

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise* (3e année, nos 8, 9, 10 et 11), quelques *documents inédits relatifs aux guerres de la Vendée*; la suite de l'*histoire de l'église et de l'académie protestantes de Saumur*, par M. de Chavigny; plusieurs communications de M. l'abbé F. Uzureau, sur *la sous-préfecture de Saumur et le presbytère de Saint-Pierre*; sur *les religieuses hospitalières de Saumur en 1799*, etc.

Dans les *Archives médicales d'Angers* (4e année, nos 5, 6, 7 et 8), l'*Hospice Swetchine à Segré*, par le docteur R. Cocard; *le docteur Dumont*, par le docteur Quintard; *les Incurables de Baugé*, par le docteur Bœll; *le docteur Bouchard*, par le docteur Bontemps.

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (août 1900), *un dernier mot* de M. l'abbé Eug. Bossard *sur une vieille querelle*, la légende de Cathelineau.

Dans *La Vendée historique* (nos 87, 88 et 89), sous le titre de *Comédies néo-documentaires*, une polémique dont il ne me semble pas possible d'approuver le ton.

Dans *La Province du Maine* (juin 1900), un article de M. du Brossay sur la *fondation de Château-Gontier*.

Dans l'*Anjou historique* (no 1), *Les distributions de prix, à la fin du XVIIIe siècle*, dans les anciens collèges de la province d'Anjou, par M. l'abbé F. Uzureau; *Le combat de Jallais*, par dom Chamard et M. l'abbé Deniau; *Un Angevin* [Élie-Jean Beaumont], par M. Leroux-Cesbron.

Dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (1er trimestre 1900), *une question de préséance entre les Évêques du Mans et d'Angers*, 1699. On m'avait dit que cet article était la reproduction presque littérale d'une dissertation de Grandet. Le fait est exact (Cf. Bibl. Mun. Ms. 617, p. 42-47). *Cuique suum.*

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1564-0.

Digitized by Google

Coffres-Forts **PETITJEAN** incombustibles et incrochetables

36 Médailles Or et Argent — 6 Diplômes d'honneur — Hors concours

A. LEMANCEAU, Serrurier

ANGERS — 12, Rue Bodinier — ANGERS

DÉPOSITAIRE

Ouvertures et réparations de tous systèmes

SERRURES ET VERROUS DE SURETÉ INCROCHETABLES
Résistants aux Pinces-Monseigneur

Médaille d'Argent, Exposition d'Angers

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 14 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

Manufacture de Couronnes mortuaires

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

CROIX ET BOUQUETS EN PERLES. FANTAISIES DIVERSES

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

GRAND HOTEL

Place du Ralliement, ANGERS

Entierement éclairé pr la lumière électrique

Table d'Hôte

Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour **Noces et Soirées. — SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

AUX BONNES LUNETTES

Exposition d'Angers

Médaille d'Or (Lunetterie) — Médaille d'argent (Instruments de précision)

Ancienne Maison Dartige — VERCHALY, Opticien

8 bis, BOULEVARD DE SAUMUR

Seul Dépositaire des Verres Isométriques

Spécialité de Lunettes et de Pince-Nez

EXÉCUTION RAPIDE DES VERRES SPÉCIAUX SUR ORDONNANCE

Jumelles de Théâtre, de Campagne et Longues-Vues

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

FUMISTERIE — PLOMBERIE — CUIVRERIE

FILOLEAU

40, rue des Lices, ANGERS

INSTALLATION DE SALLES DE BAINS

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Septembre et Octobre 1900

TOME XLI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1900

Digitized by Google

SOMMAIRE

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Monument à la mémoire de J.-E. Lenepveu..... 161

I. Au Théâtre : Hymne à J.-E. Lenepveu ; — Le monument (discours de M. Henry Jouin) ; — Remise du monument (discours de M. Jules Lefebvre) ; — J.-E. Lenepveu, membre de l'Institut et directeur de l'Académie de France (discours de M. Gustave Larroumet) ; — Acceptation du monument (discours de M. Ch. Bouhier) ; — J.-E. Lenepveu, président de la Société amicale des Angevins fixés à Paris (discours de M. Chéramy).

II. Cour du Musée : J.-E. Lenepveu, président d'honneur de la Société des Amis des Arts d'Angers (discours de M. Gilles Deperrière).

III. A l'Hôtel-de-Ville : Toasts de MM. Ch. Bouhier et Henry Jouin.

IV. Visite officielle aux peintures de l'Hospice général.

Annexes : Comité de souscription. Première séance du comité. Appel aux souscripteurs. Souscription. Deuxième et dernière séance du Comité. Inscription du monument.

L'Œuvre de Lenepveu. Liste complète de ses ouvrages..... 226

Les fouilles de Glanfeuil et M. Léon Maître. — **Fr. L'Huillier.** O. S. B. 234

Napoléon Ier à Angers. — **A. Beucher**..... 242

Un mariage. Histoire Saumuroise (poésie). — **J. Galard**..... 256

Une Exposition de Champignons à Angers. — **E. Préaubert**..... 260

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley**..... 266

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy**..... 281

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Septembre-Octobre 1900. — **A. Cheux**..... 287

Chronique..... 289

Rentrée des Cour et Tribunaux. — Ouverture des cours de la Faculté catholique. — L'Anjou à l'Exposition universelle : la collection L. de Farcy ; les tapisseries ; la viticulture saumuroise. — Nos compatriotes : M. Joseph Denais, lauréat de l'Institut (*Cathédrale d'Angers*) ; M. le chanoine Pinier, directeur de l'Externat Saint-Maurille ; le général de division Oudri ; le général Dalstein ; le capitaine Destre ; l'enseigne de vaisseau Henry ; M. Henry Jouin et le Musée d'Angers ; M. l'abbé Jouin et *Lourdes* ; un nouvel opéra-comique de Lionel Bonnemère ; les journalistes étrangers à Saumur ; M. Joseph Denais, vice-président du Congrès international de la Presse à Paris ; M. Gicquel et le Mérite Agricole ; M. D.-H. Guifard, grand prix de l'Exposition ; les peintures d'Appert, de Dauban et Lenepveu à Sainte-Marie d'Angers, et la nouvelle *Monographie* de M. Joseph Denais ; *Mme Vigée-Lebrun*, de Georges Saulo. — Le drapeau des Vétérans des armées de terre et de mer. — Les combattants de 1870-1871 à Cholet. — Les transports de la Loire de 1830 à 1848. — Les concerts populaires. — Le concours des Amis des Arts pour l'isolement de la Tour Saint-Aubin. — Nécrologie : Le peintre Hector Le Roux. — **A.-Z.**

A travers les Livres et les Revues. : J. Bessonneau, *L'Anjou en 1900 ; — L'Armée Roumaine en 1900 ;* — E. Longin, *Notice sur l'Hôtel-Dieu de Beaujeu ;* — abbé A. Saudreau, *La vie d'union à Dieu et les moyens d'y arriver ;* — abbé Charpentier, *Vendéens, restez chez vous !* — L. de Farcy, *Notes sur l'orque de Louis XI et sur la chape des rois de la cathédrale d'Embrun ;* etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 314

Saint Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), par A. Delaire. — **René Bazin.**

La Maison de Laval, par le comte Bertrand de Broussillon. — **A. P.**

Le Positivisme chrétien, par André Godard. — **François Coppée.**

Histoire de la Vendée, par l'abbé Deniau.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

MONUMENT

A LA MÉMOIRE DE

J.-E. LENEPVEU

La ville d'Angers s'est enrichie du monument de Jules Lenepveu, peintre d'histoire. Érigé à l'aide d'une souscription publique, ce monument est placé dans la cour du Musée. Il a été inauguré le dimanche 14 octobre 1900.

Jules-Eugène Lenepveu, né à Angers le 12 décembre 1819, sur la place du Lion-d'Or, formée par l'intersection des rues Milton, Saint-Georges, Haute-du-Figuier, de l'Hôpital et des Cordeliers, et aujourd'hui détruite par le percement de la rue Lenepveu, suivit d'abord les cours de l'École de dessin de sa ville natale sous la direction du peintre Jean-Michel Mercier. Pensionné par la ville d'Angers, Lenepveu vint à Paris. Il fut admis à l'École des Beaux-Arts en 1838 et entra dans l'atelier de Picot. Il remporta le deuxième Grand-Prix de Rome en 1844 et le premier Grand-Prix en 1847 sur la *Mort de Vitellius*. Vingt-deux ans plus tard, à la mort d'Auguste Hesse, survenue le 14 juin 1869, Lenepveu posa sa candidature à l'Académie des Beaux-Arts. Il y fut élu le 20 novembre 1869. Appelé à la direction de l'Académie de France à Rome, en 1873, il conserva cette haute fonction jusqu'en 1879. Professeur à l'École des

Digitized by Google

Beaux-Arts depuis le 7 novembre 1883, membre du Conseil supérieur d'enseignement depuis le 15 janvier 1884, Lenepveu est décédé à Paris le 16 octobre 1898.

Les fêtes de l'inauguration du monument de Lenepveu, préparées avec le plus grand soin par M. Charles Bouhier, maire d'Angers, assisté de M. le comte de Romain, de M. Jules Breton et de M. Chicotteau, secrétaire général de la Mairie, ont commencé le samedi 13 octobre au Cirque-Théâtre.

M. Adrien Barbe, directeur des Théâtres municipaux, avait eu l'ingénieuse pensée de demander à un poète angevin, M. Dureau, un à-propos en vers qui fut récité par M. Audoui, artiste dramatique doué d'une diction remarquable. Les vers de M. Dureau, fort bien frappés, furent applaudis comme ils le méritaient par un public nombreux initié aux mérites du maître que la cité tout entière se proposait d'honorer le lendemain 14 octobre.

Dès le matin, la ville, spontanément pavoisée, prit l'aspect riant des grandes solennités et, à une heure et demie précise commença l'exécution du programme, pendant que les neuf cents vieillards de l'Hospice Sainte-Marie étaient associés à la fête de « leur peintre » par un supplément d'ordinaire, dont les frais avaient été prélevés sur la souscription par le Trésorier du Comité.

La première partie de la solennité eut lieu au Théâtre. Sur la scène, au milieu d'un décor de jardin, se dressait un simulacre du monument, exécuté par M. Chouanet, sous la direction de M. Gilles-Deperrière, président de la Société des Amis des Arts. Des gerbes de fleurs, habilement disposées par M. Verrier-Cachet, entouraient la stèle surmontée du buste du maître, au-dessus duquel s'inclinaient les branches d'un palmier.

M. le Maire ayant reçu ses invités sur la scène, ceux-ci prirent place sur des fauteuils rangés en hémicycle dans l'ordre suivant :

Digitized by Google

A gauche : M. Charles Bouhier, maire ; M. Henry Jouin, secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, puis MM. J. Lefebvre, Gustave Larroumet, J. Thomas, Roty, Moyaux et Bernier, membres délégués de l'Institut ; M. Louis-Noël, un des auteurs du monument ; MM. Boulanger, Gauvin et Lafarge, adjoints ; Deperrière, Dauban, inspecteur du dessin ; Aïvas, architecte de la ville ; de Romain et Huré ;

A droite : MM. le comte de Maillé, Bodinier, le comte de Blois, Merlet, sénateurs ; Joxé, Laurent et Ferdinand Bougère, Baron, députés ; Beauvais, secrétaire général de Maine-et-Loire ; Max Richard, ancien député ; Jules Breton, Chéramy.

M. le Préfet, MM. Injalbert, auteur du buste, et Marcel Lambert, architecte du piédestal, s'étaient fait excuser.

Dans la salle on remarque d'abord les membres de la famille de J. Lenepveu : Mme Ménard, sa sœur ; ses neveux et ses nièces, MM. de Viefville, commandeur de la Légion d'honneur, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, Frédéric Lenepveu, M. et Mme Prosper Lenepveu, venus de Tlemcen, René Lenepveu de Lafont, M. et Mme Cochin, Mlle Juliette Cochin, M. et Mme Berthault, Mlles Florence et Madeleine Berthault, M. et Mme Fernier.

Les loges de la Préfecture et de la Mairie sont occupées par les familles des membres des administrations préfectorale et municipale ; au premier rang, dans la loge préfectorale, Mme H. Jouin et sa fillette.

Viennent ensuite :

MM. le vicomte de Ruillé, Bessonneau, Pihier, Proust, Brunclair, Cormeray, Dubos, Dussauze, Huault-Dupuy, Lorin, avoué à Rambouillet, le Dr Mâreau, Michel, Beignet et Jubien, membres du Comité ; Samuel Rocheblave, professeur de littérature à l'École nationale des Beaux-Arts, à Paris ; Jules Déchin, statuaire à Paris ; Pilmis, président de la Société de secours mutuels des Angevins fixés à Paris ; H. Guifard, artiste peintre à Paris ; le colonel Mortagne, du

Digitized by Google

6e génie; le colonel de Monspey, du 25e dragons, et le lieutenant-colonel Leturc, du 135e de ligne;

MM. le Dr Bichon, conseiller général; Canit et Chollet, conseillers d'arrondissement; de la Noue, Paul Bouvet, Éveno, Mitonneau, Cardi, Goblot, Martin, Joûbert, Guespin, Autré, A. Bouhier, Lépicier, Pottier, Foucher et Mahier, conseillers municipaux;

MM. Vallet, substitut de M. le Procureur général; Dessalles, Lefèvre et Augier, conseillers à la Cour; Jousseaume, président du Tribunal civil; Lepelletier, procureur de la République; Dupin, juge d'instruction; Trébous, juge au Tribunal civil; Aubert et Lacombe, juges de paix; Delahaye-Bougère, président, Amédée Quintard et L. André, membres de la Chambre de Commerce; le colonel Peignaux, juge au Tribunal de Commerce; Pimouguet, Lebleu, Bally, Lamotte, Ponson et Jolive, membres du Conseil des Prud'hommes;

M. Huct, chef de cabinet du Préfet.

MM. Robert, inspecteur d'Académie; de Béchevel, ingénieur des mines; Le Roux, ingénieur des ponts-et-chaussées; Vallée, agent-voyer en chef du département; Benoist, directeur honoraire de l'enregistrement; Robiou du Pont, directeur des contributions indirectes; le Directeur des Domaines; Cousté, directeur des Haras; le Directeur des Postes et des Télégraphes; Joubin, bibliothécaire en chef; Baldet, préposé en chef de l'octroi; Vannier et Appraillé, inspecteurs primaires; Meurdra, inspecteur du travail;

MM. Gasté, Bernard, Chesneau, Legras, Fourré, Gigault, Tournerie et Berthelot, avocats; Gioux et Griffaton, avoués; Blanchet et Féry, notaires;

MM. Boudier, proviseur du Lycée; Richard, directeur de l'École des Arts; Lestang, directeur de l'École normale des garçons; Mlle Voinet, directrice de l'École normale de filles; MM. Gourin, directeur de l'École primaire supérieure; Mangeon, directeur de l'École municipale de musique; Bleunard, directeur des Cours municipaux;

Digitized by Google

M. Roche, directeur des tramways ; MM. les Chefs de gare de Saint-Laud et de Saint-Serge ;

MM. le Dr Guichard, Guy, Safflet, Febvre, Adrien Mercier, L. Deschamps, Gaillard, Bouvet, Aubert, Desmazières, Focquereau-Lenfant, J. Marsault, Raimbault, Villard, Ch. Blain et Mme Petit-Millois, membres de diverses Administrations charitables et Commissions ;

MM. le pasteur Audra ; Goujon, commandant des Sapeurs-Pompiers ; Henri Foucher, élève de l'École nationale des Beaux-Arts, et Mme veuve Levesque ; MM. Barbe, directeur du Théâtre ; Boyer, directeur de la Musique municipale ; Nielsen, commissaire central ;

MM. Dainville, Livache, Robert Chagnias, commandant Kieffer et Maurice Mercier, membres de la Société des Amis des Arts ; Paul Rondeau et Viel, membres de la Société des Concerts ; Goujon, Maillard, Chouanet, Velé, Charron, Tendron, Martin, Bernier et G. Rechin, membres de la Société des Architectes ;

M. et Mme Volerit, MM. Bordeaux-Montrieux, Metzner-Leblanc, M. et Mme Grolleau, Mmes veuves Frouin et Biotteau, M. et Mme Ponsolle, M. et Mme Chicotteau, MM. Augereau-Legros, A. Provost, F. Le Roux, Thoreau, M. et Mme Dufay-Valin, Dr Marchand, souscripteurs ;

Les délégués des Sociétés des Angevins de Paris, MM. Béziau, Plaçais, etc. ;

Les délégations des Sociétés savantes de la Ville ; la Société de Médecine et le corps médical, représentés par MM. les Drs Pétrucci, Péan, Quintard, Motais, Gripat, Charier, Wissemans, médecin-major, Lepage et Jagot, MM. Girard et Gillibert ; la délégation de la Société Industrielle et Agricole, composée de : MM. Daignière, Olivier Chaillou, Dr Sigaud, Lafarge ;

Les délégations du Lycée, de l'École nationale des Arts et Métiers, des Écoles normales, de l'École primaire supérieure, de l'École régionale des Beaux-Arts, de l'École de

Digitized by Google

Musique ; les Directeurs et Directrices des Écoles communales ; la Presse d'Angers et de Paris.

Se sont excusés :

MM. Célestin Port, F. Cormon, Bonnat, E. Vaudremer, Daumet, Félix Barrias, J.-P. Laurens, Paul Dubois, Émile Michel, Edmond Pottier, E. Barrias, Fremiet, Édouard Detaille, Gérôme, Ch. Lenepveu, membres de l'Institut ; Guadet, Puech, Dutert, Crost, membres du Conseil supérieur de l'École nationale des Beaux-Arts; G. Bomier, inspecteur de l'École nationale des Beaux-Arts; Maniglier, Scellier de Gisors, Paul Monduit, Carlo Bourlet, Félix Julien, Édouard Cuyer, Paulin, Macé de Lépinay, Lemonnier et Lucien Magne, professeurs à l'École nationale des Beaux-Arts ; Pinta, artiste peintre à Paris ;

MM. le comte de la Bourdonnaye et de Grandmaison, députés de Maine-et-Loire ; le général Mathis, le général de Lafond, E. Bornecque, sous-intendant militaire, et le lieutenant-colonel de Sainte-Marie ; Forquet de Dorne, conseiller à la Cour de cassation, E. Thibierge, premier président, Cazenavette, procureur général, Berger, avocat général, Jeanvrot, Gallot, Cabanon, conseillers à la Cour ; Mgr Rumeau, évêque d'Angers, MM. Grellier et Baudriller, vicaires généraux ; Gordien, vice-président du Conseil de Préfecture ; Lucien Frémy, Dr Lionet, du Reau, comte de Castries, Arthur des Nouhes, Milon, A. Voisin, J. de la Perraudière, comte de Terves, général Faugeron, de Livonnière, comte Retailliau, membres du Conseil général de Maine-et-Loire ; R. Chopin et L. Jamin-Richou, membres du Conseil d'arrondissement ; Baron, adjoint, Planchenault, Gain, comte de Terves, Dr Monprofit, Gaston Allard, Bruas, Louis Allard, Roussière, Jonard, Gauvain, David, Lemesle et Pétry, membres du Conseil municipal d'Angers ; Frayssineau, juge au Tribunal civil, Picard, juge suppléant ; P. Jamin, vice-président de la Chambre de Commerce ; Gabriel Rayer, Betton-Allard, juges au Tribunal de Commerce ;

Digitized by Google

MM. le Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine, et le Dr Thibault ; Bigeard, membre du Conseil des Prud'hommes; Quinchez, directeur de la Banque de France; Capdeville, directeur des Contributions directes ; Bouchard, délégué départemental du service phylloxérique ; Métérié, inspecteur du Service des Enfants assistés ;

MM. Lenfantin, Pousset, Bigot, Lelong, avoués ; Ph. Bellanger, A. Fairé, Follenfant, Soudée, Cazenavette, Doublé, Paul Fairé, Chiron et de Lavergne, avocats; Bourron, Ballon, Hasselmann, G. Chérière, Thiénot, notaires; L.-A. Leroy, d'Espinay, Préaubert, Dabry-Latté, Avrilleau, Gourdon, Renault-Lihoreau, Poutiers, Mme E. Chabrun, membres de Commissions municipales ;

Mme veuve Charles Garnier, MM. le Dr A. Motet, Joseph Denais, Camille Ballu, Albert Prieur, Émile Germond, L.-F. La Bessière, Robert David d'Angers, L. Baré et J. Clamens, souscripteurs.

A deux heures précises, le rideau se lève et, à l'aspect des membres de l'Institut, des hommes politiques groupés sur la scène, la salle éclate en applaudissements.

La séance s'ouvre par une brillante audition : *Hymne à Lenepveu*, paroles de M. Henry Jouin, musique de M. Jean Huré, exécuté par l'orchestre de la Société des Concerts et la Chorale Sainte-Cécile, sous l'habile direction de M. le comte de Romain.

L'œuvre de M. Huré a été l'objet des lignes suivantes dans le *Patriote de l'Ouest* du lendemain. L'éloge qu'elles renferment est mérité :

M. Huré est un jeune artiste qui ne pouvait mieux espérer qu'entrer dans la carrière en célébrant un aîné. Son œuvre fortement pensée, mûrie et ordonnée, bien que commandée pour les circonstances, a une signification générale comme cette admirable *Symphonie héroïque* faite pour les funérailles d'un héros, mais dont il faudrait honorer les convois de tous les héros. Elle est établie sur deux thèmes principaux :

Digitized by Google

L'Ame humaine, la vie, dont Lenepveu fut le traducteur, *La Gloire*, le tribut d'admiration rendu au génie.

Les quatre parties sont belles. La première exprime l'adoration de la foule et son recueillement devant l'œuvre édifiée. Remarquez-y cette impression de lumineux rayonnement : les violons à l'aigu sur l'or des cuivres

La deuxième a cette intention d'exalter la beauté physique, païenne et grecque, pour laquelle Lenepveu gardait un culte en amoureux de la forme. Elle est voluptueuse, et ce sont les violoncelles et les violons qui la traduisent.

La troisième partie, chrétienne et poignante, retrace les souffrances des martyrs, les horreurs des supplices et l'ardeur des prières ferventes auxquelles répondent les voix angéliques.

La quatrième est l'apothéose ; c'est un hymne à la fois animé et grave, tel qu'il convient à l'expression des joies sereines. La fanfare des trompettes, jamais bruyante, marque admirablement l'intention d'un bonheur qui s'épanche et glorifie le génie. Le chœur, enfin, traduit du plus près, par une phrase pénétrante, l'hommage à celui qui vient d'entrer dans l'immortalité.

Si certaines parties, qui demandaient une étude patiente, n'ont pas semblé tout à fait mises au point, nous n'en devons pas moins louer l'exécution consciencieuse d'un orchestre d'élite, entièrement acquis aux intentions de l'auteur. Car celui-ci nous a, du premier coup, donné sa mesure. Son orchestration est neuve ; elle n'est pas pour cela révolutionnaire, entendez-vous ? Et, s'il faut traduire ce langage des sons, je dirai qu'il est expressif, ému, puissant — non pas bruyant — et qu'il est allé, par conséquent, où il fallait qu'il allât, c'est-à-dire à l'âme des auditeurs [1].

La cantate terminée, on entend successivement M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; M. Jules Lefebvre, membre de l'Institut, président du Comité de souscription ; M. Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; M. Charles Bouhier, maire d'Angers, et M. Chéramy, président de la Société du *Vin d'Anjou*.

La *Marche héroïque*, de Saint-Saëns, exécutée par l'orchestre du Théâtre sous la direction de M. Cambon, termine cette première partie de la fête.

[1] Une seconde audition de la cantate fut donnée le soir au théâtre au cours de la représentation.

Digitized by Google

Le cortège se forme aussitôt et se dirige vers le Musée aux accents de la *Marche solennelle*, de Massenet, exécutée par la Musique municipale, sous la direction de M. Boyer.

Dans la cour du Musée, au moment où le voile qui recouvrait le buste du maître est enlevé, on entend M. Gilles-Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, puis la Musique municipale exécute la *Marche triomphale de Marguerite d'Anjou*, de M. Boyer.

A l'Hôtel de Ville, un punch d'honneur est ensuite offert par la Municipalité et des toasts chaleureux sont portés par divers invités que nous nommons plus loin

---

I

AU THÉATRE

Hymne à J.-E. Lenepveu

A Madame Ménard, sœur du Maître.
Hommage très respectueux.

Un homme est grand sur cette terre
Lorsque après lui ce qu'il a fait
Reste un exemple salutaire
Ou se résume en un bienfait.
La fortune du capitaine,
Fortune éclatante et hautaine,
Cède à la gloire plus certaine
De l'artiste ou de l'écrivain.
A leur culte nul n'est rebelle,
Et leur mémoire est toujours belle
Quand à leurs chefs-d'œuvre se mêle
Quelque étincelle du divin.

Digitized by Google

Salut à ta douce mémoire,
Lenepveu ! maître du pinceau !
Salut à l'homme dont la gloire
D'une pure lumière inonde le berceau !

Dans les temples de l'Harmonie,
Pour l'enchantement de nos yeux,
Il sait par son libre génie
Évoquer un peuple de dieux.
Maîtrisant ses coursiers d'ébène,
Pluton, le dieu du noir domaine,
Saisit Proserpine et l'emmène
Dans son empire redouté ;
Pendant que le riant cortège
Des Muses qu'Apollon protège
Et des nymphes au teint de neige
Est un symbole de beauté [1].

Salut au peintre de la Fable !
Par lui nos regards éblouis
Revoient sous leur forme durable
Des poètes anciens les dieux évanouis !

Dans les temples de la Prière,
Il anime toute paroi,
Et son œuvre est l'auxiliaire
Des âmes où vibre la foi.
Un jour, sous sa brosse sévère,
Ruisselle aux pentes du Calvaire
Ce front que tout chrétien révère,
Que Véronique vient sécher [2].

[1] Coupole du Théâtre d'Angers.

[2] Stations du Chemin de la Croix dans l'église de l'Hôpital Sainte-Marie, à Angers.

Digitized by Google

Rome souterraine l'attire [1] ;
La mort de Valère l'inspire [2] ;
Puis il retrace le martyre
De Jeanne d'Arc sur son bûcher [3].

Salut au peintre des Supplices !
Nos cœurs avec lui de moitié,
De son succès sont les complices,
Tant son œuvre tragique est empreint de pitié !

Fils de notre terre angevine,
Loin de sa province appelé,
Vers lui sa bonté simple incline ;
Le renom ne l'a point troublé.
Au lieu natal resté fidèle,
Il revient, comme l'hirondelle,
Des cœurs généreux le modèle,
Pour les siens toujours empressé !...
Angers gardera son image.
Mais, s'il assiste à notre hommage,
Craignons de contrister ce sage
Que tout éloge eût offensé !

Salut à ta douce mémoire,
Lenepveu ! maître du pinceau !
Salut à l'homme dont la gloire
D'une pure lumière inonde le berceau !

1 *Les Martyrs aux Catacombes* (Musée du Luxembourg).

2 **Scènes** de la vie de sainte Valère dans l'église de Sainte-Clotilde, à Paris.

3 **Scènes** de la vie de Jeanne d'Arc au Panthéon.

Digitized by Google

Le Monument

Discours de M. Henry Jouin, secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

MONSIEUR LE MAIRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Je regarde, et je me sens en joie. Le spectacle qui se déroule sous nos yeux est à la fois intime et grandiose. Une cité debout honorant la mémoire d'un de ses fils ! D'autres villes, sans doute, cèdent chaque jour à la pensée généreuse qui vous a guidés. Élever un monument à un homme illustre est chose fréquente chez un peuple comme le nôtre, toujours fier de ses traditions. Mais je ne sache pas, Messieurs, que vous ayez jamais été distancés par aucune province dans l'unanimité, la délicatesse, le caractère élevé qui distinguent l'hommage rendu par vous à votre compatriote Jules-Eugène Lenepveu.

Une souscription hors de pair a été spontanément offerte par votre Conseil municipal. A son exemple, le Conseil général a voulu marquer la solidarité du département avec la commune par une subvention qui a profondément touché votre Comité.

Les débats successifs auxquels a donné lieu le choix de l'emplacement où le buste du peintre pourrait être érigé avec toute convenance ont été la preuve de la sollicitude attentive de vos édiles. Le jour où, le monument se trouvant achevé, il y eut lieu de songer à l'inaugurer, M. le Maire, élu de la veille, voulut apporter tous ses soins au succès de la fête qui nous rassemble. Je puis témoigner de son empresse-

Digitized by Google

ment infatigable à prévoir les moindres détails de cette journée. C'est dans les termes les plus pressants qu'il a convié les membres de l'Institut, les professeurs de l'École des Beaux-Arts, les membres du Conseil supérieur d'enseignement, à rehausser de leur présence une solennité où serait honoré l'un de leurs collègues.

Les Présidents du Comité des concerts, de la Société de Sainte-Cécile, de la Société des Amis des Arts, Angevins de naissance, le Directeur du Théâtre, Angevin par adoption, rivalisèrent d'efforts et de courtoisie pour qu'il fût possible de nous réunir au-dessous de cette coupole, qui n'a d'égale que celle de l'Opéra, l'une et l'autre magistralement peuplées par Lenepveu. Admirez, Messieurs, la pensée charmante et pleine d'à-propos qui nous permet de nous entretenir du peintre dans un édifice dont le décor est son ouvrage. Ce n'est pas tout. L'*Hymne à Lenepveu,* que vous venez d'applaudir, dédié à la sœur vénérable du maître, présente au milieu de nous et tout émue du triomphe fraternel, est l'œuvre d'un jeune compositeur angevin. Avais-je tort, Messieurs, de dire à l'instant que l'unanimité des intelligences, la délicatesse et l'élévation du sentiment, auront fait du 14 octobre 1900 une date mémorable dans l'histoire de votre province?

Après avoir goûté l'harmonie des stances que des voix habilement conduites ont su mettre en valeur, après avoir entendu l'éloge d'un maître dont l'œuvre est incontesté, en face de ce monument anticipé, dû au talent d'un artiste que sa présence m'empêche de nommer, après avoir ressenti la commotion que les masses instrumentales qui bientôt vont sillonner les rues de la cité impriment aux natures les plus rebelles, après avoir déposé devant le buste de Lenepveu une gerbe de fleurs, tribut aimable qu'il sied toujours d'offrir aux praticiens de la couleur, vous éprouverez le secret contentement qui découle de tout acte bon, et c'est à juste titre que l'âme angevine sera fière de la tâche accomplie.

Digitized by Google

Si je sonde du regard un passé de deux années, la genèse du monument de Lenepveu revêt l'aspect d'un acte de piété filiale. Pendant qu'ici même la Société des Amis des Arts concevait le projet d'honorer le maître angevin, une lettre partait de Paris. Elle était adressée à la nièce du peintre. L'auteur de cette lettre était Oscar Roty, l'homme de cœur, l'artiste éminent, le médailleur au talent fertile, dont les plaquettes ingénieuses et jeunes unissent la grâce d'un dessin de Prud'hon à la finesse de contours des camées antiques. Roty, bouleversé par la mort imprévue de l'homme qu'il aimait à appeler « son maître », s'enquérait de l'adhésion de la famille de Lenepveu à l'hommage que, dès la première heure, il avait rêvé pour votre compatriote disparu. L'assentiment que Roty réclamait avec tant de déférence pouvait-il être refusé? Sans retard, en moins de quelques jours, avec une netteté de vues qui devait assurer le succès de l'entreprise, Roty s'occupa de la constitution du Comité. C'est à sa demande que son confrère à l'Institut, M. Jules Lefebvre, le familier d'André del Sarte, le peintre ému et toujours plein de goût, le portraitiste distingué dont certaines toiles participent du caractère d'un Bronzino et de la simplicité savante d'un François Clouet, accepta de présider notre groupe. C'est dans l'atelier de Roty, à l'Institut, que le Comité tint sa première séance le 17 décembre 1898. Mais un Comité n'est pas tout. Il importe que le but à atteindre apparaisse à chacun de ses membres avec une entière précision. En un mot, une pensée directrice est indispensable à la réussite d'efforts collectifs. Roty fut cette pensée. C'est lui qui donna le plan du monument. Il le voulut exécuté par trois artistes ayant vécu à Rome sous le directorat de Jules Lenepveu. Injalbert avait sculpté le buste du directeur de la Villa Médicis ; le marbre est à Rome ; le modèle ornait la demeure de Lenepveu. C'est ce buste, apprécié du peintre, œuvre sobre et puissante, modelée *ad vivum* que Roty proposa de choisir. Une médaille allégorique, composée par

Digitized by Google

Roty à la Villa Médicis, avait été offerte à Lenepveu par un certain nombre de pensionnaires particulièrement attachés à leur directeur. Le peintre s'était montré très sensible à cette marque d'affection. Roty se proposa de reprendre sa composition, de la traduire en un bas-relief qui serait placé au-dessous du buste. Le piédestal serait confié au crayon de Marcel Lambert, artiste au talent délicat, aujourd'hui professeur à l'École des Beaux-Arts et architecte du palais de Versailles.

Ce plan fut aussitôt accepté. Mais où serait posé le monument? Aussi longtemps que la question demeurerait pendante, il serait impossible d'arrêter les détails du piédestal, les proportions du buste et du bas-relief. Le retard involontaire apporté à la solution du problème devait être la source d'un sacrifice douloureux. C'est le 8 décembre 1899 qu'il fut décidé que le monument de Lenepveu serait érigé dans la cour du Musée. On se mit à l'œuvre. Le fondeur reçut le buste; l'architecte traça ses plans; on rédigea les inscriptions; le décret présidentiel autorisant l'érection fut sollicité; le médailleur tenta d'interrompre des travaux commencés pour entreprendre son bas-relief. Pendant ce temps, le porphyre, choisi par Marcel Lambert, extrait des carrières des Vosges, était mis en mains. Des contrats étaient signés. On fixait l'inauguration du monument au deuxième anniversaire de la mort du peintre. L'angoisse du médailleur allait croissant. Chaque jour un travail impérieux, des commandes nouvelles, que l'approche ou les exigences fastueuses de l'Exposition de 1900 ne permettaient pas d'ajourner, rendaient illusoires les promesses qu'il se faisait à lui-même de composer en toute liberté de cœur et de pensée l'œuvre qu'il voulait dédier à son illustre ami. Et les jours succédaient aux jours! Il fallut se rendre à l'évidence. Les derniers délais étaient expirés. Roty, sentant que vous attendiez, dut renoncer, non sans amertume, à parfaire un monument dont l'honneur lui appartiendra quand même!

Digitized by Google

C'est alors que votre Comité fit appel à un statuaire de haut mérite et connu de vous, Louis Noël, l'auteur du *David d'Angers* qui se dresse sur la place de Lorraine, et de la *Muse d'André Chénier*, dont le marbre, imprégné de tendresse maternelle, est l'un des joyaux de votre Musée. C'est Louis Noël qui a bien voulu modeler à la dernière heure, mais sans hâte dangereuse, cette mâle effigie de la Peinture, planant sur des nuages, symbole éloquent du talent de Lenepveu. La déesse a pour fond la Villa Médicis où Injalbert, Roty, Marcel Lambert ont vécu sous le sceptre aimable du peintre angevin ; plus à droite, on distingue le dôme de Michel-Ange, auquel le soleil couchant fait un diadème. A gauche, un cartel rappelle les étapes de la vie du maître : *Angers, Rome, Paris*, le berceau, la source inspiratrice, le champ de bataille.

Qu'était-il donc Lenepveu ? Il était lui, l'aisance italienne et la clarté française. Avouons-le sans feinte. La décoration murale ne compte, en France, que de rares adeptes. Et lorsqu'il s'agit de la peinture des coupoles, plus rares encore sont les maîtres en mesure de triompher des difficultés multiples inhérentes à ce genre d'ouvrages. Par contre, il ne semble pas que nos voisins d'outre-monts aient jamais soupçonné d'obstacles dans l'exécution du décor aérien de leurs monuments. Qu'ils se nomment Corrège, Raphaël, Michel-Ange, Jules Romain, Carrache, c'est avec une prodigalité royale qu'ils multiplient les symboles de la foi chrétienne ou de la Fable sur de vastes parois. Quelque problème que leur oppose l'architecture compliquée d'une voûte, ils l'éludent en se jouant. Ceux-là sont les classiques de la peinture murale. Simon Vouet apporta chez nous, au dix-septième siècle, le secret de leur génie dans la mesure où il lui avait été possible de le dérober. Et lorsque, trente ans plus tard, Colbert, à l'instigation de Le Brun, fonda l'Académie de France à Rome, il fut prescrit aux premiers pensionnaires

Digitized by Google

du palais Capranica de copier pour le Roi les pages maîtresses des classiques de l'art afin de se former à leur école. Qu'est-il advenu dans la suite des temps de ces hauts préceptes? Je n'ai pas à le rechercher ici. Mais, lorsqu'on a rappelé Simon Vouet, Le Brun, Mignard, Flemaël dit Bertholet, Le Moyne, Lafosse, Delacroix, il semble qu'on ait épuisé le cycle restreint des maîtres français qui aient abordé sans défaillance la décoration des coupoles. Je me trompe. Il est au moins un pensionnaire de la Villa Médicis qui, durant son séjour à Rome, se soit souvenu des obligations sagement imposées aux hôtes du palais Capranica. Ce pensionnaire, c'est Jules Lenepveu. Il reste, en ce siècle, le plus grand disciple de ces classiques que je nommais tout à l'heure et nous ayons le droit de saluer en lui le rival heureux des plus habiles décorateurs de l'école française.

Aurais-je l'imprudence d'essayer la description de la coupole de l'ancien Opéra, détruite dans l'incendie de 1873, de celle de l'Opéra construit par Charles Garnier, de celle du Théâtre où nous sommes réunis? Non, Messieurs. Vous êtes, je le conçois, impatients d'entendre d'autres voix que la mienne. Mais une raison majeure empêchera toujours l'analyse éloquente de ces peintures prestigieuses. On a remarqué que Le Brun, dans la décoration de la galerie des Glaces, des salons de la Guerre et de la Paix au palais de Versailles, avait eu l'adresse de résumer l'histoire de Louis XIV à l'aide de quelques figures allégoriques qui, sans cesse, reviennent sous son pinceau dans une attitude imprévue et nouvelle. C'est la Justice, la Victoire, la Rébellion, l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne, la Gloire, Hercule et Minerve. En face des peintures mêmes de Versailles, l'œil ne soupçonne pas ces répétitions volontaires, tant le drame évoqué apparaît symbolisé avec ampleur et justesse. Il a fallu l'attention pénétrante du critique pour découvrir cette sorte d'indifférence de la part du maître à l'endroit des formes qui serviraient de verbe à sa pensée. Ainsi en a-t-il

Digitized by Google

été chez Lenepveu. Les Muses, les Nymphes, Vénus, Apollon, Bacchus, Proserpine et les Heures constituent les emprunts qu'il voudra faire à la théogonie grecque pour satisfaire l'esprit du spectateur, sans jamais cesser de séduire le regard. Il n'emploie, si j'ose dire, que des mots usuels et, malgré cette simplicité de moyens, sa phrase pittoresque, ses groupes, comparables aux stances d'une ode guerrière, revêtent la majesté de fragments d'épopée. C'était un méditatif et un puissant, dont l'esprit est resté baigné de cette franche lumière que j'appelle la clarté française.

Autre était la méthode du peintre s'il avait à tracer une page religieuse ou historique. Sa conscience d'artiste éprouvait alors tous les scrupules. La Fable est un domaine que le poète est libre d'étendre ou de circonscrire à son gré. Nul précepte qui nous interdise d'ajouter aux fictions d'Hésiode ou d'Ovide. Tout au contraire, les dogmes et les actes des aïeux sont le trésor d'un peuple. Quiconque a le noble souci d'être un éducateur, que son outil soit la plume ou le pinceau, ne doit toucher au trésor national qu'avec respect. Lisez, Messieurs, les scènes de la Vie de sainte Valère, la Présentation au Temple, le Martyre de Jeanne d'Arc, le récit magnifique de la Bénédiction de l'église Sainte-Marie, que garde jalousement votre ville ; arrêtez-vous devant l'Entrée de François Ier en 1518, et vous serez frappés de la sévérité de votre compatriote dans l'interprétation pittoresque de ces scènes mémorables. Au prix de quelles études, de quelles recherches incessantes, le peintre est-il parvenu à ce style sobre et précis, ceux-là le pourraient dire qui ont vu ses esquisses, merveilles d'exécution, sortes de miniatures des grandes scènes dont il a couvert les murs de Sainte-Clotilde, de Saint-Sulpice, du Panthéon, de l'Hôpital ou de l'Hôtel Pincé, à Angers.

Mais, avons-nous dit, Lenepveu était lui. Vous l'avez connu. Sa maison natale est à peine disparue. Vous savez comme moi que son berceau fut sans faste. Il ne reçut

Digitized by Google

qu'une instruction sommaire; mais quel profit cet enfant du peuple n'a-t-il pas tiré de l'éducation qui lui fut donnée! Alors même qu'on ne savait rien de ses ouvrages, on se sentait devant lui en face d'un homme supérieur. Modeste, réservé, volontiers silencieux, il imposait par la distinction de ses manières. L'élévation de sa pensée donnait à toute sa personne je ne sais quoi de noble, sans morgue, et d'affable, sans familiarité. Il unissait en lui l'aménité angevine à la dignité de maintien des seigneurs d'autrefois. Mais des vertus plus profondes s'ajoutaient à ces dons visibles. En dépit du mot de La Bruyère qui veut que « personne presque ne s'avise du mérite d'un autre », il ne voulut être qu'un émule auprès de son ami Jules Dauban, qui dut partager avec lui les peintures de l'église Sainte-Marie et accepter la décoration du foyer de ce Théâtre pendant que Lenepveu se chargeait de la coupole. Si je ne craignais d'être indiscret, je révélerais mainte tentative courageuse de votre illustre compatriote en faveur de peintres de sa génération, ou d'artistes plus jeunes dont il appréciait le talent et qu'il savait défendre avec énergie. Dieu lui avait mis au cœur la bonté.

Je ne m'étonne plus, Messieurs, si le peuple, dont il était, se sent fier d'honorer la mémoire de Lenepveu; si les maîtres qui lui survivent dans l'école regrettent de l'avoir perdu; si les hommes les plus éminents de la cité, magistrats, artistes, écrivains, industriels, administrateurs se rallient autour de son nom. Que dis-je? Ce n'est pas votre ville, ce n'est pas votre province qui, seules, se sont levées aujourd'hui pour acclamer Lenepveu. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a voulu associer l'État à la touchante cérémonie où se manifestent votre gratitude et votre respect. M. Henry Roujon, membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts, se faisait un cher devoir de représenter au milieu de vous le ministre dont il est le collaborateur éminent. Empêché à la

Digitized by Google

dernière heure de se rendre à l'appel de votre Municipalité, le Directeur des Beaux-Arts m'a fait le grand honneur de me transmettre la délégation ministérielle. Plus que personne, Messieurs, je reste pénétré de l'insuffisance du mandataire; mais j'étais Angevin, et ce privilège, aux yeux de mon supérieur, eut la valeur d'un titre.

« Fais de nos cités des Corinthes »,

écrivait un jour le poète des *Feuilles d'automne* à votre David, le statuaire du *Bonchamps*. Corinthe, au dire de Pausanias, avait peuplé l'une de ses avenues triomphales de statues d'athlètes de toutes les régions. Puéril décor. Mieux inspirée que Corinthe, Angers n'a voulu dresser sur ses places que les fières effigies de ses fils illustres : René d'Anjou, Beaurepaire, David, Chevreul, Boreau, Bordillon, Garnier, c'est-à-dire un roi plus épris de beauté que de commandement, un homme de guerre irréductible, un statuaire dont les marbres, c'est un mot de Vigny, « ont des veines où coule le sang humain », un savant justement célèbre dans les deux mondes, un botaniste dédaigneux du bruit et de la vogue, un champion des idées nouvelles avec des vertus chevaleresques d'un autre âge, et enfin la charité faite homme dans le Médecin des Pauvres. Il convenait que le monument d'un maître de la couleur complétât, pour aujourd'hui du moins, le cercle d'or des commémorations durables, parure de la cité.

On raconte qu'un vaisseau chargé d'ivoire, de parfums et de tissus précieux allait quitter le port de Carthage. Le jour baissait. Le soleil empourprait au loin les flots de la mer Intérieure dans lesquels on eût dit qu'il plongeait des flèches d'or. La brise de terre gonfla les voiles, et déjà le navire avait dépassé le môle lorsque les matelots, bercés sur les vergues, entonnèrent l'Hymne à la Fortune.

« Grande est la cité qui couvre tous les rivages de ses « comptoirs.

Digitized by Google

« Puissant est le peuple qui sait rendre les nations tribu-
« taires de son commerce !... »

Un Romain, fait prisonnier au lendemain d'une guerre punique, et occupé à construire la digue de Scipion, prêta l'oreille. Un sourire amer éclaira son visage et on l'entendit murmurer :

« Les matelots de mon pays qui sillonnent la mer Tyrrhénienne trompent les heures pendant les nuits d'été en chantant l'*Hymne des Triomphateurs.* »

Qu'est-ce à dire, Messieurs, sinon qu'aux yeux des races latines la gloire est d'essence plus haute que la fortune? Aussi, malgré la fertilité de votre sol, malgré la puissance de votre industrie qui a fondé dans cette contrée tant de grandes maisons, si digne de respect que soit d'ailleurs la richesse lorsqu'elle prend sa source dans le travail, la vertu d'un Garnier, le patriotisme d'un Beaurepaire, le service public d'un Bordillon, administrateur du département aux heures troubles d'une révolution, le génie d'un Chevreul, d'un David ou d'un Lenepveu appellent-ils votre hommage! Nés pauvres, ces hommes ont voulu vivre de peu. Observés dans leur vie intime, ces plébéiens ont été des humbles. Surpris dans le silence du laboratoire ou de l'atelier, le savant et l'artiste ont donné l'illusion d'ouvriers voués au plus rude labeur. C'est qu'en effet, Messieurs, tout homme de pensée est un artisan ; mais, lorsque la Providence a fait d'un homme l'élu de la science ou de l'art, tel est le caractère élevé de son activité qu'il laisse dans la mémoire des peuples un sillage lumineux qui permet aux générations successives d'épeler son nom et soustrait son œuvre à l'oubli. Ces privilégiés sont des victorieux ; ce sont des artisans de gloire. Honneur à vous, Messieurs, pour la pénétration de votre culte envers les artisans de gloire! Honneur à vous qui avez le noble souci de voir les Angevins illustres se survivre dans le bronze des apothéoses ; à vous qui avez à cœur que les grands disparus se dressent sur toutes vos

Digitized by Google

places comme des demi-dieux de la cité ! Soyez remerciés pour la strophe touchante que vous ajoutez aujourd'hui à l'*Hymne des Triomphateurs !*

Remise du Monument

Discours de M. Jules Lefebvre, Membre de l'Institut, Président du Comité de souscription

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Vous venez d'entendre l'histoire du monument de Lenepveu. Il est votre œuvre non moins que la nôtre. Angers et Paris se sont donné la main pour rendre hommage à la mémoire d'un maître, votre compatriote. J'ai la mission de remettre le monument à M. le Maire d'Angers. Je dois cet honneur à mon titre de Président du Comité de souscription. Je ne saurais oublier, d'autre part, que Jules Lenepveu a fait partie de l'Académie des Beaux-Arts pendant trente années. Il m'est particulièrement agréable en ce moment de m'acquitter d'une tâche flatteuse, à titre de confrère de l'homme distingué, serviable, discret, plus empressé, ce semble, à se faire oublier qu'à laisser soupçonner le riche talent qui lui avait été dévolu, les dons supérieurs dont étaient fiers ses proches, ses amis et ses émules. Mais notre Secrétaire perpétuel va prendre la parole au nom de notre Compagnie et rendre à notre confrère, toujours regretté, l'hommage du souvenir que nous lui gardons tous.

Au nom du Comité de souscription, j'ai l'honneur de remettre officiellement le monument de Lenepveu à sa ville natale.

Digitized by Google

J.-E. Lenepveu, Membre de l'Institut et Directeur de l'Académie de France

Discours de M. Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts

MESSIEURS,

L'hommage que vous rendez à notre confrère Jules Lenepveu est déjà si complet qu'il me suffit d'y ajouter en peu de mots celui de l'Académie des Beaux-Arts. Il aimait notre compagnie autant qu'il y était aimé ; il l'a honorée pendant trente-trois ans. Son souvenir y est toujours entouré de haute estime, de cordiale reconnaissance, de vifs regrets. Ces sentiments y dureront autant que ses contemporains et ses élèves, que tous ceux à qui il a été donné d'admirer ce beau talent et d'apprécier ce noble caractère.

Lorsqu'il vint, en 1865, y occuper le siège d'Auguste Hesse, il était déjà l'un des maîtres de cette école savante et inspirée, vigoureuse et délicate, hardie et sage, qui s'efforçait, entre le romantisme épuisé et le réalisme naissant, de maintenir la tradition classique en l'unissant au sens de la vie moderne. Il méritait pleinement ce beau titre de peintre d'histoire dont il s'honorait. Aucun de ses contemporains ne traduisait, avec un plus vif sentiment de l'art, avec une inspiration plus sincère, avec une exécution plus ferme, un idéal où se mêlaient les grands souvenirs de l'antiquité, les croyances du christianisme, et cette observation constante de la nature et de la vie sans laquelle toute peinture est factice et froide.

C'est votre race et votre pays, Messieurs, qui avaient mis dans son cœur le besoin de croire et d'aimer, joint à cette force contenue du caractère qui fait l'originalité de vos

Digitized by Google

grands hommes. Lenepveu était bien le compatriote de René et de Marie d'Anjou, de Joachim du Bellay et de David d'Angers. Comme eux, il adorait cette vallée, ce ciel, ce climat, qui mettent une affection si profonde au cœur de tous leurs enfants. Leur présence ou leur souvenir ont rempli sa vie ; le meilleur peut-être de son œuvre, il l'a exécuté pour vous.

Mais de la charmante et célèbre déclaration de Joachim du Bellay, il n'acceptait que la moitié. Du Bellay se trouvait exilé à Rome et se plaignait :

> Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeulx
> Que des palais romains le front audacieux ;
> Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine ;
> Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin ;
> Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
> Et plus que l'air marin la doulceur angevine.

Lenepveu, lui, dans la ville éternelle, avait trouvé une seconde patrie. Pensionnaire de la Villa Médicis, il avait subi le charme profond qui s'exhale des ruines augustes, de leur majesté victorieuse des hommes et du temps, de la terre illustrée par le peuple-roi et sanctifiée par le sang des martyrs. Son âme antique et chrétienne y avait trouvé les inspirations qui se marquent dans ses premières œuvres et ont toujours dominé sa production.

Il revenait à Rome en 1872 comme directeur de cette même Académie de France. Les souvenirs qu'il y a laissés, le respect dont il était entouré, l'affection qu'il inspirait, malgré la réserve qui était comme la pudeur de cette âme délicate, ces sentiments sont attestés par le monument même que nous allons inaugurer et qui est l'œuvre de ses anciens pensionnaires.

A cet hommage, déjà bien éloquent, je puis en joindre un autre. Le prédécesseur de Lenepveu dans la direction de l'Académie de France, notre illustre et vénéré confrère Ernest Hébert, aurait voulu venir lui-même apporter ici

Digitized by Google

l'hommage de son estime de son affection. Il en a été empêché par son grand âge et la rigueur de la saison ; mais il m'écrivait hier une lettre que je regarde comme un devoir de vous lire, car elle est un titre d'honneur pour la mémoire de Lenepveu :

« La température étant devenue moins clémente, je viens vous prier, mon cher ami, de vouloir bien rendre hommage en mon nom aux qualités de cœur du modeste et grand artiste dont vous allez prononcer l'éloge à Angers.

« Ces qualités, j'ai pu les reconnaître quand, en 1873, Jules Lenepveu est venu me remplacer à Rome dans mes fonctions de directeur de l'Académie de France. Je devais m'effacer et disparaître ; il ne l'a pas permis et a voulu prendre pour lui les soucis et les charges de la situation, ne m'en laissant que les agréments.

« Grâce à cette confraternité artistique, à cette courtoisie qui ne s'est pas démentie un instant, j'ai pu terminer les œuvres commencées dans cette belle Villa Médicis où j'ai fait ma carrière et passé les plus belles années de ma vie.

« Je vous serai donc très reconnaissant, si vous voulez bien m'aider à m'acquitter de ma dette de cœur, en disant quelque chose de ma profondre gratitude pour notre regretté confrère. »

« Modeste et grand artiste », voilà, Messieurs, le jugement définitif porté sur votre compatriote par un maître de l'art contemporain.

Oui, Lenepveu fut un grand artiste ; mais il n'était pas de ceux qui font leur cour à la popularité, à ce que le poète appelle la « grande impudique ». Il était modeste et se tenait loin du bruit, poursuivant la réalisation de son haut idéal dans le recueillement et le silence, peu connu de la foule, hautement estimé de ses pairs. Comparez cette dignité aux sacrifices que tant d'autres font à la vogue, mettant leur gloire en viager, et décidez qui, d'eux ou de lui, a fait le meilleur usage de sa vie et de son talent.

Digitized by Google

La fortune lui devait une revanche et il la reçoit aujourd'hui par vos soins, Messieurs. Il est juste qu'il en soit ainsi. Paris possède une maîtresse page de Lenepveu avec le plafond de l'Opéra, dans le monument auquel Charles Garnier, le plus intime de ses amis, avait voulu l'associer; mais il n'a pas su tout ce qu'il perdait le jour où disparaissait Lenepveu; il a eu d'autres favoris d'un an ou d'un jour. Vous, Messieurs, vous l'apréciiez à sa valeur. Aussi a-t-il pris soin de vous laisser la marque durable de son affection et de son souvenir. Votre Musée conserve ses esquisses et ses dessins, les premières pensées de ses principales œuvres. Un de vos monuments a reçu le meilleur de son talent, avec l'admirable décoration murale de l'hospice Sainte-Marie.

Vous lui marquez aujourd'hui votre reconnaissance d'une manière digne de vous et de lui. La consécration par le pays natal d'une gloire acquise au loin, le laurier d'or sur le berceau, est-il pour une carrière d'artiste récompense plus souhaitable? Soyez remerciés, Messieurs, par tous les amis de Jules Lenepveu et surtout par cette seconde famille que fut pour lui l'Académie des Beaux-Arts.

Acceptation du Monument

Discours de M. Charles Bouhier, avoué honoraire, président d'honneur du Comité de souscription, maire d'Angers.

MESDAMES,
MESSIEURS,

M. Jules Lefebvre vient de faire à la Ville la remise du monument que le Comité, constitué sous sa présidence, a érigé pour honorer et perpétuer la mémoire de Jules-Eugène Lenepveu.

Digitized by Google

La Ville le reçoit avec la plus vive gratitude et je suis certain de rendre fidèlement la pensée de tous les Angevins en affirmant que nulle offrande ne pouvait leur être plus agréable et leur aller plus droit au cœur. Nous devrons l'image de notre illustre concitoyen, non pas seulement à une admiration locale, toujours un peu suspecte d'excès, mais à l'hommage précieux qu'ont voulu rendre à un maître vénéré ses élèves et ses émules. Cette consécration de nos propres sentiments, venue du dehors et de haut, légitime et accroît l'orgueil de notre cité.

Elle a, en effet, toujours apprécié Jules-Eugène Lenepveu comme l'un de ses fils qui lui faisaient le plus d'honneur ; elle l'a suivi avec un intérêt affectueux dans sa longue et brillante carrière, applaudissant, tout heureuse, au succès qui en marquait chaque étape ; elle a même tenu, témoignage exceptionnel de maternelle admiration, à décorer l'une de ses plus belles voies du nom du grand peintre, encore vivant, dont la carrière artistique n'avait jamais fléchi ; de l'un des meilleurs hommes qui fussent, par l'élévation du caractère, la droiture du cœur et la noblesse de l'intelligence.

Il nous semblait que nous lui devions témoigner de la reconnaissance pour l'éclat rayonnant qu'il avait donné à son nom et qui nous faisait fiers de lui : les cités, comme les familles, sont heureuses et s'honorent des gloires pures venues d'elles.

Aussi fut-ce pour nous tous, quand prit fin cette vie féconde, un deuil cruel dont la blessure est encore vive après deux ans passés. Pourtant, ce nous est aujourd'hui une consolation d'une pénétrante douceur que d'avoir entendu parler de lui comme a su le faire, au nom de M. le Ministre des Beaux-Arts, notre éloquent compatriote, M. Henry Jouin, et, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, son secrétaire perpétuel, l'éminent professeur en Sorbonne, M. Larroumet. On ne saurait mieux dire, ni avec autant de

Digitized by Google

compétence. Vous avez été frappés comme moi de l'élévation de pensée, de la science artistique, de la justesse et du charme avec lesquels ils ont fait revivre le talent comme le caractère du regretté Jules-Eugène Lenepveu.

Il serait téméraire à moi de tenter, après eux, de remettre en lumière les hautes qualités artistiques qui caractérisent la virtuosité et la maîtrise de notre grand peintre. Je dois modestement me borner au rappel de son œuvre locale et à l'indication des titres qui lui ont mérité l'hommage que lui rendent aujourd'hui, dans cette enceinte, ses rivaux unis à ses concitoyens, après lui avoir ouvert les portes de l'Institut, conféré une chaire de professeur à l'École des Beaux-Arts, la direction de l'École de Rome, sa place au Conseil supérieur, et, entre autres distinctions, la rosette de la Légion d'honneur.

Ces récompenses sont venues à lui par le seul appel de sa valeur qui s'imposait, car son caractère répugnait à tout ce qui pouvait ressembler à l'intrigue, au bruit, à l'égotisme, à ce qu'on appelle, en langage pratique, « le savoir faire » ; il n'était pas de ceux qui violent le succès. De plus, comme l'écrivait en 1878 M. Charles Garnier, le célèbre architecte de l'Opéra : « Lenepveu, c'est la modestie incarnée », et M. Jules Lefebvre, tout à l'heure, nous disait : « Il était plus empressé à se faire oublier qu'à laisser soupçonner le riche talent qui lui avait été dévolu. »

Il a été l'un des grands noms de la peinture historique, la plus noble, la plus difficile, celle qui exige à la fois un ensemble de qualités rares et aussi une abnégation et un désintéressement qui ne se rencontrent plus guère ; trop d'artistes à idéal moins élevé quittent leur voie pour des productions moins laborieuses et plus rémunératrices.

Son désintéressement, il en a fait profiter sa ville natale en même temps que de son talent. Elle avait aidé sa vocation à ses débuts ; il n'a jamais voulu l'oublier. Jules San-

Digitized by Google

deau disait de la reconnaissance que c'était une liqueur qui ne se conservait que dans des vases d'or, s'aigrissant dans les petites âmes et parfumant les grandes. Or, Lenepveu, pour les légers subsides d'encouragement que lui avait alloués la cité, ne croyait jamais s'acquitter suffisamment envers elle ; et, cependant, quelle disproportion existe entre ce qu'il a reçu et donné ! Dieu veuille que la Ville, pour son intérêt aussi bien que pour sa gloire, ait beaucoup de fils comme celui-là !

En effet, il a enrichi notre Musée de bon nombre de ses toiles ; il lui a offert ses tableaux peints en loges, sa première œuvre, médaillée au Salon de 1847 : *Le Martyre de saint Saturnin* ; là sont aussi les cartons de ses décorations murales de Paris et de Grenoble, les modèles du Grand escalier du Louvre et le portrait du peintre Mercier, son premier maître, à qui, en tout temps et en toutes occasions, il a manifesté des sentiments d'affectueuse estime et de touchante piété filiale.

Il a fait plus : en pleine possession de son talent et s'arrachant aux séductions des grands milieux artistiques où le succès lui assurait une place active et prépondérante, il est venu s'enfermer au cours des années 1857, 1858, 1862, 1866 et 1878, dans la maison des pauvretés et des douleurs, je parle des Hospices d'Angers, pour en décorer la chapelle de fresques admirables et consolantes ; il a voulu donner aux misères et aux souffrances de sa ville la vision charmante de chefs-d'œuvre aujourd'hui renommés, vers lesquels s'acheminent chaque jour des pèlerins du grand art.

Son talent, si fécond en ressources, savait varier ses productions ; aux Hospices, nous le voyons profondément empreint de sentiments religieux et d'une piété émouvante ; nous pouvons, en ses toiles mythologiques ou symboliques, admirer une grâce légère, toujours noble et pure.

En 1870-1871, la ville vient de reconstruire son théâtre incendié ; il faut décorer le plafond de la salle et le budget

Digitized by Google

s'en effraie, mais bien à tort, car Lenepveu se présente généreusement, lui, le peintre célèbre, l'auteur du plafond de l'Opéra ; et, de sa palette, sortent ces délicieuses et splendides scènes qui se déroulent autour de la coupole, dominant cette salle. Notre illustre concitoyen a donné à notre théâtre un plafond rival de celui qu'il a peint, sur demande, pour l'Opéra.

Plus tard, en 1892, ce travailleur infatigable cherchait ce qu'il pourrait faire encore pour sa ville natale ; il avait soixante-douze ans, mais l'âge n'avait nullement altéré la sûreté de la main qui tenait le pinceau, ni la netteté de la vue, nécessaire au dessinateur et encore plus au coloriste ; il pensa à notre exquis hôtel Pincé, ce bijou d'architecture du XVIe siècle, et là, il écrivit cette superbe page d'histoire locale : *l'Entrée de François Ier à Angers en 1518*.

Cependant, celui à qui nous rendons aujourd'hui un public et solennel hommage n'était pas seulement un éminent artiste, un peintre désintéressé, pratiquant le culte de la ville où était son berceau, et ayant mérité pour ces motifs notre admiration et notre reconnaissance ; mais c'était encore une âme délite, un noble caractère et un grand cœur, que vous, ses camarades et ses rivaux, et nous, ses concitoyens, nous ne pouvions nous défendre d'aimer.

Nul n'avait un souci plus profond de la dignité humaine, et sa conscience n'a jamais parlementé et surtout transigé avec un abandon de principe, avec un abaissement ou une compromission ; ce grand timide s'est toujours tenu debout et inflexible en face des sollicitations, des coteries et des triomphes faciles ; et, quand, navré de douloureuses défaillances, il en voulait fuir l'amertume, il se réfugiait dans son labeur sain et réconfortant.

J'ai déjà cité Charles Garnier ; trois lignes encore de lui : « Lenepveu est un puritain de l'honneur et de l'amitié. Il aime les nouveaux, il les protège, mais il veut qu'ils suivent un droit chemin ; il devient féroce et s'exaspère lorsqu'il

Digitized by Google

voit le grand art abandonné, la loyauté oubliée et le devoir trahi. » — Il est là, tout entier, notre grand et cher artiste, amoureux jaloux du Beau, du Vrai, du Bien. Qu'ajouterais-je à ce qui a été si complètement et si bien dit?

Et, d'ailleurs, sur les vertus privées et les qualités du cœur de Lenepveu, je n'ai rien à vous apprendre, à vous ses élèves et ses amis, qui l'avez connu de plus près et avez profité du charme délicat de son intimité, d'autant plus riche qu'il ne la prodiguait point banalement; pour en être, il fallait la mériter; s'y voir admis constituait une garantie de valeur intellectuelle, et une cordiale poignée de main de lui était un honneur.

Ceux-là surtout pourraient vous parler de son exquise familiarité et aussi de ses dévouements si délicats en leur forme et si sûrs dans leur direction qui ont vécu davantage à côté de lui; par exemple, pour n'en nommer qu'un seul entre autres, son compatriote et frère d'armes dans la bataille de la vie et de l'Art, Jules Dauban, son éminent collaborateur à la chapelle des Hospices et au foyer du Théâtre. Il nous révélerait ce qu'il y avait de bienveillance affectueuse et de charmant abandon sous la distinction un peu froide, au premier abord, du grand brave homme qu'il était.

Je m'abstiens de parler de sa sœur qu'il a tant aimée et des autres membres de sa famille. Car eux, plus encore que tous, connaissent ce que valaient l'âme et le cœur de celui qu'ils ont perdu. Je ne veux point aviver leur douleur et ne puis qu'unir à leur deuil le deuil de la cité. Je les remercie d'avoir bien voulu nous entourer ici, le jour où Paris et Angers glorifient le frère et l'oncle qu'ils n'ont plus. On éprouve quelque adoucissement au chagrin, quand le cher mort est honoré dans la mémoire de tous et que s'étend, jusque sur l'élite du pays, le profond regret de celui qu'on pleure.

M. le délégué du Ministre, tout à l'heure, après avoir rappelé, eu sa langue pure et colorée, les effigies de fils

Digitized by Google

illustres que la ville d'Angers avait déjà dressées sur ses places, ajoutait en visant notre Lenepveu : « Il convenait que le monument d'un maître de la couleur, complétât, pour aujourd'hui du moins, le cercle d'or des commémorations durables, parure de la cité. »

Quelqu'un, prévenant le désir de la ville d'Angers, a pris l'initiative de donner une réalisation immédiate de cette convenance. Le mérite, et aussi l'honneur, en reviennent à l'un des plus anciens élèves de notre peintre, à un artiste de grand talent et de grand cœur, aujourd'hui membre de l'Institut, M. le graveur Roty, dont le burin est connu du monde entier et qui a eu cette bonne fortune rare d'être entré dans l'universelle popularité, grâce à son aimable et allégorique *Semeuse* gravée sur notre petite monnaie d'argent. Quelle gracieuse image circule avec elle en toutes mains, et quelle idée juste elle représente ! Eh ! oui, l'épargne, le travail, sous toutes formes, « sèment » cette modeste pièce d'un franc, en vue d'une récolte, ou d'intérêt légitime, ou de forces productives et nécessaires, ou de bienfaisance ; et en ayant sous les yeux la figure de la *Semeuse*, on ne devrait pas avoir le courage de l'emploi abusif et injustifié ; elle constitue à elle seule le plus suggestif des conseils et la meilleure leçon de choses.

Ce grand médailleur s'était réservé la tâche de graver la plaque du monument offert à la Ville ; mais, comme l'a dit M. Henry Jouin, rapportant ses mécomptes de force majeure, il a dû « renoncer, non sans amertume, à parfaire un monument dont l'honneur lui appartiendra quand même ».

M. Roty avait, dès l'éclosion de sa pensée, groupé autour de son projet et pour son exécution des collaborateurs de premier ordre, également élèves de Lenepveu : M. Injalbert, dont le ciseau a sculpté entre autres œuvres si réputées, les figures de *l'Hérault*, de *l'Orbe*, de la *Source du Lèze*, du *Tibre* et d'*Hippomène*, a bien voulu reproduire pour nous le buste par lui modelé à la Villa Médicis ; M. Marcel Lam-

Digitized by Google

bert, qui a dessiné la stèle que domine l'image de Lenepveu, est, vous le savez, l'auteur d'un projet de restauration de l'Acropole d'Athènes, si parfait qu'il n'a rencontré nulle opposition, forçant l'unanimité des suffrages.

Il en est un autre qui s'impose à notre gratitude ; je parle de l'un des virtuoses de la statuaire, M. Louis-Noël qui, sur la prière de M. le Président du Comité, et avec un empressement aussi délicat que désintéressé, a bien voulu, en remplacement de M. Roty empêché, composer et graver lui-même la plaque commémorative qui complète d'une façon si heureuse le monument de Lenepveu, car son ciseau renommé est doublé d'une fine pointe de burin. M. Louis Noël n'est plus un étranger ici : nous lui devons notre statue de David, *la Muse d'André Chénier*, l'un des plus précieux joyaux de notre Musée et aussi le monument de l'abbé Subileau, dans la chapelle du petit Mongazon. Je pourrais énumérer d'autres œuvres de lui, peut-être plus célèbres, mais j'aime mieux, en vieux Angevin, fier de sa ville d'adoption, ne parler que de celles qui l'ornent, afin de pouvoir dire à leur auteur : vous avez acquis à Angers « droit de cité ».

Je n'ai pas encore reconnu toutes les obligations que nous sommes heureux d'avoir contractées envers les bonnes volontés auxquelles nous devons l'offrande de ce jour.

Il a fallu réunir, j'allais dire syndiquer, dans une action commune et pratique, les regrets, les admirations et les gratitudes ; en diriger l'effort et en atteindre le but ; pour cela un Comité s'est formé sous une présidence de haute et sympathique autorité, celle de M. Jules Lefebvre, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur. Ce n'est pas l'importance de ces distinctions qui nous intéresse dans les fonctions d'organisateur qu'a bien voulu accepter cet artiste, qui a atteint les sommets glorieux où l'on n'est plus discuté, après avoir donné la *Vérité*, la *Cigale*, la *Fiancée*, et tant d'autres toiles si appréciées des *dilettanti* de la palette. J'ai lieu de croire que, si le modeste Lenepveu avait

Digitized by Google

pu rêver une journée d'apothéose, sous la préparation d'un Comité, il eût été heureux d'y voir, à la présidence, un des maîtres de l'art qu'il appréciait le plus, un des grands ouvriers de la peinture historique, celle à laquelle il avait voué son pinceau. Le cœur et le talent vont bien ensemble et je remercie M. Jules Lefebvre de nous l'avoir prouvé.

Je suis sûr qu'il m'approuvera de ne pas oublier, après lui, son zélé Secrétaire, aussi le Secrétaire général de l'École nationale des Beaux-Arts, un érudit en matière d'esthétique et une délicieuse plume dont je pourrais citer de belles et bonnes œuvres. Je passe et, en modeste admirateur des alentours de mon clocher, je ne veux relever en lui qu'une qualité qui, naturellement, en engendra d'autres : il est né et a fait ses études au pays d'Anjou. Et je remercie M. le Ministre des Beaux-Arts, dans la nécessité de choisir un délégué pour le représenter officiellement à cette cérémonie, d'avoir eu la pensée délicate d'opter pour un compatriote de Jules Lenepveu. Cette désignation est d'autant plus heureuse et mieux justifiée que M. Henry Jouin aime, d'une affection particulière, les hommes et les choses de sa ville natale, et qu'il ouvre, tout grands, son cœur et sa main aux jeunes artistes qui s'en réclament. Il se rappelle et pratique avec une activité infatigable la belle maxime que René Choppin, le célèbre jurisconsulte angevin du XVIe siècle, inscrivait en tête de ses savants *Commentaires* sur nos vieilles coutumes locales : « C'est un advis de Socrate, si on demande à quelqu'un d'où il est, de respondre que l'on est cosmopolite ; mais celui-là est beaucoup plus respectueux qui fait estat et donne le premier lieu de ses services à ceux de son pays. »

Il nous est agréable d'adjoindre, dans notre gratitude, au Président et au Secrétaire, chacun des membres du Comité d'initiative et d'organisation, qui a préparé l'érection du monument, et aussi les souscripteurs généreux qui en ont assuré l'achèvement.

Qu'il me soit permis encore de rendre hommage au con-

Digitized by Google

cours de notre Société des Amis des Arts et à son distingué président, M. Gilles-Deperrière ; ils se sont fait, ouvriers de la première heure, les actifs propagateurs de la pensée de M. Roty.

La Municipalité a voulu que la remise solennelle du monument de Lenepveu fût une fête pour tous les Arts, et vous avez chanté, par notre vieille et chère Société Sainte-Cécile, dont on ne compte plus les médailles et les palmes d'or, une cantate disant en beaux vers ce que je n'ai pas su si bien dire en prose : le talent du peintre et la vertu de l'homme. Heureusement, vous avez eu le brillant discours de M. Henry Jouin, et M. le Secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts est si bien doué, qu'il a pu donner une nouvelle forme, le charme particulier de la poésie, à son admiration.

Il a su rencontrer, sans grande difficulté, je l'avoue, car ici il en est peu qui ne le lui eussent désigné, — un jeune compositeur de grand talent à qui sourit l'avenir.

Je dois des remerciements sincères à M. de Romain, dont la science musicale et le dévouement ne se constatent plus, tant il nous y a accoutumés. Il n'a pas hésité à interrompre une lointaine villégiature pour venir nous apporter, en se chargeant d'organiser la partie musicale, le talent de son expérience et de son goût si sûr.

Un tout jeune homme, ancien élève de l'École régionale des Beaux-Arts et aujourd'hui à l'École nationale, nous a donné le dessin du programme ; j'espère que, plus tard, quand le succès rayonnera sur son œuvre et qu'il retrouvera son gentil dessin d'aujourd'hui, il se dira : « J'ai collaboré à la fête d'un maître, né comme moi à Angers, et cela m'a porté bonheur. »

La Musique municipale a tenu à honneur d'y participer et tous ceux ici qui la connaissent se féliciteront de son harmonieux concours.

Enfin, si nous avons pu nous réunir dans cette enceinte,

Digitized by Google

sous la coupole de Lenepveu, nous le devons à M. Barbe qui, sans prendre garde à ses intérêts entravés, nous a ouvert généreusement son théâtre ; il a voulu, lui aussi, donner son concours à la glorification d'un artiste.

J'ai fini, et pourtant je ne saurais oublier d'adresser l'expression de ma gratitude à vous tous, Mesdames et Messieurs. L'éclat de la fête, sa signification et sa portée, sont donnés surtout par cette assistance d'élite. Elle s'est unie à l'œuvre du Comité du monument de Jules Lenepveu ; elle nous a suivis dans nos sentiments de sympathique admiration pour l'homme à qui ses élèves et ses émules ont dédié le monument qu'ils viennent d'offrir à la Ville reconnaissante.

Vous avez tous compris, et c'est pour cela que vous avez répondu à notre invitation, qu'un peuple s'honore en honorant ses grands morts, et que les images de marbre ou de bronze qui conservent leur durable souvenir sur les places publiques d'une cité, en même temps qu'elles acquittent une dette sociale, se dressent comme de stimulants exemples.

J.-E. Lenepveu, président de la Société amicale des Angevins fixés à Paris

Discours de M. Chéramy, président de la Société du « Vin d'Anjou », à Paris

Messieurs,

Après les paroles éloquentes que vous venez d'entendre, j'aurais mauvaise grâce à retenir plus longtemps qu'il ne convient votre bienveillante attention. Les orateurs qui m'ont précédé ont rendu à Lenepveu le juste hommage qui lui est dû. Ils vous ont rappelé sa haute conscience artistique, son noble souci de l'idéal, son culte pour le grand art, son extrême bonté, toutes les rares qualités de son intelligence et de son cœur.

Digitized by Google

La ville d'Angers peut être fière d'avoir donné le jour à un homme qui fut tout à la fois un artiste éminent, une âme exquise et, dans la plus haute acception du terme, un homme de bien.

Après ces éloges si mérités, si rigoureusement conformes à la vérité, que pourrais-je ajouter, si ce n'est d'inutiles redites? Pourtant, Messieurs, la Société du « Vin d'Anjou », au nom de laquelle je parle, ne pouvait se désintéresser et rester muette dans cette imposante cérémonie. La Société du « Vin d'Anjou », permettez-moi de vous le rappeler d'un mot, est la réunion des Angevins fixés à Paris qui, plusieurs fois dans l'année, trouvent plaisir à se retrouver, à évoquer en commun les souvenirs plus ou moins lointains de la chère patrie d'origine, dans des fêtes amicales, où chacun s'applique à apporter cette bonne humeur, cette urbanité cordiale, cette douceur angevine qui sont partout et toujours les traits reconnaissables et caractéristiques de tout véritable Angevin.

Le premier président de notre Association a été notre illustre compatriote Chevreul. Après lui, Lenepveu a bien voulu accepter de le remplacer et devenir notre président honoraire. Nous avons donc envers lui une dette particulière de reconnaissance et d'affection.

C'est cette dette que nous venons acquitter aujourd'hui.

Notre président actuel, l'éminent docteur Motet, devait prendre la parole en notre nom.

Une indisposition le retient à Paris, et nos collègues m'ont demandé de le remplacer. Je me sens, Messieurs, profondément heureux, profondément honoré et fier de la tâche que je remplis en ce moment, et d'être ici l'interprète des Angevins de Paris pour rendre un public hommage à notre ancien et vénéré président.

Dans ce temps, où l'on abuse un peu des statues, c'est un noble spectacle que celui d'une grande cité honorant, avec un si particulier éclat, l'un de ses enfants, dont la pure

Digitized by Google

renommée est à l'abri de toute critique, dont le nom respecté, au milieu des acclamations qu'il soulève, ne peut éveiller l'apparence même d'une contradiction et s'impose à la sympathie et à l'estime de tous.

Oui, je le répète, c'est un noble et réconfortant spectacle que celui qui nous est offert par cette belle fête : un homme, qui fut vraiment supérieur par l'intelligence et par le cœur, glorifié en dehors de toute espèce de parti pris politique ou autre, glorifié en pleine justice, en pleine sincérité, en pleine sérénité, par l'unanimité de ses concitoyens reconnaissants.

Que Lenepveu soit publiquement remercié de nous avoir procuré cette noble et salutaire émotion !

Emportons au fond de nos âmes le souvenir de cette fête patriotique, où il n'est question que de l'amour des arts, de hautes pensées, de beaux exemples à suivre, des plus purs sentiments d'union, d'apaisement et de concorde !

Grâces en soient rendues à Lenepveu d'abord. Grâces en soient rendues ensuite à vous tous, Messieurs, et à la noble ville d'Angers.

II

COUR DU MUSÉE

J.-E. Lenepveu, président d'honneur de la Société des « Amis des Arts » d'Angers

Discours de M. Gilles-Deperrière, président de la Société des « Amis des Arts »

MESDAMES,
MESSIEURS,

M. le Maire et le bureau du Comité ont réservé au Président de la Société des Amis des Arts l'honneur de parler

Digitized by Google

ici, au moment où le brillant cortège que vous formez viendrait assister à l'enlèvement du voile qui, il y a un instant à peine, recouvrait encore le monument que nous inaugurons solennellement.

Je m'acquitte avec empressement de cette mission.

En votre nom, je salue le bronze chargé de transmettre aux générations futures l'image, pieusement et artistement rendue, des traits de Jules-Eugène Lenepveu, du maître peintre qu'Angers s'honore si justement, avec un légitime orgueil, d'avoir vu naître.

Vous en faites le dépôt au Musée d'Angers, vous le confiez à la demeure qui sûrement eût été celle du choix de celui dont il est le portrait vivant, si sa modestie bien connue ne se fût effrayée à la simple pensée de se voir transmis à la postérité, et ne vous eût arrêté dans le mouvement juste et légitime qui vous animait.

Libres d'agir, ne l'ayant pas consulté quand il pouvait vous répondre, vous ne pouvez mieux faire, et vous vous honorez vous-mêmes par l'hommage que vous rendez au concitoyen, à l'artiste, à l'homme de cœur qu'il était, en lui élevant un monument dans le temple des Arts de sa ville natale.

Il avait accepté de compter au nombre des présidents d'honneur de la Société que je représente; sa mémoire est de celles qui seront à tout jamais gardées dans notre compagnie; son exemple ne cessera d'être cité à tous les jeunes, comme celui du plus laborieux de leurs devanciers, et pour leur montrer à quelle hauteur un talent peut s'élever par un travail incessant, et la volonté de ne rien laisser échapper de sa pensée ou de ses doigts qui ne fût réfléchi, étudié et rendu avec une conscience impeccable.

C'est un délicat et charmant usage que celui de mêler les fleurs aux cérémonies principales de la vie.

Lenépveu les aimait, il était habile à faire ressortir leurs formes et leurs couleurs puissantes ou aimables de son pin-

Digitized by Google

ceau. Il les faisait courir en guirlandes gracieuses dans ses compositions décoratives; il savait les mettre dans les mains de ses personnages ou les en parer.

Que celles que vous apportez ici, et dont nous entourons son buste, soient considérées comme un hommage de plus rendu à sa mémoire !

III

A L'HOTEL DE VILLE

Du Musée, le cortège s'est rendu par les boulevards à la Mairie. L'escalier qui donne accès à la grande salle des fêtes est transformé. Ce ne sont partout que fleurs et plantes élégamment disposées par le maître horticulteur, M. Verrier-Cachet. Le coup d'œil est charmant.

Les honneurs sont faits avec infiniment de bonne grâce par M. Ch. Bouhier et ses adjoints.

A la table d'honneur prennent place M. le Maire et ses adjoints; M. Henry Jouin, MM. les Membres de l'Institut, les Sénateurs et les Députés.

Le punch, ou mieux le champagne et le vin d'Anjou, sont servis par M. A. Vassé, propriétaire du café du Mail.

Dès le début du punch, MM. les Membres de l'Institut devant partir à 5 heures, M. Ch. Bouhier a porté le toast suivant :

MESSIEURS,

Tout à l'heure, dans une autre enceinte, il a été dit, je crois, ce qu'il était juste et ce qu'il convenait qu'il fût dit, à la mémoire de notre cher et regretté Lenepveu, et aux coopérateurs de son monument ainsi que de la Fête d'inauguration.

Dans cette réunion d'un caractère plus intime et moins solennel, la Ville d'Angers, que j'ai l'honneur de représenter, n'a-t-elle point d'omissions à réparer et de vœux à exprimer ?

Digitized by Google

Pour moi, j'estime n'avoir pas encore complètement rempli la tâche agréable et flatteuse que mes fonctions municipales m'ont dévolue.

Si, à très juste titre, notre cité a toujours été renommée pour le culte passionné par elle rendu à tous les Beaux-Arts, c'est que, il faut le dire à son éloge, douée d'un esprit élevé, elle sait apprécier ce qui est vraiment beau, et que son cœur comprend et aime ceux de ses enfants qui ont consacré ou qui consacrent leur labeur et leur vie à réaliser ses aspirations.

Un littérateur, d'un esprit aussi fin que pénétrant, M. Émile Deschanel, père de M. le Président de la Chambre, a dit :

« L'art, c'est la nature interprétée par une âme pour d'autres âmes. »

Eh bien ! Messieurs, et c'est à vous plus particulièrement que je m'adresse, MM. les délégués de l'Académie des Beaux-Arts, s'il est une cité où l'âme de David, de Lenepveu et la vôtre, ont trouvé et trouvent qui les suive et les comprenne, c'est la nôtre, qui entend être et demeurer, plus peut-être que d'autres capitales de province, la Ville des Arts et des Lettres.

Cette ambition que je constate, si vous la jugez excessive et incomplètement justifiée, prouve du moins la sincérité de nos aspirations et de nos sentiments.

Aussi, que ce ne soit pas pour vous un sujet d'étonnement si votre présence ici, que je salue, est considérée non seulement comme un éclatant hommage à la valeur artistique et morale de Jules-Eugène Lenepveu, mais encore comme une marque d'estime à ses concitoyens ; — et le Maire d'Angers a grand plaisir à vous en remercier.

Il y a huit jours, je présidais la distribution des prix de notre École Régionale des Beaux-Arts, et l'exposition remarquable des essais de ses élèves me suggérait de doux rêves ; en pensée, je voyais déjà plusieurs de nos jeunes gens gravir peu à peu les sommets les plus élevés de la sculpture et de la peinture, passant de leurs excellents guides d'aujourd'hui, sous votre haute et savante direction, Messieurs !... et je me disais : il en est parmi eux qui honoreront de leur nom, à leur tour, la Ville de leur berceau et de leurs premières études.

Au nom de la Ville d'Angers, je bois aux arrivés à la gloire qui ont bien voulu être des nôtres aujourd'hui ; mais je bois aussi au renom à venir des meilleurs élèves de notre école, — c'est-à-dire que je bois au Présent et à l'Avenir.

Puis, M. Larroumet, membre de l'Institut, en quelques paroles charmantes, a remercié la Ville d'Angers de sa gracieuse hospitalité. A Angers, où le culte de l'art est si fécond, les membres de l'Institut se trouvent pour ainsi dire chez eux. Après avoir rappelé que nulle part on ne fait

Digitized by Google

de plus grands sacrifices pour les gloires locales qu'à Angers, et après avoir constaté que la ville d'Angers occupe une place d'honneur dans l'histoire artistique de la France, M. Larroumet a terminé en disant que Lenepveu doit être proposé à l'admiration et à la tendresse de tous, et il a porté un toast à l'art angevin et à la prospérité de la ville d'Angers.

M. Bodinier, au nom des membres du Parlement et du Conseil général, a porté un toast à la Municipalité d'Angers.

M. Beauvais, secrétaire général de la préfecture, dit que beaucoup de notabilités lui ont exprimé le regret de ne pas voir M. le préfet Delpech à cette fête. M. Delpech eût été heureux d'assister à cette cérémonie, car il aimait à s'associer à toutes les manifestations de l'art.

Il rend hommage aux Angevins, qui savent honorer leurs grands hommes, de Dumnacus à Chevreul, en passant par René d'Anjou, Beaurepaire et tant d'autres.

Qu'on ne lui parle plus de la mollesse ni de la lenteur angevines ; si tant est que *bis dat qui cito dat,* les Angevins ont prouvé qu'en fait de cœur ils ne sont ni lents ni mous. Ils n'ont mis que deux ans à honorer la mémoire de l'illustre peintre Lenepveu.

M. Beauvais porte un toast aux Angevins !

M. Henry Jouin prononce ensuite les stances qui suivent, très applaudies par l'auditoire :

Toast de Paris

Paris vous doit un toast, et je le porte !
Des Angevins, si j'affronte le feu,
C'est que Paris, inquiet, fit en sorte
D'avoir quelqu'un des vôtres dans son jeu.

Donc, c'est Paris qui par ma voix s'exprime.
D'un tel honneur je me sens plein d'orgueil...
— Tiens !... tiens !... voilà que j'ai perdu la rime !...
— Nous sommes tous confus de votre accueil.

Angers est la cité par excellence.
Gardant du Beau le culte souverain,

Digitized by Google

A ses grands morts, c'est avec opulence
Qu'elle décerne et le marbre et l'airain.

Puis, attentive et bonne en toutes choses,
Votre cité des humbles prend souci ;
Aux ouvriers de ses apothéoses
Dans sa largesse, elle fait fête aussi !

— Tout cœur bien né dépasse la mesure.
Cessant de voir la cause dans l'effet,
Rendant la moindre obole avec usure,
Sa gratitude efface le bienfait.

Souffrez qu'au nom de vos hôtes, je lève
Mon verre à l'Art, soleil quotidien
De votre Anjou, pays de forte sève !
A Lenepveu ! l'exemple et le lien !

A la suite de ce toast, M. Laurent Bougère, député, boit à l'union intime des Angevins de Paris et de ceux d'Angers.

Les invités de M. le Maire d'Angers prennent alors congé et quittent l'Hôtel-de-Ville à 5 h. 1/2. La cérémonie était terminée.

Chacun reconnaissait qu'elle avait été particulièrement brillante, ce dont on félicitait hautement la Municipalité et parfaitement ordonnée, ce qui était dû à l'intervention artistique et dévouée de l'aimable M. Jules Breton auquel reviennent de droit de sincères compliments et mille remerciements.

Enfin, que M. de Romain, pour revenir à la partie artistique de la solennité, nous permette de lui dire combien nous avons apprécié l'autorité et le sentiment d'art, la compréhension large et précise dont il a fait une fois de plus preuve, en menant à la victoire, secondé par des soldats de premier ordre, la belle œuvre musicale de Jean Huré.

Nos bien sincères félicitations aussi à M. Cambon, qui a dirigé en maître la page admirable qu'est la *Marche héroïque* de Saint-Saëns, et nos compliments cordiaux à M. Louis Boyer, dont les musiciens ont fait excellente figure auprès d'artistes de premier ordre.

Digitized by Google

IV

Visite officielle aux peintures de l'Hospice général

(*Lundi 15 octobre 1900*)

On sait que les peintures murales de Lenepveu à l'Hospice Sainte-Marie ont souffert. M. le Maire d'Angers voulut mettre à profit la présence d'un délégué de l'Administration des Beaux-Arts en conduisant lui-même M. Jouin devant ces peintures afin de lui faire constater *de visu* les détériorations qu'elles ont subies et l'urgence d'une réparation sérieuse. En conséquence il retint à sa table, le lundi 15, M. le délégué du Ministère. La visite projetée eut lieu ensuite. Nous empruntons au *Patriote de l'Ouest* les détails qui suivent :

A deux heures et demie, un landau à deux chevaux amenait M. Jouin, accompagné de Mme Jouin et de sa charmante fillette ; MM. Charles Bouhier, maire d'Angers ; Dauban, inspecteur de l'enseignement du dessin.

La voiture s'est arrêtée devant la grande porte d'entrée de la Chapelle où les visiteurs ont été reçus par MM. les membres de la Commission administrative, MM. Guichard, Beucher, Guy et Proust, ainsi que par MM. Dervieu, économe, et Touchet, secrétaire de l'Administration. M. Henri Guifard, l'habile décorateur, ancien élève de Lenepveu et Dauban, avait bien voulu prolonger de vingt-quatre heures son séjour à Angers pour assister à l'examen des peintures.

Dans la cour d'honneur s'étaient groupés, d'un côté les vieillards valides de l'hospice, de l'autre les femmes et les enfants assistés, filles et garçons.

Mme la Supérieure a été présentée à M. Henry Jouin qui, après s'être entretenu avec les administrateurs, a passé au milieu de la population hospitalisée, ayant pour chacun un mot aimable.

Digitized by Google

Au moment où les visiteurs allaient pénétrer dans la Chapelle, une petite fille et un garçonnet se sont présentés à eux et ont offert un bouquet à M. Henry Jouin et à M. Charles Bouhier, tandis qu'une jeune fille hospitalisée récitait, à l'adresse du secrétaire de l'École des Beaux-Arts, un compliment de bienvenue.

M. H. Jouin a paru très touché de cette attention délicate. Il a remercié par quelques paroles bien senties et a demandé le compliment qu'il gardera en souvenir de l'hôpital d'Angers.

En l'honneur de sa visite, M. Jouin a réclamé pour les hospitalisés congé de l'après-midi, faveur qu'on s'est empressé de lui accorder et qui a mis le comble à la joie de la population, qui déjà avait été l'objet des libéralités du représentant en notre ville du Ministre de l'Instruction publique.

MM. Jouin, Bouhier, Dauban et Guifard sont entrés ensuite dans la chapelle où ils ont longuement examiné les admirables peintures murales de Lenepveu.

Ils se sont concertés sur ce qu'il y avait à faire pour les restaurer. M. Guifard s'est déclaré tout disposé à s'occuper de ces restaurations dont le projet comporte déjà un volumineux dossier.

De son côté, M. Jouin a promis de faire tout ce qui dépendrait de lui pour obtenir la participation de l'État dans la restauration des superbes peintures de Lenepveu.

A 4 heures, M. Henry Jouin s'est retiré avec M. le Maire, très heureux de la visite prolongée qu'il venait de faire à l'Hôpital.

Ayant appris que M. le Dr Guichard avait offert la décoration du fronton de la chapelle, par Carrier-Belleuse, après avoir félicité le donateur, M. Jouin a fait espérer que l'administration des Beaux-Arts tiendrait à honneur d'être représentée à l'inauguration du fronton qui, sans doute, coïnciderait avec l'achèvement de la restauration des peintures murales.

On ne s'expliquerait peut-être pas le compliment de bienvenue récité par une jeune hospitalisée, si l'on ne savait

Digitized by Google

que M. Jouin, en sa qualité de Trésorier du Comité de souscription du monument de Lenepveu, avait fait remettre à M. le Maire une somme de 70 francs, afin que, le dimanche 14 octobre, les vieillards de l'Hospice fussent associés à la fête de « leur peintre » en bénéficiant d'un supplément d'ordinaire. Une tasse de café leur avait été offerte au moment où, sur le Théâtre d'Angers, on exécutait devant une assistance d'élite l'*Hymne à Lenepveu*.

Les libéralités du Comité de souscription ne se sont pas bornées à cette subvention à la vieillesse infirme. Une somme de 300 francs à été versée par M. Jouin à M. le comte de Romain, pour les artistes de l'orchestre ; M. le Trésorier avait également prié M. Jules Breton de remettre 100 francs à M. Boyer pour la caisse de la musique Municipale et les employés du Théâtre ont reçu de M. Jouin 70 francs à titre de gratification.

Nous serions oublieux si nous ne signalions, comme un complément heureux de la fête d'inauguration, l'excellente pensée de M. Alfred Jubien qui a fait tirer en brochure et vendre à la porte du Théâtre, au profit des pauvres, une intéressante notice sur les œuvres de Lenepveu, dont le manuscrit est de toute valeur, ayant été rédigé par le peintre lui-même.

Digitized by Google

ANNEXES

I

Comité de souscription

Présidents d'Honneur

MM.

ROUJON (Henry), (C. ✻), directeur des Beaux-Arts.
DELPECH, (O. ✻, I. ✿), préfet de Maine-et-Loire, à Angers.
JOXÉ, (✻), député de Maine-et-Loire.
BOUHIER (Charles), avoué honoraire, maire d'Angers [1].

Membres d'Honneur

MM.

DELABORDE (comte Henri), (C. ✻), secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Beaux-Arts, membre du Conseil supérieur d'enseignement de l'École nationale des Beaux-Arts.
DUBOIS (Paul), (G. C. ✻), membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts.
GUILLAUME (Eugène), (G. C. ✻), membre de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, directeur de l'Académie de France à Rome.
HÉBERT (Ernest), (G. C. ✻), membre de l'Institut, ancien directeur de l'Académie de France à Rome.
HENNER (Jean-Jacques), (O. ✻), membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur d'enseignement de l'École nationale des Beaux-Arts.

Président

M. LEFEBVRE (Jules), (C. ✻), membre de l'Institut.

[1] Nommé président d'honneur du Comité en mai 1900.

Digitized by Google

Membres

MM.

Aïvas (A.), (O. A. ✠), architecte de la Ville, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers,

Allar (A.-J.), (O. ✻), professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

Baron (A.), adjoint au maire d'Angers.

Beignet (A.), (O. A. ✠), vice-président, non résident, de la Société centrale des architectes français, à Angers.

Bernier (S.-L.), (O. ✻), membre de l'Institut.

Bessonneau, (O. ✻), manufacturier, à Angers.

Bodinier (Guillaume), sénateur de Maine-et-Loire, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Boulanger (Isidore), (O. A. ✠), premier adjoint au maire d'Angers.

Brunclair, peintre, conservateur du Musée d'Angers.

Cormeray (Georges), peintre, membre de la commission du Musée d'Angers.

Coutan (J.-F.), (O. ✻), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

Dauban (Jules), (✻), correspondant de l'Institut, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, à Angers.

Deperrière (Gilles), président de la Société des Amis des Arts d'Angers.

Dubos (Adrien), président de la Société des architectes de l'Anjou, à Angers.

Dussauze (J.), (O. I. ✠), architecte départemental, conservateur du Musée Turpin-de-Crissé, à Angers.

Dutert (C.-L.-F.), (O. ✻), membre du Conseil supérieur d'enseignement de l'École nationale des Beaux-Arts.

Gauvin (R.), adjoint au maire d'Angers.

Huault-Dupuy, président d'honneur de la Société des Amis des Arts d'Angers.

Hugues (D.-J.-B.), (✻), professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

Injalbert (J.-A.), (O. ✻), professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

Jacquet (Achille), (✻), membre de l'Institut.

Jubien, (O. ✢), avocat, membre de la Société des Amis des Arts d'Angers.

Lorin, (O. I. ✠), avoué à Rambouillet, correspondant du Ministère, ancien président de la Société amicale des Angevins résidant à Paris.

Digitized by Google

LAMBERT (Marcel), (✻), professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

MAREAU (le docteur), (O. I. ✪), membre de la commission du Musée, professeur d'anatomie à l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers.

MARQUESTE (L.-H.), (O. ✻), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

MAX RICHARD, (O. ✻), ancien député de Maine-et-Loire, président d'honneur de la Société des Amis des Arts d'Angers.

MERCIÉ (Antonin). (C. ✻), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

MERSON (Luc-Olivier), (✻), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

MICHEL (Auguste), (O. A. ✪), conservateur du Musée d'antiquités d'Angers.

MOROT (Aimé), (✻), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

MOTET (A.), (O. ✻), membre de l'Académie de médecine, président d'honneur de la Société amicale des Angevins résidant à Paris.

NÉNOT (H.-P.), (O. ✻), membre de l'Institut.

NOEL (Tony). (✻), membre du Conseil supérieur d'enseignement de l'École nationale des Beaux-Arts.

PAULIN (E.-J.-B.), (✻), professeur à l'École nationale des Beaux-Arts,

PIHIER, (✻), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Angers.

PROUST (E.), (O. A. ✪), avocat, adjoint au maire d'Angers.

ROTY (L.-O.), (O. ✻), membre de l'Institut.

RUILLÉ (Vicomte Ernest DE), (C. ✠), président d'honneur de la Société des Amis des Arts d'Angers.

Secrétaire-Trésorier

M. JOUIN (Henry), (✻), secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts.

II

Première séance du Comité

Le Comité formé, en vue d'élever un monument à LENEPVEU, peintre d'histoire, membre de l'Institut, s'est réuni pour la première fois, le 17 décembre 1898, sous la présidence de M. Joxé, maire d'Angers, député de Maine-et-Loire. Les décisions prises au cours

Digitized by Google

de cette séance ont été aussi importantes que nombreuses. Il a paru nécessaire d'en conserver le souvenir sous une forme précise. C'est pourquoi nous avons cru devoir publier le procès-verbal de la réunion, afin que chacun des membres du Comité pût être mis en possession d'un exemplaire de ce document.

Le Bureau.

PROCÈS-VERBAL

Aujourd'hui, samedi 17 décembre 1898, le Comité Lenepveu s'est réuni au palais de l'Institut, dans l'atelier de M. Roty, graveur en médailles, membre de l'Institut, sous la présidence de M. Joxé, député de Maine-et-Loire et maire d'Angers, l'un des présidents d'honneur du Comité.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Jules Lefebvre, comte Henri Delaborde, Ernest Hébert, Luc-Olivier Merson, Nénot, Roty, membres de l'Institut ; Max Richard, ancien député de Maine-et-Loire ; Gilles-Deperrière, président de la Société des Amis des Arts d'Angers ; Coutan, Hugues, Injalbert, Marcel Lambert, professeurs à l'École nationale des Beaux-Arts, et Henry Jouin, secrétaire de l'École, qui a accepté les fonctions de secrétaire-trésorier du Comité.

Se sont excusés : MM. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts ; Beignet, Guillaume Bodinier, Brunclair, Jules Dauban, Dubos, Huault-Dupuy, Lorin et Paulin.

M. Jules Lefebvre, président du Comité, devait diriger les débats, mais, M. Joxé, maire d'Angers, étant présent, M. Lefebvre le prie de vouloir bien occuper le fauteuil de la présidence. Tous les membres présents ayant applaudi à la délicate proposition de M. Jules Lefebvre, M. Joxé accepte la présidence, et la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la lecture de la délibération du Conseil municipal d'Angers, en date du 25 novembre. La parole est donnée à M. Henry Jouin pour la communication de ce document.

La délibération du 25 novembre comprend trois parties. Dans la première, M. le Maire expose au Conseil l'initiative que « trois maîtres de notre école contemporaine », MM. Injalbert, Roty et Marcel Lambert, ont bien voulu prendre dans le but d'honorer la mémoire de leur ancien maître, Jules-Eugène Lenepveu, par l'exécution d'un monument qui serait placé à Angers.

Dans la seconde, M. Proust, adjoint, fait savoir au Conseil que « l'administration avait d'abord accepté l'entrée du Logis Barrault comme emplacement du monument à élever à Lenepveu, mais depuis de longues années déjà il est question de relier la terrasse du Musée au Jardin fruitier par un escalier monumental, afin

Digitized by Google

d'obtenir l'entrée du Musée sur le boulevard du Roi-René ». En conséquence, M. Proust « croit devoir proposer la terrasse du Musée comme emplacement pour le monument de Lenepveu ». Toutefois, M. Proust ajoute que sur la terrasse en question « le monument sera peut-être moins en vue pendant quelques années, mais, dans l'avenir, il se trouvera mieux placé sur ce point qu'en aucun autre lieu ».

Dans la dernière partie de la délibération municipale, M. Goblot, conseiller, s'exprime ainsi : « A la Société des Amis des Arts, je m'étais élevé contre le choix de la terrasse, car je croyais que l'entrée du Musée par le boulevard ne serait pas faite avant de longues années, et que le monument, placé du côté du Jardin fruitier, n'aurait été vu par personne. » M. Goblot ajoute que, si l'administration compte exécuter prochainement des travaux d'accès par la terrasse, il ne voit plus d'inconvénient à l'acceptation de ce point pour le monument.

La lecture de la délibération municipale étant achevée, un membre propose de remercier M. le Maire d'Angers pour l'empressement qu'il a mis à seconder les vues du Comité et aussi pour les termes gracieux dans lesquels il a parlé des auteurs du monument devant le Conseil municipal.

L'assemblée ratifie cette proposition, puis la discussion est ouverte sur l'emplacement proposé pour le monument.

M. le Président informe le Comité des observations respectueuses qui lui ont été soumises à Paris au sujet de l'emplacement désigné.

M. Gilles-Deperrière a la parole. Il est d'avis que l'entrée du Musée par la terrasse du Jardin fruitier présentera des difficultés de plus d'un genre, en raison de la différence de niveau, et surtout de l'absence de parallélisme entre la galerie David et le boulevard.

M. Nénot, membre de l'Institut, se fait expliquer la disposition du terrain et des bâtiments. On trace sous ses yeux un plan sommaire. Il estime que les difficultés prévues sont d'une solution facile. On peut esquiver adroitement le défaut de parallélisme et faire que le monument qui serait placé sur la terrasse ne fût aperçu que par les personnes qui auraient gravi l'escalier projeté. Dans ces conditions, le monument se trouverait au milieu d'un terre-plein que l'on dit être de 25 mètres de profondeur. MM. Marcel Lambert, Injalbert et Roty l'exécuteraient à l'échelle nécessaire, après avoir pris connaissance des emplacements disponibles.

M. Max Richard demande la parole. Il rappelle qu'étant conseiller municipal, il fut chargé de faire un rapport sur les travaux à exécuter en vue d'établir l'entrée du Musée par le boulevard du Roi-René. Ce rapport lui fut demandé à l'occasion de l'inauguration solennelle du buste de David d'Angers, par Toussaint. Or, cette inauguration eut lieu le 12 mars 1863. Il s'est donc écoulé trente-

Digitized by Google

six ans depuis lors, et le projet d'avenue et d'escalier monumental, adopté en principe en 1863, n'a pas cessé d'être à l'étude.

On demande à M. le Président s'il peut assigner une date approximative à l'exécution du plan de 1863.

M. le Maire répond qu'il n'est pas en mesure d'indiquer l'époque à laquelle les finances de la Ville permettront de résoudre la question posée.

M. Gilles-Deperrière propose d'abandonner le double projet de placer le monument Lenepveu soit sur la terrasse de la galerie David, soit dans la cour actuelle du Musée, et d'adopter l'angle de la rue Lenepveu et de la rue des Poëliers. A ce point de la ville, une expropriation est reconnue nécessaire. Un pan coupé deviendra disponible. On pourrait y placer une fontaine que surmonterait le buste de Lenepveu. Le monument du peintre serait ainsi placé à proximité de la maison natale de l'artiste et dans la rue qui porte son nom. M. Deperrière reconnaît toutefois que la réalisation de son plan ne peut être obtenue avant quelques années ; aussi invite-t-il M. Marcel Lambert à prévoir dans l'exécution de son monument : 1° son emplacement provisoire dans la cour du Musée; 2° son transport sur la terrasse de la galerie David ; 3° enfin son transfert éventuel dans la rue Lenepveu.

M. Marcel Lambert répond que le problème est insoluble. S'il prépare son piédestal pour la cour du Musée, il le concevra en harmonie avec l'architecture du Logis Barrault. Si on lui assigne la terrasse du côté du boulevard, il devra se préoccuper de la perspective à donner au monument, qui, à cette place, sera complètement isolé; tandis que dans la rue Lenepveu il serait, au contraire, adossé à une paroi. Il est évident qu'on ne peut exécuter une œuvre d'architecture susceptible d'être transportée en divers endroits sans encourir le reproche d'avoir fait un travail qui ne sera nulle part dans son cadre naturel.

L'assemblée partage l'avis de M. Marcel Lambert.

Un membre demande à M. le Maire d'Angers si l'expropriation de l'immeuble de la rue Lenepveu, qui permettrait l'érection d'un monument dans cette rue, est résolue. M. le Maire répond que cette expropriation peut tarder. Devant cette réponse, le Comité renonce à envisager la rue Lenepveu comme devant être le lieu choisi pour le monument du peintre.

M. Henry Jouin demande la parole.

Tout d'abord, dit-il, la prudence conseille de ne pas adopter la terrasse du Musée. Il s'excuse de prendre acte du témoignage de M. Max Richard, qui vient de rappeler que l'entrée monumentale du Musée par le boulevard était à l'étude au Conseil municipal voilà trente-six ans ! Il évoque la crainte manifestée par l'honorable M. Proust, adjoint au maire, dans la séance du 25 novembre

Digitized by Google

dernier, lorsque ce magistrat a dit en parlant de la terrasse : « En cet endroit le monument sera peut-être moins en vue pendant quelques années. » Ces paroles ne renferment-elles pas l'indice de difficultés pressenties par l'honorable M. Proust, et qui le laissent en défiance sur l'exécution prochaine de travaux importants et coûteux ? Or, nous entrevoyons une inauguration possible pour 1899 ; nous est-il permis d'accepter que notre effort aura eu pour terme un hommage éphémère, les applaudissements de la cité durant une heure ou deux, après quoi le monument érigé à l'homme que nous aimons retombera dans l'oubli, l'isolement, le silence, parce que des circonstances indépendantes de la volonté de tous feront que ce monument ne sera pas visible ! M. Jouin rappelle enfin, dans le même ordre de pensées, la déclaration de l'honorable M. Goblot, conseiller municipal, qui avait voté, à la Société des Amis des Arts, pour que le monument fût placé dans la cour du Musée, et qui ne s'est rallié au second projet que sous la clause de travaux prochains sinon immédiats.

M. Jouin demande respectueusement à M. le Président, maire d'Angers, de vouloir bien obtenir du Conseil municipal que M. Marcel Lambert, architecte du monument, soit autorisé à choisir la cour du Musée, ce point étant plus propice au succès de l'hommage qui nous occupe.

Car, poursuit M. Jouin, si la prudence nous conseille de ne pas songer à la terrasse pour y élever le monument de Lenepveu, la logique nous suggère le même raisonnement. Élevons le débat. Lenepveu est un peintre. La terrasse, rendue accessible au moyen d'un escalier monumental, deviendra, je l'accorde, une seconde entrée du Musée, mais le visiteur qui aura pris cette voie pénétrera dans la grande galerie de David d'Angers. Il lui faudra parcourir cette galerie, puis deux autres salles également remplies d'ouvrages du statuaire angevin, puis une nouvelle galerie de sculptures antiques et modernes avant d'atteindre à l'escalier intérieur qui conduit aux salles de tableaux où se trouvent exposées les peintures de Lenepveu. Le trajet est long et le buste du peintre paraîtra relégué loin de son domaine. Vous aurez fait de Lenepveu, si j'ose me servir de cette expression, l'introducteur du Musée David et des galeries de sculpture. L'image du peintre ne serait pas en son lieu sur la terrasse. Si le souvenir d'un maître angevin doit être évoqué sur ce point, c'est celui de David d'Angers, de même que le buste de Guillaume Bodinier a sa place indiquée dans la cour de l'hôtel Pincé, si généreusement offert à la Ville par ce peintre éminent, de même que le buste de Godard-Faultrier devrait être placé sous l'entrée grandiose du Musée d'archéologie créé, soutenu, développé et offert à la Ville par Godard-Faultrier ; de même, enfin, que le buste de Lenepveu a sa place naturelle dans la cour du

Digitized by Google

Musée, sur le seuil du vestibule d'honneur, pour ainsi dire sur la première marche de l'escalier qui conduit aux salles de tableaux. Car, ne l'oublions pas, cette cour, cette entrée du Musée dont nous parlons, ne cesseront jamais d'être ce qu'elles sont aujourd'hui au point de vue de l'aspect et de l'utilité. L'entrée par la terrasse, si elle s'exécute, ne sera que la « seconde entrée ». Les artistes qui, chaque jour, se rendent aux galeries de peinture, les élèves de l'École régionale des Beaux-Arts, le public, les habitués de la Bibliothèque de la ville sont à jamais tenus de traverser la cour du Musée, et le monument de Lenepveu, placé là, sera visible pour l'élite intellectuelle de la cité.

Enfin, Messieurs, ajoute M. Jouin, non seulement la prudence et la logique commandent de se rallier à cette solution, mais une question de convenance vient corroborer encore les raisons énoncées. On a dit que la cour du Musée, de dimensions restreintes, ne pouvait contenir qu'un monument discret et d'un caractère en quelque sorte intime. N'est-ce que cela, messieurs? Il y aurait lieu de se réjouir d'exigences locales qui nous rappelleraient, si nous avions pu les oublier, les vertus aimables du peintre. L'homme que nous voulons honorer était modeste, réservé, volontiers silencieux. Il se fût effrayé de tout hommage public. Élevons-lui un monument qui n'ait rien de tapageur ou de prétentieux. Demandons à dresser son buste au centre de la cour de l'antique logis Barrault, à quelques pas de cette école où l'adolescent s'est formé sous la conduite du peintre Mercier, à quelques pas aussi de ces galeries de peinture où ses toiles occupent un si haut rang. Il sera, dans la cour du Musée, l'introducteur naturel de ces galeries.

M. Max Richard s'empresse de dire que les paroles de M. Jouin traduisent la pensée des membres de la Société des Amis des Arts d'Angers, dont le vote unanime a été conforme au vœu qui vient d'être développé.

L'ordre du jour appelle la communication du projet du monument.

M. Marcel Lambert, surpris par le temps, n'a pu faire qu'un tracé sommaire du monument, qui se composera d'une stèle ornée surmontée du buste du maître, par M. Injalbert, et décorée, sur sa face antérieure, d'un bas-relief, par M. Roty, représentant *la Peinture*.

Des remerciements sont votés aux trois artistes.

L'ordre du jour appelle la lecture de la circulaire relative à la souscription.

M. Jouin donne communication de ce texte, que l'on trouvera ci-après.

Lecture est également donnée, par M. Jouin, de la liste définitive des membres du Comité.

Digitized by Google

M. Gilles-Deperrière donne lecture d'une lettre de M. Lenepveu de Lafont exprimant la profonde sympathie de la famille du peintre pour l'œuvre dont s'occupe notre assemblée.

M. Hugues demande à M. le Président si le Comité est en droit d'espérer que la Ville d'Angers pourra coopérer à la souscription. M. le Maire se propose de porter la question devant le Conseil municipal.

M. Roty, au nom de M. Jules Lefebvre, qui vient de quitter la salle de réunion, et au nom de tous les membres présents, remercie M. le maire d'Angers d'avoir bien voulu présider la séance. Il le prie en même temps d'être l'interprête du Comité auprès de la Municipalité et du Conseil qui, dès la première heure, ont accueilli avec une si parfaite bienveillance le projet conçu par les anciens élèves et les amis de Lenepveu.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Président, Membre de l'Institut,
Jules LEFEBVRE.

Le Secrétaire,
Henry JOUIN.

III

Appel aux Souscripteurs

Le peintre J.-E. Lenepveu, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Académie de France à Rome, professeur et membre du Conseil supérieur d'enseignement à l'École nationale des Beaux-Arts, est décédé le 16 octobre 1898.

Ses amis, ses confrères, les anciens pensionnaires de l'Académie de France sous son directorat, ses compatriotes, ses collègues de la *Société des Amis des Arts d'Angers*, de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, de la *Société amicale des Angevins résidant à Paris*, qui se l'étaient attaché comme président d'honneur, se sont aussitôt constitués en Comité d'initiative et de souscription en vue d'ériger un monument au maître disparu.

Trois artistes de haut mérite, anciens prix de Rome, ayant vécu à la Villa Médicis dans l'intimité de Lenepveu : M. Injalbert, statuaire, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, officier de la Légion d'honneur ; M. Roty, graveur en médailles, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut ; M. Marcel Lambert, architecte du palais de Versailles, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, chevalier de la Légion d'honneur, ont spontané-

Digitized by Google

ment accepté d'exécuter le monument de leur ancien directeur, qui les honora de son amitié jusqu'à sa mort.

D'accord avec la Municipalité d'Angers, le Comité a été d'avis que le monument en question devait être érigé dans la ville natale du peintre. Par une décision régulière du Conseil municipal d'Angers, en date du 25 novembre 1898, il a été résolu que le monument de Lenepveu prendrait place à l'entrée du Musée de peinture où sont réunies et conservées tant d'œuvres excellentes de l'artiste angevin.

Le Comité, assemblé le 17 décembre 1898 au Palais de l'Institut, sous la présidence de M. Joxé, député de Maine-et-Loire et maire d'Angers, a pris connaissance du projet auquel se sont arrêtés MM. Injalbert, Roty et Marcel Lambert. Ce projet ayant reçu l'approbation unanime des membres présents, la souscription a été déclarée ouverte.

Les fonds souscrits à Paris seront recueillis par les soins du secrétaire-trésorier du Comité, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, à Paris.

Les fonds souscrits à Angers seront recueillis par les soins de M. Gilles-Deperrière, président de la *Société des Amis des Arts d'Angers,* 4, rue Talot, à Angers.

Nous gardons l'assurance que les élèves, les confrères, les amis, les compatriotes, les admirateurs de Jules Lenepveu, tous ceux qui, l'ayant approché, ont pu apprécier la droiture et la distinction de l'homme, auront à cœur de répondre à notre appel afin que la mémoire du maître soit dignement honorée.

IV

Souscription

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts	400	»
Le Conseil municipal d'Angers	1.000	»
Le Conseil général de Maine-et-Loire.	500	»
La famille Lenepveu, par les mains de M. Paul de Viefville, président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris.	1.500	»
MM.		
Aïvas, architecte de la ville à Angers	100	»
Allar, statuaire à Paris.	20	»
Ambrière (d'), château de la Fourterie, Savennières. . .	5	»
André (L.), à Angers.	10	»
Anonyme (Un), à Angers	10	»
A reporter.	3.545	»

Digitized by Google

Report	3.545	»
Augereau, à Angers	10	»
Ballu (Camille), conservateur des hypothèques à Valognes	10	»
Baron, adjoint au maire d'Angers	10	»
Baron (Jules), député de Maine-et-Loire	20	»
Barrias (Ernest), membre de l'Institut	20	»
Barrias (Félix), artiste peintre à Paris	20	»
Baugey (Mlle Louise), à Angers	5	»
Beignet, vice-président non résident de la Société Centrale des Architectes de l'Anjou	20	»
Benjamin Constant, membre de l'Institut	20	»
Bernier (Louis), membre de l'Institut	20	»
Bernier, architecte à Angers	10	»
Bessonneau, manufacturier à Angers	100	»
Beziau, économe de la Compagnie des Omnibus à Paris	10	»
Biotteau (Mme), à Angers	20	»
Blanc (Joseph), professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts	10	»
Blanchard, statuaire	5	»
Blavier (Mme), à Angers	100	»
Blois (le comte de), sénateur de Maine-et-Loire	20	»
Bodinier (Guillaume), sénateur de Maine-et-Loire	25	»
Bomier (Georges), inspecteur de l'École nationale des Beaux-Arts	10	»
Bordeaux-Montrieux, à Angers	50	»
Bordier (Louis), à Angers	50	»
Boré (Lucien), à Angers	20	»
Bougère (Ferdinand), député de Maine-et-Loire	20	»
Bouguereau, membre de l'Institut	20	»
Bouhier (Ch.), avoué honoraire, à Angers	20	»
Boulanger (I.), conseiller d'arrondissement, adjoint au maire d'Angers	10	»
Briand (Jules), conservateur du Musée de Château-Gontier (Mayenne)	1	»
Chagnias (Robert), à Angers	10	»
Chaplain, membre de l'Institut	20	»
Charnacé (de), à Angers	5	»
Chesneau, à Angers	3	»
Chevrollier, à Angers	10	»
Frouin-Chevrollier (Mme Vve), à Angers	10	»
Chicotteau, secrétaire de la mairie à Angers	5	»
Clamens (Jean), à Angers	20	»
Cochin (A.), à Angers	20	»
A reporter	4.304	»

Digitized by Google

Report	4.304	»
Convers, à Paris	5	»
Cormeray (G.), président d'honneur de la Société des Amis des Arts à Angers	25	»
Cornée-Vétault (Mme Hélène), à Lille (Nord)	10	»
Corroyer, membre de l'Institut	20	»
Coutan, membre de l'Institut	50	»
Dauban, membre du Comité de la Société des Amis des Arts à Angers	100	»
Daumet, membre de l'Institut	20	»
David d'Angers (Robert)	20	»
Delpech, préfet de Maine-et-Loire	40	»
Denais (Joseph), à Paris	10	»
Deperrière (Gilles), président de la Société des Amis des Arts, à Angers	100	»
Descottes, à Angers	5	»
Detaille, membre de l'Institut	100	»
Douet (Dr), à Angers	10	»
Duplessis (Georges), membre de l'Institut	20	»
Dubois (Paul), membre de l'Institut	50	»
Dubois (Th.), membre de l'Institut	10	»
Dubos, architecte, membre du Comité de la Société des Amis des Arts à Angers	20	»
Dussauze, architecte du département, conservateur du Musée de l'Hôtel Pincé, à Angers	25	»
Dufay-Vallin, à Angers	20	»
D'Espouy, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts	10	»
Ferrary (Léopold), statuaire	5	»
Flameng (Léopold), membre de l'Institut	20	»
Flameng (François), professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts	20	»
Garnier (Mme veuve Charles), à Paris	100	»
Gauvin, adjoint au maire d'Angers	10	»
Germond (Émile), à Angers	10	»
Gérôme, membre de l'Institut	20	»
Grandmaison (de), député de Maine-et-Loire	20	»
Grolleau et Cie, facteurs de pianos, à Angers	10	»
Guichard (Dr A.), à Angers	25	»
Guifard, peintre à Paris	200	»
Guillaume (Eugène), membre de l'Institut	20	»
Hébert (Ernest), membre de l'Institut	50	»
Henner, membre de l'Institut	20	»
Huault-Dupuy, président d'honneur de la Société des Amis des Arts, à Angers	50	»
A reporter	5.554	»

Digitized by Google

Report	5.554	»
Huet, chef du cabinet de M. le Préfet de Maine-et-Loire	5	»
Hugues, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts.	20	»
Humbert, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts	5	»
Jagot (Dr), à Angers	5	»
Jamin (Prosper), à Angers	10	»
Joûbert (Joseph), à Angers	20	»
Jouin (Henry), secrétaire de l'École Nationale des Beaux-Arts	50	»
Joxé, député, ancien maire d'Angers	30	»
Jubien, commissaire de la Société des Amis des Arts à Angers	100	»
Labatut, statuaire	5	»
Labessière, à Angers	5	»
La Bourdonnaye (le vicomte de), député de Maine-et-Loire	20	»
Larroumet (Gustave), membre de l'Institut	10	»
Larroumet (La Société des Amis des Arts, au nom de M. Larroumet, membre de l'Institut, pour l'abandon fait par lui à la souscription, du remboursement de ses frais de déplacement pour venir à Angers donner sa conférence sur J.-E. Lenepveu)	100	»
Lefebvre (Jules), membre de l'Institut	50	»
Lemesle (Prosper), à Angers	50	»
Lenepveu (Ch.), membre de l'Institut	10	»
Lepage (Dr), à Angers	5	»
Lépicier (P.), à Angers	10	»
Le Roux, lieutenant au 6e génie à Angers	5	»
Leroy (L.-A.), commissaire de la Société des Amis des Arts à Angers	10	»
Livache, à Angers	20	»
Lorin, avoué à Rambouillet	20	»
Louis-Noël, statuaire, à Paris	10	»
Magne (Lucien), architecte, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts	20	»
Manceau, à Cholet	5	»
Maniglier, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts	20	»
Marchand, à Durtal	3	»
Mâreau (Dr), à Angers	20	»
Marqueste, membre de l'Institut	20	»
Max-Richard, président d'honneur de la Société des Amis des Arts, à Angers	300	»
Mercier (Maurice), à Angers	10	»
A reporter	6.527	»

Digitized by Google

Report	6.527	»
Merlet, sénateur de Maine-et-Loire	25	»
Merson (Luc-Olivier), membre de l'Institut	20	»
Metzner-Leblanc, à Angers	5	»
Michel (Émile), membre de l'Institut	20	»
Miron d'Aussy, à Angers	20	»
Monprofit (Dr), à Angers	25	»
Motet (Dr), de l'Académie de Médecine à Paris	50	»
Moulins (de), à Angers	5	»
Moyaux, membre de l'Institut	20	»
Nénot, membre de l'Institut	50	»
Nuitter, archiviste de l'Opéra	100	»
Pascal, membre de l'Institut	20	»
Paulin, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts	20	»
Pinta, artiste peintre, à Paris	5	»
Plaçais, commissaire-priseur à Paris	10	»
Ponchon, à Angers	5	»
Ponsolle-Chevrollier (M. et Mme), à Angers	10	»
Port (Célestin), membre de l'Institut, à Angers	10	»
Prieur, président du Tribunal de commerce, à Angers	20	»
Provost (A.), à Angers	10	»
Proust, conseiller municipal à Angers	10	»
Rallu, publiciste à Paris	5	»
Richou (Mme Marguerite D.), à Angers	200	»
Richou (Georges), à Paris	10	»
Rocheblave, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts	5	»
Romain (le comte de), vice-président de la Société des Amis des Arts, à Angers	20	»
Roty (Oscar), membre de l'Institut	50	»
Ruel, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, à Angers	10	»
Ruillé (vicomte de), président d'honneur de la Société des Amis des Arts, à Angers	100	»
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers	50	»
Société des Architectes de l'Anjou, souscription collective de MM. Dainville, Lemesle, Aïvas, Barré, Beignet, Bezombes, Charon, Chevallier, Chouanet, Dubos, Dussouchay, Esnault, Gilles-Deperrière, Goblot, Goujon, Luson, Martin, Pineau, Rabjeau, Roffay, Ruault, Tendron, Velé	100	»
Société de Secours Mutuels des Angevins à Paris	42	65
Société artistique et littéraire à Paris	25	»
Société du Vin d'Anjou à Paris	50	»
A reporter	7.654	65

Digitized by Google

Report	7.654	65
Suarez de Mendoza (Dr), à Angers	20	»
Tessier (Auguste), à Angers	20	»
Thomas (G.-J.), membre de l'Institut	10	»
Thoreau (Théophile), chef de la comptabilité à la Mairie, à Angers	5	»
Trudelle (Léon), agent de la Cie d'assurance l'*Urbaine* à Angers	5	»
Vielle (A.), membre du Comité de la Société des Amis des Arts, à Angers	10	»
Volerit (L.), à Angers	20	»
TOTAL DE LA SOUSCRIPTION	7:744	65

V

Deuxième et dernière séance du Comité

(3 novembre 1900)

PROCÈS-VERBAL

Aujourd'hui, samedi 3 novembre 1900, le Comité Lenepveu s'est réuni au palais de l'Institut, dans l'atelier de M. Roty, graveur en médailles, membre de l'Institut, sous la présidence de M. Jules Lefebvre, membre de l'Institut, président du Comité.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Coutan, Luc-Olivier Merson, Roty, membres de l'Institut, Marcel Lambert, Max Richard et Henry Jouin, secrétaire-trésorier.

Se sont excusés : MM. Aïvas, Beignet, Brunclair, Gilles-Deperrière, Dubos, Hugues, Marqueste et le docteur Motet.

L'ordre du jour appelle l'exposé des recettes et dépenses par le secrétaire-trésorier.

M. Jouin a la parole et donne lecture de la liste des souscripteurs publiée ci-dessus.

Il fait connaître ensuite l'état des dépenses :

Dépenses faites à l'occasion du Monument Lenepveu

Les dépenses se décomposent comme suit :

1° Monument

Soubassement, fondations (quittance Aïvas)	453	»
Photographie de divers bustes de Lenepveu (quittance Falcon)	29	»
A reporter	482	»

Digitized by Google

Report	482	»
Moulage du modèle du buste sculpté par Enjalbert, conservé par Lenepveu (quittance Lorenzi)	75	»
Fonte du buste (quittance Gruet)	550	»
Modèle du bas-relief (quittance Louis-Noël)	500	»
Fonte du bas-relief (quittance Gruet)	95	»
Piédestal en granit porphyroïde des Vosges, poli et sablé, avec les inscriptions (quittance de la Société des Granits)	3.000	»
Pose du Piédestal avec le concours d'un monteur fourni par l'usine (quittance de la Société des Granits)	500	»
Participation dans les frais de transport, de Ternuay à Angers, par grande vitesse (quittance de la Société des Granits)	300	»
Emballages et transports du buste et du bas-relief (quittance Chenue)	91	50

2° Inauguration

Simulacre du monument placé sur la scène au Théâtre d'Angers (quittance Chouanet)	22	70
Gerbes de fleurs placées sur la scène et dans la cour du Musée (quittance Verrier-Cachet)	40	»
Autographie de parties séparées de l'*Hymne à Lenepveu* (quittance Germain et G. Grassin)	40	»
Copie manuscrite de la partition de l'*Hymne à Lenepveu* (quittance Duclos)	177	50
Subvention aux artistes de l'orchestre du Théâtre (quittance de Romain)	300	»
Subvention à la Musique municipale (quittance Boyer)	100	»
Subvention au personnel du Théâtre (quittance Breton)	70	»
Supplément d'ordinaire accordé aux vieillards de l'Hospice d'Angers dont la chapelle renferme les peintures de Lenepveu (quittance de l'Économe de l'Hospice)	70	25
Impression du programme avec l'*Hymne à Lenepveu* et frontispice, à 1.600 exemplaires (quittance Plon)	133	»

3° Frais généraux d'octobre 1898 à novembre 1900

Impression du procès-verbal de la première séance du Comité, de l'appel aux souscripteurs, des bulletins de souscriptions, convocations, etc. (quittance Plon)	104	60
Transcription de lettres, de pièces diverses, reproduction de dessins, etc, (quittance Émile Thesmar)	148	50
Copie de la correspondance avec la Société des Granits, la Municipalité d'Angers, etc, (quittance F. Chauvat)	100	»
A reporter	6.900	05

Digitized by Google

Report	6.900 05
Frais de recouvrement et d'encaissement des souscriptions	139 85
Timbres-poste, timbres à quittances, colis postaux, carnet à souche, papier, enveloppes avec en-tête imprimé, etc.	181 55
Frais de voitures	93 45
Dépêches	96 75
Convocation à la séance du 3 novembre 1900	4 »
Réserve destinée à solder les frais de tirage à 400 exemplaires du compte rendu de l'inauguration du Monument (tirage à part extrait de la *Revue de l'Anjou*) et la dépense d'établissement d'une planche représentant le Monument	270 »
Réserve destinée à couvrir les frais de distribution du compte rendu à la famille du maître, aux membres du Comité, aux principaux souscripteurs. (Enveloppes, affranchissement, etc.)	50 »
Total des dépenses	7.735 65

Récapitulation

La souscription a produit	7.744 65
Les dépenses se sont élevées à	7.735 65
Solde en caisse	9 »

L'Assemblée, après lecture de cet exposé, vote des remerciements au Secrétaire-Trésorier pour la bonne gestion des finances du Comité et l'initiative dont il a fait preuve depuis deux années.

M. Jouin reporte sur M. Jules Lefebvre et M. Roty les félicitations qu'on veut bien lui adresser et c'est à ces Messieurs ainsi qu'à M. Marcel Lambert qu'il attribue le succès de l'œuvre commune qui a été couronnée par la fête du 14 octobre.

M. le Président prend la parole et se plaît à rendre hommage à M. Charles Bouhier, maire d'Angers, pour les attentions exquises dont il a comblé ses invités.

Il est décidé que le reliquat disponible en caisse sera versé par le Trésorier à l'Hospice d'Angers.

M. le Président porte à la connaissance du Comité qu'il a offert en son nom, à M. le Maire d'Angers, pour être placé dans l'une des salles de l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers, l'exemplaire en plâtre du buste de Lenepveu qui a servi à la fonte et qui surmontait le 14 octobre le simulacre du Monument placé sur le Théâtre.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre de M. le Maire à M. Jules Lefebvre le remerciant de cette offre.

Digitized by Google

Cette lettre est ainsi conçue :

« *Angers, le 31 octobre 1900.*

« MONSIEUR ET ILLUSTRE MAITRE,

« Le désir que vous m'exprimez au nom du Comité du monument Lenepveu, au sujet de la destination définitive que doit recevoir le buste en plâtre qui a servi au pseudo-monument élevé sur le théâtre d'Angers sera religieusement rempli.

« Je viens d'écrire à M. Aïvas, directeur de notre École, de faire prendre le buste et de le placer dans la salle du premier cours dirigé par M. Brunclair.

« Je vous remercie, au nom de cette École, d'avoir pensé à elle dans cette circonstance, et j'exprime le vœu que l'image de votre regretté confrère, en stimulant le zèle de nos élèves, serve à faire surgir de leurs rangs des artistes de sa valeur.

« Je suis heureux si l'accueil que vous avez reçu à Angers vous a satisfaits, vous et vos collègues de l'Institut. Permettez-moi de regretter cependant de n'avoir pu vous le faire meilleur et pour une plus longue durée.

« Veuillez, Monsieur et illustre Maître, agréer la nouvelle expression de mon admiration et l'assurance de ma très haute considération.

« *Le Maire*, Ch. BOUHIER. »

L'Assemblée décide ensuite que les archives du Comité seront versées par M. le Secrétaire à la Bibliothèque d'Angers; puis, la tâche pour laquelle le Comité avait été constitué se trouvant remplie, les membres présents déclarent le Comité dissous.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Président, membre de l'Institut,

Jules LEFEBVRE.

Le Secrétaire-Trésorier,

Henry JOUIN.

Digitized by Google

VI

Inscriptions du Monument de Lenepveu (Cour du Musée à Angers)

Face antérieure :

A
JULES EUGÈNE
LENEPVEU
PEINTRE D'HISTOIRE
NÉ A ANGERS
MEMBRE DE L'INSTITUT
—
1819-1898

Côté droit :

SAINTE-CLOTILDE
SAINT-SULPICE
SAINT-LOUIS-EN-L'ILE
A PARIS
—
HÔPITAL SAINTE-MARIE
A ANGERS

Côté gauche :

ANCIEN OPÉRA
NOUVEL OPÉRA
A PARIS
—
PRÉFECTURE DE GRENOBLE
—
THÉATRE D'ANGERS
HÔTEL PINCÉ
A ANGERS

Face postérieure :

MONUMENT
ÉLEVÉ
PAR SOUSCRIPTION
—
LES COMPATRIOTES
DE LENEPVEU
SES AMIS
SES ADMIRATEURS
14 OCTOBRE 1900

Digitized by Google

L'ŒUVRE DE J. LENEPVEU

LISTE COMPLÈTE DE SES OUVRAGES

M. Alfred Jubien, dont nos lecteurs connaissent la compétence artistique et qui a su réunir une superbe collection de tableaux justement admirée, a eu la bonne fortune de découvrir, parmi les papiers de famille de Lenepveu que lui avait aimablement communiqués M. F. Cochin, la liste complète, écrite de la main du maître, de ses œuvres, de 1837 à 1894.

M. Jubien a bien voulu autoriser la *Revue de l'Anjou* à reproduire ce précieux document. Nos lecteurs lui en seront avec nous très reconnaissants.

JULES LENEPVEU

Deuxième Grand Prix de Rome	1844
Premier Grand Prix	1847
Troisième Médaille au salon	1847
Deuxième Médaille Exposition Universelle	1855
Rappel de Médaille	1861
Chevalier de la Légion d'honneur	1862
Membre de l'Institut	1869
Directeur de l'Académie de France à Rome	de 1873 à 1878
Membre de l'Académie de Saint-Luc à Rome	1873
Membre de la Congrégation des Insignes virtuoses du Panthéon à Rome	1877
Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand	1878

Digitized by Google

LISTE DE MES OUVRAGES

1837 — Jean Bart chez le financier, Angers, chez Mme Ménard sa sœur.
1840 — Multiplication des pains, Paris.
1841 — Robe de Joseph rapportée à Jacob. 1er concours pour le prix de Rome. Musée d'Angers.
1841 — Les âmes du purgatoire. Église de Chantilly, peinture à l'huile sur mur composée et exécutée avec Léon Benouville.
1842 — Sacre de Samuel. Second concours de Rome, Musée d'Angers.
1842 — Portrait de M. Ramousset, architecte.
1843 — Portraits dans le même cadre, de mon frère Frédéric, de sa femme et de leur fils aîné.
1843 — Idylle. Exposition de 1843. Portrait de M. Dumas (tête), Angers.
1844 — Portrait en pied de mon neveu Médéric et de ma nièce Charlotte, enfants.
1844 — Cincinnatus ; 2e grand prix de Rome, 3e concours, Musée d'Angers.
1845 — Christ au Prétoire ; 4e concours pour Rome, Musée d'Angers.
1846 — Maladie d'Alexandre ; 5e concours pour Rome, Musée d'Angers.
1847 — Portrait de M. Ménard, Angers.
1847 — Portrait de ma sœur, Mme Ménard, Angers.
1847 — Portrait de mon frère Prosper.
1847 — Martyre de saint Saturnin. Musée d'Angers. 3e médaille. Exposition de 1847.
1847 — Vitellius traîné aux gémonies ; 1er grand Prix de Rome.
1847 — Portrait de M. Mercier, directeur du Musée d'Angers. Musée d'Angers.
1847 — Martyre de saint Étienne ; grande *Fresque à la chaux*. Église de Mareille.
1847 — Portrait en pied des trois enfants de mon frère Frédéric.
1847 — Portrait en pied du colonel Boussaroque de Lafont, en uniforme de colonel d'artillerie.
1849 — Figure académique : Parabole, la semence de l'ivraie, 1er envoi de Rome.
1850 — Abel mort. Figure académique. Rome.
1850 — Caïn et Abel. Second envoi de Rome.
1850 — Portrait de femme (Rome).
1851 — Polynice et Antigone, 3e envoi de Rome, Musée d'Angers.

Digitized by Google

1851 — Femme de l'île de Capri tenant un enfant dans ses bras, petit tableau chez M. le duc de Polignac.

1851 — Grande esquisse ; Sainte Dorothée marchant au supplice, 3e envoi de Rome.

1851 — Intérieur de l'église Saint-Marc à Venise, cérémonie religieuse, petit tableau ; appartient à M. le duc de Polignac.

1852 — Copie de la barque du Jugement dernier de Michel Ange, 4e envoi de Rome ; École des Beaux-Arts, Paris.

1852 — Grande esquisse, l'Apocalypse de saint Jean, 4e envoi de Rome.

1853 — Sainte Dorothée marchant au supplice ; grand tableau, 5e envoi de Rome.

1853 — Cinq portraits pour la collection des portraits des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, conservés villa Médicis :

Lenepveu, peintre.
Perraud, sculpteur.
Maillet, sculpteur.
André, architecte.
Deffis, compositeur-musicien.

1853 — Le Pape Pie IX à la chapelle Sixtine. Musée de Laval.

1853 — Idylle. Lyon.

1854 — Christ en croix, Palais de Justice, Paris.

1854 — Portrait de ma nièce Joséphine (enfant), tête.

1854 — Baptême de saint Jean. Église de Lucienne.

1854 — Confrérie de Saint-Roch à Venise, petit tableau chez M. Garnier.

O. 1855 — Les martyrs aux Catacombes ; seconde médaille, Exposition Universelle de 1855. Musée du Luxembourg.

1855 — Grande esquisse du même tableau. Musée de Laval.

1855 — L'Ermite Pierre Morone à qui l'on apprend, dans son ermitage, son élection à la Papauté ; petit tableau.

1856 — Noce vénitienne, appartenant à M. Peirière (petite figure).

1856 — Portrait de ma nièce Frédérique (enfant), tête, à Angers.

1856 — Jeune berger buvant dans un vase qu'une femme porte sur la tête ; scène italienne ; appartient à M. Lepaute (petit tableau).

1857 — Même sujet avec quelques changements, chez mon frère Frédéric.

O. 1855 à 1857 — Bénédiction de la chapelle de l'hospice général d'Angers, grande peinture sur mur à la cire ; commandée par M. Bodinier.

1857 — 2 tableaux latéraux faisant partie du même sujet. Enfants en prières.

1857 — Portraits de M. Charil, conseiller à la Cour d'Angers.

O. 1858 — La Vierge et les Saintes Femmes sur le chemin du Calvaire ; Hospice d'Angers ; peinture à la cire sur mur.

Digitized by Google

O. 1858 — Deux petits panneaux :
Le Christ condamné à mort.
Le Christ se chargeant de la Croix. Peintures à la cire faisant partie du précédent.
1858 — Portrait de M. Duboys, maire d'Angers.
1859 — L'amour piqué (Anacréon) 1/2 nature.
1859 — Molière faisant l'aumône (petit tableau).
O. 1859 — Moïse défendant les filles du sacrificateur de Madiane, figure 1/2 nature (chez M. Garnier à Bordighera).
1860 — Chapelle de la Vierge à Sainte-Clotilde (Paris), douze tableaux peints à la cire, sur mur :
O. 1. La naissance de la Vierge;
O. 2. L'Éducation ;
O. 3. Le Mariage ;
O. 4. L'Annonciation ;
O. 5. La Visitation ;
O. 6. Purification ;
O. 7. L'Adoration des Mages;
O. 8. Fuite en Égypte ;
O. 9. Jésus parmi les docteurs ;
O. 10. Las Saintes Femmes sur le chemin de Calvaire ;
O. 11. La Vierge et les Saintes Femmes au pied de la Croix ;
O. 12. L'Assomption.
1861 — Les adieux de Lord Russel à sa famille, chez M. Morain à Cheffes.
1861 — Portrait historique de Peireire, instituteur de Sourds-Muets pour la Maison des Sourds-Muets de Paris.
1861 — Reproduction avec changement d'effet du tableau de l'hospice d'Angers ; la Vierge sur le chemin du Calvaire, tableau à l'huile, Musée de Nantes.
1861 — Portrait de M. Dauban, directeur du Musée d'Angers.
1862 — Portrait du docteur Billot, directeur de l'Asile de Sainte-Gemmes.
Portrait de Mme Billot.
O. 1862 — Purification ; chapelle de l'hospice d'Angers, peinture à la cire sur mur.
O. 1862 — Chapelle Saint-Denis, dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile, Paris. Trois sujets peints à l'huile.
O. 1. Martyre de Saint-Denis ;
O. 2. Translation de son corps ;
O. 3. Une figure représentant la Foi.
O. 1863 — Plafond de l'ancien Opéra, rue Lepeltier, frise fond d'or peinture à la colle.
1864 — Chapelle Sainte-Anne, Église Saint-Sulpice, Paris.
O. La naissance de la Vierge;
O. La présentation au temple ;

Digitized by Google

O. Quatre pendantifs avec figures de prophètes ; peinture à la cire sur mur.
1865 — et les Nymphes ;
1865 — Portrait du jeune Sarrette, Paris.
1865 — Deux cartons coloriés pour être exécutés sur verres, représentant des vertus ; les vitraux sont en Amérique.
1865 — Amphitrite, figure peinte en émail sur lave, maison Jolivet à Dauville-sur-Mer.
1866 — Quatre panneaux pour le salon d'honneur de la Préfecture de Grenoble :
O. Le Printemps ;
O. L'Été ;
O. L'Automne ;
O. L'Hiver.
O. 1866 — L'Annonciation ; peinture à la cire, sur mur, Hospice d'Angers.
1866 — Deux petits tableaux faisant partie du même panneau.
O. Stations du Christ ;
O. Le Christ portant la Croix ;
O. Sainte Véronique essuyant le visage du Christ.
1866 — Trois autres sujets de stations.
O. Le Christ tombant pour la 1re fois ;
O. Le Christ aidé par le cyrénéen ;
O. Le Christ rencontrant les Saintes Femmes (Hospice d'Angers, peinture à la cire sur mur).
1867 — Portrait de M. Bonnin (tête).
1868 — Portrait de Pallière (tête).
1868 — Transept de l'Église Sainte-Clotilde à Paris. Deux grands panneaux à la cire :
O. Conversion de sainte Valère par saint Martial ;
O. Glorification de sainte Valère.
1868 — Portrait de Mme Merlet.
1869 — Portrait de M. de Launay (en pied) costume de chasse.
1869 — Portrait de Mme Benouville, Achille.
O. 1870 — Plafond du nouvel Opéra (peinture à l'huile).
O. 1871 — Plafond du Théâtre d'Angers (peinture à la colle).
1871 — Divers portraits dessinés au crayon rougi : mon frère Frédéric, ma belle-sœur et leurs trois enfants, me deux nièces Joséphine et Frédérique.
1871 — Portrait au crayon rougi de M. Métivier fils.
Portrait des deux enfants Richou.
Portrait de Mme Brossard de Corbigny.
Portrait de Dauban.
Portraits de Vétault et de Mme Richou mère.
1871 — Portrait peint de Mme Richou.
1871 — Portrait peint de Mme Segris, Émile.
Portrait peint de M. Montrieux, maire d'Angers.

Digitized by Google

1872 — Tableau, portrait des cinq demoiselles Ambroise Joûbert.
1872 — Portrait en pied, de Mme Ambroise Joûbert,
1872 — Portrait de Mme Aurillar.
1872 — Portrait de M. Bonneau fils (tête).
1872 — Portrait de Mme Peltier.
1872 — Portrait de M. Segris (ancien ministre).
1872 — Portrait de Mme Brossard de Corbigny.
1872 — Portrait de Mme Besnard.
1872 — Portrait de M. Besnard.
1872 — Portrait de Mme Bessonneau.
1873 — Portrait de ma nièce Charlotte.
1873 — Mireille et Vincent dans le mûrier, Rome, chez M. Oriole à Angers.
1873 — Idylle, Rome, chez Mme Richou, Angers.
1874 — Deux grands tableaux pour l'Église Saint-Ambroise, Paris. Faits à Rome.
O. Saint Augustin fait cesser l'usage de se battre à coups de pierres pour s'exercer à la guerre.
O. Saint Augustin réconcilie les Donatistes et les Catholiques au Concile de Carthage.
1875 — Portrait de Mlle Joséphine (ma nièce).
1876 — Deux autres grands tableaux pour le transept de l'Église Saint-Ambroise. Paris.
O. 1e Saint Ambroise refuse l'entrée de l'Église à l'empereur Théodose.
O. 2e Saint Ambroise vend les vases sacrés pour racheter des prisonniers.
O. 1877 — Quatre dessus de porte chez mon frère Frédéric.
1877 — Portrait en pied de M. Ambroise Joûbert.
1877 — Portrait en pied des trois enfants de M. Richou.
1877 — Portrait de M. Geoffroy, membre de l'Institut, Directeur de l'École Française de Rome, pour l'école française de Rome, Palais Farnèse.
1878 — Portrait avec mains de M. Bovet à Nevers (France).
O. 1878 — Grand panneau : Blessés militaires rapportés à l'hôpital-chapelle de l'hospice d'Angers.
1878 — Portrait en pied de M. Métivier, premier Président.
1878 — Portrait de M. Bessonneau.
1878 — Portrait de Mme Métivier.
1878 — Portrait de Mme Lorieu.
1879 — Portrait de Mme Richou mère.
1879 — Portrait de Mlle Bidault (Paris).
1879 — Portrait de Nino Garnier, Paris (tête).
1879 — Portrait de mon neveu Prosper (tête).
1880 — Portrait de Mme de Mainvielle.

Digitized by Google

1880 — Deux grands tableaux décoratifs pour Monte-Carlo.
O. — Les Régates.
O. — Le tir aux pigeons.
O. 1880 — Deux panneaux pour porte chez Mme Garnier. Paris.
1877 — Portrait en pied de Nino Garnier. Villa Charles Garnier. Bordhigera. Peinture à l'huile sur mur.
1878 — Deux dessus de porte ; salle des concerts de Monte-Carlo. Enfants se jouant au milieu des fleurs. Peinture à l'huile sur mur.
J'ai fait des cartons grandeur d'exécution pour tous les ouvrages marqués de ce signe : O.
Il existe aussi presque toutes les esquisses des tableaux décoratifs. Elles sont en partie chez moi.
1881 — Plafond de l'hôtel Hachette.
1881 — Petit Portrait en pied de Mme G.
1881 — Portrait de ma nièce, Frédérique Cochin, Angers.
1882 — Janvier. — Jeune mère italienne, chez M. Bessonneau, Angers.
1882 — Avril. — Glaneuse italienne, chez M. Bessonneau, Angers.
1882 — Mai. — Portrait de M. de la Théardière, Angers.
1882 — Mai. — Portrait de Mme de la Théardière, Angers.
1882 — Mai. — Portrait de Mme Roty.
1882 — Août. — Portrait de M. Blavier, ingénieur, Angers.
1882 — Août. — Portrait de Mme Segris, mère, Angers.
1882 — Septembre. — Mon portrait pour l'Académie de Saint-Luc de Rome.
1882 — Septembre. — Fragment de l'Opéra, esquisse, Académie de Saint-Luc à Rome.
1882 — Octobre. — Portrait de M. Blavier père, ingénieur, à Paris, 1m25 × 91.
1882 — Novembre. — Portrait de M. Lorieu, ingénieur à Paris.
1883 — Portrait de Mme Bordeaux, Angers.
1883 — Velleda, effet de lune, grandeur naturelle. M. Bessonneau, Angers.
1883 — Pergolo de la Villa Garnier à Bordhigera, avec les portraits des propriétaires.
1883 — Portrait de Mlle Guérin, Angers.
1883 — Portrait de M. et Mme Lemesle, même toile, Angers.
1884 — Portrait de mon frère Prosper, à Tlemcen, chez son fils.
1884 — Portrait de Mme Loriol de Barny, Angers.
1884 — Portrait de mon frère Frédéric.
1884 — Renaissance Française, modèle pour être exécuté en mosaïque. Escalier du Louvre.
1884 — Renaissance Italienne, modèle pour être exécuté en mosaïque. Escalier du Louvre.
1885 — Renaissance Flamande, modèle pour être exécuté en mosaïque. Escalier du Louvre.

Digitized by Google

1885 — Renaissance Allemande, modèle pour être exécuté en mosaïque. Escalier du Louvre.
1885 — Quatre enfants, frise sur fond d'or, modèle pour être exécuté en mosaïque. Escalier du Louvre.
1885 – Portrait en pied, M. Sarrette, costume de l'École Polytechnique (demi-nature). Paris.
1885 — Tête de jeune fille italienne (chez M. Bessonneau. Angers).
1885 — Esquisse d'ensemble de la vie de Jeanne d'Arc pour le Panthéon, chez mon neveu de Viefville.
1886 – Jeanne d'Arc entend les voix. Panthéon.
1886 — Jeanne d'Arc sur le bûcher. Panthéon.
1887 – Antiquité grecque, mosaïque, grand escalier du Louvre.
1888 — Antiquité Romaine, mosaïque, grand escalier du Louvre.
1888 — Jeanne d'Arc à Reims. Panthéon.
1889 — Jeanne d'Arc à Orléans. Panthéon.
1889 — Quatre sujets dans la frise :
Départ de Vaucouleurs;
Jeanne d'Arc acclamée par la population d'Orléans;
Jeanne d'Arc défaite à Compiègne;
L'âme de Jeanne d'Arc apparait au soldat qui a jeté un fagot sur son bûcher.
1890 — Antiquité égyptienne, grande figure pour les mosaïques du grand escalier du Louvre.
Antiquité égyptienne, grande figure assyrienne.
Quatre grandes têtes, Phidias, Vitruve, pour les médaillons de la Frise.
1890 — Portrait de Mlle Lucie Richou, Angers.
1889 — Deux esquisses d'ensemble de la vie de Jeanne d'Arc, l'une, pour le ministère destinée au Musée de Jeanne d'Arc à Domrémy, l'autre destinée au Musée d'Angers.
1890 — Décembre. — Petit portrait de ma petite nièce Claire.
1892 — Entrée de François Ier à Angers, destiné à l'Hôtel Pincé à Angers, 6 × 2 m.
Portrait de M. le Dr André, demi-nature.
Portrait de Mme André, demi-nature.
1892 – Portrait d'une nièce de M. André, demi-nature.
Portrait d'une nièce de M. André, demi-nature.
Portrait d'une nièce de M. André, demi-nature.
1895 — Portrait de Injalbert, statuaire, pour la salle du Conseil de l'École des Beaux-Arts.
1893 — Portrait de M. Reynaud, architecte.
1893 — Portrait de M. Joseph Denais.
1893 — Portrait de Mme Henry Bidault (avec mains).
Portrait de Ramousset, architecte.
Portrait des deux sœurs de Mme André.
1894 — Plafond de l'Hôtel de Viefville, rue Murillo.

Digitized by Google

LES FOUILLES DE GLANFEUIL

ET M. LÉON MAITRE

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* nous sauront peut-être gré de revenir sur un article publié ici-même par M. Léon Maître[1], et de présenter quelques observations sur les conclusions vers lesquelles paraît incliner le savant archiviste de la Loire-Inférieure. Nous serons aussi bref que possible, un travail complet devant être publié sur toute la « question de saint Maur » lorsque enfin aura vu le jour celui qu'avait préparé feu le professeur Giry et dont on annonce constamment la publication sans néanmoins la réaliser. Nous nous bornerons quant à présent aux points touchés par M. Léon Maître, au sujet des fouilles opérées à Glanfeuil par le R. P. de la Croix, S. J.

Avec l'éminent archéologue, M. Maître constate qu'il faut désormais « s'incliner et reconnaître l'exactitude du « chroniqueur » Odon, qui au IXe siècle rédigea le texte de la *Vita S. Mauri* tel qu'il nous est parvenu. C'est avec grande satisfaction que nous enregistrons ce témoignage autorisé en faveur d'un document si décrié en d'autres quartiers; on dira plus tard davantage encore pour prouver qu'Odon n'a pas menti en parlant du texte primitif, qu'il a eu sous les yeux, et qu'il a voulu rajeunir, parfois maladroitement.

Mais, chose singulière, après avoir reconnu « l'exactitude du chroniqueur », le savant critique auquel nous osons

[1] Voir *Revue de l'Anjou*, juillet-août 1900.

Digitized by Google

répondre formule des objections qui ne vont à rien moins qu'à infirmer la véracité du même chroniqueur, voire sa bonne foi ! Il est vrai qu'au premier abord ce sont seulement les conclusions du R. P. de la Croix qui paraissent seules contestées, relativement à la chapelle de Saint-Martin et au sarcophage de saint Maur.

I

Les substructions découvertes dans l'enceinte actuelle de la chapelle de Saint-Martin sont-elles bien celles de l'édifice construit au VIe siècle par saint Maur, comme le pense le P. de la Croix? Le critique ne le croit pas et reporterait la date de cette construction vers le XIe siècle, parce que « personne n'a jamais vu d'oratoire du VIe siècle bâti avec « de gros piliers rectangulaires, des murs épais, des « arcades timides, des collatéraux étroits, prêts à contre- « butter des voûtes ». Mais qui nous dit que ces collatéraux étroits contrebuttaient des voûtes? Rien, ni personne. Pour remplir pareil office à l'égard de la nef centrale, ces collatéraux eussent dû être eux-mêmes voûtés; et alors nous verrions au dehors, sur le plan, les fondations de contreforts quelconques. Or il n'y en a pas; aussi doit-on conclure, et avons-nous conclu dès l'abord, que l'édifice était couvert en charpentes apparentes.

Quant à l'épaisseur des murs, qui devrait être de $0^{m}60$ à $0^{m}70$ pour s'accorder avec ce qu'on sait des constructions mérovingiennes, il n'y a pas lieu à objection, attendu que sur le plan, comme sur le terrain même, nous avons *les fondations*, notablement plus épaisses que les murs élevés sur cette maçonnerie; ceux-ci ne pouvaient avoir bien réellement qu'une épaisseur de $0^{m}60$ environ; et c'est ainsi que le P. de la Croix en a marqué la trace sur le pavé actuel de la chapelle.

Digitized by Google

Enfin le plan du petit édifice. Ici nous ne voulons pas empiéter sur le domaine de l'inventeur, auquel il appartient de publier lui-même le graphique de la restitution du monument, telle qu'il l'a réalisée ; et il y aura là encore quelques révélations fort intéressantes. Elles ajouteront aux maigres renseignements que nous possédons sur l'architecture des temps mérovingiens. Il y aura lieu de montrer qu'elles concordent avec le détail de la chronique d'Odon, lequel, sans doute, ne modelait pas son récit, au IXe siècle, sur un édifice construit deux cents ans plus tard, mais bien au contraire sur des documents antérieurs. Quant à présent nous remarquerons seulement ceci : M. Léon Maître connaît trop bien les époques gallo-romaines et mérovingiennes pour ne pas savoir qu'il nous en reste bien peu de monuments à étudier; trop peu, assurément, pour qu'on puisse en déduire des règles générales *quant aux plans* et donner le droit de classer aux apocryphes tout ce qui ne serait pas conforme à ces règles. Or cela est spécialement vrai des oratoires et églises des religieux, parce qu'avec le temps ceux de ces édifices qui n'avaient pas été détruits par les Normands ou les Sarrazins furent rebâtis par les moines, afin de satisfaire à des besoins nouveaux. A Glanfeuil nous retrouvons un plan d'oratoire monastique, conventuel, destiné à l'usage d'une communauté dès l'abord nombreuse, et, pour qui connaît un peu les us du chœur bénédictin, les étroits collatéraux s'expliquent tout naturellement comme dégagements pour la circulation des religieux. N'oublions pas d'ailleurs que saint Maur arrivait d'Italie, où les trois nefs et les absidioles, quelles qu'en fussent les proportions, dataient de longtemps. Son plan n'est donc pas plus étrange que le rectangle terminé à l'Orient par trois absides, dont nous parle M. Léon Maître. Au contraire, le mur droit qui terminait extérieurement le vieux Saint-Martin de Glanfeuil eût été très surprenant au XIe siècle ; à cette date, on aurait conçu ce chevet autre-

Digitized by Google

ment ; et, au lieu d'un mur droit, on aurait certainement édifié une abside circulaire, saillante à l'extérieur, en face de la nef centrale tout au moins.

Mais « le terrain sur lequel la chapelle est érigée ne fait « pas partie des couches du VIe siècle et de l'agglomération « gallo-romaine qui l'enveloppait ; or, il n'était pas dans « les habitudes des premiers chrétiens de bâtir des ora- « toires isolés. Ceux que nous trouvons marqués de l'em- « preinte gallo-romaine sont toujours liés à un groupe d'ha- « bitations. Ce n'est pas le cas de l'oratoire de Glanfeuil ». Pardon, c'est son cas. Le monastère s'éleva sur la déclivité du coteau, et Saint-Martin fut bâti tout auprès, à quelques pas, entre la construction nouvelle et la villa gallo-romaine située au pied de ses murs, où demeuraient provisoirement les moines. L'objection tirée de l'isolement ne porte donc pas. Quant aux « couches du VIe siècle », comprenons-nous bien l'objection ? Signifie-t-elle que la couche de terrain sur laquelle fut assise la construction est au-dessus de la couche sur laquelle furent assis d'autres murs du VIe siècle ? Cela serait difficile à prouver, puisqu'il n'y a pas d'autres restes de maçonnerie mérovingienne sur le coteau. D'ailleurs, ce que nous pouvons affirmer, c'est que, selon son habitude de chercheur habile et heureux, le R. P. de la Croix a poussé la fouille jusqu'au sol vierge et qu'au-dessous de la maçonnerie qui nous occupe il n'y a plus rien.

Il semble bien que les fins de non-recevoir opposées aux conclusions du P. de la Croix ne soient pas acceptables. Par contre, il y a pour appuyer ces mêmes conclusions des arguments positifs : 1° La nature du mortier et de la maçonnerie, qui est un des principaux caractères d'après lesquels l'éminent archéologue distingue les œuvres des diverses époques ; — 2° le texte d'Odon, reconnu ci-dessus comme véridique, et qui, dans sa forme actuelle, date du IXe siècle ; — 3° l'absence dans le périmètre de Saint-Martin de toutes autres substructions antérieures ; — 4° l'existence

Digitized by Google

d'une petite construction de la même époque (témoin le mortier) accolée à l'édifice, et que les moines du XIIe-XIIIe siècle ont tenu à englober dans l'église qu'ils élevaient là, au lieu et place de l'ancien Saint-Martin où avait prié saint Maur, où il avait expiré. Pour comprendre dans le périmètre nouveau la petite construction dont nous parlons, ils n'ont pas hésité à déborder de beaucoup, en longueur, le périmètre de l'antique sanctuaire, ni même à adopter un plan particulier, étrange à cette époque : celui d'une église à deux nefs, dont l'une s'appuie sur les fondations de cet édicule irrégulier qui nous occupe, obligeant ainsi l'architecte à construire là une voûte d'un dessin difficile. On tenait donc bien à enchâsser le terrain de cette construction élevée jadis contre le Saint-Martin primitif ? Oui, et nous le comprenons si nous admettons que cet appendice était la « domuncula », ou cellule de reclus, que saint Maur se construisit, selon Odon, contre l'église de Saint-Martin, pour y finir ses jours. Si nous ne l'admettons pas, le plan des moines du XIIe-XIIIe siècle ne se comprend plus. Mais alors c'est donc qu'ils croyaient à ce que Odon rapporte, et ne trouvaient pas là un édicule élevé, comme on l'insinue aujourd'hui, cent ans à peine avant leur entreprise nouvelle ? C'est donc qu'ils voyaient là bien vraiment la cellule de reclus, décrite par Odon ? par conséquent que cette maçonnerie était antérieure au IXe siècle ? Or elle est identique à celle des fondations du Saint-Martin primitif. Celle-ci ne peut donc remonter comme l'autre qu'à l'époque mérovingienne et au temps antérieur à la période de désolation qui suivit le départ de saint Maur pour le ciel.

II

Le sarcophage. « Sa décoration est celle de tous les « sarcophages vulgaires antérieurs à l'an mille. Les stries « grossières qui en font l'ornement ne sont pas le procédé

Digitized by Google

« propre au temps mérovingien. D'ailleurs il n'est pas « croyable qu'un personnage aussi important que saint « Maur ait été déposé dans une auge de calcaire ordi- « naire. » Il eût dû être de marbre pour un défunt tel que saint Maur, et de plus orné de croix chrismées ou autres ornements du même style. Telle est l'opinion de M. Léon Maître. Mais c'est l'opinion des moines du VIe siècle qu'il importe surtout de connaître, leur opinion, leur pensée, à l'époque de l'événement. Or ne savons-nous pas que le disciple de saint Benoît tomba dernière victime à Glanfeuil de la peste, qui ravageait le monastère et venait de coucher en terre, en quelques jours, plus de cent de ses religieux? Pense-t-on que les moines eussent, en de telles conjonctures, beaucoup le loisir de chercher un sarcophage de marbre orné de sculptures? La simplicité même de celui que nous possédons nous est un argument de son authenticité, quand nous le rapprochons des circonstances dans lesquelles saint Maur y fut déposé. Un aréopage d'archéologues désintéressés l'a, du reste, reconnu pour contemporain de l'époque mérovingienne, et ce par procès-verbal authentique : nous le tenons pour tel. S'étonnerait-on pourtant que les successeurs immédiats de saint Maur n'aient pas remédié, après les jours de la catastrophe, à ce que l'ensevelissement avait eu de hâtif et d'incomplet? qu'ils n'aient pas transféré le saint corps dans un sarcophage plus digne? A cela nous pourrions répondre qu'un fait est un fait et que toutes les remarques du monde n'y peuvent rien changer après coup ; que nous n'avons pas à expliquer toutes les anomalies qu'il nous plaît de remarquer d'après nos idées à nous; que le sarcophage en question a été retrouvé, *vide absolument*, à la place même où les moines du IXe siècle ont cherché et retrouvé les reliques de saint Maur ; qu'il a occupé cette place pendant toute la fin de la période mérovingienne, étant lui-même mérovingien; qu'il ne peut donc être que le cercueil de saint Maur lui-

Digitized by Google

même, si grossier qu'il soit. Mais nous pouvons pourtant faire remarquer qu'en ces temps-là on ne se permettait pas de déranger un corps saint du lieu de son repos, ni de le découvrir même, à moins que ce ne fût pour le « lever de terre », c'est-à-dire l'exposer à la vénération des fidèles. Les successeurs immédiats de saint Maur n'eurent donc garde de violer une règle aussi sacrée simplement pour mettre un sarcophage à la place d'un autre. Après eux vinrent les jours de désolation, et les moines ne furent plus même à Glanfeuil pour y songer avant le IXe siècle.

Mais ceci nous amène à une dernière objection, que voici : Les moines qui reçurent le dernier soupir de saint Maur auraient au moins dû déposer le corps du saint à la place d'honneur sous le maître-autel, dans une confession souterraine, ou bien dans une cachette murée, percée d'une fenestella, et non pas à côté de l'autel, à la corne de l'Épître, au midi, place absolument insolite où les moines du IXe siècle l'ont pris pour l'élever de terre. Que veut-on prouver ainsi ? Sans doute on n'entend pas dire qu'Odon, reconnu véridique, a trompé cependant ses confrères du IXe siècle au point de leur faire élever de terre un corps quelconque au lieu et place du vrai saint Maur ? Mais alors il nous reste à avouer que c'était bien là le vrai saint Maur, et que c'est bien son sarcophage vide que nous retrouvons. Place insolite ! pas tant qu'il y paraît. Au Mont-Cassin saint Benoît était enseveli devant l'autel et non dessous. Il demeura là de 543 jusqu'en 703. Saint Bertin, au VIIe siècle, avait d'abord son tombeau au côté de l'Épître et en avant de l'autel, dans l'Église qu'il avait fondée et où il opérait nombre de miracles ; et il y demeura jusqu'à l'invasion normande, alors que saint Folquin le cacha soigneusement. Ce n'était pas d'ailleurs dès l'heure de la mort, ni si tôt après, ni en dehors de règles canoniques, que l'on établissait le cercueil sous l'autel, encore moins dans une confession souterraine,

Digitized by Google

quand il n'en existait pas (comme à Saint-Martin) ; et de nouveau nous rappelons les jours d'épouvante qui accompagnèrent le trépas de saint Maur et les troubles qui dépeuplèrent ensuite l'abbaye. On ne songea guère alors à creuser une crypte. D'autre part, Saint-Martin était l'église du cimetière monastique ; on ne pouvait donc établir la tombe au milieu de son chœur étroit. On la mit au côté de l'autel, et au demeurant en une place de choix. Rien en cela qui autorise un doute bien fondé sur l'authenticité de ce qui nous est demeuré, c'est-à-dire de ce sarcophage que le R. P. de la Croix a retrouvé, à la place même indiquée par la chronique, sans plus traces de couvercle et vide absolument de tous ossements quelconques : en un mot un cercueil qui a été ouvert, visité, et dont on a enlevé avec soin tout le contenu. Quiconque n'a pas l'esprit prévenu ne peut y voir que le cercueil de saint Maur. S'il n'est pas si beau qu'on l'eût souhaité, il est tel que se faisaient au temps mérovingien les cercueils de personnages quand ils devaient être mis en terre ; il n'est pas d'ardoise, comme les débris que ces jours-ci même nous retrouvons sur le site du monastère mérovingien, ni de moellons juxtaposés. Il n'offre enfin aucun caractère qui oblige à le classer dans une période qui ne serait pas celle de saint Maur ; bien au contraire, « sa décoration est celle de tous les sarcophages antérieurs à l'an mil. » Et, puisque par ailleurs toutes les preuves extrinsèques se réunissent en sa faveur, la conclusion s'impose évidemment.

Nous ne pousserons pas plus loin sur le terrain de la polémique relative à saint Maur, nous avons dit pourquoi. Il nous suffit aujourd'hui d'avoir affirmé et, croyons-nous, d'avoir établi ce que l'article de M. Léon Maître paraissait contester. Le distingué critique ne nous en saura pas mauvais gré, ne cherchant comme nous-même rien autre que la vérité.

Fr. A. L'Huillier,
O. S. B.

Digitized by Google

NAPOLÉON Ier A ANGERS

Péan de la Tuillerie, dans sa description de la ville d'Angers, dit que vis-à-vis de la fontaine Pied-Boulet (ou Pié de Boulet) se trouve l'*hôtel de la Boule-d'Or*, qui est une des meilleures auberges de la ville. Il ajoute : « C'est le maître de cette auberge qui fournit les chevaux de poste. » Le savant annotateur de Péan de la Tuillerie, Célestin Port, nous fait connaître que cette maison portait antérieurement le nom d'*hôtel des Relais*, plus anciennement encore de *la Fontaine*, et qu'elle avait été reconstruite en 1584 par Macé Rabut, messager de l'Université[1].

Les bâtiments de l'ancien hôtel de la Boule-d'Or subsistent encore actuellement; mais, comme ils ne se trouvent pas en bordure de la voie publique, il est facile de passer à proximité de ce qui fut « l'une des meilleures auberges de la ville », sans en soupçonner l'existence.

Au numéro 39 de la rue Baudrière, sur le côté droit de cette rue en descendant vers la Maine, en face la fontaine Pied-Boulet, vous trouverez une allée semblable à celles qui desservent la plupart des maisons riveraines de cette rue. Suivez cette allée, infléchissez à droite; vous passerez sous un porche dont la voûte, à raison de la surélévation du sol, paraît actuellement fort basse, et, en sortant de ce porche, vous entrerez dans une cour entourée de bâtiments portant le cachet des constructions de la fin du XVIe siècle,

[1] *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Château-Gontier, augmentée de notes critiques et de recherches historiques par M. Célestin Port, p. 135 et 136.

Digitized by Google

avec galerie régnant à hauteur des baies du premier étage; c'est l'ancien hôtel de la Boule-d'Or, dont l'autre façade avait accès sur la vieille ruelle de la Lamproie.

Les appartements de l'ancien hôtel sont maintenant occupés par plusieurs familles d'ouvriers; ce sont des logements peu salubres, car les constructions élevées le long de la rue Baudrière leur enlèvent l'air et la lumière. Si vous interrogez quelque habitant sur l'ancienne affectation de cet édifice, il vous sera sans doute fait cette réponse que j'ai plusieurs fois entendue : « Ceci est l'hôtel de la Boule-d'Or, où Napoléon est descendu lors de son passage à Angers. »

N'enlevez pas à ces braves gens cette illusion qui les console peut-être dans une certaine mesure du triste état de leurs logements; laissez-les croire que ces salles, cette galerie, cette cour ont un jour été remplies du bruit et du mouvement causés par l'arrivée d'un brillant cortège de Souverains. Mais n'ajoutez pas foi à cette légende : comme beaucoup de légendes, celle-ci est erronée. Quand au mois d'août 1808, l'Empereur et l'Impératrice passèrent à Angers, ce fut la Préfecture qui, pour quelques heures, devint le palais impérial.

J'ai recueilli sur ce passage à Angers de Napoléon Ier et de l'Impératrice Joséphine certains renseignements qui m'ont paru pouvoir présenter quelque intérêt pour les lecteurs de la *Revue*.

Les Souverains venaient de faire un voyage dans le Midi, s'arrêtant à Toulouse, Auch, Agen, Bordeaux; puis, passant par Saintes, ils étaient arrivés dans le nouveau chef-lieu du département de la Vendée et étaient demeurés quelques heures dans cette ville, née de la veille, à laquelle l'Empereur avait donné son nom. De Napoléon-Vendée, le cortège impérial était remonté à Nantes; l'itinéraire indiqué pour le retour vers Paris comportait des arrêts à Angers et à Tours et, dans ces villes, de grands préparatifs avaient

Digitized by Google

été faits pour recevoir avec éclat leurs majestés impériales et royales.

Le journal *Les Affiches d'Angers* nous apprend quelle émotion causait ce grand événement et nous fait connaître comment les Angevins s'apprêtaient à fêter le passage des Souverains : «..... Cependant le moment si désiré s'avance « d'heure en heure. L'enthousiasme anime tous les cœurs. « Notre ville offre un tableau tout nouveau. Les Angevins « rivalisent avec leurs administrations dans le soin de « décorer les façades de leurs demeures. Si des arcs de « triomphe, des portiques, des illuminations, etc., sont « élevés par l'ordre des chefs des autorités, chaque parti- « culier dispose des emblèmes ingénieux, des devises où « l'amour pour notre Empereur s'exprime sous toutes les « formes. Toutes les rues où passeront LL. MM., ne « forment qu'un seul berceau de verdure et de fleurs. « Une foule immense parcourt ce jardin artificiel. On « remarque les dispositions de la marine devant les ponts. « Les étrangers arrivent en foule de toutes parts; les « gardes d'honneur se livrent sans relâche aux manœuvres, « aux exercices. La cavalerie a passé ce matin la revue du « général et part aujourd'hui pour aller à la rencontre « de LL. MM. II. et RR. qu'on attend d'un moment à « l'autre[1]. »

Le département de Maine-et-Loire était alors administré par M Bourdon de Vatry, successeur de M. Nardon, et le premier magistrat municipal était M. Boreau de la Besnardière, nommé maire d'Angers par décret impérial du 18 mars 1808, en remplacement de M. Joûbert-Bonnaire[2]. A la date du 4 août était publié un arrêté ainsi conçu :

« Le Préfet de Maine-et-Loire, considérant que l'empressement des habitants à se porter sur les routes que Sa

[1] *Affiches d'Angers*, n° du jeudi 11 août 1808.

[2] Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire de 1787 à 1830.*

Digitized by Google

Majesté doit parcourir en traversant ce département, pourrait entraîner des inconvénients et les exposer à des dangers, invite les maires des communes à ne laisser séjourner personne sur les revers et les bermes de la levée depuis Angers jusqu'à Saumur, le jour du passage de Sa Majesté. Les habitants ne pourront se placer que dans les retraites de la levée et sur les chemins qui y aboutissent. Chaque maire est chargé de la surveillance de son territoire et de l'exécution des dispositions ci-dessus. A Angers, le 4 août 1808, (signé) M. A. Bourdon[1]. »

De son côté le Maire prenait des dispositions particulières. Le 6 août il faisait publier un premier arrêté en ces termes :

« Le maire de la ville d'Angers, considérant que l'arrivée de S. M. l'Empereur en cette ville doit suspendre la circulation des voitures sur la route de Nantes, depuis l'entrée de cette ville jusqu'au Chêne de la Pallud, fait défenses à tous rouliers, voituriers et métayers de faire circuler aucune voiture depuis le Chêne la Pallud jusqu'en cette ville, en passant sur la grande route. Celles qui approvisionneront la ville jusqu'à mardi prochain, 9 de ce mois, devront arriver par la vieille route, dite chemin de la Barre; mais aucunes voitures, excepté les diligences et le courrier de la malle, qui font un service public, ne pourront voyager et y arriver les 10 et 11 de ce mois. A la mairie d'Angers, le 6 août 1808, (signé) De la Besnardière, maire[2]. »

Le même jour le maire réglementait d'une façon générale toutes les mesures à prendre. Certaines de ces mesures paraîtront étranges, peut-être excessives : celle notamment qui interdit la présence des enfants en bas âge sur la voie publique lors du passage du cortège, et cette autre qui condamne les malheureux toutous à être emprisonnés.

[1] *Affiches d'Angers*, n° du 5 août 1808.
[2] *Affiches d'Angers*, n° du 7 août 1808.

Digitized by Google

Voici le texte de ce second arrêté comprenant 13 articles :

« Le Maire de la Ville d'Angers, considérant que le passage par cette ville de Sa Majesté l'Empereur et Roi exige des mesures de police extraordinaires, arrête :

« Art. I. — Le jour de l'arrivée de Sa Majesté il sera établi au village de la Barre, sur la grande route de Nantes, un poste qui sera chargé d'empêcher que les chevaux de selle, les voitures, autres que celles du cortège et de la suite de l'Empereur, les diligences et le courrier de la malle, puissent arriver jusqu'à la ville. Celles qui se présenteront seront détournées à droite et à gauche sur le chemin de la Barre et celui de Saint-Clément.

« Art. II. — Un autre poste sera établi à la porte Saint-Nicolas et fera rétrograder les voitures qui se présenteront par la route de Laval.

« Art. III. — Les personnes qui se trouveront sur la grande route de Nantes pendant le passage de Sa Majesté et sa suite, se tiendront sur les bermes, le long des fossés de la dite route, sans pouvoir la traverser.

« Art. IV. — Les rues depuis le pont de Brionneau, en passant par le faubourg Saint-Jacques, la rue Saint-Nicolas, le carrefour et la place de la Laiterie, la rue Beaurepaire et le Grand-Pont jusqu'au quai Bonaparte, devront être entièrement libres. Personne ne pourra y rester, ni s'y placer hors les maisons pendant le passage de Sa Majesté.

« Art. V. — Les habitants ou étrangers qui se trouveront sur le quai Bonaparte, dans la rue Boisnet, sur la place de la Commune, sur le Champ-de-Mars, jusqu'à la porte Saint-Aubin, devront être rangés au moins à six pieds des revers des chaussées.

« Art. VI. — La rue du Commerce et celle de Saint-Aubin jusqu'à l'hôtel de la Préfecture, seront entièrement évacuées de manière que personne ne puisse rester en dehors des maisons.

« Art. VII. — Toute circulation de voitures, autres que

Digitized by Google

celles des fonctionnaires publics, est interdite dans les rues fixées pour le passage de Sa Majesté, et celles qui les avoisinent, depuis le matin jusqu'à deux heures après l'entrée de l'Empereur.

« Art. VIII. — Il est expressément défendu de laisser sortir tous les enfants en bas âge, et aux grandes personnes d'en porter aucun sur les bras, ou d'en tenir aucun par la main, lors du passage du cortège.

« Art. IX. — Il est enjoint aux habitants de tous les quartiers de la Ville, sans exception, de tenir leurs chiens à l'attache ; aux étrangers qui viendront en Ville, de les conduire en laisse et, à leur arrivée, de les tenir enfermés pendant le séjour de Sa Majesté.

« Art. X. — La force armée sera distribuée dans toutes les rues et places du passage de Sa Majesté pour tenir la main à l'exécution des dispositions ci-dessus.

« Art. XI. — Le soir du jour de l'entrée de Sa Majesté, il y aura illumination générale, danse publique sous les halles couvertes. Du pain, des viandes et du vin seront distribués sur la place de la Commune.

« Art. XII. — Le maire se dispense de recommander aux habitants de cette ville de faire toutes les dispositions convenables pour recevoir dignement notre auguste Souverain. Il s'en rapporte à leur zèle pour signaler leur allégresse dans ce jour mémorable si longtemps désiré.

« Art. XIII. — Le présent arrêté sera de suite soumis à la sanction de M. le Préfet de Maine-et-Loire, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

« Fait à la Mairie d'Angers, le 6 août 1808.

« (Signé) : De la Besnardière, maire.

« Vu et approuvé :

« *Le Préfet de Maine-et-Loire,*

« (Signé) : M.-A. Bourdon[1]. »

Affiches d'Angers, n° du 9 août 1808.

Digitized by Google

Une garde d'honneur avait été formée en Maine-et-Loire, composée de deux compagnies, garde d'honneur à cheval, garde d'honneur à pied. Deux jours avant l'arrivée de l'Empereur, le Maire avait remis à ces deux compagnies des drapeaux offerts par la Ville, et la bénédiction de ces drapeaux par l'évêque, Mgr Montault-Desisles, donna lieu à une cérémonie au cours de laquelle le Préfet adressa à la garde d'honneur des félicitations sur le zèle qu'elle avait apporté à sa formation. Ce discours se terminait par ces paroles : « Nous touchons au moment si longtemps, si « ardemment désiré de posséder LL. MM. l'Empereur et « l'Impératrice. Brave jeunesse ! C'est à vous que va être « confié le noble soin de veiller à la garde de leurs augustes « personnes. Garants envers le monde entier d'un dépôt « aussi précieux, vous montrerez que vous étiez dignes « de votre poste. »

Après ce discours, M. le Préfet a fait reconnaître MM. les commandants de la garde d'honneur, appelés à cet emploi par le vœu de leurs compagnies. M. de Villebois a été reconnu commandant de la garde d'honneur à pied, et M. de Contades, commandant de la garde d'honneur à cheval[1].

M. de Contades, chambellan de l'impératrice, était depuis quatre ans membre du Conseil général de Maine-et-Loire. Nommé pair de France après les Cent-Jours, il mourut à Angers en 1834.

M. de Villebois, dont le père, né à Angers, était mort en 1788, gouverneur de la Guyane, était lui-même né à Angers en 1756 et y avait épousé, en 1788, Mlle de la Potherie. Il est décédé en cette ville en 1829. C'est également à Angers qu'était né son fils, le comte Félix de Villebois, propriétaire du château de la Guénaudière, commune de Grez-en-Bouère, qu'habite actuellement le frère du

[1] *Affiches d'Angers*, n° du 11 août 1808.

Digitized by Google

colonel de Villebois, le héros de la guerre du Transvaal. L'origine angevine de la famille de Villebois est donc incontestable.

Les habitants d'Angers qui, au mois d'août 1808, attendaient avec tant d'impatience l'entrée des Souverains en leur Ville, éprouvèrent bien certaines déceptions. On espérait que le cortège impérial serait en ville dans le milieu de la journée; il n'arriva que le soir après neuf heures, sous une pluie torrentielle qui devait fâcheusement détériorer les arcs de triomphe, portiques et berceaux de verdure. Une fête devait être offerte aux Souverains à l'hôtel de la Mairie; l'Empereur fit prévenir qu'il ne pouvait assister à cette fête; elle fut renvoyée au dimanche suivant, 14 août. Au lieu d'y assister en personne, l'Empereur et l'Impératrice furent représentés à cette fête par leurs bustes en marbre posés à la place d'honneur. Il est vrai que le bal fut sans doute plus animé, bien que moins solennel, qu'il ne l'eût été si leurs Majestés Impériales et Royales l'eussent présidé.

Enfin, le lendemain de leur arrivée à Angers, l'Empereur devait visiter la Ville et les environs; cette visite fut contremandée, la présentation eut lieu dès neuf heures, et presque aussitôt après les Souverains montaient en voiture et prenaient la route de Saumur, Tours, Paris.

Ces modifications au programme primitivement arrêté étaient motivées par un événement que le public ne connut que plus tard. Cet événement c'était la capitulation de Baylen dont la nouvelle avait été apportée par un courrier à l'Empereur au moment où celui-ci se préparait à partir de Nantes. Laissons sur cet incident la parole à l'historien angevin Bodin[1].

« Napoléon et l'impératrice Joséphine passèrent à Angers le 11 août 1808. Ils revenaient d'un voyage en Vendée. A

[1] Bodin, *Recherches sur le Bas-Anjou*, t. II, p. 467.

Digitized by Google

Nantes, où ils s'étaient arrêtés, un courrier leur arriva qui leur apportait d'Espagne la nouvelle de la capitulation avec l'armée anglaise. Cette nouvelle qui, d'abord, ne transpira pas dans le public, retarda de quelques heures leur départ. Ils devaient dîner et coucher à Serrant; le château était rempli des personnes les plus distinguées du département, et les cours, des habitants de Saint-Georges et communes environnantes. Les courriers, les officiers appartenant aux différents services se succédaient rapidement, s'arrêtaient un moment pour dîner à Serrant et continuaient leur route. Enfin Napoléon et Joséphine arrivèrent à 8 heures du soir, et furent reçus par le comte et la comtesse. Bientôt la cause du retard fut connue, mais seulement de ceux à qui l'on pouvait confier ce secret. C'était un mauvais moment pour recevoir un homme du caractère de Napoléon et lui donner des fêtes. Cependant il sut se composer et parut affable aux personnes qui lui furent présentées par Mme de Serrant, en sa qualité de dame du palais. A Angers, ils descendirent à l'hôtel de la Préfecture où les reçut M. Bourdon de Vatry. L'impératrice ne put que faire venir à elle les enfants de Mme Gaspard de Contades, morte depuis quelques années, et qu'elle avait beaucoup connue ; elle les traita avec cette amabilité, cette bienveillance qui caractérisaient son heureux naturel. Bientôt après, Napoléon et Joséphine reprirent la route de Saumur. »

Le Préfet était allé attendre l'arrivée des Souverains à la limite du département, au village de la Riottière, situé sur la grande route de Nantes à Paris, et dépendant de la commune d'Ingrandes. Un arc de triomphe avait été élevé à cet endroit en l'honneur de l'entrée de Leurs Majestés sur le territoire du département. Dès que le cortège eut quitté la Loire-Inférieure pour entrer en Maine-et-Loire, le Préfet s'avança vers la voiture impériale et lut un premier discours adressé à l'Empereur. Il s'apprêtait à

Digitized by Google

commencer la lecture d'un second discours spécialement destiné à l'Impératrice, mais il en fut empêché par le brusque départ de la voiture; les postillons, en entendant les acclamations des nombreuses personnes qui se pressaient des deux côtés de la route, supposèrent que tout était terminé et lancèrent leurs chevaux au galop. La pluie qui tombait à flots n'avait même pas permis d'entendre la réponse de l'Empereur au Préfet.

Si l'Impératrice perdit, à cet incident, la harangue préfectorale qui lui était destinée, du moins put-elle entendre le discours que le Maire lui adressa à son entrée dans Angers, sous un arc de triomphe élevé au Pont-Brionneau : « Madame, lui dit M. de la Besnardière, l'humanité et la bienfaisance ont toujours suivi vos pas; protectrice de la vertu et de l'indigence, votre Majesté impériale et royale, en accompagnant son auguste époux, vient mettre le comble à l'allégresse des habitants de cette ville; ils vous offrent par mon organe leur plus profond respect[1]... »

Cette brève allocution avait été précédée d'un discours à l'Empereur, beaucoup plus long, commençant par ces mots : « Immortel Napoléon ! Régulateur des états de l'Europe... », et continuant en ce style emphatique qui constituait le langage officiel de l'époque.

L'arc de triomphe élevé au Pont-Brionneau avait d'abord paru au rédacteur des *Affiches d'Angers* la reproduction de la porte Saint-Denis; c'était une erreur que le journal rectifia en ces termes[2] : « Deux arcs de triomphe étaient placés, l'un au-dessus du Pont-Brionneau, et l'autre sur la place en avant de l'hôtel de la Préfecture. Le premier, que, sur une fausse note, nous avions dit être d'après la porte Saint-Denis de Paris, était élevé d'après les belles proportions de celui que le Sénat fit ériger à Rome en l'honneur

[1] *Affiches d'Angers*, n° du 13 août.
[2] *Affiches d'Angers*, n° du 15 août.

Digitized by Google

de Trajan après la victoire que ce prince remporta sur les Daces. Cet arc a 24 mètres de largeur sur 18 mètres de hauteur. Il se compose de 3 portiques. Il portait cette inscription : « A Napoléon-le-Grand, pacificateur des départements de l'Ouest, restaurateur de nos cités, de nos hameaux, de nos autels, fondateur généreux de nos établissements agricoles, scientifiques et littéraires, les magistrats et le peuple de Maine-et-Loire. » Celui élevé à la porte de la Préfecture était composé d'un seul portique avec pilastres; sa largeur était de 10 mètres et sa hauteur de 13 mètres. La frise portait cette inscription : « A Napoléon-le-Grand » ; et sur les pilastres on avait placé des couronnes de chêne et de laurier qui contenaient chacune une inscription rappelant les batailles et les principaux événements qui ont eu lieu depuis la bataille de Montenotte jusqu'au traité de Tilsitt. »

Ainsi que nous l'avons dit, ce fut seulement à neuf heures du soir que le cortège impérial arriva à Angers. Le journal auquel nous avons déjà emprunté plusieurs renseignements rend compte en ces termes de l'entrée des Souverains : « La garde d'honneur à cheval était partie à la pointe du jour pour offrir son service à Leurs Majestés II. et RR. La garde d'honneur à pied occupait les postes du palais. M. le Maire d'Angers, accompagné de ses adjoints et de son conseil municipal, s'était placé au superbe arc de triomphe élevé aux limites de la ville. Toute la garde nationale et les troupes bordaient d'une double haie les rues où LL. MM. devaient passer, et un concours innombrable d'habitants et d'étrangers remplissaient les maisons, les rues et les places publiques... On interrogeait les courriers qui se succédaient d'heure en heure et, malgré la nuit qui s'avançait, malgré la pluie qui tombait avec force, personne ne quittait sa place qu'il avait choisie dès le matin. Enfin le bruit des cloches, de l'artillerie, et plus encore les élans de la joie, les cris de Vive l'Empereur et

Digitized by Google

l'Impératrice, qui s'élevaient au loin, ont annoncé l'arrivée de Leurs Majestés. Elles se sont arrêtées sous l'arc de triomphe, et M. de la Besnardière, maire d'Angers, en présentant les clefs de la ville à S. M. l'Empereur, lui a adressé ce discours : Immortel Napoléon ! régulateur des états de l'Europe, etc...[1] »

LL. MM. sont entrées dans la ville précédées de la garde d'honneur à cheval, dont le commandant, M. de Contades, avait pris place près la portière de la voiture, et suivies de détachements de la garde impériale.

Les principaux personnages de la suite de Leurs Majestés étaient : S. A. S. le prince de Neufchâtel, vice-connétable; LL. EExc. MM. le duc de Frioul, grand-maréchal du palais; Champagny, ministre des relations extérieures; Maret, ministre, secrétaire d'État; MM. les généraux Lebrun, Bertrand, Nansouti; Mesdames de Montmorency, Maret, etc.

L'itinéraire suivi par le cortège impérial fut le suivant: faubourg Saint-Jacques, rue Saint-Nicolas, place de la Laiterie, rue Beaurepaire, Grand-Pont (pont du centre), quai Bonaparte (quai national), rue Boisnet, rue du Commerce, place de la Commune (place des Halles), porte Saint-Michel, Champ-de-Mars, porte Saint-Aubin, rue Saint-Aubin jusqu'à l'hôtel de la Préfecture.

Le lendemain matin la foule se pressait de bonne heure aux abords de l'hôtel de la Préfecture. Un piquet de la garde d'honneur était à cheval pour escorter l'Empereur qui, comme nous l'avons dit, devait visiter quelques points de la ville. Mais ce projet fut abandonné : Napoléon avait hâte de reprendre sa route vers Paris. Des ordres furent donnés pour que les autorités se rendissent immédiatement au palais impérial; les présentations commencèrent à neuf heures. La Cour d'appel, le Préfet, le Conseil général, le

[1] *Affiches d'Angers*, n° du 13 août 1808.

Digitized by Google

Conseil de préfecture, les chefs des Administrations, la Cour de justice criminelle, le Général commandant le département avec les chefs militaires des différentes armes, et les commandants et officiers des gardes d'honneur à pied et à cheval, l'Évêque et son clergé, le tribunal de première instance, le tribunal de commerce, l'administration municipale et le Conseil municipal furent succcessivement présentés à l'Empereur.

M. de la Besnardière pria l'Empereur d'accorder aux Angevins la permission de démolir les murs de leur ville. En réalité cette autorisation, demandée par le Conseil municipal dans un mémoire remontant au 28 septembre 1806, avait été donnée dès 1807; le 12 août 1808, l'Empereur ne fit que confirmer une décision déjà précédemment prise.

Il fut encore présenté à Sa Majesté une requête tendant à obtenir l'exécution de deux réseaux de canaux, l'un devant relier Brest à Angers, d'abord de Brest à Nantes, puis de Nantes à Angers par l'Erdre, l'Oudon et la Mayenne; l'autre devant établir une communication d'Angers à Rouen par le Loir, l'Eure et la Seine.

Napoléon, pressé de se remettre en route, chargea le ministre d'État, Maret, de rester quelques heures à Angers pour conférer avec le Préfet sur les besoins du département.

Vers midi les Souverains montaient en voiture. La garde d'honneur à pied était rangée en bataille à la porte du palais; la garde d'honneur à cheval escortait LL. MM. Le Maire, malade, et dont les forces avaient été épuisées par la cérémonie de la veille, fut excusé de ne pouvoir se joindre au Conseil municipal qui, groupé à l'extrémité de la ville du côté de Saumur, salua l'Empereur et l'Impératrice au moment où ils quittaient Angers.

La garde d'honneur à cheval ne quitta le cortège qu'à Saint-Mathurin.

Quelques jours plus tard le Grand-Maréchal du Palais

Digitized by Google

envoyait à chacun de MM. de Villebois et de Contades, commandants de la garde d'honneur à pied et à cheval de Maine-et-Loire, une tabatière ornée du chiffre de S. M. l'Empereur et Roi, avec la lettre suivante : « Sa Majesté, Monsieur, m'a chargé de vous remettre une tabatière ornée de son chiffre, comme un témoignage de son estime et de la satisfaction qu'elle a eue du service de la garde d'honneur que vous commandez. Il m'est infiniment agréable d'avoir à vous transmettre les intentions bienveillantes de Sa Majesté. Je vous prie d'en agréer l'assurance, et de croire à ma parfaite considération. (Signé) Duc de Frioul. »

Revenons à l'hôtel de la Boule d'Or. Il est certain que cet ancien logis n'a pas eu l'honneur d'être pour quelques heures le palais impérial. Quelle peut donc être l'origine de la croyance assez répandue dans le quartier de Pied-Boulet ? Rappelons-nous ce que disait Péan de la Tuillerie : « C'est le maître de cette auberge qui fournit les chevaux de poste. » Il en était depuis longtemps ainsi, puisqu'avant de porter l'enseigne de la Boule d'Or cette auberge était dénommée « hôtel des Relais ». Si, en 1808, le relais de poste était encore là, c'est sans doute à cet hôtel que les voitures impériales ont été attelées des chevaux de poste qui, au départ d'Angers, devaient les conduire jusqu'à Saint-Mathurin, premier relais d'Angers à Saumur. Peut-être est-ce cette circonstance qui a fait dire et répéter inexactement que Napoléon Ier, à son passage à Angers, avait logé à l'ancien hôtel de la Boule d'Or.

A. Beucher.

Digitized by Google

UN MARIAGE

(Histoire Saumuroise)

A Monsieur l'abbé Tranchant,
curé de la Bohalle.

Ce que je vais vous conter là
Est en tous points très authentique :
Ce que j'y mets de poétique
Ne vaut pas le fait que voilà.

Elle, on l'appelait la Fanchette ;
Il se nommait, lui, le Charlot.
En elle il crut trouver son lot,
Il l'aima longtemps en cachette.

Tout arrive... donc il advint
Que Charlot dut faire demande.
Fanchette eut quand fleurit l'amande
Dix-sept ans ; il en avait vingt.

« Charlot, tu fus toujours un brave,
« Ma Fanchette est digne de toi...
« A votre amour, ce n'est pas moi
« Qui mettrai », dit le père, « entrave.

Digitized by Google

« Tu l'auras... mais viens au verger
« Voir le petit lopin de terre
« Que Fanche, unique légataire,
« Sera seule à se partager. »

Le joli clos ! pas un brin d'herbe ;
Sous la serpette encor saignant,
Ceps courant, grimpant, s'alignant ;
En fleurs un amandier superbe.

Et de Fanchon les blonds cheveux
Se piquaient de fleurettes blanches,
Quand la brise agitait les branches...
« Voici Fanchon... Si tu la veux,

« Apporte-moi bien, chaque année,
« Un brin de l'amandier fleuri,
« Sept ans, et puis... sois son mari :
« Charlot, ma parole est donnée. »

C'était le père ; elle mêla
Une larme aux pleurs de la vigne ;
D'impatience pas un signe...
Pour Charlot, il se consola,

Pensant qu'en Mésopotamie,
Sept printemps, Jacob supplia
Pour Rachel... et n'eut que Lia,
Lia dont il ne voulait mie.

Donc voici qu'à chaque saison,
Chargé de la branche fleurie,
De sa Fanche toujours chérie
Charlot frappait à la maison.

Digitized by Google

On dit qu'à chaque fois le père,
Le voyant toujours plus joyeux,
Laissait échapper de ses yeux
Larme plus grosse et plus amère,

Liait la branche au romarin
Qui gardait le lit de Fanchette,
Mais quittait la blanche couchette
Toujours de moins en moins chagrin.

Sept fois Charlot fit le manège,
Et puis au septième printemps :
« Voici », dit-il, — « père, il est temps, —
« La septième branche de neige. »

— « C'est la couronne d'oranger
« Qu'au front pur de ta fiancée,
« Je voulais voir : tu l'as tressée,
« Sept ans, sans te décourager...

« Charlot, c'est ton dernier voyage :
« Ma fille Fanchette est à toi !
« Je n'ai qu'une parole, moi...
« Et pour le jour du mariage,

« Vite, car Fanche se morfond,
« *D'eau sèche*, remplis la corbeille,
« Achète *un beau travail d'abeille*,
« Procure-toi *le puits sans fonds ;*

« Offre à ma fille une ceinture,
« — Car tu dois bien savoir ses goûts, —
« La rose *ceinture à dix bouts :*
« Tu saisis bien, je conjecture... »

Digitized by Google

Hélas ! Charlot fut tout un jour
Chagrin de l'épreuve nouvelle
A se tourmenter la cervelle...
Mais — clairvoyance de l'amour

A trouver ce qui nous allèche ! —
« Quand le prêtre nous unira, »
Dit-il, « le sel qu'il bénira,
« Le sel, voici mon *onde sèche !*

« *Travail d'abeille,* nous l'aurons
« Dans la blanche cire du cierge
« Brûlant à l'autel de la Vierge,
« Quand tous deux nous nous marierons.

« *Le puits sans fond*, c'est l'alliance
« Où se gravent sur l'or bruni
« Avec mon nom son nom uni
« Et notre amour sans défaillance...

« Et de ma *ceinture à dix bouts*
« J'enlacerai ma fiancée,
« Quand mes bras l'auront embrassée,
« Car Fanche aussi connaît mes goûts. »

Et voilà comme quoi mon père
A recommencé son printemps
Qui dura presque soixante ans,
Quand il eut épousé ma mère.

Ce que je viens de vous conter
Est en tous points très authentique :
Ce que j'y mis de poétique
N'y sut, je crois, rien ajouter.

J. Gâlard,
Curé de Trélazé.

Digitized by Google

UNE EXPOSITION DE CHAMPIGNONS

A ANGERS

Une semblable exposition est chose sans précédent à Angers et l'on peut dire que l'essai a réussi au delà des prévisions. L'affluence et l'empressement des visiteurs ont montré surabondamment que cette branche quelque peu difficile de la botanique intéresse vivement le public, désireux de voir et de s'instruire.

C'est que l'étude des champignons présente deux faces également attrayantes; d'une part, c'est cette sorte de plasticité étonnante de la matière vivante qui se révèle dans ces végétaux inférieurs sous des formes si variées, souvent étranges et inattendues; d'autre part, c'est le côté utilitaire avec l'écueil d'un danger terrible. En effet, si telle espèce est un régal pour le gourmet, telle autre, qui en est pour ainsi dire une fallacieuse contrefaçon, renferme dans ses tissus un poison mortel, ou pour le moins capable de produire les désordres les plus graves dans l'organisme.

A côté de la tentation il y a l'appréhension du danger et, il faut bien le reconnaître, ce caractère quelque peu dramatique du personnage que représente le champignon, considéré en thèse générale, n'est pas étranger au véritable succès de cette entreprise. Une exposition de mousses, de lichens ou d'algues n'aurait certainement pas attiré autant le public, à beaucoup près.

Digitized by Google

Il faut ajouter que les champignons, alors même que nous ne courons pas après eux, nous jouent trop souvent de fort mauvais tours et sont cause de véritables désastres ; il suffit de nommer diverses maladies de la vigne, la carie des pommes de terre, la rouille du blé, etc., etc., pour comprendre qu'il est intéressant de connaître de près ces redoutables végétaux, quand ce ne serait que pour les mieux combattre.

L'idée première d'une exposition de champignons, dans notre cité, appartient à M. Proust et date de l'année dernière. Elle a été reprise cette année et suivie d'exécution. L'organisateur en a été M. Gaillard, conservateur de l'herbier Lloyd, mycologue distingué, qui s'est adonné avec ardeur et succès à l'étude de cette branche, encore incomplètement explorée, de notre flore.

Pour faciliter sa tâche, le Conseil municipal a voté un crédit de 50 francs et M. le Maire a mis à sa disposition la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

L'exposition a duré du dimanche 4 novembre jusqu'au vendredi soir 9 novembre, avec une interruption momentanée, le mercredi, pour renouveler les échantillons. Elle comprenait les objets suivants :

1° Une collection d'ouvrages contenant des figures de champignons et tirés en majeure partie de la bibliothèque Lloyd ; à signaler spécialement un superbe exemplaire de Bulliard, un Corda (*Icones fungorum*).

2° Une réunion de champignons en nature provenant du département de Maine-et-Loire.

3° Une collection de 300 planches, dessins et aquarelles, des champignons des environs d'Angers, recueillis et figurés en 1899 et 1900.

Cette collection est l'ouvrage de M. Gaillard. C'est l'œuvre d'un artiste maniant avec égale habileté le crayon et le pinceau ; en outre, les détails anatomiques, qui ont

Digitized by Google

une si grande importance dans l'étude de ces végétaux, accompagnent toujours la représentation de l'ensemble.

Ajoutons qu'avec des plantes aussi fugaces que les champignons et défiant toute tentative de conservation, le dessin et l'aquarelle sont les seuls moyens d'arriver à se rendre maître du terrain et à synthétiser dans un groupement rationnel tous ces êtres à formes si variées en même temps que si affines. De là l'importance capitale de ces figurations.

Aussi les spécialistes se sont-ils arrêtés longuement pour examiner et admirer la belle série de planches exposées par M. Gaillard.

4° Une collection de champignons en plâtre colorié, appartenant au Jardin botanique et obligeamment prêtée par le directeur, M. Bouvet ; quelques études à l'huile du Dr Mâreau, appartenant à la Société d'Études Scientifiques.

Le premier lot de champignons qui figura le jour de l'ouverture avait été recueilli par MM. Gaillard (parc de Pignerolles, parc de la Plesse, bois du Perray), Labesse (château de Beuson et Écouflant), Proust (Pruniers) et Thézée (Seiches). L'ensemble de ces récoltes comprenait 120 espèces. Encouragés par ce premier résultat, les visiteurs ne cessèrent de joindre chaque jour à ce noyau le produit de leur propre cueillette. Des apports vinrent de Saint-Barthélemy, de Beaufort-en-Vallée, de Saint-Mathurin, de Baugé, de Champtoceaux, etc. On obtint ainsi un total de 201 espèces de champignons se répartissant de la manière suivante :

Très vénéneux	7
Vénéneux	23
Suspects	35
Comestibles	69
Indifférents	39
Parasites	28

Digitized by Google

Chaque groupe était séparé et était affecté d'étiquettes spéciales. Les champignons à rejeter, très vénéneux, vénéneux ou suspects, portaient des étiquettes rouges ; le blanc était réservé aux comestibles, le vert aux indifférents, le bleu aux parasites.

Sur une table à part était constituée une exposition comparative, où l'on avait placé en regard les espèces comestibles et les espèces vénéneuses avec lesquelles on peut les confondre ; malgré la difficulté de se procurer simultanément les termes de comparaison, et malgré les lacunes qui en résultaient nécessairement, cette exposition a vivement attiré l'attention du public.

C'est que, en effet, ce sont les espèces alimentaires et les moyens de les distinguer qui intéressent surtout la plus grande masse des amateurs de champignons. Dans cet ordre d'idées on pouvait trouver de nombreux sujets d'étude. Je ne citerai que quelques genres les plus connus.

Les *Psalliota* (champignons roses) étaient représentées par les espèces suivantes : *P. sylvatica*, *P. campestris* et sa variété *praticola*, *P. hæmorrhoidaria*, *P. xanthoderma*, espèce suspecte, difficilement tolérée par certains estomacs et contre laquelle les visiteurs ont été mis en garde. Les *Lepiotes* (potirons) étaient au nombre de cinq : *Lepiota procera*, *L. rachodes*, *L. excoriata*, *L. mastoidea*, *L. naucina*.

Les *Bolets* (ceps) étaient moins bien représentés ; la cause en est dans la sécheresse de l'année qui a contrarié leur éclosion ; on pouvait voir cependant *Boletus scaber*, *B. aurantiacus*, *B. subtomentosus*, etc.

A signaler encore des végétaux très intéressants, soit par leur rareté, soit par leurs formes curieuses et capricieuses : un superbe échantillon d'*Hydnum erinaceum*, le très rare *Tricholoma colossum*, de beaux polypores, *Polyporus frondosus*, *P. hispidus*, *P. applanatus*, *P. sulfureus*, etc., trois spécimens du charmant *Boletus*

Digitized by Google

gentilis, un énorme *Bovista gigantea*, les étranges *Phallus impudicus* et *Clathrus cancellatus*.

En résumé, l'expérience a parfaitement réussi, le public angevin a justement apprécié cette heureuse initiative d'une exposition de champignons.

Il est juste d'adresser des félicitations à son distingué organisateur, M. Gaillard, et il est à souhaiter que ce premier essai soit suivi d'autres analogues, dans les saisons favorables à venir.

Et maintenant, pour tirer une morale pratique, si l'on peut s'exprimer ainsi, de cette remarquable leçon de choses nous conclurons en disant que l'on ne doit jamais se départir de la plus grande prudence lorsqu'il s'agit de la récolte de champignons destinés à l'alimentation. Les caractères extérieurs de forme, de coloris, qui seuls guident la plupart des amateurs, sont insuffisants en thèse générale ; il faut pénétrer plus profondément dans la structure de l'organisme du champignon pour acquérir la certitude. Tel amateur, qui se croyait absolument sûr de lui par une longue pratique, s'est vu parfois victime de ses propres méprises.

Il importe de ne pas oublier que la classification, c'est-à-dire la méthode scientifique et précise pour déterminer les champignons, repose sur la couleur des spores, sur leur configuration et sur leur mode de formation. Or, ces organes délicats échappent complètement à l'œil nu ; il faut les appareils grossissants.

S'il m'est permis d'employer un langage familier, je dirai qu'il est possible de *coller*, dans l'immense majorité des cas, les ramasseurs de champignons qui se disent connaisseurs. Il suffira de leur demander quelle est la couleur des spores du champignon qu'ils viennent de recueillir ; s'il rentre dans les *Leucosporées* (spores blanches), les *Rhodosporées* (spores roses), les *Ochros-*

Digitized by Google

porées (spores couleur d'ocre jaune), ou les *Mélanosporées* (spores noires). Comme, en général, ces braves gens ne se doutent même pas de l'existence des spores, vous en conclurez qu'il pourra très bien leur arriver de se tromper et de vous délivrer, avec la meilleure foi du monde, un poison mortel en lieu et place d'un met délicat.

E. PRÉAUBERT.

Liste des personnes qui ont envoyé des champignons

MM. Adam, rue Daillère, 3. — Allard, conseiller municipal d'Angers. — Allard, Louis. — Bariller, à Baugé. — Bouchard, chargé du service de viticulture. — Bruneaud, rue du Pré-Pigeon. — Buignier, à Beaucouzé. — Chaillou aîné, à Angers. — Chardon, gardien de la paix, à Angers. — Cheux, directeur de l'Observatoire de la Baumette. — Chevreau, officier de réserve. — Chicotteau, secrétaire général de la mairie. — Chrétien, à Angers. — David, à Angers. — Des Ormeaux, propriétaire. — De Terves, R., à Saint-Jean-des-Mauvrets. — Ensenat, à Angers. — Emeriau, instituteur à Champtoceaux. — Foucher, conseiller municipal, à Angers. — Foucher, étudiant, 19, rue Saint-Martin, à Angers. — Gaillard, conservateur de l'herbier Lloyd, à Angers. — Guichard (Dr), maire de Beaucouzé. — — Goursault. — Labesse (Dr), pharmacien, à Angers. — Lafarge, adjoint. — Lambert, étudiant en pharmacie, à Angers. — Legrand (Dr), de Beaufort. — Legrand, J., fils (Dr), de Beaufort. — Lemanceau, A., à Angers. — Letort-Hennequin, rue Bressigny, à Angers. — Letourneau, de Naunet. — Louart (Dr), de Lamotte. — Monprofit (Dr), conseiller municipal d'Angers. — Mouriès, à Angers. — Pardessus (Mme), de Lamotte. — Perdreau, à Angers. — Peyssonié (Dr), de Saint-Mathurin. — Poidevin. — Préaubert, professeur au Lycée d'Angers. — Proust, conseiller municipal d'Angers. — Thésée (Dr), à Angers. — Vallage, restaurateur, à Angers.

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

CHAPITRE XX

L'antagonisme des partis en 1821. — Les élections. — Jean Bruley refuse toute candidature. — Violation des lettres. — La police des hôtels. — Jean Bruley candidat malgré lui. — Le zèle des fonctionnaires. — Perquisition à Villandry. — Condamnation de Sirejean. — Désistement de Jean Bruley en faveur de Paul-Louis Courrier. — Polémique avec le « Drapeau blanc ». — Les élections de 1822. — Attitude de Jean Bruley en 1794. — Persécutions ministérielles. — La famille Delimai. — Pression électorale. — Mort de Mme Jean-Prudent Bruley. — Lettre de Bouilly. — Énumération des pertes subies par Jean Bruley pendant la Révolution. — Indemnité accordée aux émigrés.

L'année 1820 avait été fertile en événements politiques irritants. A la Chambre des députés, les luttes avaient pris un degré inconnu de violence. Les élections partielles indiquaient que le pays soutenait l'opposition et que bientôt elle deviendrait la majorité.

Pour empêcher cette éventualité, le ministère proposa de modifier la loi électorale de 1817. Les réformes introduites étaient combinées de façon à assurer la prépondérance des *ultras* sur le parti libéral qui entra en fureur. Comme conséquence, toutes les libertés furent atteintes ou menacées. La presse fut muselée ; la liberté individuelle suspendue ; les correspondances privées violées, supprimées même quand elles contenaient quelque appréciation trop vive des événements.

Une foule de brochures et de pamphlets éclosaient chaque jour, à Paris surtout, et les voyageurs les appor-

Digitized by Google

taient en province. Tout cela maintenait les esprits dans une surexcitation qui devait fatalement aboutir à la violence.

On pense bien que Jean Bruley n'était point insensible à ces provocations des *ultras* et que les discours enflammés de Benjamin Constant, du général Foy, de Manuel, de Casimir Perrier, de Girardin, de Lafitte, de Chauvelin, de Royer-Collard, et de tant d'autres, n'étaient point sans raviver ses anciennes espérances patriotiques.

Aux approches des élections de 1822, les meneurs de l'opposition à Paris avaient pensé que les noms de Paul-Louis Courrier et de Jean Bruley rallieraient les électeurs libéraux de Touraine. On avait pressenti à ce sujet Prudent Bruley qui déclina cet honneur pour son père.

Comme on insistait pour qu'à la fin de sa carrière il ne montrât pas une tiédeur démentie par trente années de luttes, et consentît à faire ce nouveau sacrifice, il répondit à son fils, le 21 avril :

« ... L'on me juge mal, si l'on croit que c'est par tiédeur ou égoïsme que je refuse de me mettre en avant pour les élections prochaines. Il a été de tout temps contraire à mes sentiments de faire pareilles démarches qui nous assimilent trop aux intrigants qui n'ont pas les mêmes scrupules. Vraiment si je m'étais senti cette force de talent, de caractère, qui peuvent rendre un député essentiellement utile, j'aurais pu, dans la circonstance, franchir le pas et hasarder des démarches ; mais, puis-je en conscience montrer cette ambition, quand je me juge si inférieur aux devoirs que je contracterais ?

« Aux personnes qui sondent mes intentions à cet égard, je dis que je redouterais d'être nommé ; j'invite à ne pas songer à moi ; mais je déclare que, si un pareil honneur vient me chercher, je n'hésiterai pas à l'accepter. J'ai toujours pensé qu'une élection libre à des fonctions gratuites est un *ordre* et qu'il est du devoir d'un citoyen d'y déférer, dût-il lui en coûter la vie.

Digitized by Google

« Au reste, toutes ces explications sont en pure perte. Comment les électeurs libéraux pourraient-ils lutter contre les électeurs féodaux et contre ceux, en plus grand nombre, que la crainte enchaîne ?

« On a passé l'époque où l'on disait à cette armée dévorante de fonctionnaires dont la France est envahie : Vous voterez de telle manière sous peine de destitution. On leur dit aujourd'hui : Vous êtes destitués si tels et tels ne sont pas nommés. On sent combien une telle insinuation excite le zèle... »

A cette époque où le gouvernement voyait partout des conspirations, le secret des lettres était peu respecté. La famille Bruley, notamment, avait de fréquentes occasions de s'apercevoir que ses lettres ne lui étaient distribuées qu'après ouverture. Aussi recherchait-on tous les moyens de s'affranchir du contrôle de la poste. Pour les communications importantes, on attendait qu'un ami sûr pût s'en charger.

La demeure des principaux électeurs était étroitement surveillée. Les fonctionnaires trop tièdes étaient impitoyablement révoqués. Le préfet d'Indre-et-Loire émettait la prétention d'exiger que les maîtres d'hôtel lui rendissent compte, non seulement des personnes fréquentant leur établissement, mais des conversations tenues à table. S'ils prétendaient les ignorer, il leur faisait à ce sujet des révélations prouvant que sa police particulière était renseignée.

Jean Bruley n'avait pu, malgré tout, se soustraire au périlleux honneur d'être porté candidat. Il écrivait à son fils, le 29 avril 1822 :

« ..... Le *Constitutionnel* du 26 me propose, ainsi que M. Courrier, pour les collèges d'arrondissement, et il nomme au collège de département MM. de la Besnardière et Champigny-Aubin.

« Je crains de ne recueillir de cette bienveillance que des injures et des calomnies qu'on insérera dans la *Quotidienne*

Digitized by Google

ou le *Drapeau blanc* et qui troubleront, sans fruit pour moi, ni pour la chose publique, la tranquillité qui seule me convient. Puisque le pas est fait, il s'agit de le soutenir, et ce n'est point de mon courage que je doute. Mais ce que je demande à ceux qui me veulent du bien : c'est qu'ils prennent ma défense, si l'on m'attaque publiquement par des écrits calomnieux. Je défie la médisance ; mais qui sait la distinguer de la calomnie ? Rends-moi donc le service de jeter les yeux sur les journaux qui font le service de nos tristes *ultras*, et de relever sans chaleur, mais avec l'accent de la vérité et du mépris, ce qui pourrait y être inséré d'hostile contre moi.....

« ..... Dans le *Courrier* du 18 de ce mois, tu verras une lettre de M. Hainguerlot à M. de Waters, notre préfet, relativement à une exploration faite à main armée dans son château de Villandry. Dès quatre heures du matin son habitation avait été bloquée par une vingtaine de gendarmes qui ne laissaient entrer ni sortir personne. On cherchait des barils de poudre et, après visite et dégustation, il ne s'est trouvé que de la poudrette. Note que cette expédition n'a été motivée par aucun acte d'une autorité compétente, et qu'elle n'a été présidée par aucun agent de l'autorité civile ou judiciaire. Il est vrai que, pour obtenir justice de ces violations de toutes les formes, on a le droit de s'adresser au Conseil d'État, mais n'est-il pas aussi bien sous la coupe des ministres que les préfets?

« Aujourd'hui, à l'heure même, le conseil de Révision juge le second pourvoi de l'infortuné Sirejean. La décision du nouveau conseil de guerre, qui a été présidé par M. de Castries, présente plusieurs moyens de nullité dont deux péremptoires. Le jugement n'en sera pas moins confirmé, on en a la presque certitude, et, si la commutation de peine annoncée n'arrive aujourd'hui, c'en sera fait demain de Sirejean. Il avait été convenu que le conseil de Révision ne se rassemblerait que demain 30, mais on présume que

Digitized by Google

des ordres supérieurs auront porté à l'accélérer d'un jour : on veut se délivrer de la criaillerie. Le jeune Faucheux a plaidé avec un rare talent devant le second conseil de guerre : il a eu le bonheur, dans une péroraison pleine de chaleur, de tirer les larmes de tous les yeux. Je l'ai félicité avec un grand plaisir. Quoique sans espérance, j'ai voulu attendre la décision du conseil de Révision. La condamnation a été confirmée à *l'unanimité*..... »

L'infortuné Sirejean fut exécuté comme tant d'autres conspirateurs poursuivis à cette époque. Prudent Bruley écrivit de Paris, à son père, à ce sujet :

« ..... On a appris ici, avec plus d'émotion que de surprise, l'exécution barbare d'un étourdi de 21 ans, dont le délit aurait été traité, par un gouvernement vigoureux, comme l'insubordination d'un écolier conspirant contre son régent. Veulent-ils donc faire penser que le salut de la monarchie dépend des manœuvres d'un sous-officier ? Je citerais des *ultras* qui, jusqu'au dernier moment, ont compté sur la clémence royale, tant ils regardaient Sirejean comme devant être racheté de la peine de mort par tout ce qu'il a souffert dans le cours de cet étrange procès. J'ai frémi, quand il ne lui restait plus que le recours en grâce..... »

Paul-Louis Courrier avait la presque certitude d'être nommé député dans l'arrondissement de Loches et de Chinon, quand quelques électeurs de Tours proposèrent de le présenter aussi dans leur assemblée. A cette occasion, Jean Bruley écrivit le 9 mai, à M. Chalmel :

« J'approuve sincèrement, mon ami, le projet de nommer M. Courrier dans votre collège électoral. Je sais qu'il vaut mieux qu'il soit honoré d'une double élection que de lui voir courir la chance de n'en obtenir aucune. Sois certain qu'il aura ma voix et celle de mes amis.

« Mais, comme j'ai été porté aussi sur une liste de candidats, les libéraux m'ayant mis en avant sans ma partici-

Digitized by Google

pation, dis donc, je te prie, fais répéter à nos amis, que je me retire, et avec plaisir, pour faire place à un plus digne que moi. Tu peux ajouter, et je te le demande encore avec prière, que, quelles que soient les chances de l'assemblée électorale, je renonce *formellement* à toute prétention. »

Cette résolution si digne et si désintéressée de M. Bruley était ignorée à Paris, quand le journal le *Drapeau blanc*, le plus ardent organe des *ultras*, attaqua sa candidature avec celle de tous les autres candidats libéraux.

Le *Constitutionnel*, par la plume anonyme de son fils, répliqua aussitôt le 11 mai :

« ..... Aurait-on voulu désigner par les mots de *vétéran jacobin*, effroi des honnêtes gens en 93, un propriétaire riche et considéré, dont l'austère probité défia toujours la médisance de ses ennemis, et qui, modèle de toutes les vertus sociales, ne brigua aucune des charges importantes dont il fut honoré successivement par le libre suffrage de ses compatriotes ? Ignorerait-on que ce candidat constitutionnel fut lui-même, en 93, proscrit comme *modéré;* qu'il gémissait dans les cachots quand le 9 thermidor vint l'arracher à une mort certaine ? On dira qu'il eût été plus noble de se mettre en sûreté par l'émigration : libre à vous de penser ainsi ; mais ne calomniez pas un digne citoyen. »

Cet article prenait également la défense des autres candidats libéraux diffamés par le *Drapeau blanc*.

Le 12 mai, en remerciant son fils de n'avoir pas laissé sans réponse l' « atroce imputation » de la feuille parisienne, M. Bruley ajoutait : « ..... Il est bon de te dire que la diatribe du *Drapeau blanc* est généralement attribuée ici à M. X. Cet homme a trouvé le secret de se tirer de la nullité à laquelle la nature l'avait destiné, en se créant une sorte de dictature par sa turbulence, sa méchanceté et une hypocrisie qui en impose. Il est l'âme du comité dénonciateur qui, depuis 7 ans, porte l'inquiétude chez tous les agents de

Digitized by Google

l'autorité. Son père, devenu excessivement dévot, était dans les commencements de la Révolution un des patriotes qu'il fallait contenir. Il lui est arrivé en 1792, dînant à table d'hôte, à Amboise, avec plus de vingt-cinq électeurs, de dire qu'il prêterait sa femme (alors fort jolie et très jeune) à celui qui poignarderait Bouillé (par suite de sa fameuse proclamation). Grossièreté du reste relevée...

« Tu auras été instruit par quelques-uns de nos Tourangeaux du résultat des élections. Il a été tel qu'on devait l'attendre des hommes employés dans cette manœuvre électorale. Le ministère nomme le président ; celui-ci, surtout quand il est candidat, se choisit un bureau provisoir bien dévoué, qui ne manque pas de devenir définitif ; et dans cette situation, si le président n'a pas l'unanimité des suffrages, c'est par un reste de pudeur, et parce que cette unanimité est inutile...

« On flattait les libéraux que M. Courrier y aurait la majorité, et cependant c'est à une supériorité de plus de cent voix que son compétiteur, M. d'Effiat, l'a emporté. Au surplus, ces résultats me paraissaient si assurés que j'ai offert, avant le scrutin, de parier dix contre un qu'ils auraient lieu. Personne n'a été assez maladroit pour soutenir la gageure. Et voilà la liberté dont nous jouissons dans le seul acte national que l'on nous ait laissé... »

Revenant sur l'article du *Drapeau blanc*, Jean Bruley écrivait à son fils le 14 mai 1822.

« ... Nous avons trouvé très bien l'article du *Constitutionnel*, que l'on m'a dit être également inséré dans le *Courrier*. Quelques personnes pensent que tu as traité avec trop de ménagement notre misérable agresseur ; moi, je serais fâché que tu eusses mis à cette affaire plus de chaleur...

« Laissons les choses comme elles sont, j'y consens ; mais, si on ose renouveler contre moi une nouvelle injurieuse agression, mon intention est d'en poursuivre les

Digitized by Google

auteurs et de donner à cette affaire une publicité que j'ai vainement désirée depuis près de trente ans. Mes adversaires n'ont pas épargné contre moi les calomnies ; mais aucun n'a osé se mettre en avant, et je n'ai jamais eu à combattre que des fantômes, ce qui m'a forcé à garder le silence.

« A cette occasion, mon cher ami, je rappellerai ce que tu m'as probablement entendu dire, qu'à l'époque de la réaction de 1794, on voulait, à Tours, me désarmer comme terroriste : on m'imputait d'innombrables dénonciations. Voulant, sur tout cela, provoquer des explications authentiques, j'allai trouver le conventionnel Pocholle, alors en mission à Tours avec des pouvoirs illimités. Je lui dis : Les accusation se multiplient contre moi, je vous demande de recueillir toutes ces plaintes, de me mettre publiquement en présence de tous ceux qui vous les font ; et, si je ne réduis pas au silence tous mes accusateurs, je me soumets à donner aux pauvres vingt-cinq louis par chacun des griefs que je n'aurai pas victorieusement réfutés ; et de plus, à subir l'humiliant désarmement dont l'exécution vous est confiée.

« Pocholle, prêtre défroqué, égoïste et lâche, n'osa heurter la faction, alors très bruyante, qui persécutait les vrais amis de la liberté, et j'eus la douleur de manquer l'occasion de confondre la tourbe de mes calomniateurs.

« C'est à cette occasion que je publiai l'écrit dont je t'envoie un exemplaire et auquel il n'a jamais été fait de réponse[1].

« Si l'on veut renouveler contre moi l'outrage, mon intention est donc d'en poursuivre avec éclat les auteurs. Le journaliste, répondant de ce qu'il imprime, sera bien forcé de les faire connaître...

« Cette lettre te sera remise par un domestique fidèle

[1] Cette brochure de 16 pages est intitulée : *Bruley à ses concitoyens.*

Digitized by Google

qui va partir dans quelques instants. Je voudrais, pour déjouer les infâmes manœuvres des bureaux de poste, que l'on prît généralement le parti de faire parvenir ses lettres par des occasions. Nos ministres, par ce déchet d'une dizaine de millions dans les recettes, jugeraient le degré de mépris qu'ils ont inspiré à la nation.

« As-tu été instruit de l'horrible traitement infligé par le ministre de l'Intérieur à M. Delimai, ingénieur en chef du département de l'Indre, en résidence à Châteauroux? Il a le malheur d'être le parent et l'ami du général Bertrand, qui est allé le voir. Immédiatement il a reçu l'ordre de se rendre à Troyes dans les vingt-quatre heures. Le préfet doit veiller à l'exécution de cette mesure rigoureuse. Cet infortuné, l'homme du monde le plus estimable, le plus doux, le plus aimé et l'un des plus habiles ingénieurs, a sa femme depuis dix ans dans un état qui l'accable de chagrin; son unique fils est depuis un an entre la vie et la mort, par suite d'une fracture dont on désespère de le guérir; sa fille, en très bas âge, est également de la plus mauvaise santé; et le voilà forcé de s'exiler, d'abandonner les plus chers objets de ses affections. Il ne faut pas perdre de vue que M. Delimai est fils d'un inspecteur général des Ponts et Chaussées... Voilà de ces gentillesses ministérielles dont on ne peut trop parler...

« Tu me parles des intrigues des agents de l'autorité pour influencer les élections, et cependant les libéraux ont obtenu à Paris les trois quarts des nominations! Que serait-ce, si l'on connaissait les turpitudes qui ont lieu, sans le moindre mystère, dans les départements?

« A Tours, sur les quatre scrutateurs, tous dévoués sans réserve au candidat ministériel, un seul a été chargé de vérifier les bulletins dont les trois autres tenaient note. Ce scrutateur avait une telle confiance dans le président, qui se nommait lui-même, qu'il a dédaigné de mettre les lunettes sans lesquelles il ne peut ni lire, ni écrire. On ne

Digitized by Google

tarirait pas sur ce chapitre, et ce serait une histoire de scandale très curieuse que celle des élections de 1822. Bénissons la Providence de faire sortir de ce naufrage de nos libertés quelques noms chers aux amis de la patrie... »

Son fils lui répondit le 26 mai :

« ... Si vous saviez à Tours, comme à Paris, que les injures, les calomnies du *Drapeau blanc* sont pour tout galant homme brevet de civisme et de considération, vous auriez pris moins chaudement l'article, où nos candidats constitutionnels n'étaient d'ailleurs que désignés d'une façon assez vague et assez niaise. Les d'Argenson, les Lafitte et autres, ne sont-ils pas aussi des *démagogues*, des *révolutionnaires*, etc., selon MM. du *Drapeau blanc* et consorts? La pitié a bientôt, chez moi, succédé à un premier mouvement d'indignation; et vraiment l'ignoble rédacteur de ces lâchetés aurait de quoi triompher, si on lui laissait entrevoir que ses traits ont porté. Tu auras sans doute reconnu l'inutilité d'un second article, mon premier demeurant sans réponse. Ils ont vu qu'on ne craignait pas d'accepter un combat dont ils ne pourraient sortir sans opprobre, et ils se sont tus. Au reste, j'étais bien prêt : profitant de tes données et de l'écrit que tu m'as fait passer, mon plan était fait, et vous auriez peu tardé à lire ma réplique, insérée même dans le *Drapeau blanc*, en vertu d'un article de nos nouvelles lois sur la presse... »

Dans cette lettre Prudent Bruley annonçait à son père son prochain retour. Il lui tardait d'autant plus de revenir prendre sa place au foyer que la santé de sa mère déclinait visiblement.

Cette circonstance explique la rareté plus grande des lettres de Jean Bruley à partir de cette époque, son fils étant leur plus habituel destinataire.

La maladie de Mme Bruley fit bientôt de si rapides progrès

Digitized by Google

que l'on entrevit autour d'elle la possibilité d'une fin prochaine.

Le 4 octobre 1822, au soir, son mari écrivit donc à à M. l'abbé Baudoin, vicaire à Vouvray :

« Jusqu'à ce moment j'ai été, ainsi que mes enfants, dans une parfaite sécurité sur la maladie de Mme Bruley ; mais depuis ce matin, son état s'est tellement aggravé, que les médecins nous annoncent une douloureuse et prochaine séparation.

« Veuillez, Monsieur, donner à cette chère malade les secours et les consolations qui dépendent de votre saint ministère, et agréer l'assurance de mes sentiments respectueux. »

Le lendemain, Mme Bruley rendait le dernier soupir, aux Girardières, entourée de tous les siens.

Dans cette triste circonstance, M. Bouilly, le célèbre auteur dramatique, écrivit à son vieil ami, la lettre suivante :

Paris, le 10 octobre 1822.

« Mon attachement pour toi, mon cher Bruley, date de trop loin et fut toujours trop sincère pour que je ne m'empresse pas de t'offrir mes condoléances et de t'exprimer toute la part que nous prenons, ma famille et moi, à la perte irréparable que tu viens de faire.

« Si je souffre quand je vois, sur la scène du monde, une excellente mère de famille enlevée à des enfants qui la chérissent, ma souffrance double, quand cette digne mère me donna souvent des preuves d'amitié, et faisait nombre parmi ces femmes qui, exemptes des ridicules que souvent donne l'opulence, conservent leur modeste bonté et ne changent jamais avec les vieux amis. Telle était celle que tu regrettes et que nous pleurons avec toi.

« Cette cruelle séparation nous avertit, hélas ! de celle que

Digitized by Google

nous fera bientôt subir la Dame de la Plaine [1], dont l'état ne laisse plus d'espérance. Que de liens se brisent dans la vie, quand on avance en âge ! Combien je me trouve déjà privé d'êtres que j'étais habitué à chérir ! Je ne crois pas tarder beaucoup à les rejoindre : ma santé s'affaiblit sensiblement, et le séjour de Paris ne contribue pas beaucoup à l'améliorer. Je descends la montagne, sans trop m'inquiéter de ce que je deviendrai au bout de ma course. J'ai fait tout le bien que j'ai pu, j'ai vécu sans ambition, et mon unique désir est de laisser, après moi, un souvenir dans le cœur de ceux auxquels j'ai consacré une grande partie de mes travaux. Je voudrais cependant ne pas m'endormir sans revoir ces belles rives de la Loire où j'ai respiré pour la première fois, où j'ai passé cet heureux temps de ma jeunesse qui s'envola si promptement ; où je fis mon premier ouvrage, où je recueillis ma première couronne... Nous brûlons la vie dans ce Paris si dévorant ; et sans ma fille [2], clouée dans la capitale, j'aurais été creuser ma tombe auprès de celle de ma digne mère : il me semble que j'y reposerais plus tranquillement, tant il est vrai que les restes de ceux qu'on aime semblent nous attirer par des émanations invisibles, qui nous enlacent malgré nous... Pardonne-moi cette couleur mélancolique, elle est si analogue au sujet que je traite ! Elle te prouvera, mon ami, que je partage sincèrement ta douleur, et que ton excellente femme était une des personnes de mon pays que j'estimais et que j'aimais le plus.

« Fais agréer mon hommage funéraire à tes enfants et particulièrement à l'aimable et sensible Mme Derouet, dont la souffrance doit être en proportion de l'attachement qu'elle portait à sa mère. Fais souvenir de moi aux tristes habi-

[1] Mme Mercier, mère de Mme Loiseau, la belle-sœur de Mme Bruley. La Plaine était le nom de la propriété qu'elle habitait près de Tours.

[2] Mme Rochette, sa fille, avait épousé un avocat à la cour de cassation.

Digitized by Google

tants de la Plaine, au moment d'être à son tour couverte d'un voile funèbre ; et crois bien qu'aucun de tes vieux amis ne sent plus vivement ta peine, que ton fidèle et dévoué compatriote et ancien camarade.

« Toute ma famille me charge de t'offrir ses condoléances. »

Ces tristes et sincères témoignages se répètent de la part de tous ceux qui avaient connu Mme Bruley ; mais la véritable consolation de M. Bruley fut dans les tendres prévenances que ne cessa de lui prodiguer sa famille entière étroitement unie.

Les luttes politiques, de plus en plus ardentes, vinrent aussi faire diversion à ses chagrins, en en détournant le cours, car toutes les défaites subies par le parti libéral, battu en brèche par la nouvelle loi électorale, étaient pour lui de nouveaux malheurs.

Le nouveau ministère Villèle autorisait les espérances des ultra-royalistes. Les projets les plus menaçants pour les libertés publiques étaient proposés. Cette chambre, qui contenait en immense majorité les hommes de 1815, fut nommée la *chambre retrouvée* ; elle ne renfermait que 19 libéraux. Quand il fut question de lui faire voter un milliard pour indemniser les émigrés de la perte de leurs biens, M. Bruley rédigea, le 2 juillet 1824, la note suivante :

« On parle d'indemnités à accorder aux émigrés : c'est fort bien ; mais sans doute on s'occupera aussi de semblables secours envers les colons de Saint-Domingue qui ont été proscrits et dépouillés *sans avoir quitté leur patrie* ; on procurera des dédommagements à tous les rentiers et créanciers ruinés par la réduction des deux-tiers et par la chute du papier-monnaie ; et les négociants qui ont eu tant à souffrir par les réquisitions et la loi du *maximum*, que leur donnera-t-on ?

« Voici en ce qui me concerne personnellement une suite de réclamations que j'aurais à faire. Le tableau suivant de

Digitized by Google

mes sacrifices pendant la Révolution, loin d'être exagéré n'est pas complet, et je puis tout prouver par des actes authentiques.

« 1° J'avais, à cause de ma femme, moitié d'une charge de Secrétaire du Roi au grand collège de 120.000 francs, et moitié d'une charge de lieutenant général de police à Tours de 40.000 francs, faisant par moitié	80.000 »
« 2° J'avais personnellement une charge de Trésorier de France à Tours, de	40.000 »
« 3° J'avais, comme héritier d'un oncle, le tiers d'une charge de secrétaire du Roi à Montpellier de 80.000 francs, dont le tiers.	26.666 »
Ce qui faisait.	146.666 »[1]

« Ces 146.666 francs m'ont été remboursés en assignats dont la valeur était nulle.

« 4° Ma femme possédait par indivis, moitié de trois habitations à café, près du Cap Français, à Saint-Domingue, que l'on peut considérer comme ayant une valeur d'un million. . . . . : . . . . . 1.000.000 »

« 5° Plus de 10.000 francs de rentes foncières m'ont été remboursées en assignats, dans le temps de leur plus grand discrédit.

« 6° Pendant plusieurs annés, je n'ai reçu de mes fermiers que des assignats sans valeur. J'ai été forcé sous les plus rigoureuses peines de donner mes denrées au *maximum*; et par surcroît de détresse, dans ces temps malheureux, en ma qualité d'*homme riche*, il m'a fallu subir les réquisitions et demandes de tout genre ; ce qui ne m'a pas soustrait à une arrestation longue et très douloureuse.

[1] Ces chiffres sont inférieurs à la réalité ; ils ne comprennent pas notamment, les sommes qu'il avait fallu verser à l'Etat pour droits divers.

Digitized by Google

« Je voudrais bien oublier tant de misères, qui m'ont coûté plus des trois quarts de ma fortune ; mais pourquoi faut-il qu'on vienne nous parler de celle bien moins intéressante, parce qu'elle a été en partie volontaire, de ceux qui se sont enfuis de leur patrie ; et que pour comble de misère et d'humiliation, j'aie encore à subir le fardeau des indemnités accordées à ces privilégiés ?

« Je me proposais de faire une pétition aux chambres pour faire valoir aussi mes droits à des indemnités ; mais à quoi cette démarche mènerait-elle ?

« Je certifie l'exactitude des faits énoncés dans cette note et je signe

« BRULEY,
« ancien maire de Tours. »

Cette énumération, tout incomplète qu'elle soit, montre que peu d'hommes subirent de plus grands sacrifices.

Sur ces entrefaites, Louis XVIII expirait le 16 septembre 1824 ; Charles X lui succéda. La loi dont il s'agit fut alors votée par les deux chambres, et on créa 30 milllions de rentes 3 p. 100 pour payer l'indemnité des émigrés, malgré l'éloquente protestation du général Foy.

Enfin le ministre de la guerre mettait à la retraite cent cinquante généraux de la Révolution et de l'Empire, ce qui achevait, avec le vote de la loi du sacrilège, d'irriter le parti libéral.

Georges BRULEY,
Ancien magistrat.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Chartrier de Boylesve. — 16 octobre 1667. Perrine Le Chat, femme de Louis Boylesve, conseiller du Roi en tous ses conseils, lieutenant général d'Anjou, maraine de Gabriel, fils de Michel Boylesve et de Renée du Rideau.

Id. — 30 décembre 1672. Arrêt du parlement en faveur de Louis Boylesve, chevalier, sieur de la Gillière et Jacques, chevalier, sieur du Planty, son frère.

Id. — 3 avril 1679. Procédures pour la succession de Mgr d'Avranches entre Henri Boylesve, sieur de la Moricière... contre... Louis Boylesve, sieur de la Gillière, premier et ancien président au présidial d'Angers.

Id. — 8 janvier 1684. Partages nobles de la succession de Louis Boylesve, chevalier, sieur de la Gillière et du Planty, conseiller et président, et de Perrine Born.

Titres de Farcy. — 5 mai 1693. Certificat délivré à Jacques de Farcy, écuyer, sieur du Roseray, par Louis Boylesve, seigneur de la Gillière, conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou, commissaire de S. M. pour la convocation du ban et arrière ban de la noblesse. Signature.

Id. — 13 may 1696. Lettre de convocation à l'arrière-ban pour le même. Signature. Cachet de cire rouge.

Digitized by Google

État-civil de Saint-Michel du Tertre. — 10 novembre 1708. Sépulture aux Cordeliers, en la chapelle de Boylesve, de Louis Boylesve de la Gislière, premier lieutenant général du sénéchal d'Anjou, âgé de 78 ans.

13e degré. 1° Louis Boylesve, écuyer, seigneur de la Gillière, baptisé le 8 juin 1659, prêtre chanoine de l'église d'Angers, prieur de Princé, fit enregistrer ses armoiries dans l'armoirial général (Touraine, p. 352).

État-civil de Saint-Michel du Tertre. — 8 janvier 1659. Baptême de Louis Boylesve.

Bibliothèque nationale, pièces originales, rég. 382. — 3 janvier 1711. Acte passé entre Françoise Boylesve, femme de messire Pierre Le Roy... et Me Louis Boylesve, chanoine de l'église d'Angers, son frère.

2° Madeleine-Françoise Boylesve épousa par contrat du 8 juin 1692, Pierre Le Roy[1] de la Potherie, chevalier, sieur de Mancy et de Chaudemanche, conseiller au parlement de Bretagne, dont postérité.

Ils firent enregistrer leurs armoiries dans l'armorial général (Bretagne, t. I, p. 455).

Cabinet de l'historiographe, série E. 108. — 8 juin 1692. Contrat de mariage devant Buscher, notaire à Angers, entre Pierre le Roy de la Potherie, chevalier, sieur de Mancy et Chaudemanche, conseiller au parlement de Bretagne, fils de Robert Le Roy, sieur de Chaudemanche et d'Anne de Moncy et demoiselle Madeleine Françoise Boylesve fille...

Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss. 1005. — 9 juin 1692. Célébration en l'église de Saint-Denis, du mariage de Pierre le Roy de la Potherie, conseiller au parlement de Bretagne, et de Françoise Boylesve.

[1] Le Roy : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 soleils de même 2 et 1.*

Digitized by Google

Bibliothèque nationale, Carrés d'Hozier, N. 101. — 19 décembre 1710. Sentence au profit de Françoise Boylesve... héritière bénéficière de Louis Boylesve et Perrine Le Chat.

12e degré. 4° Jacques Boylesve, chevalier, seigneur du Plantis, baptisé le 4 août 1630 épousa 1° le 26 mai 1661, demoiselle Marie Julliot[1] fille unique de feu Toussaint Julliot, sieur de la Rousselière, conseiller, élu en l'élection de Mauléon, et de Françoise Blouin, dont il eut un fils Louis-Jacques. 2° par contrat du 7 janvier 1667, demoiselle Jeanne Gohin[2] fille de François Gohin, écuyer, seigneur des Aulnais, secrétaire ordinaire de la Reine et de Marguerite Sérézin.

Il fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial général (Touraine, p. 59).

Sa première femme mourut en 1664; il laissait de la seconde : Gabriel, François, Jacques, Hyacinthe et Anne.

Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss. 1005. — 26 mai 1661. Célébration en l'église de Saint-Denis de ce mariage.

Maintenue de 1667, titres généraux.

25 mai 1661. Contrat de mariage devant Charon notaire royal à Angers, entre Jacques Boylesve... et demoiselle Marie Julliot, présence de N. H. Abel Belouin, sieur de la Brouardière, avocat au présidial d'Angers...

Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss, 10. — 29 décembre 1666. Don de 20000 l. par l'évêque d'Avranches à demoiselle Jeanne Gohin en faveur de son futur mariage... cette somme devait être rapportée à sa succession.

Chartrier de Boylesve et Archives de Maine-et-Loire, E, 1811. — 7 janvier 1667. Contrat de mariage devant René Lenfant et Noel Drouin notaires royaux à Angers, entre Louis Boylesve le jeune, sieur de la Gillière, fils aîné de... et Jeanne Gohin,

[1] Julliot :

[2] Gohin : *écartelé d'azur à la croix tréflée d'or et d'argent à l'aigle éployée de gueules.*

Digitized by Google

fille de François Gohin, écuyer, sieur des Aulnais, premier secrétaire ordinaire de la Reine et Marguerite Serezin... en présence de I. et R. Mgr Henri Arnault, évêque d'Angers, Henri Boylesve, sieur de la Moricière, oncle, Charles Boylesve le jeune, sieur des Aulnais, cousin-germain, François de Crespy, sieur de la Mabilière, conseiller au présidial, mari de Marie Chauvel, cousine remuée de germain, Louis Gohin, sieur de la Varenne, cousin-germain, René Gohin, écuyer, frère, Sébastien Serezin, écuyer, conseiller, premier président et maire, oncle, Clément Louet, sieur des Longschamps, conseiller, lieutenant particulier, Renée Serezin, tante, Michel Gohin de Montreuil, Nicolas Cupif de Teildras, conseillers, cousins-germains, Louis Le Clerc des Aulnais, cousin-germain, François Fourreau le jeune, écuyer, cousin remué de germain.

Id. — 9 janvier 1667. Célébration de ce mariage en l'église Saint-Pierre.

Archives de Maine-et-Loire, E. 1811. — Le 12 février 1678. Partages, devant les notaires de la cour de la Gaubretière, de la succession de demoiselle Gillette Julliot entre le procureur de Jacques Boylesve, sieur du Plantis, père et garde noble de Louis Jacques, son fils et de feu Marie Julliot, la veuve de Claude de la Boucherie, chevalier sieur du Breuil et demoiselle Anne Bettier, veuve de N. H. René Julliot, sieur du Coudray... héritiers pour un tiers... le dit Louis Jacques héritier principal prend le préciput... J. Cacault, L. Séguin, notaires.

Id. Id. — 16 mars 1678. Vente par demoiselle Charlotte de Vaugirault, fille majeure, à Jacques Boylesve, chevalier sieur du Plantis, demeurant rue Saint-Blaise, paroisse Saint-Denis, de la moitié du fief des Briffières, à Sainte-Christine-en-Mauges, pour 8600 l. et 150 l. de vin. J. Besnard et Nouel, notaires.

Chartrier de Boylesve. — Le 5 mai 1681. Inhumation dans la cave de Mgr d'Avranches, en la chapelle des Cordeliers, de Anne Gohin, femme de M. du Planty, frre Fs Aspremont, procureur.

Digitized by Google

TREIZIÈME DEGRÉ

1er lit. 1° Louis-Jacques BOYLESVE, chevalier seigneur du Plantis, de Rasilly, exempt, puis lieutenant aide-major des gardes du corps du Roi, brigadier des armées de sa Majesté, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville de Lannion, en Bretagne, par lettres du 15 août 1708 épousa le 19 mai 1704 demoiselle Marie-Christine CHARPENTIER[1] fille de Nicolas Charpentier et de Christine Buret, veuve de Pierre Molin, écuyer, secrétaire du Roi. Il fut maintenu le 10 septembre 1716 (voir titres généraux) et fut inhumé le 27 avril 1748 aux Cordeliers, laissant une fille unique, qui suit.

Chartrier de Boylesve. — 1714. Partages nobles entre Jacques Boylesve, fils du premier lit et ses frères du second.

Bibliothèque nationale. Pièces originales, rég. 382. — 15 mars 1720. Règlement par Jacques Boylesve, chevalier sieur du Plantis, brigadier des armées du roi, aide major des gardes du corps, demeurant au château des Tuileries, au sujet de la succession de Nicolas Charpentier et Christine Buret, père et mère de sa femme, partagée le 3 août 1719 devant des Eures, notaire au châtelet de Paris.

D. Béthancourt, I, p. 134. — 1729. Aveu de la châtellenie et seigneurie du Plantis par Louis-Jacques Boylesve, brigadier des armées du roi, comme héritier en partie de feu Jacques Boylesve son père (Angers, rég. 426 p. 49).

Chartrier de Boylesve. — 27 avril 1748. Inhumation aux Cordeliers, de Messire Louis-Jacques Boylesve du Plantis, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, ancien lieutenant aide major général des gardes du corps, gouverneur de Lannion, en Bretagne.

[1] Charpentier :

Digitized by Google

14e degré. Catherine-Marie Boylesve épousa Joseph-François-Marie Boylesve[1] chevalier seigneur de Chamballan, conseiller puis président aux enquêtes au parlement de Bretagne. Veuf il se fit prêtre et mourut en 1779, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et grand vicaire de l'évêque de Nantes.

2e lit. 2° Gabriel-François Boylesve, né et baptisé le 27 juillet 1670, sieur de la Gillière, du Planty, prêtre, prieur de Pruniers, chanoine de l'église d'Angers, testa en 1725.

P. de Farcy.

(A suivre.)

[1] Boylesve : *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 et 1.*

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Septembre 1900

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 762^{mm},79; minimum le 28, à 3 h. 35 m. du matin, 752^{mm},96; maximum le 12, à 10 h. du matin, 769^{mm},60.

Moyennes thermométriques : des minima, 11°,57; des minima (sans abri), 10°,97; des minima (sur le sol), 9°,65; des maxima, 23°,98; des maxima (sans abri), 27°,96; des maxima (sur le sol), 38°,08; d'une eau de source, 15°,18; du mois, 17°,98.

Minimum les 27, 29, 6°,6; minimum (sans abri) le 26, 5°,6; minimum (sur le sol) le 27, 3°,7; maximum le 23, 30°,8; maximum (sans abri) le 23, 34°,4; maximum (sur le sol) le 8, 43°,2.

Humidité relative, 65. Pluie, 13^{mm},1 en 5 jours appréciable au pluviomètre, et 1 jour appréciable au pluvioscope. Evaporation, 146^{mm},40.

Nébulosité moyenne, 4,0. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 227 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 10 jours du N-E; 4 jours de l'E; 1 jour du S-E; 6 jours du S-W; 3 jours de l'W; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 4^{m},9. Plus grande vitesse du vent le 13, à 11 h. 22 m. du soir, 18^{m},2 par seconde.

Digitized by Google

Rosée, 17 jours ; brouillard le 10, à 6 h. du matin ; brouillards sur terre les 17, 18, 27, 29 au matin ; éclairs les 16, 18, 23, 24, vers 7 h. et 9 h. du soir ; orage faible à l'E de 12 h. 32 m. du soir à 1 h. du soir.

Octobre 1900

Moyenne barométrique : 761^{mm},33 ; minimum le 26, à 4 h. du soir, 746^{mm},95 ; maximum le 22, à 9 h. du soir, 771^{mm},42.

Moyennes thermométriques : des minima, 7°,89 ; des minima (sans abri), 7°,38 ; des minima (sur le sol), 6°,39 ; des maxima, 17°,69 ; des maxima (sans abri), 20°,09 ; des maxima (sur le sol), 25°,15 ; d'une eau de source, 12°,61 ; du mois, 12°,95.

Minimum le 24, 0°,7 ; minimum (sans abri) le 24, — 0°,1 ; minimum (sur le sol) le 24, — 1°,5. Maximum le 9, 29°,0 ; maximum (sans abri) le 8, 32°,9 ; maximum (sur le sol), le 9, 38°,5.

Humidité relative, 73. Pluie, 34^{mm},4 en 10 jours appréciable au pluviomètre, et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 89^{mm},40.

Nébulosité moyenne, 5,5. Nombre de jours de soleil, 30 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 163 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 5 jours du N-E ; 2 jours de l'E ; 2 jours du S-E ; 2 jours du S ; 6 jours du S-W ; 6 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 29, à 9 h. 15 du matin, 17^{m},7 par seconde.

Gelée blanche le 24 ; rosée, 21 jours ; brouillards les 7 et 10 à 7 h. du matin ; brouillards sur terre les 23, 25 à 6 h. et 7 h. du matin ; halos solaires les 16, 29 ; halo lunaire le 29.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel et des Tribunaux, a eu lieu sous la présidence de M. le Premier Thibierge. M. le Substitut du Procureur général Vallet a prononcé le discours d'usage.

Le Droit et *la Force*, tel est le sujet que développe M. le Substitut, en puisant ses documents dans l'histoire même du droit et en s'étendant particulièrement sur la question ouvrière.

Il termine son discours par un éloge des deux magistrats que la mort vient d'enlever : M. Chudeau, président de Chambre et M. le conseiller Renault-Morlière, dont il rappelle les qualités professionnelles.

Après les discours de M. Vallet, M. le Président fait prêter serment aux avocats et l'audience est levée.

La messe traditionnelle du Saint-Esprit, à laquelle assistaient l'Ordre des avocats et la plupart des avoués de première instance et d'appel, avait été célébrée le matin à 11 heures, en l'église Notre-Dame, par M. le Curé de cette paroisse.

Cette cérémonie était présidée par Mgr Rumeau, évêque d'Angers, accompagné de M. le chanoine Labonne, vicaire général.

***

Lundi soir, 12 novembre, les Facultés catholiques de l'Ouest ont tenu, au palais académique, leur séance solennelle d'ouverture des cours. La grande salle des conférences, ainsi que le vestibule d'honneur, avaient été ornés avec goût de plantes vertes et d'écussons aux armes des évêques protecteurs de l'Université. Quatre d'entre eux assistaient à la séance : Mgr Pelgé de Poitiers, Mgr Rouard de Nantes, Mgr de Bonfils du Mans et Mgr Rumeau d'Angers, chancelier. Ils étaient

Digitized by Google

accompagnés sur l'estrade de M. le chanoine Charost, représentant S. E. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, de M. le vicaire général Simon, représentant Mgr l'évêque de Luçon, de M. le vicaire général Bâtard, représentant Mgr l'évêque de Laval.

M. le chanoine Legendre, doyen de la Faculté de Théologie, a lu le rapport sur sa Faculté, M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, a donné le compte rendu des travaux et proclamé le résultat des concours de cette Faculté ; un rapport très spirituel sur les concours, soit de la Faculté des sciences, soit de la partie scientifique du concours général des Institutions libres a été lu par M. Couette, professeur remplaçant M. le doyen Rivereau, appelé subitement près de sa mère gravement malade ; le compte rendu pour la partie littéraire de ce concours général avait été confié à M. l'abbé Marchand, professeur à la Faculté des Lettres.

Mgr Pasquier, recteur, a fait, dans une belle allocution, une revue des travaux accomplis et des services rendus par l'Université catholique d'Angers pendant les 25 premières années de son existence.

Enfin le chancelier, Mgr Rumeau, a clôturé fort heureusement cette intéressante soirée par une agréable improvisation, dans laquelle, reliant l'avenir au passé, il a puisé dans l'œuvre accompli le gage des plus fermes espérances pour la conservation et le progrès d'une institution qui, partie intégrante de l'Église, suit sa fortune, jamais plus assurée qu'au temps où ses ennemis redoublent leurs efforts.

***

A l'Exposition universelle de Paris, qui vient de fermer ses portes, l'Anjou a été très dignement représenté par l'Art, l'industrie, l'agriculture, la viticulture, etc. Nous ne pouvons pas ici mentionner les noms de tous les exposants.

Signalons seulement, avec les tapisseries de l'*Apocalypse* (XIVe siècle) et quelques autres de Saint-Maurice, la belle collection de broderies de M. L. de Farcy, à l'exposition centennale des tissus (Champs-de-Mars), des envois du musée Saint-Jean, de la Cathédrale d'Angers, de la Bibliothèque municipale qui exposait un Psautier du IXe siècle, etc.

Dans une autre classe, à l'alimentation, les vins de Saumur et du Bas-Anjou ont été très appréciés et continuent de

Digitized by Google

mériter leur réputation — qu'un excès d'industrialisme ne suffira pas à diminuer.

L'une des dernières fêtes de l'Exposition ayant été consacrée aux Vendanges, Saumur y était représenté par un joli char, sur lequel on avait placé des vendangeurs et vendangeuses à la coiffe angevine — voire même Pont-de-Céiaise ! — autour d'une énorme bouteille de vin mousseux. On y rappelait que « l'Anjou et la Touraine sont les jardins de la France ».

Sur le char, de joyeux gars et des paysannes alertes chantaient des airs de circonstance. En voici le refrain, toast (en Anjou on dit encore « trinquer », sans emprunter un verbe aux Anglais), dans sa très grande simplicité rustique :

Messieurs, Mesdames,
Avec le vin des vendangeurs angevins
Messieurs, Mesdames,
Ohé ! Ohé ! Ohé : C'est le refrain des vendangeurs
Ohé ! Ohé ! Ohé : C'est le refrain des Angevins.

***

Le vignoble saumurois a remporté un véritable triomphe à l'Exposition de 1900. Le Jury international de la classe 60, comprenant 99 membres, et faisant appel à 133 experts, a décerné 2 grands prix, 3 médailles d'or, 9 médailles d'argent, 7 médailles de bronze, et 11 mentions honorables aux exposants (collectivités ou particuliers). La proportion des récompenses est de 93 3 0/0 pour le Saumurois, tandis qu'elle n'est que de 45 4 0/0 pour les autres vignobles français et étrangers. Les vignerons du Saumurois arrivent aujourd'hui à égalité avec les Champenois, les Bordelais et les Bourguignons.

***

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Joseph Denais, qui a reçu récemment, de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, la grande médaille d'or spéciale de fondation, pour « services éminents rendus à l'humanité », vient aussi d'être récompensé par l'Institut de France, dont la séance solennelle a eu lieu le 14 novembre.

La *Monographie de la Cathédrale d'Angers* [1], qui a été imprimée par les soins de la Société Nationale d'Agriculture,

[1] La *Revue de l'Anjou* en a reproduit l'introduction (voir t. XL, p. 183).

Digitized by Google

Sciences et Arts d'Angers, a obtenu l'une des 6 mentions du concours des antiquités de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). On sait que ce concours est l'un des plus importants de l'Institut. Le Jury était composé de MM. Léopold Delisle, Gaston Paris, Alex. Bertrand, Paul Meyer, Auguste Longnon, Paul Viollet, Robert de Lasteyrie et Salomon Reinach. 40 volumes avaient été présentés au concours. 3 médailles ont été décernées à d'anciens élèves de l'École des Chartes; l'ouvrage de M. Joseph Denais a obtenu l'une des 6 mentions. Après avoir félicité la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers[1] de s'être « heureusement substituée au ministère des Beaux-Arts » pour « la mise au pair de cet utile ouvrage » et après avoir critiqué le plan imposé à l'auteur par « la Commission des richesses d'art de la France, dont un vote récent du Parlement a interrompu les publications », le rapporteur, M. Salomon Reinach ajoute :

Cela dit, on ne saurait trop louer le soin que l'auteur a mis à rédiger son inventaire et l'abondance des renseignements qu'il a réunis à cet effet. M. Denais connaît à merveille tout ce qui a été publié sur la cathédrale d'Angers. Il signale une foule de détails curieux et donne des descriptions très minutieuses et très complètes d'œuvres célèbres...

Parlant des ouvrages récompensés, le rapport de l'Institut termine en proclamant que les livres récompensés à ce concours « attestent les dons supérieurs de quelques érudits qui peuvent dominer de très haut la science de leur temps. »

Le concours des Antiquités de France est difficile, ajoute le rapporteur; il le devient, par la force des concurrents, toujours davantage; c'est pour votre Commission, Messieurs, une satisfaction et un devoir de le constater.

Nous avons tenu à reproduire ces lignes flatteuses pour les lauréats du concours de 1900 et réconfortantes pour tous, puisqu'elles indiquent un progrès constant dans les études consacrées à notre histoire nationale.

***

Nous sommes heureux d'annoncer que Mgr l'Évêque d'Angers a nommé supérieur de l'Externat Saint-Maurille notre

[1] Le rapporteur a écrit par erreur « l'Académie des Sciences et Arts », ce qui prouve que les plus savants peuvent parfois commettre de petites inexactitudes.

Digitized by Google

collaborateur M. le chanoine Pinier, l'auteur avec M. L. de Farcy de l'intéressante étude sur le *Palais épiscopal d'Angers*, qui a paru dans la *Revue de l'Anjou*.

Secrétaire de Mgr Freppel et de Mgr Mathieu, M. Pinier avait été envoyé, sous l'épiscopat de Mgr Baron, à la petite cure de Vezins.

Tous ses amis se réjouissent de revoir à Angers un prêtre aussi pieux et aussi distingué.

Mgr Rumeau a voulu lui-même dire la messe du Saint-Esprit à Saint-Maurille et présenter aux familles « un homme qui jouissait dans ce diocèse d'une universelle considération pour la hauteur de son intelligence, l'étendue de son érudition, son zèle admirable et sa piété exquise ».

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici le joli toast que M. le chanoine Pinier a porté à la fin du repas qui suivit la cérémonie. Le voici :

« Monseigneur, je tiens à vous renouveler l'expression de ma vive reconnaissance. Je vous remercie pareillement, Messieurs, d'avoir bien voulu répondre aujourd'hui à mon invitation. Si j'avais autant d'esprit que mon prédécesseur, j'essaierais de tourner à chacun de nos hôtes un toast délicat. Mais il est vrai que nous sommes cinquante, et que cinquante minutes ne suffiraient pas pour distribuer tant de mercis. On me saura gré d'être court.

« Monseigneur, quand, au siècle dernier, mourut Michel Poncet de la Rivière, de l'Académie Française, l'un de vos illustres prédécesseurs, un abbé de cour, plus ambitieux que capable, fit demander pour lui-même au roi le siège d'Angers. Le roi objecta la faiblesse du sujet. Le quémandeur répondit : « Sire, ne vous inquiétez pas, rien n'en souffrira; il aura un si bon vicaire général! » Ce qui prouve, pour le dire en passant, que, dès ce temps-là, Messieurs les vicaires généraux d'Angers savaient se faire apprécier. Le roi nomma le vicaire général, M. de Vaugirault, et renvoya l'abbé de cour.

« Monseigneur, je ressemble un peu à cet abbé, sauf que je n'ai pas demandé mon siège, et que vous m'avez forcé de le prendre. Mais si d'autres l'avaient demandé pour moi, ils auraient pu vous dire : « Que Votre Grandeur se rassure; les affaires iront tout de même : il aura un économe si prudent, un aumônier si zélé, un préfet des études si compétent, un préfet de discipline si exemplaire, des professeurs et des examinateurs si distingués! etc. Puis, ni l'éminent Recteur

Digitized by Google

des Facultés catholiques, son compatriote, ni le très aimable Directeur de l'enseignement n'oseront lui refuser leurs conseils. De plus, si d'aventure il voulait ruiner la maison, il trouverait devant lui des hommes intègres et parfaitement dévoués, d'anciens députés, d'anciens notaires, d'anciens magistrats, d'anciens commerçants, de puissants industriels, des avocats, des comptables, voire même des custodes, qui monteraient autour de la caisse une garde vigilante.

« Voilà ce qu'on aurait pu vous dire, Monseigneur, et l'on n'aurait point exagéré les services que j'attends de tous ces messieurs, qui forment en ce moment votre couronne et la mienne. Espérons donc que l'inexpérience du nouveau Supérieur ne fera point crouler la maison si laborieusement et si glorieusement édifiée par l'ancien. Il aura de si bons vicaires généraux ! »

***

Par décret de M. le Président de la République, du 30 octobre 1900, est nommé général de division :

M. le général de brigade Oudri (Emile), commandant par intérim la 9e division d'infanterie (5e corps d'armée) et les subdivisions de région d'Auxerre, de Montargis, de Blois et d'Orléans, en remplacement de M. le général Pierron placé dans la section de réserve.

Le général Oudri, originaire de Durtal, a cinquante-six ans et compte vingt-sept campagnes; il a combattu vaillamment à Sedan et a été depuis presque constamment en campagne en Algérie, au Tonkin, où il fut nommé officier de la Légion d'honneur; à Madagascar, où il fit la campagne de 1895 à la tête du régiment d'Algérie et où il fut cité à l'ordre du corps expéditionnaire. Général de brigade du 30 mars 1896; a remarquablement commandé la 9e division aux récentes grandes manœuvres de Beauce.

***

Le général de brigade Dalstein, ancien colonel du 6e génie à Angers, est nommé au commandement par intérim de la 32e division d'infanterie, en remplacement du général Michaud, mis en disponibilité sur sa demande pour raisons de santé.

***

Digitized by Google

Notre compatriote, le capitaine d'infanterie de marine Henri Destre, est décédé en Chine, (à Tong-Kou) le 12 octobre, au cours de la campagne contre l'empire du Milieu.

Né le 19 février 1860, entré au service le 14 juin 1880, sous-lieutenant le 15 mars 1886, lieutenant le 28 mars 1889, capitaine le 16 juillet 1895, il appartenait au 16e de marine.

Le capitaine Destre s'était marié à Rochefort.

***

Le ministre de la marine a autorisé l'inscription dans l'amphithéâtre de l'école navale des noms de M. l'enseigne de vaisseau Henry, admis à l'école en 1893, et de M. l'aspirant de 1re classe Herber, admis en 1896, tués à l'ennemi pendant le siège de la légation de France à Pékin.

Le siège de Pékin et la mort de l'enseigne de vaisseau Henry ont inspiré à M. Philouze un remarquable article, paru dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 14 novembre. Nous en détachons le passage ci-dessous dans lequel l'auteur raconte la mort de notre jeune et regretté concitoyen.

Un autre rapport de M. Pichon, reproduit par le *Livre jaune*, relate seulement la délivrance du Peï-T'ang, après l'entrée des troupes alliées à Pékin. Le ministre de France rend un hommage ému à Mgr Favier et aux héroïques défenseurs de la mission catholique :

« De toutes les défenses organisées pendant le siège, dit-il, celle « de l'évêché de Pékin est peut-être la plus étonnante et la plus « remarquable. Plus de 3.000 chrétiens indigènes y étaient réfugiés. »

Il n'y avait pour défendre le Peï-T'ang que 31 Français commandés par l'enseigne de vaisseau Henry. Du 20 juin au 26 août ils eurent à repousser les attaques de plusieurs milliers de soldats chinois ayant 14 canons. Ils reçurent plus de 2.500 obus et plusieurs millions de coups de fusil, sans parler des gerbes de paille pétrolées, des sacs incendiaires, des fusées et des mines dont quatre éclatèrent et trois furent éventées.

« Le siège de Peï-T'ang, dit encore le rapport de M. Pichon, a fait « 400 victimes, dont 38 Chinois tués au feu, 120 enfants morts de « faim, 51 engloutis dans une explosion de mine, 80 femmes mortes « de misère et de maladie, 5 matelots français et leur officier, « 6 matelots italiens, un missionnaire français, etc. Nos marins ont « eu 9 blessés. »

Le lieutenant de vaisseau Darcy écrit, de son côté, dans son rapport : « Pendant le siège, nous n'avons eu aucune nouvelle du Peï-« T'ang ; ce n'est que le 17 août que j'ai appris la mort de l'enseigne

Digitized by Google

« Henry et de quatre hommes de son détachement ; Henry a été tué « le 30 juillet.

« Ils ont été, comme nous, constamment attaqués.

« Mgr Favier et tous les missionnaires ne trouvent pas assez de « mots pour faire l'éloge de tous nos matelots et, *en particulier,* « *celui de M. Henry, qu'ils considéraient comme un héros.* »

L'enseigne de vaisseau Henry, fils du sympathique professeur de l'Université catholique d'Angers, après avoir été un des plus brillants élèves de l'Externat Saint-Maurille et de l'école préparatoire de la marine des Jésuites à Jersey, avait été reçu dans un excellent rang au *Borda.* Promu quelques années plus tard enseigne de vaisseau, il fit la campagne de Crète sur le vaisseau de l'amiral Pottier, qui avait pour le jeune officier, dont il connaissait la trempe de caractère, la droiture et la haute valeur, une particulière estime. Il fut nommé ensuite aux fusiliers marins à Lorient. « Il ne comptait ici, dit le « *Morbihannais,* que des sympathies. Nous le voyons encore, éner- « gique et martial, passer dans nos rues, quand le bataillon des « fusiliers marins défilait, avec cette allure svelte et crâne qui n'ap- « partient qu'à nos cols bleus. »

Embarqué en 1900, sur le d'*Entrecasteaux*, bâtiment amiral de la division navale d'Extrême-Orient, Paul Henry se trouvait à Yokohama quand les troubles de Chine éclatèrent. Il n'eut plus qu'un désir, voler au secours des Français et des catholiques menacés.

Un de ses amis, M. Louis Tiercelin, écrivait au mois de septembre dans l'*Hermine* : « Il n'est pas allé vers la mort comme un « fou dont l'héroïsme est fait d'insouciance. Il est allé vers le sacri- « fice en plein consentement à son devoir de soldat et de chrétien. « En partant pour la Chine, il écrivait : « *Au point de vue chrétien,* « *serai-je jamais mieux préparé à la mort, et quelle plus belle mort* « *que celle du soldat !* »

« Il était heureux de partir. Et, songeant à un frère et à une sœur « qui se sont donnés à la vie religieuse, il disait, en demandant « qu'on leur annonçât *la bonne nouvelle : ils vont être presque* « *jaloux !* Il avait en lui déjà l'inconscient orgueil de son martyre ! »

Son sacrifice fut volontaire.

Paul Henry, en effet, ne devait pas partir pour Pékin avec le détachement du d'*Entrecasteaux.* Ce détachement, d'après les ordres de l'amiral, ne devait comprendre comme officiers qu'un lieutenant de vaisseau et un aspirant du bord.

« Henry, écrit un de ses camarades, fut littéralement bouleversé. « Il pensait, d'ailleurs, que l'honneur militaire lui faisait un devoir « à lui officier fusilier, attaché à la compagnie de débarquement, « de marcher à la tête des hommes qu'il avait instruits. Il alla « trouver le commandant et lui parla en des termes tels qu'il fut « désigné à la place de l'aspirant.

Digitized by Google

« Je le vois encore, rayonnant de joie, nous annoncer la bonne « nouvelle, tandis que notre camarade Darcy, chef du détachement, « s'applaudissait d'avoir pour le seconder un officier de cette valeur.

« L'enthousiasme d'Henry n'était pas irréfléchi, car il ne se faisait « pas d'illusion. Il avait envisagé de sang-froid la pensée de ce qui « l'attendait, il trouvait séduisante la perspective d'unir sa destinée « à celle des missionnaires appelés au martyre. »

Arrivé à Pékin, Paul Henry fut chargé de protéger avec 25 marins du d'*Entrecasteaux* le Peï-T'ang. Il organisa cette superbe défense qui fit l'admiration de M. Pichon. Nous aurons plus tard des détails plus circonstanciés sur le siège épique où une poignée d'hommes, soutenus par leur foi, résista pendant deux mois, en supportant les pires privations et d'indescriptibles souffrances, aux assauts des hordes chinoises.

On sait seulement que le 30 juillet, Paul Henry, blessé une première fois au cou, voulut rester sous le feu de l'ennemi, à la tête de ses hommes. Épuisé par la perte du sang, il allait enfin se résoudre à se laisser panser quand une seconde balle le frappa mortellement.

Pour un chrétien, pour un soldat, peut-on rêver mort plus belle !

Dieu a voulu que ce croyant, que ce vaillant, tombât aux pieds de la Croix, sur le parvis de la Cathédrale devenu son champ de bataille.

L'amiral de Courrejolles fit célébrer à bord du d'*Entrecasteaux*, au milieu des chefs, des camarades et des marins du glorieux mort, un service funèbre pour « Paul Henry tué à l'ennemi, laissant aux siens un grand chagrin et de l'honneur ».

Et, dans un ordre du jour affiché à bord de tous les bâtiments de la division, reproduit aujourd'hui par les journaux, l'amiral rendit un dernier et émouvant hommage à la mémoire de l'enseigne Henry.

La marine française qui pleure l'officier d'élite entré dans la gloire, s'enorgueillit de son exemple. Les siens ont, dans leur inconsolable douleur, l'appui des immortelles espérances avec la consolante certitude des récompenses réservées par Dieu aux élus que sa Providence marqua pour les sublimes sacrifices.

Nous extrayons, en outre du journal de siège de Mgr Favier les passages suivants qui font voir en quelle estime était tenu à Pei-T'ang notre jeune compatriote, et combien sa mort fut pleurée de ceux qu'il défendit avec tant d'énergie et d'abnégation.

Pékin. Samedi 2 juin. — Nous plaçons des postes partout : l'enseigne de vaisseau, M. Paul Henry, qui commande les marins, est un jeune homme de 23 ans, aussi pieux que brave, un vrai Breton.

18 juin. — Plusieurs canons ont été amenés au sud de nos établissements. Une pluie torrentielle empêche heureusement l'attaque. A six heures du soir, l'enseigne Henry compte jusqu'à dix pièces tournées de notre côté.

Digitized by Google

21 juin. — M. le lieutenant de vaisseau Darcy, supérieur de M. Paul Henry, lui écrit : « Vous avez dû recevoir l'ordre de rallier, mais restez à votre poste pour le moment. » Heureusement pour nous que cet ordre de rallier ne lui est jamais parvenu.

Vendredi 22 juin. — A trois heures et demie, l'attaque est encore plus violente et, tandis que nous croyons approcher de la fin, un canon ordinaire chinois, placé à trois cents mètres de notre entrée, nous envoie un boulet plein qui fait sauter un battant de la grande porte.

Surexcités par tant d'audace, l'enseigne Henry et Mgr Jarlin entraînent quatre marins et une trentaine de chrétiens. La petite troupe sort sous une salve bien nourrie et, malgré l'intense fusillade, s'empare du canon pour le ramener avec eux.

Bien qu'on nous eût envoyé 530 coups de canons, nous n'avions à déplorer que la perte de trois hommes et une femme, plus deux blessés. C'était peu pour tant de poudre brûlée.

Dimanche 29 juillet. — Le bombardement continue. Les soldats tirent 115 coups à boulets pleins. Les balles sont si nombreuses que nos créneaux sont démolis ; trois chrétiens sont frappés à mort.

La nuit a été mauvaise. On n'a cessé de tirer sur le Yen-Tsé-Tang. Dès 7 heures du matin les canons ouvrent un feu appuyé par une violente fusillade de soldats réguliers. L'enseigne Henry est sur la brèche avec 12 hommes, tandis que les boxers entrent surchargés de fascines pétrolées qu'ils enflamment contre le mur Nord.

Le brave Henry se multiplie : plusieurs centaines de Boxers sont tués ; malheureusement deux matelots sont blessés par une même balle, qui frappe également au cou notre bien-aimé enseigne. A peine descend-il de l'échafaudage qu'une seconde balle Mauser l'atteint au côté. Malgré ces deux blessures mortelles, il se tient debout encore un instant, semblant lutter contre une force invisible qui l'étreint, puis s'affaisse enfin dans les bras d'un prêtre, qui lui donne les derniers sacrements.

Vingt minutes après il expirait en brave soldat, en vrai chrétien.

Nous n'avons pleuré qu'une fois pendant le siège, ce fut ce jour-là.

***

Notre éminent compatriote, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts, et qui représentait le ministre comme délégué à la solennité de l'inauguration du buste de Lenepveu, a pris l'aimable coutume de faire souvent des dons d'œuvres d'art à la cité qui fut son berceau. Il existe au musée, à côté de cette collection incomparable de David d'Angers, dont M. Henry Jouin fut précisément l'éloquent panégyriste, une collection d'une réelle valeur que la ville doit à sa générosité. Il a bien voulu, dernièrement, marquer son passage à

Digitized by Google

Angers par de nouveaux dons. En la séance du Conseil municipal du 5 novembre, le maire d'Angers a demandé que les dons soient acceptés et tout naturellement que des remerciements fussent votés à M. Jouin, ce que le Conseil municipal a fait avec empressement et reconnaissance.

Voici la liste des derniers objets d'art donnés par M. Henry Jouin au Musée de la ville :

Un *Portrait*, peint par Mercier, ancien conservateur du Musée d'Angers;

Un *Portrait de femme*, par Lecomte-Dumoury ;

Pour la Patrie, tableau de 3 mètres sur 1m80, par le même auteur ;

Huit sujets de sculpture;

Sept exquisses, de Deloye, prix de Rome (cires et plâtres, munis de leurs consoles);

Enfin, le *modèle en plâtre* du bas-relief qui décore le monument Lenepveu, par un statuaire qui est devenu presque angevin, par ses œuvres d'Angers, de Beaufort, etc. M. Louis-Noël.

***

Le frère de M. Henry Jouin, M. l'abbé Jouin, également né à Angers, aujourd'hui curé de Saint-Augustin, à Paris, qui avait déjà composé un *Mystère* de Noël, accueilli à Paris, à Angers aussi, et ailleurs, avec grande faveur, vient de composer un oratorio sur *Notre-Dame de Lourdes*, dont *Le Gaulois* et d'autres journaux disent le plus grand bien.

***

M. Gicquel (Auguste), à Angers, directeur de la maison Cointreau, exposant hors concours à l'Exposition Universelle de 1900, est nommé chevalier du mérite agricole.

***

Notre compatriote M. D. H. Guifard a eu un grand prix à l'Exposition universelle de 1900. Il exposait, classe 66, groupe 12, décoration fixe des Édifices publics, une maquette de l'avant-foyer de l'Opéra-comique ; — le plafond de la chambre solennelle du Palais de Grenoble ; — le plafond du salon Lebeau à l'Hôtel de Ville de Paris ; — le plafond de la maison de Silvie à Chantilly ; — deux trophées d'armes sur le grand escalier du château de Chantilly.

***

Digitized by Google

Il est question de M. Guifard pour réparer les peintures de notre hospice dont les altérations ont été signalées, ici même, il y a huit ou dix ans.

Disons, à ce propos, que la commission de liquidation de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France* imprime en ce moment la *Monographie de l'hospice Sainte-Marie d'Angers*, que le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait demandée à M. Joseph Denais. Cette étude contiendra la description minutieuse des peintures de MM. Appert, Dauban et Lenepveu, qui font de l'hôpital d'Angers un musée des plus remarquables et, bien que souvent visité, néanmoins encore trop peu connu, même de nos compatriotes.

***

Parmi les ouvrages nouveaux que l'Opéra-Comique se propose de donner, les journaux citent le *Légataire universel*, musique de Pfeiffer, dont le livret est de notre compatriote, M. Lionel Bonnemère, l'auteur de *Wickenrild*, l'*Ame de la Patrie*, et de tant d'autres œuvres de sentiment élevé.

***

Le septième Congrès international des Associations de Presse, qui s'est tenu en juillet-août à Paris, a organisé selon la coutume d'intéressantes excursions.

Les délégués se sont divisés en trois groupes, après les réceptions de Paris, Sèvres, Pierrefond, Chantilly et Versailles ; un des groupes a été reçu à Orange, où des représentations ont été organisées par la Comédie française dans le théâtre antique ; un autre a visité les merveilleux sites du Dauphiné, jusques et y compris les Alpes et le Mont Blanc ; le troisième groupe est venu par train spécial, organisé par la Compagnie d'Orléans, voir les grands châteaux des bords de la Loire et a terminé son voyage à Saumur, où les délégués étrangers ont été fort aimablement reçus par la municipalité et par le syndicat des propriétaires de vignobles ; ils ont été ensuite applaudir nos officiers au carrousel de l'École de cavalerie.

Notre compatriote, M. Joseph Denais, avait été élu, par acclamation, vice-président de ce Congrès, et délégué permanent au Bureau central international.

***

Digitized by Google

Au grand Palais des Beaux-Arts, plusieurs Angevins avaient envoyé de leurs œuvres, à la « Centennale » et à la « Décennale ». On y pouvait voir notamment, en belle place, la statue couchée de *Mme Vigée-Lebrun*, œuvre remarquable de Georges Saulo, le jeune maitre angevin, car on peut bien donner ce titre à un artiste qui, malgré sa jeunesse, sait aussi merveilleusement faire palpiter le marbre et ne sacrifie rien au mauvais goût ni à l'excentricité vers lesquels courent tant d'acheteurs.

On sait que cette œuvre d'art a été commandée à Georges Saulo par la ville d'Angers, pour l'exécution du legs Giffard.

C'est dans le vestibule du premier étage de la mairie qu'elle doit être placée.

***

La 627e section des Vétérans des armées de terre et de mer a célébré dimanche, 11 novembre, à Angers, la remise de son drapeau. Fête superbe, pleine d'entrain patriotique, et en tous points réussie.

Dès 10 heures 1/2, les nombreuses sociétés militaires invitées se réunissaient dans la cour de la mairie. On voyait arriver successivement avec leurs drapeaux des délégations des combattants nantais de 1870; de la 795e section des vétérans de Nantes; de la 190e section de Durtal; de la 461e section de Martigné-Briand; de la 43e section de Vihiers; de la 464e section de Chavagnes; de la société d'Alsace-Lorraine; de la société des Anciens Militaires; de l'Association amicale des anciens sapeurs du génie; la Société de Gymnastique, la Colombophile, le Messager angevin, les Secouristes, les Sauveteurs, etc.

Sous le pérystile de la mairie avaient pris place les autorités : MM. Bodinier et de Blois, sénateurs, Laurent et Ferdinand Bougère, et de Grandmaison députés, Voisin, conseiller général, J. Boulanger, adjoint, colonel Lotz, Foucher, conseiller municipal, Huet, les officiers de pompiers, etc.

Au moment où le drapeau, sorti de sa gaîne, a été présenté à M. Beucher, président de la société, assisté de MM. Michelon, vice-président, et Josset, secrétaire, M. le colonel Lotz a prononcé une patriotique allocution. M. J. Boulanger prend ensuite la parole et, après quelques mots de M. Beucher, le cortège s'organise en bon ordre, pour se rendre à la cathédrale. La musique Angers-Fanfare ouvre la marche, puis

Digitized by Google

viennent les autorités entourant deux magnifiques couronnes portées par des vétérans médaillés; on y lit les inscriptions suivantes :

« La 627e section des Vétérans des armées de terre et de mer d'Angers à leurs frères de l'Anjou, morts pour la Patrie, 1870-71. La 627e sections des Vétérans des armées de terre et de mer à leurs camarades du 6e génie. » Les membres de la Société suivent en colonne serrée, avec les délégations diverses et leurs drapeaux.

Bien longtemps avant l'heure, une foule compacte se presse à la cathédrale. Le cortège se range dans le transept et autour de l'autel que viennent encadrer les drapeaux, et la messe commence, tandis qu'*Angers-Fanfare* exécute d'excellents morceaux de musique.

Une quête est faite au profit des pauvres par un groupe charmant de jeunes filles. Après l'évangile, le R. P. Le Tallec prononce, du haut de la chaire, une patriotique allocution et évoque le souvenir de nos douloureuses défaites, en même temps que la mémoire de nos chers morts de 1870, du Tonkin et de la Chine où naguère encore, un de nos compatriotes, l'enseigne de vaisseau Henry, tombait si glorieusement, au poste d'honneur qu'on lui avait confié.

La cérémonie terminée, les Vétérans se sont rendus, drapeaux en tête, au cimetière de l'Ouest et, au pied du monument élevé à la mémoire de leurs frères d'armes tombés devant l'ennemi, ils ont déposé une de leurs couronnes. M. le président Beucher a prononcé une vibrante allocution qui a été accueillie aux cris répétés de : Vive l'armée ! Vive la France !

Le cortège s'est ensuite arrêté devant la tombe des soldats victimes de la catastrophe de Bouchemaine, et M. Gallard, président de l'Association amicale des anciens sapeurs du génie, a prononcé quelques paroles émues qui ont provoqué une nouvelle manifestation d'enthousiasme patriotique : Vive la France ! Vive le drapeau !

Un banquet de 200 couverts, chez Courcier-Bourigault, a terminé cette belle fête. Des toasts, chaleureusement applaudis, y ont été portés par MM. Franck, Beucher, le comte de Blois, de Grandmaison, L. Bougère, Poirier, rédacteur en chef de l'*Anjou*, Foucher, Bodinier, etc.

***

Digitized by Google

La société l'Union patriotique des Combattants de 1870-71 (section de Cholet) donnait dimanche sa sixième grande fête annuelle ; cette touchante fête du souvenir a pleinement réussi.

Parti du foyer du théâtre vers onze heures, le cortège, comprenant environ 400 anciens combattants, s'est formé en colonne et, drapeau au vent, s'est rendu à l'église Notre-Dame; deux magnifiques bouquets étaient portés par des combattants mutilés et blessés. — Pendant la messe la société Philharmonique, l'Orphéon Sainte-Cécile et l'Harmonie Choletaise se sont fait entendre et ont donné beaucoup d'éclat à cette cérémonie religieuse, à laquelle assistaient M. Jules Baron, député, M. le Maire de Cholet, M. le Colonel et bon nombre d'autres officiers du 77e de ligne, ainsi que les officiers des sapeurs-pompiers. M. l'abbé Terrien a adressé aux anciens soldats de l'année terrible une très touchante allocution qui a produit une grande impression. — Au sortir de l'église les combattants, en colonne, se sont rendus au cimetière pour déposer bouquets et couronne au pied du monument élevé à la mémoire de leurs frères d'armes morts pour la Patrie. — Là, M. Martin, trésorier de la Société, a prononcé un discours qu'il a terminé en remerciant la sympathique population choletaise et en envoyant un salut respectueux à M. le comte de Maillé, président d'honneur de la Société.

Le cortège se forme ensuite et se rend à l'hôtel du Pélican où un banquet par souscription réunissait environ 150 convives.

M. le Président adresse ensuite à tous ses remerciements.

« Laissez-moi maintenant, ajoute-t-il, vous exprimer les vifs regrets de M. le comte de Maillé, notre vénérable président d'honneur, de n'avoir pu nous venir ; dans les deux lettres qu'il m'écrit à ce sujet, il m'exprime le grand désir qu'il aurait de s'unir à nous, dans tous les motifs de cette journée, au groupement du théâtre, à l'église, au cimetière et au banquet, mais des empêchements sérieux l'en privent cette année ; en conséquence, il me charge de présenter à tous ses anciens compagnons d'armes, en même temps que ses vifs regrets, son bon souvenir et ses meilleurs sentiments de confraternité...

« En terminant, permettez-moi, mes chers camarades, d'adresser aussi, au nom de « l'Union Patriotique », un fra-

Digitized by Google

ternel souvenir à nos sociétaires décédés depuis le dernier banquet. — Groupons-nous donc de plus en plus autour de notre cher Drapeau, et soutenons-nous les uns les autres dans la limite de nos moyens d'action par une estimable camaraderie, une cohésion et une fraternité toute de dévouement. Vive la France ! Vive l'armée ! »

***

Nous extrayons d'un livre qui vient de paraître, l'*Histoire de Nantes sous Louis-Philippe* de M. Félix Libaudière, les renseignements suivants qui intéressent la navigation fluviale dans notre contrée :

1830. La Haute-Loire est desservie jusqu'à Angers depuis 1829 par les *Riverains du haut de la Loire* (Société Cuissard, Mesnard et Métois).

La Compagnie de Navigation accélérée sur la Loire et rivières affluentes, au moyen de la Cie à vapeur (Arnous-Rivière et Dufort), fondée en 1828, remonte jusqu'à Orléans.

1832. La Société anonyme pour la Navigation accélérée sur la Loire et ses affluents qui desservait les rives de la Loire en amont de Nantes entre en dissolution.

1835. Cinq Compagnies de bateaux à vapeur pendant la belle saison desservant les rives de la Loire, de Nantes à Angers, Tours, Orléans : les *Riverains du haut de la Loire*, *Hirondelles*, *Vulcains*, *Comète*, *Luxor*. Elles se font une grande concurrence. Les prix des places pour Angers tombent à 2 fr. les premières et 0 fr. 50 les secondes.

1836. Les bateaux les *Vulcains* organisent un voyage pour Orléans, aller et retour chaque semaine.

Jollet jeune construit, pour desservir Angers, un bateau l'*Eclair*, qui, grâce à l'emploi d'une machine à haute pression, peut effectuer le voyage d'aller et retour dans la même journée.

1837. Le 27 octobre, Gache remonte la Loire avec l'*Emeraude* qui ne cale que dix pouces et contient 70 personnes. La Compagnie des *Inexplosibles* d'Orléans lui commande onze bateaux, dont sept pour le service de Nantes et Orléans et quatre pour celui d'Orléans à Nevers.

Une concurrence plus acharnée que jamais existe entre les *Riverains* et les *Hirondelles*. Les prix pour Angers tombent à 1 fr. 25 et 0 fr. 75.

1835. Les *Inexplosibles* reprennent le service d'Orléans en mars, avec quatre départs par semaine. Le service devient journalier en avril. La remonte s'opère en trois jours avec coucher à Saumur et à Tours ; la descente en deux jours avec arrêt à Tours. En juillet,

Digitized by Google

par suite de la baisse des eaux, il faut quatre jours pour monter jusqu'à Orléans.

1840. Le Conseil municipal de Nantes demande la construction d'un canal latéral de Combleux, près d'Orléans, à Candes, à l'embouchure de la Vienne.

1841. Deux *Inexplosibles*, construits par Gache sont mis en circulation entre Nantes et Angers. Ils peuvent accomplir dans la même journée le voyage d'aller et retour. Le 7 décembre, un *Inexplosible* de Gache, après avoir remonté la Loire et suivi les canaux de l'Est, arrive à Heilbronn (Wurtemberg) sur le Neckar. C'est le premier bateau à vapeur qui pénètre dans ce pays; aussi son arrivée est-elle saluée par des acclamations enthousiastes de la population.

1843. La Société des *Paquebots de la Loire*, Edel et Cie, se fonde à Orléans. Ses bâtiments sont destinés à correspondre avec le chemin de fer d'Orléans à Paris; ils présentent une vitesse qui leur permet d'effectuer en deux jours le trajet de Nantes à Orléans, avec coucher à Tours.

La *Compagnie générale des remorqueurs*, Morel et Cie, entreprend le transport des marchandises de Nantes à Paris et vice versa, au prix de 4 fr. 50 les 10 kilog.

Les *Inexplosibles* sont autorisés à établir un service de nuit pour la remonte de Nantes à Angers.

1844. Les *Inexplosibles* ont des départs journaliers pour Angers, Saumur, Châtellerault, Tours, Blois, Orléans, Nevers, Moulins, Digoin.

Les *paquebots de la Loire* remontent de Nantes à Orléans en 40 heures. Ils établissent une correspondance avec l'*Inexplosible* de Châtellerault et transportent à Nantes les voyageurs de cette ville dans la journée.

L'entreprise de remorquage Morel et Cie correspond avec la *Compagnie des transports accélérés* d'Orléans à Roanne et à Lyon.

1845. Les *Inexplosibles* et les *Paquebots* sont autorisés à effectuer de nuit le trajet de Tours à Orléans.

Un bateau d'une marche supérieure, la *Touraine*, remonte de Nantes à Tours en moins de 17 heures.

La Compagnie de remorquage Morel et Cie entreprend des transports de Nantes à Lyon et Marseille.

1846. Les bateaux à vapeur tentent de faire concurrence au chemin de fer à Tours, qui vient d'être inauguré, mais ils sont amenés à cesser tout service.

1846. Les *Courriers de la Loire* et les *Dragons* organisèrent un double service pour Angers.

1848. Les *Paquebots de la Loire*, pour faire concurrence aux *Courriers*, abaissent le prix des places de Nantes à Angers à 1 franc les premières et 0 fr. 50 les secondes.

***

Digitized by Google

1er Concert populaire.

Le dimanche 28 novembre se pressait, dans la salle du Cirque-Théâtre, une assistance nombreuse, témoignant par sa présence combien nos concerts sont devenus populaires et combien ils ont développé et affiné le goût du public angevin, pour lequel l'audition des œuvres des grands maitres est devenue un véritable régal.

Aussi est-ce avec enthousiasme qu'a été saluée par des applaudissements unanimes l'entrée de M. Brahy, dont la science et le talent sont si justement appréciés de tous. Nous avons retrouvé, chez le chef, cette direction énergique et sûre, cette maëstria sans égale, et dans l'orchestre les solides qualités qui nous ont procuré l'année dernière de si intéressantes matinées. La *Symphonie héroïque* de Beethoven, la *suite pour orchestre d'archets* de Grieg, *Wallenstein* (extrait et suite) de Vincent d'Indy, l'*Ouverture des Maîtres-Chanteurs* de Wagner, ont été parfaitement rendus. Signalons d'une façon toute spéciale la façon dont M. Englebert a dit les intéressants passages confiés au hautbois dans la *Symphonie héroïque* ; les belles qualités de style et de son déployées par MM. Reuland et Weber dans le duo de la sarabande de la *Suite d'orchestre*, de Grieg, et la perfection avec laquelle M. Lemaître a joué le solo du rigaudon de la même œuvre ; signalons aussi le duo des bassons, dans *Wallenstein*.

A ce concert, nous avons eu l'occasion d'entendre notre nouveau harpiste. Agé seulement de 20 ans, M. Durand, premier prix du Conservatoire de Paris, a, par son grand talent, obtenu une véritable ovation et, après sa remarquable exécution de la *Marche du roi David* de Godefroi, rappelé par des applaudissements unanimes, a détaillé avec beaucoup de charme la *Patrouille* d'Hasselmans. Voilà un engagement qui fait grand honneur à la Société des Concerts populaires d'Angers.

***

2e Concert populaire.

Programme très bien composé. Séance des plus intéressantes. Le succès du grand violoniste Jacques Thibaud a été considérable. Nous avons retrouvé chez lui toutes les qualités que nous avions signalées l'année dernière ; peut-être même son talent nous a-t-il semblé avoir encore grandi. Il est impossible de rendre avec plus d'autorité qu'il ne l'a fait le

Digitized by Google

Concerto de Wieniawski et le *Caprice* de Guiraud, deux pièces bien différentes pourtant et qui nous ont permis de constater toutes les ressources dont dispose ce maître de l'archet, sous les doigts agiles duquel semblent fondre les difficultés. Qu'il nous a fait plaisir aussi dans l'exécution du joli prélude de Bach, qu'il a joué seul pour répondre aux désirs de la salle l'acclamant de bravos enthousiastes.

L'*Ouverture d'Euryanthe* de Weber, le *Prélude de Parsifal* de Wagner, et l'*Ouverture du Carnaval romain* de Berlioz, qui figuraient au programme, ont été enlevés par l'orchestre avec un ensemble, un souci des nuances et une expression irréprochables. Il en a été de même de trois jolis *airs de ballet*, de Rameau (Musette de « Platée », Musette des « Fêtes d'Hébé », Tambourin des « Fêtes d'Hébé »), arrangées par M. Mottl et que nous entendions pour la première fois. Avec une direction comme celle de M. Brahy, il ne pouvait en être autrement et, nous l'avouons, nous ne savons plus en quels termes faire l'éloge de notre chef d'orchestre.

***

L'excellente Société des Amis des Arts d'Angers vient d'arrêter le règlement général de son Concours annuel de composition artistique. Le voici :

Les membres de la Société peuvent seuls y prendre part.

Le jury doit être pris parmi les sociétaires. Les concurrents sont appelés à élire au moins un tiers des membres du jury. Les autres sont désignés par l'assemblée générale.

Une exposition publique précédera et suivra le jugement.

Un ou plusieurs prix en argent seront mis à la disposition du jury.

Les projets primés resteront la propriété de la Société.

Le programme sera élaboré chaque année par le Comité et le Bureau.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR 1900. — *Isolement de la Tour Saint-Aubin. Recherche de documents pouvant servir à sa restauration.*

Angers va rendre à la vie une de ses ruines intéressantes entre toutes, *la Tour Saint-Aubin.*

Tout ce qui peut rappeler les formes primitives de l'œuvre architecturale est à produire, pour qu'aucun document ne fasse défaut au moment présent.

De plus, la situation de la Tour, entourée de constructions disparates, au centre même de la ville, entre la rue des Lices et le Mail de la Préfecture d'un côté, les Musées des Beaux-Arts et d'Histoire

Digitized by Google

Naturelle avec la Bibliothèque et l'École régionale des Beaux-Arts de l'autre, fait naître à l'esprit l'idée d'une transformation du quartier qui pourrait être très heureuse.

Un accès facile, gracieux, voire même somptueux aux Logis, comme on dit en Anjou, qui renferment les grandes richesses artistiques, scientifiques et littéraires que chacun connaît et qui font la gloire de la cité, pourrait être créé.

La Société des Amis des Arts d'Angers met au concours entre tous ses membres :

1° La recherche et la production de tous documents concernant les formes primitives de la Tour ;

2° Un plan de dégagement de cette dernière, avec accès au Musée, à la Bibliothèque et à l'École régionale des Beaux-Arts.

A ce programme sont joints un plan général de l'état actuel et un plan de détail des abords du monument jusqu'à la porte du Musée.

Les concurrents devront fournir au moins une feuille grand-aigle (0,70 × 1,05) de dessin à une ou aux échelles qui leur conviendront. Ils demeureront libres d'ailleurs d'ajouter tout ce qu'ils croiront utile pour faire connaître le résultat de leurs recherches archéologiques et leur projet concernant les plans de dégagement du monument et d'accès au Musée, à la Bibliothèque et à l'École régionale des Beaux-Arts.

Une somme de 200 francs, offerte par MM. Jubien et Gilles-Deperrière, sera distribuée en une ou plusieurs primes, qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du jury.

Les projets qui ne seront pas signés devront porter une devise et être remis aux Galeries de la Société, rue Cordelle, le lundi 31 décembre 1900, entre 9 heures et 11 heures du matin, délai précis de rigueur.

MM. les concurrents n'habitant pas Angers pourront adresser leurs projets à M. l'agent général de la Société des Amis des Arts, rue Cordelle, à Angers, de manière que leurs envois soient livrés par les messageries dans la matinée du lundi 31 décembre.

Le Jury doit être composé de neuf membres, dont trois élus par les concurrents.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes.

La première renfermera le vote pour l'élection de trois membres du Jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement et seulement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

La Société ne prend aucun engagement quant à l'exécution des projets récompensés ou non.

***

Digitized by Google

Nécrologie :

M. Hector Le Roux, le peintre distingué qu'Edmond About avait surnommé « le poète au pinceau des vestales », est décédé à Angers, à l'âge de soixante et onze ans, chez son fils, M. Nicolas Le Roux, ingénieur des ponts et chaussées, rue Franklin, n° 123. Né à Verdun, il avait été l'élève de Picot. Second prix de Rome, il retraça les scènes intimes de la vie antique de Rome et consacra plusieurs de ses tableaux aux vestales. Son *Columbarium*, peint en 1864, figure au Musée du Luxembourg. Le défunt était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1877, officier de l'instruction publique et chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

L'Anjou en 1900, par M. J. Bessonneau, président du Comité départemental de Maine-et-Loire pour l'Exposition universelle, sort des presses de MM. Germain et G. Grassin. C'est un très beau livre, orné de trois plans et de dix héliogravures, imprimé avec un goût parfait et une rare élégance. Voilà pour ceux que peut flatter l'aspect extérieur d'un ouvrage; et ils sont nombreux à Angers. Pour les autres, c'est-à-dire pour ceux qui, après avoir admiré l'encadrement regarderont le tableau, le livre de M. Bessonneau réserve des jouissances d'un ordre différent, mais non moins vives et non moins agréables. C'est d'abord le vieil Anjou, qui passe sous nos yeux avec ses guerriers de l'époque romaine, ses saints du moyen âge, ses poètes et ses « bâtisseurs » de la renaissance. Puis défilent les principaux événements et les grandes créations de l'époque contemporaine. Les monuments disparus — l'amphithéâtre de Grohan, le pont des Treilles, l'église Toussaint, le logis Girard — s'élèvent de leurs ruines pour redire leur histoire; ceux que nous pouvons encore admirer étalent avec complaisance leurs mérites artistiques ou utilitaires. Ensuite apparaît l'Anjou économique, avec ses ressources sans nombre et ses merveilleuses industries : la corderie, le tissage choletais, la « champanisation » saumuroise, les ardoisières, les mines.

Digitized by Google

Enfin, dans une lumière discrète, se profilent les images sympathiques et glorieuses de nos « célébrités du XIXe siècle » : Béclard, Chevreul, David d'Angers, André Leroy, François Besnard, Lainé-Laroche, Montrieux, Achille Joûbert, Lenepveu.

Tel est très imparfaitement résumé le livre de M. Bessonneau. « Il restera — pour me servir des expressions mêmes d'un journaliste angevin[1] — comme un monument précieux et délicat élevé en l'honneur de l'Anjou, et un digne souvenir de la grande fête nationale, artistique et industrielle que Paris vient de célébrer ».

M. Bessonneau a bien voulu consacrer un chapitre de son ouvrage à la *Revue de l'Anjou*, la doyenne de nos revues, qui va compter bientôt cinquante années d'existence. C'est un honneur dont elle est justement fière et pour lequel elle tient à dire publiquement : merci.

Puisque je viens de parler de l'Exposition universelle de Paris, je ne crois pas être indiscret en disant qu'au Palais de la Roumanie figurait un livre sortant des mêmes presses que l'*Anjou en 1900* et qui mérite, comme celui-ci, de ne pas passer inaperçu. Ce livre est intitulé l'*Armée Roumaine en 1900*. C'est une *notice* fort importante, traduite et imprimée sous la direction de M. le capitaine du génie Lamouche, de la Chefferie d'Angers.

Notre collaborateur, M. E. Longin, le savant éditeur de Thorode, poursuit avec persévérance et succès ses recherches sur la région lyonnaise. Après un *Essai historique sur Villefranche pendant les guerres de religion du* XVIe *siècle*[2], il vient de publier une *Notice sur l'Hôtel-Dieu* de *Beaujeu*[3]. Outre l'histoire de cet établissement, fondé au XIIe siècle, l'ouvrage comprend la liste des principaux bienfaiteurs, les règles et statuts de l'Hôtel-Dieu et quatre-vingts pages de documents. C'est une monographie du plus grand intérêt.

La vie d'union à Dieu et les moyens d'y arriver, par M. l'abbé A. Saudreau, premier aumônier de la maison-mère du Bon-

[1] F. M. *Le Petit Courrier*, 21 juillet 1900.
[2] A Beaujeu, chez l'auteur. Un vol. in-8o de 240 pages.
[3] A Beaujeu, chez l'auteur. Un vol. in-8° de 184 pages.

Digitized by Google

Pasteur d'Angers[1], n'est pas seulement un ouvrage de spiritualité, c'est en même temps un livre d'histoire. L'auteur, en effet, expose dans une vaste synthèse la doctrine des saints et des maîtres de la vie spirituelle sur la perfection chrétienne, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours. Cette doctrine, hélas ! trop peu connue, M. l'abbé Saudreau l'avait résumée dans un premier travail, *les Degrés de la vie spirituelle*[2]; il a voulu la préciser davantage encore, l'appuyer plus fortement et répondre à quelques objections. — Le but qu'il se proposait est sûrement atteint; et il n'est que justice de féliciter l'auteur, non seulement de son érudition, mais encore de la logique et de la clarté qu'il a apportées en cette délicate matière.

Vendéens, restez en Vendée ! Tel est le conseil que M. l'abbé Charpentier donne à ses compatriotes, dans une brochure de propagande qu'il a bien voulu nous adresser[3]. C'est un éloquent plaidoyer en faveur de « la terre qui meurt » : puisse-t-il être entendu de tous ceux que fascine toujours le prestige de la grande Ville !

M. L. de Farcy a publié dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes* (3e trimestre 1900), sous le titre de *Notes sur l'orgue de Louis XI et sur la chape des rois de la cathédrale d'Embrun*, un article très intéressant et tout plein de curieux détails[4]. Je le signale avec grand plaisir à ceux des lecteurs de la *Revue* qui s'intéressent particulièrement à l'archéologie religieuse.

A signaler encore :

Dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* (octobre 1900) la première partie d'une étude du Fr. Marie-Léon sur *l'abbé de Rancé et Bossuet*, et surtout un article très littéraire de M. T. Houdebine sur *le comte de Falloux au Bourg-d'Iré*.

Dans les *Archives Médicales d'Angers* une notice historique sur *l'Hôpital de Durtal*, par M. le Dr Buquin (ne du 20 sep-

[1] Angers, Germain et G. Grassin; Paris, Ch. Amat. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50.

[2] Mêmes éditeurs. 2 vol. in-12. Prix : 7 fr.

[3] Luçon, M. Bideau. Broch. in-8o de 50 pages.

[4] Tirage à part de 10 pages, avec gravure.

Digitized by Google

tembre); et la biographie du *Docteur Auguste Bérard*, par M. le Dr Brin (no du 20 octobre).

Dans *le Portugal à l'Exposition* (25 septembre), la description du *Pavillon des Colonies portugaises au Trocadéro* et des richesses qu'il renfermait. Cet article est signé : Joseph Joûbert. N'est-ce pas le meilleur éloge que j'en puisse faire ?

Dans *la Province du Maine* (septembre 1900), une étude de M. l'abbé A. Ledru sur *l'église Saint-Pierre et les curés de Précigné*. — Précigné, avant la Révolution, dépendait du diocèse d'Angers.

Dans *l'Anjou historique* (septembre 1900), les *Mémoires de Fr. Grandet*, conseiller au présidial et maire d'Angers; la suite du travail de M. l'abbé Uzureau sur les *Exercices publics et les Distributions de prix*, au XVIIIe siècle, dans les collèges de la province d'Anjou; une *lettre de M. de la Blottais* à M. C. Port, au sujet de la vente des biens nationaux; quelques pages de M. H. Baguenier-Désormeaux sur *Henri Forestier et la famille Cesbron;* le récit du *voyage de Henri IV à Angers, en 1598*, par Jacques Rangeard. — L'auteur de ce récit — et l'éditeur — ont laissé en blanc le nom du notaire angevin, en l'étude duquel était conservé l'acte de mariage de César de Vendôme avec Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur. Ce précieux document n'est pas perdu : il figure encore au nombre des minutes de l'étude de Me René Chérière jeune; il a été publié d'ailleurs par M. Godard-Faultrier, dans *l'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 487-491.

Dans le *Bulletin trimestriel de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire* (juillet-août-septembre 1900), le rapport de M. G. Grassin sur le *Congrès international de la propriété littéraire et artistique*.

Dans la *Vendée historique* (nos 91 et 92), plusieurs *documents inédits sur la Vendée militaire*, publiés par M. l'abbé Uzureau ; *le grand choc de Chemillé* (11 avril 1793), par M. l'abbé Deniau.

Dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, un collège de province au XVIIIe siècle, *Beaupréau*, par M. l'abbé Uzureau.

La librairie Saffroy, au Pré Saint-Gervais (Seine), met en vente (octobre 1900), les documents suivants, intéressant l'Anjou et les Angevins :

20571. *Lettres patentes*, pour les toiles de Cholet et les environs, 22 sept. 1748; 40 pages. — Rétablissement du Présidial à Angers, 1774.

Digitized by Google

— Droits sur les eaux-de-vie, 1679. — Édit nommant deux maîtres des comptes et un clerc dans le Maine et l'Anjou, pour la Chambre de Paris, 24 octobre 1483. — Lettre de Mgr l'Évêque d'Angers aux curés de son diocèse. *A Éventard*, 22 août 1747. — 3 fr.

20572. *Nomination* par frère François Nicolas Covard, provincial des Dominicains, de frère Joseph Faitot comme prieur du couvent d'Angers. *Dijon*, 13 mars 1775, pap. in-fol. obl., cachet. — 1 fr. 50.

20573. *Bautru* (Guillaume), écuyer, seigneur du Percher, demeurant à Angers, paroisse Sainte-Croix, mari de dame le Bigot, parent de Guillaume Bautru, comte de Serrant. Procuration signée pour un jugement en séparation de corps et de biens, transmis au Parlement de Paris. *Angers*, 21 septembre 1621, 3 pages in-4o. — 3 fr.

20575. *Portebize*. Réunion de huit copies, collationnées en 1670, d'actes concernant cette famille. Parch. in-fol. — 10 fr.

Contrats de mariage de Pierre de Portebize et de Jeanne de Dieuxaye, 1er février 1480, et d'André de P. et de la marquise de la Béraudière, 13 août 1513. — Provisions de veneur louvetier et de lieutenant veneur, pour René de P., 23 novembre 1606 et 29 novembre 1608. — Commission d'une compagnie donnée à Pierre de P., 20 juillet 1620. — Lettre du Roi Louis XIII à René de P. sieur du Brossay, etc.

20578. *Carte* du Duché d'Anjou, dressée sur les mémoires de Jean Le Loyer et gravée par N. de Fer, 62 × 49 c. — 3 fr.

20579. *Portraits* gravés, in-8e et in-4o. — Chacun : 0 fr. 50.

P. A. Béclard, par Tardieu. — Berangarius, archidiacre d'Angiers, par Thevet, in-12. — Bourmont, par L. Wolff. — Madame Dacier, par Geille. — David d'Angers, par Péronnard. — Cardinal Dubellay. — Gilles Ménage, par A. D. — Le bon roi René, par Bosselmann. — M. de la Bourdonnaye.

20126. *Lettre* du Marquis de la Tour Landry, à son notaire M. de Laleu, datée de Jalesne (Maine-et-Loire), 1770. Marque : S, surmonté d'une couronne royale (*Saumur*) et portant le chiffre 8 manuscrit. — 2 fr.

20132. *Lettre* de Béclard, médecin-major au quartier général de la Grande-Armée à Deleuze, au Jardin des plantes. *Osterode*, 26 février 1807. Marque en noir : no port-payé — Grande Armée. — 6 fr.

En terminant, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à l'*Eventail* et à *Angers-Artiste*, qui réapparaissent, chaque année, au moment où les dernières hirondelles viennent de nous quitter !

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Saint Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), par M. A. Delaire, Secrétaire général de la Société d'Économie sociale. Un vol. in-12 de 216 pages de la collection des *Saints*. — Prix : 2 fr. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

La vie du fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes vient d'être écrite par M. Delaire. C'est une œuvre opportune, substantielle et vivante. Opportune, parce qu'il est bon, à l'heure où les passions politiques peuvent obscurcir les questions les plus nettes et mettre en doute les services les plus évidents dont nous sommes témoins, de rappeler en quelles circonstances une initiative aujourd'hui méconnue se produisit, quelles contradictions et quels soutiens elle rencontra, quels services elle rendit, et comment la charité enseignante avait aussi bien mérité de nos pères que la charité aumônière, ou celle qui soigne, dans les hôpitaux, les malades et les blessés.

Substantielle, car l'auteur, sécrétaire général, depuis de longues années, de la Société d'Économie Sociale, était préparé à traiter ce sujet. En le lisant, on s'aperçoit, non seulement qu'il est un familier du domaine historique où il nous mène, mais qu'il a les idées les plus raisonnées, les plus appuyées d'exemples, les plus fortes, sur la famille, la Société, l'accès aux fonctions publiques, les limites de l'autorité centrale, les changements profonds que deux siècles et demi ont apportés dans l'organisation de notre pays. Ce qu'il dit de l'autorité paternelle et de la forte éducation de nos pères est du plus haut intérêt. De même les détails sur la diffusion de l'instruction au milieu du dix-septième siècle. On sent, à chaque page, que M. Delaire écrit pour son temps un épisode de l'histoire du temps passé.

Digitized by Google

Vivante, il faut encore donner cette louange à la biographie de saint Jean-Baptiste de la Salle. Et c'est peut-être ce dont je m'étonne le moins. Il était difficile de raconter, sans y mettre le mouvement, une existence qui fut remplie d'actions, tourmentée, agitée, modèle de persévérance, de volonté, d'apostolat, d'amour véritable des petits, des humbles et des souffrants.

C'est d'ailleurs la réflexion qui vient d'elle-même à l'esprit, lorsqu'on a étudié attentivement quelque période d'histoire et qu'on juge les hommes, non sur leurs paroles, leurs discours, leurs programmes et leur bruit, mais sur leurs actes. On s'aperçoit que les pauvres n'ont jamais été aimés pour eux-mêmes que par l'Église et par les Saints de l'Église. L'humanité simplement humaine les a constamment rejetés ou exploités. Et tout affaiblissement du christianisme leur a été nuisible, rapidement, et sans compensation.

René Bazin.

La maison de Laval..., par le comte Bertrand de Broussillon, illustrée par Paul de Farcy, tome III, *Les Montfort-Laval*, (*1412-1501*). — Paris, Alphonse Picard et fils, in-8°.

Nous avons déjà rendu compte dans la *Revue de l'Anjou*, (1895, t. XXXI, p. 390, et 1898, t. XXXVI, p. 496) des deux premiers tomes de cet ouvrage. En ayant expliqué les idées et le plan à l'occasion du premier volume, nous nous bornerons, comme pour le second, à analyser brièvement le contenu du tome III qui vient de paraître.

La branche des Montmorency-Laval est tombée en quenouille. Anne, fille de Guy XII a été mariée à Jean de Monfort et tous deux forment la tige d'une troisième branche : les Montfort-Laval, auxquels ce livre est entièrement consacré. Jean de Montfort, de par son contrat, quitte son nom et, durant la vie de son beau-père, prend le nom et les armes de Guy de Gavre, le dernier des fils de Guy XII, mort en 1404. C'est un fait intéressant qui n'a été mis en lumière que récemment. En 1412 il succède à Guy XII sous le nom de Guy XIII, mais s'en va mourir deux ans plus tard à Rhodes. Anne règne veuve pendant 52 ans, ou plutôt remariée clandestinement avec son cousin Guy Turpin, ce qui lui attire des difficultés de sa mère jusqu'à ce que le mariage soit annulé. Anne se retire à Vitré et y vit presque effacée. Pendant ce temps, ses deux aînés,

Digitized by Google

Guy XIV et André de Laval-Lohéac, combattent les Anglais avec succès. Une constatation curieuse à faire au point de vue de la chancellerie lavaloise est l'apparition, au temps d'Anne, de *lettres de rémission*, prérogative réservée jusqu'alors au pouvoir royal.

Guy XIV combat aux côtés de Jeanne d'Arc et, pour prix de son zèle à la cause de Charles VII, voit sa seigneurie de Laval érigée par celui-ci en comté. La succession qu'il recueille de nombreux fiefs lui donne une importance considérable. De sa première femme, Isabelle de Bretagne, il a dix enfants, dont Jeanne, épouse du roi René d'Anjou. Il se remarie avec celle qui devait être sa belle-fille, Françoise de Dinan, âgée de 14 ans, et déjà veuve de Gilles de Bretagne qui l'avait enlevée sans toutefois cohabiter avec elle. De ce mariage il y eut trois fils. Cette Françoise de Dinan joua un rôle important dans les affaires de Bretagne, terminées, malgré ses efforts, par le mariage de la duchesse Anne, sa pupille, avec le roi de France, au détriment d'Allain d'Albret.

François, l'aîné des fils de Guy XIV, venu après quatre filles, lui succède sous le nom de Guy XV. Il est assez difficile de discerner ses actes antérieurs, par suite de la similitude de son prénom avec celui de son cousin François de Montmorençy-Laval-Marcillé, et de son titre de comte de Montfort qui peut prêter à confusion. En 1462, il devient l'époux de Catherine d'Alençon, et peu après modifie son blason, en l'écartelant de fleurs de lys destinées à rappeler qu'il descend de filles de France. C'est sans doute à cette parenté avec le roi qu'il doit d'avoir pris place au nombre des Grands Officiers de la couronne, comme Grand Maître d'Hôtel de France. Mort sans enfants, il est remplacé par son neveu, Nicolas de Laval.

Parallèlement à la vie de ces princes, titulaires du comté, M. Bertrand de Broussillon consacre une notice à celle de leurs nombreux frères ou sœurs et à leurs alliances. La partie héraldique et sigillographique dont l'importance est indéniable pour leur histoire est traitée en détail. Les belles illustrations qui égayent l'ouvrage nous intéressent vivement, telles, entre autres, le curieux tableau où nous voyons Saint-Mamerot offrir les Passages d'Outre-Mer à Louis de Laval-Châtillon, en 1474, dans un paysage d'une perspective merveilleuse, et ces beaux portraits du roi René et de Jeanne de Laval, par Nicolas Froment. A. P.

Digitized by Google

Le Positivisme chrétien, par André Godard. 1 vol. in-8°. — Paris, Bloud et Barral. Prix : 5 fr. ; franco, 5 fr. 50

François Coppée consacre dans le *Gaulois* au beau livre de notre ami André Godard les lignes suivantes :

« ... Combien, dit-il, de puissants et mâles cerveaux ont été inondés tout à coup, dans ces derniers temps, par l'éblouissante lumière de l'Évangile.

« J'en trouve une preuve éclatante dans un livre admirable, le *Positivisme chrétien*, que je viens de lire tout d'un trait et avec délices.

« L'auteur — retenez bien son nom : André Godard — est un converti. Tout jeune, il avait non seulement rompu avec toute pratique religieuse, mais il avait même perdu la foi et seulement gardé le respect des choses saintes. Un début très distingué dans la littérature mondaine lui promettait un bel avenir, quand Dieu en lui infligeant une inconsolable douleur, l'a brusquement rappelé à lui.

« C'est sous la robe du moine qu'André Godard accumula, pendant plusieurs années d'opiniâtre labeur, d'énormes matériaux de théologie et d'apologétique, et qu'il écrivit ce livre très savant, mais clair, simple, d'une lecture entraînante, d'un style ferme et nerveux, et que je voudrais mettre sous les yeux de tout homme de bonne volonté qui doute, qui souffre de douter, et qui, devant l'effroyable mystère de la douleur et de la mort, demande la vérité et la paix de l'âme.

« Il les trouvera dans ce livre où André Godard a vaincu les négateurs de la révélation chrétienne à la façon d'un général qui s'empare d'abord de l'artillerie des ennemis, la retourne contre eux et s'en sert pour les anéantir. Il possède, en effet, cet avantage sur beaucoup d'écrivains religieux que les erreurs qu'il combat, il en a jadis été dupe, qu'il les connaît bien et qu'il lui a fallu un plus grand effort et une plus longue étude pour s'en délivrer. Ce fleuve du scepticisme et du doute, qui mène si doucement tant d'âmes à l'abîme, il l'a remonté à force de rames jusqu'à sa source, où est caché et où se trouve à grand'peine le précieux trésor de la foi.

« Comme je le disais tout à l'heure et comme j'aime à le répéter sans aucune fausse modestie, je ne suis qu'un ignorant, et les exercices métaphysiques de la pensée me sont trop peu familiers pour que je tente ici une analyse, si

Digitized by Google

succincte qu'elle soit, de l'œuvre d'André Godard. Tout au plus me permettrai-je de signaler, comme m'ayant paru absolument nouvelle et d'une saisissante originalité, sa théorie du miracle, et son étude sur certains phénomènes surnormaux, tels que la suggestion, la télépathie, la transmission directe de la pensée, la prémonition, etc., problème dont la science se préoccupe beaucoup aujourd'hui et dont le *Positivisme chrétien* donne la solution religieuse.

« Ce que j'affirme bien haut, par exemple, c'est que tout lecteur sincère et avide de vérité se sentira envahi par la conviction en tournant ces pages lumineuses, exemptes de toute phraséologie dévote et dans lesquelles l'auteur, sans abandonner jamais un raisonnement d'une inflexible rigueur, emprunte çà et là à ses adversaires leur arme préférée, l'étincelante et froide ironie, qu'il manie avec une incomparable maîtrise.

« Ce beau et excellent livre, qu'on ne saurait trop recommander et répandre, fera le plus grand bien, j'en suis assuré, et ramènera bien des âmes au christianisme ; mais il ne s'adresse, de l'aveu même de son auteur, qu'aux esprits ayant quelque culture. Ce qu'il nous faudrait maintenant, c'est un apôtre des humbles, c'est une voix qui sût émouvoir le cœur des simples et des ignorants. »

François Coppée.

Histoire de la Vendée, *d'après des documents nouveaux ou inédits*, par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, sous la direction du R. P. Dom François Chamard, bénédictin, prieur de l'abbaye de Ligugé. 6 volumes grand in-8°, avec cartes et gravures. — Prix pour les souscripteurs : 40 fr. — Dès que la souscription sera close, le prix sera porté à 50 fr.

L'auteur de cet ouvrage est le neveu et le collaborateur de feu M. l'abbé Deniau, curé du Voide, qui a publié, en 1878, une *Histoire de la Vendée*, épuisée en peu d'années. L'œuvre que l'on présente aujourd'hui au public sous le même titre, tout en étant basée sur celle de M. le curé du Voide, en diffère néanmoins considérablement par les innombrables rectifications et les nombreux documents inédits qu'elle renferme. Aussi doit-on la considérer comme une étude entièrement nouvelle.

Digitized by Google

Afin de la rendre aussi digne que possible du public choisi auquel elle est destinée, M. le curé de Saint-Macaire-en-Mauges s'est livré, depuis douze ans, à l'étude attentive de tous les historiens, républicains aussi bien que royalistes, qui ont écrit jusqu'à nos jours sur les guerres de l'Ouest. Il a recherché et découvert une foule de documents enfouis dans les archives nationales ou départementales, dans les papiers de famille, dans les notes et souvenirs précieux des contemporains, que lui ont procurés de bienveillants amis. Aussi son travail restera-t-il, croyons-nous, comme le dernier mot sur cette page si palpitante d'intérêt de notre histoire nationale.

Voulant, en outre, donner à son récit la plus scrupuleuse exactitude, M. l'abbé Deniau a comparé entre eux, en les contrôlant, tous les auteurs classiques de *cette guerre de géants :* Mme de La Rochejaquelein, Poirier de Beauvais, Mme de La Bouère, Kléber, Savary, etc. Bien plus, il a tenu à visiter lui-même les principaux champs de batailles où se sont accomplis les hauts faits d'armes de Cathelineau, de d'Elbée, de Henri de La Rochejaquelein, de Lescure, de Charette et de Sapinaud ; et, pour faire profiter le lecteur de ses minutieuses investigations, il a fait dresser avec le plus grand soin, en prenant pour base celles de Cassini, une grande carte spéciale comprenant tout le territoire où se sont livrés les combats des Vendéens et des Chouans. Cette carte permettra de suivre pas à pas, et par les routes existant à la fin du XVIIIe siècle, les marches et les contremarches des armées belligérantes. Enfin, plusieurs petites cartes, figurant les principales batailles et renfermant les noms des plus petits hameaux, procureront au lecteur sérieux et attentif la jouissance de suivre les combattants jusque dans leurs moindres évolutions, tandis que de belles et nombreuses gravures flatteront agréablement ses regards.

Les agissements révolutionnaires de 1789 à 1793 ayant été racontés très inexactement et très incomplètement par tous les auteurs, le R. P. Dom Chamard, prieur de l'abbaye de Ligugé et parent des deux abbés Deniau, n'a pu refuser à M. le curé de Saint-Macaire de faire une étude spéciale et approfondie sur cette période préliminaire de l'insurrection vendéenne. Elle paraîtra en tête du premier volume. Il a bien voulu, en outre, prêter un concours actif et empressé à l'ensemble de tout l'ouvrage, soit en le corrigeant, soit en le

Digitized by Google

complétant. C'est pour cela que cette histoire paraît sous sa haute direction. La vaste érudition et le grand sens critique du docte bénédictin ne peuvent que lui donner un mérite particulier.

M. l'abbé Deniau a reçu des personnes les plus compétentes en la matière les éloges les plus flatteurs. *J'ai lu votre manuscrit*, lui écrivait un des hommes les plus versés dans l'histoire de l'insurrection vendéenne, et *j'attribue volontiers à votre travail la plus haute valeur*. — *Votre récit est empoignant*, s'écriait un professeur de littérature après avoir parcouru le manuscrit.

Nous espérons que le jugement du public ne sera pas moins favorable.

Les souscriptions doivent être adressées à M. Victor Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2179-0.

Digitized by Google

Coffres-Forts **PETITJEAN** incombustibles et incrochetables

36 Médailles Or et Argent — 6 Diplômes d'honneur — Hors concours

A. LEMANCEAU, Serrurier

ANGERS — 12, Rue Bodinier — ANGERS

DÉPOSITAIRE

Ouvertures et réparations de tous systèmes

SERRURES ET VERROUS DE SURETÉ INCROCHETABLES
Résistants aux Pinces-Monseigneur

Médaille d'Argent, Exposition d'Angers

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 14 — ANGERS

ELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

Manufacture de Couronnes mortuaires

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

OIX ET BOUQUETS EN PERLES. FANTAISIES DIVERSES

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

sition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

eilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

ous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

GRAND HO[illegible]

Place du Ralliement, ANG[illegible]
Entierement éclairé p[r] la lumière élec[illegible]

Table d'Hôte
Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour **Noces** et **Soirées. — SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

AUX BONNES LUNETTES

Exposition d'Angers
Médaille d'Or (Lunetterie) — Médaille d'argent (Instruments de précision)

Ancienne Maison Dartige — VERCHALY, Opticien

8 bis, BOULEVARD DE SAUMUR

Seul Dépositaire des Verres Isométriques

Spécialité de Lunettes et de Pince-Nez

EXÉCUTION RAPIDE DES VERRES SPÉCIAUX SUR ORDONNANCE

Jumelles de Théâtre, de Campagne et Longues-Vues

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

FUMISTERIE — PLOMBERIE — CUIVRERIE

FILOLEAU

40, rue des Lices, ANGERS

INSTALLATION DE SALLES DE BAINS

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Novembre et Décembre 1900

TOME XLI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1901

Digitized by Google

SOMMAIRE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Les Concours Daillière. — **X.** 321

Vers la bonté (poésie). — **Georges Dureau** 325

L'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire en 1790. — **Joseph Denais** 332

M. A. de la Devansaye. — **L.-An. Leroy** 343

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — XIX. Le chanoine titulaire (1851-1859); XX. Jésuitisme et Jansénisme (1857-1858). — **A. Houtin** 347

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley** 387

Les Mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.** 414

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 446

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Novembre-Décembre 1900. — **A. Cheux** 453

Chronique 455

Le legs Hérault et la ville d'Angers. — Départ du colonel de Ferron. — Nominations. — Deux anecdotes sur le 77e. — Légion d'honneur : MM. Bessonneau, Roger de Terves, Wibrott, Fouinat, de Tillière, Jouin, Populus, Moreau, Denevault, Chauveau. — Mérite agricole : MM. Beauvais, Franck, Renaudineau. — Officier d'académie : M. Georges Charbonneau. — La messe de la Croix-Rouge à la cathédrale d'Angers. — Lauréats angevins de l'Académie française. — La statue de Mlle Mars au Grand-Théâtre (legs Giffard). — Les peintures du marquis de Fraysseix à l'Isle Briant (Angers). — Les Amis des Arts. — Dons aux Musées d'Angers et de Beaufort par MM. Chéramy, Joseph Denais et Lionel Bonnemère (œuvres de David, Delacroix, Lucien Pallez, Fernand Taluet, Millet de Marcilly, Dolivet et René Rousseau de Saint-Georges-des-Sept-Voies). — Rentrée de l'école de Médecine. — Bureau de la société de Médecine. — Conférence du docteur Gripat contre l'Alcoolisme. — La foire aux Vins d'Anjou. — Concerts Populaires. — Musique de Chambre. — Nécrologie : Le capitaine de vaisseau Victor Bory. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : H. Chamard, *Joachim du Bellay*; — Abbé Coudrin, *Notice historique sur le Miracle des Ulmes*; — Ch. Lemire, *Le Peuplement de nos Colonies, les Câbles sous-marins*; — P. Drouet, *Toulon et sa rade*; René Daxor, *Poésies martiales*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 480

Notice sur la colonne commémorative de Diogo Câo, érigée au cap de Santa-Maria.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

LES

CONCOURS DAILLIÈRE

On sait que notre compatriote, le poète Julien Daillière, a légué en mourant à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, une somme dont les intérêts accumulés doivent servir à décerner tous les quatre ans un prix de vertu et un prix de poésie. Le premier concours, en 1896, avait eu un plein succès[1].

Le lundi 17 décembre dernier, la Société a distribué ces prix pour la seconde fois. La séance solennelle, à la salle du jardin fruitier, était présidée par M. Jac, ancien premier président à la Cour d'Appel d'Angers, président d'honneur de la Société, assisté de Mgr Rumeau, président d'honneur, du président en exercice, M. Bodinier, sénateur, de M. l'abbé Hy, vice-président, et des autres membres du bureau, MM. le Dr Maisonneuve, Dauge, Pavie et Planchenault. Une brillante assistance, dans laquelle beaucoup de dames, se pressait dans la salle.

1 V. *Revue de l'Anjou*, nov.-déc. 1896 et janv.-fév. 1897.

Digitized by Google

M. Bodinier a ouvert la séance par un charmant discours où il a rappelé ce que fut Daillière et comment, grâce à son généreux legs, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts est désormais appelée à récompenser à la fois la poésie et la vertu. Puis M. le Dr Maisonneuve a donné lecture du procès-verbal de la précédente cérémonie où furent décernés, pour la première fois, les prix Daillière.

Après lui, M. Ferronnière, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, professeur d'Histoire de l'art à l'Université d'Angers, a lu un très intéressant mémoire intitulé : *l'Avenir de l'Art chrétien*. Dans cette étude remarquablement ordonnée et pleine d'idées qu'il serait à souhaiter de voir se répandre, l'auteur a exposé ce qu'a été l'art religieux au moyen âge, ce qu'il est aujourd'hui et quelle orientation il faudrait lui donner à l'avenir. Autant pendant le moyen âge, a-t-il dit en substance, l'Église a été à la tête de tous les arts, autant, de nos jours, l'art religieux est déchu. Nous ne savons plus que copier sans comprendre, et rien n'était plus navrant que de voir, à la dernière Exposition universelle, les produits qui ont figuré sous la dénomination d' « Objets d'art religieux ». De même nos églises modernes sont des imitations sans valeur propre, où les matériaux mêmes n'ont souvent que l'apparence du vrai. Pour retrouver son ancienne splendeur, l'Art chrétien devra s'inspirer des principes du passé et non le singer, et approprier les moyens et les matériaux nouveaux dont nous disposons à leurs propres exigences. D'ailleurs un mouvement dans ce sens se dessine déjà.

Les paroles de M. Ferronnière ont été unanimement approuvées et applaudies.

Le rapport sur le prix de vertu a été fait par M. Sémerie, bâtonnier des avocats d'Angers. Cette année les candidats ont été présentés moins nombreux que la première fois. Cependant d'admirables actes de dévouement ont été signalés et la Société a été heureuse de décerner le prix,

Digitized by Google

d'une valeur de 250 fr., à un jeune homme de Saint-Jean-de-la-Croix, Henri Moreau, qui pendant plusieurs années, malgré le dur labeur des champs et obligé de travailler sans relâche pour gagner sa vie, a soutenu, seul, son père infirme, lui donnant tous les soins que nécessitait son état et consacrant tous ses instants de repos à le soigner. Un autre dévouement a été celui de Marie Guibert, de Maulévrier, une vieille domestique servant ses maîtres dans la détresse depuis presque un demi-siècle et les aidant au besoin de sa bourse. Le prix Daillière ne devant pas, ainsi que l'a spécifié le testateur, être partagé, la Société a cru de son devoir de prélever sur ses ressources personnelles une somme de 100 fr. pour récompenser Marie Guibert. En outre, des médailles commémoratives ont été données aux deux lauréats.

M. le Dr Alfred Dezanneau, chargé du rapport sur le prix de poésie, a justifié les raisons qui ont déterminé les choix de la Commission, en lisant quelques extraits des œuvres couronnées. Le prix Daillière, consistant en un objet d'art de la même valeur que le prix de vertu — cette année une coupe en bronze représentant en relief Ménalque et Mopsus, — a été attribué à M. Georges Dureau, pour son poème intitulé : *Vers la bonté*, d'une facture qui rappelle celle de Verlaine. Nous le publions ci-après avec l'autorisation de l'auteur.

Une mention spéciale avec une médaille de vermeil a été accordée à M. Xavier de la Perraudière pour ses *Rimes provinciales*, déjà bien connues du public angevin et très appréciées lors de leur apparition, il y a un an.

La Commission a dû écarter les autres pièces en grand nombre présentées au concours. A côté de productions faibles, il y avait cependant quelques poésies heureuses comme ce *Rosaire poétique* en quinze sonnets, « chapel parfumé offert à la Madone», selon l'expression de l'auteur en l'un de ces sonnets et que nous serions heureux de

Digitized by Google

reproduire si nous ne craignions d'empiéter sur les intentions du poète resté anonyme.

M. Jac, après avoir remis aux lauréats leurs prix en les accompagnant d'aimables félicitations, a terminé la séance par un discours plein d'une émotion sincère et qui a été bien vivement partagée par l'auditoire.

X.

Digitized by Google

Vers la Bonté

Allez, rien n'est meilleur à l'âme
Que de faire une âme moins triste.

P. Verlaine.

J'étais le Voyageur mystérieux du monde
qu'un antique destin promène sans merci
de l'infini du ciel à l'infini de l'onde.
Nul ne dira jamais l'impossible récit
de mon voyage aveugle à travers les époques
et le cycle de mes labeurs et l'inconnu
que mes bras ont touché comme un cadavre nu,
et l'inutilité savante des colloques
dans lesquels j'essayais d'affermir ma raison
en discutant le rêve indéfini des sages.
Car j'étais l'homme errant à l'aube de son âge
et je frappais en vain les murs de ma prison.

***

Un jour, très las d'avoir marché sur la grand'route
le dos meurtri, vers l'horizon désespéré,
j'aperçus au couchant un dôme si doré
que la ville à ses pieds en resplendissait toute.

C'était le terme enfin de mon pauvre voyage,
le gîte offert après les cailloux du chemin
et la soupe trempée au pain frais du ménage !
Je marchai, malgré moi, tendant mes faibles mains.
Oh ! la Ville d'amour que j'avais tant rêvée !
Bien souvent, au hasard de mes songes, la nuit
je la voyais surgir au fond de mon ennui
toute rose le soir d'une lente arrivée,

Digitized by Google

avec des fleurs à ses balcons et des chansons
aux carrefours. Le ciel y fourmillait d'étoiles
et les femmes avaient des rires sous leurs voiles
si troublants que mon cœur en gardait des frissons.
Je cueillais doucement les fleurs et puis les femmes
dans la sérénité d'un bien-être infini.
Un poète chantait pour moi l'hymne béni
qui fait pleurer les yeux en consolant les âmes.
Tout était joie au cœur de la Ville d'amour
et tout était bonheur qui n'était pas ma vie...
Quelquefois je fermais les yeux dans mon envie
et sous le ciel je l'attendais jusqu'au grand jour.

Oh! la Ville d'amour que j'aurais tant aimée!
Les longs repos du soir, les ombres parfumées
des grands jardins, la paix bienfaisante des lits,
mes chagrins consolés, mes rancœurs abolies
et le baiser consolateur de la jeunesse!
Oh! la Ville où devait s'endormir ma tristesse!

***

Je suis venu tendant la main
pour une étreinte fraternelle
à tout ce pauvre genre humain.
Il m'a dit : « Repasse demain,
« nos âmes ne sont pas jumelles!

« O fils d'un pays ignoré
« que veux-tu de nous hors la haine?
« Nos pères se sont massacrés.
« Va-t'en! quitte ces murs sacrés
« et retourne au hasard des plaines!

« Nous sommes déjà trop ici,
« rivés à d'innombrables chaînes,
« esclaves d'un labeur précis
« dont la foule toujours grossit
« pour enfanter toujours la peine!

« Ne crois pas trop à la bonté :
« laisse là tes vaines chimères
« car l'éternelle humanité
« n'est que le songe tourmenté
« de la douleur et du mystère.

Digitized by Google

« Rien n'est beau que ton rêve, ami,
« et les palais de notre ville
« qui t'enchantaient jadis parmi
« l'espoir de ton cœur endormi
« n'enferment que des âmes viles ! »

Or, j'ai fui les hommes mauvais
qui, sourds à la vieille misère,
regardaient devant leurs palais
pleurer les pauvres désolés,
sans un pleur, sans une prière.

Une aube de bonheur illumina mon cœur
et je pressai le pas vers la plaine attendue.
Un palais dans l'orgueil de sa gloire éperdue
riait sur mon chemin d'immortelle douleur :
en passant, j'insultai les gardes à la porte.
Plus loin dans le tam-tam d'étranges baladins
je traversai, parmi les fleurs, un grand jardin :
la pourpre du couchant ensanglantait l'escorte
de l'empereur penché sur des coussins vermeils.
L'innombrable misère en loques étalées
s'abîma jusqu'au sable doré des allées.

Et je fus seul à voir l'agonie du soleil !

***

Et j'entendais toujours chanter dans ma pensée
la grande voix de la Ville déjà passée :

« Retourne à la paix des chemins
« où fleurit le genêt sauvage.
« Chemine et cueille à pleines mains
« la liberté sans lendemains
« viatique de ton voyage ! »

***

Depuis lors, chemineau du monde, je voyage
avec le ciel et les oiseaux et les nuages,
Compagnons de ma route éternellement gais.
Je bois l'eau pure et fraîche au murmure des gués
et je cueille l'amour comme un fruit dans les sentes
où flotte le parfum de ma voix innocente...

Digitized by Google

Le soir, loin de la Ville aux lourds bourdonnements,
je m'assieds sur la borne et songe simplement
qu'il fait bon vivre au cœur de la nature immense
lorsqu'on a trop goûté de l'humaine souffrance,
et je regarde, les yeux las, l'or du couchant
illuminer la Ville où pleurent les méchants.

Parfois je me souviens de mon triste passage
à travers la cité dont j'adorais l'image
et je regrette un peu mon espoir envolé
comme un ami d'enfance à jamais en allé.
Mais la paix des grands bois, l'ombrage des fontaines,
une fille qui passe en robe de futaine,
les coteaux endormis sous leur capuchon bleu,
la voix d'un Angelus qui tombe peu à peu
dans la sérénité du soir et le silence,
tout cela doucement berce ma souvenance
en un demi-sommeil plus doux que le sommeil.
Je me grise avec joie au vin d'or du soleil
et plus je te connais, ô généreuse terre,
moins je me trouve, en ce vieux monde, solitaire!

***

Je n'envie plus l'enfant ténébreux des cités
pétri pour les douleurs et pour les voluptés,
gamin des carrefours vulgaires et du doute.
Vivent les horizons infinis de la route
et le clocher qui point dans le ciel bleu, tout blanc!
J'ai la foi du meilleur dans l'avenir troublant.
Qui sait quelle surprise au hasard des collines
m'accueillera là-bas? La clochette argentine
du roulier qui m'invite à monter avec lui
et dont la mule endort tendrement mon ennui!
La belle fille aux yeux limpides de pervenche
qui me donne un baiser le soir d'un beau dimanche
en rentrant de la fête avec des fleurs au sein?
La fermière qui rit en me coupant le pain?
Que sais-je? Un peu d'amour, exquise providence,
nous attend quelque part au fil de l'existence,
et, seul, je n'ai jamais désespéré de Dieu
depuis le soir de mon inéluctable adieu...

***

Digitized by Google

Or un beau jour de cette consolante vie,
comme le soir tombait sur la mélancolie
des lointaines cités rouges dans l'horizon,
je causais doucement au seuil d'une maison
le cœur sans un regret, le ciel sans un nuage...

Une vieille passa, mystérieux visage
fait de toute tristesse et de toute beauté,
qu'un sort dominateur depuis l'éternité
Semblait pousser vers la Ville de la souffrance.
Nos regards échangés se comprirent d'avance ;
je chargeai ma besace au bout d'un vieux bâton
et, sans un mot, les yeux tournés vers l'horizon,
je suivis la pauvresse avec mélancolie.
L'hôtesse du hameau sourit de ma folie,
mais le frisson déjà me gagnait dans le soir :
j'allais vers l'inconnu devant moi... sans savoir.

***

Nous marchâmes longtemps et muets côte à côte
très émus de sentir en nous comme une faute
commune et nécessaire. A travers champs, tout seuls,
la nuit tissa bientôt sur nous son noir linceul,
une étoile entr'ouvrit ses paupières closes
et la Vieille me dit tranquillement ces choses :

« Toi qui chemines avec moi
« depuis l'église du village,
« voici quelle est l'exacte loi
« de ce mystérieux voyage.

« Je suis l'immortelle Douleur
« et je vais là-bas, à la Ville...
« Tu me suivras : je suis ta sœur,
« vagabond à l'âme futile.

« Car je sais ta vie, étranger.
« Je sais que tu fleuris ton rêve
« au hasard des hôtes changés
« suivant les plaines ou les grèves.

« Je sais que poète, en chantant,
« tu traverses près et bruyères.
« Ton cœur marche tambour battant
« et tu fais le tour de la terre.

Digitized by Google

« Les horizons, le ciel, la mer
« charment ta pensée indolente
« et jamais un regard amer
« n'a troublé ta paix nonchalante.

« Pour ne pas souffrir des méchants,
« je sais qu'un soir, loin de la ville
« tu t'enfuis lâche à travers champs
« cueillir un bonheur plus facile.

« Maudit sois-tu, cœur sans souci
« qui t'es exilé de la vie
« pour courir le rêve indécis
« loin de la haine et de l'envie!

« Tu dois ton âme et tout ton cœur
« à l'universelle tristesse :
« toutes les âmes sont tes sœurs
« et tous les chagrins ta détresse.

« Malheur à qui vit loin d'autrui !
« C'est dans le frisson de la vie,
« non dans un solitaire ennui,
« que fleurit la grande harmonie.

« Aime la beauté, si tu veux,
« les collines et les fontaines,
« mais garde l'amour précieux
« de toutes les forces humaines.

« Retourne à la ville avec moi;
« de tes illusions perdues
« tu te feras vite une foi :
« Viens, nos âmes sont attendues!

« Tu berceras de ta chanson
« l'éternelle désespérance :
« va, rien ne vaut le pur frisson
« des douloureuses confidences... »

— Mais, lui dis-je, comment pourrai-je aimer les hommes?
Je cherche vainement dans le monde où nous sommes
l'idéale justice et la grande beauté.

Digitized by Google

— Fais-leur d'abord un peu cadeau de ta bonté,
jette au vent des passions ta sereine pensée,
élève jusqu'à toi la misère abaissée
et dans un long baiser de fraternel amour
tu sentiras les cœurs se fondre pour toujours
au pur frémissement de l'humaine tendresse.

— Alors ma sœur, je veux oublier ma faiblesse
et les rêves chéris tout le long des chemins,
tandis que j'égrenais dans mes débiles mains
le rosaire de ma rêverie élégante.
J'arrête mon voyage et mes chansons errantes
et je vais vivre avec les hommes, en bonté.

— C'est bien, mon fils, voilà la seule vérité !

***

Et j'ai pleuré d'abord comme un enfant grondé
la tête dans les mains sans avoir regardé
la Voyageuse assise à mes côtés.
La lune
dispersa lentement les ombres une à une.
Le ciel redevint pur et mon cœur sans regret.
Au matin, l'âme encor pleine de mon secret,
je suivis simplement vers la ville prochaine
l'éternelle Douleur ma pauvre sœur humaine...

Août 1900.

Georges Dureau.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINT-MAUR-SUR-LOIRE

En 1790

Je ne sais par quelles circonstances les Bénédictins de Saint-Maur, de Glanfeuil-sur-Loire, firent à Beaufort — où je viens de la retrouver, dans un grenier de la mairie, perdue dans des papiers de dates diverses[1] — la déclaration de leurs biens et revenus, prescrite par l'Assemblée nationale, peu après la demande de confiscation des propriétés du clergé, qu'avait osé faire (11 octobre) l'évêque d'Autun, M. de Talleyrand, puis ensuite Mirabeau (13 octobre), dont la proposition fut votée le 2 novembre par 568 voix contre 346, en attendant que (le 20 décembre), sur la proposition de Treilhard, il fût décidé qu'on vendrait immédiatement les biens d'Église, jusqu'à concurrence de 400 millions[2]; en attendant que (le 5 février 1790) tout bénéficier fût tenu d'énoncer le détail de ses pensions; en attendant enfin que la ruine fût achevée (le 20 février 1790) par la suppression des ordres religieux et par la Constitution civile du clergé, arrachée à Louis XVI, le 24 août suivant.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des fautes et des iniquités commises; — il suffit de renvoyer au jugement sévèrement motivé d'un écrivain, peu suspect de partialité en faveur des moines, H. Taine, qui, dans ses *Origines de la France con-*

[1] J'ai classé cette pièce dans les *Archives modernes municipales.* (dont j'ai terminé l'*Inventaire* complètement — et gratuitement — en 1899-1900), sous la cote P. 3. — Saint-Maur relevait en partie du comté de Beaufort, c'est ce qui explique, sans doute, que la déclaration de 1790 a été faite en cette ville.

[2] Cf. Lud. Sciout. *Hist. de la constitution civile du clergé,* Paris 1883, in-8°, ch. XI. — C. Port. La *Vendée angevine,* Paris 1888, in-8°, tome Ier, p. 108.

Digitized by Google

temporaine[1], a condamné et flétri, sans faiblesse, les dispersions et les spoliations des religieux et religieuses en 1790, comme il les eût assurément flétries et condamnées plus tard.

La déclaration ci-dessous est particulièrement intéressante en ce qu'elle donne un état précis de la situation matérielle de l'illustre abbaye au moment de sa disparition en 1790[2].

Lorsqu'il y a trente ans, vingt ans à peine, de rares visiteurs s'arrêtaient sur les bords de la Loire et pénétraient dans les vastes bâtiments vides de l'abbaye de Saint-Maur, lorsque Dom Jausion (des Bénédictins de Solesmes), publiait sous l'anonyme sa *Notice* sur ce premier monastère des Gaules, personne n'aurait pu croire à la résurrection de ce couvent, qui avait tant contribué à l'essor de l'agriculture, dans les temps les plus reculés, et tant coopéré depuis aux acquisitions de la science et de l'érudition françaises ; personne n'eût seulement osé envisager pareille hypothèse, qui eût semblé plus que téméraire sous le règne de Napoléon III. Mais rien n'est invraisemblable. Depuis quelques années déjà, les Bénédictins de la Congrégation de France sont revenus à Saint-Maur; leur maison a repris la règle de saint Benoît, comme avant la Terreur. Les mêmes chants s'élèvent de leurs bâtiments claustraux, aux mêmes heures et, si quelqu'un s'était endormi là depuis 1789 pour s'éveiller tout à coup, c'est à peine s'il trouverait quelque chose de changé, sinon quelques bâtiments rasés, l'église détruite, fouillée jusque dans ses assises fondamentales, jusqu'aux substructions gallo-romaines, par les soins du R. P. Camille de la Croix en attendant, sans doute, son relèvement prochain[3]. Il verrait d'autre part des améliorations notables, le vignoble planté au vi^e siècle, détruit par les Normands, replanté au xe siècle[4] et détruit encore en 1790, superbement

[1] Tome I, *La Révolution*, pp. 214 *et passim*.

[2] Le *Cartulaire de Saint-Maur* a été publié, avec une introduction, par M. Paul Marchegay, en 1843, dans les *Archives d'Anjou*, tome I, pp. 293-425.

[3] R. R. Cam. de la Croix, S. J. *Mélanges archéologiques*. I. *Fouilles archéol. de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil entreprises en 1898-1899, d'après des textes anciens*, in-4°, br. de 23. — Cf. *Revue de l'Anjou* (articles de M. Léon Maître et de Dom L'Huilier), tome XLI (1900), pp. 5 et 234.

[4] A. Bouchard, *Essai sur l'histoire et la culture de la vigne dans le département de Maine-et-Loire* (*Bulletin de la Société Industrielle et Agricole*, 1876.)

Digitized by Google

reconstitué aujourd'hui et récompensé à l'Exposition Universelle de 1900....

La pièce ci-dessous contribuera peut-être aussi à détruire un préjugé entretenu par des polémistes passionnés sur « l'immense fortune » des couvents. Dans le pays, combien de fois n'ai-je pas entendu parler des « rentes colossales » de Saint-Maur? L'état exact des revenus en donne le chiffre précis : 12.446 livres 18 sols 10 deniers, pour douze religieux, à peu près 1000 livres chacun. Ce n'était certes pas l'indigence — la moitié des abbayes rapportaient moins de 6.000 livres[1]; — mais on voit qu'il y a fort loin de la vérité à la légende des anciennes abbayes « regorgeant de richesses ».

On ne lira pas non plus sans intérêt le détail du mobilier de l'église et les autres déclarations des moines[2] :

L'Assemblée nationale ayant rendu le décret du 13 novembre 1789, sanctionné le 18 suivant, sur la déclaration des Biens des religieux, les Bénédictins de Saint-Maur-sur-Loire, paroisse de Saint-Martin, au diocèse d'Angers, chargèrent le supérieur général de la Congrégation, Dom Chevreux, de notifier la déclaration que vint certifier, à Beaufort, Dom Jean François Bretet, prieur du monastère, le 16 janvier 1790.

Article Premier

Des bâtiments, cour et jardin

« Le monastère de Saint-Maur, auquel on vient de faire des réparations considérables — y est-il dit — consiste dans une église propre et nouvellement blanchie, de beaux cloîtres, trois beaux corps de bâtiments au fil les uns des autres, tous attenans et aboutissans à l'église, de sorte que

[1] Sciout. *Hist. de la Constitution civile du clergé*, in-8°, p. 4.

[2] J'ai résumé les parties purement protocolaires et indiqué les citations textuelles par des guillemets.

Digitized by Google

la maison[1] est complète, régulière, belle et assez grande, sans avoir toutefois plus de 12 chambres à cheminée et pouvoir loger plus de 12 religieux, l'hôtellerie même comprise.

« Dans une cour, à droite en entrant, se trouve l'écurie, et, de suite, des hangards à loger le bois ; à gauche, un long cellier où est le pressoir ; allant au jardin, une buanderie, des caves, des caveaux, des greniers et quelques mauvaises maisons de basse-cour, deux petits parterres, une pommeraye[2] ; au-dessus, le jardin qui contient environ 3 arpents, dont une partie en vigne, l'autre en verger et la troisième en potager et arbres fruitiers, dont les frais du jardinier ainsi que les journaliers excéderont pour ainsi dire le produit et que néanmoins, vu l'agrément et la commodité dans une campagne, on estime pour la somme de 120 livres. »

Art. 2

Des pensions

« Les Religieux ont été de tout temps pensionnaires de MM. leurs Abbés, depuis qu'on a érigé l'abbaye en commende[3]. Les Abbés jouissent de deux menses et biens en dépendant, en ont seuls les titres et en sont seuls responsables. M. l'Abbé actuel paye pour tenir lieu de partage, ainsi que de mense, une pension de 5.000 livres. »

Art. 3

Du petit couvent

Le petit couvent consiste presque tout en fondations, pour l'acquit desquelles les religieux jouissent de revenus mon-

[1] Le monastère avait été reconstruit de 1685 à 1709 : une partie du cloître et des anciens bâtiments est encore debout.

[2] Verger, planté de pommiers.

[3] En 1671.

Digitized by Google

tant à 1.425 livres, sur lesquelles il convient de déduire les charges : décimes 283 livres 14 sols, et « pour acquit de 223 messes et de 12 anniversaires, auxquels chaque religieux est obligé de dire sa messe, outre la grande, l'office des morts et les sept psaumes de la pénitence, 203 livres 16 sols » ; plus menues dépenses, au total 607 livres 10 sols.

Art. 4

Des offices claustraux

Le premier claustral a 140 livres de revenus et 26 livres 6 sols de charges.

La sacristie, 220 livres 15 sols de revenus et 42 livres 19 sols de charges.

La chantrerie, 139 livres 10 sols de revenus, et 34 livres 10 sols de charges.

L'infirmerie, 621 livres 10 sols de revenus, et 508 livres 1 sol 6 deniers de charges.

L'aumônerie, 202 livres de revenus, et 161 livres 7 sols 2 deniers.

L'armoirie ou prieuré de l'Isle[1], 354 livres de revenus, et 91 livres de charges.

La chapelle régulière de Saint-Eutrope, unie à la maison, et touchant dans la paroisse d'Auverse et celle de Beaufort 70 boisseaux de froment à la mesure d'Angers, et dans la paroisse de Bauné, 24 boisseaux de seigle; le tout évalué à 176 livres de revenus, pour 60 livres 16 sols de charges.

Article 5

Des Prieurés non unis

1° « *Le prieuré de Saint-Jean-Baptiste-sur-Loire*, membre dépendant de l'Abbaye de Saint-Aubin, situé dans

[1] Dans la grande île de Saint-Maur.

Digitized by Google

la paroisse de Saint-Remi-de-la-Varenne, diocèse d'Angers[1], dans le ressort de la sénéchaussée de Saumur et relevant du comté de Sanzai, possède une chapelle et environ 54 quartiers de vigne, grêlée en 1779 et morte en grande partie par le froid excessif de l'hiver de 1789, estimés, malgré leur mauvais état, 4 livres le quartier », soit 200 livres, au total 392 livres de revenus, et 144 livres 18 sols 6 deniers de charges.

2° « *Le prieuré de Saint-Georges de Menil*, paroisse du même nom, diocèse d'Angers, dans le ressort du siège présidial de Châteaugontier, et membre dépendant de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, diocèse de Blois, consiste en une chapelle, une belle maison principale, bâtie à neuf, avec beaux greniers et cave, belle grange, écurie, étables, buanderie, cour et jardin, deux métayeries (du Bourg, et du Grand-Chesnay) deux closeries dans les paroisses de Saint-Fort et du Coudray... » le tout évalué à 2.450 livres de revenus, avec environ 598 livres 17 sols 4 deniers de charges.

3° « *Le prieuré de Saint-Hilaire-de-Concourson*[2], paroisse du même nom, diocèse de Poitiers, dans la Sénéchaussée de Saumur, et membre dépendant de l'abbaye de Saint-Maur, consiste dans une fuye, qu'il y a ordre d'abattre, un beau corps de bâtiment, grand cellier, brulerie où est le pressoir, grange, étable, bergerie, et tous logements nécessaires pour l'exploitation... » évalué à 2.400 livres de revenus et 1.031 de charges (y compris 60 livres pour l'acquit de deux messes par semaine et 1 livre pour un chapon dû à la seigneurie de Doué).

Un contréchange avait eu lieu entre les moines et M. de

[1] Le logis, du XVIe siècle, avec restes du XIIIe, conserve encore de fort curieuses sculptures Renaissance et les armoiries de l'abbé de Saint-Maur, Dom de Saint-Offange.

[2] L'église fut donnée, avec *villa*, dès le XIe siècle, à l'abbaye de Saint-Maur (C. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 734.

Digitized by Google

Foulon[1] pour les fiefs, cens, rentes et moulin du prieuré de Concourson, contre la métairie de la Boutinière, ci-devant paroisse de la Varenne, maintenant de Rochemeinier, affermée 1.260 livres, par Foulon « au sieur du Perray, géomètre du roi ». Le prieuré de Concourson, rapportait, au total, 3.720 livres, net.

4° « *Le prieuré de la Chapelle-sous-Doué*, diocèse de Poitiers, dans la sénéchaussée de Saumur, et membre de l'abbaye de Saint-Maur, presque de nulle valeur, avant l'échange de M. de Foulon, consiste en 4 prés, » paroisses de Doué, Soulangé et Concourson, affermés par ledit seigneur Foulon 355 livres, avec 127 livres de charges.

5° « *Le prieuré de Saint-Marc du Moult*, paroisse des Rosiers, diocèse d'Angers, dans le ressort du comté de Beaufort, et membre de l'abbaye de Saint-Maur. Consiste en un beau corps de bâtiments neuf, une chapelle, une grange, des étables, une bergerie en ruines et le plus mauvais état, aire, cour et jardin, une dixme et des terres labourables, le tout affermé.... 2.142 livres », moins 448 livres de charges, y compris 62 livres 8 sols pour acquit de deux messes par semaine et 1 livre de rente au comté de Beaufort. Des dixmes, paroisses de Vaux, Bessé et Couture, s'élèvent en outre à 135 livres de revenus.

Le tout formait un revenu de 15,496 livres 18 sols 6 deniers, mais « on observe ici que les reconstructions, reffections et réparations qu'exige l'immensité des bâtiments tant du monastère que de tous autres, qui en dépendent montent annuellement à environ 3.000 livres » et « pour toutes dettes, le monastère de Saint-Maur doit un constitut

[1] C'est ce même intendant Foulon, seigneur de Doué (dont relevait Concourson), qui fut assassiné par les émeutiers de Paris, le 22 juillet 1799, victime de la sottise et de la méchanceté populaires. On lui attribuait le dessein de « faire manger du foin au peuple », alors qu'il préconisait dans ses domaines les prairies artificielles pour remplacer, croyait-il, avec avantage, la culture du blé : « Ce pays manque de blé, je me fais fort de le nourrir rien qu'avec du foin », avait-il dit. (Voir l'*Union de l'Ouest*, 10 août 1899.)

Digitized by Google

du principal de 1.100 livres au denier 22 à la fabrique de la paroisse de Sainte-Christine, » soit 50 livres, les revenus de l'abbaye montant à 12.446 livres 18 sols 10 deniers.

Du Mobilier

« L'Eglise[1] : il y a un grand autel très simple avec un tabernacle de bois parsemé de quelques lames de cuivre doré, six grands chandeliers de cuivre, un Christ de bois au milieu. A gauche, en entrant dans le sanctuaire, un petit trésor où sont des reliques de saint Maur, dans un bras de bois couvert d'une pélicule d'argent, deux petits reliquaires hauts d'environ quatre pouces, couverts d'une feuille d'argent, deux autres en bois avec quelques lames de cuivre doré, enfin deux autres de bois anciennement dorés. La balustrade du grand autel est de fer. Il est, au reste, entouré de tuffeaux avec deux petites portes d'entrée de fer ; derrière le grand autel, se trouve celui de Saint-Maur, avec un tableau au-dessus.

« Devant le grand autel est une lampe de cuivre doré avec quelques filaments d'argent.

« Dans le rond-point, trois autels.

« A l'entrée, deux tours contenant chacune deux cloches, dont deux petites dans la première, et deux moyennes, relativement aux deux autres, dans la seconde.

« A la suite, le chœur des Religieux, contenant 30 stalles avec une boiserie autour et 4 grands tableaux au-dessus ; à l'entrée, une lampe de fer, à hauteur d'appui ; un aigle de cuivre, au milieu, et une grande porte de fer pour passer à la nef, derrière l'autel Saint-Maur.

« Dans la nef également deux autels et deux tableaux suspendus au mur.

« La sacristie est boisée à l'entour avec des armoires dans lesquelles sont renfermées :

[1] Datant du XIIe siècle. Aujourd'hui, complètement rasée.

Digitized by Google

« L'argenterie, qui consiste dans un petit soleil d'argent doré, un saint ciboire d'argent, une petite boîte d'argent pour les saintes huiles, quatre calices, dont deux d'argent doré et deux simplement d'argent ; une grande croix processionale, d'argent, à bâton de bois, couvert d'une feuille d'argent parsemé de fleurs de lis ; une autre petite croix d'argent renfermant un morceau de Vraye Croix ; un bâton de chantre dont le haut est d'argent et le bas de bois couvert seulement d'une feuille d'argent ; un vieil encensoir avec la navette d'argent ; deux burettes avec la cuvette d'argent ; un bénitier avec deux chandelliers argentés ; enfin, un plat de cuivre pour le lavement des pieds.

« 2° Les ornements consistent dans une chape avec une écharpe, une chasuble, deux dalmatiques et obs et manipules à tissu d'or, frange également d'or ; trois chapes blanches dont les orfrois et le chaperon à tissu d'or, ainsi que la frange et les galons, le reste brodé en fleurs de soye ; tous ornements presque neufs. Trois chapes, une chasuble, deux dalmatiques, étoles et manipules de velours sizelé à l'antique, avec frange et galon d'or neufs ; plus trois chapes rouges communes, avec chasuble et dalmatique à frange et galon faux ; trois noires, avec chasubles et dalmatique, ainsi que le drap mortuaire à fleurs et galon de soye ; une mauvaise chape blanche, avec une écharpe et deux chasubles à galon faux, une chape violette, avec deux chasubles de taffetas à galon faux ; une chape et deux chasubles, avec étoles et manipules de taffetas vert, à galon faux et frange de soye. Le tout de très peu de valeur.

« 3° Les parements d'autels dont deux propres, un blanc et rouge tout à la fois et l'autre rouge simplement. Le reste savoir : un blanc commun, un rouge, un vert, un violet et un noir, ainsi que la tenture du grand autel, presque de nulle valeur.

« 4° Le linge consistant en seize aubes communes, dix à dentelles, trois autres de mousseline pour les enfants de

Digitized by Google

chœur, vingt rochers ou surplis, trois nappes du grand autel de mousseline, dont deux neuves, sept nappes de mousseline pour les petits autels, quinze communes pour les grands et petits autels, vingt-huit corporaux, une nappe et un tablier pour le lavement des pieds.

« Le Chapitre[1] est boisé à l'entour et n'a pour tout ornement qu'un Christ dont le cadre est doré.

« Le Réfectoire a été négligé depuis longtemps : tout a besoin d'être réparé ; les tableaux surtout, ainsi que les tables, sièges et généralement toute la boiserie.

« La Cuisine est grande et belle, et il y a une batterie de cuisine et ustensiles nécessaires pour l'usage de la maison.

« Le Sallon à manger est propre et boisé à hauteur d'appui et peint en gris ; deux petites tables dont le dessus est de marbre et le reste de bois peint ; une cheminée également de marbre avec un trumeau au-dessus, dont le cadre est doré ; de mauvais rideaux aux croisées, à côté du petit office, dans lequel est une armoire où l'on voit l'argenterie qui consiste en vingt-cinq couverts bien faibles, quatre cuillères à ragoût et une à soupe, également bien usées, dix-huit petites cuillères à café, dont une cassée, une cuillère à sucre, un huilier d'argent, quatre flambeaux argentés, dont deux propres.

« La Salle est honnête et boisée à hauteur d'appui, peinte et vernissée ; elle est décorée d'un canapé et huit fauteuils de velours sizelés neufs, avec une vingtaine de chaises, d'une table de marbre dont le pied-destalle est doré ; d'une belle pendule au-dessus ; la cheminée est de marbre et au-dessus une belle glace avec un cadre doré, ainsi que les deux chandeliers des côtés et deux rideaux aux croisées.

« L'Hôtellerie est bien nüe et sans décoration quelconque ;

[1] Salle capitulaire.

Digitized by Google

il y a par haut quatre chambres de maîtres avec quatre lits très simples, quelques chaises, tables et rideaux aux fenêtres, deux cabinets de domestiques, un lit en chaque; par bas, trois chambres de maîtres, trois lits à baltaquins en siamoise, également une table en chaque, avec quelques chaises, le tout de peu de valeur. A la suite, une décharge où l'on met les plats, assiettes et autres instruments de table.

« Le linge de la maison consiste en soixante paires de draps, quarante nappes, quarante-huit souilles[1] d'oreillers, soixante douzaines de serviettes et vingt-quatre rondeaux ou essuie-mains[2]. »

Joseph Denais.

[1] Taies d'oreiller.

[2] Pièce de toile réunie aux deux extrémités par une couture et passée dans un rondeau ou rouleau de bois; l'usage s'en est conservé dans des collèges et établissements publics, notamment à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

M. A. DE LA DEVANSAYE

Nous avons le très vif regret d'enregistrer la mort de M. de la Devansaye, dont les obsèques ont eu lieu à Auverse, le lundi 26 novembre.

M. Alphonse de la Devansaye, maire d'Auverse depuis trente ans et président de la Société d'horticulture et de viticulture de Maine-et-Loire, était né à La Flèche, le 1er janvier 1845.

Après avoir étudié le droit à Paris, il était revenu se fixer à la campagne, où il se consacra tout entier à l'horticulture. Il fit paraître le résultat de ses études et de ses expériences dans la *Revue horticole*, la *Flore des Serres*, la *Belgique horticole*, la *Gardener's chronicle*, la *Revue de l'Horticulture belge*. Ses articles furent justement remarqués.

En 1893, la Société Nationale d'Horticulture de France, appréciant ses efforts, le proposa pour la croix de la Légion d'Honneur. Il était en même temps chevalier du Mérite agricole, de Léopold de Belgique et de Sainte-Anne de Russie.

Président de jurys nationaux et internationaux à l'Exposition de 1889, il avait travaillé encore au succès de l'Exposition de 1900, comme rapporteur de la classe 46 et membre du bureau du Groupe VIII. Il est mort au moment où prenaient fin ces grandes assises de l'art, du commerce et de l'industrie.

Voici en quels termes, à la dernière réunion de la Société d'horticulture d'Angers, M. Louis-Anatole Leroy, vice-président, a fait l'éloge de M. de la Devansaye.

Nous le remercions sincèrement d'avoir bien voulu accorder à la *Revue de l'Anjou* la faveur de publier cette page intéressante due à une plume aussi autorisée.

Digitized by Google

MESSIEURS,

Notre Société vient d'être cruellement éprouvée.

M. de la Devansaye est décédé vendredi matin, dans son château du Fresne, près Auverse, subitement et sans même laisser à sa famille la consolation d'un dernier adieu.

Votre bureau et une nombreuse délégation de la Société se sont fait un devoir d'assister aux obsèques de notre cher Président.

Je voulais lui exprimer une dernière fois, au bord de la tombe, notre profond et sincère attachement; mais, cédant au désir des siens, j'ai dû m'abstenir.

Une couronne, offerte au nom de la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, a été pieusement déposée sur le cercueil.

Aujourd'hui, Messieurs, dans cette salle où pendant plus de vingt années il était heureux de vous retrouver presque tous les mois, en face de ce buste qui nous rappelle les traits de celui dont nous déplorons si unanimement la mort, je veux très brièvement faire revivre à vos souvenirs ce qu'a été pour notre association et pour l'horticulture de notre région M. le président de la Devansaye.

C'est en 1874 qu'il entra, comme vice-président, dans le bureau de la Société.

En 1879 il fut nommé président, après le décès de M. Drouard.

Ses connaissances spéciales en horticulture et la situation qu'il avait déjà, à cette époque, dans le monde horticole, l'avaient désigné à nos suffrages.

Pendant les vingt années de sa présidence, les services qu'il a rendus à la Société sont encore trop présents à votre mémoire pour qu'il soit besoin de vous les rappeler.

Qu'il me suffise de vous dire ici que, non content de réunir dans ses serres et dans son magnifique parc du Fresne, pour sa satisfaction personnelle, ses merveilleuses

Digitized by Google

collections que tout le monde horticole connaît, notre président n'était vraiment heureux que lorsqu'il avait fait profiter ceux qui les visitaient, de ses richesses végétales.

Sa maison était largement hospitalière à quiconque aimait les plantes, et l'accueil fait aux visiteurs était toujours, de sa part, aimable et plein d'enseignements.

La science horticole de M. de la Devansaye l'avait fait apprécier à sa juste valeur; aussi n'y eut-il pas, depuis vingt-cinq ans, une exposition d'horticulture importante en France ou à l'étranger, où il ne fût appelé à faire partie du jury. Son indépendance absolue inspirait la plus entière confiance à ses collègues, qui plusieurs fois le choisirent pour présider les débats de ces floralies internationales.

Il y a quelques jours, il remplissait encore les fonctions de rapporteur de la classe 46, à l'exposition universelle de 1900.

Écrivain à ses heures, il collaborait parfois aux principaux journaux horticoles de l'Europe, et ses critiques, toujours courtoises, indiquaient une érudition sans pédanterie et un esprit juste.

De ses nombreux voyages en l'Europe, il avait rapporté, en dehors des plantes rares dont je parlais tout à l'heure, des ouvrages précieux, écrits dans toutes les langues, et il avait ainsi formé, peu à peu, depuis de longues années, cette bibliothèque admirable, véritable trésor horticole, où il passait la plus grande partie des mauvais jours, lorsqu'il était au Fresne.

Il aimait, en effet, à consulter ses ouvrages, à les relire, et souvent, il vous en souvient, il y puisait, pour nous les communiquer en séance, les renseignements les plus utiles et les plus intéressants pour nos travaux.

Il y a cinq ans, M. le Ministre de l'agriculture nomma M. de la Devansaye chevalier de la légion d'honneur.

Notre président reçut également de plusieurs puissances étrangères diverses décorations. C'était la juste récom-

Digitized by Google

pense des services si désintéressés rendus par lui à l'horticulture.

Ces distinctions obtenues par notre Président vous disent également, Messieurs, quelle renommée était la sienne.

Aussi notre Société, qui mieux que personne l'avait vu à l'œuvre depuis longtemps, avait-elle son Président en haute estime. Elle en était justement fière.

Hélas! mieux que personne aujourd'hui nous ressentons la perte que nous venons de faire et les quelques mots d'éloge que je viens d'adresser à la mémoire de M. de la Devansaye ne sont qu'un faible témoignage des sentiments de profonde et respectueuse sympathie que nous ressentions tous pour notre regretté Président.

L.-An. Leroy.

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

CHAPITRE XIX

Le chanoine titulaire (1851-1859)

Au mois de novembre 1851, M. Bernier prenait possession de la dernière stalle du chapitre dont il occupait naguère la première. Le nouvel arrivant ne se sentit jamais beaucoup de goût pour ses fonctions. La régularité de son assistance au chœur le fit néanmoins passer pour un parfait chanoine, puisque cette dignité n'a plus de charges que l'office divin.

Il vécut éloigné des affaires diocésaines, sans être membre du conseil épiscopal, quoiqu'il reçût encore de Mgr Angebault des consultations et des témoignages d'une confiance intime[1]. Des quatre congrégations confiées à sa sagesse deux lui restaient encore, celle de Saint-Charles dont il résigna le gouvernement en 1854, et celle de Saint-Joseph de Baugé dont il garda la supériorité jusqu'à sa mort. Quand, au moment de la mise à l'*Index*, il offrit sa démission à ces dernières religieuses, elles répondirent qu'on ne suspectait pas sa foi et qu'elles ne tenaient pas à l'honneur d'avoir comme supérieur un vicaire général.

[1] M. Bernier a fourni la matière et revu la rédaction de la lettre pastorale de l'évêque pour la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception (décembre 1854). L'évêque profita en grande partie des corrections et observations qu'il fit sur le mandement de carême de 1857.

Digitized by Google

Elles se déclarèrent toujours heureuses et reconnaissantes de sa direction. Il fit également partie jusqu'à la fin de sa vie de l'administration des hospices, à laquelle il fut nommé vers la fin de 1852. Il apporta dans ces fonctions le zèle et l'activité qu'il consacrait à tout ce dont il voulait bien se charger, visita souvent et aima cet asile de misère. Son assiduité aux réunions hebdomadaires de la commission, son concours au bien, modestement accompli et avec dévouement, le règlement de plusieurs affaires délicates le firent beaucoup apprécier de ses collègues.

Ces occupations lui laissaient encore du temps libre. Il le consacra, comme il disait, « à s'instruire ».

Dans sa cure de Juigné il s'était livré avant tout à ses devoirs d'état, prédication, visite de ses paroissiens, construction de son église. Il avait complètement mis de côté ses chers livres et l'étude de la controverse, si passionnante à ce moment. Des occupations plus conformes à ses goûts absorbèrent désormais ses loisirs. Sa vie fut plus heureuse. Mlle Leguay était aussi plus contente. Son vénéré père, revenu de l'exil, tenait une place en rapport avec son ancien rang. Les principaux membres du clergé et quelques familles distinguées le visitaient respectueusement.

Des collègues que retrouvait M. Bernier le temps a effacé pour la plupart jusqu'au souvenir[1]. Seul le doyen, M. Mossion, avait pris ses précautions contre l'oubli en faisant imprimer de sa prose et de ses vers. Il orna le livre de ses élucubrations[2] de ce bel épigraphe emprunté à La

[1] Les chanoines titulaires que connut M. Bernier furent MM. Joubert (mort le 27 août 1858), Mossion, Raveneau (mort en 1868), Lambert (ancien économe de M. Mongazon, mort en janvier 1879), J.-M. Dubois (ancien curé de Notre-Dame de Beaupréau), Ménard Guy dit le Saint, Chesnet (mort le 5 avril 1889), Delaunay, Denéchau Désiré (archiprêtre de la cathédrale, mort le 10 janvier 1870), Ménard Joseph dit le Beau (mort en 1880).

[2] *Lettres sur la vérité du martyre de saint Maurice et de sa légion, écrites des lieux mêmes témoins de ce martyre à un jeune Angevin*, in-8 de 312 p., orné d'une vue du Verollay. Angers, Launay-Gagnot, 1839.

Digitized by Google

Bruyère : « Quand on ne serait pendant sa vie que l'apôtre d'un seul homme, ce ne serait pas être en vain sur la terre, ni lui être un fardeau inutile. » L'application était modeste pour qui se fit le champion de la légion thébaine, composée comme le dit poétiquement l'auteur :

De six mille six cent soixante-six soldats,
Armés de toute pièce, et prêts pour les combats.

Outre ses collègues, M. Bernier visitait quelquefois le Cercle de la Cité appelé plus ordinairement des *Têtes-de-Bois*, respectable société ecclésiastique et laïque dont le nom éveillait toujours l'idée d'une collection antique et où perçaient cependant alors les idées nouvelles de l'ultramontanisme[1].

Le premier fruit des loisirs de M. Bernier fut une *Notice historique sur le collège de Beaupréau et sur M. Urbain Loir-Mongazon.* Le travail parut presque entièrement dans la *Revue de l'Anjou* de mars à octobre 1853, et fut publié en volume.

L'incomparable mérite de cette œuvre est que son auteur a revécu son enfance et sa jeunesse pour en tracer un charmant et fidèle tableau. Les idées générales exprimées sur l'éducation sont sans aucune modification celles qu'il mit en pratique à Doué et à Mongazon, celles qu'il exposa dans sa lutte contre le monopole universitaire, celles du clergé d'alors, vulgarisées depuis par Mgr Dupanloup.

Un trait remarquable de la *Notice*, c'est qu'après avoir

[1] M. Bernier entra dans cette société pendant qu'il était supérieur de Mongazon. Le 20 janvier 1839, il écrivait à Mlle Leguay : « Je vous dirai que je suis congréganiste... J'ai été reçu membre de l'Association fondée en 1816 et renouvelée en 1830 lors des missions à Angers. C'est une véritable *congrégation*, où il y a, Dieu merci, plus de laïques que de prêtres. J'ai été affiché pendant un certain temps comme candidat. Je suis reçu il y a peu de temps et le secrétaire s'avise à la date du 19 de me convoquer pour le 22. Ainsi après-demain réunion et probablement ma consécration... » — Sur cette association cf. *Règlement de la Société d'encouragement pour l'instruction chrétienne*, in-8, 8 pp. — *Association des hommes sous le titre de la Providence, société d'encouragement pour l'instruction chrétienne*, in-8, 8 pp. Angers, Lainé, 1853.

Digitized by Google

vivement critiqué le régime oppressif du monopole universitaire, M. Bernier n'ait pas un mot pour la loi de 1850. Lui qui avait combattu l'un des premiers pour la liberté ne se réjouit pas de la conquête et ne parle pas d'espérances.

Du moment que les catholiques avaient voulu pousser jusqu'à la victoire leurs revendications, pensait-il, ils auraient dû montrer qu'ils méritaient l'autonomie de l'enseignement, qu'ils étaient prêts à en jouir en toute capacité. Dès lors, avant le vote de la loi, il eût désiré voir établir pour les petits séminaires une école normale ecclésiastique où les membres du clergé enseignant se fussent formés. Or, même depuis 1850, les administrations diocésaines n'entraient pas dans cette idée. Avec son expérience d'ancien supérieur, M. Bernier craignait qu'on ne recueillît pas d'une liberté si longuement disputée les fruits qu'autrement on eût été en droit d'en attendre.

Des instances souvent réitérées ont fait rééditer en 1900[1] à M. le chanoine J. Moreau, supérieur du petit séminaire de Beaupréau, la *Notice historique*. Il s'était proposé tout d'abord de conserver dans son intégrité le texte de M. Bernier, en l'éclairant et en l'expliquant par des notes. Il renonça vite à ce projet. Il reconnut que l'auteur est inexact et incomplet en ce qui touche le dix-huitième siècle. « L'histoire du collège ne commence guère pour lui qu'avec l'arrivée de M. Mongazon à Beaupréau vers 1785; et même il n'est vraiment bien renseigné que sur la période qui va de 1792 à 1821. Il est vrai que cette période est la plus intéressante de la vie de M. Mongazon et de l'existence du collège. L'histoire, dit M. Moreau, en a été écrite par M. Bernier d'une façon parfaite et définitive, au moins dans l'ensemble, avec un esprit, une délicatesse, un charme de souvenirs, une fraîcheur d'imagination vraiment admi-

[1] In-8 de 342 p. Angers, imprimerie Saint-Antoine.

Digitized by Google

rables et qu'on ne trouve peut-être à ce degré dans aucun ouvrage de ce genre. Si quelqu'un, dans le but de faire connaître les collèges et la vie de collège en France au dix-neuvième siècle, s'avise un jour d'extraire des ouvrages composés sur ce sujet un recueil de morceaux choisis, M. Bernier y tiendra une place d'honneur. Des pages comme le portrait de M. Mongazon, comme la description de la procession des Rogations dans le parc de Beaupréau, comme le tableau des jeux des élèves et de leurs promenades sur les coteaux de l'Èvre, etc., ne craignent aucun voisinage, ne redoutent aucune comparaison[1]. »

Aussi, sans songer un seul instant à entreprendre une œuvre entièrement nouvelle, M. Moreau se contenta de faire ce que M. Bernier eût fait lui-même s'il avait donné une nouvelle édition de sa notice : il rectifia les inexactitudes, répara les omissions, ajouta parfois, retrancha rarement.

M. Bernier était trop intéressé dans les grandes luttes qui divisaient les catholiques pour s'occuper uniquement d'histoire locale. Tout le conviait à suivre de près les disputes. Son nom y revenait assez fréquemment. En 1851, dans la préface de son troisième volume des *Institutions liturgiques*, dom Guéranger crut devoir se justifier contre trois de ses contradicteurs, les abbés Prompsault, Laborde et Bernier. Sa réponse était d'autant plus facile et d'autant moins urgente que l'Index avait déjà condamné les deux derniers auteurs[2]. Néanmoins, « dans un but tout pacifique », l'abbé de Solesmes releva plusieurs assertions de l'*Humble remontrance* et, pour se défendre de l'accusation d'innovation, produisit des textes de Bossuet, saint

[1] *Op. cit.*, préface, p. 7.

[2] Prompsault ne fut mis à l'Index qu'en 1855 pour son opuscule : *Du siège du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise de Jésus-Christ. Lettre à M. le marquis de Régnon, fondateur et rédacteur de l'Union catholique.*

Digitized by Google

Cyprien, saint Éphrem, saint Augustin, Hincmar, Jonas d'Orléans, Yves de Chartres, Pierre de Blois, Pierre de Celles, et du concile de Chester[1]. M. Bernier n'a point écrit sa pensée sur cette très longue leçon de théologie. Ceux qui la liront trouveront que beaucoup de témoignages allégués et nombre de raisonnements ne se rapportent guère à la question et que la mention de l'Index semble un sarcasme contre un condamné sans défense[2].

Pour intimider et déconsidérer leurs adversaires, les ultramontains français trouvèrent alors le moyen très simple de faire inscrire leurs ouvrages au catalogue des livres prohibés. L'une des premières victimes de ce procédé, largement employé et qui avait si bien réussi pour M. Bernier, fut un vicaire général de Paris, l'abbé Lequeux. Comme le manuel de droit canonique dont il était l'auteur avait été adopté dans un grand nombre de séminaires, sa condamnation ne frappa pas seulement le livre mais encore retomba sur les professeurs et les évêques qui l'avaient mis entre les mains des étudiants ecclésiastiques.

M. Bernier envoya sur-le-champ ses condoléances à son collègue. Il en reçut la lettre suivante, qui ne laisse pas que de jeter un grand jour sur la controverse de cette époque.

J'ai été sensible aux marques touchantes de sympathie que vous m'avez données dans les circonstances du décret de la Congrégation de l'Index, et je puis vous dire qu'elles ont renouvelé tout ce que j'avais éprouvé de sentiments au sujet de ce qui vous était arrivé à vous-même, il y a environ deux ans. Beaucoup de circonstances sont identiques dans les deux affaires : la mienne a cela de singulier que j'étais allé à Rome, que j'avais porté moi-même mon livre au secrétaire de l'Index,

[1] Ouvrage cité. Préface, p. XXXIX à LXIX. (Je cite la deuxième édition, Paris, Palmé, 1883.)

[2] Les habiletés de procédé de dom Guéranger contre M. Bernier ont été relevées par Pompsault dans la première de ses spirituelles *Lettres*, p. 45-49.

Digitized by Google

en demandant qu'on voulût bien me faire des observations : et cependant on ne m'en a fait aucune ; en sorte que j'ai été très étonné de ce coup qui m'a frappé, malgré tous les avis que j'avais reçus. Du reste, vous avez vu combien le décret était absolu et sans réserve. Ce n'est pas que je regrette d'avoir fait, à votre exemple, un acte de soumission : je reconnais que ce tribunal a la *compétence* nécessaire pour prononcer sur les livres ; et ainsi je respecte son autorité ; je reconnais le droit qu'elle tient du Souverain Pontife. J'aurais été disposé, et je le suis encore, si la chose devient possible, à retrancher ce qui aurait été de nature à déplaire au Souverain Pontife ; mais j'ignore présentement ce que c'est. Je présume que c'est tout ce qui est contraire à ce mouvement ultramontain qu'on veut faire prévaloir. Je ne sais si on nous comprend à Rome ; mais du moins on n'aime pas nos usages et nos libertés. C'est aux évêques qu'il appartient dans ces circonstances de donner la direction : mais l'épiscopat français n'est guère en ce moment en mesure de prendre une détermination et de la faire connaître. Aussi je suis porté à penser qu'après un peu de bruit qu'aura un instant produit cette affaire, le silence prévaudra, et que la même marche continuera : peu d'écrivains oseront pouvoir penser un peu librement sur ces sortes de matières. Je crains bien quelques fâcheux effets de tout cela ; mais ce qui me console, c'est qu'après tout ni ma personne, ni mon livre, ni mes opinions, ni même les libertés de l'Église gallicane ne sont pas nécessaires au salut de l'Église et qu'elle triomphera de ces embarras par des moyens que la providence a dans les mains.

Quant à nous, Monsieur l'Abbé, nous serons heureux, si, après avoir essayé de la servir, par des moyens qui n'ont pas toujours réussi, nous trouvons dans l'onction du Saint-Esprit la solide consolation. Veuillez demander pour moi une grâce aussi précieuse [1].

Plus tard l'abbé Lequeux, ayant occasion d'écrire à M. Bernier, lui disait encore :

Nous sommes toujours dans une situation singulière, et il semble même qu'elle se complique par l'exagération de partis.

[1] Lettre du 15 décembre 1851.

Digitized by Google

Peut-être est-ce de là même que viendra la guérison. Mais assurément il est impossible d'espérer une amélioration, à moins que Nosseigneurs les Évêques ne s'occupent sérieusement des innovations qu'on cherche de toutes les manières à introduire, dans le but d'entraver leur autorité et de leur imposer des assujettissements qu'on fera tourner contre eux. De simples prêtres ne peuvent que gémir et prier, car pour entrer même en discussion il faut savoir jusqu'à quel point on peut espérer d'être appuyé par les premiers pasteurs et de répondre à leur pensé[1]e .

Trois mois après cette lettre, les Gallicans trouvaient encore une ample matière à mélancoliques réflexions dans la mise à l'Index d'un célèbre mémoire : *Sur la situation de l'Église gallicane relativement au droit coutumier*. Comme cet opuscule prenait la défense des auteurs récemment condamnés, Bernier, Lequeux, Bouillet, Guettée, sa propre condamnation leur infligeait une nouvelle humilialion.

Rome répétait sans cesse ses censures, aux grands applaudissements des ultramontains de plus en plus nombreux, et l'on pouvait déjà, on pouvait entendre sous différentes formes un cri de stupeur : « De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Église je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anticamera du Vatican[2]. » Comme rien ne faisait prévoir encore que l'auteur de ce jugement, qui n'a pas été dépassé par la rage des vieux gallicans, le comte de Montalembert, arriverait au même point que ses anciens ennemis, la « transformation » n'avait pas encore atteint son maximum de mystère. Pourtant quelle matière à réflexion, que de singuliers changements, de curieuses tendances M. Bernier ne trouvait-il pas dans cette évo-

[1] Lettre du 18 janvier 1853.

[2] Montalembert à Doellinger. Lettre du 7 novembre 1869.

Digitized by Google

lution théologique? Il se rappelait le temps où le diocèse d'Angers ne comptait pas un seul tenant de l'ultramontanisme, doctrine qu'il avait vue s'introduire et grandir sous la double influence des écrits d'un prêtre breton, « homme de génie que l'orgueil a dégradé jusqu'à l'impiété et jusqu'au cynisme », et d'un laïque piémontais « âme noble et chaleureuse, sincèrement catholique, mais passionnée pour des opinions[1] ».

Ils avaient accrédité dans la France entière la nouvelle doctrine. La vogue et l'engouement n'avaient pu trouver une résistance suffisante dans un clergé trop peu instruit. Et M. Bernier se rappelait comment en 1834, étant curé de Saumur, il défendait l'autorité du Saint-Siège contre les assertions d'un jeune prêtre, l'abbé Perché[2], soutenant, en pleine conférence ecclésiastique, sans qu'il s'élevât de protestations, que les évêques réunis pourraient priver un pape légitime du droit de présider leur concile. On disait cet abbé converti maintenant à l'ultramontanisme. Étaient-ce les études théologiques dont il manquait naguère si extraordinairement qui l'avaient changé? La fortune de cette opinion ne venait-elle pas généralement de la passion des nouveautés, de l'influence de publications tapageuses, même de l'ambition? Et dans quel chaos se débattaient les catholiques de France depuis 1845! Non seulement ils se divisaient en gallicans et ultramontains, en liturgistes autonomes et romains, mais encore en rigoristes et purs probabilistes, en spiritualistes semi-rationalistes et en traditionnalistes. Depuis 1850 les opinions architecturales se trouvaient érigées en dogme et tout bon catholique devait

[1] *Humble remontrance*, p. 103.

[2] L'abbé Perché (Joseph-Napoléon), né à Angers, place Cupif, en 1802, professeur à Combrée et à Beaupréau, curé de Turquant, puis de Murs, quitta le diocèse en 1837 pour suivre Mgr Flaget, évêque de Bardstown. Il se fixa définitivement dans la Louisiane et succéda en 1870 à Mgr Odin sur le siège archiépiscopal de la Nouvelle-Orléans. Il y mourut en 1884.

Digitized by Google

tenir pour le style ogival. Il n'y avait que de vieux obstinés, comme l'évêque de Chartres, pour maintenir la liberté de penser sur ce point et oser s'écrier : « Non ! Jésus-Christ n'est pas venu sur la terre pour former des maçons et des architectes[1] ! »

Un peu plus tard, s'élevait encore contre les auteurs classiques une controverse ridicule, « fruit de l'antigallicanisme le plus étrange et le plus farouche. On a lié, disait l'évêque de Chartres, cette dispute par une chaîne artificielle et par des rapports très forcés à la question de l'ultramontanisme outré. Tous les anti-gallicans étaient de ce côté[2]. »

Aux discussions théologiques s'ajoutaient celles de la politique. Comme M. Bernier n'avait plus d'espérances ni d'illusions au sujet de la vieille monarchie nationale, l'objet de ses préférences, il s'était franchement rallié à la République. Il crut aux bonnes intentions et à la capacité de Cavaignac. Le coup d'État du deux décembre lui parut une aventure blessant l'honnêteté et la liberté. Aussi, lorsqu'il apprit par les feuilles publiques que Freslon avait donné, le 7 décembre, sa démission d'avocat général à la Cour de cassation, il lui envoya tout de suite de chaleureuses félicitations. L'ancien ministre gardait toujours un bon souvenir de ses courtes relations avec M. Bernier. « Je vous traite peut-être, lui écrivait-il, un peu trop comme un ancien ami. Que voulez-vous, vous êtes prêtre sincère, homme instruit et probe ; votre caractère est net et fier ; vous m'avez séduit, vous en subissez les conséquences. » Quand il reçut l'approbation de ce spectateur

[1] *Lettre sur la gloire,* page 17. — Montalembert répondait : « Ils ne reviendront plus ces jours... où les monuments de la foi de nos pères étaient tournés en dérision par des esprits aussi élevés que Fénelon et Fleury et systématiquement dévastés par ceux qui en étaient les dépositaires. » (*Des intérêts*, p. 41.)

[2] *Effets probables,* p. 8.

Digitized by Google

dégagé d'intérêts et libre de préventions, l'ex-avocat lui répondit avec effusion :

La nouvelle que vous avez lue dans le journal des faits est exacte ; j'ai cru, par des motifs de conscience et de haute bienséance sociale, devoir sacrifier la position que j'occupais à la Cour de Cassation ; je n'ai pas partagé les sentiments de la direction morale et politique que notre compatriote Falloux a donnée, selon ce que vous m'écrivez, à ses amis.

A une époque aussi troublée que la nôtre, la voie droite est difficile à trouver et à pratiquer ; aussi ne suis-je disposé à blâmer personne ; mais je crois que la sincérité dans la conduite, l'harmonie entre les pensées et les actes, le goût du sacrifice pour ce que l'on croit juste et bon sont encore des principes plus propres à rétablir le lien social que le parjure, la violence à l'appui des appétits effrénés, la duplicité et les ruses d'une politique empruntée aux plus honteuses époques de l'histoire des hommes.

Depuis février 1848 surtout, j'ai, au milieu des circonstances les plus diverses, cherché à vivre de manière à n'avoir jamais à rougir ni devant la conscience d'un chrétien sincère ni devant la conscience d'un esprit éclairé par les inspirations des sages dont l'espèce humaine a gardé le nom. Ce que j'ai fait le 7 décembre est le résultat de ces pensées intimes. C'est à vous, Monsieur, qui voulez bien me dire votre âge, à vous qui avez atteint cinquante-sept ans dans un sacerdoce auguste que j'ouvre ainsi sans regret, les replis de mon cœur ! Hélas ! Les épreuves de la France ne sont pas finies ; nous sommes tombés dans l'ordre moral plus bas que le vulgaire ne se l'imagine et, ce qui me désole, bien plus que les circonstances qui me touchent, c'est que toutes les puissances morales de la société semblent frappées de peur et hébétées à la vue d'événements pendant lesquels elles devraient se sentir appelées à relever les hommes que le despotisme le plus grossier et le matérialisme le plus abject vont déshonorer. Tout ceci serait-il de la décadence ? Si nous devons subir le sort de la populace et de la foule abjecte des Romains du bas empire, je n'oublie pas qu'il y a eu des âmes qui, dans ces temps néfastes, ont su se préserver de toute souillure, qu'elles n'avaient pas oublié qu'elles cachaient, sous leur enveloppe d'argile, une flamme céleste qui venait de Dieu et qui devait

Digitized by Google

aspirer à rentrer après la mort dans ce cœur de l'esprit et de la vérité.

Pardonnez-moi, Monsieur, tous ces sentiments ; je ne vous peindrais pas l'état de mon âme si je ne vous parlais ainsi ; vous êtes prêtre chrétien, vous êtes honnête homme ; je vous ai voué une estime et une amitié sincères ; à tous ces titres je crois pouvoir vous écrire comme je le fais. C'est presque me confesser[1].

Montalembert et Falloux ne tardèrent point à se repentir de leur adhésion au coup d'État. Ils se séparèrent alors du nouveau gouvernement, blâmant ceux qui s'y attachaient en sacrifiant « la liberté à la force sous prétexte de religion[2] ». Une nouvelle division fractionna encore les catholiques en parlementaires et en absolutistes. La carrière du comte de Falloux en fut brisée et sa finesse diplomatique ne servit pas plus à la patrie que la forte intelligence de l'ancien vicaire général, son antagoniste, ne servait à l'Église. Rejeté dans les lettres et l'agriculture, l'ancien politique mena une vie d'opposition sourde et distinguée. « Je commençai dès lors, raconte-t-il, à connaître une jouissance qui n'est pas sans saveur, celle de demeurer fermement royaliste en pleine disgrâce du Roi. J'y ajoutai bientôt une seconde jouissance de même nature, *celle de demeurer fidèlement catholique en pleine défaveur du Pape*. Certains diront : — Voilà bien l'école de l'orgueil ! — Non, c'est simplement l'école de la conscience[3]. »

Ainsi, sept années avaient suffi pour donner au fervent

[1] Lettre du 17 décembre 1851.

[2] Montalembert (1852), *Des intérêts catholiques*, p. 105.

[3] Dans une étude, qui prétend raconter comment M. de Falloux vécut « à partir du coup d'État », ce trait caractéristique que le grand politique n'a point craint de donner sur lui-même a été omis. Cf. Thimothée Houdebine, *Le comte de Falloux au Bourg-d'Iré*, dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*, n° d'octobre 1900, p. 63-90. Est-ce là ce que l'auteur appelle écrire « sans aucun parti pris, en toute impartialité », en tenant « compte des préjugés dans une juste appréciation historique » ?

Digitized by Google

ultramontain de 1845 des sentiments plus que gallicans. Non seulement M. Bernier, qu'il avait implacablement persécuté comme janséniste et schismatique, n'avait jamais savouré « la pleine défaveur », mais encore il vénérait le pape et croyait seulement défendre l'Église contre les empiètements d'une coterie du journalisme catholique, — de ce journalisme dont M. de Falloux se plaignait si amèrement maintenant qu'il ne pouvait plus l'utiliser.

La correspondance du chanoine, en conservant ses impressions sur les événements qui changeaient la France et l'Eglise, ne donne point de longs détails sur sa vie intime. Le petit nombre de ses lettres qui ont été conservées fait vivement regretter de ne pas en posséder davantage. Quels charmants tableaux elles peignent! Le voici qui raconte les grandes occupations de Justine Leguay et d'une autre vieille fille qui la venait voir fréquemment, Mlle Leconte. Il écrit à une de ses pénitentes, très liée avec ces deux demoiselles, et l'invite à passer à Angers « quelques instants du moins ».

Je vous connais, ajoute-t-il, deux amies qui auront tant de jolies choses à vous dire! L'une d'elle, je le sais, vous tient au courant de tout. Mais ce n'est qu'en causant qu'on vous pourrait faire connaître par le menu mille intéressants détails, mille petits incidents. D'ailleurs on ne peut jamais rendre par lettre ce que le geste, le ton et le jeu de la physionomie ajoute aux choses de piquant. Le chapitre qui fournira les meilleurs récits est, sans contredit, celui de l'*Association pour l'adoration diurne du Saint-Sacrement*, dont, comme vous le savez, vos deux amies font partie, où de plus elles sont dignitaires et en charge. A part la ferveur édifiante de ces Dames, il se passe dans cette crypte de l'Évêché, dans la sacristie qui la dessert et dans la salle du Conseil, des choses très propres à vous intéresser, je vous l'assure. Le Conseil, présidé par le directeur, M. J. Ménard, s'est réuni déjà trois à quatre fois pour disserter des questions, sinon très profondes, du moins très compliquées. Mlle Leguay, qui n'entend pas tout, ne me donne que quelques bribes de ces graves délibérations ; mais

Digitized by Google

Mlle Leconte a dû prendre des notes. Cela ne peut manquer d'être curieux ; venez donc à Angers. Vous pensez, avec raison, que l'amour-propre est entièrement banni de ces saintes réunions et qu'on n'y connaît ni la susceptibilité, ni les petites rivalités. Ajoutez, pour être dans le vrai, que la charité n'y est blessée ou légèrement égratignée, ni avant, ni pendant, ni après... C'est admirable ! Néanmoins, pour ne rien vous dissimuler sur le compte de vos amies, je dois vous dire qu'elles n'acceptent pas toujours avec assez de simplicité certaines décisions, certaines mesures qui ne s'ajustent pas à leurs idées, qu'elles ont un peu l'esprit tourné à la critique ; je crains même pour l'une d'elles que son zèle ne participe un peu de l'esprit de *cabale*.

Je ne suis pas si étranger à cette association que le public pourrait croire. Mlle Leguay en est sacristine en chef. Quelquefois elle me quitte brusquement, au beau milieu du dîner, pour aller voir dans la crypte si les bougies ne sont point éteintes. Trois à quatre fois la semaine, elle me sort, comme complément de dessert, à la suite du souper, six *souches* à préparer et à mettre en bonne humeur pour le service du lendemain ; je pense qu'incessamment M. le Directeur me signera un brevet de *sous-sacristain*. Me voilà en voie de progrès [1]....

Mlle Leguay était sourde et rhumatisante ; Mlle Leconte souffrait d'étouffements momentanés qui l'obligeaient à recourir parfois aux sangsues. Une franche gaieté n'en remplissait pas moins leurs entretiens. De son cabinet de travail le vieux chanoine les entendait rire à pleine gorge, et il souriait au milieu de ses austères occupations.

La manière plaisante dont on prenait les menus incidents constituait le charme de cette vie si monotone pour un homme très actif. Il excellait à les raconter. Voici quelques lignes des premiers jours de l'an, du temps des dîners officiels et des cadeaux :

Un superbe quartier de chevreuil m'arriva lundi matin par la voiture de Normandie. Invité que j'étais à dîner mardi chez

[1] Lettre du 8 juillet 1854.

Digitized by Google

mon Évêque, je crus honorer de mon mieux le noble gibier que la Providence m'envoyait, en sollicitant son admission sur la table épiscopale. Il y figura, effectivement, avec beaucoup d'avantage, et il fut très fort goûté par tous les convives. Vous croiriez que sa gloire doit se terminer là. Point du tout. Le lendemain, grâce à l'habileté du découpeur de la veille, je le vis figurer encore, sous le nom de *gigot* et, à ce titre, dans une parfaite intégrité, en première ligne, sur la table quasi-épiscopale du radieux abbé Joubert ; il y fut comblé d'éloges par de nombreux amateurs, tant chanoines que curés. Il fut reconnu, toutefois, et déclaré revenant, mais revenant *bon*, et chacun voulut savoir son histoire. Alors je soutins qu'il était normand, arrivé en droiture de Saint-Maurice-du-Désert, département de l'Orne, et j'ajoutai que, pour plus amples renseignements, on s'adresserait, à coup sûr, à M. L. de Contades. Je le prie de me pardonner cette indiscrétion [1].

A partir de 1854, le chanoine, qui jusque-là n'avait guère donné que de fréquentes instructions à la communauté de Saint-Charles, se mit à prêcher des sermons solennels. Après avoir accepté deux premières invitations, il écrivait à l'une de ses correspondantes :

Je n'ai, du reste, rien de nouveau, rien d'extraordinaire, rien de piquant à vous dire, si ce n'est, peut-être, que j'ai a prêcher deux sermons, vrais sermons entendez-vous bien, et non pas deux de ces entretiens que nous appelons quelquefois dîners, deux sermons, dis-je, à huit jours d'intervalle, l'un à la cathédrale pour la fête du Rosaire, au premier dimanche d'octobre, l'autre à Saint-Serge, pour la fête patronale. C'est, vous le voyez, beaucoup plus que je n'en fais d'ordinaire, dans le cours de deux ou trois années. Mais ne craignez pas qu'à mon âge je tombe dans la manie de prêcher et de travailler des sermons. D'ailleurs, je commence à devenir paresseux, je le sens, et je dois avouer que ce sentiment ne me fait guère rougir ; j'ai même une certaine tendance a m'y complaire. Voyez ce que c'est que 60 ans ! Tâchez donc de ne pas vieillir... Deux sermons d'ici à quinze jours !!

[1] Lettre du 9 janvier 1853.

Digitized by Google

Croyez-vous que ce serait pour moi effrayant, si le vide ne se faisait pas vite à Saint-Charles, où, depuis un mois, nous avions plus de 200 religieuses !

Quoi qu'il eût dit de sa paresse et sans devenir maniaque, le chanoine monta dès lors assez souvent dans les chaires de la ville et même de la campagne. Sa parole très distinguée lui créait toujours du succès : la société se dérangeait pour aller l'entendre et les gens du peuple étaient ravis de sa clarté et de ses conseils pratiques [1].

De cette vie très occupée, le jardinage était presque la seule récréation. Pour reposer M. Bernier de ses livres, Mlle Leguay acheta, ce qui porte assez mal à propos, quand il s'agit de tels acquéreurs, l'appellation de « vide-bouteille ». La propriété se nommait le *Triangle*, sans doute parce que le toit de son pavillon représente cette figure [2]. Le jardin en était vaste et le chanoine l'entretenait lui-même avec le plus grand soin. S'absentait-il, Mlle Leguay veillait à ne rien laisser dépérir, quitte à y mettre elle-même la main. Durant un des trois séjours qu'il fit aux eaux de Martigné,

[1] Deux allocutions de M. Bernier ont été imprimées : l'une dans le *Journal de Maine-et-Loire* du mercredi 18 octobre 1854 ; elle fut prononcée à la bénédiction d'une statue de la Vierge sur la levée de la Loire, à La Daguenière ; l'autre forme une brochure intitulée : *Inauguration des peintures murales de la chapelle de l'Hospice Sainte-Marie d'Angers. Discours prononcé par M. l'abbé Bernier, 17 août 1857.* In-8° de 21 pp., Angers, Cosnier et Lachèse, 1857. M. Bernier n'eut que fort peu de temps pour préparer ce discours. L'évêque, qui avait promis de le donner, s'excusa au dernier moment quand les convenances ne permettaient plus de demander un prédicateur. Son titre d'administrateur enjoignit à M. Bernier l'obligation de combler le vide. Ce discours, qui est, en même temps que l'explication des peintures, un véritable sermon, fut très goûté.

[2] Le *Triangle* était en pleine campagne et à une demi-heure de la cité. On s'y rendait par le Bas-Chemin du Mail. Un bosquet le séparait de la ligne du chemin de fer d'Angers à Tours. La ligne d'Angers à Noyant a bouleversé l'enclos et passe tout auprès du pavillon. Bien qu'il soit à l'extrémité de l'avenue Savary, on ne peut y accéder de ce côté, mais seulement par une propriété située sur le chemin de Saint-Léonard, n° 87. — Rue du Vollier, M. Bernier habitait au n° 9 actuel. On y voit encore, dans le corridor d'entrée, une inscription commémorative que fit placer Mlle Leguay.

Digitized by Google

elle lui écrivit qu'elle avait arrosé « consciencieusement » ses plantations. Mais la pieuse fille donnait de moins longs détails sur le jardin que sur son peu de progrès dans la vie spirituelle. Le chanoine lui répondit :

Grand merci pour mes chers thuyas. Je pense, s'ils survivent à cette sécheresse, malingres qu'ils étaient déjà, qu'ils devront ce bienfait à votre *consciencieux* arrosement. Si je les vois un jour en pleine possession de la vie, je me dirai : en vain, je les aurais plantés, binotés, palissadés, recommandés et patronnés en mille manières ; si une main intelligente, dévouée et *consciencieuse*, ne les avait pas arrosés, ils étaient destinés à périr. Admirables effets de la *conscience !* Parlez-moi de la conscience pour faire prospérer les thuyas ! Je me réjouis d'apprendre à mon voisin Leroy le grand secret pour faire pousser vigoureusement les jeunes arbres et surtout les thuyas. Je ne saurais croire, quoi que vous en disiez, qu'avec une conscience si propre à faire reverdir un thuya, il soit difficile de faire prospérer l'arbre qui s'appelle *perfection*. Mais il faudrait se souvenir que cet arbre a, tout comme l'autre, ses moments de sève et ses moments de langueur ; surtout il ne faudrait pas oublier que l'œil ne peut jamais en saisir les progrès et les accroissements, et ne pas prétendre, à force de culture et par de vains mais très lassants efforts, le pousser, dans deux ou trois saisons, à une hauteur exagérée et peut-être chimérique.

Enfin, pour revenir *à mes thuyas*, sans perdre de vue tout à fait *votre perfection*, je finis en m'appliquant ce mot de saint Paul : *j'ai planté, Apollo a arrosé,* mais Dieu a donné l'accroissement.

Digitized by Google

CHAPITRE XX

Jésuitisme et Jansénisme
(1857-1858)

Au mois d'août 1857, M. Bernier rencontra fortuitement le directeur de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, M. Lemarchand, qui lui demanda s'il n'aurait pas dans ses études quelque article intéressant la province. Depuis la publication de la jolie *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, c'était la seconde fois qu'on faisait à son auteur l'honneur de cette sollicitation. « Je n'ai rien, répondit le chanoine, sinon un travail déjà vieux sur le *Jansénisme*, et qui, pour rentrer dans la spécialité de la *Revue*, aurait besoin d'additions relatives à notre évêque Henri Arnauld. » M. Lemarchand les sollicita et, peu de jours après, tous deux lisaient ensemble le manuscrit. Un point accidentel fut modifié de commun accord et le directeur ne témoigna pas la moindre hésitation pour l'admission de l'article[1].

L'*Etude sur le Jansénisme* faisait un bel et court éloge des *vrais gallicans* qui se laissèrent « spolier, proscrire, égorger par milliers, par attachement au Saint-Siège et par amour de l'unité[2] ». Mais le passage qui pouvait choquer le plus les ultramontains était l'appréciation de la conduite de la Compagnie de Jésus. « Le zèle des

[1] Cf. *Revue de l'Anjou*, tome III (1858), p. 113. — L'*Étude sur le Jansénisme* parut en novembre 1857, p. 101-115.

[2] *Revue*, nov. 1857, p. 115.

Digitized by Google

jésuites, disait M. Bernier, ne parut ni assez pur ni assez mesuré; et l'on put croire qu'ils avaient à cœur de faire triompher le système sur la grâce, inventé par leur père Molina, autant, tout au moins, que d'abattre une erreur opposée à la foi. Leur zèle, qui eut, dès le principe, les caractères de l'esprit de corps, n'hésita pas à opposer intrigues à intrigues, et il eut trop souvent les allures de l'esprit de parti. Ils compromirent la cause de la bonne doctrine et de l'Église, tout en la défendant, parce qu'ils passionnèrent la défense ; ils la compromirent encore plus, peut-être, en l'identifiant et en la confondant avec leur cause propre, car on se porta comme janséniste pour n'être pas soupçonné de favoriser les casuistes relâchés. Que l'opinion, égarée par la calomnie, ait été injuste envers cette Compagnie, au sujet de la casuistique, c'est ce que je n'entends point discuter ici ; mais il reste toujours qu'à tort ou à raison on se rapprocha de Port-Royal pour se tenir à l'écart des jésuites. Pascal leur fit cruellement expier les excès et les déviations de leur zèle en leur infligeant les *Provinciales* ; et l'expiation se perpétue comme le succès de ces immortelles satires, dont, après tout, la solidité n'est qu'apparente, et qui ont été suffisamment réfutées, quant au fond, par le petit livre intitulé : *Entretiens d'Eudoxe et de Cléandre*[1]. »

Si surprenante que fût cette liberté d'appréciation dans la *Revue de l'Anjou*, elle le semblait plus encore quand on pensait à son directeur, Albert Lemarchand[2]. Les bourgeois voltairiens l'appelaient « jésuite de robe courte » ; lui, posait comme bénédictin laïque. L'abbé Morel, qui se vantait de sa conversion, l'avait naturelle-

[1] Novembre 1858, p. 111.

[2] Sur A. Lemarchand, cf., André Joubert, *Revue de l'Anjou*, 1889, t. XVIII, p. 262-266 ; Eusèbe Pavie, *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1890, t. IV, p. 1-153 ; et surtout L.-F. La Bessière, *Revue angevine*, 1898, t. V, p. 2-16.

Digitized by Google

ment mis dans « les bons principes[1] »; son biographe ajoute que « les moines de Solesmes, en défrayant sa revue, le confirmèrent dans l'ultramontanisme[2] ». Il ne faut donc pas s'étonner qu'à la lecture de l'étude imprimée de M. Bernier, il ait senti qu'il n'en pouvait rester là. Aussi, quoiqu'il fût doué de la plus grande tendresse de cœur, il n'hésita pas à susciter une nouvelle controverse, sans aucune commisération pour l'auteur. Quelques jours après, il écrivait à un religieux de Solesmes, dom Piolin, la lettre suivante :

Mon Révérend Père,

Il y a dans la dernière livraison de la *Revue de l'Anjou et du Maine* un article qui vous a peut-être surpris et affligé. Je veux parler de l'*Étude sur le Jansénisme*, de M. l'abbé Bernier. Je n'ai inséré qu'à regret, et par respect pour le caractère honorable de l'auteur, ces pages où la Compagnie de Jésus est fort maltraitée, et qui semblent moins avoir pour but de flétrir les doctrines de l'évêque d'Ypres que de réhabiliter les opinions gallicanes. J'ai pris soin de dire, il est vrai, à M. l'abbé Bernier, que je ne me faisais nullement solidaire de ses appréciations. Mais ma conscience n'est pas tout à fait tranquille, et je souhaiterais vivement qu'une réfutation parût dans le recueil même qui contient l'erreur. J'entrerais bien en lice moi-même ; mais il se pourrait que mes forces ne fussent pas au niveau de mon zèle, ou que je me servisse maladroitement des armes de la vérité. Il faut un chevalier vigoureux et aguerri. Le R. P. dom Guéranger vaincrait inévitablement. Auriez-vous l'obligeance d'être mon intermédiaire près de lui et de lui demander l'appui de son bras si ferme et si sûr ? Je suis indiscret peut-être ; mais vous

[1] « Lemarchand, en digne néophyte du captivant abbé Jules Morel, avec qui les hasards de la cohabitation et une pieuse entremise l'avaient déjà lié de la plus déférente amitié, et qui se flatte à bon droit de sa conversion religieuse opérée par lui dès 1846; Lemarchand, dis-je, à sa suite, s'était vite enrôlé dans cette phalange de catholiques opposant leur intransigeance d'orthodoxie aux écarts de l'émancipation sociale. » E. Pavie, *loc. cit.*, p. 8.

[2] E. Pavie, *loc. cit.*, p. 56.

Digitized by Google

trouverez une excuse, je l'espère, dans la gravité même de la cause à défendre.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mon respectueux attachement et de mes sentiments les plus distingués.

Albert LEMARCHAND[1].

Le 13 janvier M. Lemarchand réclamait de l'abbé de Solesmes l'article promis et sur lequel il avait compté pour le 15 décembre[2].

On ne peut être surpris de voir entrer en scène celui que Pie IX appelait dom Guerroyer. Depuis deux ans, il menait campagne contre le naturalisme en histoire et en philosophie. Une étude qui ne célébrait pas comme providentielle la Compagnie de Jésus devait lui paraître entachée de ce rationalisme dont il s'était déclaré l'infatigable redresseur. De plus on doit se rappeler une parole de sa vieillesse : « Si je valais la peine d'être résumé, ma vie n'a été autre chose qu'une réaction contre la tendance janséniennе. » Comme il y a eu des semi-ariens et des semi-pélagiens, il n'entendait pas qu'il restât des semi-jansénistes. En toutes choses il adopta les théories et les tendances contraires à celles de la secte et prétendit à tel point les imposer qu'il renvoya de son noviciat un postulant très bénédictin, défenseur de la doctrine traditionnelle de l'ordre sur la grâce. « J'exècre les thomistes, disait-il, autant que le bréviaire de Paris. »

Un blâme contre les jésuites dans leur lutte avec le jansénisme lui semblait une défense indirecte de l'hérésie. De la part d'un gallican c'était une incartade bonne à relever.

[1] Plus tard, quand la polémique que M. Lemarchand avait provoquée eut été engagée, il crut devoir donner à ses lecteurs « quelques mots d'explication sur le débat ». (*Revue de l'Anjou et du Maine*, mars 1858, p. 355.) Il raconta que M. Bernier était allé lui-même lui proposer une étude sur le Jansénisme, etc. Le chanoine rétablit la vérité des faits : ceux-là il les connaissait. Mais il ne sut jamais comment la polémique avait éclaté.

[2] Lettre de Lemarchand à dom Piolin, datée du 27 novembre 1857.

Digitized by Google

L'occasion se présentait belle de déconsidérer sa doctrine en la montrant compromise avec une erreur formellement condamnée.

Ni le souvenir de ses malheurs, ni les sentiments de bienveillance qu'il professait pour Solesmes — et dom Guéranger les connaissait mieux que personne[1] — ne pouvaient mettre à l'abri le délinquant. Pour un théologien polémiste l'amour de la vérité prime toutes les considérations; le silence ou le repos serait une trahison.

Pendant que l'orage s'amoncelait, le chanoine soignait une grippe tranquillement et sans aucune défiance. Dans une lettre pleine de sages conseils à l'une de ses dirigées[2], il raconte ainsi sa maladie. « Je tiens à ce que vous sachiez que j'entre dans mon neuvième jour de grippe. Par le passé, je plaisantais volontiers à propos de la grippe, lui reconnaissant à peine l'importance et la gravité d'un rhume sérieux. Quel préjugé! Quelle criante injustice! Vraiment j'en ai presque des remords. Si jamais vous n'avez eu la grippe, ma bonne demoiselle, je crains que vous n'en ayiez comme moi que des idées fausses ou très incomplètes. Détrompez-vous; sachez apprécier la grippe. Faites tout pour échapper à la grippe. En preuve de mes assertions, je vous dirai que je n'ai pas célébré la sainte messe depuis mercredi; que je n'ai quitté la chambre qu'hier après midi, que j'ai absorbé une quantité fabuleuse de tisanes, de sirops, de bonbons, sans parler d'une salutaire décoction de *coques d'amandes*, recommandée par Mlle Leconte comme remède infaillible. Mais voici qui est plus fort : malgré tout cela je ne suis qu'un *imprudent*, parce que j'ai eu jusqu'à lundi au soir la prétention de me rendre aujourd'hui mercredi aux Rosiers, pour remplir l'enga-

[1] En 1853 M. Bernier conseillait à l'un de ses protégés d'entrer au noviciat de l'abbaye de Solesmes et lui donnait une lettre de recommandation pour dom Guéranger.

[2] Mlle Bernard; lettre du 20 janvier.

Digitized by Google

gement de prêcher l'Adoration, et qu'il a fallu, pour me faire lâcher prise, qu'on organisât une formidable coalition, à la tête de laquelle s'est placé M. Bompois. Tels sont ici au physique et au moral les caractères de la grippe en l'an 1858. Après cela, plaisantez donc de la grippe! — En réalité, je n'ai eu que quelques fièvres très peu fortes. La toux a très notablement diminué et changé de nature. »

M. Bernier se trouva juste guéri pour recevoir le 1er février la réfutation de dom Guéranger et soutenir une terrible polémique. Le chanoine, qui ne l'avait point cherchée, l'eût voulue purement historique : son antagoniste déplaça sans cesse la question, pour la rendre doctrinale. Au fur et à mesure qu'il sortait du terrain critique pour porter la lutte sur le gallicanisme, il manœuvrait sensiblement plus à l'aise. Quant au sujet en litige, il sembla se garder de vouloir le pénétrer et M. Bernier ne vit dans son argumentation que des raisons *à priori*, « saupoudrées de dévotion », « présentées sur le ton d'une conscience mal édifiée », « des considérations sentimentales » et des provocations gratuites. Néanmoins l'auteur de l'article ne le trouva pas si mauvais et, ne jugeant pas la publicité de la *Revue de l'Anjou* suffisante, il le fit reproduire dans l'*Univers* (14 et 15 février). Il reçut bientôt les remerciements d'un des membres les plus distingués de la Compagnie de Jésus, le père Michel Fessard.

M. Bernier montra facilement, dans une riposte qu'il publia le mois suivant, que son contradicteur n'avait pas « rendu un vrai service à ceux dont il s'était constitué l'avocat ». Puis, entrant dans l'arène où on l'avait défié, il consacra quelques pages à la justification du gallicanisme. Pour se défendre partout où il avait été attaqué, il adressa sa réponse à l'*Univers*. Naturellement le journal refusa, sous prétexte de longueur, de la publier *in-extenso*, alléguant encore qu'elle engagerait une série de répliques et que, d'ailleurs, il lui répugnait de publier « une pareille

Digitized by Google

thèse » sans y être contraint par les moyens légaux. Le chanoine ne jugea pas à propos d'envoyer l'huissier chez Veuillot. Il ne demanda point non plus la publication d'extraits de sa défense, sachant trop bien la partialité des coups de ciseaux du journaliste. La polémique se trouvait circonscrite à l'Anjou. C'était d'ailleurs suffisamment gros de promesses, comme on peut le conjecturer de la lettre de M. Lemarchand à l'abbé de Solesmes.

Angers, 1er mars.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Vous recevrez demain la nouvelle livraison de la *Revue de l'Anjou et du Maine*. Elle contient une réponse à votre article, ou plutôt un second acte d'accusation contre la Compagnie de Jésus, grossi d'un véritable manifeste gallican. J'espère que vous voudrez bien achever l'œuvre que vous avez commencée et faire justice des erreurs et des ressentiments dont M. l'abbé Bernier persiste à se faire l'organe. Pouvez-vous m'envoyer votre réplique du 20 au 25, et quelle place à peu près faut-il vous réserver ?

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Albert LEMARCHAND.

P.-S. — M. Bernier fait tirer à part et envoie à plusieurs évêques.

Quelques jours après dom Guéranger écrivait à son prieur absent : « Le Bernier vient de publier un article abominable dans la *Revue de l'Anjou* en réponse au mien. Il faut que l'Évêque d'Angers déteste bien cordialement les Jésuites pour avoir souffert qu'un de ses chanoines publiât une telle diatribe. J'en ferai justice en allant et venant, comme du premier article. »

La vérité, facile à deviner, est que l'évêque n'avait point eu connaissance de la réplique avant son impression. Quant à ses sentiments envers les jésuites, ils ne devaient pas être haineux puisqu'il se confessait au supérieur de

Digitized by Google

leur résidence d'Angers, le père Gautier, religieux à qui la renommée de sa patience dans une longue maladie gagna une grande vénération[1]. Atterré de l'éclat produit par l'article de M. Bernier, l'évêque envoya l'expression de ses regrets au P. Gautier, et celui-ci lui répondit au nom de la Communauté :

J'ai été peiné de l'article de M. Bernier, car il me semble qu'il aurait pu employer plus utilement pour le bien de l'Église les talents que Dieu lui a donnés. Il y a du vrai dans ses paroles ; nos pères ont commis des fautes, mais il y a bien des exagérations et bien des assertions fausses. Je ne puis expliquer autrement ces erreurs qu'en les attribuant à un travers d'esprit et, comme le dit Votre Grandeur, cette maladie est incurable ; les meilleurs avis ne sauraient en arrêter le cours. J'espère du moins qu'elle lui servira d'excuse auprès de Dieu. Pour nous, il me semble que nous n'avons rien de mieux à faire qu'à répéter la parole du prophète : *Bonum mihi quia humiliasti me.* Il nous est utile de recevoir de temps à autres quelques humiliations. Cependant je compte envoyer à notre Révérend Père Provincial l'article de M. Bernier, afin qu'il puisse juger s'il convient de relever quelques-unes des erreurs qu'il renferme[2].

Cette correspondance ne parvint point à la connaissance de M. Bernier ; mais on lui rapporta un mot du père Gautier qui dit à son propos, « sur le ton le plus pénétré et de l'air le plus recueilli » : « Ainsi se réalisent ces paroles de notre divin Maître : S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront[3]. » Le chanoine ramassa cette phrase qui osait l'assimiler aux ennemis du Christ et des Apôtres, mais il n'en garda pas de rancune à son auteur qu'il tenait pour un homme « vénérable et distingué ». « Voilà, disait-il

[1] Le P. Gautier mourut à Angers le 14 juillet 1860. Sa vie a été publiée par le P. Noury, quatre ans plus tard.

[2] Lettre du 10 mars.

[3] *Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur.* (Joan. xv.)

Digitized by Google

tristement, une sensibilité qui se conçoit jusqu'à un certain point, quand on comprend ce que produit l'esprit de corps sur les âmes les mieux trempées ; voilà une susceptibilité qui peut, quoique excessive, avoir quelque chose d'honorable dans son principe. Mais ce n'en est pas moins une vraie faiblesse[1]. »

M. Bernier avait-il espéré que les jésuites d'Angers reconnaîtraient qu'il n'était pas leur ennemi ? Ils devaient le savoir. Vicaire général, il leur avait prodigué les marques d'estime, spécialement par des visites dont il était ordinairement si avare. Ses écrits antérieurs les avaient loués[2]. Dans la polémique actuelle, il allait même jusqu'à déclarer sans cesse qu'il ne comprenait pas qu'on pût être « ami de l'Église, du moins ami sage, éclairé, judicieux, et en même temps ennemi de cette grande et noble institution ». « Il serait peu digne d'un catholique, disait-il encore, de se complaire à jeter sur eux le blâme et la censure. » Seulement il ajoutait, en matière d'histoire : « Vérité et justice pour tous, pour les jésuites comme pour les jansénistes, pour les hétérodoxes comme pour les orthodoxes. »

Or, la résidence d'Angers se composait alors de religieux qui, comme beaucoup d'autres, à différentes époques, se disaient prêts à blâmer tout ce qu'on leur montrerait le mériter dans leur Société, qui se déclaraient même disposés à rire de bon cœur d'une spirituelle et honnête satire qu'on en tenterait. Mais zélés missionnaires et pieux directeurs, n'estimant l'histoire que comme un répertoire d'anecdotes édifiantes, dès qu'on découvrait dans leur passé quelque chose de moins pur, tremblant de voir diminuer leur sainte autorité, craignant qu'on ne leur empêchât d'être « les canaux de la

[1] *Nouvelle remontrance*, p. 12.

[2] Cf. *Notice historique sur M. Mongazon*, p. 167 et p. 173 (1re édit.).

Digitized by Google

grâce », ils gémissaient sur cette œuvre diabolique et savaient, par des insinuations habiles, au moins discréditer l'homme dangereux, l'esprit faux capable de telles incartades. Dans la circonstance, il n'en fut pas autrement. Le père Derice (l'ancien collaborateur et successeur de M. Bernier au petit séminaire d'Angers) eut beau avertir ses confrères que le chanoine était un bon prêtre et point du tout ennemi de la Compagnie, ils ne l'en représentèrent pas moins comme l'héritier inconscient des haines jansénistes. Ils n'osèrent pas l'écrire, mais ils le répétèrent. D'ailleurs l'apologétique variait, comme on vient de le voir. A ceux qui étaient censés renseignés, on disait : *Bonum mihi quia humiliasti me* ; à ceux qui ne l'étaient pas : *Et vos persequentur*. Un usage aussi saint de l'Écriture ne pouvait manquer son effet, surtout de la part du père Gautier qui, les yeux modestement baissés, les mains croisées dans ses manches, d'une voix doucereuse, parfois avec de petits soupirs pleins de pardons résignés, faisait si bien entendre comment les hérésies s'enchaînent et se perpétuent.

Si le succès de ces manœuvres est très facile dans un certain monde, du moins ceux qui ont une pensée y échappent-ils. Le chanoine vit de nouveau s'écarter de lui quelques-uns de ses amis ; les plus distingués ne l'abandonnèrent pas et sa correspondance a conservé une lettre qui dut singulièrement le réconforter. Urbain Mesnet lui écrivit :

MONSIEUR ET BIEN CHER ABBÉ,

Je viens un peu tard vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire d'un exemplaire d'un tirage spécial du dernier numéro de la *Revue de l'Anjou et du Maine*. Veuillez croire que ce retard ne provient que de mes trop nombreuses préoccupations, car vous ne pouvez douter que personne, plus que moi, ne prenne un sincère et cordial intérêt à tout ce qui vous touche. La veille du jour où j'ai reçu votre

Digitized by Google

brochure, M. Freslon, qui tout dernièrement s'est abonné à la *Revue de l'Anjou*, avait eu l'obligeance de me transmettre le fameux numéro.

Quel scandale, mon bien cher Abbé, de voir un moine, crossé, mitré, consacrer les loisirs du cloître à faire, de gaieté de cœur et sans retenue aucune, de l'éreintement contre un prêtre dévoué, entouré de la considération publique, qui vit au milieu de ses confrères dont il est le guide le plus prudent et le plus éclairé, après avoir traversé avec honneur les postes les plus élevés et les plus difficiles de son diocèse ! Quel scandale de venir ainsi, sans motif légitime, sans ombre de provocation, semer l'agitation, la division dans la grande famille catholique, et de s'ingénier à lui rendre suspecte l'orthodoxie de ses membres les plus fidèles et les plus vénérés ! Et pourquoi toute cette bile monacale ? Parce que, dans la grande querelle religieuse du XVIIe siècle, vous distinguez soigneusement la cause de l'église de la cause des jésuites ; parce que, pour l'honneur de la papauté, vous osez croire qu'Urbain VIII aurait foudroyé l'hérésie de l'*Augustinus* sans les lumières des RR. PP. Petau et de Champs[1] ; parce qu'appuyé sur les documents historiques vous faites remarquer sans sourciller que, dans cette mêlée générale, il s'est rencontré d'ardentes rivalités qui exploitaient la cause de l'Église pour les plus grands bénéfices de la Compagnie de Jésus et que son désintéressement était loin d'être pur de tout alliage. Et la conclusion de votre polémique, mon bien cher Abbé, est à la plus grande gloire de l'église et de la papauté ; et celle du T. R. P. abbé D. Guéranger est à la plus grande gloire des RR. PP. jésuites seulement : le froc n'oublie que trop souvent le *non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Et voyez jusqu'où va l'aveuglement de tous ces ultramontains ! L'un d'eux, et des plus autorisés, affirmait, devant moi, que « vous étiez janséniste, et qu'on ne comprenait pas que l'évêque d'Angers vous laissât vos pouvoirs » ; ce qui m'a amené à répliquer qu'avec un peu plus de charité il devrait s'empresser de vous recommander, ainsi que votre évêque aux prières de l'archiconfrérie. Et voilà, mon bien cher Abbé, comment tous ces braves gens-là entretiennent la paix et l'harmonie au sein de l'Église de Dieu ! Chez eux le fiel est

[1] Cf. n° d'avril, p. 79-80.

Digitized by Google

partout et la charité nulle part : ils sont bien les dignes successeurs des RR. PP. Nouet et Brisacier.

Adieu, Monsieur et bien cher Abbé, croyez toujours à mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

U.-V. Mesnet.

Paris, 19 avril 1858.

P.-S. — Ne vous donnez pas la peine de me faire adresser la suite de la réplique de D. Guéranger. Freslon me communiquera le prochain numéro de la *Revue*.

Je ne sais si vous avez l'ouvrage de M. Cousin, ayant pour titre : *Madame de Sablé* ; c'est là que D. Guéranger a pris sa citation de la lettre de Mme de Choisy ; elle se trouve à la page 50 de l'édition Didier, Paris, 1854. Vous aurez la preuve que le T. R. P. ne fait que de l'érudition de *seconde main*.

Cependant le public angevin, qui se passionnait pour la controverse, attendait impatiemment la seconde réponse de Dom Guéranger. Une erreur commise à la poste empêcha les épreuves corrigées d'arriver à temps, si bien qu'au 1er avril le bureau de la *Revue* fut envahi par les abonnés, très étonnés de ne pas avoir reçu le numéro le matin même. Comme ils avaient tendance à interpréter le retard par la difficulté de réfuter le chanoine, le directeur, pour mettre à l'abri de toute diminution la réputation du moine, fit procéder au tirage.

Il emporta lui-même un exemplaire tout frais au père Gautier, qui s'en montra fort satisfait.

Dom Guéranger y déclarait prudemment n'avoir pas entendu écrire dans son étude de février « un morceau d'histoire », mais seulement opposer « aux assertions malheureuses », « aux accusations générales de l'adversaire de la compagnie quelques généralités mieux fondées en justice et en vérité historique ». Après s'être appesanti sur les intrigues et les subtilités des jansénistes — développements inutiles puisque le chanoine les avait reconnues, — il essayait de leur opposer dans un tableau d'égale dimension le zèle pur des jésuites.

Digitized by Google

Le père abbé sollicita l'*Univers* de reproduire ce nouveau travail. Le journal qui avait refusé de donner la première défense de M. Bernier s'excusa, par cette lettre de Dulac, en date du mercredi-saint : « Si nous insérons votre réplique, il exigera certainement l'insertion de sa première réponse et de celle qu'il vous fera encore. Nous vous prions donc de ne pas nous exposer à cet ennui et de nous permettre de ne pas reproduire votre réponse. J'espère que vous ne vous méprendrez pas sur le motif de cette demande et que vous nous la pardonnerez.... Je me recommande toujours à vos prières en ces saints jours. Pour moi votre image est toujours présente quand je suis devant Dieu. »

Après le second article de l'abbé de Solesmes dans le même numéro d'avril, se trouvait une lettre de M. Bernier sur l'origine de « cette regrettable controverse. » Le chanoine quittait le champ de bataille. « J'ai cédé à l'avance, disait-il, l'honneur du dernier mot à qui l'ambitionnera, mais il ne sera donné à personne de clore à la satisfaction des esprits judicieux, avant d'avoir cité, discuté et comparé les divers monuments du jansénisme [1]. » M. Bernier ne s'attendait pas alors à un troisième article de dom Guéranger. Quand, dans les derniers jours d'avril, le bruit se répandit dans la ville qu'il s'en imprimait un nouveau, plus violent que les précédents, le chanoine perdit toutes ses résolutions pacifiques. Il écrivit à M Lemarchand pour lui demander dans la *Revue* du premier juin une insertion dont l'étendue resterait notablement au-dessous du texte fourni par son antagoniste. Le directeur répondit en offrant place seulement pour quatre ou cinq pages. Dès lors, M. Bernier résolut de prendre un autre moyen pour se défendre « et défendre la vérité ». Cette décision ne pouvait être modifiée par le fond du troisième article de dom Guéranger, paru le premier mai. Il était plein d'une érudition tendancieuse, peu

[1] *Revue*, p. 114.

Digitized by Google

correcte et d'une superbe assurance qui ne craignait pas d'évoquer le souvenir de l'Index. Après de fortes remarques sur le gallicanisme dont il parlait comme d'une hérésie expirée, le père abbé terminait par cette conclusion inattendue : « M. le chanoine Bernier, j'en suis sûr, m'excusera d'avoir prolongé cette polémique et de m'être laissé trop dominer peut-être par l'intérêt que le sujet m'inspirait. Qu'il demeure convaincu que, si j'ai pris la hardiesse de combattre ses idées, cette lutte, où je n'avais aucun intérêt personnel, n'a jamais suspendu chez moi les sentiments d'estime envers lui, que je partage avec ses nombreux amis, en même temps que j'aspire à conserver la sienne. »

Cependant le bruit se propageait que M. Bernier préparait une réponse. La conjecturant proportionnée à l'attaque, on s'attendait bien qu'il n'hésiterait point à exhumer certaines histoires très désagréables. L'évêque voulut alors intervenir par ces conseils qui sont des ordres. Pour éviter l'embarras d'une conversation avec son ancien vicaire général, il lui écrivit. La précaution prise de lui faire remettre la lettre après son départ pour une tournée pastorale rendait impossible une demande d'audience. Le chanoine répondit :

Angers, le 10 mai 1858[1].

MONSEIGNEUR,

Je remercie votre Grandeur de la petite lettre qu'elle a bien voulu m'écrire avant son départ, pour me communiquer ses *pensées*, son *opinion*, ses *observations*, sur l'intention où je serais de continuer par un nouvel article la polémique ouverte dans la *Revue de l'Anjou* concernant les *Jansénistes et les Jésuites*.

J'y trouve une parfaite conformité avec mes désirs de paix, avec mes véritables dispositions personnelles à l'égard des Pères Jésuites, avec des espérances que je conservais encore

[1] Lettre écrite le 9, datée du 10 et adressée à Mgr Angebault de passage à Saint-Quentin.

Digitized by Google

lors même que je savais fort bien que Dom Guéranger préparait une réplique. Je pouvais penser effectivement qu'après mes observations et mes plaintes mon adversaire, que du reste je n'avais nullement provoqué, cesserait de crier au scandale, de me dénoncer à la conscience des catholiques et de traiter mes appréciations historiques comme offensives des oreilles pieuses. Or, ces deux derniers articles sont, sous ce rapport, d'une injustice et d'une hostilité bien plus caractérisées encore que le premier ; ce système d'attaque, qui dénature complètement la controverse, a eu du succès grâce à l'imperturbable aplomb de D. Guéranger et à ses artifices de langage. Il m'est impossible d'accepter la situation et de ne pas montrer l'absurdité et l'injustice de cette polémique. Mon honneur de prêtre y est engagé, et je me trouve sous l'empire de cette parole : *Curam habe de bono nomine.* S'il ne s'agissait que de la discussion historique, bien que le P. Abbé soit moins fort qu'il n'a l'air de croire et plus facile à réfuter que dans son premier article, j'en ferais l'abandon très facilement.

Pour vous donner une preuve, Monseigneur, du désir que j'ai de vous être agréable, je viens, bien que l'impression de ma réponse soit commencée, vous faire une proposition ou plutôt vous adresser une demande, dont le succès fera cesser toute controverse, la demande d'une lettre de Votre Grandeur que je puisse *honorablement* insérer dans la *Revue.* Voici comment je l'entends :

Invitez-moi à ne pas pousser plus loin une polémique qui ne peut être ni utile ni édifiante ; mais veuillez reconnaître nettement deux choses :

1° Que si une polémique a été soulevée et a pris des proportions regrettables, cela ne doit pas m'être imputé ;

2° Que les assertions et les appréciations qui en ont été l'occasion, quelle que puisse être leur valeur au point de vue historique, n'avaient point ce caractère d'*inconvenance* et de *scandale* que quelques personnes ont cru pouvoir leur reprocher.

Ces deux points sont essentiels, Monseigneur, et ils sont le fond moral de la situation que m'a faite la polémique adroitement passionnée de mon agresseur. Deux mots de votre part pourront y remédier suffisamment, pourvu qu'ils ne laissent lieu à aucune interprétation qui me soit défavorable. Cela est très facile, sans donner le moindre appui ni direct ni indi-

Digitized by Google

rect aux reproches que j'ai cru pouvoir faire au zèle des Jésuites. Et pour le reste vous savez mieux que personne ce que c'est qu'une lettre que le destinataire peut honorablement publier. Il me semble que je suis dans le vrai et dans la justice, puisque les articles derniers de Dom Guéranger ont doublé pour moi le droit imprescriptible de légitime défense. J'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien m'adresser le plus tôt possible la lettre dont je viens de vous proposer le plan. Tout aussitôt je m'entendrai avec le directeur de la *Revue*.

Je suis, avec le plus respectueux dévouement, de Votre Grandeur, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

H. Bernier.

L'évêque répondit brièvement qu'il regrettait de ne pouvoir écrire une lettre ostensible dans le sens demandé, parce qu'elle le ferait sortir de la position qu'il avait prise et dont il ne voulait pas se départir. La déception du chanoine fut cruelle. Que de fois il avait entendu dire à Mgr Angebault que tant qu'il serait évêque, jamais dom Guéranger n'établirait de fondation dans son diocèse, ni les jésuites de collège! Et voilà que, pour ne pas les mécontenter, il lui refusait une lettre qu'en défenseur de l'honneur de ses prêtres il devait peut-être lui donner.

Ce quasi déni de justice ne fut point la plus dure épreuve de M. Bernier. Tout le long des jours, il avait près de lui, muette et tristement résignée, Mlle Leguay, trop respectueuse pour le solliciter sans cesse de ne pas continuer la polémique, trop attachée pour ne point la redouter. Plusieurs fois elle osa lui formuler le désir que toute sa manière d'être exprimait dejà très clairement. Alors, raconte-t-elle dans ses notes, la physionomie de M. Bernier s'animait et avec une énergie qui semblait à la pieuse fille « tenir de l'intrépidité d'un saint Paul », il s'écriait : « Qu'ai-je à craindre de sacrifier les restes d'une vie qui s'éteint?... Je me rendrais coupable d'une insigne lâcheté,

Digitized by Google

si je laissais planer sur mes opinions la forme qu'on cherche à leur insinuer. Je dois à ma dignité d'homme et plus encore à mon caractère sacerdotal d'expliquer clairement mes convictions. »

Malgré ces fermes protestations, les prières et les larmes obtinrent une transaction. La réplique, déjà commencée à imprimer, ne fut pas mise en vente ; sa rédaction ne fut pas même terminée, la seconde partie parut en petit texte à l'état de notes. Son premier titre : *Dom Guéranger et les jésuites. Nouvelle remontrance au R. P. Abbé de Solesme*, fut changé sur la couverture en celui de *Notes particulières sur la polémique du R. P. Abbé de Solesme, relatives aux jésuites et aux jansénistes.*

Dans un avertissement préliminaire, le chanoine disait : « Je me suis réduit à faire imprimer des notes que je réserve à des lecteurs de mon choix et dont l'estime a pour moi un prix tout particulier. J'éprouve l'invincible besoin de leur parler encore et de les mettre à même de juger, à tête reposée et avec une pleine connaissance de cause entre mon adversaire et moi. Avec eux, je pourrais me dispenser, peut-être, de démontrer que la piété chrétienne et les convenances sacerdotales n'ont point d'affinité avec les appréciations historiques dont on affecte de se scandaliser. Mais je tiens à leur montrer clairement que la confiance dans les jugements du R. P. Abbé de Solesme ne doit point se mesurer sur la bruyante renommée de cet écrivain, dont la polémique est plus habile que concluante, plus magistrale que solide. »

Après avoir péniblement obtenu la restriction de la polémique, pour être plus sûre de sa victoire et procurer du repos à M. Bernier, Mlle Leguay s'occupa de l'éloigner d'Angers. Elle y parvint avec l'aide d'une amie commune, la comtesse de Tigné, née Mayaud-Mayaud, dont la famille allait passer la saison à Vichy. Le chanoine accepta la commensalité qui lui fut offerte et partit le 12 juin. Le

Digitized by Google

lendemain, on distribuait aux amis une quarantaine d'exemplaires de la réponse à dom Guéranger. M. Bernier en écrivait à M. Mesnet :

A présent que j'ai fait ce que la vérité, mais surtout ce que ma dignité personnelle comme homme et comme prêtre me commandait de faire, je suis tranquille et en un sens très véritable, fort en paix. Mais cette paix ne dépend pas de ce que ma dernière réplique fera dire. Je n'ai pas la prétention d'amener à se *déjuger* franchement tant de gens qui m'ont mal jugé sur la foi et à cause des arguments de mes adversaires. Cela coûte énormément. J'ai voulu obliger à reconnaître que j'étais non seulement dans mon droit et dans les limites des convenances, mais dans la vérité, et que, tout pesé, il y a, dans les articles qu'on m'oppose, beaucoup d'argutie et de présomption. Quant à l'approbation, au succès extérieur, à la victoire reconnue, je n'y ai point prétendu et je ne l'ai point mendiée par de lâches concessions ; je ne veux point non plus la répudier. Assez d'autres font aujourd'hui prendre l'Église en haine et en défiance par la manière dont ils la défendent, et surtout la manière dont s'y prennent certains catholiques qui n'ont pas reçu cette mission, accumule des orages sur sa tête [1].

Le séjour de M. Bernier à Vichy fut heureux. Les plus belles lettres qui aient été conservées de sa correspondance sont celles de ce voyage. Tout y respire la paix, récompense des sacrifices de repos faits à la vérité. Mais le clergé angevin n'était pas aussi calmé, comme le montre une lettre d'un curé que le chanoine recevait à son retour.

Mozé, 17 août 1858.

MONSIEUR,

Vous avez très bien deviné en pensant que vous me feriez plaisir en m'envoyant votre brochure. Je vous remercie de

[1] On trouve la même pensée, trois ans plus tard, sous la plume de Mgr Guibert : « Ce parti a fait un grand mal dans le passé ; c'est lui qui a préparé depuis dix ans les violentes réactions du moment et qui a amassé dans l'atmosphère toute l'électricité dont elle est chargée. » (*Vie du cardinal Guibert*, II, p. 293.)

Digitized by Google

cette attention. Je l'ai lue et même relue. Vous avez victorieusement réfuté les deux points sur lesquels vous étiez attaqué et où d'abord on avait pensé que vous n'auriez rien de plausible à répondre. On dit déjà que vous finiriez par avoir raison. Cet aveu vient de personnes qui n'avaient reçu votre petit écrit qu'avec les plus grandes préventions.

Vous savez sans doute ce que l'on dit : que votre brochure est partie pour Rome et dénoncée à la Congrégation de l'Index par Mgr de Poitiers et dom Guéranger conjointement. S'il en est ainsi, comme tout porte à le croire, il me semble que vous n'échapperez pas à une nouvelle condamnation, pour deux raisons : 1° Parce que la Congrégation de l'Index ne paraîtra pas assez respectée et 2° pour le raisonnement : « *L'infaillibilité du Souverain Pontife n'est pas encore définie, donc elle ne le sera jamais.* » On vous passerait, même à Rome, forcément la première proposition, mais la conséquence !...

De votre mise à l'Index, qui est très probable, on tirera une bien fausse conséquence, que j'ai déjà entendu tirer : « Votre réponse à dom Guéranger, dit-on, doit mériter tous les anathèmes, puisque la brochure qui la contient est à l'Index. » J'ai cependant rencontré quelqu'un qui, après avoir fait ce raisonnement, est convenu qu'il y a dans votre écrit deux parties bien distinctes : une dans laquelle vous prouvez que ce que vous avez avancé des jésuites est vrai, que vous avez pu le dire sans être ni ennemi des jésuites, ni coupable de scandale; une autre dans laquelle, vous trouvant malgré vous amené sur un terrain où l'on a toujours l'espérance de vous faire trébucher, vous avez été comme pris au piège et que par conséquent la première partie peut rester très solide et très juste, quoique la seconde mérite quelque blâme.

Vous auriez mille fois raison, Monsieur, et comme le pensent certains lecteurs de l'*Univers*, il pourrait aussi arriver une fois, par hasard, à l'*Ami de la Religion*, d'avoir raison, que ni vous, ni l'*Ami de la Religion* ne pourraient être écoutés par l'effet de la prévention qui règne aujourd'hui, et par l'assurance et le tapage avec lesquels les partisans de l'*Univers* proclament qu'avec nos opinions nous puissions jamais avoir le bon sens, et le sens catholique, avec nous et pour nous.

Vous n'avez pas voulu donner à la Congrégation de l'Index une autorité que lui donnent certains ultramontains et dont certainement elle ne veut point elle-même se croire investie;

Digitized by Google

on vous décrie comme son détracteur, comme son ennemi, comme admettant qu'on peut ne pas se préoccuper de ses décrets. Je proteste partout contre cette fausse conséquence que vous avez vous-même réfutée d'une manière si édifiante par votre conduite. Votre adhésion au jugement de la Congrégation de l'Index a été telle qu'on pouvait le souhaiter; on s'en est scandalisé, parce qu'après avoir franchement et *laudabiliter* adhéré à l'Index vous avez prévenu et combattu d'avance qu'on voudrait en arguer que c'étaient vos opinions gallicanes, les *quatre articles* qu'on venait de réprouver.

Parce que je ne veux pas consentir à faire un acte de foi sur tout ce que décide l'Index, je partage avec vous l'accusation de mépriser l'Index, je manque au respect que je dois à l'Église, je ne sais pas me soumettre aux volontés du Souverain Pontife !

En deux circonstances de ma vie seulement (et je bénis le Bon Dieu que la chose soit arrivée si rarement) je me suis trouvé dans le cas de montrer, mais pratiquement, mon opinion sur l'Index. Une première fois, c'était à l'occasion de votre livre mis à l'Index. Je l'avais en ma possession; malgré la vive douleur que j'éprouvais du chagrin qui en résultait pour vous, et l'estime que je vous ai vouée, et la reconnaissance que je vous porte, j'ai jeté votre livre au feu.

Plus tard j'avais Bailly[1], dont les opinions qui l'ont fait mettre à l'Index étaient déjà corrigées, sinon dans mon édition, au moins dans mon esprit; Bailly, auquel je tenais, parce que j'y trouvais facilement une foule de *quæres*, suivis de réponses bien claires et bien courtes, très utiles pour ceux qui sont très occupés dans le ministère. Aussitôt après le décret de l'Index, j'ai commencé à le déchirer.

Je crains, et je suis très certain, Monsieur, que vous le craignez aussi vous, plus que personne, de manquer non seulement à ce que la foi demande de nous, mais à ce que le Saint-Siège désire.

C'est une chose vraiment curieuse, qu'on veuille quelquefois s'occuper de moi et me traiter de Gallican, de Janséniste ! Cela me fait peine à cause de l'horreur que je conçois des principes qui méritent ces qualifications. Cependant je

[1] La *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminariorum;* elle eut d'innombrables éditions et fut suivie dans presque tous les grands séminaires.

Digitized by Google

me console. Gallican !! Mais je regarde l'opinion qui croit le Souverain Pontife comme infaillible, lorsqu'il parle *ex-cathedra*, comme la plus probable, et je suis bien résolu à la suivre pratiquement. De plus j'admets le pouvoir indirect sur le temporel. Janséniste !! je suis ainsi appelé par des gens qui, j'en suis sûr, ont moins mérité que moi de l'Église, contre les Jansénistes. Pendant neuf ans que je les ai eus en face, je puis me flatter de n'avoir jamais failli à mon devoir et d'avoir fait au moins autant que jésuite avec mes faibles forces aurait pu faire.

Je ne voulais que vous remercier de votre envoi, et je m'entretiens bien longuement avec vous, et cela d'une manière qui sera peut être sans intérêt pour vous. Je vous prie de m'excuser et de bien vouloir agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué et très humble serviteur.

P. Milsonneau,
Curé de Mozé.

Pour tous ceux qui n'eurent point connaissance de l'opuscule de M. Bernier, et ce fut la très grande majorité des Angevins, la victoire restait à dom Guéranger. La condition du vaincu fut déplorable. Il passa pour hérétique ou scandaleux. Établis à Angers depuis une quinzaine d'années, les jésuites y étaient connus comme de bons missionnaires et des directeurs distingués. On voulait juger leurs pères d'après eux. On ignorait l'ancien régime où les clergés séculiers et réguliers étaient si différents de ceux du XIXe siècle. Dès lors, toutes les présomptions furent contre M. Bernier. Il perdit la considération dont il jouissait. De jeunes prêtres, échauffés par les luttes doctrinales des cures, rêvaient de donner une leçon à ce vieil obstiné. Un l'osa faire et s'en vanta. C'était un ancien élève de Mongazon, intelligent et ayant toujours vécu à Angers et que M. Bernier, très bienveillant pour les jeunes, avait dans de nombreuses rencontres comblé de marques d'intérêt. Mais, soucieux de sa fortune, le petit abbé cherchait à plaire aux gens nouveaux plutôt que de se compromettre avec les démodés. Un jour, le chanoine le rencontra. « Avez-vous

Digitized by Google

vu mes *Notes particulières ?* » demanda-t-il confiant. — « Je ne lis jamais les mauvais livres », répondit l'abbé, tournant le dos.

Dom Guéranger connut bientôt par un chanoine d'Angers[1] la publication des *Notes particulières*. Après s'en être procuré un exemplaire, le père abbé dénonça dans la *Revue de l'Anjou* « l'œuvre clandestine » de son adversaire et promit de répondre au grand jour. « J'attendrai cependant, disait-il, le temps qui m'est nécessaire pour l'achèvement d'un autre travail que l'on me réclame et qui touche à sa fin[2]. » Le grand guerroyeur se trouvait alors lancé dans une longue étude sur le naturalisme en histoire et sur Marie d'Agréda, qui l'occupa jusqu'en novembre 1859. A la fin de ce même mois, il donnait aussi dans l'*Univers*, à un jésuite, une forte leçon de théologie qui se terminait ainsi : « Je demande pardon au R. P. Matignon de l'insistance que j'ai mise dans mes réclamations contre son article. Sans s'en être rendu compte, peut-être, il a heurté contre un homme de convictions fermes et qui ne craint pas de se montrer en face. C'est le même homme, qui, l'année dernière, a bravé plus d'une colère, pour défendre la Compagnie de Jésus injustement attaquée, et qui n'est pas même sorti encore de l'arène. Le R. P. Matignon est Angevin, il doit savoir mieux que personne la portée de cette allusion.[3] »

[1] M. Lamoureux.

[2] *Revue de l'Anjou*, 2e série, tom III, p. 263.

[3] Les rédacteurs des *Etudes*, répondirent à D. Guéranger : « Nous n'ignorons pas l'attachement dont il nous a donné plus d'une fois des preuves, et il nous est doux de lui témoigner notre reconnaissance pour les travaux où il s'engage en combattant un de ses plus anciens adversaires, qui est aussi le nôtre, et en réfutant un ouvrage qui a fait quelque bruit, même en dehors de l'Anjou. Mais nous pensons qu'il n'est digne ni de lui, ni de nous de croire que les liens de la reconnaissance doivent enchaîner l'indépendance de nos jugements, nous obliger à louer tout ce qu'il loue et à blâmer tout ce qu'il blâme. » Cf. *Etudes de Théologie*, nouvelle série, t. I, 1859, p. 625-626. Le souvenir de l'ingratitude des jésuites resta longtemps dans la mémoire des compagnons de dom Guéranger ; le cardinal Pitra y faisait encore allusion dans une lettre du 8 décembre 1885 : « Vous

Digitized by Google

L'amour de la polémique conduit à l'usage d'étranges expressions. Quelles puissantes colères avait donc bravées le prélat de Solesmes pour combattre un vieux prêtre sans défense? Et quand dom Guéranger se vantait ainsi de ce courage et de cette fidélité orthodoxes qui ne lui avaient point encore permis de « sortir de l'arène » il s'agitait auprès d'un tombeau : M. Bernier, était mort depuis cinq mois.

Jamais le père abbé ne réfuta la *Nouvelle Remontrance.* Ce qu'il avait attaqué au fond, c'était un gallican et non pas une thèse historique. Il avait moins voulu glorifier la Compagnie de Jésus qu'anéantir un adversaire redoutable dont il disait plus tard : « S'il y en avait eu quatre comme celui-là, le mouvement ultramontain n'aurait pas réussi. » Dans le cours de sa polémique, le chanoine angevin l'avait invité à démontrer théologiquement cette proposition : « On peut, sans faire injure à l'Église et au Saint-Siège, supposer que les doctrines opposées aux *quatre articles* seront un jour rangées parmi les dogmes, par une décision définitive[1] ». Dom Guéranger répondit, onze ans plus tard, dans son livre de la *Monarchie pontificale.* La plus chère des opinions de M. Bernier était refutée et par son plus grand adversaire.

A. Houtin.

(A suivre.)

ne féliciterez pas vos voisins jésuites de la lettre de leur général (publiée dans l'*Univers* du 24 novembre 1885), le seul régulier non évêque figurant au *Livre d'or*, comme si la Compagnie était plus suspecte que tout le reste. Le piquant est qu'il se fait honneur d'avoir donné dès le principe un mot d'ordre contre moi (en mai par conséquent). Or, le P. Martinof, au milieu de septembre, vint me demander un exemplaire de ma lettre du 4 mai pour le général qui ne l'avait pas encore vue ! J'ai le tort de D. Guéranger, attaqué par le P. Gagarin, au moment où l'abbé défendait les jésuites et après beaucoup de services. J'ai rendu (sans vanité) de plus insignes services à la Société, surtout à l'*Index,* en des cas difficiles et compromettants pour moi. »

[1] *Revue de l'Anjou*, mars 1858, p. 387

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

CHAPITRE XXI

Mariage de Prudent Bruley. — La famille des Varannes. — Le château d'Echarbot. — Le poète Bouilly. — Naissance de Marie-Prudence Bruley. — Éducation des petits-fils. — Loi sur la Presse. — Suppression de la Garde nationale. — Le château de Mollière. — Mort de Manuel. — La députation offerte, à Angers, à Prudent Bruley. — Voyage à Paris. — Traitement contre la surdité. — Aspect de Paris en 1828.

M. Bruley voyait avec regret que les succès obtenus par son fils, dans le monde, l'empêchaient de songer sérieusement à se marier. Aussi, après la mort de sa femme, l'avait-il pressé d'en finir pour retrouver du moins une partie de la tendresse perdue. Des amis communs leur parlèrent de la société angevine : il fut convenu que Prudent Bruley irait passer l'hiver de 1824-1825 à Angers. Son éducation soignée, sa distinction naturelle, son habileté dans tous les arts d'agrément, la souplesse de son esprit, ce je ne sais quoi de parisien qu'on rencontrait alors bien rarement en province, ne pouvaient manquer de le faire promptement remarquer. M. Joûbert, son hôte, était, par sa haute situation sociale, bien placé pour l'introduire partout.

Le choix de Prudent ne tarda pas à se fixer sur Mlle Elisabeth Lévesque des Varannes. M. Bruley père vint donc à Angers pour connaître celle dont on lui faisait un complet éloge, ainsi que sa très nombreuse famille dont également l'on vantait le brillant assemblage.

Digitized by Google

Voici comment il raconte à Mme Derouet, sa fille, son entrevue avec la famille des Varannes.

Angers (Hôtel du Faisan), 11 mars 1825.

«.... Une famille parfaitement unie, aimable, pleine de franchise, du meilleur ton, universellement aimée et estimée ; au milieu de tout cela une tendre mère qui ne paraît vivre que pour se complaire à faire le bonheur de ses enfants : voici le spectacle ravissant dont j'ai joui, hier, une partie de la journée....

« Je me suis acheminé avec le notaire et M. Camille des Varannes vers la belle terre patrimoniale d'Echarbot. Madame des Varannes avait eu l'attention de nous envoyer sa voiture....

« Le chapitre de l'*intérêt* est ce qui occupait le moins la mère, et j'ai vu que ce qui l'attriste profondément c'est la crainte de se séparer de sa chère fille. Son ton, son langage étaient également pénétrants. Elle voulait me faire promettre, au nom de mon fils, qu'il s'engagerait à passer près d'elle au moins six mois chaque année. A cette demande, faite d'un ton presque suppliant, j'ai répondu que je n'avais aucune autorisation pour prendre pareil engagement, mais attendri par ce sentiment si pur, si attrayant, d'une excellente mère, je me suis engagé à écrire de suite à mon fils et à joindre mes instances à celles de Madame des Varannes. Il ne m'a pas été difficile de faire sentir qu'il serait plus flatteur pour la mère et sa chère fille que mon fils se décidât à cet acte de complaisance de son propre mouvement que comme y étant en quelque sorte engagé par moi....

« La terre d'Echarbot est une des plus agréables que je connaisse. Parc parfaitement distribué, eaux vraies en abondance, plantations magnifiques, tenue parfaite, et par-dessus tout un sol si fertile que la végétation y possède une force inconnue dans notre prétendu « Jardin de la

Digitized by Google

la France ». A l'intérieur tout annonce l'habitude des réceptions : belle argenterie, bonne table et le reste. En ce qui me concerne, je n'ai recueilli, dans cette première entrevue, que des témoignages flatteurs d'estime, de confiance et d'une affectueuse bienveillance.... »

Le mariage, d'abord fixé à la semaine qui suivrait Pâques, fut reculé de huit jours pour donner à la famille de Madame Guilhem[1], sœur de Madame des Varannes, le temps d'arriver de Brest ; il fut célébré le 19 avril dans la petite chapelle du parc d'Echarbot, la grande, située près du château, et qui renferme les restes de l'aïeul, M. Chambault, ayant été considérée comme pouvant apporter trop de mélancolie.

M. Bruley, rentré aux Girardières, écrivait le 6 mai à sa belle-fille.

«.... Un nouveau domicile, une nouvelle famille vous attendent ; et si je n'avais pas la certitude que vous serez heureuse parmi nous, le jour de votre mariage, qui me fut si cher, serait pour moi une source continuelle de regrets. Vous partagerez nos sentiments, nos affections, même nos peines, et l'accord le plus parfait continuera d'exister dans notre famille.

« Déjà, ma chère fille, parmi vos excellents parents vous avez goûté toutes les douceurs, plus rares qu'on ne croit, de cette parfaite union, et il n'y aura de rivalité entre nos deux maisons que sur le point de savoir qui contribuera le plus à votre bonheur....

« A la Plaine (vous avez entendu parler de cet agréable séjour à mon fils), vous verrez M. Bouilly, auteur aimable, qui est notre compatriote et mon ami dès la première enfance. Dernièrement il nous a lu, dans une très nombreuse réunion, une pièce qu'il voudrait bien faire

[1] Le beau-frère de Mme des Varannes, M. Guilhem, député de Brest, avait déjà marqué dans les rangs de l'opposition constitutionnelle et devint pour Prudent Bruley un nouveau lien avec le parti libéral.

Digitized by Google

jouer aux *Français*, mais que des préjugés inhérents à la politique pourront en écarter. Cette pièce a pour titre : *Une matinée de Louis XIV*. C'est une espèce de lanterne magique où une vingtaine des personnages les plus célèbres du grand siècle sont mis en scène, ce qui donnerait à cette action anecdotique un véritable intérêt de souvenir. Je ne doute point que notre cher auteur, bien pénétré de votre éloge, ne roule dans sa tête quelque impromptu en votre honneur....»

Ainsi que Jean Bruley l'avait prévu, Bouilly composa un épithalame qu'il chanta sur l'air du « Curé de Pomponne », lors du brillant retour de noces donné à la Plaine en l'honneur des nouveaux époux.

Le 28 juillet 1826, Prudent Bruley annonça à son père la naissance de sa petite-fille Marie-Prudence [1], dont il devait être parrain.

L'éducation de ses petits-enfants fut une des grandes préoccupations de M. Bruley pendant la seconde moitié de sa vie. De même que jadis pour son fils, il aimait à corriger leurs devoirs afin de s'assurer de leurs progrès. Frédéric Derouet, qui venait de remporter le premier prix d'histoire au concours général, lui avait fait hommage de plusieurs traductions d'auteurs grecs et latins à l'occasion de sa fête ; son grand-père lui répondit le 30 avril 1827 :

« J'ai reçu avec sensibilité, mon cher Frédéric, le présent que tu m'as adressé pour ma fête. Tu ne pouvais imaginer rien qui me flattât autant. Je me suis dit : mon cher petit-fils, connaissant toute mon amitié, sachant que je prends au succès de ses études un très vif intérêt, a voulu me donner une preuve évidente de son application et de son désir de bien faire. Ce qui rehausse encore à mes yeux

[1] Elle épousa plus tard son cousin-germain Jules Derouet, qui devint juge au Tribunal civil de Tours et chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

le mérite de cet hommage, c'est que tu n'as pu t'en occuper qu'à tes heures de récréation.

« Je ne te parlerai pas, mon ami, de la traduction grecque : cette manière de rendre ligne pour vers, mot pour mot, peut être fort bonne pour apprendre, mais elle n'offre pas, ce me semble, le mérite d'une grande difficulté vaincue.

« J'ai lu au contraire avec grand plaisir la traduction latine. Malgré les négligences que l'on y remarque et les inadvertances qui te sont échappées, j'y trouve un style soigné et facile....

« Je désire apprendre de toi-même comment ton petit frère Jules se trouve de sa nouvelle situation. L'essentiel est qu'il se plaise dans sa classe. Ce point est indispensable pour ses progrès et pour son bonheur. Quand un écolier se déplaît en pension, l'ennui, le découragement s'emparent de lui, il perd la gaieté et il n'y a plus rien de bon à attendre.

« Votre maman, mes bons amis, ne nous a pas laissé ignorer vos amusements. Nous voyons que décompte fait, vous avez plus de jours de congé que de jours d'étude. Cela est parfaitement entendu pour l'agrément des maîtres et pour la satisfaction de tous ceux qui trouvent que les jeunes gens savent trop de choses....»

A la fin de l'année 1825, les libéraux eurent une occasion solennelle de se compter. Un des représentants les plus en vue de l'opposition parlementaire, le général Foy, mourut, et cent mille personnes suivirent son cercueil au Père-Lachaise, malgré la pluie battante. Une souscription ouverte en faveur de ses enfants produisit bientôt un million.

C'est aussi à cette époque que M. de Peyronnet, présentant aux Chambres un projet de loi contre la liberté de la Presse, appelée ironiquement *loi d'amour et de justice*,

Digitized by Google

l'Académie française adressa au Roi une protestation rédigée par Châteaubriant, Villemain et Lacretelle ; Royer-Collard prit également la parole pour la combattre. La loi n'en fut pas moins votée par la Chambre des députés, mais celle des Pairs, en présence des manifestations de l'opinion publique, la repoussa.

Sur ces entrefaites, pendant qué le Roi passait en revue la garde nationale au Champ-de-Mars, elle laissa voir, par ses cris, son mécontentement des restrictions imaginées par le Ministère Villèle contre la liberté de la Presse. Charles X répondit à cette manifestation libérale par le licenciement, mesure qui accentua l'irritation de la bourgeoisie. A cette occasion, Jean Bruley écrivit, le 5 mai 1827, à sa fille Madame Derouet.

« Remettons nos entretiens sur la revue et sur la curieuse ordonnance qui en a été la suite jusqu'à ce que nous soyons réunis. Il serait difficile de rendre l'étonnement que causent certains événements qui semblent préparés pour rappeler les souvenirs de 1789. Où veut-on nous mener ? Chacun fait cette question. Il y a une sorte d'arbitraire ridicule, de despotisme brutal et absurde qui n'en impose à personne et ne sert qu'à avilir ceux qui se croient bien redoutables....»

La gaieté, l'entrain des habitants d'Echarbot n'étaient point faits pour effrayer Jean Bruley, quand il y allait retrouver son fils. On faisait d'ailleurs de fréquentes excursions à Mollière, vieille habitation seigneuriale, située aux environs, et propriété de Madame Guilhem, la sœur de Madame des Varannes.

Voici la lettre qu'il écrit à sa fille, de Mollière même, le 2 août.

«.... On ne peut avoir une réception plus franchement hospitalière que celle de M. et de Madame Guilhem.

« Mollière est, sous bien des rapports, l'opposé d'Écharbot : terrain élevé, aride, découvert, et vue aussi riche qu'étendue

Digitized by Google

sur Angers même. L'habitation est un vieux prieuré, à murs bien épais, et ayant un portail de l'âge, à peu près, de ceux de Meslay et de Marmoutiers [1]. Notre ami Bouilly ne manquerait pas de dire, et je crois avec fondement : « cela sent le Charles VII.... »

A la fin de cette même lettre parlant de la censure qui venait d'être rétablie, il ajoutait :

«.... Les manières par trop brutales du Ministère et toutes les tracasseries de la censure nuisent au gouvernement beaucoup plus qu'il ne le croit lui-même. Les Français sommeillent, mais ils se sentent humiliés, vexés, avilis, et ils pourront se lasser de ce rôle....»

Cette prédiction était vraie.

Rentré en Touraine, Jean Bruley écrivait encore à son fils, le 29 août 1827, au sujet de la politique :

«.... Les conseils généraux de département sont ouverts depuis quinze jours. Les préfets sont en relations journalières avec ces conseils et ont des comptes à leur rendre ; or on m'assurait hier que notre préfet venait de partir précipitamment pour Paris. Si d'autres préfets sont pareillement mandés, il n'y a pas à douter qu'on ne prépare quelques-uns de ces coups d'Etat dont on ne cesse de parler. Nous verrons bien !

«.... La mort de Manuel est une vraie calamité publique. J'ai toujours été affligé de l'ingratitude des Français envers les intrépides défenseurs de tous leurs droits. Après son odieuse expulsion de la Chambre des députés, il est tombé dans un oubli total. En cela j'ai reconnu la légèreté et, disons le mot, la sécheresse de nos compatriotes. De tout temps le public en France a donné tort et livré à l'oubli les disgraciés du pouvoir....»

[1] Marmoutiers, célèbre monastère fondé par saint Martin sur les bords de la Loire, aux portes de Tours ; Meslay, dans la commune de Parcé, en dépendait jadis. Mollière appartient aujourd'hui à Mme la générale Lacretelle, née Guilhem.

Digitized by Google

A l'occasion de cette expulsion de Manuel le 4 mars 1823, Prudent Bruley avait été chargé de faire confectionner et de remettre au courageux orateur une palme en or, hommage des patriotes tourangeaux. Cette mission n'était pas alors sans inconvénients, ni sans danger.

Les amis de Prudent Bruley ayant eu, à Angers, la pensée de le porter à la députation, son père lui écrivait le 29 septembre 1827.

«.... Parlons maintenant de tes affaires et de l'obligeante activité de tes amis, dont je suis, par rapport à toi, fort touché. Je suis le premier à reconnaître que transplanté dans un autre département que le tien et n'y tenant ni à la chose publique par un état, ni à l'industrie par ton travail, il est heureux que l'on te mette en avant et que tes nouveaux concitoyens apprennent à connaître tes qualités et ce dont tu es capable. Sois donc certain que je te seconderai de mes faibles moyens. »

M. de Villèle, de plus en plus impopulaire, quitta le ministère le 5 janvier 1828, et Charles X dut accepter un ministère libéral, dont M. de Martignac fut le président.

On lira avec intérêt les lettres de Jean Bruley racontant à son fils un voyage qu'il dut alors faire à Paris pour aller consulter un spécialiste auriste, la surdité dont il était affecté depuis quelques années augmentant.

Paris, 26 septembre 1828.

«.... Vous avez dû être surpris, mes chers enfants, en apprenant mon subit départ pour Paris. J'avais résisté à vos tendres sollicitations. Attaqué d'une infirmité non douloureuse, qui me paraissait l'inévitable effet de l'âge, je me résignais, sans me plaindre, et je faisais le sacrifice de mes oreilles, après d'autres plus pénibles. J'étais bien décidé à ne tenter aucun remède « pour réparer des ans l'inévitable outrage ». Un motif d'un autre ordre m'a

Digitized by Google

décidé, je me suis dit : Vivant habituellement avec mes enfants, le spectacle continuel de mon infirmité les affligera, je leur deviendrai à charge, et pour rien au monde je ne voudrais consentir à cette humiliation. Ils désirent tous que j'aille tenter des moyens de guérison : donnons-leur cette satisfaction et, s'il n'en résulte rien qui soit conforme à nos vœux communs, que du moins ma résignation soit méritoire près d'eux ; qu'ils ne me livrent pas à un délaissement humiliant, quand mon infirmité, devenue plus grave, ne me permettra plus de communiquer avec la société.

« Je n'en suis pas encore réduit à cette extrémité ; mon ouïe est plutôt paresseuse que paralysée et, sans élever la voix plus qu'à l'ordinaire, on se fait entendre facilement de moi, en ayant l'attention de parler lentement.

« Un de mes amis ayant obtenu, sous le même rapport, les plus heureux résultats des procédés employés par M. Itard, médecin des sourds-muets, je me suis livré à lui. Ma première condition a été qu'il ne serait question d'aucune opération chirurgicale. D'un coup de scalpel, on fait une plaie ; mais qui peut assigner l'époque d'une guérison certaine pour un individu de mon âge ?

« Hier, j'ai été visité et je n'ai pas recueilli de cette première consultation de grands sujets d'espérer. M. Itard, voyant que j'ai une oreille d'un entendement plus dur que l'autre, paraît se borner à faire monter la plus mauvaise au ton de l'autre. Est-ce la peine ?

« Aujourd'hui, à 9 heures, on a commencé le traitement ; il consiste à m'insuffler avec force, à l'aide d'un soufflet, une vapeur chaude et émolliente dans les oreilles. Cela n'est ni long, ni douloureux ; mais, pour ne pas perdre l'onctueux effet de cette sorte de douche, il faut rester plusieurs heures avec les oreilles bien tamponnées de coton et avec un bonnet. Vous pensez qu'ainsi accoutré j'ai été embarrassé de ma contenance, et c'est ce qui me contrarie le

Digitized by Google

plus. Je ne sais combien de temps cette farce durera, mais il faut s'armer de patience. Je n'en manque pas plus que de courage dans l'occasion, et cependant je m'afflige d'être éloigné de tous les miens et de vivre dans un isolement presque absolu, au milieu du tourbillon de Paris.

« On ne cesse de dire que, dans cette saison, *tout le monde* est sur ses terres, que Paris est un désert, et cependant dans cette prétendue solitude j'ai eu assez de peine à me procurer un logement, sans en trouver un, tel que je le désirais.

« Pour le peu de temps que j'ai à être ici, est-ce bien la peine d'aller réchauffer d'anciennes liaisons de société et de faire souvenir les gens que vous êtes encore du nombre des vivants?

« Hier, j'ai voulu tâter la portée de mon ouïe ; on donnait aux Français *la Fille d'honneur* ; j'étais au centre de la salle, je touchais à l'orchestre, et je n'ai que faiblement entendu. Les comédiens de ce théâtre, à force d'affecter les manières et le ton des salons, ont un naturel froid qui ne permet ni la verve, ni les saillies, et cela n'en est pas plus gai.... »

« *Paris, 27 septembre 1828*

« J'arrive de mon second jour de traitement avec l'espérance que M. Itard, reconnaissant bientôt l'inutilité de ses soins, me dira, comme Jésus au paralytique : *Tolle grabatum et ambula. Ambula* veut dire : Va te promener. Au surplus, si je n'éprouve aucun soulagement notable, mon Docteur pourra me dire : De quoi vous plaindre ? Si mon remède ne vous fait pas de bien, du moins il ne vous fait pas de mal, ce qui est très vrai...

« Avec mon bonnet noir qu'il faut garder pendant quelques heures, je suis un peu embarrassé de ma contenance en sortant de chez M. Itard. J'ai imaginé en conséquence de faire des promenades longues et écartées. Hier, j'ai parcouru tous les boulevards du Nord, avant déjeuner,

Digitized by Google

et ceux du Midi, après. Pour ne pas trop me vanter, je dois dire cependant que sur la place de l'Éléphant je me suis donné le passe-temps de monter dans l'omnibus qui, pour 25 centimes, m'a conduit à la place du Carrousel. Cet établissement est admirable pour les ouvriers, artistes et personnes occupées qui, sans fatigue et à peu de frais, peuvent se transporter sur les points les plus éloignés de la ville. Voilà de ces inventions vraiment populaires qui contribuent à la prospérité et à l'illustration d'une ville...

« Sans le changement de temps, j'aurais probablement été aujourd'hui à Saint-Germain. Il y a si longtemps que je n'ai vu la magnifique terrasse qui décore cette ancienne résidence royale, que j'en ai, en quelque sorte, perdu le souvenir.

« J'aurais dû dire plus tôt, pour observer un ordre chronologique, que j'ai visité hier le Panorama de Rome et le Diorama, que tu m'as recommandé avec raison. Je m'y suis retrouvé parfaitement dans la cathédrale de Reims, que je n'avais pas revue depuis 43 ans. L'illusion est complète.

« On ne se lasse pas de visiter tous ces charmants passages, dans lesquels on circule à la manière des taupes dans nos jardins. C'est l'hiver, et dans les temps pluvieux, que ces innovations sont précieuses. Le passage du Saumon n'a pas échappé à ma surveillance. Il n'a rien de la somptuosité de ceux qui avoisinent le Palais-Royal : les bijoutiers ne s'y établiront pas, mais les vrais marchands y feront mieux leurs affaires... »

De retour dans ses foyers, Jean Bruley écrivait de Meslay, le 6 octobre, à son fils :

« Il faut qu'ici, comme à Angers, vous me jugiez infiniment plus sourd et plus aveugle que je ne suis, pour avoir conçu tant d'alarmes sur ma destinée. Pour moi, c'est avec une pleine sécurité que j'ai circulé, couru et vu tout ce

Digitized by Google

qui excitait ma curiosité. Je me suis trouvé aussi peu embarrassé dans les rues qu'il y a trente ans, et je crois même que j'y étais plus en sûreté, parce que j'allais avec plus de défiance. D'ailleurs, la multiplicité des passages diminue le nombre des piétons dans les rues et, de plus, les trottoirs, au moins partiels, que l'on établit partout, accoutument les marcheurs à ne pas dépasser cette ligne de séparation d'avec les voitures.

« Je t'ai fait connaître le véritable, l'unique motif de ma tentative : je voulais complaire à mes enfants, me rendre à leurs instances et tenter une guérison dont je n'espérais rien. Je n'ai point été déçu, je suis revenu tel que j'étais allé, trop heureux peut-être de n'avoir pas éprouvé un accroissement de surdité par mon imprudente tentative. Je n'ai eu qu'à me louer de M. Itard. Après avoir essayé de la sonde, des vapeurs émollientes, d'une très forte douche locale, il a reconnu dans l'organe un défaut de sensibilité qui ne permettait pas de plus longues tentatives. Après l'avoir remercié de cette déclaration, qu'il aurait pu différer, je lui ai dit qu'il agissait en honnête homme et, après l'avoir embrassé et payé, j'ai pris gaiement congé de lui. N'est-ce pas très agréable de savoir à quoi s'en tenir et de ne point conserver de doutes ?... »

Le 8 août 1829, le ministère Martignac, n'ayant plus l'appui de la Chambre, tombait : ce fut le signal d'une lutte décisive contre la Restauration. Le ministère Polignac, en espérant vaincre l'opposition libérale, au besoin par la force, hâtait les événements de 1830.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII

Naissance de Georges-Prudent Bruley. — Préliminaires de la Révolution de 1830. — Manifestations à Angers. — Prudent Bruley sous-préfet de Saumur. — Conseils au nouveau maire de Tours. — Les concessions à perpétuité dans les cimetières. — Noms des rues. — Les logements militaires à domicile. — L'hérédité de la Pairie. — Jean Bruley donne sa démission de conseiller général. — Nomination de Prudent Bruley dans la Légion d'honneur. — Conseils à une religieuse. — Brochure de Prudent Bruley sur Napoléon Ier.

Le 4 mars 1830, M. Bruley eut la joie de voir naître un petit-fils, Georges-Prudent[1], l'unique continuateur de son nom, et de recevoir à cette occasion toutes sortes de compliments, d'autant plus aisément acceptés qu'ils répondaient à ses très intimes espérances.

A cette époque, son fils, entraîné de plus en plus dans la lutte politique, où parents et amis l'avaient simultanément poussé, faisait paraître, dans quelques grands journaux et dans les feuilles angevines, des articles très remarqués. Divers écrits d'économie politique ajoutaient encore à sa réputation de polémiste.

Ces succès, et surtout sa fermeté de caractère, avaient fait songer de nouveau à lui pour la députation. Il eut la modestie et peut-être la sagesse de refuser.

Ce n'était pas sans une légitime fierté que son père le voyait à la fois prôné par les libéraux de Tours et d'Angers.

[1] Georges-Prudent qui devint Président du Tribunal civil de Laval, l'auteur de cette biographie, décédé en 1898.

Digitized by Google

Les électeurs de cette dernière ville, surtout, désiraient le produire. Ils l'avaient mis à la tête de la manifestation organisée par la jeunesse libérale, afin de fêter les députés signataires de la fameuse adresse des 221 qui, le 18 mars 1830, reprochèrent au roi, en dépit de la Charte, de refuser son concours aux vœux du peuple, et qui furent, pour ce motif, renvoyés devant leurs électeurs. Prudent Bruley avait quelques droits à ce périlleux honneur, car M. Guilhem, beau-frère de Mme des Varannes, faisait partie des 221.

Le gouvernement résolut de réprimer énergiquement cette agitation ; des troupes commandées par le général Donadieu, peu suspect de modérantisme, partirent de Tours pour Angers, et un instant on eut lieu de redouter que cette manifestation n'amenât même un conflit sanglant.

Sur ces entrefaites, on apprenait les troubles de Paris, puis le triomphe du parti libéral, après une lutte qu'on aurait cru plus longue et qui laissait les vainqueurs eux-mêmes un peu surpris de leur rapide succès.

Charles X dut abdiquer à Saint-Cloud, le 2 août. Quelques jours après, le duc d'Orléans se faisait proclamer roi des Français par la Chambre des Députés, sous le nom de Louis-Philippe, et le vieux roi partait pour l'exil.

Ainsi qu'il arrive après toute révolution, le parti triomphant se précipita à l'assaut des situations nécessaires au maintien du nouvel ordre de choses.

Prudent Bruley n'eut pas besoin de rappeler ses droits à faire partie de la nouvelle administration. Des amis influents, qui avaient déjà voulu le pousser à la députation, réclamèrent pour lui la sous-préfecture de Saumur, poste particulièrement difficile par suite de la présence, alors très turbulente, de l'École de cavalerie, recrutée en grande partie parmi les partisans du régime déchu.

On pensait que cette position, entre Tours et Angers, conviendrait à merveille à sa double situation de famille :

Digitized by Google

les des Varannes étant connus et universellement appréciés en Anjou, comme l'était, en Touraine, la famille Bruley; c'est dans ce but, que le décret de nomination eut soin d'ajouter à son nom celui de sa femme.

Prudent Bruley partit alors pour Paris afin de faire nommer également, à la sous-préfecture de Chinon, son beau-frère, Louis des Varannes, ancien officier de marine.

Son père lui écrivit à cette occasion, le 9 août 1830 :

« .... Le nouveau Roi doit apprécier sa situation. Talonné par deux légitimités déchues, il n'aura et ne pourra avoir de solide appui que dans les masses et surtout dans la partie intermédiaire de la nation. Que les faiseurs du jour soient donc bien en garde contre tous ces gens à palidonies qui, pour conserver leurs places et en obtenir de meilleures, se feront plus patriotes que nous tous, mais qui ne tarderont pas à grossir une opposition qu'il faut diminuer, sous peine de succomber comme la branche aînée des Bourbons... »

En arrivant à Paris, Prudent Bruley apprit qu'il devait sa nomination à la demande, notamment, de M. de Cormenin; c'est par l'entremise des mêmes protecteurs qu'il appuya son beau-frère.

Sans perdre un jour, le nouveau sous-préfet de Saumur alla prendre possession de son poste. La circulaire administrative qu'il fit paraître immédiatement éveilla partout une légitime sympathie, tant elle était remplie d'idées généreuses, grandes et neuves. Son père en recueillit les échos avec une profonde satisfaction. Son fils, lui racontant les flatteuses ovations qui l'accueillaient partout, terminait ainsi :

Saumur, 4 septembre 1830.

« ... Une chose me manquera sans que rien y puisse suppléer, c'est le bonheur de vivre auprès de toi. Je ne pourrai guère, chaque année, disposer que d'un mois pour te le consacrer; et pendant le reste du temps quel vide,

Digitized by Google

quelle privation pour moi ! Promets-moi donc de te confier au bateau à vapeur, dès qu'il paraîtra dans nos contrées et de venir nous surprendre... »

Jean Bruley ne tarda pas à se rendre à Saumur afin de juger par lui-même de la situation de son fils. Il prit le bateau à vapeur, dont le service venait d'être rétabli, et raconte ainsi sa visite le 6 octobre 1830.

«... Vous vous feriez difficilement une idée de la satisfaction que j'éprouve ici. D'abord l'accueil si caressant, si franchement cordial de notre jeune ménage, était à lui seul capable de me faire éprouver un ineffable plaisir. Mais quelle jouissance pour moi, au terme de ma carrière, de voir mon fils aimé, considéré, justement apprécié, et de trouver le bonheur de ce joli ménage exempt de nuages et d'alarmes. On ne peut rien ajouter à la tendresse du père et de la mère pour leurs deux enfants ; et ceux-ci, par leur extrême fraîcheur, leur vigoureuse santé et leur gentillesse, inspirent à tout le monde le désir de les caresser....

« J'ai la parole de ma belle-fille de venir passer quelque temps avec ses enfants aux Girardières. Je n'ose pas concevoir l'espérance que mon fils puisse les accompagner. Il est vraiment à l'attache du matin au soir, et la politique, autant que son devoir, s'accordent pour le rendre accessible à tous les instants du jour. Dans toutes ses audiences il ne lui en coûte point de se montrer ce qu'il est : bon, juste, modéré, conciliant ; des formes aimables lui attirent tous les suffrages. Une demi-douzaine de communes de son ressort s'obstinent encore à repousser les couleurs nationales et à refuser à Louis-Philippe les prières d'usage : mais j'ai la conviction que, par douces manières et insinuations patriotiques, Prudent parviendra à vaincre cette résistance.... »

Moins que jamais, Jean Bruley, toujours préoccupé du bien public, se désintéressait de l'administration de la ville

Digitized by Google

de Tours ; il adressa donc au nouveau maire la lettre suivante, reflet des idées du moment ; sa haute situation morale le lui permettait :

« *Meslay, près Tours, 14 septembre 1830.*

« MONSIEUR LE MAIRE ET HONORABLE AMI,

« Le vœu de vos concitoyens a précédé d'une manière unanime votre nomination à la mairie de Tours : je me flatte qu'il est inutile de vous dire à quel point j'ai partagé ces honorables suffrages.

« Dans cet instant, une idée me préoccupe, c'est la crainte que d'autres devoirs d'une nature plus importante ne vous portent à leur sacrifier la mission purement civique de premier magistrat de notre commune.

« Avec cette appréhension, Monsieur, qu'il m'est également pénible de prévoir et de vous exprimer, qu'il me soit permis de vous entretenir sans délai de mes rêveries patriotiques. Accueillez-les avec indulgence, car ce sont celles d'un citoyen qui, peu gâté par les diverses autorités au pouvoir depuis 25 ans, n'en a pas moins appelé de tous ses vœux, pour son pays, l'égalité des droits, la liberté et la prospérité.

« Résidant dans ce moment à la campagne, j'y suis sans papiers, dépourvu de notes et ne pouvant préciser rien. En accueillerez-vous avec moins de bienveillance, Monsieur, des observations dont les documents sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie ?

« Qui n'a vu, ou n'a pas appris, qu'avant 1789 les inhumations, en France, n'étaient trop souvent qu'un objet de cupidité non déguisé ? Il n'était pas reçu d'ordinaire que les parents du décédé l'accompagnassent à son dernier asile. Ainsi un frère, un époux, le fils le plus tendre ignoraient quel coin de terre recélait les tristes restes des personnes les plus vivement regrettées : ils n'avaient pas la consolation de répandre quelques larmes sur leur tombe.

Digitized by Google

« La révolution de 1789 s'est indignée de ce mépris des sépultures et de toutes parts on s'est fait un devoir de les honorer par des signes extérieurs et des monuments durables.

« N'est-ce pas sous une déplorable influence que la mairie de Tours, cédant à regret, a provoqué une première ordonnance royale qui a fixé la valeur des concessions de terrains à perpétuité à 90 francs le mètre carré, ce qui porte l'hectare à 900.000 francs ? On conçoit qu'un tarif si prodigieusement disproportionné avec toutes les valeurs territoriales connues ait dû paralyser les pieuses intentions du plus grand nombre des familles, ce qui, en affligeant sans nécessité les citoyens, prive nos champs de repos de monuments consacrés à la piété et qui les orneraient. Il a de plus, le double inconvénient de priver la mairie, et surtout nos hospices, des abondantes rétributions qu'un système plus approprié aux facultés communes leur produirait. Mais, comme si ce n'était pas assez de 900.000 fr. pour la concession d'un seul hectare de terrain, et dans la crainte sans doute qu'à ce prix les concessions ne deviennent encore trop nombreuses, l'administration qui vous a précédé a provoqué un tarif nouveau qui paraît avoir plus que doublé le premier. Le gouvernement de Charles X s'est empressé d'autoriser par une nouvelle ordonnance cette demande contraire au vœu général. Pour obtenir cette décision on n'aura pas manqué, sans doute, d'alléguer les inconvénients que produirait, par la suite, la multiplicité des monuments dans nos cimetières. Mais cette objection serait fausse, car la mairie ne pouvait ignorer que la ville n'ayant qu'une population de 22.000 âmes, les deux cimetières, dans leur proportion actuelle, pouvaient suffire pour longtemps, quelque puisse être le nombre des concessions, qui toutes occupent si peu de terrain ; de plus, la ville possède au sud du cimetière de l'Est et dans toute sa longueur, de vastes jardins qui, annexés au besoin, pourraient servir une population bien supérieure.

Digitized by Google

« Pour conclure, je voudrais que la ville renonçât non seulement au dernier tarif des concessions, mais encore au premier, comme excessif, et sollicitât une nouvelle ordonnance qui fixerait à 60 fr. le prix du mètre carré, ce qui porterait l'hectare à 600.000 fr. et satisferait tout le monde.

« Plusieurs fois, depuis 1789, nos diverses municipalités se sont occupées de la nomenclature des rues. Sans approuver un trop grand nombre d'innovations non motivées, du moins chacun aurait applaudi à la substitution de noms honorables, doublement historiques pour nous, à des noms barbares, ou même obscènes. C'est ainsi que les rues honorées des noms de *Sully*, *Béroald de Verville*, *Agnès Sorel*, *Boucicaut*, etc., ont repris les appellations ignobles des rues *Chaude*, des *Crapauds*, de *Trou-des-Morts*, de *Quincangrogne*, de *Bouche-pénil* etc.

« Encore une supplique, M. le Maire, et je cesse d'abuser de votre patience.

« Il est de notoriété, à Tours, que depuis la Restauration de 1814 la charge des logements militaires y a presque toujours été répartie en raison inverse de la faculté des habitants et de la valeur des loyers. Veuillez prendre connaissance de ce genre de répartition, et vous reconnaîtrez probablement, que les hommes à influence sont constamment l'objet d'un ménagement qui se résoud en charges très onéreuses pour la classe industrieuse et le nombre si considérable des citoyens peu fortunés. Y aurait-il donc de l'injustice à adopter en principe, sauf les ménagements dus à l'industrie manufacturière, au commerce, etc., que les logements militaires soient répartis sur la base des loyers? Ainsi, l'homme logé pour 1.500 fr. aurait à supporter trois fois la charge de celui dont l'habitation ne serait évaluée qu'à 500 francs.

« On objectera l'impossibilité d'obéir à un pareil réglement, faute de logements vacants, mais il sera facile de

Digitized by Google

répondre que chacun a la faculté de mettre à l'auberge les militaires qui lui sont envoyés, comme le font les femmes seules, les petits rentiers et tous ceux, en si grand nombre, à qui il n'est pas donné d'avoir des lits de réserve. Ne sait-on pas que, dans presque tous les ménages de nos faubourgs, le mari et la femme, après avoir supporté le poids du jour, ne sont que trop souvent obligés de céder aux militaires leur lit unique et de passer la nuit comme ils peuvent ?...»

A aucune époque de sa longue existence Jean Bruley ne se départit des principes dont il avait fait la règle de sa vie publique. En mai 1831, il écrivait à un comité électoral :

« Je ne puis me rendre à la réunion indiquée pour le 29 : mon âge avancé et mon séjour actuel à la campagne me servent d'excuse.

« Depuis 1789, mes principes politiques et ma conduite ont été invariablement consacrés à la liberté publique. Ils m'ont placé, j'espère, hors de tout soupçon de variation dans ces sentiments. Jusqu'à mon dernier soupir je serai dévoué à l'égalité, comme à la liberté de ma patrie.

« De nombreux candidats s'offrent, dit-on, à nos suffrages. Certes, on ne peut suspecter le patriotisme de ces honorables concurrents ; mais quelle est la mesure de ce patriotisme ? Voilà ce que chacun doit connaître.

« Une question que l'on peut appeler *vitale* et qui, par la force des circonstances, est un heureux moyen d'épreuve, c'est celle relative à la Pairie. Ne semble-t-il pas que quiconque ne se prononce pas contre l'hérédité de cette institution, toute d'origine féodale, abjure par ce fait les principes de Juillet, base de notre nouveau gouvernement, et se jette dans le mouvement rétrograde si justement reproché au ministère ?

« En effet, vouloir l'hérédité de la Pairie, c'est incliner *in petto* pour les majorats, les substitutions, les privilèges

Digitized by Google

et les distinctions de tout genre, si chères aux courtisans et aux flatteurs des ministres.

« Ne pas voter hautement et de conviction contre une telle institution, c'est indirectement réprouver les améliorations de notre ordre social si ardemment désirées par les meilleurs citoyens. C'est enfin méconnaître les nécessités que commande la haute civilisation actuelle de la France.

« Je demande donc que chaque compétiteur soit invité à s'expliquer de la manière la plus explicite sur la question de l'hérédité de la Pairie : *Sinon, non !* »

Le 27 août 1831, une loi revisait en effet la constitution de la Pairie, qui cessait désormais d'être héréditaire.

C'est à cette époque, le 9 juillet, que Jean Bruley, toujours généreux, se dépouilla de tous ses biens par un partage anticipé entre ses enfants, se contentant d'un usufruit et de rentes viagères.

Sitôt après les événements de 1830, Jean Bruley était rentré au conseil général d'Indre-et-Loire. La supériorité dont il avait fait preuve sous l'Empire, comme président de cette assemblée, n'avait pas trouvé grâce devant les susceptibilités ombrageuses du gouvernement de la Restauration.

Cependant la vieillesse était venue avec son cortège habituel d'infirmités, et la surdité le porta à se démettre de ses fonctions. Il le fit le 20 novembre 1831, par la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« J'ai dû ma nomination au Conseil Général à votre bienveillante indulgence, et c'est avec un vif regret que je me vois dans l'obligation de solliciter mon remplacement.

« Une infirmité, nécessairement croissante à mon âge avancé, me prescrit impérieusement de m'abstenir d'un service que je ne pourrais plus remplir suivant les exigences du devoir et de ma conscience.

Digitized by Google

« En me retirant, Monsieur, il me reste la satisfaction d'avoir donné une preuve de ma pleine adhésion à la révolution la plus vraiment populaire et la plus pure d'excès que puisse citer l'histoire.

« Qu'il me soit encore permis de déclarer, avec franchise, combien il m'a été doux de coopérer pendant deux sessions aux vues, aussi patriotiques qu'éclairées, de l'Administrateur qui, plus qu'aucun de ses nombreux prédécesseurs, a su se concilier l'estime, la reconnaissance et l'affection. »

La proximité de Saumur lui permettait de s'y rendre assez fréquemment. Ce n'était pas seulement sa tendresse pour ses enfants qui l'y attirait : il était fier des succès administratifs de son fils. Il écrivait à Mme Derouet, le 14 février 1832.

« ...Depuis dimanche, mon fils est parti pour aller organiser ou installer divers bataillons de gardes nationales dans trois cantons de son arrondissement. Prudent a pour ces corvées une résignation et une patience admirables ; il fera des discours, il sera harangué, il subira d'interminables banquets ; il se tire de tout cela avec une aménité et un aplomb qui charment tous ses administrés. Nous ne l'attendons que demain, et je doute qu'il soit plus satisfait de revenir au milieu de nous que nous de le revoir... »

Au cours de cette même année, Jean Bruley eut la grande joie de voir son fils promu dans la Légion d'honneur. Il lui écrivait le 27 juillet 1832.

« Mon cher ami, ta sœur, plus active que moi, a pris les devants en te félicitant ce matin sur la bonne nouvelle que j'ai reçue hier. En te faisant ses compliments, elle n'aura pas oublié, sans doute, de te dire à quel point j'ai été touché de la lettre si élogieuse à ton endroit de M. de Montalivet[1], et de la chaleureuse recommandation de ton

[1] M. de Montalivet, alors ministre de l'Intérieur, avait tenu à écrire lui-même à Prudent Bruley, une lettre des plus flatteuses pour lui

Digitized by Google

préfet, M. Barthélemy, auprès de ce ministre. La conduite du préfet à ton égard est d'autant plus généreuse, qu'il ne peut se dissimuler qu'en te servant aussi chaudement, il travaille à se priver d'un sous-préfet qui jouit si intimement de sa confiance et de son estime.

« Jouis, mon ami, jouis à loisir et sans remords d'une récompense due à tes talents, à tes services et à la considération que tu t'es acquise. A ta boutonnière le signe de l'honneur sera aussi celui d'un courage civique, plus rare parmi nous que celui des combats.

« La tendresse t'égare, cher Prudent, en exprimant à mon sujet les vœux d'une semblable distinction. Ce qui est pour ta situation un acte de justice et de convenance serait considéré à mon égard comme le résultat de l'intrigue. Je serais véritablement honteux d'obtenir une récompense que je n'aurais pas méritée et j'espère que mes meilleurs amis respecteront assez mes cheveux blancs pour ne pas leur imprimer ce ridicule.

« Nous nous sommes trouvés d'accord, ta sœur et moi, dans la présomption que cette faveur ministérielle n'est qu'une préparation à quelque distinction plus honorable et plus profitable. Cet espoir, mon ami, est dans notre intérieur le sujet de nos plus doux entretiens et récrée singulièrement nos âmes. Il est constant que la prospérité et le bien-être de mes enfants me touchent bien plus vivement que s'il était question de moi-même. Mon caractère, dont l'indépendance a été, dès l'enfance, la qualité distinctive, m'a de tout temps rendu insensible à toutes les jouissances de l'ambition. Dans ce sens, peut-être ai-je été trop loin ? mais par principe et dans toutes les circonstances de ma vie politique, j'ai constamment suivi un système d'opposition qui ne tendait pas à me concilier les faveurs du pouvoir. Il m'a toujours semblé qu'un citoyen qui, par sa fortune et sa

annoncer sa nomination, juste récompense des services qu'il avait rendus dans l'arrondissement de Saumur, réputé alors fort difficile.

Digitized by Google

position sociale pouvait vivre indépendant, devait à son pays de tenir une attitude, sinon hostile, du moins défiante envers tous les pouvoirs qui, de leur nature, sont envahissants et constamment disposés à abuser de leur situation. »

Le 4 mars 1833, Valentine, la fille aînée de Jean Bruley, mariée jadis à M. Arnault, comprenant que sa véritable vocation était d'être religieuse, entra définitivement au couvent de Notre-Dame de Charité, vulgairement connu à Tours sous le nom de Maison du Refuge ; elle s'y était d'abord installée comme pensionnaire en chambre, pour vaquer plus librement aux exercices de piété. Lorsqu'elle eut prononcé ses vœux de religion, son père lui écrivit le 6 mars :

« Le voilà consommé, ma chère Valentine, ce sacrifice de ta liberté, auquel j'avais cru devoir m'opposer pour ton bonheur !

« Maintenant il s'agit pour nous deux de nous résigner à une séparation qui ne cessera point d'être pénible, pour moi du moins.

« La longue résistance que j'ai opposée à ta prise d'habit a été pour toi un temps d'épreuve. Tu n'as pas varié un seul instant dans tes ardents désirs, et cela me donne la consolante espérance que ta vocation est bien éprouvée. Dans notre pénible séparation une seule idée me consolera, ce sera de te savoir heureuse...

« Je ne peux trop te recommander, ma chère Valentine, de rechercher assidûment l'estime et l'affection des pieuses sœurs auxquelles tu viens d'associer ton existence. Pour cela il faut une parfaite égalité d'humeur, des prévenances soutenues et surtout une douceur et une bonté qui gagnent tous les cœurs. Il t'est heureusement très facile d'assurer ton bien-être par l'accomplissement de ces devoirs.

« Dans la société, tu le sais, chacun est distrait de toutes les manières, et les devoirs réciproques sont bien superficiels. Il n'en est pas de même dans la vie commune, sur-

Digitized by Google

tout avec les rigueurs de la clôture. Ici rien n'est indifférent, on y est jugé avec sévérité, et si l'on n'a pas le secret d'inspirer estime, confiance et amitié, on y est exposé à d'innombrables contrariétés, de tous les instants, et qui presque toujours rendent la vie intolérable.

« Deux motifs, chère amie, me rassurent sur ce point : c'est d'abord, ainsi que je te l'ai dit, la candeur et l'innocence de ton âme ; c'est surtout la confiance entière que nous inspirent Mme la Supérieure et les pieuses sœurs qui, toutes, m'ont paru t'accueillir avec une bienveillance qui me pénètre d'une vive reconnaissance.

« Ta sœur se propose de te voir aujourd'hui ; je t'avoue que je n'aurais pas le courage de faire dans ce moment la même démarche. Un peu plus tard, j'irai te renouveler avec effusion l'assurance que ma tendresse pour toi n'a éprouvé et n'éprouvera jamais aucune altération...

« Adieu, chère Valentine, cher enfant premier né ; que le Ciel t'accorde des jours longs et paisibles ! Jamais tu ne seras aussi heureuse que le souhaite bien ardemment ton père et meilleur ami, en te donnant sa bénédiction et en scellant de sa signature cette éternelle séparation. »

Jean Bruley ne laissait passer inaperçue aucune œuvre vraiment utile. Il augurait grand bien des écoles communales, alors encore peu répandues. Aussi, le 8 juin 1833, adressait-il à l'instituteur de Vouvray l'invitation suivante :

« Il n'y a pas, à Vouvray, un père de famille qui ne doive s'intéresser à notre naissante école d'instruction élémentaire.

« Dans la vue de seconder vos généreux efforts et d'exciter l'émulation de vos enfants, j'ai le plaisir de vous inviter, ainsi que tous ceux d'entre eux dont vous serez satisfait, à venir passer la soirée du dimanche 23 dans le parc des Girardières Je ferai ce qui dépendra de moi pour rendre cette partie agréable à vos chers élèves. »

Dans le courant du mois d'août 1833, Prudent Bruley,

Digitized by Google

un peu imprudemment peut-être, fit paraître sur l'Empereur une remarquable étude historique, intitulée : « *Quelques mots sur Napoléon.* » Il y faisait toucher du doigt, à côté des grandeurs de ce règne, leur côté néfaste pour la France. Cette brochure lui avait été inspirée par l'ardeur irréfléchie que mettait alors le Gouvernement de juillet à ressusciter la légende napoléonienne. Le sous-préfet de Saumur, malgré sa situation officielle, avait cru devoir signaler le péril de raviver les aspirations d'un parti encore très populaire, ce qu'on ne faisait du reste que pour combattre les légitimistes. L'avenir justifia ces patriotiques appréhensions.

A la réception de cet opuscule, paru sans nom d'auteur, Jean Bruley écrivit à son fils, le 15 août 1833.

« J'ai reçu, mon cher ami, et lu avec un double intérêt le livret que tu m'as fait parvenir... Pour moi, je pense qu'il est digne d'une publicité honorable pour toi, et utile, ne fût-ce que pour modérer l'engouement si inopinément réchauffé par le pouvoir.

« Mérite d'idées et de style à part, j'ai de tout temps professé sur l'Empereur des sentiments trop conformes à ceux que tu exprimes si bien, pour ne pas me trouver de tout point d'accord avec toi. Dans mon admiration pour le génie prodigieux de Bonaparte, je trouvais un motif de plus de détester son intolérable despotisme et son égoïsme qui lui faisait sacrifier à son ambition nos fortunes, nos existences et surtout notre liberté.

« Il me semble qu'en haut lieu, ton écrit peut produire quelque résultat heureux. On doit y être fatigué de la prodigieuse renommée de Bonaparte et l'on pourra y être flatté du zèle d'un fonctionnaire qui, sans cesser d'être juste appréciateur du génie, n'en sent pas moins la nécessité de réduire le héros à sa juste proportion... »

La brochure sur Napoléon Ier n'avait pas eu le don de plaire à certains jeunes officiers de l'École de cavalerie, dont quelques-uns portaient des noms illustrés par nos

Digitized by Google

victoires ; ils se vengèrent en venant faire du bruit sous les fenêtres de la sous-préfecture. Cet incident n'eut point de suites, et l'escapade des jeunes officiers fut hautement blâmée par la majorité de la population. De Paris et d'ailleurs arrivèrent de grands éloges sur le mérite littéraire et historique de cet écrit[1], et le ministre lui-même l'approuva d'autant plus volontiers que les journaux de l'opposition parlèrent de cette œuvre comme d'une « *étude noble et consciencieuse que la presse devait respecter* ».

Jean Bruley écrivit aussitôt à son fils pour le consoler de ce léger déboire, que lui valait la franchise de ses opinions :

« ... Tu connais assez mon sentiment sur Bonaparte au temps de sa toute puissance, pour juger que, si j'avais eu à émettre une opinion publique, j'aurais de beaucoup négligé la réserve que tu t'es imposée ; mais aussi, je n'aurais probablement pas choisi l'époque d'un engouement national ?

« J'ai remis un de tes exemplaires à Émile Clément de Ris, qui, après l'avoir lu avec attention, m'en a fait compliment. Ce suffrage peut te consoler de bien des critiques.

« On affecte d'oublier que Bonaparte était l'ennemi mortel de la liberté, pour ne se souvenir que du niveau d'égalité dont il pressait toutes les têtes. Pour le dire en passant, ce système était de sa part le résultat d'une profonde observation. Il avait eu lieu de remarquer que les Français, peu touchés d'une véritable liberté, ne songeaient qu'à une égalité qui flattait l'amour-propre de tout ce qui était, dans la société, en infériorité. Aussi à force d'égalité, il aurait fini par nous faire marcher tous sur les mains... »

Georges Bruley,
Ancien magistrat.

(A suivre.)

[1] Cette étude consciencieuse était d'autant plus remarquable qu'elle précédait le grand ouvrage de Thiers. L'avènement du second Empire s'y trouve presque annoncé et toutes les causes générales de sa chute y sont en quelque sorte prédites.

Digitized by Google

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

JOURNAL DE GRUGET[1]

JANVIER - FÉVRIER

Samedy 11 janvier. Mr Louis Pierre Barrat, chanoine de Saint-Martin d'Angers, et docteur de l'Université, âgé d'environ 66 ans. C'étoit un des prêtres les plus éclairés du diocèse, il avoit professé la théologie pendant près de vingt ans avec beaucoup de réputation. Il étoit très régulier dans ses mœurs et dans toute sa conduitte, il étoit singulièrement

[1] Les derniers cahiers des *Mémoires* de Gruget ayant été perdus, nous avons cru bien faire en comblant cette lacune par la publication intégrale de son Journal.

Le *Journal* de Gruget paraît avoir été composé avant les *Mémoires*. En effet, ces derniers sont un récit des faits importants de la Révolution, qui se sont passés à Angers, dans lequel l'auteur a intercalé les noms des victimes. Le *Journal* est simplement la liste chronologique de ces victimes, sans qu'il y soit mêlé aucun événement qui ne les concerne pas. De plus, dans ses *Mémoires*, Gruget nous renvoie lui-même à son *Journal*. Ainsi, il termine l'article qu'il a consacré dans ceux-là à M. Barrat, par ces mots : « Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit à son sujet. » Plus loin, après avoir parlé de M. Gastineau, il dit encore d'une façon plus catégorique : « Nous ne répéterons point ce que nous avons dit. On peut voir le *catalogue* que nous avons donné de tous ces honnêtes gens qui sont morts pour leur attachement à leur foi et à leur roi. » Il est vraisemblable que ce catalogue n'est autre que le *Journal* dont nous allons commencer la publication.

La liste des victimes ayant été reproduite dans les *Mémoires*, d'après le *Journal*, il faut s'attendre nécessairement à retrouver les mêmes noms; cela ne constituera pas cependant toujours des répétitions proprement dites, car il y a sur certaines personnes des renseignements plus complets et tellement différents que beaucoup de ces notices paraîtront vraiment nouvelles. Celles dont le fond et la forme sont identiques rempliront à peu près trois à quatre pages seulement; pour ne pas rompre la suite chronologique, il a paru préférable de les laisser à leur place. Nous espérons que ces répétitions, dispersées un peu partout dans le récit, ne choqueront pas beaucoup le lecteur. E. L.

Digitized by Google

honnoré et estimé dans la ville et dans le diocèse ; il étoit chez les Frères lors de l'entrée de l'armée catholique. Il la suivit à Saint-Florent, lieu de sa naissance, pour éviter la persécution à laquelle il s'attendoit bien qu'on alloit se porter contre le clergé. Il la suivit dans le passage de la Loire jusqu'à Angers et dans son retour au Mans. Lors de la déroute, il parvint jusqu'aux environs d'Angers.

Réduit à être caché, il se décida à s'en revenir à Angers lieu de son domicile. Il fut rencontré en chemin par des gardes nationalles qui lui demandèrent qui il étoit. Je m'apelle Barrat, leur dit-il d'un ton assuré, je suis prêtre et je m'en retourne chez moi. A ce mot de prêtre, il n'en fallut pas davantage ; on se jette sur lui et, après l'avoir bien lié, on le conduit dans les prisons d'Angers. Arrivé là, et réduit à la plus affreuse misère, il écrivit à sa domestique. « Envoyez-moi, lui écrivoit-il, de quoi me couvrir et de quoi vivre seulement pendant trois jours, Dieu disposera du reste. » Ce fut en effet le troisième jour qu'il fut condamné à la mort et qu'il la subit avec cette fermeté et ce courage qu'on devoit attendre d'un héros de la foi qu'il avoit professée pendant sa vie si souvent, et qu'il a professée jusqu'à la mort, en mourant pour Dieu et pour sa religion[1].

Mr Jean Beauvoillier Valiot, noble, natif de la paroisse de Beuzé, diocèse de Poitiers, aide de camp de Mr de Lescure.

Mr François Charron, laboureur de la paroisse de Saint-Laud les Angers.

Mr Jean Bardet, aussi laboureur de la paroisse de Saint-Laud les Angers.

Jeudy 16 janvier. Mr Jean Misse, faiseur de métiers pour faire des bas, âgé d'environ vingt-cinq ans, natif de la paroisse de la Trinité. C'étoit un garçon fort doux et attaché à sa religion. Pour éviter les persécutions, il étoit

[1] Nous ne répétons pas, dans les notices qui vont suivre, les notes que nous avons données ci-dessus sur les mêmes personnes.

Digitized by Google

passé dans l'armée catholique et royale. Il fut pris après la déroute du Mans[1].

Vendredy 17 janvier. Mr Joseph Garnier, âgé d'environ vingt-cinq ans, tisserant, natif de la paroisse de la Trinité d'Angers. Il étoit fort doux et avoit beaucoup de religion. Il avoit soin de sa mère qui étoit pauvre et qu'on a fait mettre en prison, pensant qu'elle l'avoit engagé à passer dans l'armée royale et catholique.

Mr François Aubey (*ou* Aubry), natif de la paroisse de Condé sur Noireau près Gourville, caissier de la mine de Montrelais.

Mr Étienne Misset, natif de Sedan, inspecteur des mines de France et directeur de celle de Montrelais.

Mr Pierre Petiteau, natif de Varades, prêtre non jureur, vicaire d'Auvernay près Châteaubriand, diocèse de Nantes, âgé d'environ trente ans. C'étoit un prêtre très instruit et très édiffiant. Il s'étoit souvent sacrifié pour rendre service à tous ceux qui avoient recours à son ministère. Il a confessé sa foi jusqu'à la mort en mourant pour sa religion.

Dimanche 19 janvier. Mr Charles-Henry-Jacques Bardet, des Glaireaux, chevallier de Saint-Louis, natif et domicilié d'Angers.

Mr Étienne-Robert Girault Laporte, chevallier de Saint-Louis, de la paroisse de Tiercé.

Mr Charles Mesnin Gault, natif de la paroisse de Nüeil, près les Aubiers, diocèse de La Rochelle.

Il y en a encore deux de ce jour dont on ignore les noms.

Mr François Claveleau, charron, demeurant à Cholet.

Demoiselle Geneviève Bouchet, fille âgée d'environ vingt-quatre ans, native de la paroisse de Notre-Dame de Beaupreau. Elle étoit née de père et mère très chrétiens. Elle

[1] D'après le registre de la Commission Félix, Jean Misse fut acquitté et remis en liberté. Il disait avoir été fait prisonnier par les Vendéens et n'avoir pu se sauver qu'au Mans de leurs mains, étant blessé.

Digitized by Google

avoit environ dix ans lorsqu'elle eut le malheur de perdre sa mère. Elle resta l'aisnée de quatre enfans, un garçon et trois filles. Dès sa jeunesse elle donnoit des marques de la plus grande retenue et de son attachement à la religion. Elle ne fut pas longtemps à remplacer sa mère dans l'éducation de ses frère et sœurs. Elle les instruisoit et savoit par ses bonnes façons s'en faire aimer et respecter. Mr son père étoit chirurgien à Beaupréau. Il jouissoit de la confiance du pays et étoit fort occuppé dans son état. Elle lui étoit d'une grande utilité par les connoissances qu'elle y avoit acquises ; aussi avoit-il beaucoup d'amitié pour elle.

Sa bonne conduitte et son attachement à la religion lui avoient mérité l'estime de tous les honnêtes gens du pays. Elle étoit un modèle de vertu pour les personnes de son sexe. Elle fut prise à Beaupréau après le passage de la Loire par l'armée catholique, et conduitte dans les prisons d'Angers. Elle y fit voir le plus grand courage et la plus grande fermeté. Quelque jeune qu'elle fût, elle se soumit avec beaucoup de résignation à la mort, à laquelle elle fut condamnée pour être d'un pays catholique et pour être elle-même très attachée à la religion de ses pères ; et dans ces pieux sentimens elle reçut la couronne du martyre.

Lundy 20 janvier. Dame Marie-Susanne-Radegonde-Charlotte de Marsault, veuve Leclerc, baronne de Vezin, près Cholet, diocèse de La Rochelle [1]. C'étoit une dame vertueuse, qui faisoit beaucoup de bien dans la paroisse de Vezin dont elle étoit dame.

Demoiselle Louise Mathurine Baranger, sa femme de chambre, de la paroisse de Vezin.

Vendredy 24 janvier. Il y en a six qui ont été fait mourir en ce jour, dont on ignore les noms.

Samedy 25 janvier. Il y en a deux en ce jour dont on ignore les noms.

[1] Gruget avait d'abord écrit Poitiers.

Digitized by Google

Mr Sébastien Mondor, prêtre natif de la ville de La Flèche, en ce diocèse, desservant de Cunaut, âgé de 63 ans, a été fait mourir à Paris à la datte du 25 janvier. C'étoit un prêtre très vertueux et très exemplaire.

Dimanche 26 janvier. Demoiselle Marie Dutreau, native de la ville de Mortagne, près Cholet, noble.

Demoiselle Armande Dutreau, sa sœur, aussi native de la ville de Mortagne, près Cholet.

Demoiselle Marie Jeanne Thibaut Lapinière, native d'Angers.

Dame Marie Ladive, veuve Verdier la Sorinière, de St-Crespin près Cholet, toutes nobles.

Mr Huau La Bernarderie, curé de Craon, en ce diocèse, natif de la paroisse de Ménil près Saint-Florent, âgé d'environ cinquante ans. C'étoit un pasteur très éclairé et très attaché à son devoir. Il a eu bien des persécutions à souffrir dans sa paroisse. Cela ne l'empêchoit pas d'être très attaché à son peuple.

Il s'étoit rendu à Angers pour obéir à l'arrêté du département. Il trouva le moyen de se soustraire à toutes les recherches qu'on faisoit des prêtres pour les mettre au séminaire. Il avoit trouvé occasion de passer chez Mr son père qui demeuroit au Ménil. Il y étoit lorsqu'il y fut pris ; il y étoit même malade. Mais, quoique infirme, il fut conduit dans les prisons d'Angers où il souffrit tout ce qu'on peut souffrir de plus inhumain.

Il fut conduit au tribunal pour y être jugé. Il fut condamné à la mort comme étant un chef de l'armée catholique. Alors ramassant ce qu'il avoit de force : « C'est ainsi que vous jugez et que vous faites mourir les honnêtes gens, leur dit-il. Je ne suis point un des chefs de l'armée catholique, ainsi que vous le dites, je n'ai jamais assisté au combat ; je n'ai sçu ce qui se passoit que parce qu'on me le rapportoit ; je suis prêtre et curé de la ville de Craon, je suis prêtre catholique et je veux mourir dans le

Digitized by Google

sein de l'église catholique, voilà ma profession. » Ce langage, loin de les étonner, ne fit que enhardir ses bourreaux. Ils confirmèrent la sentence de mort, et il fut porté au supplice pour y terminer sa vie et y recevoir la couronne réservée aux confesseurs de la foi et à ceux qui meurent pour la soutenir.

Il y en a un autre qui est mort le même jour, dont on ignore le nom.

Lundy 27 janvier. Dame Charlotte Dutreau, veuve Chabot, de la paroisse de Mortagne, près Cholet.

Demoiselle Benigne de Bessé, fille noble, de la paroisse Saint-Martin de Lare en Poitou.

Demoiselle Rosalie du Verdier la Sorinière, de Chemillé, aussi noble.

Demoiselle Marie Humeau, native de la paroisse de la Salle de Vihiers et demeurante aux Gardes.

Mr René Bellanger, marchand mercier, demeurant à Boussé, près La Flèche.

Mardy 28 janvier. Mr François Rétoré, tonnelier à Saint-Lambert.

Mr Pierre Frouin, marchand de fil à Saint-Lambert.

Mr Jacques Frouin, son frère, maire de Saint-Lambert, tailleur d'habit.

Mr Thomas Guilloteau, aussi tailleur à Saint-Lambert.

Mr Jean Edin, tonnelier à Saint-Lambert.

Mr Urbain Cohuau, tailleur de pierre, aussi de Saint-Lambert.

Vendredy 31 janvier. Mr Jean-Baptiste Demares, noble colon d'Estimanville, natif de Pont-Lévesque, près Caen, adjudant général de la 1re division de Niort, et commandant de l'armée de Bressuire.

Mr Joseph Morna, juge des traites, gabelles et tabac, demeurant à Angers. Il demeuroit habituellement dans son bien à Savenière, et là, comme à Angers, il étoit estimé et honoré de tous les honnêtes gens.

Digitized by Google

Mr son fils étoit passé dans l'armée catholique. Il fut pris après la déroute du Mans[1] et conduit à Angers. Il fut décidé qu'il seroit fusillé. En conséquence on le conduisit au Port-Aireau. Ayant essayé de s'échapper de la main de ses bourreaux, il fut massacré et coupé par morceaux. Son corps resta dans l'endroit exposé plusieurs jours.

Mardy 4 février. Mr Philippe-Joseph Tabary, natif d'Arras, adjudant général de l'armée patriote.

Jeudy 6 février. Mr Michel Rapet des Roches, natif de la ville de Nantes, commandant de la garde nationale de Sainte-Gemme-sur-Loire.

Mr Joseph Perrot, employé dans les hôpitaux à Saumur.

Vendredy 21 février. Mr Noël Pinot, curé du Lourroux, âgé d'environ quarante-huit ans. C'étoit un saint pasteur. Il étoit d'ailleurs très instruit et très éclairé. C'est le premier qui ait souffert la persécution. Il avoit monté en chaire et déclaré publiquement ce qu'il pensoit et ce qu'on devoit penser du serment. Il fut aussitôt dénoncé par quelques-uns de ses paroissiens. La garde nationale d'Angers fut aussitôt le chercher. Il en étoit instruit; il auroit pu fuir. Il préféra de rester chez lui et fut lui-même ouvrir la porte à la garde nationale qui arriva chez lui au milieu de la nuit au nombre d'environ cent hommes bien armés. Quand ils alloient chercher un prêtre qui n'avoit d'autres armes que son bréviaire, ils n'alloient jamais qu'ils ne fussent au moins vingt. Mais on craignait, disoit-on, une révolte et on vouloit donner de l'éclat à cette capture et y accoutumer les fidèles.

Quoi qu'il en soit, il les invita à entrer chez lui et à se rafraîchir. Il avoit eu soin de faire préparer quelque chose pour eux. Après avoir passé une partie de la nuit, ils le montèrent sur son cheval et le conduisirent à Angers. Ils

[1] Au-dessus de ces deux mots, Gruget a écrit : « le siège d'Angers », sans effacer les mots précédents, comme si ses souvenirs étaient incertains.

Digitized by Google

avoient eu soin de régler tellement la marche qu'il pût arriver en plein jour et être vu de toute la populace. Il arriva en effet à midy à Angers et traversa toute la ville au milieu de la garde nationale qui l'escortoit comme si ç'eût été un prisonnier d'État. Il entendit quelques mauvais propos dans les rues. Le plus grand nombre cependant parut affligé de voir un saint ecclésiastique, qui étoit connu pour tel de toute la ville qui l'avoit vu naître, réduit en cet état d'humiliation. Lui seul étoit content et satisfait de souffrir pour sa religion et de se voir dans le cas de la confesser publiquement.

Il fut conduit dans les prisons royales. Comme on n'étoit point accoutumé d'y voir des honnêtes gens, on crut devoir lui donner un [peu] plus d'aisance qu'aux criminels. On lui donna un lit particulier et le jour il avoit la liberté de se tenir chez le geôlier. Il fut quelques jours sans avoir la liberté de parler à personne. Cependant on [la] lui accorda, et tous les honnêtes gens s'empressèrent de l'y aller visiter et de lui offrir des secours. Il édiffioit tous ceux qui le voyoient. Mr de Lorry, évesque canonique, le fut visiter à plusieurs fois différentes, ainsi que tous les ecclésiastiques de la ville; tous étoient édiffiés de le trouver content et satisfait.

Après avoir paru plusieurs fois devant ses juges, qu'il déconcertoit par ses réponses fermes et pleines de bon sens, il fut condamné à s'éloigner de huit lieues de sa paroisse pendant deux ans. Le sieur Choudieu ne fut pas content de ce jugement, tout injuste qu'il étoit. Il en rapella. Il fut libre alors à Mr le curé du Lourroux de choisir un tribunal pour y être jugé en second lieu. Il choisit celui de Beaupréau. Les décrets lui laissoient cette liberté.

Il partit donc pour se rendre à Beaupréau. A son arrivée, tous les habitans de l'endroit et des environs, instruits déjà de la persécution qu'il éprouvoit, s'empressèrent de lui témoigner leur respect. Chacun sortoit aux portes sur

Digitized by Google

son passage et le combloit de bénédiction. Il trouva un repas préparé pour lui. Il fallut cependant aller dans la prison. Des ordres de la dame du lieu[1] avoient été donnés au régisseur du château pour le traitter honnêtement; elle eût désiré qu'il eût pu avoir la liberté de se promener dans les promenades du château; mais cela n'étoit pas possible; il falloit qu'il fût dans une prison. On lui prépara donc une chambre où on ne lui laissoit manquer de rien; c'étoit à qui lui offriroit quelque chose, tant on étoit jaloux de lui être utile d'adoucir son sort.

Le moment vint où il fut obligé de paroître devant ses juges. Là comme à Angers il les dérouta par ses réponses. Le plus grand nombre voyoit bien qu'il étoit innocent; mais on n'osoit le déclarer ouvertement, on n'auroit pas été ami des Césars qui avoient juré sa perte. Tout ce qu'on put faire de moins, ce fut de ratifier la sentence du tribunal d'Angers, tout injuste qu'elle étoit.

Elle fut donc ratifiée. Il vint à Angers et là la liberté lui fut rendue; mais deffense lui fut faitte de paroitre dans sa paroisse et même à huit lieues. Il se retira aux Incurables[2], où il demeuroit quand il avoit été nommé à sa cure et dont il avoit emporté les regrets. On ne tarda pas à en être instruit. On fut aussitôt avertir Mademoiselle la Supérieure[3] de ne le pas recevoir.

Il partit donc pour Corzé où il demeura quelque temps. Ses ennemis, qui le suivoient partout, portèrent des plaintes contre lui et déjà on se disposoit à s'en saisir de nouveau pour le remettre dans les fers. C'étoit dans le mois de juillet 1791. Dans ce temps-là on ramassoit tous les curés et vicaires qui avoient refusé le serment et qui avoient été déplacés.

[1] Françoise-Adelaïde-Rosalie de Scépaux, veuve de Henri-Joseph Bouchard d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, mort en 1789.

[2] M. Pinot était en effet aumônier des Incurables lorsqu'il fut nommé curé du Louroux-Béconnais, en 1768.

[3] Madame Perrine Ciret.

Digitized by Google

Il prit donc le parti de retourner dans le pays de Beaupréau où il avoit été si bien accueilli. Il y arriva en effet; mais à peine arrivé, on lui écrivit qu'on le cherchoit, qu'il avoit été dénoncé pour avoir chanté une grand'messe à Corzé et d'être cause que Mr le curé et ses vicaires avoient rétracté le serment qu'ils avoient fait[1]. Il fut obligé de se tenir caché pour ne point s'exposer et pour ne point exposer aussi ses amis qui le recevoient.

Dans le mois de novembre 1791, ayant apris qu'il y avoit une amnistie, il crut pouvoir en profitter pour aller consoler ses paroissiens. Il y fut en effet; mais il ne put pas y paroître en public et, voyant qu'il y avait du danger pour lui, qu'il pourroit aussi compromettre ses paroissiens qui le logeroient, il se décida à revenir dans le pays de Beaupréau, après avoir fait tout ce que son ministère exigeoit de lui. Il se détermina donc à passer tout son temps dans les Mauges, allant d'une cure dans une autre.

L'arrêté du département qui enjoignoit à tous les prêtres de se rendre à Angers étant survenu, il ne crut pas devoir y obéir. Il resta dans le pays et rendit aux fidèles du canton tous les services dont ils avoient besoin. Il s'attacha particulièrement à la paroisse de Saint-Macaire, dont Mr Lacroix[2], le véritable curé, avoit été chassé pour avoir refusé le serment.

Quand l'armée catholique fit son entrée à Angers, dans le mois de juin 1793, il la suivit et se rendit de là dans sa paroisse, fit son entrée dans l'église et annonça la parole de Dieu à ses paroissiens pendant tout le temps qu'il eut la liberté de paroître publiquement. Ce fut pour lui une grande satisfaction de reparoître au millieu de son peuple,

[1] M. Avril du Monceau, curé, et MM. Lemonnier et Goubeau, vicaires ou chapelains, s'étaient en effet retractés après avoir d'abord prêté le serment constitutionnel.

[2] M. Louis-Jacques Delacroix, né à Champtocé, arrêté en ladite commune et condamné à mort par le Tribunal criminel de Département, le 10 mars 1794. V. plus loin.

Digitized by Google

et c'en fut aussi une bien grande pour ses paroissiens, qui lui étoient restés fidèles, de le revoir avec eux. Il avoit toujours eu cette espérance d'annoncer un jour dans son église la parole de Dieu. Ses désirs ont été accomplis, mais il ne lui a pas été possible de faire tout le bien qu'il eût voulu. Il a été forcé de mener une vie cachée au millieu de sa paroisse. Cela ne l'empêchoit pas de visiter ceux ou celles qui avoient besoin de son ministère. C'est ainsi que, comme un bon pasteur, il s'exposoit à donner sa vie pour son troupeau.

En effet, on ne manqua pas de s'appercevoir qu'il y étoit. Des récompenses aussitôt furent promises à ceux qui le découvriroient. Des perquisitions et des recherches furent faittes pour le trouver. Et, ce qu'on auroit peine à concevoir, ceux qui le cherchoient étoient ses propres paroissiens à qui il avoit rendu des services essentiels. Enfin ils le trouvèrent ayant avec lui les ornements dont il se servoit pour offrir le sacrifice auguste de nos autels, qu'il offroit pour eux et pour tout son peuple. Alors leur joye fut extrême. Ils le conduisent aussitôt à Angers et l'obligent de se revêtir de sa soutanne qu'il avoit quittée pour se déguiser. Il entre ainsi dans la ville au millieu des cris de mort de la populace aveugle et séduitte. On le conduit au tribunal et, par dérision, ses juges, ou plutôt ses bourreaux, l'obligent de se revêtir des habits sacerdotaux et d'aller ainsi dans les prisons.

C'étoit le dix du mois de février 1794 qu'il fut arrêté, et ce même jour il fut introduit dans les prisons. Il s'en fallut bien qu'on eût pour lui les mêmes defférences qu'on avoit eues dans le carême 1791. Il fut jetté dans les cachots, réduit au pain et à l'eau, et couché sur de mauvaise paille. Dans cet état, mangé de vermines, il lui étoit deffendu de parler à personne et de recevoir aucun soulagement. Mais on ne faisoit que prévenir ses désirs, il ne vouloit rien recevoir; un peu d'eau et de pain, voilà tout ce qu'il

Digitized by Google

vouloit pour se soutenir jusqu'au moment de son martyre.

Cependant on se plaignoit hautement des massacres que la Commission résidante à Angers et établie par les représentans du peuple faisoit faire. On trouvoit mauvais qu'on fît mourir tant de personnes à la fois, et cela sans les juger, ni leur donner le temps de s'expliquer. Le bruit s'étoit même répandu que la Commission étoit en arrestation et qu'elle alloit être jugée à son tour. Plusieurs avoient monté à la tribune du club, entre autres le sieur Proust, connu lui-même par les cruautés et les impiétés dont il s'étoit rendu coupable. Il s'étoit plaint de la manière dont on procédoit à la mort de tant de personnes. Il s'intéressoit pour plusieurs qui avoient partagé ses impiétés, tel que le sieur Ducloseau, médecin, auteur du renversement et de la profanation de tant d'églises. Il trouvoit mauvais qu'on payât ainsi son patriotisme.

Plusieurs jours en effet se passèrent sans qu'on fût témoin des mêmes horreurs. Déjà on se félicitoit du retour de la paix. On espéroit que Mr le Curé du Lourroux seroit oublié. C'étoit à tort. Si on s'étoit si fort élevé contre les massacres de tout genre, c'est que chacun craignoit pour soi ; les plus ardens patriotes n'étoient pas plus épargnés. On avoit gardé le silence, tandis qu'il n'avoit été question que des prêtres ou des catholiques, désignés sous le beau nom d'aristocrate et de fanatique. Ces mêmes gens, qui paroissoient si mécontens, avoient été les premiers à applaudir à toutes les tortures qu'on faisoit subir aux prêtres catholiques et à leurs adhérens. Proust lui-même, comme président et membre d'un même tribunal révolutionaire, en avoit condamné plusieurs à mort, dont le sang crioit vengeance. C'étoit donc pour eux seulement qu'ils plaidoient et non pas pour les honnêtes gens.

En effet, le 21 février, Mr le curé du Lourroux, sur le sort duquel toutes les âmes vertueuses étoient consternées, fut

Digitized by Google

cité devant la Commission sanguinaire et, après plusieurs questions qu'on lui fit et auxquelles il répondit avec cette précision et cette fermeté qui lui étoient naturelles, il fut condamné à la mort. Ses juges, pour donner plus d'appareil à son supplice, lui demandèrent s'il ne seroit pas bien aise d'y aller en habits sacerdotaux : « Oui, leur répondit-il, ce sera une grande satisfaction pour moi. » « Eh bien ! lui répondirent les bourreaux, tu en seras revêtu et tu subiras la mort dans cet accoutrement. »

Dans le jour du jugement on ne manqua pas de le revêtir de sa soutane, d'un amict, d'une aube, d'une étolle, manipule et bonnet carré. Il lui manquoit un calice, mais, comme il avoit les mains attachées derrière le dos, cela n'auroit pas été possible. On s'étoit contenté de [le] lui donner à porter quand il fut conduit pour la première fois dans la prison.

Le saint prêtre du Seigneur, ainsi revêtu, part de la prison, traverse la rue Saint-Laud, pour allonger la marche, et arrive au son du tambour au lieu de son supplice. Son air content et satisfait annonçoit la joye qu'il ressentoit de souffrir pour Jésus-Christ. Ce spectacle cependant ne parut pas bien prendre. Chacun reculloit d'horreur et se retiroit dans sa maison pour n'être pas témoin d'un tel sacrilège. Enfin, la victime se présente au bourreau; on le dépouille seulement de la chasuble et, dans cet état, il reçoit la couronne du martyre au millieu d'un morne silence, qui fut interrompu par quelques cris de « vive la république », de la part de ses juges seulement, indignés de n'avoir pas d'imitateurs.

Il est à remarquer que les cris n'étoient plus si fréquens depuis que les patriotes eux-mêmes étoient exposés à courir les mêmes risques. On avoit cessé depuis quelque temps d'avoir des gens à gage pour crier « vive la république » à la mort de chaque innocent. Les juges et les soldats, qui les accompagnoient, étoient forcés de les remplacer.

Digitized by Google

Ce fut sur les trois heures et quart que Mr Pinot, curé du Lourroux, natif de la paroisse de Saint-Martin d'Angers, termina sa vie sainte et vraiment apostolique. Les fidèles se flattent que l'Eglise le mettra au nombre de ses martyrs et qu'elle en célébrera la mémoire, ainsi que de ceux qui l'ont précédé. Son corps aussitôt fut transporté au cimetière et, en le dépouillant, on trouva sur lui un instrument de pénitence, un cilice dont il se servoit.

Samedy 22 février. Mr René Tourneux, dit Beaumont, demeurant en cette ville, près l'église de Sainte-Croix. Son crime étoit d'avoir passé dans son bien situé dans le Poitou et d'être honnête homme. Madame son épouse ne tarda pas à le suivre au supplice.

Lundy 24 février. Mr Louis Jousselin, chevallier de Saint-Louis, du Poitou.

Mr Louis Ouvrard, aubergiste à Saumur et gendarme.

Mardy 25 février. Mr Joseph Berthelot de la Durandière, conseiller du présidial d'Angers, noble. C'étoit un homme respectable, qui jouissoit d'une grande considération à Angers et à la campagne où étoit situé son bien. Il étoit riche d'ailleurs. Plusieurs de ses demoiselles ont, dit-on, été fusillées. Il avoit un fils dans l'armée catholique. C'étoit un grand reproche qu'on lui faisoit.

MARS-AVRIL

Dame Marie Boislève, noble, veuve de Mr René Le Tourneux, mort sur l'échaffaut le 22 du même mois, native de Saumur. C'étoit une dame vertueuse. Elle montra dans ses derniers moments de sa vie le plus grand courage ; elle-même exhortoit sa femme de chambre, qui l'accompagna au supplice, à mettre sa confiance en Dieu et à regarder la mort comme le terme des maux qu'elles avoient eu à souffrir et qui alloient être récompensés par un bonheur éternel. Ce fut dans ces sentiments de religion qu'elle

Digitized by Google

avoit montrés pendant sa vie, qu'elle reçut la couronne du martyre, qu'elle avoit méritée en souffrant pour la justice.

Demoiselle Françoise Batardière, femme de chambre de la susditte dame Tourneux, native de Jallais, près Beaupréau, et qui fut encouragée au martyre par sa propre maîtresse.

Mr Louis Girardot, natif de la paroisse de Bonnaire, près Châtillon.

Dimanche 2 mars. Mr Valery le Coq, avoué au Tribunal de Segré.

Mr François Morsais, voiturier par terre, de la paroisse de la Blinière.

Mr Christophe Niveleau, maire de Saugé-l'Hôpital, en ce diocèse [1].

Lundy 3 mars. Mr Louis-Jérôme Allain, chantre d'Igoville, maître d'école, natif et domicilié d'Elbeuf.

Mardy 4 mars. Demoiselle Charlotte-Victoire Avril, fille majeure, native de la paroisse de Sainte-Melaine, et vivant de ses revenus dans celle de Soulaine.

Dame Jeanne L'Evesque, veuve de Pierre Cady, de la paroisse de Saint-Maurille des Ponts-Cé.

Dame Perinne Viaux, épouse du sieur Jacques Renou, native et domiciliée de la paroisse de Saint-Laurent de la Plainne, près Chalonnes. C'est dans cette paroisse, où il y a eu un si grand concours de pèlerins, à une chapelle, consacrée à la Vierge, et qui fut renversée et profanée dans les derniers jours du mois de juillet 1791, et où un nombre infini de personnes dignes de foi ont assuré avoir vu la figure de la Sainte Vierge.

Mr Etienne Saillant, dit d'Epinard [2], conseiller de la Sénéchaussée de Saumur. Il avoit la réputation d'un très honnête homme et d'un bon chrétien. Il avoit suivi l'armée catholique pour éviter les persécutions qu'on lui faisoit,

[1] Gruget écrit presque toujours *diocesse*.
[2] D'Espinats.

Digitized by Google

ainsi qu'à ses respectables épouse et fille ; l'une et l'autre, après avoir été renfermées au Bon Pasteur, ont été fusillées près Saint-Nicolas d'Angers[1].

Mr Jacques-Nicolas Gastineau, âgé d'environ soixante-huit ans, professeur en droit en l'Université d'Angers. C'étoit un homme savant et jouissant, avant et depuis la Révolution, d'une excellente réputation. Il était très attaché à la religion. Il avoit été nommé membre de la municipalité d'Angers en janvier 1790. Les honnêtes gens se réjouissoient de le voir avec plusieurs autres élevés à cette place. Ils comptoient sur leur probité, sur leur fermeté et sur leur disposition à s'opposer aux progrès que faisoit l'irréligion. Mais, tout courageux qu'ils étoient, ils ne purent résister à toutes les menées et à toutes les injustices autorisées et même conseillées sourdement par le maire qui y étoit alors, et par tous ceux de son parti. Ils furent donc obligés de faire leur démission pour ne point participer aux injustices dont ils étoient les témoins, et Mr Gastineau fut de ce nombre.

Il s'opposa fortement à la demande des jeunes étudiants en droit, soutenue par Mr Latouche, son confrère, tendante à ne plus étudier et ne plus parler le latin. Il sentoit que c'étoit introduire l'ignorance, puisqu'il est certain que les meilleurs auteurs ont écrit en latin, cette langue étant la plus connue et la plus répandue.

Il fit à l'entrée de l'Université, à la Saint-Martin 1790, le discours d'usage. Il s'étendit beaucoup sur l'irréligion qu'on cherchoit à introduire en France, sur les massacres,

[1] Il y a bien des choses à dire sur cette respectable famille. (Note de l'auteur.)

Epinats, château, commune de Cyzay et non d'Epinard. M. Sailland fut condamné par le même jugement et exécuté en même temps que Mme Gastineau et de la Grandière qui suivent. Madame Perrine-Charlotte Philippeaux, 54 ans, née à Saumur, femme d'Etienne-Mathurin Saillant d'Epinats, et ses trois filles, Perrine, âgée de 25 ans, Jeanne-Nicole-Denise, âgée de 24 ans, et Madeleine-Perrine, âgée de 23 ans, furent fusillées au Champ des Martyrs, le 1er février 1794.

Digitized by Google

les incendies et les injustices de toute espèce, auxquelles on se laissoit aller en France. Il ne put s'empêcher de faire connoître que les auteurs de tous ces malheurs étoient plusieurs députés à l'assemblée des États-généraux. Ce discours fit bruit, et on fut étonné qu'il eût le courage de le prononcer. Mais le peuple n'étoit pas encore venu où on vouloit le mener. Il n'étoit pas familiarisé avec le crime.

Tout le monde sait et a connoissance de cette insurrection qui eut lieu à Angers le 6 septembre 1790. Il dit à cette occasion devant plusieurs personnes et parents même de ceux qui étoient les moteurs de cette insurrection : « Pauvre peuple ! on l'engage à se révolter et on le pend. » En effet, cinq furent pendus à l'occasion de cette insurrection, et on sait que c'étoit de très honnêtes gens. Le but de cette insurrection étoit d'avoir occasion de sévir contre le clergé. On se disposoit à chasser tous les chanoines, on vouloit les rendre odieux en disant qu'ils en étoient les auteurs. Cependant on n'a pu réussir à trouver le moindre indice qu'ils en étoient la cause, malgré toutes les recherches qu'on ait pu faire.

Un quelqu'un d'Angers se plaignoit un jour à M. Berger, qui étoit alors officier municipal et qui est actuellement maire d'Angers, de n'avoir pas cherché à en découvrir les auteurs : « On s'en est donné bien de garde, lui dit-il, on auroit trouvé et connu quelqu'un qu'on ne vouloit pas découvrir. » Il disoit vrai. On cessa de faire des perquisitions quand on s'apperçut que les auteurs alloient être connus.

Mais revenons à Mr Gastineau. Il passoit une grande partie [de l'année] à sa campagne, sise dans la paroisse de la Jaillette[1]. Il y employoit tout son temps à la lecture et à faire du bien de différentes manières à ceux qui avoient recours à lui. Il ne vouloit pas se tenir à Angers pour

[1] La Jaille-Yvon et non la Jaillette, village de la commune de Louvaines, près Segré.

Digitized by Google

n'être pas témoin des horreurs qu'on y faisoit et dans la crainte qu'on le soupçonnât de s'y faire un parti. Cette crainte étoit fondée; on connaissoit son mérite et l'ascendant qu'il avoit sur les esprits. Il n'a pas réussi à se sauver.

Dans le mois de mars 1793, il se fit dans son canton une insurrection à l'occasion de la milice; on ne manqua pas de dire qu'il en étoit l'auteur ainsi que Mr la Grandière, son voisin et ami. On fut aussitôt le chercher chez lui et on l'amena avec sa femme dans les prisons du château. Là il y souffrit les plus horribles traitemens. Cependant, au bout de quelques mois on lui donna une chambre où il couchoit avec Mrs la Grandière et de Vaugiraud. Ils avoient même la liberté de se faire apporter de ville ce qui leur étoit nécessaire pour vivre et de se promener dans l'intérieur du château.

Il présenta une requette pour demander une somme de trois mille livres ou environ, qui lui avoit été prise par la Garde nationale lorsqu'elle fut le chercher dans sa campagne. Il n'en fallut pas davantage pour irriter ses ennemis contre lui. Il fut aussitôt jetté dans les cachots où il manquoit de tout, et étoit réduit à coucher sur de mauvaise paille.

Quand l'armée catholique fit son entrée à Angers, il fut emmené avec les autres prisonniers, dans la crainte d'être délivré par elle. Il fut d'abord conduit à Châteaugontier, et de là au Mans. Tout le monde sait ce qu'il eut à souffrir ainsi que les autres, depuis Angers jusqu'au Mans. Il y est resté continuellement, jusqu'au moment où on l'a fait venir à Angers pour le condamner à la mort, et qu'il a souffert avec cette fermeté et cette grandeur d'âme qu'on lui connaissoit. C'est une perte pour la ville d'Angers. Elle aura longtemps à se reprocher d'avoir été la cause de sa destruction.

Mercredi 5 mars. Mr Hercule Giles de la Grandière, chevallier de Saint-Louis. Il avoit une maison en cette ville sur le tertre Saint-Laurent, paroisse de la Trinité. Il y

Digitized by Google

passoit quelque temps, mais il passoit la majeure partie de l'année à sa campagne, située paroisse de la Jaillette[1] Il étoit ami de Mr Gastineau et son voisin. Il y faisoit beaucoup de bien et y jouissoit d'une excellente réputation. Il y fut pris et amené à Angers avec Mr Gastineau. On l'accusoit aussi d'être cause de l'insurrection qui eut lieu dans son canton, et d'être attaché à son roi et à sa religion.

Madame son épouse fut amenée avec lui. Il n'est point d'horreurs qu'on n'ait vomies contre eux. La pauvre dame, ainsi que lui, ont été traités de la manière la plus cruelle, au point qu'elle en a perdu la tête. Cela n'a pas empêché qu'elle ait été ramassée une seconde fois, après avoir été relâchée, pour être conduitte au Calvaire où, après avoir encore eu à souffrir les plus horribles tourmens, elle a terminé sa vie par être fusillée. Mr son mari fut conduit à Château-Gontier, dans le temps que l'armée catholique s'empara d'Angers, et ensuitte au Mans, d'où il est venu avec Mr Gastineau pour être condamné à la mort par la Commission militaire ou plutôt sanguinaire, établie à Angers. Il a montré jusqu'au dernier moment la plus grande fermeté et la plus grande soumission à la volonté de Dieu. On peut assurer qu'il est mort en haine de la religion et de son roi.

Jeudy 6 mars. Mr Antoine Luc Morin, curé de la paroisse de Freigné, sur les confintes (*sic*) du diocèse de Nantes, près Segré, prêtre non assermenté, natif de Cobourg, près Dol, en Bretagne. On ne sait pas bien où il a été pris[2]. Il étoit prêtre, et prêtre catholique. Il n'en falloit pas davantage pour engager ses bourreaux à le juger digne de mort.

[1] Le château du Plessis, commune de la Jaille-Yvon (et non de la Jaillette), voisin du château de l'Oncheray, appartenant à M. Gastineau. V. André Joûbert. *La châtellenie de la Jaille-Yvon et de ses seigneurs*, page 21 et 49, où sont reproduits les divers renseignements recueillis par nous sur l'emprisonnement et la condamnation de MM. Gastineau et de la Grandière.

[2] Arrêté chez Marie Lardeux, fille de charité de la commune de Freigné.

Digitized by Google

Vendredy 7 mars. François Verger, cordonnier, de la paroisse de Querré, près Châteauneuf, accusé d'avoir favorisé l'armée royale et catholique.

Dimanche 16 mars. Jean Jamet, natif de la paroisse de Boué, près Nantes, jardinier.

Julien Herais, natif de la paroisse du Port Saint-Père, proche Machecoul, diocèse de Nantes.

Sébastien Guérin, laboureur, natif de la paroisse de Saint-Marc, près Machecoul, diocèse de Nantes.

Pierre Foucher, natif de la paroisse de Boué, diocèse de Nantes.

Julien Nau, aussi natif de la paroisse de Boué, diocèse de Nantes. — Tous cinq pour avoir été dans l'armée catholique et royale [1].

Lundy 17 mars. René Maillet, âgé de 26 ans, natif de la paroisse de Ligron, près La Flèche, scieur de long, et soldat de la république, au huitième bataillon de Paris.

François Deshayes, âgé de 27 ans, natif de la paroisse d'Andigné, près Segré, en ce diocèse, couvreur d'ardoise [2]

Mardy 18 mars. Il y a eu deux personnes aujourd'hui qui ont été fait mourir, dont on ignore les noms [3].

[1] Ces trois premiers, après avoir servi dans la Vendée, s'étaient engagés dans le 1er bataillon de réquisition de Nantes. Ils étaient en garnison à Saint-Mathurin au mois de ventôse et s'étaient emparés d'un bateau pour passer la Loire et rentrer en Vendée. Les deux autres, qu'ils avaient entrainés, furent condamnés seulement : Foucher à trois mois de prison ; Nau à rester détenu comme suspect. (25 ventôse - 15 mars).

[2] Maillet et Deshays furent condamné à mort seulement le 21 mars 1er germinal.

Les deux condamnés du 16 mars, 26 ventôse, furent :

René Epron, tisserand à Juvigné, près Laval, demeurant à Dampierre, près Saumur, et François Déléon, maçon, vivant de son bien à Dampierre.

[3] Le 27 ventose — 17 mars, les deux condamnés furent Jean-Baptiste Jacquiau, né à Angers, 33 ans, ci-devant régent dans une pension, marchand faïencier et épicier à Cholet, et Jean-Baptiste Jagault, né à Thouars le 24 avril 1763, procureur, puis avoué, officier municipal, accusé d'avoir fait partie du comité royaliste de Thouars, arrêté au Mans.

Le 28, Louis François Lespinasse, âgé de 41 ans, né à Chigné

Digitized by Google

Samedy 22 mars. Mr Pierre David, natif de la ville de Niort, cy devant secrétaire du département des Deux-Sèvres, et ensuitte commissaire des guerres, des armées de la république. Il donna de grandes marques de religion en allant au supplice. Il y fut en chantant des hymnes et des psaumes de l'église. Il monta de lui-même sur l'échaffaut, attacha lui-même sur l'instrument du supplice Mr Chartier, vicaire de Seurdres, qui l'avoit accompagné de la prison. Avant d'être exécuté, il tira de dessous ses habits, pour environ dix mille livres en assignats, et les déchira devant tout le peuple qui y étoit présent, dans la crainte que cette somme ne tombât entre les mains de ses bourreaux, qui en auroient fait mauvais usage. Ce fut une leçon pour les juges. Depuis ce moment, ils n'ont pas manqué de députer un de leurs agents pour leur ôter, avant de partir pour le supplice, tout ce qu'ils peuvent avoir. Il n'est pas même libre aux pauvres victimes de se deffaire de ce qu'ils peuvent avoir en faveur des prisonniers, et à eux de recevoir ce qu'on voudroit leur donner. Après avoir crié « Vive le roi » et recommandé son âme à Dieu, il se présenta au supplice et termina sa vie avec les sentiments les plus héroïques de religion [1].

Mr Augustin-Guillaume Fleury, natif de Cherbourg et sous lieutenant d'un escadron de cavalerie, dit Cherbourg.

(Mayenne), ci-devant noble et receveur des greniers à sel de Brissac, fut condamné à mort avec sa domestique, Marie Bideau, fille, âgée de 26 ans, née à Angers. M. Gruget l'a oublié dans sa liste.

Le 29, deux soldats, François Ménestrié, soldat au bataillon de l'Unité, et Antoine Vaquier, chaudronnier à Paris et caporal, furent condamnés à mort, pour vol. Le jugement porte qu'ils seront exécutés aux Ponts-de-Cé. Ce qui explique comment M. Gruget a négligé d'en parler.

Le 1er germinal, Maillet et Deshayes sont condamnés pour désertion, tentative d'évasion par effraction de la citadelle, et assassinat d'un de leurs co-détenus.

Louis Briet et Pierre Beutier, soldats, sont le même jour condamnés à mort pour vol, pillage et violences.

[1] Il avait été trouvé porteur d'un laissez-passer pour 25 cavaliers, signé de Dommaigné, commandant de la cavalerie vendéenne, d'une réquisition pour passer des vivres aux brigands, etc.

Digitized by Google

Il étoit accusé d'avoir des intelligences avec l'armée des catholiques. Voilà quel fut son crime[1].

Dame Rose Hérault, native de Mallièvre, diocèse de La Rochelle, près Cholet, veuve du sieur Pierre Cesbron, dit Descrauses, négociant à Cholet[2]. C'étoit une dame infiniment respectable et recommandable par toutes sortes de bonnes œuvres, qu'elle faisoit dans son pays, mais surtout par son attachement à la religion catholique. Elle avoit, dans tous les temps, donné des marques de la foi la plus vive, mais ce fut surtout au moment de la mort. Depuis la prison jusque sur l'échauffaut elle ne cessa de chanter des hymnes et des psaumes avec Mr David, qui la conduisoit sous le bras, parce qu'elle étoit boiteuse. Elle monta seule sur l'échaffaut, ôta elle-même sa coeffe et son mouchoir et, après avoir crié « Vive le roi » et avoir fait à Dieu le sacrifice de sa vie, elle reçut le coup de mort et avec la mort la couronne du martyre.

Mr François-Louis Chartier, prêtre non assermenté, et vicaire de la paroisse de Seurdres, près Châteaugontier, âgé de trente deux ans. C'étoit un digne ecclésiatique ; il avoit travaillé dans sa paroisse avec beaucoup de zèle. Depuis la prison jusqu'à l'échaffaut, il ne cessa de chanter des hymnes et des psaumes de l'Église. La joye étoit peinte sur son visage, ainsi que sur celui de ceux qui devoient partager sa couronne. Arrivé au pied de l'échaffaut, il leur donna à tous l'absolution, tandis qu'un prêtre, dans une maison voisine, la lui donnoit à lui-même[3]. Il resta prosterné en terre, jusqu'à ce que son tour fût venu d'aller au supplice. Il y monta en effet avec cette tranquillité qui ne

[1] Il avait eu l'audace, à la société populaire de Thouars, le 24 ventôse, de prononcer un discours pour proposer une trêve de deux ans avec les tyrans coalisés contre la France et avait été trouvé porteur de plusieurs signes de rebellion, tels que cœurs enflammés, chapelets, prieres en l'honneur de la soi-disant Sainte Vierge, mère de Dieu.

[2] Gruget a ajouté en note : « Il y a bien des choses admirables à dire sur Madame Decrause, on y reviendra ».

[3] Ce prêtre était Gruget lui-même.

Digitized by Google

convient qu'aux consciences pures, au point que tous les spectateurs et ses bourreaux mêmes ne pouvoient s'empêcher d'en être étonnés et de dire en se retirant qu'il y avoit dans ces morts quelque chose d'extraordinaire, que la religion seule peut inspirer dans les derniers moments. Après avoir recommandé son âme à Dieu et lui avoir fait le sacrifice de sa vie, il reçut la couronne du martyre.

Il y en a encore deux autres dont on ignore les noms, et morts le même jour [1].

Lundy 24 mars. Mr Marc-Antoine Joubert de la Pépinière, noble, natif de la paroisse des Herbiers, près Cholet, diocèse de La Rochelle et maire de la ditte paroisse des Herbiers [2].

Mr François-Louis Bussy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, natif de la paroisse d'Épiers, près Saumur [3].

Mercredy 26 mars. Il y en a un de ce jour dont on ignore le nom [4].

Vendredy 28 mars. Demoiselle Perinne Bernadeau, native de la ville de Thouars, diocèse de Poittiers.

Demoiselle Marie Bernardeau, sa sœur, aussi native de Thouars, diocèse de Poittiers.

[1] Une main étrangère a écrit les noms de ces deux victimes : ce sont Mrs Body et de la Haye des Hommes.
Mais c'est une erreur, ils avaient été condamnés à mort le 29 octobre 1793 et l'on ne trouve aucun jugement de la commission militaire à la date de ce jour.

[2] Lors de l'occupation du Petit Bourg des Herbiers par les Vendéens, il avait souffert que quatre de ceux-ci le portassent chez un médecin pour se faire soigner pendant une maladie. Huit membres du comité révolutionnaire de Cholet l'accusaient d'être chef de brigands et l'ami intime de La Rochejaquelin, et lui reprochaient d'avoir souffert que l'état-major des Brigands s'installât dans son château du Bois-Grolleau près Cholet.

[3] Accusé d'avoir logé et nourri dans son château de Risé, près Saumur, plusieurs chefs de brigands et d'avoir emmené jusqu'à Montreuil, dans sa voiture, le scélérat Sanglier, de Loudun, chef de brigands.

[4] Joseph Prudhomme, ci-devant frère convers trappiste, natif de Vezin, accusé d'avoir suivi les Vendéens, armé tantôt d'une pique, tantôt d'un sabre et d'un fusil et d'avoir crié vive la religion, vivent les bons prêtres, etc.

Digitized by Google

Demoiselle Élisabeth Chaveneau, aussi native de Thouars, diocèse de Poittiers. Toutes trois très jeunes et âgées au plus de dix-sept à dix-huit ans, elles parurent un moment regretter la vie et répandirent même des larmes, quand elles se virent condamnées à la mort ; mais, ayant fait réflexion qu'elles mourroient pour leur religion et qu'une grande récompense les attendoit dans le ciel, on les vit aussitôt changer de figure. La joye et l'innocence étoient peintes sur leur visage. Elles firent leur sacrifice à Dieu de leur vie, prièrent pour leurs bourreaux. « Je désire, dit une d'elles, que le sang que je vais répandre change vos cœurs et vous convertisse ». Elles montèrent à l'échaffaut avec un courage digne des plus grands héros de la religion et reçurent l'une après l'autre la couronne du martyre, en échange d'une vie misérable dont elles avoient fait le sacrifice.

Demoiselle Marie Feillotreau, native d'Angers, âgée d'environ quarante-cinq ans, veuve du sieur Dumont, marchand amidonier, demeurant dans le faubourg Bressigné de la ville d'Angers. Elle avoit eu une mère extraordinairement vertueuse qui l'avoit très bien instruite dans sa religion. Depuis plusieurs années elle lisoit la vie des saints et des martyrs. Elle avoit conçu un désir ardent de mourir pour sa foi. Sur ce qu'on lui disoit quelquefois, de bien prendre garde à ce qu'elle disoit et à ce qu'elle faisoit : « Quoi ! disoit-elle, pourquoi n'y auroit-il pas aujourd'hui des martyrs comme il y en a eu autrefois ? » Elle avoit une horreur singulière pour le schisme. On l'a vu passer les nuits pour aller chercher au loin la nourriture spirituelle. Tandis que la maison des Incurables a été ouverte, elle n'a pas laissé passer un seul jour sans y aller faire ses prières dans les salles des pauvres infirmes. Là, elle faisoit à Dieu le sacrifice de sa vie et désiroit de mourir pour son nom. Ses désirs ont été accomplis. Le bruit de sa piété et de son attachement à sa religion étant venus aux oreilles des enne-

Digitized by Google

mys de Jésus-Christ, elle a tout aussitôt été renfermée dans les prisons, et de là conduitte au supplice pour y recevoir la couronne du martyre, après laquelle elle soupiroit. Son air gai et content, son visage serein en allant au supplice, annonçoient la paix de son âme et la joye qu'elle ressentoit de s'aller unir à Jésus-Christ pour lequel elle mouroit.

Mr Louis Gauron, prêtre, vicaire de la paroisse de Mazé, natif de Saint-Barthélemi, près Angers. Il avoit eu le malheur de faire le serment et travailloit en conséquence, en qualité de vicaire, dans la paroisse de Mazé. Sa foi, qui étoit éteinte, se réveilla lorsqu'on lui demanda ses lettres de prêtrise. Il conçut toute l'horreur possible d'une semblable proposition. Il monta en chaire et là, en présence de son curé qui, non content d'avoir fait le serment et d'en avoir entraîné plusieurs avec lui, avoit encore eu le malheur de rendre ses lettres de prêtrise et de curé et d'apostasier ainsi de la manière la plus formelle, déclara aux fidèles qui y étoient présens la faute qu'il avoit faite en prêtant le serment qu'on lui avoit demandé, les sacrements qu'il avoit profanés depuis ce temps-là, le scandale qu'il leur avoit donné, leur en demanda pardon en les exhortant de demeurer toujours fermes dans leur religion, malgré tout ce qu'on pourroit leur dire et leur faire pour les engager de l'abandonner, et protesta que jamais il ne remettroit ses lettres de prêtrise, qu'il étoit prêt à souffrir tout ce qu'on voudroit lui faire souffrir, à aller même à l'échaffaut, mais qu'il ne le feroit jamais ; que, du reste, il accepteroit la mort en esprit de pénitence des fautes et des scandales dont il avoit été la cause, trop heureux encore si à ce prix il pouvoit expier les crimes dont il s'étoit rendu coupable. Un discours semblable ne pouvoit pas manquer de venir aux oreilles des ennemys de la religion. Il fut en effet aussitôt dénoncé, et même par ceux qui auroient dû être attendris et touchés de son changement. On le conduisit dans les prisons d'Angers. Il ne tarda pas à être traduit devant les juges qui

Digitized by Google

le condamnèrent aussitôt à la mort, qu'il accepta avec beaucoup de joye. Depuis la prison jusqu'à l'échaffaut, il ne cessa de donner des marques de repentir de la faute qu'il avoit faitte en se séparant du sein de la véritable église. Il chantoit des hymnes et des psaumes en allant au supplice. Il ne faut pas douter que Dieu ne lui ait pardonné eu égard à sa vive contrition et aux sentiments de religion qu'il faisoit paroître et dont il étoit véritablement pénétré ; et on peut s'attendre que l'Église le mettra au nombre de ses martyrs.

Mercredy 2 avril. Le sieur Pierre Bernard, natif de la paroisse de Loiré, diocèse d'Angers, près Segré, officier public et municipal de la ditte paroisse de Loiré. Il étoit accusé d'avoir eu des intelligences avec l'armée catholique, et d'avoir formé un rassemblement de 150 hommes, de s'être mis à leur tête et d'avoir été engager les paroissiens du Bourg-d'Iré à marcher sur ses traces, affin de se réunir à l'armée catholique qui étoit alors à Angers[1].

Vendredy 18 avril. Mr Joseph Moreau, âgé de trente ans, natif et vicaire de Saint-Laurent de la Plaine près Chalonnes, en ce diocèse. Il y étoit dans le temps qu'il se faisoit un concours extraordinaire des fidèles de tous les états et de toutes les conditions, à la chapelle dédiée à la Sainte Vierge, sise dans cette paroisse. Aussi est-ce un grand crime qu'on lui a fait d'y avoir assisté et d'y avoir engagé. Ses juges ont eu même l'impiété, dit le rédacteur des *Affiches*, de

[1] Le 12 germinal, 1er avril.

Le même jour, Pierre Poitevin, couvreur en ardoises, né à Saint-Saturnin, près Angers, accusé d'avoir suivi les brigands. armé d'un sabre et d'un pistolet, ayant sur sa poitrine un soi-disant christ en cuivre argenté, paré d'un chapelet en guise de guirlande, et Marie Drison, femme Robergeau, 24 ans, née à Thouars, sont également condamnés à mort.

Du 12 au 25 germinal, 1er au 14 avril, on ne rencontre aucun jugement rendu par la commission militaire.

Le 26, elle condamne à mort 99 conspirateurs : 58 hommes et 41 femmes, extraits de diverses prisons, fusillés le 27 au Champ des Martyrs. C'est pour ce motif, sans doute, que M. Gruget a négligé d'en parler ici.

Digitized by Google

vomir des blasphèmes contre la Sainte Vierge, dans le prononcé ou la rédaction de son jugement que nous ne rapportons pas, de crainte d'offenser les oreilles pieuses de ceux et de celles qui les entendoient. Nous nous contenterons de dire que les miracles, qui sont supposés faux par nos incrédules, ont été assurés par des milliers de personnes dignes de foi et qui n'avoient aucun intérêt de tromper. Il y a eu même des procès-verbaux faits ; mais il peut se faire qu'ils soient perdus par le malheur des temps. Je les ai vus et je sais qu'ils sont en règle et faits par des personnes pleines de probité et de religion. Ce Mr Moreau avoit travaillé en apôtre dans cette paroisse, après la mort et pendant la maladie de son curé. Il n'en sortit que quand Mr Poireau, chapellain de la Poissonnière, de la paroisse de Savennière, vint s'y établir en qualité de curé intrus. Il n'y fut que six mois. Il mourut dans le mois de février 1791. On assure que dans sa maladie il parut avoir envie de se retracter et qu'il demanda un prêtre catholique. Mais cela lui fut impossible. Les curés intrus de Chalonnes et de La Pommerai, ses voisins, ne le quittaient pas d'un seul instant et prenoient toutes les précautions pour qu'il ne fût pas possible de lui procurer ce qu'il demandoit. Mr Moreau ne laissoit pas de travailler pendant ce temps là, et redoubla ses soins à la mort du curé intrus. Il y est toujours resté caché jusqu'au moment où il a été pris et conduit à Angers, pour y recevoir la couronne du martyre, le jour du vendredy saint, jour où Jésus-Christ lui-même étoit mort pour notre salut, sur l'arbre de la Croix [1].

---

[1] Le 27 germinal, 14 avril, deux soldats, Pierre Tiercelin et Léonard Simon avoient été condamnés à mort pour menaces d'incendie et coups.

Le 28, Mme Catherine-Nicolle la Mouche, veuve Bussy, ci-devant noble, native de Senlis, fut condamnée à mort et exécutée en même temps que l'abbé Moreau.

Digitized by Google

NOTA. — Nous n'avons pas retrouvé le Journal de M. Gruget du 28 germinal an II (17 mars 1791) au 24 floréal (15 mai suivant). Mais le registre des jugements de la Commission militaire nous permet de combler cette lacune au moins en partie, ainsi qu'il suit :

Le 2 floréal, 21 avril, 98 religieuses et sœurs hospitalières sont condamnées à la déportation.

Le 7, Espérance Lavigne, ex-religieuse de la Fougereuse près Argenton, qui a passé la Loire avec les Vendéens, est condamnée à mort. Jeanne Chevalier, lingère à Bouillé-Ménars, qui l'avait recueillie, est condamnée à la déportation.

Le 13, Auguste Prost, employé aux subsistances des armées de l'Ouest, et Loir-Magazon fils, né à Saumur, lieutenant au 22e régiment d'infanterie-légère, accusés d'avoir porté la cocarde blanche, lors de l'occupation de Saumur par les Vendéens au mois de juin 1793, sont condamnés à mort et exécutés le lendemain 14.

Le même jour Pierre Malécot, né à Chavagnes, salpétrier à Angers, accusé d'avoir suivi les Vendéens, armé d'un fusil et d'avoir tué un hussard à la porte d'une auberge de Maligné, et Jean Davy, cavalier au 16e bataillon, né à Saint-Georges, qui a foulé aux pieds la cocarde nationale, disant qu'il voulait se battre et mourir pour les prêtres, et maudissait la constitution républicaine, subissent le même sort.

Le 14, Françoise Léger, née au Vieil-Baugé, veuve d'Antoine Raymond, exécuté le 31 décembre 1793, est à son tour condamnée à mort.

Le même jour, Marie Abellard et Jeanne Métivier, ci-devant religieuses du Calvaire, sont condamnées à la déportation pour refus de serment.

Le 15, François Girart, né à Chassey près Saumur, ex-prêtre, curé assermenté, ancien procureur et notable de la commune de Neuillé, et André Saunier, né à Blou, maire de Neuillé, accusés d'avoir livré aux Vendéens, pendant

Digitized by Google

l'occupation de Saumur, le Drapeau tricolore de la commune et leurs écharpes d'officiers municipaux, sont condamnés à mort.

Le même jour, Perrine Buineau, et Marie Thibault, ex-religieuses carmélites, sont condamnées à la déportation.

Le 16, Pierre-Fortuné Doyneau, avocat à la sénéchaussée de Saumur, juge à la ci-devant élection de ce lieu, depuis officier municipal, accusateur public et administrateur du district, est condamné à mort pour avoir reçu chez lui plusieurs officiers Vendéens, leur avoir envoyé plusieurs paniers de légumes et la clef de sa cave, et avoir crié vive le roi.

Jean-Dominique Buret, né à Paris, soldat hussard et auparavant de la Légion Germanique, qui a crié vive le roi et a été trouvé porteur d'un passeport au nom de Louis XVII et d'un serment poétique rédigé dans des intentions contre-révolutionnaires, a le même sort. Tous deux furent exécutés le 17.

Les autres jugements prononcent seulement des mises en liberté et des sursis.

La dernière séance de la commission militaire eut lieu le 20 floréal (9 mai 1794) en exécution d'un arrêté des conventionnels Hentz et Francastel, en date à Tours du 10 de ce mois.

L'arrêté de clôture, porté sur le registre des jugements, est signé de Félix, président, Laporte, Hudoux, Gouppil fils, Obrumier fils, et Ruffey, secrétaire, qui avait remplacé Loisillon.

MAI ET JUIN

Jeudy 15. Proclamation à la commune d'Angers relative à la confection du quai; les citoyens sont invités à faire des dons patriotiques chacun dans leur section.

Digitized by Google

Vendredy 16. Aujourd'hui sont arrivés cent cinquante gendarmes, reste de six cent, qui étoient allés dans la Vendée le lundy de la première semaine de Carême, il y en a environ cent cinquante de blessés et de malades.

Samedy 17. La Commission est partie ce soir à quatre heures pour Nantes. Elle doit être trois jours à son voyage et aller rejoindre les gendarmes qui partent demain pour Saumur et de là pour Paris[1].

Dimanche 18. Les cent cinquante gendarmes restant de six cent sont partis pour aller prendre leurs drapeaux à Saumur et de là se rendre pour former, dit-on, un camp proche Paris.

A midy, il est arrivé environ huit cents hommes qui ont été casernés au grand Séminaire. On a appris aujourd'hui que les patriotes avoient perdu onze mille hommes dans un combat donné par l'armée catholique proche Nantes, et qu'il les avoient (*sic*) mis en déroute à Saint-Lambert.

Les religieuses et les sœurs détenues en prison sont toujours très gaies, malgré les mauvais traitements qu'on leur fait éprouver[2]. Deux autres sont décédées des misères qu'elles avoient essuiées. Vendredi 16, Mr Bertry, aumônier des Pénitentes d'Angers[3], a été pris dans la paroisse de Mr son oncle, près Segré[4] et conduit au Château d'Angers ainsi que Mr Lacroix, curé de Bécon[5], Mr Roger, curé intrus

[1] Un arrêté des Conventionnels Hentz et Francastel, en date à Tours du 10 floréal, avait autorisé la commission Félix à cesser ses fonctions le 20 floréal, 9 mai 1794. Le président Félix avait lui-même sollicité cette mesure, ne voulant pas rester à Angers, après le départ de ses protecteurs rappelés dans la convention, craignant de nouvelles difficultés tant avec le comité révolutionnaire qu'avec la société populaire.

[2] A la suite du jugement du 3 floréal qui les condamnait à la déportation, les religieuses d'Angers et de Beaufort avaient été conduites à la prison nationale.

[3] M. Bertry, aumônier des Pénitentes, ancien curé de Saintes (Charente).

[4] M. Louis-René Bertry, curé de Louvaines.

[5] M. Joseph-Marie Delacroix de Beauvais, né à Champtocé, le 28 décembre 1750, curé de Bécon depuis 1777, assermenté, puis rétracté.

Digitized by Google

et cordellier d'Angers[1], avec un autre père assermenté, tous les trois pris dans l'armée des chouans, où ils s'étoient retirés pour éviter la persécution après avoir refusé de remettre leurs lettres.

Lundi 19 mai. Aujourd'hui les Affiches annonçoient une victoire complette remportée sur les chouans proche Rennes par les patriotes, et des soldats arrivés disoient le contraire. On craignoit même l'arrivée icy des insurgés et des chouans; en conséquence des tambours avoient été placés aux avant-postes de la ville pour annoncer leur arrivée.

Quatre cents hommes ou environ sont arrivés ce jour; il en part tous les jours pour aller à Nantes former un camp, ou pour la Vendée.

Mardi 20 mai. Les soldats de l'armée catholique ont mis hier en déroutte les patriotes sur deux points différents, au Pont-Barré près Saint-Lambert et à Chalonnes. Les chevaux des patriotes leur étant inutiles, ils les ont laissés pour se sauver; ils ont perdu dix à onze voitures chargées de grain et beaucoup de munitions.

Mercredi 21 mai. Les chouans ont arrêté sur la route de Nantes dix à douze charettes de bled et de provisions escortées par quarante hommes, que les patriotes conduisoient à Nantes. Ils s'en sont emparés après avoir tué les conducteurs.

Jeudi 22 mai. La Commission militaire est arrivée aujourd'hui de Nantes dans une voiture à huit chevaux; deux seulement étoient restés, Goupil et un autre.

Vendredy 23 mai. Le bruit s'est répandu que les chouans n'étoient qu'à quatre lieues d'Angers. Les patriotes en ont été

M. Gruget semble le confondre avec son frère, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, dont il note plus loin la condamnation et l'exécution, 10 juin 1794.

[1] Aumônier de la Garde nationale d'Angers en 1791, nommé curé constitutionnel de la Pouèze, suivant M. Port. Il avait renoncé à toute fonction ecclésiastique le 23 brumaire an III (C. Port) ou plutôt an II et s'était peut-être rétracté.

Digitized by Google

effrayés ainsi que de l'approche des armées alliées de Paris, malgré tous les journaux qui ne cessent d'annoncer des victoires remportées par les républicains, mais auxquelles on ne croit point.

Les religieuses prisonnières sont toujours très contentes malgré les mauvais traitements qu'on leur fait souffrir.

Ces jours derniers trois cent femmes, y compris leurs enfants, ont été prises dans la Vendée et conduittes au Calvaire; elles ont refusé de donner leurs enfans aux patriotes qui vouloient s'en charger; elles préfèrent de les voir mourir à leur costé plutôt que de les livrer entre les mains des impies.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Chartrier de Boylesve. — 27 juillet 1670. Baptême à Saint-Denis d'Angers de Gabriel fils Jacques et Jeanne Gohin; parain Louis Boylesve conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général... maraine dame Marguerite Sérézin, né de ce jour. Chesneau.

État-civil de Pruniers. — 28 juillet 1695. Gabriel Boylesve, sieur de la Gillière, prieur de Pruniers.

Chartrier de Boylesve. — 8 décembre 1725. Testament devant Brouault notaire royal à Angers de Gabriel de Boylesve, chanoine d'Angers... il donne à Anne Jacques, son frère ce que la coutume lui permet de donner.

Id. — 1727. Partage de la succession de l'abbé du Planty entre son frère et ses neveux de Bonchamps.

3° François Boylesve, écuyer, né le 17 août 1672, capitaine de dragons au régiment de Vérac, mort à l'armée d'Italie en 1704.

Chartrier de Boylesve. — 3 avril 1673. Cérémonies du baptême données à François, fils de... parain François Boylesve conseiller au parlement de Bretagne, maraine Marie Gohin femme de Jacques Bellot de Marthou, sieur du dit lieu, né le 17 août 1672. Chesneau.

Digitized by Google

4° Jacques BOYLESVE, écuyer sieur de Razilly, baptisé le 30 mai 1675, capitaine de dragons au régiment de Vérac, mort en 1706.

Chartrier de Boylesve. — 30 mai 1675. Baptême de Jacques fils de... parain Louis-Jacques Boylesve fils aîné de... et de deffunte dame Marie Julliot sa première femme, maraine dame Renée Boylesve femme de Jean du Verdier chevalier seigneur de Genouilhac. Chesneau.

5° Anne-Jacques de Boylesve, qui suit.

6° Marie-Hyacinthe de BOYLESVE baptisée le 6 février 1681 épousa par contrat du 31 octobre 1700 Messire Pierre de BONCHAMPS[1] de Maurepart, chevalier seigneur de la Baronnière, lieutenant colonel du régiment de Santerre infanterie, mort en 1722 et elle en 1706.

Chartrier de Boylesve. — 6 février 1681. Baptême de Marie-Hyacinthe, fille de... parain Jacques Bellot, sieur de Martou, maraine dame Marie-Marguerite Berthelot épouse de René Gohin écuyer sieur des Aulnais. Le Roux.

Id. — 31 octobre 1700. Contrat de mariage devant Pierre Bory notaire, de Pierre de Bonchamps de Maurepart chevalier sieur de la Baronnière, lieutenant colonel du régiment de Santerre fils de feu René, chevalier de l'ordre du Roi, sieur de Maurepart et de Marie Chevrier, et de Hyacinthe Boylesve fille de Jacques, chevalier sieur du Plantis, et de Jeanne Gohin... présence de Louis Boylesve de la Gillière, lieutenant général d'Anjou, oncle, Perrine Le Chat, sa femme, Marie-Anne de Boylesve, demoiselle, nièce, Pierre Le Roy de la Potherie, conseiller au parlement de Bretagne, Françoise Boylesve sa femme, René Gohin, écuyer sieur des Aulnais, oncle et curateur.

État-civil de Saint-Pierre. — 4 novembre 1706. Inhumation de Hyacinthe de Boylesve du Plantis femme de Pierre de Bonchamps de Maurepart.

[1] De Bonchamps : *de gueules à 2 triangles d'or, enlacés en forme d'étoile.*

Digitized by Google

7° Henriette, religieuse ursuline à Angers[1].

8° Jeanne, religieuse à la Visitation d'Angers.

5° Anne-Jacques de Boylesve, chevalier seigneur du Planty, Razilli, la Modetaie, comte de Ramefort, né en 1667, capitaine de dragons au régiment de Quélen puis de Beaucourt, chevalier de Saint-Louis le 24 décembre 1720, épousa par contrat du 19 août 1715 demoiselle Marie-Félix Eveillon[2], fille de feu Me Pierre Eveillon, écuyer seigneur d'Epluchard, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts d'Angers et de dame Marie-Marguerite Gohin.

Ils eurent quatre enfants : Louis, Anne, Annet et Gabrielle.

Chartrier de Boylesve. — 30 octobre 1679. Cérémonies du baptême en l'église de Sainte-Christine à Anne-Jacques de Boylesve né en 1697 et ondoyé à Saint-Denis d'Angers. — 22 septembre 1782 sentence de la sénéchaussée d'Anjou ordonnant qu'à la demande de son fils, le nom de Jacques, omis dans les actes de Anne de Boylesve son père, serait ajouté.

Id. — 7 septembre 1714. Partages nobles de la succession paternelle devant Me Boucault conseiller au présidial d'Angers.

Archives Maine-et-Loire. E, 1811. — 18 août 1715. Fulmination des bulles pour le mariage de Anne Boylesve du Planty et Marie Eveillon. (Signé) Le Gouvello.

Chartrier de Boylesve. — Commission de capitaine de dragons à Anne-Jacques de Boylesve.

Id. 19 août 1715. Contrat de mariage devant Bory notaire à Angers, de Anne-Jacques Boylesve, chevalier sieur du Planty, capitaine au régiment de Caylus... et Marie-Félix Eveillon.

État-civil de Sainte-Croix. — Célébration du mariage de Anne Boylesve... Capitaine de dragons au régiment de Quelen, âgé de 36 ans... et Marie Eveillon...

[1] Voir d'Hozier, reg. I, p. 74.

[2] Eveillon : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 roses ou quintefeuilles de même; 2 et 1.*

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve. — 24 décembre 1720. Lettres du Roi le nommant chevalier de Saint-Louis et chargeant Mr d'Assy de Gaucourt, lieutenant du Roy de Saumur, de lui donner l'accolade.

Id. — 10 novembre 1722. Aveu au même chevalier de Saint-Louis, sieur de la Modetais.

Id. — 21 novembre 1726. Nomination à la chapelle de Saint-Julien.

Id. — Mémoire pour Mrs Anne Boylesve, chevalier sieur du Planty et de la Modetais, au sujet du partage noble qui lui était contesté par Mlle de Bonchamps, sa nièce.

QUATORZIÈME DEGRÉ

4° Gabrielle-Anne-Marie de Boylesve, baptisée le 15 août 1716, reçue à Saint-Cyr le 23 juillet 1728.

Bibliothèque nationale, Carrés de d'Hozier. V. 101. — 15 août 1716. Extrait de baptême de Gabrielle-Anne-Marie.
Id. — *Cabinet des titres, v. 302, n° 99.* 23 juillet 1728, preuves pour Saint-Cyr (Voir titres généraux).

2° Anne de Boylesve, qui suit.

1° Louis de Boylesve, officier au régiment d'Auvergne-infanterie, tué à Venio (Italie).

Chartrier de Boylesve. — Certificat du maréchal de Contades, colonel au régiment d'Auvergne.

3° Annet-Jacques-Auguste de Boylesve, cadet au bataillon de Dunkerque-artillerie, tué en Bavière en 1743, suivant un certificat du commandant de ce corps.

2° Anne de Boylesve, chevalier seigneur du Plantis, de la Modetaie, comte de Ramefort, né en 1721, épousa par contrat du 24 juillet 1747 demoiselle Marie-Perrine Sourdeau[1] de Beauregard fille de... Conseiller au grand

[1] Sourdeau : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles d'argent en chef et d'un croissant de même en pointe.*

Digitized by Google

conseil et de Jeanne-Madeleine Guiot, dont il eut neuf enfants qui suivent.

Il mourut le 9 décembre 1793, dans les caves de Doué, le même jour que son cousin de la Maurousière.

Chartrier de Boylesve. — 9 février 1721. Naissance et ondoiement en l'église de Blou. 1er juillet 1723, baptême de Anne fils de Anne Boylesve du Plantis, chevalier sieur de la Modetais, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Beaucourt et de Marie-Françoise Eveillon, parain Mr Pierre Gohin, chevalier sieur de Boumois.

Chartrier de Boylesve. — 14 janvier 1747. Partages nobles de la succession de son père, devant Gallais, notaire royal à Longué.

Id. — 24 juillet 1747. Contrat de mariage devant Cornilleau, notaire royal à Saumur.

Id. — 27 mai 1752. Arrêt du parlement rendu contradictoirement contre Arthus de Bonchamps, chevalier sieur de la Baronnière, au sujet de l'emparagement noble accordé à sa mère.

État-civil de Doué. — Aujourd'hui 19e jour du 3e mois de l'an II de la République française, devant moi officier public de la commune de Doué... a comparu Jean-Baptiste le Compte geollier des prisons d'arrêt dudit Doué lequel m'a déclaré que Anne Boilève dit duplantis cy devant noble de la commune d'Angers âgé de 73 ans détenu dans les dites prisons y est décédé de ce jour. D'après cette déclaration et sans autres renseignements, j'ai rédigé le présent acte que ledit déclarant a signé avec moi. Fait à la maison commune de Doué les jour, mois et an cy dessus. (Signé) Le Comte. Thomas.

QUINZIÈME DEGRÉ

1° Marie-Madeleine de Boylève, née le 10 mars 1750, épousa le 18 juin 1771 René-Philippe-Auguste Le Tourneux[1],

[1] Le Tourneux : *d'or à 3 hures de sanglier de sable, défendues d'argent et allumées de gueules.*

Digitized by Google

écuyer, conseiller secrétaire du Roi, auditeur en la chambre des comptes de Bretagne.

État-civil de Sainte-Croix. — 18 juin 1771. Célébration de ce mariage.

2° Anne-Pierre de Boylesve, qui suit.

3° Etienne-Amable de Boylesve, chevalier seigneur du Plantis, né le 22 décembre 1751, lieutenant en premier, puis capitaine au régiment de Vermandois, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon, épousa 1° le 4 août 1789, demoiselle Renée-Françoise Rallier[1], fille de Thomas-François Rallier, écuyer, seigneur de la Tertinière, contrôleur des guerres, et de Catherine du Val de Launay. Elle mourut le 11 mars 1792, laissant une fille Emilie-Catherine; 2° demoiselle Anne Saint-Martin.

Sans postérité.

État-civil de Saint-Denis de Châteaugontier. — 4 août 1789. Célébration du mariage; présence de Catherine-Françoise-Renée Rallier femme de Anne-Jean-Baptiste de la Rue du Can, sieur de Champchévrier, sœur, Annibal de Boylesve, frère, Marie-Madeleine, femme de René-Philippe-Auguste Le Tourneux.

Chartrier de Boylesve. — 20 juillet 1789. Lettre du ch^er de Bonchamps au sujet du mariage du chevalier de Boylesve avec Mlle de Raillé. « Toute la famille ne peut avoir trop d'obligations à MM. de Raillé de lui accorder une nouvelle parente remplie des qualités de l'esprit et du cœur, avec une fortune considérable. M. Le Chevalier reçoit la récompense de sa bonne conduite et de l'estime générale qu'il a su se concilier, permettez qu'en vous félicitant d'un bonheur aussi inespéré, je vous réitère les sentiments de mon sincère attachement... »

24 décembre 1832. Vente devant Locheteau, notaire à Longué, de la terre de la Modethaye à Mr Jacques Favre, par

[1] Rallier : *d'argent à 3 bandes de gueules.*

Digitized by Google

Etienne-Amable de Boylesve, chevalier de Saint-Louis, et dame Anne Saint-Martin son épouse, demeurants à Longué, propriétaires d'un tiers et acquéreurs des deux autres, par licitation, des héritiers Menoir de Langotière et Claire-Louise de Maillé veuve et légataire universelle de Alexandre-Clément de Boylesve...

État-civil de Saint-Rémi. — 11 mars 1792. Inhumation de Renée-Françoise Rallier, femme de Boylesve, âgée de 33 ans.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Novembre 1900

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 756mm,02; minimum le 29, à 1 h. du matin, 736mm,93; maximum le 1er, à 10 h. du soir, 764mm25.

Moyennes thermométriques : des minima, 5°,72; des minima (sans abri), 5°,29; des minima (sur le sol), 4°,73; des maxima, 11°,89; des maxima (sans abri), 12°,60; des maxima (sur le sol), 13°,94; d'une eau de source, 10°,39; du mois, 9°,03.

Minimum le 30, — 0°,7; minimum (sans abri) le 30, —1°,0; minimum (sur le sol) le 24, — 1°,5; maximum le 1er, 18°,9; maximum (sans abri) le 1er, 18°,8; maximum (sur le sol) le 3, 22°,5.

Humidité relative, 86. Pluie, 41mm,9 en 16 jours appréciable au pluviomètre, et 9 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 51mm,90.

Nébulosité moyenne, 7,7. Nombre de jours de soleil, 21; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 63 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 2 jours du N-E; 2 jours du S-E; 7 jours du S; 8 jours du S-W; 5 jours de l'W; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5m,9. Plus grande vitesse du vent le 23, à 8 h. du soir, 17m,7 par seconde.

Digitized by Google

Gelée le 30; gelées blanches les 8, 23, 30; rosée, 7 jours; brouillards les 4, 23 et 30; orages les 10, 16; éclairs le 17 au S-W, à 11 h. du soir; halo solaire le 21; halo lunaire le 5.

Décembre 1900

Moyenne barométrique : 762^{mm},05; minimum le 30, à 9 h. 30 m. du soir, 743^{mm},95; maximum le 16, à 10 h. du matin, 775^{mm},35.

Moyennes thermométriques : des minima, 5°,06; des minima (sans abri), 4°,68; des minima (sur le sol), 4°,19; des maxima, 10°,35; des maxima (sans abri), 10°,84; des maxima (sur le sol), 11°,73; d'une eau de source, 9°,15; du mois, 8°,11.

Minimum le 15, 0°,3; minimum (sans abri) le 15, 0°,3; minimum (sur le sol) le 1er, — 1°,0. Maximum le 5, 15°,4; maximum (sans abri) le 5, 15°,2; maximum (sur le sol), le 19, 15°,6.

Humidité relative, 88. Pluie, 56^{mm},5 en 17 jours appréciable au pluviomètre. Evaporation, 36^{mm},50.

Nébulosité moyenne, 7,9. Nombre de jours de soleil, 14; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 53 environ.

Le vent a soufflé 2 jours de l'E; 5 jours du S-E; 7 jours du S; 8 jours du S-W; 8 jours de l'W; 1 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},4. Plus grande vitesse du vent le 6, à 5 h. 32 m. du soir, 25^{m},3 par seconde.

Gelées blanches, les 1er, 25, 26; rosée, 6 jours; brouillards 8 jours; éclairs vifs à l'W et au N. de 6 h. 20 m. à 7 h. du matin le 28.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Conseil municipal a réparti les fonds provenant du legs Hérault de la façon suivante :

10.000 fr. pour élever un monument au donateur ; 100.000 fr. pour l'agrandissement de la Mairie, en construisant une aile en retrait des bureaux de l'Etat-Civil, et destinée à recevoir au 1er étage les bureaux du Maire et des adjoints ; 250.000 fr. pour le transfert de l'Ecole primaire supérieure à la caserne de l'Académie ; 120.000 fr. pour la construction d'un pavillon des femmes aux Hospices ; 70.000 fr. pour les Orphelinats municipaux ; 80.000 fr. pour l'Asile des vieillards de Saint-Nicolas ; 25.000 fr. pour l'établissement de « *gouttes de lait* » réclamées par le Dr Monprofit ; 40.000 fr. pour un Asile de nuit ; 40.000 fr. pour des Crèches laïques ; 60.000 fr. pour installer des locaux pour les Mutualistes sans désignation d'emplacement ; 75.000 fr. pour les patronages des écoles laïques. Enfin 30.000 fr., qui restaient sur les 900.000 fr. du legs, ont été affectés aux réparations à faire au Cirque-Théâtre.

Le Conseil a rejeté deux demandes plus intéressantes cependant que certaines de celles qui ont été adoptées. Il a refusé 100.000 fr, pour le transfert du Jardin fruitier, le jardin actuel étant devenu insuffisant ; ou plutôt la majorité l'a, par dérision, voté à l'Asile Saint-Nicolas où le rocher est à fleur de terre, ce qui rend le projet impraticable. Une autre demande de 75.000 fr. en faveur du Bureau de bienfaisance, pour la fourniture d'appareils orthopédiques et autres, a également subi un échec. Ces votes paraissent profondément regrettables.

***

Par décision ministérielle du 5 janvier 1901, M. de Ferron, colonel breveté du 135e régiment d'infanterie, a été mis en activité hors cadres, pour être affecté au service d'état-major,

Digitized by Google

en remplacement de M. le colonel d'infanterie breveté Lachouque, nommé général de brigade, et a été nommé à l'emploi de chef d'état-major du 12e corps d'armée.

Par décision ministérielle du même jour, M. Chaland, colonel d'infanterie breveté hors cadres (état-major), est réintégré au 135e régiment d'infanterie en remplacement de M. de Ferron.

***

M. Charles Malo, dans sa revue militaire du *Journal des Débats*, cite cette anecdote sur le 77e d'infanterie de ligne, en garnison à Cholet.

A la deuxième bataille de Zurich, en 1799, « le fusilier Armand (du 102e de ligne) s'élance au milieu d'un bataillon russe, s'empare d'un drapeau, après avoir tué trois soldats ennemis qui le défendaient, puis, rejoint par quatre de ses camarades, fait mettre bas les armes à 14 officiers et à 163 hommes ». 5 hommes en prenant 177 ! Voilà, n'est-il pas vrai, qui tient du prodige !

Après cela, on trouve presque « mathématique » le petit calcul de proportions fait, séance tenante, par le commandant Changarnier devant son bataillon du 2e léger (77e d'infanterie actuel), se trouvant subitement en face d'une masse d'Arabes : ils ne sont *que* 6.000 ; vous êtes 250 : vous voyez bien que la partie est égale ! »

***

Sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Commandeur :

M. Bessonneau, industriel, administrateur de la Banque de France, vice-président de la Chambre de Commerce d'Angers, membre des Comités d'admission et d'installation et du jury de la classe 81 de l'Exposition universelle.

Officiers :

MM. le Comte Roger de Terves, commandant au 71e territorial, conseiller municipal d'Angers.

Wibrott, commandant au 77e de ligne ;

Fouinat (Charles), de la Commission des ardoisières d'Angers, vice-président des Comités d'admission et d'installation et du jury de la classe 72 de l'Exposition universelle.

Digitized by Google

Chevaliers :
MM. de Tillière, capitaine au 21e dragons ;
Jouin, capitaine au 135e de ligne ;
Populus, Gabriel-Frédéric, capitaine au 77e de ligne ;
Moreau, Paul-Raymond, capitaine adjudant-major ;
Denevault, Louis, capitaine de cavalerie, instructeur d'exercices militaires à Saumur ;
Chauveau Désiré, chef armurier de 1re classe à Saumur.

Officier du Mérite Agricole :
M. Beauvais, secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Chevaliers du Mérite Agricole :
MM. Franck, conseiller de préfecture à Angers ;
Renaudineau, cultivateur à Saint-Aubin-de-Luigné.

M. Georges Charbonneau, le peintre bien connu, a été nommé officier d'Académie, pour les travaux effectués à l'Exposition universelle.

***

La messe annuelle du Comité départemental de la Croix-Rouge a été célébrée le dimanche 9 novembre, à midi, à la Cathédrale, au milieu d'une très nombreuse assistance. Monseigneur présidait, entouré de ses grands vicaires et de tout le Chapitre. M. l'abbé Coutolleau, professeur à l'école des hautes études Saint-Aubin, — ancien sous-officier, — a dit la messe.

Après l'Evangile, M. le Curé de la Cathédrale a prononcé une magnifique allocution sur l'origine et les débuts de la Société de la Croix-Rouge, « où la religion et le patriotisme se réunissent dans une si heureuse harmonie ». Il a fait l'éloge des héros tombés cette année au champ d'honneur : Villebois-Mareuil, Lamy, de Cointet, de Mauduit-Duplessix et spécialement de l'enseigne de vaisseau Henry, notre compatriote.

Une quête a été faite au profit des ambulances de la Croix-Rouge en Chine, par Mmes la générale Mathis, Mortagne, de la Masselière, Thubert et Planchenault.

Remarqué dans l'assistance :

MM. le général Faugeron, président du Comité départemental de la Croix-Rouge, Colas de la Noue, secrétaire,

Digitized by Google

Mme la générale Lacretelle, présidente du Comité des Dames de la Croix-Rouge, Mme la duchesse de Plaisance et les dames du Comité ;

MM. le comte de Maillé et Merlet, sénateurs, Pouyallon, chef de cabinet du préfet, général Mathis, général Varigault, colonels des 25e dragons, 6e génie, 135e d'infanterie ; colonel Loth, commandant Roger de Terves, Bornecque, sous-intendant militaire, de nombreux officiers de la garnison ; comte Retailliau ; comte de Charrette ; Gauvin, adjoint ; Mahier, Planchenault, conseillers municipaux ; Cormeray, Delahaye-Bougère, Max Richard, Robiou du Pont, Guéry ; les directeurs de l'Enregistrement, des Contributions directes, du Haras, MM. Semery, Beucher, Fraquet, etc., etc. ;

Les délégations des Sociétés militaires avec leur drapeau, la Société des Anciens officiers, l'Union des Vétérans de terre et de mer, l'Union patriotique des combattants de 1870, la Société fraternelle des Anciens militaires, la Société des Anciens militaires employés civils de l'Etat et la Société des Anciens sapeurs du génie.

***

Dans sa séance publique annuelle, tenue sous la présidence de M. Jules Lemaître, l'Académie française a décerné :

Une médaille de 500 fr. (prix Honoré de Sussy), à Mme veuve Boussaye, à Angers ;

Un prix de 500 fr. (prix Buisson), à Mme veuve Levesque, à Angers ;

Une médaille de 500 fr. (prix Pérou), à Mme Joséphine Plot, à Angers.

Parmi les lauréats de l'Académie française, nous trouvons le nom de notre compatriote, M. Maurice Maindron, pour son volume, *Récits du temps passé*, et celui de feu M. Jacques Robert, pour ses *Devoirs d'un écolier*.

***

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal d'Angers a décidé de placer la statue de Mlle Mars sur le pallier du péristyle du Grand-Théâtre. Il a voté ensuite un crédit de 10.000 fr. à prendre sur le legs Giffard, pour le placement de cette statue.

***

Digitized by Google

Le château de l'Isle-Briant, en Anjou, vient de recevoir une grande peinture murale de M. le marquis de Fraysseix. Le sujet choisi est la glorification des beaux-arts, l'Idéal recevant les Muses dans son palais céleste. L'auteur est un élève de MM. Faure, de Lansac et Paul Baudry ; il a déjà dans ces dernières années, décoré à Toulon les églises de Saint-Louis et de Saint-Flavien.

Mis au cadre de réserve comme capitaine de vaisseau, M. de Fraysseix, lauréat du grand prix décennal de la marine à l'Académie des sciences, a consacré ses loisirs militaires au culte des beaux-arts, et sa dernière œuvre a été très admirée; elle brille surtout, dit un journal angevin, par la beauté des Muses, l'éclat de leurs draperies et le mouvement très vivant de l'ensemble. Il est dommage qu'elle n'ait pu être montrée au grand public.

***

L'inauguration du salon annuel des Amis des Arts a eu lieu rue Cordelle, le 25 décembre 1900, en présence de M. Henri Roujon, directeur des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Aux côtés de M. Roujon se tenaient MM. Gilles-Deperrière, président ; Charles Bouhier, maire ; de Joly, préfet ; Max Richard, Beignet, Michel, Gontard de Launay, Miron d'Aussy, Maurice Mercier et Planchenault, membres du comité des Amis des Arts.

Remarqués dans la nombreuse assistance : Général Mathis, MM. Beauvais, secrétaire général ; Beaussire et Franck, conseillers de préfecture ; Joxé, député ; A. Voisin, Bichon, Huault-Dupuy, René Bazin, Colonel de Ferron du 135e, Lafarge et Baron, adjoints ; G. Allard, Joûbert, Colas de la Noue, docteur Monprofit, Guépin, Proust, Lemesle, Pétry, Goblot, conseillers municipaux ; vicomte de Ruillé, comte de Romain, baron Le Guay, Dauban, Hédelin, Adrien Mercier, Prieur, Pichard, Bessonneau, Cointreau, Paul Rondeau, Joubin, Robiou du Pont, Mangeon, André, Anatole Leroy, Dussauze, Aïvas, docteurs Sigaud, Motais, Guichard, Boquel; Jules Breton, Gauthier, chanoine Urseau, Pihier, Philouze, Robenne, Marchand, Grolleau, Metzner, Martin, Tessier, Lutscher, Audfray, Dubos, Boudier, Vannier, Mondain, Jallot, Cochin, Vallée, Gaillard, etc., etc.

Digitized by Google

M. Gilles-Deperrière ouvre la série des discours par une allocution sur l'Art et les tentatives nouvelles dans les Beaux-Arts. Après avoir adressé les félicitations d'usage, il a terminé en formant des vœux pour que le gouvernement autorise l'émission d'une loterie, en vue de la construction d'un Palais des Arts à Angers.

Le préfet, M. de Joly, et le maire, M. Bouhier, ont pris la parole après l'honorable et dévoué président des Amis des Arts, et pour finir, avant le lunch traditionnel et le concert où Mlle Charlotte La Perrière et M. Lemaitre se sont fait applaudir comme à leur habitude, M. le Directeur des Beaux-Arts, qui n'avait pas qualité pour promettre le concours de l'État, en vue d'une loterie, a néanmoins promis son concours personnel dans la mesure du possible. Il a terminé par deux bonnes nouvelles : le ministère offre de fournir la moitié de la somme nécessaire pour l'acquisition par la ville d'une des œuvres exposées, et il porte de 1.000 à 3.000 francs les subventions de l'œuvre si appréciée des Concerts Populaires Angevins, que dirige avec tant de compétence et de dévouement M. le Comte Louis de Romain.

Le lendemain M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, a consacré toute sa matinée à visiter les principaux monuments et établissements d'Angers : la Cathédrale, l'Hôtel Pincé, le Musée, le Château, l'Hôpital, le musée Saint-Jean et l'église Saint-Serge.

M. le Directeur des Beaux-Arts était accompagné dans ces différentes visites par MM. de Joly, préfet de Maine-et-Loire, Charles Bouhier, maire d'Angers, Dussauze, architecte départemental, Aïvas, architecte de la ville, Dauban, Brunclair, Michel, de Ruillé, Deperrière, Luson, Goujon.

A l'Hôpital, M. Roujon a été reçu par M. le docteur Guichard, vice-président de la Commission administrative des Hospices et par MM. Beucher et Proust, membres de cette Commission, qui lui ont fait visiter la chapelle et les merveilleuses peintures qu'elle contient. M. Roujon a promis toute sa sollicitude et tout son appui pour la restauration de cette Chapelle.

A une heure et demie, M. Roujon s'est rendu au Concert populaire, puis il a quitté Angers par l'express de 5 heures, accompagné par le préfet M. de Joly, Mme de Joly et plusieurs personnalités.

***

Digitized by Google

Nous avons mentionné, dans notre dernière chronique, les dons récents de M. Henry Jouin, au Musée d'Angers.

Un autre de nos compatriotes, M. P.-A. Chéramy, avoué à Paris depuis 35 ans, bibliophile et collectionneur émérite, vient aussi d'enrichir le Logis Barrault de précieux objets d'art.

Il lègue au musée d'Angers un très beau portrait de *David*, une très belle esquisse de *Delacroix*, représentant le plafond de l'Hôtel de Ville brûlé pendant la Commune, et enfin un admirable buste de *Lamartine*, en marbre, sculpté spécialement pour le poète en 1830 par *David d'Angers*. « Ce buste, écrit-il à un angevin, que j'ai acheté la semaine dernière à la vente après décès d'une de mes clientes, a orné le salon de Lamartine jusqu'aux dernières années de la vie du poète. »

D'un autre côté, notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, a reçu pour le Musée de Beaufort, qui, grâce à son persévérant amour pour le pays natal, deviendra bientôt une collection des plus remarquables, un certain nombre de curiosités et d'objets d'art. Notons entr'autres : des vases grecs, bosniaques, tunisiens, hongrois, etc.;

La *Pleureuse* du monument de Litolff, par le statuaire Lucien Pallez;

L'*Empédocle*, de notre statuaire angevin, Fernand Taluet;

Le *Bourbaki*, modèle de la statue érigée à Pau, par Millet de Marcilly;

Mlle Yvonne B..., médaillon par Dolivet;

Georges Sand, médaillon de René-Achille Rousseau, né à Saint-Georges-des-Sept-Voies, en 1805, et qui n'a laissé que de très rares œuvres sculptées (don de M. Lionel Bonnemère) etc., etc...

***

La solennelle séance de rentrée de l'École de médecine a eu lieu, sous la présidence de M. Ch. Bouhier, maire d'Angers, assisté de M. F. Robert, inspecteur d'Académie, et du directeur de l'École, M. le docteur Legludic.

M. le Maire a prononcé un long discours, pour rappeler l'affection dont la ville d'Angers entoure, depuis 1820, l'École de médecine et de pharmacie, énumérant les sacrifices que les divers conseils municipaux ont faits pour l'amélioration de notre institution, spécialement depuis 1883; rendant

Digitized by Google

hommage, aux fondations particulières, comme celles de médailles par Mme Farge, Mme Lieutaud, et M. le docteur Grimoux de Beaufort, et finissant par louer les bienfaits répandus par notre École de médecine.

M. le professeur Boquel a fait ensuite le discours de rentrée sur la *Puériculture*, et M. le docteur Legludic, directeur, a, comme les années précédentes, retracé l'historique de l'école pendant l'année 1899-1900 :

Le nombre des étudiants s'est maintenu à 126; 372 inscriptions ont été prises.

15 candidats se sont présentés au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ; ils ont été admis.

Les examens de fin d'année, de validation de stage, de fin d'études pour les officiers de santé, les sages-femmes, les pharmaciens et les herboristes de 2e classe ont donné 116 admissions sur 143 examens.

69 examens de doctorat ont été subis : 55 étudiants ont été admis.

Si l'on totalise tous les examens subis pendant l'année écoulée, on obtient la somme de 227 examens, donnant comme résultats : 182 admissions et 45 ajournements, d'où une proportion de 80 0/0 de succès.

Les notes obtenues ont été bonnes. Sur 182 examens, on compte 105 mentions ; quatre étudiants ont obtenu la mention *extrêmement satisfait* rarement accordée.

M. le directeur fait connaître les résultats des nombreux concours destinés à remplir les cadres de l'internat et de l'externat à l'Hôtel-Dieu et les divers emplois à l'École.

M. Legludic rappelle que MM. les professeurs Jagot et Monprofit ont été promus officiers de l'instruction publique et que M. le docteur Brin a été nommé chirurgien-adjoint des hôpitaux.

Puis a eu lieu la lecture du palmarès et la distribution des récompenses de fin d'année.

***

La Société de Médecine d'Angers a constitué de la façon suivante, son bureau, pour les années 1901 et 1902 : Président, M. le Dr Quintard ; vice-président, M. le Dr Jagot ; secrétaire, M. le Dr Baruck ; vice-secrétaire, M. le Dr Brin ; trésorier, M. Tabuteau.

***

Digitized by Google

M. le docteur Gripat a fait, le 22 décembre, à la mairie d'Angers une très intéressante conférence sur l'alcoolisme. Autour de lui on remarquait MM. Beaufreton, avocat à la Cour d'Appel, Baugas, professeur à la Faculté libre de droit, Jagot, professeur à l'École de médecine, etc.

Voici un résumé des tristes conséquences de l'alcoolisme tel que l'a dépeint M. le docteur Gripat.

L'alcoolique est un ivrogne d'habitude. Tous ses organes s'altèrent, mais non plus passagèrement. Par suite d'un amortissement cérébral l'homme devient fou. Il a des conceptions délirantes continuelles. L'alcoolique est un être déchu. L'alcool le poursuit dans sa descendance. Son enfant, qui dès les premières années montre une certaine intelligence, s'idiotise peu à peu, devient solitaire, songeur et s'adonne peu à peu à la passion de son père. Il devient hypsomane sous l'empire de la boisson. La résistance organique est excessivement faible. Il résiste peu aux maladies contagieuses et c'est pourquoi la tuberculose fait des progrès considérables.

L'alcool tue non seulement l'homme, mais il tue la famille. 70/00 des accidents de chemin de fer, de mines, de naufrages sont dus à l'alcool, ajoute l'orateur.

L'alcoolique, sous l'empire de la boisson devient fou furieux, ce qui le conduit souvent à l'homicide.

D'après les statistiques, le nombre des condamnés varie suivant le nombre des alcooliques.

Dans la Creuse, département où l'on boit le moins, il y a 1 condamné par 1504 habitants.

Dans la Seine-Inférieure, qui est l'extrême du précédent, il y a 1 condamné par 135 habitants.

Ajoutons à la conférence de M. Gripat, qu'il ne faut pas confondre l'*abus* de l'alcool — si terrible qu'il ruinerait à jamais la race française, si l'on ne parvenait pas à enrayer ce fléau — avec l'*usage* du vin naturel.

Un de nos plus éminents hygiénistes, le docteur Fonssagrives, a bien posé la question en disant : « Le vin constitue un rempart, le seul efficace peut-être, contre la dégradation et le danger de l'alcoolisme. Là où le vin est commun et à bon marché l'ivrognerie *sous ses formes les plus redoutables* est rare ».

Il faut donc espérer que le dégrèvement des boissons qui vient d'être décidé par le Parlement ne diminuera pas la consommation du vin, du « bon vin » d'Anjou, ou du petit vin du pays, du vin qui est notre véritable « boisson nationale » et qu'on a eu le

Digitized by Google

tort d'abandonner depuis l'invasion du phylloxéra, pour d'affreuses boissons malsaines et des alcools dangereux. Retournons au bon vin de nos pères, qui chantaient, en français et en latin : *Bonum vinum lætificat cor hominum !* ce que l'on ne pourrait pas dire de l'abrutissant alcool, à la mode à la ville — comme à la campagne !

***

Malgré la neige, la foire aux vins qui s'est ouverte mardi 8 janvier au Cirque-Théâtre a obtenu bon succès. Deux cent soixante-sept vignerons sont venus soumettre les qualités de leurs vins de 1900, à l'appréciation des acheteurs, qui durant trois jours n'ont cessé de venir dans l'arène du Cirque, devenue trop étroite en raison de l'affluence des visiteurs.

Deux milles échantillons au moins s'alignaient tout le long des tablettes et offraient en vente 50.000 hectolitres de vin.

M. le comte de Blois, sénateur, président de la Société industrielle, a ouvert la foire en remerciant les diverses administrations et le Conseil général de leur bienveillant concours qui a permis de donner une grande importance à cette manifestation vinicole. « Le vin d'Anjou, a-t-il ajouté, doit être présenté sous sa vraie couleur, c'est-à-dire naturel et exempt de toute espèce de falsifications, pour qu'il aille porter dans tous les pays la vieille réputation de notre chère contrée.» M. le comte de Blois a terminé en assurant les exposants et les viticulteurs que leurs représentants au Parlement ne négligeront rien pour défendre leurs intérêts qui sont ceux du pays tout entier.

L'allocution de M. le comte de Blois a été accueillie par des applaudissements unanimes.

M. Bouchard a ensuite pris la parole pour recommander aux populations le vin d'Anjou et non l'alcool et pour inciter les viticulteurs à se constituer en syndicat pour la vente des vins naturels.

Ses propositions ont été fort applaudies.

A trois heures, M. le Préfet de Maine-et-Loire, qui, retenu par des affaires départementales n'avait pu assister à l'ouverture de la Foire des Vins, est venu la visiter, accompagné de MM. le Secrétaire général, de M. le Sous-Préfet de Baugé et de son chef de cabinet. Le vin d'honneur lui a été offert par M. Huault-Dupuy, vice-président de la Société industrielle et

Digitized by Google

agricole, en l'absence de M. le comte de Blois reparti pour Paris.

Pendant trois jours une foule compacte n'a cessé de remplir la vaste salle du Cirque où des transactions nombreuses et importantes ont eu lieu.

***

Troisième Concert populaire.

Superbe ! M. Brahy lève son bâton de commandement et, devant une salle comble et enthousiasmée, devant aussi M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, se déroule la *Symphonie fantastique*, cette œuvre maîtresse de Berlioz toute débordante de passion. L'émotion du public est à son comble et, pendant près d'une heure, sous le charme de la baguette magique du chef d'orchestre, les spectateurs sont comme hypnotisés ; on entendrait une mouche voler ; mais les bravos contenus éclatent après chaque partie et une véritable ovation est faite à l'orchestre et à M. Brahy, rappelé trois fois par un auditoire en délire. Et c'était justice, car l'exécution de la *Symphonie fantastique* a été d'une perfection telle, que je n'oserais affirmer qu'à Paris on pût l'égaler. M. Brahy semblait inspiré et l'orchestre, empoigné, emballé par son chef, a enlevé l'exécution de l'œuvre géniale de Berlioz avec un entrain, une fougue, une intelligence d'expression absolument extraordinaires.

Même succès pour l'*Ouverture des Maîtres chanteurs*, de Wagner et l'*Ouverture de Ruy-Blas*, de Mendelsshon, exécutées aussi dans la perfection.

Au programme figuraient trois morceaux de chant : l'air d'*Alceste*, de Gluck, la *Solitaire* (des Mélodies persanes), et la *Chanson florentine* d'Ascanio, de Saint-Saëns. Mlle Alice Deville, une chanteuse d'avenir à la voix chaude et bien timbrée de contralto, s'est taillé un beau succès par la façon dont elle a rendu ces diverses pièces.

Pour résumer, le 3e Concert a été splendide d'un bout à l'autre, peut-être le meilleur qu'il ait été donné aux Angevins d'entendre depuis la création des Concerts populaires.

Quatrième Concert populaire.

Huit jours seulement le séparaient du précédent. C'est peut-être pour cela que la *Symphonie en mi bémol*, d'Haydn, quoique bien rendue, m'a semblé froide, que le *Concerto-*

Digitized by Google

Symphonie en ré majeur, pour violoncelle et orchestre, de Abbiate, ne m'a pas du tout séduit, et que cet artiste, de beaucoup de talent, paraît-il, ne m'a intéressé que relativement par l'exécution, soignée cependant, d'une *Élégie*, de Saint-Quentin, et d'*Airs Baskirs*, de Piatti.

Heureusement le programme comportait *Le Tasse*, poème symphonique de Liszt et l'*Ouverture du Carnaval romain*, de Berlioz. Ah ! voilà de la musique, de la belle musique ! de la bonne musique ! et exécutée de main de maître. Bravo l'orchestre ! Bravo M. Brahy !

Premier Concert extraordinaire.

Le 23 décembre, la Société des Concerts populaires donnait son premier Concert extraordinaire. Les attractions étaient nombreuses ; outre l'orchestre, une chanteuse, une harpiste, un violoniste, une société chorale.

L'orchestre, comme toujours, a été parfait : absolument sublime dans l'*Ouverture du Vaisseau fantôme*, de Wagner, un des compositeurs préférés de M. Brahy, cela se sent ; entraînant dans la *Bourrée fantasque*, de Chabrier ; parfait dans la jolie Marche française de la *Suite algérienne*, de Saint-Saëns. Ces trois numéros si différents ont été rendus avec une égale perfection et leur exécution prouve les ressources qu'offrent un orchestre de premier ordre comme le nôtre et un chef convaincu et expert comme celui qui le dirige. Le programme comportait en outre le Prélude du troisième acte du *Juif polonais*, qui, pour une raison ou une autre, n'a pas été goûté du public.

Que dire de Mlle Suzanne Cesbron, sinon qu'elle a un talent qui promet et une voix fraîche, étendue. Elle a fort bien dit l'air : *Ah ! perfido !* de Beethoven, une *Mélodie* de Bourgault-Ducoudray et la *Chanson d'Esméralda*, de Servais. Que notre jeune et gracieuse compatriote nous permette cependant un conseil, celui de ne pas trop forcer sa voix, suffisamment puissante pour remplir la salle du Cirque-Théâtre. Elle a obtenu un beau et mérité succès ; les rappels et les fleurs lui ont prouvé combien elle a fait plaisir.

M. Zimmer a joué en grand artiste un concerto en *la* pour violon, de Mozart. Certes il n'a point la sonorité de M. Thibaud, mais il comprend comme personne la musique de Mozart, qu'il rend avec une expression et un sentiment exquis qui

Digitized by Google

charment. Il a été également remarquable dans l'exécution de la *sonate en mi* pour violon seul, de S. Bach et a été fort applaudi.

Mlle Zielinska est une gracieuse harpiste, qui, dans un *choral* pour harpe-chromatique de Widor et *la source* de Zahel, devait nous prouver la supériorité de cet instrument sur la harpe ordinaire. Elle nous a certes démontré qu'elle jouait très agréablement de cet instrument ; quant à la harpe chromatique elle nous a semblé moins sonore et moins agréable que celle qu'elle a la prétention de remplacer.

La Société de Sainte-Cécile, sous l'habile direction de M. Fichet, dont la réputation comme musicien et clarinettiste n'est plus à établir ici, a chanté avec une grande correction et beaucoup d'ensemble les *Voix de la nature* de Th. Dubois. L'orphéon angevin doit être évidemment placé parmi les meilleurs de France et les applaudissements de la salle ne lui ont pas été ménagés, ainsi qu'à son sympathique chef, rappelé plusieurs fois par des bravos unanimes.

Cinquième Concert populaire.

Evidemment la musique nuageuse de Schumann n'intéresse que médiocrement le public angevin. C'est pourquoi la si parfaite exécution de sa *Symphonie en ut* n'a obtenu qu'un succès très relatif, malgré les soins apportés à son exécution.

Phaéton, le joli poème symphonique de Saint-Saëns a été très bien rendu. Cependant il nous semble que Saint-Saëns ne le comprend pas tout à fait comme il a été joué et que son poème gagnerait à être exécuté avec plus de légèreté et une interprétation plus conforme à l'idée de l'auteur.

La *Bourrée fantasque*, redemandée, a été enlevée avec le même entrain qu'au concert précédent. L'orchestration de Mottl est intéressante et d'un entrain endiablé. Mais, comment dire ? elle semble en certains endroits vouloir promettre plus de son, plus de bruit qu'elle n'en donne réellement.

Je n'ose plus adresser à M. Brahy et à l'orchestre les éloges qu'ils méritent, de peur d'être accusé de dire toujours la même chose.

A ce concert nous avons eu la bonne fortune d'entendre les œuvres de M. Gustave Doret, un mélodiste agréable, doublé d'un musicien savant. Mlle Marie de Larouvière, une cantatrice consommée, à la voix claire, limpide et puis-

Digitized by Google

sante, a chanté avec un goût exquis et une grande autorité l'*Hymne à la Beauté* et détaillé avec une grâce charmante deux délicieuses petites pièces de ce compositeur : *Soir d'avril* et *Il est un jardin d'amour*, qui a eu les honneurs du *bis*. M. Lemaître, de son côté, nous a fait le plus grand plaisir dans le solo de l'air pour violon avec orchestre de M. G. Doret. Ajoutons que la partie orchestrale de l'*Hymne à la Beauté* et de *l'air pour violon* est des plus intéressantes.

Mlle de Larouvière devait en outre chanter l'*Air d'Alceste* de Glück. Il est très joli, l'air d'Alceste, mais il revient souvent au programme. C'est pour cela sans doute que M. de Romain est venu annoncer qu'il serait remplacé par la gracieuse *Procession* de Franck que Mlle de Larouvière nous a fait entendre et suivre avec une simplicité, une délicatesse, une grâce qui ne nous ont pas fait regretter les sombres « Divinités du Styx ».

M. Gustave Doret et Mlle Marie de Larouvière ont remporté tous les suffrages, et pour la facture agréable des morceaux exécutés et par le charme avec lequel ils ont été chantés. Il y a tant de gens aujourd'hui qui fabriquent de la musique savante, mais ennuyeuse, qu'on ne saurait trop priser ceux qui sont vraiment inspirés et poétiques, comme M. Gustave Doret.

Musique de Chambre. — Première séance.

Le 21 novembre, passant sur le boulevard de Saumur, mes yeux tombèrent sur une modeste affiche, où ressortaient les mots *Musique de Chambre*. Vous dire ce que la vue de ces trois mots me causa d'émotion, cela m'est impossible. Je me rappelais cette jolie petite salle du Cercle du Boulevard et aussi le quatuor Maurin, puis je revoyais cette bonne vieille baronne du Verger arrivant là, sa chaufferette à la main, s'asseyant au piano aussi naturellement que si elle eût été dans son salon, et attaquant énergiquement les premières notes d'un quatuor ou d'un quintette de Beethoven, Mozart, ou Haydn après s'être assurée d'un coup d'œil que ses partenaires, Cattermole, Closon, Dunkler, etc., avaient l'archet à la corde. Je revoyais tout cela comme dans un songe, et aussi la silhouette originale du sympathique impresario, Alfred Michel, autour duquel jeunes et vieux s'agitaient.

C'est hanté par ces souvenirs que, le soir, j'entrai dans la

Digitized by Google

salle du Grand-Hôtel. Là je n'ai retrouvé ni la baronne du Verger, ni Cattermole, ni Dunkler, ni Closon le dernier survivant de cette pléiade, mais une toute jeune fille, Mlle Charlotte La Perrière qui joue le classique à ravir, avec une expression vraie, un sentiment exquis et un doigté impeccable; un jeune violoniste, M. Lemaître, plein de talent et possédant une belle sonorité; un violoncelliste de valeur, M. Reuland, dont j'ai beaucoup admiré le jeu sobre et expressif.

Le concert débutait par une *Sonate pour piano et violon* de Lekeu que M. Lemaître et Mlle La Perrière ont très bien rendue; puis M. Reuland a joliment détaillé une *Cantilène* de Goltermann et *Papillon*, de Popper. Mlle La Perrière a dit ensuite délicieusement trois petites, trop petites pièces de Rameau.

La soirée fut terminée par le *Trio en fa majeur* de Schumann, admirablement exécuté par les trois artistes, et nous devons à Mlle La Perrière des remerciements tant pour l'heureuse idée qu'elle a eue de ressusciter à Angers les séances de musique de Chambre que pour la bonne soirée qu'elle nous a fait passer.

Mlle Charlotte La Perrière, MM. Lemaître et Reuland ont bien mérité de l'art et de la ville d'Angers.

Deuxième séance.

Le programme de la première séance était bien; celui de la deuxième très bien. Aussi m'en serais-je voulu de laisser passer si bonne aubaine. J'y allai donc et trouvai la petite salle du Grand-Hôtel garnie d'amateurs de musique sérieuse. Si le programme était plein de promesses, je dois reconnaître que les promesses ont été tenues et au-delà.

M. Reuland et Mlle La Perrière ont joué avec une grande correction une *Sonate pour piano et violoncelle* de Chevillard; puis M. Lemaître a chanté la jolie *Romance* de Svendsen et enlevé avec un brio, un entrain, une maîtrise d'archet extraordinaires la si légère *Polonaise en ré majeur* de Wieniawski.

A Mlle Charlotte La Perrière, toujours modeste, incombait l'exécution de trois petites pièces, moins petites il faut le reconnaître, qu'à la première séance. Que diable, Mademoiselle, quand on possède un talent comme le vôtre, on ne

Digitized by Google

s'efface pas ainsi. Tout ce que je puis dire c'est qu'en vous écoutant jouer la *gavotte en ré mineur* je croyais entendre Bach lui-même; que l'*Andante de la sonate op. 7* de Grieg m'a absolument charmé et que Philipp n'aurait pas mieux ni plus délicatement fait voltiger ses *Phalènes*.

Le clou de la soirée était le *trio en ut mineur* de Saint-Saëns, que les trois artistes ont exécuté d'un bout à l'autre dans la perfection. Ce fut un vrai régal pour les oreilles d'entendre aussi parfaitement jouée une œuvre si belle, si mélodieuse, si captivante.

Décidément Saint-Saëns n'a pas été dépassé : il est savant, sa musique toujours agréable, et Mlle La Perrière, MM. Lemaître et Reuland ont été bien inspirés en nous laissant partir encore sous l'impression de l'*allegro* du *trio en mi mineur*.

Signalons, en outre, depuis notre dernière chronique, les Concerts donnés par la Société des Amis des Arts dans son local de la rue Cordelle, celui donné dans la salle du Grand-Hôtel par M. Jean Huré avec le concours de Mme Rey-Gaufrès et M. Léon Reuland dont la presse angevine a fait le plus grand éloge. V. P.

***

Nécrologie :

Nous apprenons avec peine la mort de M. le capitaine de vaisseau Victor Bory, né à Angers le 26 février 1843, décédé dans sa 58e année au château de Lamotte, commune de Maumusson (Loire-Inférieure).

Campagnes du Mexique et de Chine, siège de Paris, insurrection de la Commune, expédition du Tonkin, démonstration navale au Siam, dans laquelle il se distingua devant Bang-Kog, par un fait d'armes d'une hardiesse héroïque, qui lui valut l'épaulette de capitaine de vaisseau. Victor Bory se dépensa partout sans compter; aussi sa santé ébranlée le força-t-elle à prendre une retraite prématurée. Il était officier de la Légion d'honneur.

Le ministre de la marine a adressé la dépêche suivante au chef de service de la Marine à Nantes :

Je regrette vivement de n'avoir appris qu'incidemment la mort du capitaine de vaisseau Bory, qui, à bord de l'*Inconstant*, le 13 juillet 1893, accomplit dans le Meïnam un des plus beaux actes d'héroïsme

Digitized by Google

des temps modernes. Je vous prie de porter à Mme Bory, 7, rue Mondésir, à Nantes, l'expression de mes plus vives condoléances. Son mari était un modeste. Il l'a été jusque dans la mort. La marine voudra rendre honneur à sa mémoire et n'oubliera ni sa veuve ni ses quatre enfants.

On a bien voulu nous promettre pour un prochain fascicule une notice sur notre vaillant et regretté compatriote.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Voici, pour cette première chronique de 1901, un très beau livre, un livre très savant, un livre de toute première valeur : *Joachim du Bellay* (1522-1560), par M. Henri Chamard, professeur à l'Université de Lille. Je regrette que les trop courtes journées de janvier ne me laissent pas le temps nécessaire pour faire de cet important travail une étude complète et détaillée ; il vaut beaucoup mieux qu'un simple compte rendu. Mais je ne veux pas attendre pour signaler aux lecteurs de la *Revue* cet ouvrage, auquel je ne puis adresser qu'un reproche, celui de n'avoir pas été écrit par un Angevin. J'en dirai donc deux mots aujourd'hui, me réservant, au besoin, d'y revenir plus tard.

Le livre de M. H. Chamard est divisé en deux parties, qui répondent aux deux phases du talent de Joachim du Bellay : 1° de la naissance au voyage de Rome (1522-1553) ; 2° du voyage de Rome à la mort (1553-1560). Dans chacune de ces deux parties, l'auteur fait concorder la vie du poète avec l'étude de ses œuvres. Cette division est très logique, car le voyage de du Bellay à Rome, en 1553, partage en deux son existence et aussi sa carrière poétique ; elle est excellente, car elle permet d'étudier à la fois l'homme et le poète.

Si vous voulez savoir ce que M. H. Chamard pense de l'un et de l'autre, lisez cette jolie page :

Digitized by Google

« Un intérêt particulier s'attache à la personne de Joachim du Bellay. C'est une des figures les plus originales en même temps qu'un des poètes les plus personnels du XVIe siècle. Nature sensible, d'une sensibilité très délicate et presque maladive, il avait un grand fonds de tendresse : c'était une âme aimante, câline, portée d'elle-même à s'épancher, d'un commerce agréable et facile, très ouverte, très sincère, très constante en amitié. Mais, d'une grande mobilité d'humeur, comme tous les gens très sensibles, il subissait les impressions les plus diverses, allait vite d'un extrême à l'autre, passait en peu de temps de l'enthousiasme au découragement. Il était susceptible, impatient, irritable, prompt à s'aigrir. Et dès lors, il devenait incisif et mordant : car il avait beaucoup d'esprit, et du meilleur. Avec cela, de la fierté, de l'assurance, je n'oserais dire de la morgue, mais un certain contentement de soi-même qui sentait son gentilhomme, un air de grand seigneur très conscient de ce qu'il vaut. — De toutes ces qualités et de tous ces défauts s'est formé un poète singulier, inégal sans doute, mais bien personnel. Il s'est fait de son art une haute conception. Il n'a pas cru la poésie inférieure aux vanités mensongères qui séduisent le commun des hommes : il l'a proclamée divine. Il a pensé qu'elle était autre chose qu'un futile passe-temps. Il a voulu l'élever au-dessus de l'éphémère et du frivole : il a voulu qu'elle traduisit son rêve de beauté. Tour à tour il a redit dans ses vers les pures jouissances d'un amour idéal, son désir passionné de gloire, les ruines imposantes d'un passé qui fut grand, les voix rustiques de la nature. Aux heures où son esprit était en verve, il a tracé, des spectacles qu'il avait sous les yeux, des peintures humoristiques, d'une vérité presque brutale, d'une satire aiguë et pénétrante, d'une ironie parfois bien amère. Aux heures plus fréquentes des tristesses, il a pleuré les longues mélancolies de son âme, ses rêves déçus, ses espoirs trompés, les dures souffrances de l'exil sur une terre étrangère, ses regrets de la patrie absente, des amis lointains, du foyer délaissé, là-bas, au doux pays natal. Il a fait de ses chants un écho de son cœur ; il a laissé jaillir du fond de lui-même une source de poésie réelle, intime, vraiment vécue.

« L'intérêt qui s'attache à du Bellay comme homme et comme poète se double de ce qu'il s'est trouvé mêlé à une des

Digitized by Google

questions les plus importantes, à la plus importante peut-être, de notre histoire littéraire : l'introduction des modèles antiques dans notre poésie et la fondation du classicisme. Il appartenait à cette noble phalange d'écrivains qui voulurent pour la France une gloire littéraire égale à celle de l'Italie, qui se donnèrent la mission de défendre la langue maternelle contre les attaques de ses détracteurs, d'illustrer la poésie nationale, si pauvre encore, en la mettant à l'école de l'Antiquité. Il fit partie de cette Pléiade qui conçut et créa chez nous la grande poésie. Dans ce groupe fameux, il tint le second rang, mais à peu de distance du premier. A l'heure de la bataille, ce fut lui qui donna le signal et qui frappa les premiers coups. Il lança le manifeste qui formulait pour le public les fières prétentions de la jeune *Brigade*, ses visées esthétiques, tout son credo littéraire. Lorsque les rimeurs de la vieille école, surpris dans leur quiétude, atteints dans leur prestige, essayèrent de riposter — tandis que Ronsard, observait un silence dédaigneux — c'est encore lui qui prit la plume pour glorifier l'œuvre commencée et la défendre contre l'attaque des adversaires[1]. Des premiers, il voulut mettre en pratique les théories, joindre l'exemple aux préceptes : il contribua pour sa part, et largement, à naturaliser les genres nouveaux : il composa des sonnets avec Pontus de Tyard, des odes avec Ronsard. Enfin, alors qu'il n'était plus tout à fait en communion d'idées avec ses amis, alors qu'il avait renoncé pour son compte aux belles ambitions du début, il ne cessa pas de s'intéresser à leurs tentatives ; il suivit d'un œil complaisant leurs efforts et leurs progrès ; il les regarda volontiers marcher dans la voie qu'il avait ouverte et que, par impuissance ou lassitude, lui-même avait abandonnée. Ainsi, l'histoire de du Bellay tient à l'histoire de la Pléiade, au point d'en être plus d'une fois inséparable. »

Au risque d'abuser des citations, je détache encore du livre de M. H. Chamard une charmante description de l'Anjou :

« Cette belle patrie est une des plus douces contrées de France. L'air y est pur, le climat tempéré : point de froids rigoureux, point de chaleurs extrêmes. Le sol y produit toute sorte de biens. C'est un épanouissement de vie large et gaie,

[1] La seconde préface de l'*Olive*.

Digitized by Google

de richesse plantureuse. L'abondance de toutes choses « dans la suavité de l'air et du sol[1] » a fait à cet heureux pays une antique réputation de *mollesse* et de *facilité*[2].

« Le grand charme de l'Anjou, comme aussi de la Touraine, c'est son fleuve, cette Loire aux eaux claires qui le traverse de part en part. Elle coule sur son lit de sables, d'un cours nonchalant, semée d'îles verdoyantes, entre deux rives herbeuses qui s'allongent en courbes flexibles, indéfiniment. D'Angers à Nantes, à perte de vue, s'étend une vaste succession de champs, de prés, de bois, de jardins et de vignobles. Au bord du fleuve, poussent des saules, des trembles, des peupliers. De vertes collines, de distance en distance, servent de cadre à cette jolie vallée, et, vivant témoignage que l'homme se complaît au sein de cette riante nature, les villes et les bourgs s'élèvent dans toutes les directions, avec un air d'aisance et de gaieté : lorsqu'on descend la Loire, partout, sur les deux rives, on ne voit que moulins à vent, tourelles de châteaux et flèches d'églises. Ce n'est pas que ces paysages offrent une très grande variété. Sous la douce lumière d'un ciel bleuté que sillonnent de légers nuages, ils se déroulent, tranquilles et sereins, dans leur grâce un peu monotone. Il s'en exhale pourtant une poésie délicieuse : cette quiétude parle au cœur et le séduit.

« Voilà le pays qui donna naissance à Joachim du Bellay, les horizons paisibles et lumineux qu'il contempla dès ses tendres années. »

Une petite querelle de mots pour terminer... et pour montrer à l'auteur avec quelle attention j'ai lu son livre. Les bénéfices de l'Église ne pouvaient pas être attribués à de « simples laïques », comme le croit M. H. Chamard[3]. Pour obtenir un bénéfice il était requis — et il suffisait — d'être clerc, c'est-à-dire d'avoir reçu la tonsure. Or, ceux qui ont reçu la tonsure cessent, par le fait même, d'être laïques, pour devenir ecclésiastiques. C'est donc à titre d'ecclésiastique que

[1] Sainte-Beuve, *Notice sur J. du Bellay*, p. 353, n° 1.

[2] *Andegavi molles*, dit une expression devenue proverbiale qu'on voudrait faire remonter jusqu'à César. *Faciles Andegavi*, dit une autre locution que rappelle fièrement J. de Bourdigné, l'attribuant à Philippe de Longoil, « orateur françoys, homme de gran littérature » (1re part., chap. v. p. 25).

[3] Page 458.

Digitized by Google

Joachim du Bellay fut pourvu d'un canonicat en l'église Notre-Dame de Paris. Pour tout le reste, je partage l'opinion du savant professeur de l'Université de Lille et, comme lui, je considère que « c'est bien à tort que l'on soulève la question de savoir si du Bellay fut prêtre ou non ». Sur ce détail de la vie du poète, l'hésitation n'est pas possible : Joachim du Bellay n'a jamais été engagé dans les ordres.

M. l'abbé Coudrin, vicaire à Doué-la-Fontaine, vient de publier une *Notice historique sur le Miracle des Ulmes* (2 juin 1668)[1]. Voici comment l'auteur présente lui-même son travail :

« L'église des Ulmes vient d'être restaurée. C'est l'occasion, semble-t-il, toute naturelle, de rappeler le miracle qui attira autrefois dans ses pauvres murs tant de fidèles et tant de pèlerins.

« Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous avons pu constater souvent, avec une vraie surprise, combien de gens, même du pays, ignorent jusqu'à l'existence des grands souvenirs qui se rattachent à cette église. Nous avons donc cru qu'il était bon de publier de nouveau cette très belle page de l'histoire religieuse de notre Saumurois.

« Ce travail nous a été facile, grâce à un livre assez rare que nous avons eu la bonne fortune d'avoir entre les mains. C'est une *Dissertation apologétique sur le Miracle des Ulmes*, publiée en 1715 par M. l'abbé Grandet. L'auteur y a accumulé toutes les preuves qu'il a pu recueillir. Il en développe successivement vingt-cinq de suite, et il répond à douze ou treize objections qu'on pourrait lui opposer. Il a d'autant plus d'autorité qu'il vivait à l'époque du miracle, qu'il a pu interroger lui-même quelques témoins oculaires de l'Apparition, et qu'avant de publier son livre, il a contrôlé minutieusement tous les témoignages sur lesquels il s'appuie.

« Notre seul mérite — si mérite il y a — a été de coordonner un peu ces preuves de manière à leur donner l'apparence d'une histoire suivie. »

M. l'abbé Coudrin est trop modeste : son travail n'est pas seulement une « coordination » des matériaux assemblés, au

[1] *Notice historique sur le Miracle des Ulmes* (2 juin 1668), par M. l'abbé Coudrin, vicaire à Doué-la-Fontaine (Angers, Germain et G. Grassin, brochure in-12 de 64 pages).

Digitized by Google

siècle dernier, par le curé de Sainte-Croix ; c'est une histoire complète du miracle des Ulmes, d'après les meilleures sources et les règles les moins contestables de la critique historique.

Je regrette d'avoir connu trop tard un détail, dont l'auteur aurait profité sans doute pour augmenter encore la liste des pèlerins qui visitèrent l'humble sanctuaire des Ulmes : le 10 juillet 1735, Mgr de Vaugiraud, se rendant à Meigné-sous-Doué pour administrer le sacrement de confirmation, entra « dans l'église des Ulmes, où il visita et adora la sainte hostie miraculeuse ». Cette note est empruntée au registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse du Coudray-Macouard ; M. l'abbé Coudrin pourra l'utiliser dans une seconde édition.

Notre distingué collaborateur, M. Ch. Lemire, continue avec persévérance et succès ses études sur nos colonies. Les deux derniers travaux qu'il a publiés, l'un sur *le Peuplement de nos colonies* [1], l'autre sur *la France et les Câbles sous-marins* [2] mériteraient de fixer l'attention des hommes politiques — si l'attention des hommes politiques n'était pas, du temps qui court, absorbée par des préoccupations d'un ordre beaucoup moins élevé.

Dans le premier, M. Ch. Lemire demande que des concessions de terre soient réservées, dans nos colonies de peuplement, aux militaires coloniaux libérables qui y servent et qui veulent s'y fixer. L'État et surtout la colonie leur accorderaient les modiques ressources nécessaires à leur établissement. Ils sont robustes, travailleurs, disciplinés ; leur séjour au corps les a acclimatés, leur a fait connaître et aimer le pays. Ils feraient des colons de première valeur.

Le second est un plaidoyer en faveur des câbles sous-marins. La thèse que défend M. Ch. Lemire a trouvé bon accueil au Parlement ; mais aucun crédit n'a encore été voté

[1] *Le Peuplement de nos colonies, concessions de terres*, par M. Ch. Lemire, résident honoraire, vice-président du groupe colonial des Conseillers du commerce extérieur et du Syndicat de la Presse coloniale ; Paris, Challamel ; un vol. in-12 de 229 pages. — Prix : 1 fr. 50.

[2] *La défense nationale : la France et les câbles sous-marins avec nos possessions et les pays étrangers*, par M. Ch. Lemire ; Paris, au bureau de la Société de colonisation, 26, rue Cambon ; broch. in 12 de 60 pp. et cinq cartes. — Prix : 1 fr. 50.

Digitized by Google

pour que l'idée puisse passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique. M. Ch. Lemire continue sa campagne : il a raison.

Puisque je viens de parler des études coloniales de M. Ch. Lemire, notre savant collaborateur me permettra bien de rappeler que son travail sur l'*Indo-Chine*[1] a obtenu à l'Exposition internationale de 1900 une médaille d'or dans la classe 115 et une médaille d'argent dans la classe 110.

L'Académie du Var, qui a célébré en 1900 le centenaire de sa fondation, avait mis au Concours pour le prix de poésie le sujet suivant, *Toulon et sa rade*. Nous sommes heureux d'apprendre que le second prix a été attribué à l'un de nos compatriotes, M. Paul Drouet, de Chemillé.

Voici en quels termes le rapporteur rend hommage au talent du lauréat :

« Plus simple, sinon plus noble de forme, moins imagée et moins brillante, mais de dessin plus ferme et plus net, est la seconde pièce à laquelle nous avons décerné le *deuxième prix*.

« Une succession de strophes de quatre vers, à rimes régulières, alternées, de la grâce dans le style, et le plus souvent, de la fermeté dans l'expression de pensées hautes et de patriotiques sentiments : voilà ce qu'on y trouve.

« L'auteur n'est pas un méridional, qui pourrait être tout aussi bien Italien ou Grec — qui chante les beautés de sa « mer chérie », — c'est un Français vibrant, qui voit dans Toulon le nid des ardents navigateurs, forbans, pirates, écumeurs de mer, ou marins réguliers, capables de hisser le pavillon, à la moindre alerte, et de donner la chasse à l'ennemi...

« Des allusions poignantes aux incidents les plus graves de notre histoire, Bonaparte jadis vainqueur des « drapeaux semés de léopards », puis « Metz », « Strasbourg » et la défaite... Puis, la venue des Russes, et l'alliance, et le chauvinisme français frémissant, acclamant le tzar, qui lui ferme la bouche en répondant à ces acclamations

Par un appel de paix à l'univers.

[1] *Revue de l'Anjou*, t. XXXVII, nov.-déc. 1898 ; t. XXXVIII, janv.-juin, 1899 ; t. XXXIX, juillet-août 1899.

Digitized by Google

« Une tristesse et un découragement semblent voiler l'âme du poète qui souffre patriotiquement des humiliations subies, en dernier lieu, qui sait ? à Fachoda — ou ailleurs, et voit un amoindrissement du pays dans certains faits de la récente histoire.

« C'est pourquoi il s'écrie douloureusement :

Non, tu n'as plus au front désormais l'auréole,
Cher pays, cœur d'apôtre, avec un front d'enfant,
Toi, si prompt à prêter contre le triomphant
L'appui de ton épée ou bien de ta parole...

« Il serait difficile de trouver dans cette pièce, ou dans ce « chant guerrier », comme l'auteur lui-même l'appelle, une seule strophe faible, ou mal venue. Aucune trace de langue « décadente », aucune affectation, aucun effort, mais toujours de la netteté, de la force, et des vers bien filés, d'un beau et solide métal.

« C'est là évidemment l'œuvre non plus d'un adolescent, mais d'un homme, dont la pensée est mûre et qui à l'harmonie du style joint toujours l'éclat et la solidité. »

La *Revue de l'Anjou* publiera, dans son prochain fascicule, la poésie de M. Paul Drouet.

A signaler encore :

Dans *la Vendée historique* (nos 95, 96 et 97), les généraux de la Vendée, *Marigny*, par H[enri] B[ourgeois], et le *Livre d'or de la Vendée*, d'après la liste des « rebelles », conservée aux Archives départementales de Maine-et-Loire (L 1039), par M. l'abbé Uzureau.

Dans *l'Anjou historique* (n° 3), la jeunesse de *Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue* (1404-1424), par M. l'abbé A. Ledru ; *une chronique abrégée de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire*, par Dom L. Guilloreau : c'est le texte d'un document, classé aux Archives départementales de Maine-et-Loire sous la cote H 1533 ; la suite des *Mémoires* de François Grandet, maire d'Angers ; la description d'un calice du XVIe siècle, d'une custode et d'un fer à hosties du XVIIe siècle, appartenant à la fabrique de l'église de Chaudron, par Mgr X. Barbier de Montault ; *la Mort de Louis XV*, par M. l'abbé Uzureau, d'après les *Affiches d'Angers*, etc.

Digitized by Google

Dans la *Revue du Bas-Poitou, le généralissime d'Elbée d'après son écriture*, par M. Et. Girou. Faut-il être savant, tout de même, pour trouver dans l'écriture d'un homme que cet homme est bon, humble, prudent ; qu'il a le sens de l'épargne ; qu'il est dépourvu d'ambition ; qu'il est doué d'une grande force corporelle !

Dans les *Archives médicales d'Angers*, l'*Hospice de Saint-Martin de Beaupréau*, par M. le Dr Simon; l'*Hospice de Cholet*, par M. le Dr Coignard ; le remarquable discours, prononcé à la rentrée solennelle de l'École de Médecine, par M. le Dr Boquel, sur *la Puériculture*, et une notice biographique sur le *Docteur Jules Besnard*, du Lion-d'Angers, mort en 1899, par M. le Dr Gripat.

Dans le *Bulletin Archéologique* du Ministère de l'Instruction publique, *deux Épitaphes carolingiennes découvertes à Angers*, pendant l'hiver de 1898-1899, par les ouvriers qui travaillaient à la démolition de l'hôtel de Richeteau. Ces deux inscriptions ont été recueillies et déposées au Musée Saint-Jean, par les soins de M. A. Michel.

Cette chronique était déjà composée, lorsque j'ai reçu de notre collaborateur, René Daxor — pour ses amis Albin Sabatier, capitaine du génie, en résidence à Andévorante (Madagascar) — un beau volume de *Poésies martiales*. J'en parlerai la prochaine fois, car le livre n'a pas été écrit pour les Malgaches, mais pour les Français de France :

O France ! à tes enfants sont dédiés ces vers.
C'est pour eux que s'en vont ces chants âpres et rudes
Éclos par les chemins, les bois, les solitudes,
En mon cœur de soldat plein de pensers amers !

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Nous avons reçu une petite brochure qui nous a vivement intéressé et sur laquelle nous nous permettons d'attirer l'attention de nos lecteurs ; c'est une *Notice sur la colonne commémorative (padron) de Diogo Cão, érigée au cap de Santa-Maria*, par M. Antonio Lobo de Almada Negreiros, savant et littérateur très distingué du Portugal, qui a été l'habile organisateur de la belle section coloniale de son pays à l'Exposition universelle de 1900.

En effet, tous les visiteurs du brillant et instructif « Pavillon des Colonies portugaises » au Trocadéro ont remarqué un curieux édicule : sur un piédestal orné de trophées et, aux quatre coins, de sphinx dorés, se dressait, émergeant des feuilles de palmier, une colonne commémorative, reproduction en plâtre du pilier ou *padron* de Santo-Agostinho, élevé en 1482 ou 1486 (?) par le Portugais Diogo Cão, qui a découvert les embouchures du Zaïre, Congo (appelé *Fleuve du Padron*), et dont le nom figure avec éclat à côté des plus illustres navigateurs de la Lusitanie : des Vasco de Gama, des B. Diaz, des Alvarez Cabral, des Magellan.

« En face de ce petit monolithe, a écrit avec une émotion « patriotique l'auteur de cette notice, l'âme portugaise tres- « saille toujours, car il lui rappelle sa gloire ancienne, l'ère « héroïque de ses conquêtes et la bravoure de ses marins.

« Les anciens navigateurs portugais, héros sans rivaux, « ont découvert et colonisé des pays jusqu'alors inconnus, « bravant la mer mystérieuse, que la légende disait peuplée « de monstres et semée d'abimes.

« Dans les plus lointaines régions, où les ont guidés leur « hardiesse et leur amour de la Patrie, ils ont laissé des mo- « numents de pierre pour perpétuer leurs hauts faits.

Digitized by Google

« Quelques-uns de ces premiers monuments (*padroes*), élevés au nom et par ordre du Roi, étaient construits en bois « et portaient tous à leur partie supérieure, pour les couronner et pour ainsi dire les bénir, la croix rédemptrice, compagne inséparable de l'épée redoutable de nos devanciers.

« Suivant le droit usuel du temps, ces *padroes* étaient le « signe indestructible et respecté de prise de possession et « de nationalité. »

Le docte écrivain, auteur d'ouvrages très appréciés, tels que l'*Historia ethnographica da Ilha de San Thomé*, donne la description détaillée de ce monument, fait d'un seul bloc de pierre, décoré de légendes lapidaires et portant, sur une de ses faces, l'écusson du roi Jean II.

Le gouvernement portugais a fait déposer, au « Musée colonial » de la Société de Géographie de Lisbonne, les précieux restes du vénérable *padron*, en même temps qu'il ordonnait l'érection, au cap Sainte-Marie, d'un nouveau pilier pour illustrer le souvenir de la fameuse découverte de Diogo Cão.

Cette intéressante étude sur une mémorable relique de la grandeur lusitanienne en Afrique ne pouvait être faite avec plus de compétence que par M. de Almada Negreiros, sous-préfet de l'île San-Thomé et administrateur d'*ultramar* des plus estimés, qui fait autorité dans les questions coloniales africaines.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-ET-UNIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Les fouilles du monastère de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire) et les conclusions à en tirer. — **Léon Maître** 5

Mgr Maricourt (Souvenirs intimes). — **E. Grimault** 9

Chapitres généraux des abbayes de Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers (XIVe-XVIe siècles). — **Dom Léon Guilloreau** 23

Le Congrès international d'histoire comparée au Collège de France. — **Joseph Joûbert** 63

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — XVII. Le grand vicaire démissionnaire (août-novembre 1850); XVIII. Le curé de Juigné-sur-Loire (Novembre 1850-novembre 1851). — **A. Houtin** 86

Le Moulin Bellanger. Ouessant. — **René Daxor** 117

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 120

Fiefs du Comté d'Anjou aux XIVe et XVe siècles (suite et fin). — **G. d'Espinay** 133

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Juillet-août 1900. — **A. Cheux** 148

Chronique 150

Les fouilles de Méron et la Commission historique et archéologique de la Mayenne. — Le baptême du *René Montrieux* et de l'*Aimé Blavier*. — La collection paléontologique de M. Bas. — Un nouveau tableau de M. Audfray à la Madeleine. — Un succès de M. Maurice Legendre. — *Les Tromperies des Taverniers* de André Dubreil. — Le monument de Mgr Freppel à Obernai. — Le nouveau commandant du 9e corps. — Le colonel Labiche. — Mouvement judiciaire. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Palmes académiques, Mérite agricole. — M. Perrin, chevalier de Saint-Grégoire. — Médailles d'honneur. — Prix de vertu. — Service pour les Français massacrés en Chine. — Départ pour la Chine. — Le colonel Villebois-Mareuil. — Nécrologie : M. Paul Henry, enseigne de vaisseau. — **A. Z.**

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : Le département de Maine-et-Loire dans la *Géographie pittoresque et monumentale de la France*. — *Guide-Anjou*. — Autographes angevins. — A. Houtin, *Notice sur le Petit Séminaire Mongazon*, etc. — **Ch. U.**

Digitized by Google

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Monument à la mémoire de J.-E. Lenepveu..... 161

I. Au Théâtre : Hymne à J.-E. Lenepveu ; — Le monument (discours de M. Henry Jouin) ; — Remise du monument (discours de M. Jules Lefebvre) ; — J. E. Lenepveu, membre de l'Institut et directeur de l'Académie de France (discours de M. Gustave Larroumet) ; — Acceptation du monument (discours de M. Ch. Bouhier) ; — J.-E. Lenepveu, président de la Société amicale des Angevins fixés à Paris (discours de M. Chéramy).

II. Cour du Musée : J. E. Lenepveu, président d'honneur de la Société des Amis des Arts d'Angers (discours de M. Gilles-Deperrière).

III. A l'Hôtel-de-Ville : Toasts de MM. Ch. Bouhier et Henry Jouin.

IV. Visite officielle aux peintures de l'Hospice général.

Annexes : Comité de souscription. Première séance du comité. Appel aux souscripteurs. Souscription. Deuxième et dernière séance du Comité. Inscription du monument.

L'Œuvre de Lenepveu. Liste complète de ses ouvrages..... 226

Les fouilles de Glanfeuil et M. Léon Maître. — **Fr. L'Huillier**. O. S. B. 234

Napoléon Ier à Angers. — **A. Beucher**..... 242

Un mariage. Histoire Saumuroise (poésie). — **J. Galard**..... 256

Une Exposition de Champignons à Angers. — **E. Préaubert**..... 260

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley**..... 266

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy**..... 281

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Septembre-Octobre 1900. — **A. Cheux**..... 287

Chronique..... 289

Rentrée des Cour et Tribunaux. — Ouverture des cours de la Faculté catholique. — L'Anjou à l'Exposition universelle : la collection L. de Farcy ; les tapisseries ; la viticulture saumuroise. — Nos compatriotes : M. Joseph Denais, lauréat de l'Institut (*Cathédrale d'Angers*) ; M. le chanoine Pinier, directeur de l'Externat Saint-Maurille ; le général de division Oudri ; le général Dalstein ; le capitaine Destre ; l'enseigne de vaisseau Henry ; M. Henry Jouin et le Musée d'Angers ; M. l'abbé Jouin et *Lourdes* ; un nouvel opéra-comique de Lionel Bonnemère ; les journalistes étrangers à Saumur ; M. Joseph Denais, vice-président du Congrès international de la Presse à Paris ; M. Gicquel et le Mérite Agricole ; M. D.-H. Guifard, grand prix de l'Exposition ; les peintures d'Appert, de Dauban et Lenepveu à Sainte-Marie d'Angers, et la nouvelle *Monographie* de M. Joseph Denais ; *Mme Vigée-Lebrun*, de Georges Saulo. — Le drapeau des Vétérans des armées de terre et de mer. — Les combattants de 1870-1871 à Cholet. — Les transports de la Loire de 1830 à 1848. — Les concerts populaires. — Le concours des Amis des Arts pour l'isolement de la Tour Saint-Aubin. — Nécrologie : Le peintre Hector Le Roux. — **A.-Z.**

A travers les Livres et les Revues : J. Bessonneau, *L'Anjou en 1900 ; — L'Armée Roumaine en 1900 ;* — E. Longin, *Notice sur l'Hôtel-Dieu de Beaujeu ;* — abbé A. Saudreau, *La vie d'union à Dieu et les moyens d'y arriver ;* — abbé Charpentier, *Vendéens, restez chez vous !* — L. de Farcy, *Notes sur l'orgue de Louis XI et sur la chape des rois de la cathédrale d'Embrun ;* etc. — **Ch. U.**

Digitized by Google

Chronique bibliographique 314
Saint Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), par A. Delaire. — **René Bazin.**
La Maison de Laval, par le comte Bertrand de Broussillon. — **A. P.**
Le Positivisme chrétien, par André Godard. — **François Coppée.**
Histoire de la Vendée, par l'abbé Deniau.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Les Concours Daillière. — **X.** 321

Vers la bonté (poésie). — **Georges Dureau** 325

L'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire en 1790. — **Joseph Denais** 332

M. A. de la Devansaye. — **L.-An. Leroy** 343

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — XIX. Le chanoine titulaire (1851-1859); XX. Jésuitisme et Jansénisme (1857-1858). — **A. Houtin** 347

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley** 387

Les Mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.** 414

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 446

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Novembre-Décembre 1900. — **A. Cheux** 453

Chronique 455
Le legs Hérault et la ville d'Angers. — Départ du colonel de Ferron. — Nominations. — Deux anecdotes sur le 77e. — Légion d'honneur : MM. Bessonneau, Roger de Terves, Wibrott, Fouinat, de Tillière, Jouin, Populus, Moreau, Denevault, Chauveau. — Mérite agricole : MM. Beauvais, Franck, Renaudineau. — Officier d'académie : M. Georges Charbonneau. — La messe de la Croix-Rouge à la cathédrale d'Angers. — Lauréats angevins de l'Académie française. — La statue de Mlle Mars au Grand-Théâtre (legs Giffard). — Les peintures du marquis de Fraysseix à l'Isle Briant (Angers). — Les Amis des Arts. — Dons aux Musées d'Angers et de Beaufort par MM. Chéramy, Joseph Denais et Lionel Bonnemère (œuvres de David, Delacroix, Lucien Pallez, Fernand Taluet, Millet de Marcilly, Dolivet et René Rousseau de Saint-Georges-des-Sept-Voies). — Rentrée de l'école de Médecine. — Bureau de la société de Médecine. — Conférence du docteur Gripat contre l'Alcoolisme. — La foire aux Vins d'Anjou. — Concerts Populaires. — Musique de Chambre. — Nécrologie : Le capitaine de vaisseau Victor Bory. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : H. Chamard, *Joachim du Bellay ;* — Abbé Coudrin, *Notice historique sur le Miracle des Ulmes ;* — Ch. Lemire, *Le Peuplement de nos Colonies, les Câbles sous-marins ;* — P. Drouet, *Toulon et sa rade ;* René Daxor, *Poésies martiales*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 480
Notice sur la colonne commémorative de Diogo Cão, érigée au cap de Santa-Maria.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 228-1.

Digitized by Google

Coffres-Forts **PETITJEAN** incombustibles et incrochetables

36 Médailles Or et Argent — 6 Diplômes d'honneur — Hors concours

A. LEMANCEAU, Serrurier

ANGERS — 12, Rue Bodinier — ANGERS

DÉPOSITAIRE

Ouvertures et réparations de tous systèmes

SERRURES ET VERROUS DE SURETÉ INCROCHETABLES
Résistants aux Pinces-Monseigneur

Médaille d'Argent, Exposition d'Angers

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 14 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

Manufacture de Couronnes mortuaires

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

CROIX ET BOUQUETS EN PERLES. FANTAISIES DIVERSES

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

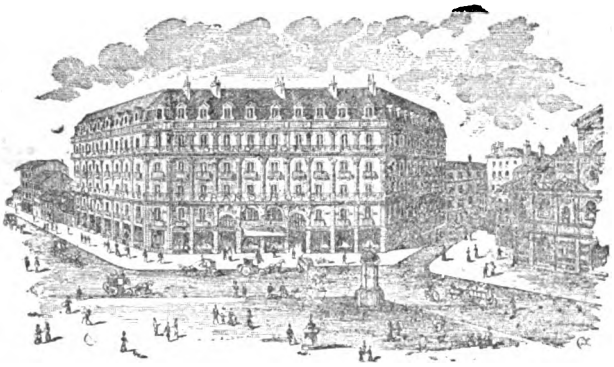

GRAND HOTEL

Place du Ralliement, ANGERS
Entierement éclairé pr la lumière électrique

Table d'Hôte
Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour **Noces et Soirées. — SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

AUX BONNES LUNETTES

Exposition d'Angers
Médaille d'Or (Lunetterie) — Médaille d'argent (Instruments de précision)

Ancienne Maison Dartige — VERCHALY, Opticien

8 bis, BOULEVARD DE SAUMUR

Seul Dépositaire des Verres Isométriques

Spécialité de Lunettes et de Pince-Nez

EXÉCUTION RAPIDE DES VERRES SPÉCIAUX SUR ORDONNANCE

Jumelles de Théâtre, de Campagne et Longues-Vues

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

FUMISTERIE — PLOMBERIE — CUIVRERIE

FILOLEAU

40, rue des Lices, ANGERS

INSTALLATION DE SALLES DE BAINS

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1901

TOME XLII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1901

Digitized by Google

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

Lettres inédites d'artistes français du XIXe siècle. — **Henry Jouin**.. 5

Le comte de Falloux (Souvenirs). — **Abbé Em. Bazin** 53

A la mémoire de Paul Henry. — **J.-M. Delahaye** 68

Un droit seigneurial. La recommandation au Prône. — **Ch. Urseau**. 80

Ode à Toulon. — **Paul Drouet** 88

Les Missions Catholiques et le protectorat français en Orient et en Extrême-Orient. — **Ch. Lemire** 93

Henri Bernier, chanoine d'Angers (fin). — XXI. La mort (1859). — **A. Houtin** 104

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Année 1900. — Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Janvier-Février 1901. — **A. Cheux** 130

Chronique 134

La navigabilité de la Loire. — *Pirame et Tisbé* (XVIe siècle) est-elle de Jean Daniel ou de Germain-Colin ? — M. Dominique Delahaye à l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, à Paris. — Le nouveau plan du Jardin des Plantes d'Angers, par M. Edouard-André. — Les crédits des Beaux-Arts pour le Musée et les Greniers Saint-Jean (XIIe-XIIIe siècles). — Restauration des peintures de Sainte-Marie d'Angers. — Acquisitions de l'Exposition des Amis des Arts. — *Mlle Mars*, du statuaire Thomas. — Légion d'honneur : MM. Roger de Terves, de la Villebiot, Legludic et Capdeville; Instruction publique : M. Aïvas ; Académie : MM. Jobelot et Simon. — Bureau de la Société d'Horticulture d'Angers. — Bureau de la Société des Architectes de l'Anjou. — Deux œuvres nouvelles de M. Lionel Bonnemère. — Le *Comte de Maillé*, du peintre Bonnat. — M. E Gilliard. — Le colonel de la Guillonnière, retour de Chine. — La foire des vins à Saumur. — Conférences de Mgr Rumeau, Mgr Favier, Mgr Augouard, MM. l'abbé Giquello, Dr Monprofit, abbé Crosnier, Chéramy, Dr Maisonneuve, Beauffreton et comte du Reau. — Concerts populaires. — Musique de chambre. — Les concerts des Amis des Arts, de Sainte-Cécile, de la Société des Dix, des Cadets de l'Anjou et des Jeunes Aveugles. — L'Association amicale du Lycée d'Angers. — Nécrologie: Le R. P. Edouard, M. Dumas, le chanoine Ad. Leroyer, le Dr Feillé, le général Fabre, M. Célestin Port. — **A.-Z.**

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : René Daxor, *Poésies martiales;* — L. de Farcy, *Supplément à la Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours ;* — Mgr X. Barbier de Montault, *la Vierge de Doué ;* — J. Joûbert, *le major Serpa Pinto ;* — d'Almada Negreiros, *Angola ;* — E. Caron, *Monnaies féodales inédites;* — *Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 159

L'Église de France et l'État au XIXe siècle (1802-1900), par M. l'abbé Bourgain. — **E. Grimault.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google